This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

D 1,235,225

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
162
T7252
Ser.10

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

IN ANTIQUITATE SECURE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

DIXIÈME SÉRIE. — TOME VII.

TOULOUSE

IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT

RUE SAINT-ROME, 39

—

1907

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

Running
Nichols
2-21-27
13603

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

PAR ORDRE DE NOMINATION.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Lécrivain, ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, *Président.*
M. Maurel (Edouard), O. ✲, ✪ A., professeur agrégé à la Faculté de médecine, *Directeur.*
M. Roschach, ✲, ✪ I., correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, *Secrétaire perpétuel.*
M. Mathias, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, *Secrétaire adjoint.*
M. Garrigou (Félix), ✪ I., chargé de cours à la Faculté de médecine de Toulouse, *Trésorier perpétuel.*

ASSOCIÉS HONORAIRES.

Mgr l'Archevêque de Toulouse.
M. le Premier Président de la Cour d'appel de Toulouse.
M. le Préfet du département de la Haute-Garonne.
M. le Recteur de l'Académie de Toulouse.
} Membres-nés.

M. N.....
M. N.....
M. N.....
M. N.....
M. N.....
M. N.....

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

1869. Don Francisco de Cardenas, ancien sénateur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, calle de Pizzaro, 12, à Madrid.

1878. Sir Joseph Dalton Hooker, ancien directeur du Jardin-Royal de botanique de Kew, associé étranger de l'Institut de France, à Londres.

M. N.....

M. N.....

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES.

1859-1889. M. Ad. Baudouin, ancien archiviste du département de la Haute-Garonne.

1886-1897. M. Moquin-Tandon, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1854-1902. M. D. Clos, ✲, ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des sciences, directeur du Jardin des Plantes, allée des Zéphyrs, 2.

1873-1904. M. Salles, O. ✲, ✪ I., ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue Fermat, 5.

1869-1907. M. Basset, ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue Peyrolières, 34.

M. N.....

ASSOCIÉS ORDINAIRES.

CLASSE DES SCIENCES.

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES.

1884. M. Legoux (Alphonse), ✪ I., professeur, ancien doyen de la Faculté des sciences, rue Raymond-IV, 19.

1886. M. ROUQUET (Victor), ✲, ❶ I., professeur honoraire de mathématiques spéciales au Lycée de Toulouse, rue Valade, 17.

1893. M. COSSERAT, ❶ I., professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, rue de Metz, 1.

M. N.....

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES.

1885. M. ABADIE-DUTEMPS, ingénieur des arts et manufactures, rue Ingres, 21.

1901. M. JUPPONT, ❶ A., ingénieur des arts et manufactures, allées Lafayette, 55.

1904. M. CAMICHEL, ❶ I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 29.

1905. M. VERSEPUY, ingénieur, Directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

M. N.....

PHYSIQUE ET ASTRONOMIE.

1881. M. BAILLAUD, O. ✲, ❶ I., correspondant de l'Institut, ancien doyen de la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1885. M. SABATIER (Paul), ❶ I., ❀, C. ✠, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1896. M. MATHIAS, ❶ I., professeur à la Faculté des sciences, allées Lafayette, 44.

1896. M. MARIE, ❶ A., professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue de Rémusat, 11.

DEUXIÈME SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

CHIMIE.

1873. M. JOULIN (Léon), O. ✲, rue des Arts, 7.

1885. M. FRÉBAULT, ❶ I., professeur à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 75.

1895. M. FABRE, ❶ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1905. M. JOB, ❶ A., professeur à la Faculté des sciences, rue Saint-Bernard, 15.

HISTOIRE NATURELLE.

1892. M. CARALP, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Rémusat, 21.

1897. M. ROULE, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Saint-Etienne, 19.

1903. M. LECLERC DU SABLON, ✪ I., professeur, ancien doyen de la Faculté des sciences, rue du Taur, 79.

1907. M. LABAT, ✲, O. ✪, ✪ A., docteur en médecine, directeur de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, à l'Ecole vétérinaire.

M. N.....

MÉDECINE ET CHIRURGIE.

1886. M. PARANT (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

1888. M. MAUREL (Edouard), O. ✲, ✪ A., professeur agrégé à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 10.

1891. M. GARRIGOU (Félix), ✪ I., chargé de cours à la Faculté de médecine, rue Valade, 38.

1901. M. GESCHWIND, O. ✲, ✪ A., directeur du service de santé du 17e corps d'armée, allée des Demoiselles, 29.

M. N.....

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1865. M. ROSCHACH, ✲, ✪ I., correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue des Récollets, 134.

1880. M. HALLBERG, ✲, ✪ I., ✪, professeur à la Faculté des lettres, rue Benjamin-Constant, 3.

1884. M. PAGET (Joseph), ✲, ✪ I., ancien doyen de la Faculté de droit, allées Lafayette, 34.

1884. M. DUMÉRIL (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur adjoint à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. LAPIERRE (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. LÉCRIVAIN, ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1891. M. Massip (Maurice), ✪ I., bibliothécaire de la ville, rue de la Pomme, 30.

1894. M. le baron Desazars de Montgailhard, rue Merlane, 5.

1897. M. Deloume (Antonin), ✲, ✪ I., doyen honoraire de la Faculté de droit, place Lafayette, 4.

1899. M. Pasquier, ✪ I., archiviste du département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1899. M. Cartailhac, ✲, ✪ I., correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de la Chaîne, 5.

1901. M. de Santi, ✲, médecin principal à l'Hôpital militaire, rue Deville, 11.

1903. M. F. Dumas, ✪ I., doyen de la Faculté des lettres, Porte-Montgailhard, 6.

1907. M. l'abbé Maisonneuve, chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique; rue Saint-Remésy, 12.

1907. M. Renauld, professeur au Lycée de Toulouse, rue Valade, 1.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1906. M. Baillaud.
— M. Caralp.
— M. Massip.

1907. M. Cosserat.
— M. Roule.
— M. Dumas.

COMITÉ ÉCONOMIQUE.

1906. M. Juppont.
— M. Parant.
— M. Hallberg.

1907. M. Versepuy.
— M. Job.
— M. de Santi.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. le baron Desazars de Montgailhard (nomination de 1902).

ÉCONOME.

M. Hallberg.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES.

1874. M. Léauté, O. ✻, membre de l'Institut, ingénieur des manufactures de l'État, boulevard Malesherbes, 141, à Paris.

1895. M. d'Ardenne, docteur en médecine, à Malirat par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1900. M. Maillet, ingénieur des ponts et chaussées, répétiteur à l'École polytechnique, 11, rue Fontenay, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1904. M. Le Vavasseur, maître de conférences à la Faculté des sciences de Lyon, 143, avenue de Saxe.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1878. M. Loubers (Henri), ✻, avocat général à la Cour de cassation, rue Cassette, 27, à Paris.

1879. M. Brédif, ✻, ❶ I., recteur honoraire de l'Académie de Besançon.

1881. M. Compayré, C. ✻, ❶ I., Inspecteur général de l'Instruction publique, à Paris.

1889. M. Thomas, ✻, ❶ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 10, rue Léopold-Robert, à Paris.

1896. M. Fabreguettes, O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris.

1898. Mgr Douais, ❶ I., évêque de Beauvais.

CORRESPONDANTS NATIONAUX.

CLASSE DES SCIENCES.

1844. M. PAYAN (Scipion), docteur en médecine, à Aix (Bouches-du-Rhône).

1848. M. BONJEAN, pharmacien, ancien président du Tribunal de commerce, à Chambéry (Savoie).

1849. M. HÉRARD (Hippolyte), ✲, docteur-médecin, place Laborde, 12 *bis*, à Paris.

1850. M. BEAUPOIL, docteur en médecine, rue de l'Association, 4, à Châtellerault (Vienne).

1861. M. NOGUÈS, ingénieur civil des mines, professeur de physique industrielle à l'Université de Santiago (Chili).

1861. M. DELORE, ex-chirurgien en chef désigné de la Charité, professeur adjoint d'accouchements à la Faculté de médecine, place Bellecour, 31, à Lyon.

1861. M. RASCOL, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1872. M. CHAUVEAU, O. ✲, inspecteur général des Ecoles vétérinaires, membre de l'Institut, avenue Jules-Janin, 10, Paris-Passy.

1872. M. ARLOING, O. ✲, directeur de l'École vétérinaire, à Lyon.

1880. M. BASTIÉ (Maurice), docteur en médecine, à Graulhet (Tarn).

1888. M. BEL (Jules), ✪ A., botaniste, directr du Musée, à Gaillac (Tarn).

1888. M. SICARD, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1890. M. BOUILLET, docteur en médecine, place Capus, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. WILLOTTE (Henri), ✲, ingénieur en chef des ponts et chaussées, lauréat de l'Académie, rue de Brest, 6, à Quimper (Finistère).

1898. M. SCHLAGDENHAUFFEN, directeur de l'École supérieure de pharmacie, rue de Metz, 63, à Nancy.

1898. M. E. REEB, pharmacien, rue Sainte-Odille, 6, à Strasbourg.

1898. M. DEBEAUX, médecin principal de l'armée, en retraite, rue Auber, 23, Toulouse.

1901. M. Emile BELLOC, chargé de missions scientifiques au Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 105, à Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1848. M. TEMPIER, avoué près le Tribunal civil, à Marseille.

1863. M. ROSSIGNOL, homme de lettres, à Montans, par Gaillac (Tarn).

1865. M. GUIBAL, ✻, ✪ I., doyen honoraire de la Faculté des lettres, à Aix.

1872. Dom DU BOURG (Antoine), religieux bénédictin, à Paris.

1875. M. SERRET (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. DE DUBOR (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, place de Valois, 5, à Paris.

1881. M. CHEVALIER (Ulysse), ✲, ✪ I., chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé LARRIEU, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé à Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. TARDIEU (A.), Officier et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Herment (Puy-de-Dôme).

1883. M. CABIÉ (E.), à Roqueserrière, par Montastruc (Haute-Garonne).

1885. M. ESPÉRANDIEU (E.-J.), ✲, ✻, ✪ I., correspondant de l'Institut, commandant à l'état-major général, 59, route de Clamart, à Vanves (Seine).

1887. M. le marquis DE CROIZIER, ✲, ✪ I., président de la Société académique indo-chinoise de France, grand'croix du Christ du Portugal et grand-officier de plusieurs ordres étrangers, boulevard de la Saussaie, 10, parc de Neuilly, à Paris.

1887. M. ANTONIN SOUCAILLE, président de la Société archéologique, scientifique et littéraire, avenue Saint-Pierre, 1, à Béziers (Hérault).

1888. M. Ed. FORESTIÉ, archiviste de l'Académie des sciences, lettres et arts de Tarn-et-Garonne, rue de la République, 23, à Montauban.

1891. M. H.-P. CAZAC, ✪ I., C. ✠, O. ✻, ✲, de l'Académie de Mâcon, ancien vice-président de la Société académique des Hautes-Pyrénées, proviseur du Lycée de Bayonne (Basses-Pyrénées).

1901. M. BARRIÈRE-FLAVY, ✪ A., membre de plusieurs Sociétés savantes, homme de lettres, au château de Puydaniel, par Auterive (Haute-Garonne)

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

CLASSE DES SCIENCES.

1856. M. Paque (A.), professeur de mathématiques à l'Athénée royal de Liège (Belgique), rue de Grétry, 65.

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Perugia (Italie).

1897. M. Cabreira (Antonio), ✻, membre de l'Académie royale des sciences de Lisbonne et de l'Institut de Coïmbra, 36, rua da Alegria, Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1859. M. Levy Maria Jordao, avocat général à la Cour de cassation du Portugal, à Lisbonne.

NÉCROLOGE

(au 15 novembre 1907.)

ASSOCIÉS LIBRES.

M. Pradel (Charles), ✪ A., rue Pargaminières, 66.

M. Forestier, O. ☼, ✪ I., professeur honoraire au Lycée de Toulouse, rue d'Alsace-Lorraine, 36.

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

SUR LES

ÉQUATIONS INDÉTERMINÉES EN NOMBRES TRANSCENDANTS DE LIOUVILLE

PAR M. EDMOND MAILLET*
Membre correspondant.

Soit J une irrationnelle limite de la suite de fractions rationnelles

$$J_1 = P_1 Q_1^{-1}, \ldots, J_n = P_n Q_n^{-1}, \ldots$$

(Q_n réel $\geqslant Q_{n-1}$, lim. $Q_n = \infty$ pour $n = \infty$, $P_n = A_n + B_n i$, A_n, B_n entiers réels), et

$$|J - J_n| = Q_n^{-\varphi_n} \neq 0,$$

avec $\varphi_{n_i} > \alpha$, quel que soit α, pour une infinité de valeurs n de n. Par définition, J est un nombre de Liouville; J est transcendant.

* Lu dans la séance du 20 décembre 1906.

I. — Soient*

$$(1) \qquad J^{(1)}, J^{(2)}, \ldots,$$

les fractions rationnelles à coefficients entiers $a + bi$ (a, b entiers réels), formées avec J : ce sont des fractions rationnelles ou des nombres de Liouville.

Dès lors, étant donnée une équation indéterminée

$$(2) \qquad F(x, y, z, \ldots) = 0$$

à k variables et à coefficients entiers, si les nombres

$$(3) \qquad J^{(1)}, J^{(2)}, \ldots, J^{(k)}$$

de (1), dont un au moins est un nombre de Liouville, forment un système de solutions de cette équation indéterminée, celle-ci possède tous les systèmes de solutions rationnelles

$$J_{n_1}^{(1)}, \ldots J_{n_1}^{(k)}$$

obtenus en remplaçant J par J_{n_1}, dans (3), quand α est pris assez grand. Il y a une infinité de ces systèmes réellement distincts; (2) ne peut donc admettre le système de solutions (3) si elle n'a qu'un nombre limité de systèmes distincts de solutions en nombres rationnels. Exemples : 1° l'équation $x^m + y^m = z^m$ (m entier > 2) est impossible entre les trois nombres $J^{(1)}$, $J^{(2)}$, $J^{(3)}$ différents de zéro quand m est divisible par un nombre > 2

* Les résultats qui suivent restent vrais quand $J^{(1)}$, $J^{(2)}$, ... sont les nombres de Liouville de certains ensembles plus généraux S_1 de nombres de Liouville qu'on trouvera définis par exemple dans ma note du *Bull. Soc. math.* « Sur diverses propriétés des nombres transcendants de Liouville » communiquée à la Soc. math., le 6 décembre 1906, et publiée en 1906-1907, t. XXXV, p. 29. (Voir aussi C. R., 3 déc. 1906, p. 873.

et < 100; 2° l'équation indéterminée $x^m + y^m = mz^m$ $(m > 2)$, est impossible entre les trois mêmes nombres quand m est divisible par 4, et dans d'autres cas.

II. — Dans le même ordre d'idées, on peut chercher à étendre aux nombres (1) certaines propriétés connues des nombres rationnels. Ainsi : tout nombre réel de Liouville de la forme (1) est-il la somme de quatre carrés de nombres réels de la même forme? etc. La solution affirmative de cette dernière question serait importante.

Toute identité algébrique entre des quantités $x, y, z, \ldots$ conduira à un théorème obtenu en remplaçant $x, y, z, \ldots$ par des nombres rationnels ou des nombres (1). Ainsi, comme pour les nombres rationnels, *tout nombre de Liouville de* (1), *réel et positif, est la somme de quatre cubes de nombres réels et positifs de* (1). (Pour la démonstration, voir les *Exercices d'analyse numérique de* V. A. Le Besgue, Paris, 1859, p. 147.)

Bourg-la-Reine, le 16 décembre 1906.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE

(SUITE)

PAR M. LAPIERRE

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1746. — LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre... Nos amés et féaux les Capitouls de notre ville de Toulouse nous ont fait représenter que les précieux monumens de la belle antiquité qui restent dans leur ville, justifient le goût que leurs ancêtres ont toujours marqué pour les arts et les sciences... C'est pour augmenter cette noble émulation, que plusieurs habitans de notre d. ville ont déjà formé entr'eux depuis longtemps une Société des Sciences, dont les succès nous engagèrent, en 1729, à leur accorder Notre protection et à leur permettre de tenir leurs assemblées. Quelques membres de cette Société l'ont enrichie d'un fonds de 6,000 liv. pour aider à la dépense; et notre d. ville de Toulouse, pour profiter elle-même de leur zèle et de leurs connoissances, les ayant déterminés à continuer ses ANNALES, a délibéré d'accorder annuellement à la d. Société la somme de 1,000 livres dont la moitié doit être employée à l'entretien du Jardin des Plantes et de l'Observatoire, et l'autre moitié à la fondation d'un prix qui sera distribué chaque année; en sorte que cette Société pourroit procurer des avantages solides et permanens, si elle étoit établie pour toujours sous le titre d'*Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres;* et comme Nous avons d'ailleurs reconnu que cet établissement étoit désiré par les personnes les plus distinguées... et

que rien n'est plus conforme à nos vues et à notre intention que d'exciter de plus en plus dans notre royaume une émulation dont l'objet soit d'entretenir et de perfectionner le goût des arts et des sciences. A ces causes... Nous avons permis, approuvé et autorisé les dites assemblées et conférences. Voulons qu'elles soient faites et continuées dans notre d. ville de Toulouse, sous le titre d'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, QUE NOUS METTONS SOUS NOTRE PROTECTION PARTICULIÈRE. Voulons aussi que la dite Académie soit composée de *soixante et une personnes,* dont huit honoraires que nous nous réservons de nommer... et les autres conformément aux statuts... Voulons qu'elle soit composée des personnes dont la liste est ci-attachée... lesquelles nous nommons pour cette fois, laissant aux académiciens la liberté de remplir les places qui vaqueront à l'avenir par la voie d'élection, conformément aux statuts... *A Versailles,* JUIN 1746. Signé : LOUIS. Par le Roi : *Phelypeaux.* Visa : *Daguesseau.*

Suivent les statuts, comprenant quarante-deux articles. D'après ces statuts, l'Académie devait être composée de huit membres honoraires, deux Capitouls associés-nés, six associés libres, trente-trois associés ordinaires, un secrétaire perpétuel, un trésorier perpétuel, quatre associés étrangers et six adjoints.

Les associés ordinaires étaient divisés en deux classes, l'une de dix-huit associés pour les Sciences, l'autre de quinze associés pour les Inscriptions et Belles-Lettres.

Il y aura trois associés et un adjoint dans chaque section des sciences : Géométrie, Astronomie, Mécanique, Anatomie, Chimie, Botanique.

Voici la première composition de l'Académie :

Honoraires (nommés le 28 novembre 1746) : MM. de Caraman, de Maniban, le duc de Richelieu, le Chancelier, l'Archevêque de Narbonne, l'Archevêque de Toulouse, l'intendant Lenain, le comte de Saint-Florentin.

Associés libres : M. de Nupces, président au Parlement;

M. de Pardailhan, président aux enquêtes ; M. de Saint-Laurens, conseiller au Parlement, mainteneur des Jeux Floraux ; M. le comte de Fumel, mainteneur ; M. le marquis de Chalvet, sénéchal de Toulouse ; M. le comte de Miran, mainteneur.

Associés ordinaires pour les Sciences : GÉOMÉTRIE : MM. de Beauteville, Darquier, l'abbé de Raymond. ASTRONOMIE : MM. Garipuy, le père Cavallery, Gleizes. MÉCANIQUE : MM. Marcorelle, le père Reynal, l'abbé d'Héliot. ANATOMIE : MM. Carrière, Turle, Marcassus. CHIMIE : MM. Sage, de Bousquet, le père Ricaut. BOTANIQUE : MM. Gouazé, de Palmas, Maynard.

Associés ordinaires pour les Inscriptions et Belles-Lettres :

M. de Caumels, avocat au Parlement ;
M. d'Ouvrier, mainteneur des Jeux Floraux ;
M. de Rabaudy, viguier de Toulouse, mainteneur ;
M. de Paraza, conseiller au Parlement, mainteneur ;
M. l'abbé de Castaing, conseiller au Parlement ;
M. de Bonrepos, avocat général au Parlement ;
M. l'abbé de Catellan, grand chantre de la cathédrale ;
M. le Président de Niquet ;
M. Soubeyran de Scopon, mainteneur ;
M. de Puivert, président au Parlement ;
M. d'Orbessan, président au Parlement ;
M. de Cassand, conseiller au Parlement ;
M. Lefranc, avocat général à la Cour des Aides de Montauban ;
M. de Palarin, conseiller au Parlement ;
M. Reboutier, agrégé à la Faculté de droit.

Secrétaire perpétuel : M. l'abbé de Sapte.

Trésorier : M. Martin Saint-Amand.

(Nomination royale du 24 juin 1746.)

Le Parlement fut assemblé le 13 juillet, et ordonna, après avoir entendu les conclusions du Procureur général, que les lettres patentes, les statuts et la liste des Académi-

ciens seraient transcrits dans les registres de la Cour. Le tout fut collationné, contrôlé et paraphé.

L'Académie royale tint sa première séance le 21 juillet 1746. Etaient présents : MM. d'Orbessan, Garipuy, Maynard, Sage, Ricaut, Reynal, Reboutier, de Fumel, de Caraman, Turle, Saint-Amand, Darquier, de Beauteville, Carrière, Gouazé, Marcorelle, de Puivert, l'abbé d'Héliot, d'Ouvrier, Marcassus de Puymaurin, de Rabaudy, Laporte, chef du Consistoire, l'abbé de Sapte, secrétaire.

On donna lecture à l'assemblée des lettres d'établissement, des statuts, de la liste des Académiciens et de l'enregistrement au Parlement.

M. d'Orbessan est nommé vice-président, M. Garipuy, directeur. Le nom de M. d'Orbessan (Anne-Marie, baron d'Aignan) reviendra souvent dans ces pages. C'était une personnalité toulousaine : Président à mortier au Parlement, membre de l'Académie des Jeux Floraux et de l'Académie des Sciences. Il fit un voyage en Italie, d'où il rapporta des impressions d'art. Il séjourna longtemps à Paris, puis rentra à Toulouse et passa ses dernières années en son château d'Orbessan, département du Gers. On a de lui de nombreux ouvrages d'histoire et de littérature imprimés et plusieurs conservés en manuscrits. Il était né à Toulouse en 1709.

M. Garipuy naquit à Toulouse en 1711. De bonne heure, il tourna son esprit vers les sciences exactes et particulièrement vers l'astronomie. Il construisit dans sa maison un observatoire qui devint la propriété de l'Académie. Chargé de la haute fonction de directeur des travaux publics de la province, il dressa les plans des embellissements de la ville pour le quartier Saint-Cyprien, et trouva dans M. de Puymaurin un aide puissant auprès des Etats. Garipuy mourut en 1782.

La première question qui s'imposa fut celle du logement. L'Académie n'était pas riche et ne pouvait s'offrir un abri convenable. M. le comte de Caraman, ce bienfaiteur-né d'un dévouement inlassable, mit à la disposition de la Compagnie une maison située dans un beau quartier, la

rue des Pénitents-Bleus ; il la meubla de façon à ce que l'installation pût être immédiate.

Le 25 août, l'Académie tint une assemblée publique dans la salle du Concert. La Compagnie descendit en corps et fit son entrée par la porte du Parnasse (le beau relief de Marc-Arcis) ; elle prit séance autour d'une table. Les Capitouls occupaient dans la salle des places réservées. Le Président ouvrit la séance en faisant l'histoire de l'origine et des progrès de la Société des Sciences.

Le silence fut commandé par le bedeau de l'Académie, sous les ordres du Président.

Le 17 novembre, jour de la rentrée, l'Académie occupa le nouveau logement qui lui avait été offert ; elle y a trouvé tout ce qui pouvait le rendre commode et agréable. A cette occasion, elle avait été priée à dîner par M. de Caraman qui la traita avec magnificence.

On avait songé à faire frapper des jetons de présence. Ils devaient porter d'un côté le sceau de l'Académie et de l'autre une ruche placée dans une prairie émaillée des fleurs sur lesquelles les abeilles cueillent leur miel, avec ces mots : *Labor omnibus unus*. On s'occupa également de la médaille pour le prix. D'un côté, elle portait les armes de Toulouse, *en témoignage de cette gloire qui avait acquis à l'antique cité le nom de Palladienne*. Un génie caractérisé par une coiffure chargée de tours, et un vêtement orné des armes de la ville, montait au temple de Pallas, et cette figure emblématique était accompagnée de ces mots : *Audet antiqua redire Virtus*. L'autre côté de la médaille devait représenter une Minerve assise, écrivant sur une table de bronze et ayant à ses côtés les attributs des Sciences dont l'Académie s'occupait. A ses pieds, des médailles éparses et un croquis des vieux monuments locaux.

L'Académie avait voulu faire grand, et les Capitouls, quoique flattés du compliment, trouvèrent la dépense exagérée. On proposa alors de mettre simplement d'un côté les armes de la ville, de l'autre, une inscription rappelant la fondation du prix.

1747. — Dans l'assemblée publique de 1747, M. Marcassus de Puymaurin lut un travail sur l'embrasement du Vésuve, et M. de Saint-Amand sur l'écriture des anciens et les procédés en usage.

Nicolas-Joseph de Marcassus, baron de Puymaurin, naquit à Toulouse en 1718. Il fonda, avec M. de Mondran, dont nous avons déjà parlé, une Académie de peinture, sculpture et architecture. Aux Sciences et Inscriptions, il se distingua par une critique éclairée, judicieuse et pleine d'esprit. Nommé syndic général de la province de Languedoc, il obtint de l'assemblée des Etats des sommes considérables pour les travaux et les embellissements de la ville. On lui doit l'exhaussement du cours Dillon et les grandes voies de Saint-Cyprien. Il mourut en 1791.

M. de Saint-Amand était voué au culte des monnaies et des médailles. L'Académie possède le fameux médaillier dont le Musée Saint-Raymond a la jouissance, et qui avait été acquis dans la succession Saint-Amand. Nous aurons à en reparler. Dans notre salle des séances actuelle figure un beau portrait de M. de Saint-Amand.

M. d'Orbessan communique un essai sur les Parlements de France.

M. de Caraman continue ses largesses. Il s'engage à envoyer de Paris des instruments d'astronomie et de physique et des plantes nouvelles pour le jardin ; il offre une belle pendule fabriquée à Paris, où il a commandé aussi une effigie du roi en cire afin de permettre à un sculpteur de faire un buste en marbre qui ornera la salle des séances.

1748. — Les Capitouls, qui viennent de restaurer la porte Montgaillard afin de célébrer dignement la gloire de Louis XV, demandent à l'Académie des projets d'inscription...

Elle fit de son mieux pour marquer en lettres lapidaires et louangeuses le bon vouloir des Capitouls.

Un acte passé chez Moncassin, notaire à Toulouse, le 16 février 1748, porte l'achat par l'Académie d'un jardin

avec maison, situé derrière le collège Saint-Bernard « joignant le jardin des plantes de l'Académie », moyennant la somme de 900 livres donnée par M. François de Riquet, comte de Caraman, membre honoraire et président de ladite Académie, « pour témoigner le désir qu'il a du maintien et augmentation de son établissement et du progrès des Sciences et Belles-Lettres ». Cet acte a été reproduit en entier par l'abbé Douais dans le volume de nos *Mémoires* de 1896.

Le logement que l'Académie tient de la libéralité de M. de Caraman peut faire défaut d'un moment à l'autre. Il faut nécessairement acheter une maison. L'Académie réclame le concours indispensable de la ville et elle intéresse à l'affaire l'intendant Lenain.

En cette année, le prix de l'Académie fut octroyé à M. Sauvages, professeur royal en médecine, membre de la Société de Montpellier. Le sujet était : *la Rage*. Neuf Mémoires furent présentés.

1749. — M. Garipuy rend compte des démarches qu'il a faites à Montpellier, auprès de l'Intendant, qui promet de demander à la ville 12,000 livres lorsque la Compagnie sera en état de fournir une somme pareille. Ses ressources ne permettant pas d'aller au delà de 6,000 livres, elle fera appel à la générosité des membres.

M. Turle-Larbrepin, agrégé à la Faculté de Droit, lit un Mémoire pour servir à la continuation des *Annales* de Lafaille (à partir de l'année 1611). Les principaux faits rapportés sont : le bruit répandu de l'assassinat au Louvre de Louis XIII et de la reine-mère ; la nomination de M. de Clary, premier président, en remplacement de M. de Verdun l'entrée du prince de Condé à Toulouse ; la construction du chœur de Saint-Etienne par l'architecte Pierre Reneville, auquel on donna la somme de 45,000 livres.

M. Turle-Larbrepin était né à Toulouse en 1716. Le premier, il donna tous ses soins à la continuation des *Annales*. Il prodigua ses bienfaits et ses dons à l'Académie, dont il

fut longtemps le trésorier modèle; il mourut en 1799.

Afin de favoriser le travail des *Annales,* on prie les Capitouls de permettre l'accès des archives de la ville; des démarches analogues seront faites auprès du premier président au sujet des archives du Parlement. Les recherches y seront opérées par les conseillers du Parlement, membres de l'Académie.

M. d'Orbessan lit un Mémoire sur la fontaine de Salies, en Béarn.

M. Marcorelle parle d'une maladie qui régna à Toulouse pendant l'hiver de 1748. M. Marcorelle était avocat au Parlement, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir une prédilection pour les sciences et d'en disserter très congrûment.

La maladie dont il s'occupa dans la séance de l'Académie commençait pour un enchifrènement, un engourdissement des sens, une grande lassitude et une sensation de froid sur toute la surface du corps. Les suites étaient une toux convulsive et opiniâtre. La fièvre était presque toujours de la partie. Parmi ceux qui furent atteints du mal, « il y en eut qui firent des remèdes, d'autres qui n'en firent pas, et il en périt autant des uns que des autres ». On trouve une maladie semblable ayant sévi à Nîmes en 1655. Il y a dix à douze ans, elle se manifesta dans le Bas-Languedoc. On lui a donné différents noms : ceux de *folette*, de *coqueluche ;* en dernier lieu, on l'appelait *grippe.* N'avons-nous pas ainsi établi la genèse de cette désagréable et funeste maladie, qui fait de si grands ravages de notre temps?

L'Académie ayant eu besoin d'une somme de 2,000 livres et se trouvant dans l'impossibilité de la réaliser, quelques personnes offrirent d'en faire l'avance. La ville trouva bon que les fonds affectés au prix fussent consacrés à rembourser les prêteurs, et le prix fut suspendu pendant une durée de quatre ans. On vit alors un véritable assaut de générosité. MM. de Puivert et d'Orbessan donnèrent chacun un des prix supprimés; M. de Saint-Amand proposa le troisième. MM. Beauteville, Marcorelle, Turle et Reboutier ont donné collectivement le quatrième.

M. Langlade, écrivain de l'Académie, chargé du service ordinaire des salles destinées aux exercices, a fait observer que la somme de 100 livres était insuffisante. On lui accorde 150 livres; mais comme le travail de la mise en état des registres était en retard, ce supplément de traitement ne sera payé qu'après le travail fait.

M. de Puivert a présidé l'assemblée publique du 29 août; il a parlé des travaux de l'Académie qui tendaient tous à l'avantage du public et à la gloire de la patrie... On redira volontiers la même chose tous les ans.

Le sujet du prix était celui-ci : « Fixer le temps où les sciences et les arts ont commencé à être cultivés chez les Volces et marquer les changements qu'ils occasionnèrent dans les mœurs, les coutumes et la religion de ces peuple. » L'auteur du Mémoire couronné est l'abbé de Guasco, associé honoraire étranger de l'Académie.

1750. — Le Bureau de l'Académie pour l'année 1750 est ainsi composé :

M. le maréchal de Richelieu, président; M. Riquet de Bonrepos, vice-président; M. Gouazé, directeur.

Sous Louis XV, et pour affirmer la protection royale, le président ne pouvait être pris que parmi les membres honoraires. C'est donc toujours un grand personnage qui, quoique absent, sera à la tête de la Compagnie. La présidence réelle revenait de droit au vice-président.

Voici la lettre de remerciement du maréchal de Richelieu au vice-président :

« Je suis très flatté de l'honneur que me fait l'Académie de Toulouse. Elle pouvait certainement faire un meilleur choix, mais elle ne pouvait donner cette préférence à personne qui la ressentît plus vivement. Je m'estimerai fort heureux de lui marquer ma reconnaissance. En attendant, je vous prie de vouloir bien être auprès d'elle le fidèle interprète de mes meilleurs sentiments et l'assurer de l'empressement que j'aurai à lui donner en toute occasion des mar-

ques de l'estime et de la considération que j'ai pour une Compagnie aussi digne qu'elle... »

M. de Bousquet, conseiller au Parlement, lit un travail sur le Château narbonnais.

M. Riquet de Bonrepos, avocat général au Parlement, annonce à la Compagnie l'arrivée à Toulouse du maréchal, duc de Richelieu. L'Académie, pour le recevoir dignement, et sur les instances du comte de Caraman, offre au maréchal le logement de l'Académie qui irait momentanément tenir ses séances dans la maison que M. de Caraman occupait place Saint-Georges. Le maréchal n'accepta pas cette offre.

Le 5 mars 1750, le duc de Richelieu présida l'assemblée qui fut ainsi composée :

MM. Riquet de Bonrepos, vice-président; Gouazé, directeur; de Niquet, Marcorelle, Garipuy, abbé d'Héliot, d'Ouvrier, Gleizes, de Chalvet, Maynard, Sage, Fontenilles, de Puivert, Darquier, de Puymaurin, Reynal, de Saint-Amand, de Palarin, de Bousquet, Fronton, Carrière, Reboutier, Turle, Cavallery; adjoints : Laurens, Espinasse, Carrière le fils, Mengaud.

Les compliments d'usage furent échangés; le duc de Richelieu assura la Compagnie de ses bonnes intentions et de son désir de lui être utile.

M. le Président annonce que l'Académie a été extraordinairement convoquée au sujet du logement en vue, l'hôtel de la Sénéchaussée.

M. le Sénéchal avait bien voulu accueillir favorablement la proposition d'achat et y consentir, sous le bon plaisir du Roi, à la condition que la Compagnie rembourserait les sommes dépensées pour les réparations et l'entretien de l'hôtel par M. le sénéchal de Chalvet et sa famille. Il ne restait plus qu'à s'entendre sur le prix et à trouver l'argent.

M. de Bonrepos présida la séance publique annuelle. Il prononça un discours où il développa l'origine et les progrès de l'Académie; il parla de l'utilité « qu'on doit attendre d'un établissement qui commence à réveiller les Toulou-

sains de leur assoupissement et à faire luire la seconde aurore de ces jours mémorables où l'étranger, attiré par la haute réputation de la cité palladienne, s'empressait d'y venir chercher des leçons, et où la superbe Rome même, toute jalouse qu'elle était de sa propre gloire, forcée cependant de reconnaître la supériorité du génie toulousain, venait nous demander des maîtres pour instruire ses citoyens... »

Souhaitons-nous de voir se perpétuer de pareils enthousiasmes et de mériter des paroles aussi dithyrambiques.

M. de Saint-Amand annonce qu'il a reçu pour l'Académie un ouvrage en cinq volumes in-folio, qu'il offre de faire relier. C'est une relation du voyage au Pérou, imprimée à Madrid, et faite par Dom Antonio de Ulloa, capitaine de vaisseau du roi d'Espagne et l'un des deux Espagnols que ce prince avait chargés d'accompagner les Français envoyés au Pérou pour déterminer la figure de la terre.

M. Garipuy rend compte de l'état de la question du logement. La ville se montre favorable et paraît disposée à aider largement l'Académie qui demandait une somme de 12,000 livres. Le Conseil de bourgeoisie étant assemblé dans le petit Consistoire, le Capitoul rapporteur examine la requête de l'Académie. Il dit que celle-ci, depuis les lettres d'établissement de 1746, a fait de nouveaux efforts pour obtenir un logement fixe. Après plusieurs essais infructueux, elle a porté ses vues sur l'hôtel de la Sénéchaussée parce qu'elle trouvait là réunis diverses salles de réunion, des laboratoires faciles à installer, ainsi que deux jardins. L'hôtel était occupé par le Sénéchal de Toulouse, M. de Chalvet, et cette haute fonction son père l'avait exercée avant lui. L'un et l'autre avaient fait des réparations d'entretien et des constructions. M. de Chalvet consentait à la désaffectation de l'hôtel, à la condition qu'il fût indemnisé des sommes déboursées par sa famille et qui se montaient à 21,000 livres. L'Académie possédait un fonds de 12,000 livres et demandait à la ville une somme égale... Le Conseil de bourgeoisie admit la demande. L'Intendant se montra favorable et le roi acquiesça.

M. Darquier, qui était né à Toulouse en 1718, ne se contentait pas de faire, en son logis, aujourd'hui rue Darquier, n° 8, des observations astronomiques; entre temps, il appréciait avec compétence le traité d'harmonie de M. Rameau, *musicien célèbre*... La théorie musicale s'est rapprochée d'ailleurs de plus en plus des sciences physiques et mathématiques, et nous voyons parmi nous un de nos meilleurs savants qui a donné des preuves éloquentes de cette vérité. Je vous rappelle la conférence de M. Mathias sur *le son*.

M. de Saint-Florentin écrivit, le 17 mai 1750, la lettre suivante à l'Académie :

« Le privilège que demande l'Académie des Sciences pour l'impression de ses ouvrages a été accordé, et j'écris à M. de Rabaudy d'en suivre l'expédition. Je suis charmé d'avoir contribué à cette grâce, qui devient tous les jours plus difficile. Le Roi a décidé que son attention et ses bontés ne se porteraient dorénavant que sur les Académies qui, sans négliger les Belles-Lettres, s'appliqueraient particulièrement à des sujets utiles, comme à l'histoire naturelle du pays, aux singularités physiques qui s'y trouvent, aux mines, aux eaux minérales, à l'histoire civile et ecclésiastique du pays, à ses anciens monuments, et ces différentes matières faisant plus que toute autre l'objet des recherches et de l'application de l'Académie S. M. ne peut qu'approuver qu'il en soit fait mention dans le privilège qui va lui être expédié.... SAINT-FLORENTIN, *signé*. »

Les ouvrages de l'Académie ne seront imprimés que bien longtemps après cette date, et nous verrons plus tard dans quelles circonstances.

Le 24 mai 1750, on observa à Toulouse, vers dix heures du soir, un tremblement de terre qui se manifesta en deux secousses de quinze secondes au plus. Le même tremblement de terre fut ressenti à Tarbes, Lourdes, Argelès.

L'Académie s'occupe d'une machine pour élever les eaux de la Garonne et les porter dans la ville. Cette machine est de l'invention d'un sieur Brossard et a fonctionné dans

l'arsenal de l'Hôtel de Ville. On cherche à ce sujet à établir les niveaux des divers quartiers. En prenant pour base la surface des eaux, voici quelques hauteurs relevées :

Milieu du pavé du Pont-Neuf, 44 pieds ;
Place Rouaix, 41 pieds ;
Rue Nazareth, 38 pieds ;
Place Saint-Etienne, 36 pieds.

Le prix de mathématiques de cette année fut remporté par M. Clairaut, de l'Académie des Sciences de Paris. Le sujet était : *la Cause physique de l'aplatissement de la terre.* Le prix était double. Quatre Mémoires avaient été présentés.

On procède à la nomination de quatre associés étrangers. Les choix de l'Académie se portèrent sur : M. Linné, M. Clairaut, l'abbé de Guasco, Racine le fils.

Prix de littérature proposé pour 1752 : « Etat des Sciences et des Arts à Toulouse sous les rois visigoths. — Quelles étaient les lois et les mœurs de cette ville sous le gouvernement de ces princes ? »

M. de Saint-Amand lit un Mémoire sur l'utilité des médailles pour expliquer et éclairer les événements de l'histoire.

L'abbé d'Héliot fut désigné pour faire revivre la mémoire des hommes célèbres de la cité. L'abbé d'Héliot était lui-même une célébrité toulousaine. Professeur de théologie, il aima passionnément les livres et donna sa belle bibliothèque au clergé. Le portrait de l'abbé d'Héliot, qui a figuré dans la salle publique de la Bibliothèque du clergé, est conservé à la Bibliothèque de la ville, réunies depuis l'année 1866.

Le chancelier Daguesseau, qui avait été nommé président, écrivit un remerciement des plus flatteurs :

« Il n'est point question de rang dans les Sociétés littéraires, et c'est une règle établie depuis longtemps dans les Académies : si je suis privé d'assister à vos assemblées, je chercherai toujours à m'en dédommager par mon attention à lui donner des marques de l'affection que j'ai pour les lettres et pour ceux qui les cultivent aussi dignement qu'on

le fera toujours dans votre Académie... DAGUESSEAU, *signe*. Paris, 23 octobre 1750. »

Le secrétaire communique l'arrêt du Conseil par lequel le Roi accorde à l'Académie l'hôtel de la Sénéchaussée. M. de Rabaudy est chargé de terminer cette affaire et de passer le contrat avec MM. les fermiers du domaine.

L'Académie songe à fonder des cours publics pour les diverses branches des sciences.

On propose d'établir des jetons de présence pour remplacer les bougies. Afin de constater la présence et l'assiduité des membres, il y aura deux registres sur lesquels ils devront apposer leurs signatures à l'entrée et à la sortie des séances. Ces registres seront gardés par le secrétaire, qui signera après chaque séance, et transmettra les registres au trésorier, qui règlera la distribution des bougies ou jetons.

L'Académie crée un horloger en titre et le loge dans son hôtel.

Le besoin s'impose — et ceci se représentera souvent jusqu'à nos jours — de remanier les règlements intérieurs et la constitution primitive. On prie le Roi de nommer quinze associés libres surnuméraires pris parmi ceux qui, n'ayant fait aucun travail, ont cependant aidé, secouru ou favorisé l'Académie dans les moments difficiles. Ces places d'associés libres s'éteindront par la mort des titulaires.

On a délibéré d'imprimer, sous forme d'un petit in-quarto, un recueil des trois ouvrages couronnés jusqu'à présent. Le Comité de librairie fixera le nombre du tirage. Chaque membre aura droit à un exemplaire.

L'Académie donnera tous les ans des cours publics. Pour les *mathématiques*, on traitera alternativement la géométrie, l'astronomie, la physique expérimentale, la mécanique ; pour la *médecine* : l'anatomie, la chimie, la botanique. La *littérature* aura pour objet : la connaissance des monuments antiques, des médailles, des inscriptions. On y joindra des leçons de langues grecque et hébraïque.

Ces cours seront faits dans l'hôtel de l'Académie par trois de ses membres élus au scrutin. Ils auront un logement et une pension de 150 livres, et, jusqu'au moment où la pension sera payée, quinze livres de bougies.

Le mathématicien pensionnaire aura la direction de l'Observatoire, fera les observations astronomiques.

Le pensionnaire pour la science médico-physique aura la direction du jardin des plantes, du laboratoire de chimie, du cabinet d'anatomie et d'histoire naturelle.

Le littérateur pensionnaire aura la direction du cabinet d'antiquités et des médailles.

Le secrétaire qui sera chargé de la tenue des livres aura également un logement et une pension de 150 livres.

On propose de nommer professeur Dom Pont, religieux de la Congrégation de Saint-Maur, connu par ses talents littéraires et sa science des langues grecque et hébraïque. M. Lefranc de Pompignan écrit pour faire un grand éloge de ce religieux.

L'Académie acquiert dans la succession de l'abbé de Ribaute, chanoine d'Alais, des livres et instruments d'astronomie.

1751. — M. Linné, nommé associé étranger, remercie l'Académie.

M. d'Orbessan lit un Mémoire sur la toge et les autres vêtements des Romains. En même temps, il traduisait les poésies de Tibulle et de Catulle.

Un service pour le repos de l'âme de l'intendant Lenain est célébré dans l'église des Grands-Augustins.

On signale près de Saint-Jean-de-Luz, sur le sommet de la Rune, montagne à 150 toises au-dessus du niveau de la mer, une fontaine sujette au flux et au reflux; ses eaux croissent et décroissent aux heures des marées.

L'Académie entend un très pompeux éloge du chancelier Daguesseau.

M. d'Orbessan lit un essai sur la rose. Tournefort en distinguait cinquante-trois espèces.

Elle était connue et en grand honneur chez les Hébreux, les Grecs et les Romains. A Rome, le quatrième dimanche du carême, le Pape bénit la Rose d'Or. M. d'Orbessan assista à la cérémonie en 1750; vingt-sept cardinaux y figurèrent en habits couleur de rose. L'usage des roses s'introduisit au Parlement avec la baillée des roses.

On fait observer que plusieurs voisins de l'hôtel que l'Académie vient d'acquérir ont, sans aucun droit, pratiqué des jours et installé des balcons qui ont vue sur le grand jardin.

MM. les Commissaires du logement sont priés de s'occuper de cet objet, sans soulever des difficultés avec les voisins que *l'Académie ne veut pas désobliger*, mais elle veut éviter qu'ils attentent à ses droits.

L'Académie a délibéré d'accorder à M. Garipuy la permission de pratiquer une ouverture dans le mur du jardin pour faciliter ses observations astronomiques.

M. Garipuy n'accepte cette faveur que pour lui-même et sa vie durant, sans que cela puisse tirer à conséquence pour les locataires de la maison.

M. Duclos, avocat au Parlement, est nommé secrétaire en remplacement de M. Soubeyran de Scopon, décédé. M. Duclos était mainteneur et très connu par de nombreuses publications littéraires.

M. de Lamoignon écrit une lettre de remerciement ainsi conçue :

« Je reçois, avec bien de la reconnaissance, l'honneur que vous me faites de m'admettre dans une Compagnie aussi illustre que la vôtre... Soyez persuadés que je saisirai toujours avec empressement les occasions de rendre mes services à tous ceux qui la composent... DE LAMOIGNON, *signé.* »

A l'assemblée publique du 22 avril, les Capitouls sont présents. M. d'Orbessan, préside; il fait l'éloge du Roi et des bienfaiteurs.

M. Darquier lit un Mémoire sur les aurores boréales. M. Bousquet parle de l'ancienne enceinte de la ville et du Château narbonnais.

MM. de Saget et Dufourc présentent un plan très détaillé

de la ville, qui est mis sous les yeux de l'assemblée. Ce plan, sur une très grande échelle, est conservé à la bibliothèque publique de la ville. Il contient le tracé de toutes les églises et de tous les couvents, ainsi que les noms anciens des places et des rues. On y a malheureusement fait des surcharges regrettables, surtout dans les noms des rues.

Le 29 avril, l'Académie se réunit pour la première fois dans son nouvel hôtel. La joie de tous a été d'autant plus complète que ce logement a été trouvé bien mieux approprié aux nécessités de la Compagnie qu'on n'eût osé l'espérer.

M. de Caraman écrit une lettre, datée de Lunéville, 14 avril 1751.

« S. M. le roi de Pologne vient de fonder dans la ville de Nancy un prix qui sera distribué tous les ans à un ouvrage de science ou de littérature, et des censeurs jugeront les ouvrages présentés.

« L'ouverture de cette société littéraire a été faite publiquement le 3 février dernier. Le Roi me fait remettre un exemplaire des discours prononcés en cette assemblée et destiné à l'Académie. Je m'acquitte avec grand plaisir de cette commission pour une Compagnie aussi illustre, dont j'ai l'honneur d'être membre... DE CARAMAN, *signé*. »

Le secrétaire était chargé d'écrire à M. de Caraman en le priant d'employer les termes les meilleurs possibles pour exprimer au Roi les sentiments qu'imposait aux membres de la Compagnie son auguste personne...

On examine les ouvrages remis pour le concours de médecine. Le sujet proposé était la *Théorie de l'ouïe*.

M. Duclos donne lecture d'une dissertation sur les Jeux floraux de l'ancienne Rome, célébrés en l'honneur de Flore et fondés en l'an 513. La fête avait lieu le 28 avril. C'était le triomphe de la licence et de la débauche. Les courtisanes venaient sur le théâtre en habits de diverses couleurs, et là, sans pudeur et sans honte, à la vue d'un peuple effronté, elles se dépouillaient de leurs habits pour représenter des scènes infâmes, accompagnées des mouvements les plus lascifs...; la nuit, ces mêmes femmes parcouraient les rues de

Rome n'ayant d'autre vêtement que des couronnes de fleurs et précédées de flambeaux et de trompettes.

Flore, selon Lactance, était une courtisane qui ayant gagné beaucoup de bien, institua le peuple romain son héritier et assigna une somme considérable pour faire célébrer tous les ans une fête et des jeux publics. Afin de cacher cette origine, le Sénat décida de placer cette courtisane au rang des divinités, en la proclamant la déesse des fleurs. Plutarque, Macrobe, Pline, saint Augustin accréditent cette légende; M. Duclos ne l'accepte pas. Avec Ovide, il défend la déesse des fleurs, la vraie Flore, et parle du culte qu'on lui rendait à Rome où, en effet, elle avait un temple.

En 1746, on avait frappé deux cent jetons; on en commanda une pareille quantité. Deux cent jetons coûtaient quatre cent livres quatorze sous.

On décide de faire graver un cachet aux armes de l'Académie.

On forme des recueils ou herbiers pour les plantes des environs de Toulouse.

M. Marcorelle présente les observations météorologiques pour l'année 1750. Le 5 janvier, jour le plus froid de l'année : — 9°; le 18 août, jour le plus chaud : + 35 $^1/_2$. Le vent du sud, connu sous le nom de vent d'autan, a surtout régné pendant le cours de l'année et sans interruption pendant les mois de novembre et décembre.

M. Titon du Tillet fait don à l'Académie de son ouvrage : *le Parnasse français*.

Le prix de 1751 (*Théorie de l'ouïe*) est réservé et joint au prix de 1754.

Le prix de mathématiques proposé pour 1753 est la question suivante : *Direction et forme des digues et résistance à l'effort des eaux*.

Le 25 août 1751 eut lieu la première séance publique tenue par l'Académie dans son hôtel. La table était du côté de la cheminée. Les Capitouls avaient des sièges disposés en face, laissant un passage vide entre les sièges et la table. Le public était rangé autour de la salle, dans les espaces libres.

M. d'Orbessan, vice-président, fit le discours d'ouverture; M. de Puymaurin lut l'éloge de M. de Fumel; M. de Saint-Amand celui de l'intendant Lenain; MM. Garipuy, Mengaud et Reboutier résumèrent les travaux lus dans l'année. Le bureau pour 1751-52 fut ainsi constitué : l'Archevêque de Toulouse, président; M. de Niquet, vice-président; M. Marcorelle, directeur.

La rentrée de l'Académie eut lieu en novembre 1751. A cette séance, l'abbé d'Héliot présenta, avec l'ouvrage de M. Titon du Tillet, l'estampe-frontispice représentant le Parnasse, plusieurs épreuves du portrait de l'auteur et trente-quatre médailles de bronze portant les figures de savants illustres.

1752. — M. d'Orbessan lit un travail sur l'exploration du Vésuve.

M. Garipuy, à qui la ville a confié la direction des travaux de la promenade qu'elle vient d'entreprendre (Boulingrin et allées qui l'entourent), dit que, en faisant enlever les terres de la butte voisine de la porte Montoulieu, il a trouvé des masures qu'il croit être des restes de l'ancien couvent des Jésuites. Il avait également recueilli dans ces terrains une grande quantité de médailles et de monnaies.

M. l'abbé d'Héliot présente une dissertation sur le droit de Régale, attribuant aux rois la perception du revenu des bénéfices vacants, jusqu'à ce que les nouveaux pourvus eussent prêté serment entre les mains du Roi.

M. Sage a commencé, dans les jardins de l'Académie, des essais de culture du pastel; mais il y a de grandes difficultés à se procurer cette plante. Cependant, M. Sage propose de faire ces semences de pastel dans le jardin de l'hôtel et de tenter des expériences pour extraire de la plante la matière colorante (le bleu). Le commerce du pastel a servi à créer d'immenses fortunes. A Toulouse, deux familles, les Bernuy et les Assézat, se sont enrichies avec l'exportation de cette matière préparée et expédiée en balles.

M. Guenot, le très sympathique et très dévoué secrétaire

général de la Société de géographie, un chercheur infatigable, a fait, dans le *Bulletin* de cette Société, un travail très instructif. Le pastel, qui vient de l'Asie-Mineure, fut surtout introduit dans les pays d'Albigeois et de Foix et dans le Lauraguais. Etant préparé en coques, on appelait pays de *cocagne* celui où il était exploité. Au dix-septième siècle, le pastel fut soumis à des impôts énormes, et la découverte de l'indigo marqua sa disparition à peu près complète.

M. d'Orbessan propose de faire insérer dans les journaux les comptes rendus des assemblées publiques de l'Académie.

M. le Trésorier dit que les Fermiers du Domaine ont lancé une contrainte pour obliger l'Académie à payer le droit d'amortissement au sujet de l'acquisition de l'hôtel.

Le 17 avril eut lieu l'ouverture des leçons publiques de grec et d'hébreu par Dom. Pont.

M. le Secrétaire s'exprime ainsi : « Un événement qui depuis longtemps était désiré par l'Académie a donné lieu à cette assemblée qui a eu pour but l'ouverture d'une école de grec et d'hébreu. Un concours imprévu de personnages de tous états, que le bruit de cet établissement avait attirés, a mis la Compagnie dans l'agréable nécessité de transporter la séance dans la salle des assemblées publiques qui n'a pas été trop grande pour contenir les auditeurs. »

Dom Pont a fait l'inauguration de l'école par un discours de circonstance et a terminé par une analyse de *l'Hécube* d'Euripide.

M. Darquier, que sa santé a amené aux eaux de Saint-Sauveur, situées entre Barèges et Cauterets, décrit la composition et les vertus curatives de ces eaux.

On décide d'envoyer au *Mercure* et à *la Gazette de France* une note sur la dernière séance publique et l'ouverture du cours de grec et d'hébreu.

M. de Bousquet a travaillé à la continuation des *Annales*. Il commence ses recherches à l'époque où s'arrête l'ouvrage de Lafaille, en 1610. Il expose, en abrégé, les affaires du royaume auxquelles l'histoire de Toulouse se trouve mêlée, puis il passe au détail des événements parti-

culiers : obsèques de Henri IV; proclamation du nouveau règne (Louis XIII); sacre à Reims : le premier président de Verdun y assiste ; réparation du chœur de Saint-Etienne après l'incendie de 1609; les Etats de Languedoc accordent 9,000 livres.

M. de Bousquet était né à Toulouse en 1694. Il devint de bonne heure conseiller au Parlement. Il fut le principal continuateur de Lafaille et de ses *Annales*.

M. l'abbé d'Héliot lit un éloge de Fermat.

MM. Garipuy et Darquier ont proposé de faire construire sur le mur du jardin de l'Académie, au bout de la terrasse, près le palais, une tour ronde pour faire des observations astronomiques.

M. d'Orbessan communique une relation de voyage en Italie.

Observations météorologiques de M. Marcorelle pour 1751, une des années les plus *disetteuses*.

1753. — Bureau pour 1753 : le comte de Saint-Florentin, président; M. de Rabaudy, vice-président; Darquier, directeur.

Dom Pont fait la seconde ouverture du cours de langue grecque; il analyse l'*Oreste* d'Euripide.

MM. les Mainteneurs des Jeux Floraux auront désormais des places réservées aux séances publiques de l'Académie.

On décide qu'un membre ordinaire qui passera un an sans faire de communication sera privé du droit de suffrage; s'il passe deux ans consécutifs, sa place pourra être déclarée vacante.

M. de Beauteville disserte sur la nature et le but de la tragédie et de la comédie.

Le père Cavallery lit un Mémoire sur un arc-en-ciel lunaire observé à Tournon... « en physique surtout, dit-il, les hommes qui nous éclairent le moins ne sont-ils pas ceux qui prétendent ne laisser de l'obscurité nulle part? » Aujourd'hui, cette critique nous semble tout à fait hors de propos.

M. le marquis de Caraman, fils du comte de Caraman, est admis aux séances particulières.

M. de Saint-Amand montre une médaille de moyen bronze frappée en l'honneur de Tranquilline, femme de l'empereur Gordien.

M. Garipuy expose ses recherches sur la hauteur du pôle à Toulouse; il constate que l'astronomie était peu cultivée à Toulouse avant l'établissement de l'Académie.

Un sieur Surville est autorisé à montrer une machine au moyen de laquelle se déroulent de véritables tableaux vivants.

M. de Bousquet continue les *Annales* de Toulouse. Il mentionne l'usage établi dans le Chapitre de Saint-Etienne de Toulouse de célébrer la messe du Saint-Esprit chaque jour, pendant la tenue des Etats, en mémoire du don généreux qu'ils avaient fait après l'incendie du chœur en 1609.

Il parle de la condamnation par le Parlement de l'ouvrage de Jean Mariana, jésuite espagnol, qui « permet au plus vil sujet de disposer de la vie de son souverain ». Ce livre fut lacéré et brûlé en 1610.

L'Académie des Jeux Floraux et l'Académie des Sciences s'invitent mutuellement à leurs séances publiques.

L'Académie renonce au projet de créer des *Membres vétérans*. M. de Saint-Florentin fit observer que c'était là un article additionnel aux statuts approuvés par le Roi, qui demandait un nouveau règlement.

M. d'Orbessan lit un mémoire sur les féries, jours de repos et de fêtes à Rome. Le christianisme ne détruisit pas ces féries, qui se retrouvent dans la fête des fous, dans celle des sous-diacres, dans celle de l'âne et du bœuf. M. d'Orbessan, cite encore les fêtes des vendanges, des moissons, la Basoche.

M. de Saint-Amand parle en faveur de la langue gasconne... « Ce que nous regardons comme un jargon informe, un patois grossier, est une véritable langue, harmonieuse, élégante, énergique... » il cite les Jeux Floraux qui ont couronné des poésies en cette langue; il nomme le poète

Goudelin. Les opinions contraires se produisent. M. de Puymaurin veut qu'on abolisse l'usage du gascon; M. de Saint-Amand soutient le génie propre de ces deux langues, le gascon et le français.

Dom Pont rend compte du succès des cours de grec et d'hébreu. Les élèves sont assez nombreux, plusieurs peuvent déjà traduire les auteurs grecs. On profite de la présence du chef du Consistoire pour faire ressortir l'honneur qui revien drait à la ville si elle fondait définitivement des cours de langues savantes.

M. Marcorelle relève les différentes hauteurs des eaux de la Garonne depuis 1712.

1754. — Bureau pour 1754 : Le chancelier de Lamoignon, président; de Bousquet, conseiller au Parlement, vice-président; de Mengaud, directeur.

On introduit M. Raynal, qui communique la préface d'un *Abrégé de l'histoire de Toulouse;* il expose le plan de l'ouvrage qui comprend les origines et la suite des événements jusques en 1610. Raynal était né à Toulouse en 1723. Il devint un des avocats les plus distingués du Parlement, puis, successivement, capitoul et subdélégué de l'Intendant de Languedoc.

On lit un Mémoire de M. Leroy, docteur en médecine à Montpellier, sur les eaux de Balaruc.

L'Archevêque de Narbonne écrit à l'Académie :

« Les Etats viennent d'accorder une gratification de 600 livres par an à l'Académie. Je me suis empressé de leur en faire la proposition, lorsque j'ai cru les circonstances favorables. J'en ai d'autant plus de plaisir que c'est consacrer cette somme à l'utilité publique et à la gloire d'une ville qui me sera toujours chère. Je vous prie d'en informer la Compagnie et de l'assurer de tout mon zèle pour ce qui pourra l'intéresser... Montpellier, 9 mars 1754. »

On décide d'adresser à la ville un Mémoire au sujet du cours de grec et d'hébreu. Ce cours existe depuis trois ans; il est fait par Dom Pont avec une assiduité constante; l'ho-

noraire du professeur a été jusqu'à ce jour de cinquante écus. Cette libéralité ne repose que sur la bonne volonté de quelques membres de l'Académie. Si la ville accordait une somme suffisante pour l'entretien du cours, l'Académie fournirait le professeur, qui logerait dans l'hôtel et ferait des cours publics.

Le 28 mai 1754, le maréchal de Richelieu assiste à la séance. Le maréchal s'est placé à la droite de M. de Mengaud directeur, qui a fait le compliment :

« Monsieur, l'Académie a d'autant plus de joie de vous voir aujourd'hui prendre votre place parmi nous que c'est pour elle une occasion de vous renouveler ses remerciements. Véritablement touchée de vos dispositions favorables à son égard, elle s'efforcera de les justifier et de les fixer de plus en plus sur nous par un digne usage de leurs effets... »

M. de Richelieu a répondu : « l'Académie ne doit pas douter, Monsieur, que je ne saisisse avec empressement toutes les occasions de lui prouver mon zèle pour ses intérêts et pour sa gloire. Je voudrais bien être à portée de lui renouveler plus souvent les témoignages de mon affection pour elle et de m'instruire en assistant assidûment à vos assemblées. »

Le trésorier a jugé convenable d'offrir au maréchal de Richelieu un jeton de présence.

M. le Secrétaire a obtenu des Etats un exemplaire de *l'Histoire de Languedoc*.

M. de Bousquet a dit que M. François Astre, procureur au Parlement et propriétaire d'une maison dont le corps de derrière a vue sur le jardin de l'Académie, demandait l'agrément de pratiquer sur le mur de l'ancienne enceinte de Toulouse et qui fait partie de sa maison, un balcon, aux mêmes conditions que celles accordées au voisin, un sieur Barrau. L'Académie accorde la permission en stipulant que ces balcons seront en fer, que les appuis seront uniformes ainsi que les consoles qui les séparent les uns des autres.

Le père Cavallery, présente un Mémoire sur la cause physique de la dureté des corps.

M. d'Héliot, lit un Mémoire sur l'ancienneté et les qualités dominantes des Tectosages.

M. d'Orbessan, un mémoire sur les serpents sacrés, les cultes divers qu'ils ont fait naître, les symboles, les divinités qu'ils représentent.

M. Marcorelle, un Mémoire sur la fabrication et le commerce des fromages de Roquefort.

M. d'Ouvrier lègue à l'Académie le *Dictionnaire de Moréri*.

Dom Pont continue ses cours d'hébreu et de grec pendant quatre jours de la semaine; deux leçons d'une heure, l'une destinée aux commençants; après un mois, il fait traduire le Nouveau Testament, les fables d'Esope, les dialogues de Lucien. Il montre l'analogie entre la langue grecque et la langue française, note les mots qui sont passés du grec dans le latin et le français. La seconde partie du cours est destinée à ceux qui peuvent aborder les auteurs plus difficiles. Parmi les élèves les plus distingués, Dom Pont signale l'abbé d'Aufréry, Labroquère, Martel, Déjean, Costes, l'abbé Audibert, de Toulouse.

M. Turle apporte sa contribution à la continuation des *Annales* de Toulouse, pendant l'année 1628 : Guerres de religion; le duc de Rohan, chef des huguenots : son procès devant le Parlement; le Prince de Condé à Toulouse : il assiste aux Etats et y fait enregistrer deux édits : l'un concernant le sel, l'autre les trésoriers de France; siège de Pamiers; arrivée à Toulouse de l'archevêque Montchal; translation des reliques de saint Thomas d'Aquin : la châsse nouvelle était due à la munificence de MM. de Montmorency et de Ventadour; ravages de la peste à Toulouse.

M. Marcorelle continue ses observations météorologiques. Le 16 janvier a été le jour le plus froid de l'année 1753 : — 10°; le 7 juillet, le jour le plus chaud : + 38. La récolte a été bonne.

Le Jardinier de l'Académie obtient une augmentation de vingt livres par an, à la condition qu'il s'obligera à ratisser à fond, tous les quinze jours, les allées du jardin,

à entretenir et tailler les arbres, les buis, les gazons, à cultiver les plates-bandes en les garnissant des fleurs des différentes saisons. Le *surtout aux livrées du roi* se trouvant usé, on lui en donnera un semblable chaque quatre ans; il devra se rendre dans l'hôtel de l'Académie, à une heure, les jours d'action publique et de grand gala, pour exécuter les ordres qui lui seront donnés.

M. Raynal, l'auteur de *l'Histoire de Toulouse*, est autorisé à prendre le titre de membre de l'Académie sur la première feuille de son ouvrage.

On fixe d'une manière précise les mesures de liquide en usage à Toulouse. Le péga remontait à 1574; il valait 3 litres 16 centilitres.

1755. — *Président :* M. de Saint-Priest ;
Vice-président : M. Gouazé ;
Directeur : M. de Saint-Amand.

M. Gouazé, en ouvrant les séances, déclare s'intéresser d'autant plus au succès de l'Académie qu'il a été un de ceux qui, avec MM. Sage et Carrière, a contribué à la former, alors qu'elle n'était encore que *Société des Sciences*.

L'Académie pouvant se passer de la tour du rempart qui servait d'observatoire la restitue à la ville.

Payement de la somme de 2,000 livres à M. de Chalvet, à titre d'acompte sur ce qui lui reste dû pour l'achat de l'hôtel.

L'Académie offre au professeur de grec et d'hébreu un présent de 30 pistoles et délibère de solliciter de la ville un honoraire raisonnable.

M. Forest, libraire de Toulouse, obtient le privilège de l'impression des ouvrages de l'Académie.

Les Mémoires seront mis en état, afin que le premier volume vienne à l'impression immédiatement après celle des pièces couronnées, formant une publication spéciale.

Les *pièces couronnées* parurent en 1758; les *Mémoires de l'Académie* en 1782.

Les *pièces couronnées* forment un volume in-4°, imprimé chez Forest. Ce volume contient :

1° Dissertation sur *la rage*, par M. de Sauvages, de la Société royale de Montpellier ;

2° Dissertation sur *les sciences et les arts chez les Volces*, par l'abbé de Guasco, de l'Académie de Cortone ;

3° Nouvelle théorie de *la figure de la terre*, par M. Clairaut, de l'Académie royale des Sciences de Paris.

On propose de transporter les plantes de l'ancien jardin dans celui de l'hôtel de l'Académie.

Le chevalier Rivals, professeur à l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville, est nommé dessinateur, avec rang d'académicien.

Suite des *Annales* de Toulouse pendant l'année 1629. La guerre et la famine ravagent la contrée, la misère est extrême, les hôpitaux sont remplis de pestiférés. Louis XIII ramène le calme et la prospérité par des édits de pacification.

L'abbé de Monville parle du culte de la Victoire, qui a un autel qui lui était dédié dans l'enceinte du Sénat.

Observations météorologiques de M. Marcorelle pour 1754. Le 1er et le 2 février, jours les plus froids : — 8 ; 17 et 18 août, les plus chauds : + 32.

A la dernière séance de l'année, M. de Saint-Amand faisant la mercuriale « n'a point dissimulé la langueur dans laquelle l'Académie a été cette année, soit par le manque d'assiduité aux assemblées, soit par le peu d'exactitude et d'application au travail, soit enfin par le refroidissement sensible du zèle de la plupart des Académiciens... »

1756. — *Président :* M. de Crussol, archevêque de Toulouse ;

Vice-président : M. de Bonrepos ;

Directeur : M. Garipuy.

L'affaire dite de l'amortissement occupe une grande place dans les registres des délibérations. Il faut la résumer.

Le sieur Denis Laforet, fermier du domaine, présenta au Conseil d'Etat un Mémoire dans lequel il exposait que l'Académie de Toulouse avait acquis en 1750 l'hôtel de la Sénéchaussée.

M. de Chalvet, sénéchal de Toulouse et membre de l'Académie, avait bien voulu demander à Sa Majesté que l'hôtel qu'il habitait fût distrait de sa charge et donné à cette Académie pour son usage, moyennant la somme de 21,000 livres pour le rembourser des réparations que son père, son frère et lui, successivement pourvus de cette charge, avaient faites à l'hôtel. Cette somme de 21,000 livres avait été constituée : la moitié par les membres de la Compagnie, l'autre moitié par un don de la ville.

A la suite de l'acquisition, il a été décerné une contrainte contre l'Académie pour qu'elle eût à payer le droit d'amortissement.

Une requête fut présentée à l'Intendant par l'Académie afin d'être déchargée de tout droit. L'Intendant, par une ordonnance en forme, donne raison à la Compagnie (10 avril 1753). Le fermier des domaines insiste; il fait appel aux faits et à la jurisprudence ; il soutient que l'acquisition faite par l'Académie n'a pas pour but un établissement, mais un agrandissement, un embellissement *sans nécessité ;* que dès que cette acquisition n'est pas faite pour un premier établissement utile à la religion, à l'Etat, au public, l'amortissement est dû...

L'Académie prétendait que les anciennes ordonnances royales n'avaient jamais assujetti les biens domaniaux acquis par les gens de mainmorte au payement du droit d'amortissement ; elle donne des preuves de ce fait que toutes les fois que les rois ont aliéné des portions de leur domaine en vue de fondations ou d'établissements utiles, ils ont déchargé les gens de mainmorte du droit d'amortissement.

LE ROI, EN SON CONSEIL, sans avoir égard à l'appel de Denis Laforet, fermier des domaines, l'a débouté dudit appel et a décidé que l'ordonnance de l'Intendant serait exécutée

(à Versailles, le 9 septembre 1755). Cet arrêt est d'autant plus digne de remarque (ajoute le secrétaire de l'Académie) qu'il est presque sans exemple que les décisions souveraines soient manifestées en cette forme authentique quand elles se trouvent contraires aux prétentions des traitants.

Pour toute cette affaire, l'Académie était grandement redevable à son avocat au conseil, M. Tacher. qui avait conduit le procès et défendu au mieux les intérêts de la Compagnie. Elle lui octroie un présent de dix louis (le louis d'or valait 24 liv.).

Dans la séance publique de 1756, présidée par M. de Bonrepos, procureur général au Parlement, le père Cavallery lit un Mémoire sur l'aimant, et M. Gardeil le journal d'un voyage dans les Pyrénées renfermant des observations sur l'or que roule l'Ariège.

M. Gardeil était né à Toulouse en 1726. Il eut une carrière assez tourmentée. L'Eglise le tenta, puis ce fut la science. Celle-ci l'emporta et particulièrement la médecine. Il devint professeur de l'Université de Toulouse.

On s'occupe de l'impression du premier volume des Mémoires, qui seront précédés d'une histoire abrégée de l'Académie, depuis son origine jusqu'à l'obtention des lettres patentes. M. Raynal est désigné pour écrire cet *abrégé*.

On reconnaît la nécessité de loger dans l'hôtel le jardinier, sans quoi les plantes rares transportées périront faute de soins; il faut construire, dans ce but, un logement près du jardin. Des ouvriers entendus offrent de faire ce travail pour la somme de 560 livres.

M. d'Orbessan présente un essai sur l'Histoire de France. Les deux premières parties avaient pour objet la Gaule jusqu'à l'origine de la monarchie française; la troisième partie comprend la première race de nos rois. Ce sera un ouvrage complet que M. d'Orbessan destine à l'Académie.

Les deux jardins que possédait l'Académie, près la porte Matabiau, étant devenus inutiles, on propose de les vendre et d'employer le prix à parfaire le payement de l'hôtel et à construire le logement du jardinier.

M. Raynal continue les *Annales* pour l'année 1631. La peste et la famine règnent à Toulouse ; misère générale et affluence des pauvres ; le Parlement ne discontinua pas ses séances et les Capitouls firent des prodiges de défense contre l'épidémie. La peste enleva plus cinquante mille habitants ; trois Capitouls furent de ce nombre, ainsi que le premier président Le Masuyer. M. Raynal décrit les symptômes de la maladie ; il dit comment on procède à la désinfection de la ville, et il rend un hommage spécial à un religieux du Tiers-Ordre, le F. Riveyrou, qui vint se consacrer aux soins des malades.

De nombreuses thèses sont dédiées à l'Académie, et elle décide que les soutenants devront visiter les membres du bureau. Parmi les thèses de philosophie, il faut signaler celles du P. Navarre, professeur de physique à l'Esquile, de M. Toulza, avocat à Rabastens, d'un des meilleurs élèves du P. Lacaze, professeur de physique au collège des Jésuites.

M. Le Franc de Pompignan dit que l'abbé de Guasco, associé étranger, travaille à une édition de ses œuvres, qui comprendra sa dissertation sur les Volces, couronnée par l'Académie en 1749. Ce point soulève quelques difficultés, plusieurs membres voulant que les *Mémoires couronnés* soient la *propriété* de l'Académie.

Le Franc de Pompignan (1709-1784) fut président à la Cour des aides de Montauban. Il abandonna les fonctions judiciaires pour se consacrer aux lettres ; il eut un fauteuil à l'Académie française. Il vint à Toulouse, puis à Pompignan, où il rima paisiblement des odes religieuses et philosophiques. La gloire arriva pour lui sur le tard, grâce à une strophe retentissante dans l'ode sur J.-B. Rousseau.

L'un des jardins qu'il est question de vendre ayant été donné par M. de Caraman, la Compagnie doit demander au donateur son agrément. Celui-ci saisit cette occasion pour témoigner à la Compagnie la constance de son affection et son désir continuel de lui être utile.

Les observations de M. Marcorelle pour 1755 portent que

la Garonne fut traversée sur la glace; le grand froid se maintint en janvier et février.

M. de Puymaurin parle d'un cadavre embaumé trouvé en Auvergne; il était enfermé dans un cercueil de plomb et entouré de bandes d'étoffe grossière; ces bandes étaient enduites d'un baume odorant; il n'y avait sur le corps, qu'on a visité, aucune ouverture apparente pour procéder à l'embaumement. Un médecin du roi dressa un procès-verbal avec le concours d'un conseiller en la sénéchaussée d'Auvergne.

Les deux tours du rempart, dont la ville avait accordé l'usage à la Compagnie pour ses observations astronomiques, n'étant plus nécessaires seront rendues à la ville, qui avait bien voulu se charger de toutes les réparations.

M. Cassini présente un projet de carte de France.

Dans la séance publique du 25 août 1756, M. le procureur général de Bonrepos fait le plus grand éloge du cours d'hébreu; il constate que la plupart de ceux qui voulaient apprendre la langue hébraïque en étaient empêchés par la rareté et le prix des exemplaires de l'Ancien Testament, *le seul livre hébreu qui nous reste.*

M. de Riquet, président à mortier au Parlement, fils de M. le comte de Caraman, associé honoraire et bienfaiteur de l'Académie, est nommé associé dans la Classe des lettres.

1757. — Bureau : *président*, le comte de Caraman; *vice-président*, M. de Bonrepos; *directeur*, M. Sage.

Le 3 février, l'Académie délibère par acclamation de faire chanter un *Te Deum*, suivi de l'*exaudiat*, à l'occasion de la tentative d'assassinat sur la personne du roi. On choisit l'église de la Daurade pour la cérémonie et on décide d'y inviter l'archevêque et le premier président. De même seront invités MM. de l'Académie des Jeux Floraux. Le mardi 8 février, les académiciens se réunissent dans une salle du couvent et de là dans le sanctuaire. Les musiciens, placés au chœur, exécutent solennellement le *Te Deum*.

L'affaire de la vente du jardin, dû à la libéralité de M. de Caraman, est terminée. Le prix de la vente est employé à parfaire les 2,000 livres qui restaient dues pour l'achat de l'hôtel. M. de Chalvet donne quittance finale.

Honoraire du secrétaire fixé à 300 livres.

M. d'Héliot lit un Mémoire sur les femmes tectosages ; leur rôle prépondérant dans les affaires religieuses, dans le gouvernement et l'administration. Avec le christianisme, la condition des femmes change ; elles deviennent françaises et ne cessent d'enrichir les fastes de l'Eglise. L'influence des femmes se fait très largement sentir dans les lettres, et M. d'Héliot trouve l'occasion de glorifier Clémence Isaure.

L'abbé de Sapte, dont les fonctions datent de l'origine de l'Académie, restera chargé de la tenue des registres.

M. Garipuy dit que le menuisier, logé dans l'hôtel de l'Académie et qui n'est point *maître*, s'est plaint d'avoir été troublé dans sa profession par les bailes menuisiers qui refusent de reconnaître le privilège de franchise dont cet hôtel doit jouir étant maison royale.

M. Raynal continue les *Annales* en 1632, année mémo reble, marquée par la mort de Montmorency. « ... On a jugé que la sage réserve qui convient à la Compagnie exige qu'on examine s'il ne conviendrait pas d'adoucir certains traits vifs et énergiques inspirés par l'amour du bien public et qui ont entraîné l'auteur... et si ce qu'il rapporte de la vie et de la mort de ce grand homme ne doit pas être accompagné d'une courte réflexion sur le crime dont il fut coupable. »

Dissertation sur les eaux minérales d'Encausse.

Travaux au jardin des plantes de l'hôtel. Bassin pour l'arrosage des plantes.

M. Reboutier lit un travail sur la bibliothèque des Dominicains et sur la nécessité qu'il y a de dresser des catalogues contenant de nombreux éléments pour écrire les *Annales* de la ville.

La bibliothèque des Dominicains a été formée aux frais de la communauté ; elle compte 5,774 volumes. La partie

historique occupe plus de la moitié de cette bibliothèque. Les manuscrits y étaient nombreux et la plupart sont passés dans la bibliothèque de la ville.

Le prix de l'Académie est décerné à M. Claude-Nicolas Lecat, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, pour un Mémoire sur la *théorie de l'ouïe*.

On décide de faire un puits dans le jardin afin de procurer de l'eau aux personnes logées dans l'hôtel et d'arroser les plantes. Le prix de ce travail serait de 378 livres.

Un horloger de Paris propose de venir à Toulouse si l'Académie voulait lui accorder un logement et un laboratoire où il pût jouir des franchises de maîtrise attachées à l'hôtel.

1758. — Bureau : *président*, M. de Maniban, premier président au Parlement; *vice-président*, M. Le Franc; *directeur*, M. Darquier.

Analyse des eaux minérales de Mazamet, par M. Galet, médecin.

M. Darquier fait le récit d'un voyage en France et en Hollande.

M. Dubernard lit un Mémoire sur la connaissance des plantes et les diverses méthodes de classement.

M. Dubernard était né en 1728 à Saint-Girons. Docteur en médecine, il devint professeur. L'Académie, nous l'avons vu, lui avait confié son jardin où il enseigna la botanique.

M. de Mourlens communique un essai sur la formation des orages et les phénomènes qui les accompagnent. A propos des ravages de la grêle, M. de Mourlens propose comme préservatif de se munir d'une quantité suffisante d'artillerie, de boîtes à feu ou de quelque machine qu'il faudrait inventer pour produire une forte explosion et dissiper ainsi les nuages chargés de grêle.

L'Académie croit qu'on peut étudier les effets de l'explosion du canon, mais jusqu'ici les expériences ne sont pas assez probantes.

On délibère de faire dans le jardin une allée d'ormes et de

planter des acacias pour ménager des ombrages et des points de vue.

M. de Bousquet reprend et complète les *Annales* de Toulouse en 1619 et 1620. Entrée du duc de Montmorency et de Marie des Ursins, sa femme. Procès et exécution de Vanini. Voyage de Louis XIII en Guyenne et en Béarn. Edit d'érection du Conseil souverain de Pau en Parlement; le même édit réunit à la couronne la Navarre, le Béarn, le Donnezan et l'Andorre; restitution des biens ecclésiastiques qui étaient entre les mains des protestants. Différend entre le cardinal de Lavalette et le Chapitre de Saint-Etienne. *1621 :* entrée de Louis XIII à Toulouse; pose de la première pierre de la maison professe des Jésuites.

MM. Garipuy, de Puymaurin et Sicre sont désignés pour examiner un géant, dit Goliath, dans une maison de la place Saint-Georges.

Les cours publics de botanique dans le jardin seront repris avec le concours des académiciens, M. Dubernard offrant de les suppléer au besoin.

M. d'Orbessan fait une communication sur une monnaie aux armes de la ville de Tournay qui avait été frappée à l'occasion du siège de cette ville après l'hiver rigoureux de 1709. La ville, ayant des besoins d'argent nombreux, cherchait les moyens de suppléer au manque de monnaie courante.

M. Marmontel écrit à l'Académie pour annoncer qu'il a obtenu la direction du *Mercure de France* et il demande qu'elle veuille bien lui faire part de ses travaux et de ses découvertes. Le secrétaire remercie M. Marmontel, accepte sa proposition avec reconnaissance, témoigne au nouvel auteur du *Mercure* toute son admiration en lui promettant « de lui donner la préférence sur les autres journaux ».

Marmontel a inspiré tout récemment un excellent travail à notre savant président de la Société archéologique, M. J. de Lahondès. Ce travail a paru dans la *Revue des Pyrénées*.

Rapport sur un orgue que M. le procureur général Riquet de Bonrepos a fait construire dans son hôtel par le sieur

Bégué, organiste à Saint-Sernin. Cet orgue se composait de sept jeux. Le clavier avait cinquante touches et un petit clavier de pédales. Le son de chaque jeu était égal, clair, net et harmonieux.

L'Académie autorise un emprunt de 3,000 livres pour subvenir à des dépenses indispensables.

Ayons encore recours, avec Mgr Douais, aux archives des notaires. Nous y trouvons un acte passé par le bureau économique, composé de MM. de Saint-Amand, *trésorier perpétuel*, Riquet de Bonrepos, l'abbé de Sapte, *secrétaire perpétuel*, Turle, Darquier fils, s'engageant à payer la rente annuelle de 150 livres à noble Jean François de Ruble, moyennant la somme de 3,000 livres que le sieur de Ruble a fait remettre aux commissaires de l'Académie. Le notaire Moncassin dressa et signa l'acte avec les parties intéressées le 1er juillet 1758.

M. Gardeil soumet une rose d'où sortent deux autres roses et la dernière avec plusieurs boutons; on en distingue trois très biens formés qui sortent du milieu de la fleur.

M. Dubernard présente des observations faites sur les plantes cultivées dans le jardin de l'Académie.

L'abbé d'Héliot lit un très important Mémoire sur les qualités littéraires des Tectosages, les premiers écrivains connus de l'Occident. Toulouse est le centre et le foyer de tous les talents, qui légitiment son titre de *Cité palladienne*. Martial en témoigne. Dès le premier siècle, les écoles y sont en honneur. Ausone célèbre la réputation de Toulouse au quatrième siècle. La grammaire, les langues savantes y sont enseignées. Sous les comtes et après la réunion du comté à la couronne, on constate la même ardeur pour les lettres et les sciences. L'Université et le Parlement sont fondés. Enfin, l'abbé d'Héliot signale les grands noms de Cujas, Fermat, Maignan, Bunel, Maussac, Dufaur de Pibrac, Ferrier, Maynard, Bachelier, Chalette.

M. Gardeil rend compte du cours de botanique qui a été fait dans l'hôtel de l'Académie. Ce cours, interrompu par

le transport des plantes dans le nouveau jardin, est en grand progrès; le nombre des élèves a beaucoup augmenté.

Une somme de 144 livres est consacrée à l'acquisition de livres de botanique.

M. Sicre présente un Mémoire sur les eaux thermales d'Ax.

1759. — Bureau pour 1759 : *Président :* M. de Richelieu; *Vice-président :* L'abbé d'Héliot; *Directeur* : M. Turle-Larbrepin.

M. Gardeil supplée M. de Sapte dans les fonctions de secrétaire.

Dom Pont analyse l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide.

L'abbé d'Héliot : Mémoire sur la langue romane.

Dom Pont offre, à ses frais, un prix, représenté par des livres, au meilleur élève de son cours (l'histoire ancienne de Rollin).

M. Garipuy dit qu'il existe dans le petit jardin de l'Académie, le long des hauts murats, un espace considérable resté inculte. Les botanistes ont pensé que cet emplacement serait utile pour la culture des plantes aquatiques et marécageuses.

1760. — Bureau : *Président* : M. de La Roche-Aymon, archevêque de Narbonne; *Vice-président* : M. de Saint-Amand; *Directeur*, M. Darquier.

M. Raynal présente un exemplaire imprimé de son ouvrage intitulé : *Histoire de la ville de Toulouse*, avec une notice des hommes illustres, une suite chronologique des évêques et archevêques de cette ville, et une table générale des capitouls. Ouvrage publié aux dépens de Jean-François Forest, M.DCC.LIX.

Le livre est dédié à MM. les Capitouls en fonction : David, Delmays, Niocel, Fizeaux, Amblard, Gailhard, Chauliac, Choller. Ces noms figurent dans un en-tête gravé par Baour.

En haut, les armes de Toulouse, avec un encadrement de petits amours.

L'Académie visite Mgr Dillon, archevêque de Toulouse, à l'occasion de son installation.

M. de Beauteville, Mémoire sur l'ode.

Dissertation très approfondie de M. l'abbé d'Héliot sur Cujas. Elle a pour objet de réfuter l'opinion commune qui impute à l'Université de Toulouse d'avoir donné à Forcadel la préférence sur Cujas dans la nomination à une chaire de droit disputée au concours.

D'après l'abbé d'Héliot, Cujas n'a jamais disputé de chaire à Toulouse.

Notre savant confrère, M. Antonin Deloume, a traité ce même sujet dans le tome XLVIII du *Recueil de l'Académie de Législation*. Commé l'abbé d'Héliot, M. Deloume, s'appuyant sur des preuves certaines, établit que Cujas ne s'est présenté à aucun concours devant la Faculté de Toulouse, et que, par suite, il n'a été *ni repoussé ni jugé*. En 1554, année du prétendu concours, Cujas était déjà parti pour Cahors, afin de se soustraire à certaines animosités particulières.

On décide que nul n'aura droit de suffrage pour la nomination aux places vacantes s'il n'est constaté par les registres qu'il a assisté au moins à une des quatre séances qui ont précédé celle où la vacance de la place a été annoncée.

A l'avenir, les membres de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture seront invités aux assemblées publiques de la même manière que les mainteneurs des Jeux Floraux. Il n'y aura aucune différence dans les places occupées par les membres des deux Académies. Pour la première fois, ils assistent ensemble à la séance publique du 17 avril 1760, et sont placés dans les premiers rangs des sièges. M. de Saint-Amand préside cette séance ; il parle de l'union des Académies, de l'uniformité de goût, de but et d'études qui les inspire dans leurs travaux.

M. d'Héliot lit un éloge de Guy Du Faur de Pibrac.

M. Lefranc de Pompignan offre un exemplaire de son discours de réception à l'Académie française.

Mort de M. Pierre-François de Riquet, comte de Caraman. Il appartenait à la Compagnie depuis 1731, et il avait toujours contribué à sa gloire et à son avancement. Les libéralités de M. de Caraman étaient inépuisables. Il est un de ceux qui ont le plus travaillé à l'obtention des lettres patentes de 1746.

Le père Cavallery lit un mémoire sur *l'Aimant*.

L'Académie enverra désormais aux journaux et au *Mercure* un résumé des séances publiques qui contiendra seulement l'ordre des lectures et les titres des ouvrages lus.

M. l'abbé de Raymond soumet un projet de dictionnaire des termes techniques de notre langue qui se rapportent aux sciences, aux arts et aux métiers.

M. le marquis de Caraman, fils du comte, est nommé associé honoraire. MM. de Saint-Amand et de Puymaurin sont reçus avec un grand cérémonial à une séance publique de l'Académie de Bordeaux; ils furent accompagnés jusqu'à leurs chaises à porteurs, qui les attendaient au bas du perron.

1761. — Bureau : *Président*, M. de Saint-Florentin; *Vice-président :* M. de Puivert; *Directeur :* M. Fronton.

On fait observer que la plupart des séances ordinaires ne sont pas remplies par la lecture des ouvrages des académiciens, que ce relâchement, qui avait commencé à se faire sentir depuis quelques années, avait encore augmenté. On a cru en trouver la principale cause dans le peu d'activité apporté à la publication des travaux, les auteurs étant rebutés par cet oubli et cette obstination à ne donner aucune suite aux communications.

Le prix quadruple de l'année 1761 est remporté par M. Lagane, procureur du roi au sénéchal de Toulouse.

Charles de Lagane joua au capitoulat et au sénéchal un rôle prépondérant. Son *discours* fameux, contenant *l'histoire des Jeux Floraux et celle de dame Clémence,*

eut un grand retentissement; mais l'Académie ne voulut y voir qu'un pamphlet et persista à célébrer le nom et les bienfaits d'Isaure. Un titre de gloire plus sûr et plus méritoire pour la mémoire de Lagane est la clause de son testament par laquelle il lègue à la ville de Toulouse une somme de cinquante mille livres pour servir à l'établissement des fontaines publiques.

La question mise au concours était celle-ci : « Etat des sciences et des arts dans le royaume de Toulouse, sous les rois wisigoths, et quelles furent les lois et les mœurs sous le gouvernement de ces princes. Trois Mémoires avaient été présentés.

1762. — M. de Lamoignon, chancelier de France, *président;* M. d'Orbessan, *vice-président;* M. Pouderous, docteur en médecine, *directeur.*

M. de Saint-Priest adresse une lettre concernant la publication de la *Gazette de France.*

Les Intendants devront relever dans leurs provinces tout ce qui pourra intéresser la curiosité publique, particulièrement ce qui a rapport à la physique, à l'histoire naturelle, au commerce, aux manufactures, aux cultures nouvelles. L'Académie, *dont la célébrité est connue,* peut aider l'intendant dans l'accomplissement de sa mission.

L'abbé d'Héliot lit un Mémoire, écrit en latin, sur Jean Boyssoné, professeur de droit à l'Université de Toulouse au commencement du seizième siècle.

M. Pouderous dit qu'il a été prié par quatre commissaires du corps des chirurgiens de demander à la Compagnie le prêt de la salle qui sert aux réunions publiques pour y faire, le 4 mai prochain, l'ouverture des écoles qui viennent d'être créées par lettres patentes. L'Académie accorde cette faveur pour cette année, sans engager l'avenir.

M. Dubernard a fait à Paris l'acquisition de cent quatre-vingt-dix espèces de graines pour le jardin de l'Académie, et il propose l'achat de plantes grasses, d'arbres et d'arbustes qui manquent aux collections.

Lecture d'un Mémoire sur *les eaux de Bagnères-de-Luchon* comparées *aux eaux de Barèges*, par M. Campardon, chirurgien-major.

M. Sage communique un Mémoire sur les fromages de Roquefort.

M. l'abbé de Rey ayant été nommé secrétaire perpétuel à la place de l'abbé de Sapte, démissionnaire, l'Académie décide d'écrire à M. de Saint-Florentin pour qu'il fasse nommer M. de Sapte secrétaire *vétéran*, on dirait aujourd'hui *honoraire*.

Le bedeau de l'Académie, M. Langlade, obtient pour la tenue des écritures du secrétariat la somme de 200 livres par an, plus une gratification de 100 livres.

Le prix de l'année est obtenu par deux auteurs : M. l'abbé Bossut, professeur de mathématiques aux écoles du Génie de Mézières, correspondant de l'académie royale des sciences de Paris, et M. Viallet, de la Société littéraire de Châlons-sur-Marne, sous-ingénieur des ponts et chaussées de la province de Champagne, à Mézières. Le sujet était : *Déterminer la direction et la forme la plus avantageuse d'une digue pour qu'elle résiste à l'effort des eaux.*

1763. — *Président :* M. de Saint-Priest, intendant de Languedoc; *Vice-président :* MM. de Sapte; *Directeur :* M. Reboutier, agrégé à la Faculté de droit.

Le nombre des élèves de dom Pont a diminué au point qu'on se trouve dans la nécessité de réclamer l'interruption du cours de grec et d'hébreu. On décide de suspendre cet enseignement.

L'Académie, après avoir mûrement considéré combien il lui serait utile et glorieux d'acquérir la collection des médailles de feu M. de Saint-Amand, a résolu de faire les derniers efforts pour ne pas laisser échapper une occasion unique. Les héritiers demandaient la somme de 12,000 livres. L'Académie n'étant pas assez riche pour disposer d'une pareille somme, insiste auprès de la ville pour arriver à une solution urgente; elle lui demande de suspendre pendant

quelques années le payement du prix et de le réserver pour le remboursement d'un emprunt à faire. La ville ne paraît pas disposée à acquiescer à ce projet, et l'Académie se voit forcée d'agir seule. Elle contracte un emprunt à fonds perdus de la somme de 4,000 livres à 9 p. 100. Le médaillier sera payé par annuité, en 1764, 1765 et 1766, au moyen de cet emprunt, auquel viendra s'ajouter la somme dont disposera l'Académie sur ses ressources particulières.

On achètera également l'armoire du médaillier. La garde en sera confiée au secrétaire et à un des associés ordinaires résidant à Toulouse, renouvelable ou non chaque année, suivant le désir de l'Académie. Le médaillier pourra être montré aux étrangers.

Achevons par anticipation l'histoire du médaillier. La Révolution confisqua les biens des Académies, et le médaillier vint s'ajouter aux œuvres d'art réunies par le même procédé dans le couvent des Augustins transformé en musée. Le 18 mai 1815, l'Académie fut remise en possession du médaillier.

En 1842, le président, M. Moquin-Tandon, entrait en négociation avec la ville à propos de la jouissance du médaillier, qui lui était concédée moyennant l'augmentation de 500 francs sur la dotation que recevait l'Académie et qui se trouvait ainsi portée à 3,000 francs. Le médaillier reprit le chemin du Musée des Augustins d'où il est passé au Musée Saint-Raymond.

1764. — L'archevêque de Narbonne, *président;* M. d'Orbessan, *vice-président;* M. Raynal, *secrétaire.*

M. d'Héliot lit un Mémoire sur la Pragmatique de saint Louis; M. Sage, un Mémoire sur l'*Amiante.*

M. d'Orbessan communique le résultat de ses études sur des autels votifs trouvés à Bagnères-de-Luchon, et dont les inscriptions prouvent que les Romains connaissaient cette station.

M. Garipuy offre à l'Académie cinq lampes sépulcrales trouvées à Narbonne.

M. Dubernard lit un Mémoire sur *les eaux* fournies par la Garonne et les diverses sources de la ville. L'eau de la Garonne et l'eau de la source de Purpan sont très pures.

L'Académie ayant appris que le roi avait ordonné que la chaire de mathématiques occupée par les Jésuites à Montpellier serait réunie à l'Académie royale de cette ville, qui devrait faire le choix du professeur, l'Académie de Toulouse réclame la même faveur. De même pour la chaire de physique expérimentale projetée par le bureau du collège royal et que l'Académie aurait voulu établir elle-même si ses ressources le lui avaient permis.

1765. — M. le marquis de Caraman, *président ;* M. le baron de Puymaurin, *vice-président ;* M. le marquis de Belesta, *directeur.*

Demande au Roi de l'établissement *d'une classe d'agriculture*, du commerce et des arts. On dresse un projet de règlement pour la nouvelle classe et on décide de l'envoyer à M. de Saint-Florentin. Celui-ci approuve ce projet et l'Intendant accorde tout son appui à cette création.

M. Dubernard demande l'autorisation de faire un cours de botanique dans le jardin des plantes.

Projet de police de loyer entre l'Académie et M. de Mondran.

M. d'Orbessan présente une dissertation sur la chaussure des Romains et il en suit les variétés infinies qu'ont fait naître les besoins, le goût, le luxe et le caprice du temps.

M. Dubernard étudie les *eaux minérales d'Audinac*, dans le Couserans.

L'Académie accepte avec reconnaissance l'offre que lui a faite M. Martin du beau portrait de feu M. de Saint-Amand, et qui figure dans la salle de nos séances. Au bas du portrait on lit cette inscription : Charles-Clément-Martin de Saint-Amand, des Académies royales des sciences, inscriptions et lettres et des arts de Toulouse et de celles de Cortona et de Volterra, né à Chaumont en Bassigny, le 2 mars 1702, mort à Toulouse le 10 février 1763.

L'astronome Lalande, de l'Académie royale des sciences de Paris, est nommé associé étranger.

On accorde une gratification au jardinier qui a donné tous ses soins au cours de botanique, et l'Académie propose de lui rendre la liberté qu'il possédait autrefois de recevoir une légère rétribution des écoliers qui suivaient les cours, en dédommagement du surcroît de travail qu'il supportait pour eux.

M. Martin lit une dissertation sur la famille de l'empereur Valérien ; M. d'Héliot, un Mémoire sur les de Maussac, père et fils, des savants de race.

1766. — L'Archevêque de Toulouse, *président ;* M. Garipuy, *vice-président ;* M. Gardeil, *directeur.*

Langlade fils succède à son père dans la fonction de bedeau de l'Académie.

On inaugure les travaux de la *classe d'agriculture* par un travail de M. de Puymaurin sur le préjudice que les droits de route causent au commerce des vins de Languedoc qu'on embarque à Toulouse sur la Garonne à la destination de Bordeaux et de l'étranger. Ce Mémoire sera envoyé aux États.

Le marquis de Belesta lit un Mémoire sur le combat judiciaire et les formes de cette procédure.

On règle le cérémonial pour les députations de l'Académie aux gouverneurs, archevêques, premiers présidents, etc. On se conformera aux usages en vigueur aux Jeux Floraux depuis 1741.

M. Dubernard lit un Mémoire sur *les eaux de Bagnères-de-Bigorre ;* M. d'Orbessan, un Mémoire sur la violette ; M. Dufourc, un Mémoire sur la culture des terres.

1767. — Le maréchal de Richelieu, *président ;* M. de Montégut, *vice-président ;* M. Dubernard, *directeur.*

L'abbé d'Héliot lit un Mémoire sur l'abbé de Montfaucon de Villars, de la famille du célèbre bénédictin, l'auteur des

Antiquités de la France; M. Reboutier, un Mémoire sur l'origine et les raisons de l'usage maintenu au Parlement de Toulouse de faire quitter l'épée à la porte du palais.

On rétablit la distribution des jetons et des bougies.

L'abbé d'Héliot présente la critique d'un article de l'*Encyclopédie* au mot *Toulouse*, article faux et injurieux pour la gloire de cette ville.

MOLIÈRE ET LE PRINCE DE CONTI

PAR M. L. DE SANTI [1].

Nous connaissons assez bien aujourd'hui, grâce aux patientes recherches des Moliéristes en ces dernières années, les pérégrinations de Molière, depuis son départ de Paris, à la fin de 1645, jusqu'à son retour dans la capitale et à ses débuts au *Théâtre de Monsieur*, le 24 octobre 1658.

Pendant ces treize années de misère et d'études, il fut d'abord, avec les débris de la troupe de l'*Illustre théâtre*, protégé par le duc d'Epernon, qu'avaient séduit les grâces de Madeleine Béjart. Aussi peut-on relever sa trace, pendant ces premières années, autour de Bordeaux; en 1646 à Bordeaux même, à Toulouse, à Albi et à Carcassonne; en 1648, à Nantes et à Fontenay-le-Comte; en 1649, à Toulouse encore et à Narbonne; enfin, en février 1650, à Agen.

Mais, à partir de ce moment, la troupe vagabonde, réorganisée sous la triple direction de Charles Dufresne, de Molière et de Madeleine Béjart, semble s'être spécialement attachée au service ou plutôt aux délassements des Etats de Languedoc.

On sait que, tous les ans ou tous les dix-huit mois, à des époques variables, dépendant de la sécurité politique, mais généralement du mois d'octobre au mois de janvier suivant, les délégués de la province étaient, par mandement royal, sous la présidence des archevêques de Narbonne ou de Tou-

1. Lu dans la séance du 23 mai 1907.

louse et en présence des commissaires royaux, du gouverneur et de l'intendant, appelés à voter l'*octroi*, c'est-à-dire la contribution financière de la province.

Cette réunion se faisait alternativement dans l'une des villes principales du Languedoc, le plus ordinairement alors à Montpellier, Béziers, Narbonne ou Pézenas, et elle était l'occasion en ces lieux d'un grand concours de gentilshommes, d'ecclésiastiques, de fonctionnaires, de fermiers, d'entrepreneurs, de solliciteurs, etc., qui, avides de belles manières et de nouveautés théâtrales, souvent aussi attirés par les charmes des actrices, trouvaient dans la comédie de chaque soir à la fois un centre d'informations et un agréable passe-temps.

Il n'est pas douteux que la troupe de Molière ait de la sorte charmé les loisirs des beaux esprits de la province aux États de 1650, de 1653 et de 1656 à Pézenas; de 1651, à Carcassonne; de 1654 et 1655, à Montpellier, et de 1657, à Béziers [1].

En 1653, pendant un séjour à Lyon, où il avait fait représenter sa première grande comédie, *L'Étourdi ou les Contretemps*, Molière avait rencontré dans cette ville son ancien condisciple du collège de Clermont, le prince Armand de Conti, vice-roi de Catalogne [2], qui, en se rendant dans son gouvernement, autorisa la troupe à prendre le titre de *Théâtre*

1. Voici les dates des États de cette période :
Pézenas, du 24 octobre 1650 au 14 janvier 1651.
Carcassonne, du 31 juillet 1651 au 10 janvier 1652.
Pézenas, du 17 mars 1653 au 31 mai 1653.
Montpellier, du 16 décembre 1653 au 31 mars 1654.
Montpellier, du 7 décembre 1654 au 14 mars 1655.
Pézenas, du 4 novembre 1655 au 22 février 1656.
Béziers, du 17 novembre 1656 au 1er juin 1657.

2. Il n'était pas à cette époque, comme l'ont dit la plupart des biographes de Molière, gouverneur de Languedoc; il n'eut ce titre que le 26 février 1660. Le gouverneur de Languedoc était encore Gaston d'Orléans, l'oncle du roi; mais il ne venait jamais dans son gouvernement à cause du triste souvenir de Montmorency et de Cinq-Mars; il se contentait de rançonner à distance la Bourse des Etats. (Journal d'Olivier d'Ormesson.)

du prince de Conti. Cette même année 1653, il emmena les comédiens à son château de La Grange, où ils passèrent l'automne.

Nous savons, par les Mémoires de Daniel de Cosnac, quel accueil ils y reçurent ; aussi quand, en 1654 et 1655, le prince fut délégué, en qualité de premier commissaire du roi, pour faire l'ouverture des États, à Montpellier et à Pézenas, Molière n'eut-il garde d'y manquer. C'est même à Montpellier qu'il composa et représenta, pour faire sa cour au prince, le *ballet des Incompatibles* (carnaval 1655). Les personnages en furent remplis par des gentilshommes de la maison du prince et par les comédiens.

Le caractère du jeune frère du grand Condé nous est bien connu, grâce aux Mémoires du temps (Retz, Mademoiselle, etc.) et surtout grâce aux Mémoires de ses familiers, Cosnac et Bussy-Rabutin.

Destiné par sa famille aux hautes dignités ecclésiastiques, abbé de Saint-Denis, de Cluny, de Lérins et de Molesmes, il s'était jeté dans les armes, à l'exemple de son frère, et, quoique bossu, il n'avait pas tardé à donner l'exemple des folies et des débauches les plus outrées. Il avait eu d'ailleurs pour maîtres et pour éducateurs en cette partie le fameux escadron de libertins qui forma la maison de Gaston d'Orléans, Fontrailles, Puylaurens, d'Aubijoux, l'abbé de Rivière, etc. ; il avait Sarazin et Cosnac comme secrétaires et Bussy était son inséparable ami.

On comprend qu'avec de pareils entraîneurs, ne manquant d'ailleurs pas de goût, lettré, plein d'esprit et adorant la comédie, il ait fait à Molière et à ses amies, M^lles^ Duparc, de Brie et Béjart, un accueil très empressé.

Malheureusement, cet empressement ne dura pas. Marié l'année suivante (24 février 1654) à l'une des nièces de Mazarin, la délicieuse Marie-Anne Martinozzi, le prince lui communiquait, s'il faut en croire la chronique, un mal incurable, résultat de ses débauches, et, subitement touché par la grâce, il se jetait furieusement dans une dévotion qui lui faisait condamner non seulement les dérèglements, mais

encore les passe-temps de sa jeunesse, en particulier la comédie.

On a attribué cette conversion aux Jansénistes, surtout à l'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon, qui exerça, en effet, sur le prince une puissante mais bienfaisante influence[1]; on en a même tiré l'étrange conclusion que le *Tartufe* aurait été composé par Molière, avec l'appui des Jésuites, contre les Jansénistes et contre le prince de Conti[2].

Aujourd'hui que, grâce aux travaux de M. Raoul Allier[3], nous connaissons un peu mieux l'œuvre secrète de la Compagnie du Saint-Sacrement, nous savons quels furent les agents de cette conversion et aussi quel fut son but politique. Nous savons que Louis XIV, amoureux de M^lle^ de Lavallière et tenu en échec par un pouvoir occulte dont sa propre mère était prisonnière, s'allia dans la circonstance aux libertins et déchaîna contre les dévots la mordante satire de Molière; mais le prince de Conti, alors oublié dans son gouvernement de Languedoc, fut complètement étranger à cette pièce, qui ne visait en rien les Jansénistes.

Quoi qu'il en soit, à peine revenu à la vie dévote, le prince s'était occupé à signaler et à conjurer les dangers que le théâtre faisait courir à la morale et à la société et, pour cela, dès 1657, il interdisait formellement la comédie à ses officiers[4] et il se mettait à la composition de son grand ouvrage :

1. Voir *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, t. XIII (par Roschach), p. 395.

2. Cette opinion a été longuement défendue par Louis Lacour (M. de la Pijardière) dans son ouvrage : *Le Tartufe par ordre de Louis XIV*. Paris, Claudin, 1877; mais elle est insoutenable. On ne saurait comprendre en effet que, si la pièce visait le prince de Conti, elle ait été soutenue précisément par Louis XIV et par Condé qui, alors même qu'elle était proscrite par l'archevêque de Paris, la fit représenter chez lui, à Chantilly.

3. Raoul ALLIER, *La cabale des dévots*. Paris 1904. Voir aussi, à ce sujet la nouvelle *Histoire de France*, de Lavisse, et *La grande Mademoiselle*, d'Arvène Barine.

4. Ce ne fut pas d'ailleurs sans provoquer quelque étonnement à la Cour. La grande Mademoiselle, s'étant trouvée avec la princesse, dit : « Je lui fis la guerre de ce qu'on disoit qu'elle n'allait pas à la Comé-

Traité de la Comédie et des Spectacles, selon les traditions de l'Église, dans lequel on a voulu voir une attaque personnelle contre Molière, auquel même on a prétendu que Molière aurait répondu par la préface de *Tartufe.*

L'ouvrage ne parut qu'en 1667, un an après la mort du prince, conformément aux ordres qu'il avait donnés dans son testament. Il fut publié par l'abbé de Voisins, son aumônier; mais il en existait déjà des copies manuscrites, car le prince, qui l'avait terminé en 1658, n'avait cessé de le retoucher jusqu'à sa mort et avait laissé circuler ces copies.

Or, si c'était l'œuvre d'un chrétien, ce n'était nullement celle d'un ennemi. Le prince s'y attaquait surtout à la profession de comédien, mais il ne formulait à l'égard des pièces de Molière que les reproches ordinaires adressés au théâtre par l'Église.

L'abbé d'Aubignac entreprit de le réfuter dans sa *Dissertation sur la condamnation des théâtres,* et c'est pour répondre à ce dernier écrit que l'abbé de Voisins publia, en 1671, sa *Défense du traité de Mgr le prince de Conti, touchant la Comédie et les spectacles,* dans laquelle on lit ce qui suit :

« Mgr le prince de Conti avoit eu en sa jeunesse tant de passion pour la comédie, qu'il entretint longtemps à sa suite une troupe de comédiens afin de goûter avec plus de douceur le plaisir de ce divertissement et, ne se contentant pas de voir les représentations du théâtre, il conféroit souvent avec le chef de leur troupe, qui est le plus habile comédien de France, de ce que leur art a de plus excellent et de plus charmant. Et, lisant souvent avec lui les plus beaux endroits et les plus délicats des comédies, tant anciennes que modernes, il prenoit plaisir à les lui faire exprimer naïvement, de sorte qu'il y avoit peu de personnes qui pussent mieux juger d'une pièce de théâtre que ce prince.

« Mais après s'être donné tout entier à Dieu, il eut un si grand regret du temps qu'il avoit perdu dans ces divertisse-

die, tant elle était dévote; à quoi elle me répondit qu'elle irait avec moi tant que je voudrais. »

ments criminels, que, pour réparer le mal qu'il avoit fait, il se crut obligé de donner aux peuples quelques avertissemens qui puissent leur faire connoître le danger où s'exposent ceux qui fréquentent les comédies. »

Ainsi, au témoignage d'un familier du prince, attaché à sa personne et probablement en cette circonstance dépositaire de sa pensée, Molière n'avait point cessé d'être à ses yeux « le plus habile comédien de France » et son art d'être à la fois « excellent et charmant ». Comment a-t-on pu dire, après cela, que Conti avait été pour Molière un « persécuteur détesté[1] ? »

C'est surtout à deux de nos compatriotes, M. Léon Galibert, sous le pseudonyme d'Emmanuel Raymond[2], et M. de la Pijardière, alors archiviste de l'Hérault, sous le pseudonyme de Louis Lacour, que sont dues ces graves imputations, et le premier a même poussé si loin son animosité envers le prince qu'il va jusqu'à mettre en doute les services pécuniaires que Molière aurait reçus de lui. « Les libéralités du prince de Conti, dit-il, ne proviennent que de l'imagination des biographes[3]. »

C'est assurément une injustice et M. Lacour lui-même a fait, à ce point de vue, de formelles réserves[4].

Il est d'ailleurs difficile d'admettre que si la troupe des comédiens passa l'automne de 1653 à La Grange, elle n'ait point reçu pour ce service extraordinaire quelque rémunération pécuniaire. On verra que, loin d'être dépourvue d'argent, Madeleine Béjart était assez riche pour faire, quelques mois plus tard, un placement de 13,200 livres aux États de Languedoc. Dassoucy, parmi les raisons qui lui firent regretter de s'être séparé de ses amis à Béziers, mentionne « les bonnes pistoles » de M. de Guilleragues, l'intendant du prince, et on ne peut croire que celui-ci ait été moins généreux envers

1. L. Lacour, *loc. cit.*, p. 44.
2. Emmanuel Raymond (L. Galibert), *Histoire des pérégrinations de Molière en Languedoc*. Paris, 1858.
3. Emmanuel Raymond, *loc. cit.*, p. 107.
4. L. Lacour, *loc. cit.*, p. 89.

l'auteur dramatique qu'envers le musicien. Enfin, Cosnac nous dit nettement que son maître « fit donner pension » à la troupe de Molière. Il ne saurait donc y avoir d'incertitude.

Ces faits n'étaient d'ailleurs pas entièrement inconnus aux détracteurs du prince de Conti, mais, pour les expliquer, ils les mettaient au compte des États de Languedoc, sans songer que le prince n'ayant pris part que deux fois aux États, en 1655 et 1656, il n'aurait pu, avant ni après cette époque, rémunérer Molière sur les fonds de la province. Leur principal argument était, à ce point de vue, la découverte faite par L. Galibert, d'une assignation de 5,000 livres sur la caisse des États, donnée à Molière par le prince, en 1656.

Nous reviendrons plus loin sur cette pièce. Voyons d'abord comment les comédiens des États étaient défrayés de leurs peines.

Il est inutile de démontrer aujourd'hui qu'il n'y a point eu, comme le croyait Bazin, d'après un passage de la notice de Lagrange et Vinot[1], de troupe théâtrale *au service des États*. C'est à leurs risques et périls, sans garantie ni titre officiel, que les comédiens venaient s'établir dans les villes où siégeaient les États. Le budget de cette assemblée ne comportait d'allocations que pour les musiciens et les chanteurs qui assistaient aux messes quotidiennes et aux processions des États. Dans ces conditions, les troupes théâtrales n'avaient pour ressources que la recette quotidienne et les libéralités des seigneurs qui les patronnaient ou auxquels elles étaient attachées.

Pour la recette quotidienne, elle était des plus maigres. A Paris, le parterre était tarifé 15 sols, mais en Languedoc, le prix des places n'était que de 6 à 12 sols. En outre, des entrées gratuites étaient envoyées à la plupart des députés. Les actrices, il est vrai, se créaient alors comme aujourd'hui des ressources par la galanterie, et ces ressources n'étaient

1. On sait que cette notice sert de préface à l'édition des *Œuvres* de Molière de 1682. Molière obtint, y lit-on, « des appointements à sa troupe et un engagement au service du Prince, tant auprès de sa personne que pour les États de Languedoc ».

point négligeables ; bien souvent, c'étaient elles qui faisaient vivre la troupe. Quant aux malheureux comédiens, acteurs, auteurs ou directeurs, comme Molière, ils n'avaient guère à compter que sur la générosité de leurs Mécènes.

Certains de ceux-ci, comme le duc d'Épernon ou Henri de Montmorency, se montrèrent réellement libéraux ; mais la plupart, pour des raisons que l'on devine, ne se firent aucun scrupule, indépendamment des sommes qu'ils se faisaient octroyer comme gouverneur ou intendant de la province, comme lieutenant ou commissaire du roi, etc., de mettre ces libéralités à la charge de la province.

M. Galibert et, plus récemment, M. A. Baluffe [1], se sont élevés contre cette assertion et ont soutenu que les États, avec leur intransigeante probité et leur scrupuleuse économie, n'eussent jamais accepté ces ordonnancements.

Cela est vrai en principe, mais c'est faux en réalité, parce qu'il était et qu'il sera toujours possible, à l'aide d'un virement ou de tout autre subterfuge, d'introduire dans un budget des dépenses non autorisées.

D'ailleurs, comme le dit fort bien L. Lacour, « tous ceux qui connaissent l'histoire des États de Languedoc n'ignorent pas que leur indépendance n'existait guère que de nom. Si, dans de rares circonstances, ils refusèrent à la royauté l'octroi d'impôts trop considérables, ils plièrent toujours devant les envoyés du Louvre ou de Versailles. Ceux-ci, notamment les princes du sang, ne se virent jamais refuser le montant des sommes, quelque élevées qu'elles fussent, destinées à les récompenser personnellement [2] ».

Certes, il eût été plus correct de la part du prince de Conti de prélever, comme l'eût souhaité M. Galibert, les 5,000 livres dont il voulait gratifier Molière, sur les 60,000 du don gratuit que lui faisaient les États, mais l'excuse du prince est qu'il eût été le premier à agir de la sorte.

Ainsi, aux États de Pézenas (d'octobre 1650 à janvier 1651),

1 A. Baluffe, *Le Moliériste*, 1885, t. VII, p. 89.
2. L. Lacour, *loc. cit.*, p. 91.

où le commissaire royal était le comte de Bioule, nous voyons le trésorier de la Bourse, M. de Penautier, enregistrer ouvertement sur ses comptes, malgré son irrégularité, une allocation de 4,000 livres « aux comédiens qui ont servi pendant trois mois que les Estats ont esté sur pied ».

La quittance de cette allocation, de la main de Molière, a été publiée en 1885 par M. de la Pijardière dans le *Moliériste*. Elle est ainsi conçue :

« J'ay receu de monsieur Penautier la somme de quatre mille livres, ordonnées aux Comédiens par messieurs des Estats.

« Faict à Pézenas ce 17e décembre mil six cens cinquante.

« MOLIÈRE,

« pour 4,000 liures ».

Ce document tranche la question.

Nous ignorons si aux États de 1651, 1653, 1654 et 1655, auxquels se trouva Molière, il reçut des allocations analogues, mais M. de la Pijardière a encore découvert, au milieu d'un groupe de quittances de même date, un second reçu, celui-ci de 6,000 livres, pour le service de la troupe de Molière aux États de Pézenas en 1656.

En voici le texte :

« J'ai receu de monsieur Le Secq, thrésorier de la bource des Estats de Languedoc, la somme de six mille livres à nous accordez par messieurs du bureau des Comptes, dela quelle somme jele quitte.

« Faict à Pezenas ce vingt quatriesme iour de febvrier 1656.

« MOLIÈRE,

« Quittance de six mille liures ».

Quelques doutes ont été élevés, non point sur l'authenticité de ce reçu, mais sur le personnage auquel il s'appliquait. M. Baluffe a fait remarquer, en effet, que le nom de Molière était alors très répandu et que, indépendamment du Molière, acteur et danseur, dont Loret et Scarron ont parlé dans leurs gazettes, il existait en Languedoc bon nombre d'autres Molière.

Ces doutes, toutefois, ne doivent pas nous arrêter, car il y a identité dans la signature, l'écriture, l'orthographe et le style des deux billets de 1550 et de 1656; enfin, avec le reçu de Molière, s'en trouve un second de Joseph Béjart pour une somme de 1,500 livres, qui lui fut allouée par les États. Or nous savons que Béjart, pour stimuler la générosité de cette assemblée, avait composé et fait imprimer en 1654, à Lyon, la première partie d'un armorial des États, qu'il leur offrit en 1656.

Mais M. Galibert n'a pas connu les quittances de 1650 et de 1656; il ignorait même l'assistance de Molière aux États de Montpellier en 1655 : il a donc pu croire de bonne foi que le document qu'il avait découvert était le seul témoignage de la libéralité du prince de Conti ou des États envers Molière.

Il a d'ailleurs eu le grand tort, au lieu de publier purement et simplement ce document tel qu'il l'avait trouvé, de n'en donner que des extraits et même d'envelopper ces extraits de conjectures et d'explications si romanesques, que la plupart des moliéristes ont estimé qu'il n'avait recueilli sur cette affaire que de vagues indications, ou même qu'il l'avait imaginée.

Le livre de M. Galibert, dit la Pijardière[1], est « sobre de preuves » et ne s'appuie que sur « des traditions contre lesquelles il faut se tenir en garde ».

« Cette affaire, dit M. Loiseleur[2], est bien obscure et M. Galibert, qui le premier en a parlé, ne paraît pas y avoir compris grand'chose. »

Enfin, M. Baluffe, convaincu par la découverte de la quittance de 1656 que Molière avait, cette année, été indemnisé directement par les États, juge brutalement que la pièce de M. Galibert est apocryphe. C'est pourquoi, critiquant un article de M. Larroumet sur Madeleine Béjart, paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1885, il écrit : « Je ne demande pas à M. Larroumet où il a puisé cette sornette (l'as-

1 De la PIJARDIÈRE, *Moliériste*, t. II, p. 263.
LOISELEUR. *Les points obscurs de la vie de Molière*, p. 179.

signation du prince), qu'il est temps de laisser aux bonnes gens désireux de dormir debout. Je sais bien que des moliéristes l'ont mise en crédit en arrangeant les choses à leur façon. M. Loiseleur a même aggravé le cas de beaucoup d'explications aussi érudites que fallacieuses. L'aventure n'a qu'un défaut, c'est d'être absurde... [1]. »

Or, rien n'est moins contestable que l'existence de cette assignation, et la pièce de M. Galibert, qui en prouve la réalité, est d'une parfaite authenticité. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir l'examiner à loisir entre les mains du fils de L. Galibert, aujourd'hui juge à Villefranche, et nous en avons pris une copie que nous donnons ici *in extenso*, de manière à lever tous les doutes.

Ce document est, comme nous l'avons dit, une expédition sur parchemin d'un jugement de la Cour des Aides de Montpellier, signifié au baron de Moux, 6 f^os^ in 4°, au timbre de la Cour des Aides.

En voici la teneur exacte :

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui les présentes verront, salut. Comme, par arrest rendu en notre Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier, entre Martin Melchior Duffort, bourgeois du lieu de Sigean, demandeur, en requeste du vingt-deux novembre de l'année dernière mil six cent quatre vingts en condamnation, tant de la somme de deux mille cinq cens livres, par luy payée à Jean-Baptiste Poquelin et Labéjar (*sic*), comédiens, suivant la police passée entre luy et feu M. Jean Cassaignes, vivant greffier au bureau des Estapes des Estats généraux de ceste province, le troisieme may mil six cens cinquante six, ladite somme de cinq mille livres rayée dans le compte par luy rendu en qualité de syndic du diocèse de Narbonne ausdits Estats, avec les intérests de ladite somme de deux mille cinq cens livres, fraix et despens par luy soufferts et autres fins contenues en lad^e^ requeste, d'une part : Et le sieur Baron de Mouts et dame Claudine de Cassaignes, son espouse, fille et heretière dudit feu Cassaignes, deffendeurs, ledit Demoux incistant à fin de non valoir et ladite de Cassagnes incistante à fin de non recevoir, d'autre (part) ;

Veu laditte requeste dudit Duffort en condamnation de la moitié

1. A. Baluffe, *Le Moliériste*, 1885, t. VII, p. 89.

de ladite somme de cinq mil livres dudit jour vingt deux novembre de ladite année dernière ; Coppie de la lettre de change de trois mil sept cens cinquante livres tirée par ledit feu Cassaignes au profict de Labéjar, commédians, sur ledit Duffort le troisième may mil six cent cinquante six et par luy vue et acceptée, avec l'original de ladite police au pied, passée entre ledit Cassaignes et ledit Duffort le même jour troisième may mil six cent cinquante six, de laquelle résulte que, sur ladite somme de cinq mille livres accordée à Labéjar par feu Mgr le prince de Conty, ledit Duffort avoit pour lors payé audit Labéjar celle de douze cens (cinquante) livres, et qu'au cas (ou) ladite somme de cinq mille livres fut rayée dans le compte que ledit Duffort rendroit aux Estats ou autres Estapiers du long de la ligne, ledit Cassaignes s'oblige en son propre de restituer au dit Duffort la moitié de ladite somme de cinq mille livres et autres choses esnoncées en ladite police ; compte rendu par ledit Duffort aux dits Estats de la province, clos le premier mars mil six cent cinquante-sept par les sieurs Commissaires du bureau des Comptes des dits Estats ; minute de requeste présentée par ledit Duffort à feu son Altesse Mgr le prince de Conty, pour avoir rembourcement de ladite somme de cinq mille livres, contresignée par ledit feu Cassaignes ; déclaration et certificat faict par le sieur Jassé, intendant de la maison de Mgr le prince de Conty à la Roche Gurion, au dit Duffort, la dite déclaration reçue par devant deux notaires de Paris le douze septembre mil six cent soixante douze ; autre déclaration faicte par le dit Molière par devant autres deux notaires de Paris le vingt unieme dudit mois de septembre de la dite année mil six cent soixante douze, contenant, entre autres choses, qu'en la dite année mil six cens cinquante six, il auroit été accordé à leur troupe par feu Mgr le prince de Conty la somme de cinq mil livres, sur laquelle il leur auroit été payé comptant par ledit Duffort celle de douze cent cinquante livres et, pour la somme de trois mil sept cent cinquante livres restante, il leur auroit été donné une lettre de change tirée par le dit Cassagnes sur le dit Duffort, laquelle lettre de change ils auroient fait protester au dit Duffort et obtenu condamnation contre luy de la somme y contenue, d'authorité de la Bourse à Toulouse, ensuite de laquelle condamnation le dit Duffort l'auroit payée à Labéjar, laquelle luy en auroit fourni quittance ; laquelle, avec la dite déclaration, ne pourroient servir que d'une mesme chose ; verbail d'advеu de la susdite police et minute de requeste faite par devant M. de Cathelan, viguier de Narbonne, commencé le premier juin de la dite année dernière avec la date du quinzième ; requestes du dit Duffort du septième décembre dernier à ce que ledit baron de Mouts fut tenu de respondre cathégoriquement sur les faits y contenus ; verbail du dit Cathelan, commissaire député par nostre dite Cour sur la dite response cathégorique, du sep-

tième janvier de la présente année; contrat de mariage du dit de Mouts et de la dite de Cassagnes au cinquième avril mil six cent cinquante un; plaids du vingt unième juillet dernier; inventaires et autres productions des dites parties;

Notre dite Cour, sans avoir égard aux fins de non recevoir dela ditte de Cassagnes, faisant droit sur la requeste du dit Duffort, a condamné et condamne la dite de Cassagnes luy payer dans deux mois la somme de deux mil cinq cens livres pour la moitié de celle de cinq mille livres contenue en ladite police dudit jour, troisième may mil six cent cinquante six, avec les interests de la ditte somme de deux mil cinq cens livres liquidés à pareille somme, comme aussy à la moitié des fraix et despans par luy exposés, autremant et a faute de ce faire, elle y sera contrainete par toutes voyes deues et raisonnables; condamne la dite de Cassagnes aux despans envers ledit Duffort, la taxe réservée.

Et auparavant faire droit sur la demande dudit Duffort contre le dit de Mouts et fins de non valoir, a ordonné et ordonne que, dans quinzaine, le dit de Mouts répondra cathégoriquement sur les faits contenus en la dite requeste dudit Duffort du dit jour, septieme janvier dernier, par devant M. de Cathelan, viguier de Narbonne, commissaire ja député, pour, la procédure faite et rapportée, etre pourvu aux susdites parties ainsin qu'il appartiendra, despans pour ce regard réservés.

A cette cause, mandons au premier notre huissier requis à la requeste dudit Duffort, le present arrest intimer et signifier à la dite de Cassagnes et autres qu'il appartiendra, afin qu'ils ne l'ignorent et ayent à y obéir et entendre selon sa forme et teneur les contraintes par les voyes y contenues et autres de droit.

Mandons en outre au dit M. de Cathelan, commissaire nommé par le présent arrest, procéder à l'entiere exécution de icelluy, de ce faire vous donnons et a luy pouvoir et commission, mandons à tous nos sujets ce faisant obéir.

Faict et donné à Montpellier en notre Cour des Comptes, Aydes et Finances le vingt deuxième aoust l'an de grace mil six cens quatre vingt un et de notre règne le trente neuvième.

Par arrest de la Cour :
PESSEMESSE.

Signifié à Monsieur le baron de Moux le vingt quatrième septembre 1681 par moy, huissier soubzsigné, parlant à sa servante dans son domicile, baillé copie.

DELLON.

Mais si ce texte dissipe toutes les obscurités en ce qui

concerne la bonne foi de M. Galibert et les circonstances dans lesquelles la troupe de Molière bénéficia de la libéralité du prince de Conti, il ouvre la porte, sur la date de cette libéralité, à quelques controverses.

Il ne peut y avoir de doute, en effet, sur la volonté très nette de la part du prince de faire allouer par les États une somme de 5,000 livres aux Comédiens en récompense de leur service et, si la date de l'assignation, au lieu d'être 1656, était de l'année précédente 1655, nulle objection sérieuse ne pourrait être soulevée.

Mais il n'en est pas ainsi ; et bien que le jugement de la Cour des Comptes ne donne qu'une brève analyse de la déposition de Molière, la date de l'assignation y est trop nettement spécifiée pour qu'on puisse admettre une erreur ou une confusion. « Entre autres chose, y lit-on, *en ladite année mil six cent cinquante-six*, il auroit été accordé à leur troupe par feu M^gr^ le prince de Conty la somme de cinq mille livres... » Or les Etats de Pézenas, qui s'étaient ouverts le 4 novembre 1655, s'étaient clos le 22 février 1656, et c'est le surlendemain, 24 février, que Molière signait au caissier Le Secq la quittance que nous avons rapportée.

Comment admettre que Molière, qui venait de toucher 6,000 livres, fut encore gratifié, la même année et pour le même service, de 5,000 livres ? Cela semblait si étrange que quelques auteurs, en particulier M. Louis Moland, dans sa belle et consciencieuse étude sur Molière[1], ont supposé une erreur de date et admis que la libéralité du prince de Conti se rapportait à la session précédente, à Montpellier, celle du *Ballet des Incompatibles*, du 7 décembre 1654 au 14 mars 1655.

C'est, devant la précision du texte, ce qui est inadmissible et ce qu'il importe d'expliquer.

On sait qu'à cette époque l'argent monnayé était rare et que telles étaient d'une part la pénurie des caisses publiques, et, d'autre part, les habitudes de la trésorerie que, non seu-

1. L. MOLAND, *Vie de Molière*, nouvelle édition, 1892, p. 85.

lement les appointements des fonctionnaires et ceux même des officiers étaient parfois payés avec d'invraisemblables retards, mais encore que de grands seigneurs, des princes du sang étaient dans l'impossibilité de trouver, sinon à long terme, les sommes dont ils avaient besoin.

Dans ces conditions, les crédits s'échelonnaient sur de longues échéances et rien n'était plus commun que de voir les créanciers de la province, les fermiers principalement, ne rentrer dans leurs avances ou leurs déboursés que plusieurs années après, ce qui, comme on le pense, favorisait singulièrement leurs fraudes. En 1655, tels furent même les embarras du fisc, que les États avaient dû faire, après la session de Montpellier, un emprunt de 800,000 livres aux principaux personnages de la province et que, sur cette somme, Madeleine Béjart avait souscrit pour 13,200 livres[1].

Rien n'empêche donc de croire que cette somme de 5,000 livres n'était autre chose que l'allocation promise par le prince aux comédiens l'année précédente.

Il y avait précisément à cette époque, parmi les créanciers des États, un traitant dont la situation n'était point très nette, mais avec lequel M. Galibert estime que Molière était depuis longtemps en relations, l'entrepreneur des étapes, ou, comme on l'appelait, l'étapier Duffort, de Sijean.

M. Galibert croit que dès 1642, Molière, accompagnant le roi, comme valet de chambre, au siège de Perpignan, avait, à l'aller et au retour, reçu l'hospitalité dans la maison de l'étapier, à Sijean. Cela est très discutable ; mais ce qui ne l'est point, car la mention en est inscrite sur le livre de raison de Duffort, c'est que, au mois de décembre 1649, celui-ci avait assisté, à Narbonne, aux représentations de Molière[2] et qu'il avait pu, à ce moment, se mettre en relations, soit avec le directeur, soit avec les sémillantes actrices de la troupe.

1. Voir la liste des souscripteurs de cet emprunt, publiée par L. Lacour, *loc. cit.*, p. 116. Madeleine Béjart ne fut remboursée de son obligation qu'en 1665.

2. Emm. Raymond, *loc cit.*, p. 46.

Quoi qu'il en soit, convaincu, par la pratique qu'il avait des affaires et par la garantie verbale du prince de Conti, il n'hésita pas à prendre à son compte l'assignation et à la régulariser en 1656.

Cela lui était d'autant plus facile qu'il remplissait cette année les fonctions de syndic du diocèse de Narbonne et qu'il devait, en cette qualité, présenter au bureau des finances les comptes du diocèse avec ceux de son étape.

En outre, sa gestion comme étapier, qu'il exerçait depuis plusieurs années, n'avait pas été sans reproche, et il était, précisément en ce moment, l'objet de poursuites de la part du bureau des finances, qui lui reprochait de graves malversations et qui d'ailleurs réussit, deux ans plus tard, à le faire condamner à 40,000 francs de restitution.

Peut-être crut-il, en étant agréable au prince de Conti, s'attirer les bonnes grâces de celui-ci et se tirer à meilleur compte des griffes des contrôleurs. Sans doute aussi le prince estima, de son côté, qu'il ne saurait mieux faire que d'assigner sur ce débiteur un peu suspect et sur une créance toujours aléatoire une gratification dont le bureau des finances pouvait contester la régularité. En définitive, c'est sur les reprises à exercer contre Duffort que fut faite l'assignation, et comme Duffort, à son tour, la fit figurer, pour sa justification, sur son compte de l'étape, on a pu croire que l'assignation avait été faite sur la caisse des étapes. Ainsi tombe l'objection de M. Baluffe : « une troupe de comédiens n'est pas une troupe de soldats et ses étapes n'ont rien de commun avec les étapes militaires... Si grand seigneur que fût Conti, il ne poussa jamais la désinvolture jusqu'à donner sur les étapes une assignation qu'il n'avait aucun droit ni moyen de donner [1] ».

Mais Molière et la Béjart, avec leur flair et leur pratique des affaires, redoutaient, prévoyaient des difficultés. Ils réussirent à se faire donner immédiatement 1,250 livres en argent.

1. *Le Moliériste*, 1885, t. VII, p. 89.

Duffort, d'ailleurs, ne tarda pas à comprendre que son argent était très aventuré. L'évolution du prince de Conti vers la dévotion, son aversion pour le théâtre et les comédiens, bien qu'encore peu divulguée, transpiraient dans son entourage. Les Etats, qui venaient de payer 6,000 livres à la troupe, montraient des dispositions peu favorables. Duffort, en homme avisé, prit ses précautions.

Il était en relations journalières avec le greffier du bureau des étapes, Jean Cassaignes. Il réussit à le convaincre, — et c'est là la preuve formelle que l'assignation du prince de Conti n'avait, aux yeux de tous, rien d'exceptionnel, — d'entrer pour moitié dans l'avance qu'il faisait aux comédiens, et, le 3 mai 1656, il passait avec ce brave homme une police par laquelle celui-ci s'engageait, « au cas où ladite somme de 5,000 livres fût rayée dans le compte que led[t] Duffort rendroit aux Estats... de restituer en son propre aud[t] Duffort la moitié de la dite somme de 5,000 livres » ; puis, sous prétexte qu'il était dénué de fonds, il fit, le même jour, tirer sur lui-même, par Cassaignes, une lettre de change de 3,750 livres au profit de Molière et de la Béjart.

Il présenta ensuite, le 1[er] mars 1657, pendant les Etats de Béziers, son compte au bureau des finances, qui refusa de l'approuver et la lettre de change demeura impayée.

Mais Duffort avait cette fois affaire à des adversaires singulièrement tenaces et retors. Molière et la Béjart l'assignèrent à la bourse de Toulouse, qui le condamna à payer les 3,750 livres de la lettre, accrues des frais et des intérêts. Force lui fut de s'exécuter. Il paya dans les premiers jours de 1658, mais il se retourna contre le prince de Conti et contre Molière.

Le 12 septembre 1672, l'intendant de la maison du prince, le S[r] Jassé, lui opposa, par-devant deux notaires de Paris, une fin de non-recevoir, et Molière en fit autant le 21 septembre.

Sa dernière ressource était Cassaignes, ou du moins la fille de celui-ci, Claudine Cassaignes, épouse du baron de Moux, car le greffier du bureau des étapes était mort dans cet in-

tervalle. Duffort lui réclama, en vertu de l'obligation du 3 mai 1656, la moitié des 5,000 livres qu'il avait payées, et c'est seulement le 22 août 1681 qu'il obtint de la Cour des Aides de Montpellier le jugement que nous avons rapporté et qui lui donnait satisfaction.

Ce jugement a vivement indigné M. Galibert contre le prince de Conti et contre Molière.

Il suffit cependant de réfléchir un instant pour voir que Molière, en cette circonstance, n'avait rien à se reprocher. Il avait joué pendant toute une session et il avait droit à un légitime salaire. Certainement, il eût été plus correct que, devant la résistance des Etats, le prince de Conti remboursât Duffort, mais le prince lui-même, qui d'ailleurs mourut en 1666, avait quelques bonnes raisons pour éconduire l'étapier.

Il ressort du moins de toute cette affaire que, loin d'avoir à Duffort des obligations personnelles et une reconnaissance que ses succès et sa fortune lui eussent permis facilement d'acquitter, Molière n'avait eu affaire qu'à un traitant suspect, et que celui-ci, en prenant à son compte l'assignation du prince de Conti, avait songé beaucoup moins à obliger un homme de génie qu'à faire une opération avantageuse.

Disons, en terminant cette note, quelques mots sur la session des Etats de 1657, à Béziers, la dernière à laquelle Molière ait assisté.

Le prince de Conti avait cessé d'être commissaire royal et, sous l'austère direction de l'évêque d'Alet, s'enfonçait de plus en plus dans la dévotion[1]. L'antipathie qu'il nourrissait

1. Le prince de Conti n'avait pas reparu en Languedoc depuis la clôture des Etats de Pézenas en 1656; il ne revint à La Grange-des-Prés qu'au mois de septembre 1658 pour assister aux couches de sa femme.

Comme on croit quelquefois à tort que Molière ne le quitta pas ou fut attaché à sa personne, nous donnerons son itinéraire pendant la période 1651-1658.

Sorti de prison en février 1651, le prince quitta Paris, au mois de septembre de cette année, pour se rendre en Guyenne, où il prit part à la guerre civile pendant les années 1652 et 1653.

Compris, avec son frère, dans le traité de juillet 1653, il obtint de ré-

contre les spectacles était connue de tous, et il écrivait de Lyon, le 15 mai de cette année 1657, au P. de Ciron : « Il y a des comédiens ici qui portaient autrefois mon nom ; je leur ai fait dire de le quitter. » Aussi, n'est-ce pas sans inquiétude que la troupe de Molière aborda cette fois le théâtre où elle avait été si souvent applaudie. Elle avait, en conséquence, pour cette reprise de 1657, particulièrement soigné son programme.

Molière arrivait avec une pièce nouvelle, le *Dépit amoureux;* Joseph Béjart présentait à l'assemblée la seconde et dernière partie de son *Armorial des Etats;* enfin, un service de billets gratuits était fait à Messieurs des Etats pour qu'ils pussent assister sans bourse délier aux représentations.

Tout cela fut inutile. Les Etats, certains cette fois de ne pas trouver d'opposition, avaient résolu de rattraper, par des économies de toute sorte, les complaisances financières des sessions précédentes. Ils commencèrent, dès les premières séances, par régler les questions connexes de la comédie et de la musique.

Comme nous l'avons dit, les musiciens seuls avaient le

sider à La Grange, et c'est en se rendant dans ce domaine qu'il rencontra Molière à Lyon. Il emmena la troupe à La Grange-des-Prés, et, à la fin de l'année, il rentra par Montpellier, Vienne et Lyon, à Paris, pour y épouser la mère de Mazarin (24 février 1654).

Pourvu du gouvernement de Guyenne, il quitta la Cour le 26 mai 1654 pour aller commander l'armée de Roussillon. Après la campagne, alors qu'on l'attendait à Paris, il reçut du roi commission pour se rendre aux Etats de Languedoc, qui s'ouvrirent à Montpellier, le 7 décembre 1654.

Molière vint l'y rejoindre, et il y passa tout l'hiver avec sa femme. Mais, au printemps 1655, il retourna en Roussillon, d'où il revint pour assister aux Etats de Pézenas (octobre-novembre 1655).

Il partit ensuite en février 1656 pour la Cour, passa l'année 1657 en Italie et revint, en 1658, prendre possession de son gouvernement de Guyenne. On ne le revit en Languedoc, comme nous l'avons dit, que pour les couches de sa femme, le 6 septembre 1658.

C'est à partir de ce moment qu'il afficha une dévotion exagérée. Racine, alors à Uzès, écrivait, le 5 juillet 1662 : « Une troupe de comédiens s'était venue établir dans une petite ville proche d'ici ; il les a chassés, et ils ont repassé le Rhône. »

droit de figurer aux dépenses des Etats; mais, en fait, musiciens et comédiens s'associaient le plus souvent et ne formaient qu'une seule troupe, comme Molière l'avait fait avec Dassoucy.

Les Etats prirent donc, les 16 et 20 décembre, les délibérations suivantes :

« Sur les plaintes qui ont esté portées aux Estats par plusieurs depputez de l'Assemblée, que la troupe des Comédiens qui est dans la ville de Béziers faict distribuer plusieurs billets aux depputez de cette compagnie pour les faire entrer à la Comédie sans rien payer, dans l'espérance de retirer des Estats quelque gratiffication, a esté arresté qu'il leur sera notiffié par Loyseau, archer des gardes du roy en la prévosté de l'hostel, de retirer les billets qu'ils ont distribués et de faire payer, si bon leur semble, les depputez qui iront à la Comédie, l'Assemblée ayant résolu et arresté qu'il n'y sera faict aucune considération, deffendant par exprez à Messieurs du bureau des Comptes de, directement ny indirectement, leur accorder aucunes sommes, ny au Trésorier de la Bourse de les payer, à peine de pure perte et d'en répondre en son propre et privé nom[1]. »

« A esté accordé au maistre de la musique de Bésiers et à ses compagnons qui ont chanté à la messe des Estats, jusques au jour de la procession inclusivement, la somme de six cens livres, laquelle leur sera payée comptant par le Trésorier de la Bourse, et a esté arresté que à l'advenir il ne sera plus opiné sur la somme qui doibt estre baillée à la musique, l'assemblée ayant déclaré qu'il lui seroit accordé tous les ans pareille somme de six cens livres, et non au dessus, moyennant laquelle le maistre et ses compagnons seront tenus de chanter à la messe de l'ouverture des Estats, à la procession, à toutes les messes de mortz qui se diront pendant la tenue des Estats et au *Te Deum* qui se chante à la cloture d'iceux[2]. »

Quant à Béjart, son compte fut réglé assez aigrement par la délibération suivante, du lundi 16 avril 1657 :

« A esté accordé au sieur Béjar la somme de cinq cens liures pour un libvre qu'il a faict des qualités, armes et blazons de Messeigneurs les Prélats et de Messieurs les Barons qui composent cette assem-

1. Délibération du samedi 16 décembre 1656, Arch. départ. Hte-Garonne, C. 2,309, fo 22 vo.

2. Délibération du mercredi 20 décembre 1656. *Ibid.*, fo 26.

blée, et a esté arresté qu'à l'advenir il ne sera faite aucune gratification ou considération sur aucun libvre qu'il pourra présenter aux Estats, s'il n'a reçu ordre exprès de l'assemblée de le composer [1]. »

Enfin, comme on le sait, le bureau des finances rejeta le 1er mars le compte de Duffort.

C'était signifier à Molière que le *Dépit amoureux* n'avait pas trouvé, à Béziers, un auditoire capable de l'apprécier et que la bourse des Etats lui serait désormais fermée. Il le comprit. Son apprentissage dramatique était d'ailleurs achevé avec ses années de vie nomade et d'études. Il se sentait assez fort pour aborder, victorieusement cette fois, la scène parisienne. Avec les 3,750 livres que Duffort versa entre les mains de Madeleine Béjart, la troupe put reprendre au mois de mars 1658 le chemin de Paris. C'était pour Molière la route de la gloire.

1. *Ibid.*, fo 145 vo.

LA
SALLE DES ANTIQUES DU MUSÉE DE TOULOUSE

PAR M. LÉON JOULIN[1].

Nous venons remplir un agréable devoir envers la Société qui a favorisé de son haut crédit la reprise des dernières fouilles de Martres-Tolosanes sur le programme que nous avions tracé, en lui faisant connaître les idées qui nous ont guidé dans la réinstallation, en 1900-1902, de la salle des Antiques du Musée des Augustins.

Les collections gréco-romaines ont été décrites par Dumège (Catalogues de 1828 et 1835), et par M. Roschach, qui, en 1865, en a fait la première description scientifique d'un musée de province. Nous-même, dans le Mémoire sur les Etablissements de la plaine de Martres-Tolosanes, nous avons rectifié ou complété certaines déterminations de nos devanciers, et décrit les nombreuses sculptures de cette provenance entrées au Musée depuis 1890[2]. Les collections comprennent plus de cinq cents pièces, ou groupes de pièces, savoir : une soixantaine de décorations architectoniques ou sculpturales d'édifices ou de riches intérieurs; dix ensembles déco-

1. Lu dans la séance du 16 mai 1907.
2. Joulin, *Les Etablissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes* (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris. *Mémoires des savants étrangers*, t. XI, 1901.)

ratifs de façades ou d'intérieurs ; cent quatre-vingt-dix statues, statuettes, bustes, reliefs, etc., représentant des sujets de tout ordre; quatre-vingt-six bustes-portraits ; une centaine de monuments lapidaires inscrits et d'autres sans inscriptions; des mosaïques; de nombreux objets mobiliers et des matériaux de construction. La plus grande partie des pièces provient de la région de Toulouse, et notamment des ruines de la villa de Chiragan, à Martres-Tolosanes. Trois fouilles, conduites de 1826 à 1900, ont, en effet, donné : de nombreuses sculptures architecturales; les ensembles décoratifs ; cent quarante statues, statuettes, bustes, reliefs, etc., et soixante-quatre bustes-portraits. Le reste des collections se répartit ainsi. Toulouse est représenté par des débris de décorations de grands édifices, deux sarcophages païens, un autel avec figures et des inscriptions; la haute vallée de la Garonne et les vallées secondaires ont fourni une centaine d'inscriptions et dix-sept bustes-portraits; du Bas-Languedoc sont venus huit bustes de membres de la famille d'Auguste, un torse et des inscriptions ; quelques bustes et d'autres sculptures proviennent de Grèce, d'Italie et d'Egypte.

Les collections, exposées une première fois, en 1830, dans le cloître de l'ancien couvent des Augustins, ont été placées en 1894, dans la galerie du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment du Musée. Nous devons faire connaître tout d'abord quelques particularités de ces deux installations, parce qu'elles ont influé sur les dispositions que nous avons adoptées, et l'état dans lequel les objets sont présentés. Cela permettra, au reste, de faire ressortir les parties les plus importantes, en même temps que de rappeler les circonstances qui les ont amenées au Musée.

I. — Installations antérieures.

1830. — Les collections se composaient alors de quelques sculptures réunies, aux dix-septième et dix-huitième siècles, par l'Académie de peinture, par les évêques de Rieux et

par des amateurs ; de décorations d'édifices de Toulouse et de Saint-Bertrand-de-Comminges ; de nombreuses inscriptions recueillies dans la haute vallée de la Garonne, et des sculptures provenant des fouilles faites par Dumège à Martres-Tolosanes, de 1826 à 1828. Cette dernière acquisition comprenait : les frises sculptées ; la plus grande partie des ensembles décoratifs, médaillons des dieux, reliefs des travaux d'Hercule, masques bachiques et quelques masques scéniques ; les statues d'Isis, de Jupiter-Sérapis et d'Harpocrate ; vingt-cinq statuettes ou petits reliefs et quarante-trois bustes-portraits, dont une quinzaine d'empereurs ou de membres des maisons divines. Ces sculptures avaient été trouvées dans un grand trou de débris, autour duquel il y avait des substructions considérables, que Dumège rapportait à la ville de *Calagurris*, troisième station de l'Itinéraire d'Antonin, sur la voie de Toulouse à Dax. L'auteur des fouilles supposait que les bustes provenaient du Capitole ; que les reliefs d'Hercule formaient les métopes d'un temple d'Hercule-Andossus, et que les petites figures à sujets divers décoraient de riches habitations. Bien que le marbre de Luni eût été reconnu sur un certain nombre de pièces, Dumège admettait que toutes étaient d'œuvre d'artistes de la région. De grands thermes découverts, en 1840, près du trou de débris, par une Commission de la Société archéologique du midi de la France, vinrent appuyer l'identification du lieu avec *Calagurris*.

Les collections se sont accrues, de 1830 à 1860, de bustes de membres de la famille d'Auguste, trouvés à Béziers et à Nîmes, d'une trentaine d'inscriptions recueillies en démolissant la vieille église d'Ardiège, près de Saint-Gaudens, et de quelques monuments lapidaires. Bref, Dumège laissait à sa mort, arrivée en 1860, des collections représentant les quatre cinquièmes de ce qu'elles sont aujourd'hui.

L'installation s'est faite, de 1830 à 1835, sous la direction de Dumège. Suivant les errements d'alors, on a pratiqué sur une assez grande échelle la restauration en plâtre des pièces brisées ou incomplètes. La grande statue d'Isis a reçu

un bras portant le sistre; Harpocrate a été mis sur des jambes, et nombre de têtes isolées des bustes ont été montées sur des poitrines. On a malheureusement été trop loin; car le Gallien, qui devait terminer la série impériale, a été composé avec une tête qui n'avait plus ni occiput, ni front, ni menton, et certains petits sujets ont reçu des compléments invraisemblables. La mise en état des figures avait été confiée successivement à deux artistes, MM. Griffoul-Dorval et Beurné. L'épuisement des crédits fit qu'un grand nombre de pièces restèrent dans l'état où on les avait trouvées, notamment les Travaux d'Hercule, considérés comme une œuvre de décadence, et les dix-sept bustes-portraits et une vingtaine de sujets, de provenance autre que Martres. L'exposition des objets se fit de la manière suivante : les médaillons des dieux furent fixés à la partie supérieure du mur de l'un des côtés du cloître; au-dessous, les bustes-portraits étaient rangés à bonne hauteur sur des colonnettes en plâtre. Dans un autre côté du cloître, on disposa, autour des beaux bustes de la Vénus et de l'Ariadne, trouvés à Martres, les divinités égyptiennes et les figures secondaires. Les reliefs d'Hercule et les inscriptions furent simplement appuyés le long du mur.

Cette installation a duré jusqu'en 1878, époque à laquelle les travaux de restauration du Musée ont obligé à entasser les objets dans des magasins. Les parties en plâtre ont beaucoup souffert dans ces déplacements. Au reste les acquisitions et les dons avaient presque entièrement cessé depuis 1860.

1894. — La collection de Martres-Tolosanes s'était augmentée des sculptures trouvées par Lebègue en 1890-1891, à savoir : de nouveaux fragments des Travaux d'Hercule, une statue décapitée, dix-sept statuettes et figurines, et onze bustes-portraits. Du reste, le caractère de l'ensemble n'en avait pas été modifié; car Lebègue, accentuant une des hypothèses de Dumège, pensait avoir rencontré l'atelier d'un artiste de *Calagurris*, où les sculptures de diverse nature étaient réunies par le hasard des commandes.

C'est à M. Roschach, alors inspecteur des antiquités, que revenait le soin d'installer les collections dans la salle du nouveau bâtiment qui leur était destinée. Cette galerie, de 36 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur, est divisée en huit travées de 9 mètres chacune par les piliers qui supportent les voûtes de la salle de peinture du premier étage; elle est éclairée, d'un côté seulement, par les larges baies du mur de façade. M. Roschach a adopté la répartition des objets d'après les provenances. La première travée fut affectée au Bas-Languedoc; la deuxième, à Toulouse et à sa banlieue; les quatre travées suivantes, aux collections de Martres-Tolosanes; la septième, à celle des autres parties de la région, et la huitième aux inscriptions. Sur le mur de fond on devait fixer les grands reliefs, les masques bachiques et scéniques et quelques inscriptions. Les bustes devaient être placés sur des étagères appuyées au même mur, et les débris de toute nature, sur de petites tables au-dessous de ces étagères. Six grandes tables, disposées dans l'axe de la salle, au centre de chaque travée à partir de la troisième (1re travée de Martres), devaient recevoir : la première, les grandes frises; la deuxième, les bustes qui ne trouvaient pas place sur l'étagère; les troisième et quatrième, les statuettes et figurines; la cinquième, les figures provenant des autres parties de la région; la sixième enfin, les décorations des édifices de Saint-Bertrand et les inscriptions les plus importantes. Les quatre grandes statues de Martres et d'autres pièces plus ou moins volumineuses étaient appuyées contre le mur de façade de la salle. Ce projet a été exécuté de la manière suivante. Le mur de fond des travées de Martres a reçu les médaillons des dieux et les Travaux d'Hercule, disposés sur deux registres, et les masques bachiques et scéniques disséminés. Par suite d'un manque d'entente entre le service des travaux municipaux et la direction du Musée, l'étagère supérieure du mur de fond a été placée à 1m40 du sol, beaucoup trop haut pour que les bustes, déjà éloignés de 12 mètres des jours de la salle, fussent bien en vue. D'autre part, on a donné aux tables de

l'axe de la salle une hauteur de 0m60 seulement, insuffisante pour une bonne exposition. Enfin, les crédits ne permirent pas de mettre en état les figures non restaurées en 1830, ou provenant des fouilles de Lebègue. Telles sont les conditions défectueuses dans lesquelles s'est faite, en 1894, l'installation des sculptures et autres objets d'archéologie gréco-romaine. Personne ne doute qu'avec les moyens nécessaires, M. Roschach eût réalisé, ici comme au Musée Saint-Raymond, une exposition bien conçue des collections.

II. — Installation de 1900-1902.

Nouveau caractère des collections. — Les recherches que nous avons faites de 1897 à 1900, dans la plaine de Martres-Tolosanes, ont changé le caractère de l'ensemble des sculptures que Dumège et Lebègue avaient retirées du même trou de débris. Nous avions constaté tout d'abord, d'après les mesures de l'Itinéraire, que la station de *Calagurris* était à sept kilomètres au delà des champs fouillés. D'un autre côté, les substructions suivies par nous, sur seize hectares, au lieu dit Chiragan, représentaient incontestablement toutes les parties d'une grande villa, dont les marbres recueillis jusqu'ici formaient la décoration sculpturale. L'étude des constructions a montré, que le prætorium, bâti sous Auguste, avait été considérablement agrandi sous les Antonins, et que c'est à cette dernière époque qu'il fallait rapporter la plupart des sculptures. Nous retrouvions en même temps les témoins des dévastations et de l'incendie qui avaient détruit le domaine dans les invasions des premières années du cinquième siècle. Enfin, cent cinquante figures de tout ordre, à savoir : de riches placages d'intérieurs, neuf bustes-portraits, quatre-vingt-cinq statues, statuettes, bustes, reliefs ou fragments importants, venaient s'ajouter aux sculptures découvertes antérieurement; tandis que de menus débris permettaient de porter au double

le chiffre total des figures qui décoraient la villa à l'époque où elle a reçu tout son développement.

L'étude de l'ensemble des sculptures nous a conduit aux conclusions suivantes. Les façades, les salles et les intérieurs étaient décorés de placages de marbre. Les pilastres ou frises rappellent à la fois les motifs sévères du premier siècle et ceux de l'ornementique pompéienne. L'une des grandes compositions des façades se rapporte à un mythe grec; tandis que la seconde reproduit les médaillons des grands Dieux d'une décoration picturale de Pompéi, avec l'adjonction des Divinités Orientales des deuxième et troisième siècles. Quant aux statues, statuettes, bustes et petits reliefs qui ornaient les cours, les jardins et les intérieurs, on y rencontre les grands Dieux et les divinités secondaires du Panthéon gréco-romain, avec une profusion des images de Vénus et de Bacchus ou de ses suivants; des philosophes et des grands hommes de la Grèce; des sujets politiques, de genre et d'animaux, et de nombreux bustes-portraits. Bref, sous réserve de la valeur des œuvres, tous les termes de la décoration de la villa d'Hadrien se retrouvent à Martres, avec cette différence que les Divinités Orientales y manifestent les idées de syncrétisme des Antonins et des Sèvères, et que les bustes comprennent une période de cent cinquante ans de plus qu'à Tibur. La villa de Chiragan devenait désormais le type de ces fastueuses résidences de la Narbonnaise, que l'on ne connaissait jusqu'ici que par des descriptions d'un écrivain du cinquième siècle. D'autre part, les sculptures mythologiques et religieuses, rapprochées des inscriptions de la haute vallée de la Garonne, montraient les cultes différents professés aux deuxième et troisième siècles par lés classes élevées et par les petites gens. L'examen des marbres nous apprenait enfin que la plupart des figures étaient venues de loin, pour répondre aux goûts affinés d'une élite sociale, que ne satisfaisaient pas les œuvres d'artistes de la région, telles que les bustes provenant de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Saint-Lizier. C'est ainsi que les sculptures de Chiragan, exemple unique dans les provinces de

l'Empire de la décoration complète d'une résidence privée du deuxième siècle, apportaient de nouvelles contributions à l'histoire de la Gaule méridionale sous la domination romaine.

Tel est l'enseignement multiple que nous avons voulu faire ressortir de l'exposition des objets qui nous était confiée. Sous le rapport des figures, il ne s'agissait plus de présenter d'une manière pittoresque quelques copies ou rappels d'œuvres du grand art, et d'autres faites avec beaucoup de talent; il fallait classer et étudier les sujets plus nombreux, qui ne se réclamaient que d'un métier, parfois fort habile. Inspirées le plus souvent par des modèles grecs ou hellénistiques, elles se retrouvent les mêmes dans les différentes parties du monde romain, car elles provenaient des mêmes centres artistiques de l'Empire. On devait aussi réserver une place importante aux objets divers trouvés dans les fouilles des villas et des vici de la plaine de Martres. D'autre part, les traces laissées par les incendies sur les éléments architectoniques et les revêtements des intérieurs, rapprochées de la mutilation méthodique des figures, étaient de précieux témoins datés des dévastations produites par les invasions barbares. Les sculptures de Martres venaient enfin jeter un grand jour sur l'origine des figures de styles si différents des autres parties des collections d'antiques, recueillies le plus souvent dans des lieux où toute trace d'agglomération de l'époque romaine avait disparu.

Dispositions adoptées. — Ces considérations ont frappé l'administration municipale, qui décida que les collections seraient classées et exposées de la manière que nous avions indiquée. On devait au préalable réparer les objets dont la restauration avait souffert, et nettoyer et mettre sur socle les figures ou fragments, au nombre de deux cents environ, qui étaient encore dans l'état où elles avaient été trouvées.

Un premier projet comprenait la démolition des grandes tables dressées en 1894, et l'exposition des sculptures sur des supports appropriés, de chaque côté d'un large passage ménagé dans l'axe de la salle. Les pilastres de Chiragan,

plaqués sur les piliers du mur de fond, devaient manifester l'importance des bâtiments de la villa, en même temps qu'il encadraient les grandes compositions sculpturales comme dans les édifices détruits. Les masques bachiques et scéniques étaient réunis sur les parties libres des grands panneaux, où les médaillons et les Travaux d'Hercule se trouvaient déjà fixés. Tous les bustes-portraits étaient rame nés dans la partie de la salle voisine des baies. Les grandes statues de la Triade égyptienne et de la Fortune (?) occupaient une petite cella au milieu des quatre travées de Martres. Les différents groupes de statuettes, figurines, bustes, reliefs, etc., étaient étalés sur des bahuts dans l'axe de chaque pilier perpendiculairement au mur de fond, et les étagères, devenues libres, recevaient tous les débris des décorations architecturales. Quant aux bustes-portraits de Martres, placés sur des supports formant une demi-ellipse, ils devaient réunir pour l'œil les quatre travées de la plus importante des collections. — Les inscriptions étaient classées dans l'ordre géographique des stations où elles avaient été découvertes. — Des vitrines plates dissimulées le long des baies, renfermaient les menus fragments de sculptures, les matériaux de construction et les objets mobiliers. — Un plan en relief de la villa de Chiragan complétait l'exposition. — Enfin, à défaut de tentures, les murs en briques rejointoyées de blanc, de la salle, étaient recouverts jusqu'à une certaine hauteur d'un badigeon uniforme, de couleur brun rouge, qui devait laisser aux marbres tout leur jour sans distraction pour les yeux. — La dépense nécessitée par cette installation excédant les crédits dont on disposait, nous avons dû réduire notablement le projet. Une partie des bustes sont restés sur l'étagère du fond. Les grandes tables ont été conservées, mais exhaussées par des étagères. Les bustes les plus importants et ceux qui n'avaient pas encore été mis en état étaient placés sur des bahuts à bonne hauteur, dans l'axe des piliers du mur de façade.

Les travaux ont été exécutés de la manière suivante. La grande « Marbrerie Toulousaine » de MM. Doat frères, nous

a donné ses meilleurs ouvriers, qui, dirigés par leur contremaître M. Valette, ont nettoyé les marbres recouverts de patines calcaires très résistantes, et rapproché les fragments des mêmes sujets. Une autre équipe plaçait sur les piliers les grands pilastres, et fixait sur le mur du fond tous les fragments isolés des Travaux d'Hercule, les masques bachiques et cette plaque de masques scéniques, vœu d'un chorège vainqueur, que nous avions pu reconnaître et reconstituer. — Il avait été convenu qu'aucune restauration ne serait faite, et que tous les objets seraient exposés sur des socles, au besoin avec de petites cales. Ce travail a été dirigé par M. Jean Rivière, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, qui a bien voulu nous donner son concours. La position donnée aux figures, le choix des supports, quelques compléments discrets en plâtre, sont l'œuvre de cet artiste consciencieux et tout particulièrement distingué.

Voici la répartition des objets dans les différentes parties de la galerie :

1re *travée* (Bas-Languedoc). — Nous avions reconnu que le torse trouvé à Carcassonne au dix-huitième siècle, qui provenait du cabinet du chevalier Rivalz, était une copie du célèbre Discolobe de Myron. Débarrassé du coussin de plâtre sur lequel on l'avait mis en 1830, ce beau fragment a été placé dans l'attitude du modèle grec [1]. Deux piédouches insuffisants des bustes des membres de la famille d'Auguste, ont été remplacés et la distribution des autres marbres remaniée.

2e *travée*. (Toulouse). — Les déplacements réclamés par l'ordre que nous avions adopté ont été faits.

3e, 4e, 5e et 6e *travées*. (Martres-Tolosanes) — Les statuettes, figurines, bustes et reliefs ont été distribués sur les tables de l'axe de la salle. La première table a reçu les figures de Bacchus et de son cortège ; la deuxième, les grands dieux gréco-romains dominés par la Vénus de Martres ; la

1. Joulin, *Sur un torse antique du Musée de Toulouse*. (Mém. Acad. des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1903.)

troisième, les divinités secondaires, Hercule, Esculape, Hygie, etc., et un relief Mithriaque; la quatrième, les sculptures se rapportant aux philosophes grecs et les sujets politiques, de genre et d'animaux. — Les bustes-portraits les plus remarquables ont été placés dans l'ordre chronologique sur des bahuts disposés en bonne lumière, de chaque côté des baies de la façade; les bustes de femme et ceux d'enfants ou d'adolescents sont groupés séparément. Le beau buste d'Auguste et un buste de Trajan en marbre de Paros, ont des supports spéciaux.

7e *travée.* — Toutes les figures de provenance autre que Martres occupent les étagères de la grande table. Les bustes sont disposés près de la façade, sur deux rangées, l'une dans cette travée, l'autre au regard de la travée de Toulouse.

8e *travée.* — Il n'a pu être établi qu'un peu d'ordre matériel dans les inscriptions.

Les petites figures et les débris de sculptures provenant de Martres, sont enfermés dans une vitrine; dans une deuxième, la céramique grossière et élégante; dans une troisième, les matériaux relatifs à la construction et à la décoration des intérieurs. Des bustes, quelques-uns de provenance inconnue ou modernes, placés sur des colonnettes en plâtre, ont été distribués dans les angles des piliers de la galerie.

Nous ne pouvons pas terminer cette note sans mentionner les interventions auxquelles Toulouse doit l'exposition d'une partie importante de ses collections. L'administration présidée par M. Serres a su trouver les fonds nécessaires pour subventionner les dernières fouilles de Martres, acheter les objets qu'elles ont fait découvrir, et assurer une exposition de l'ensemble des collections qui, bien qu'imparfaite, permet les recherches des travailleurs, en même temps qu'elle donne satisfaction au grand public. En lui adressant nos remerciements, nous devons dire que c'est grâce à M. Paul Feuga, adjoint délégué aux Beaux-Arts, et à l'au-

torité qu'il avait acquise dans tout le domaine artistique de la ville, que s'est produit le mouvement d'opinion qui a déterminé le vote des dépenses. Au milieu d'occupations multiples, cet administrateur a suivi nos travaux, levant avec un tact parfait les difficultés qui se sont présentées au cours de l'exécution. Nous n'oublierons pas l'artiste de mérite qui dirigeait alors le Musée. M Laborde venait d'exposer avec une grande connaissance des différentes Ecoles, les collections de peinture de la ville; il était heureux de voir terminer les installations du bel établissement confié à ses soins, et, bien qu'atteint d'un mal implacable, il a pris part à nos travaux et nous a aidé par tous les moyens dont il disposait.

Au moment où les collections gréco-romaines, exposées pour la première fois d'une manière convenable, manifestent toute leur importance aux habitants de Toulouse comme aux visiteurs venus de loin, il nous reste à rappeler que Toulouse doit à Dumège la plus grande partie de ses collections d'archéologie classique et médiévale. C'est, en effet, par un labeur incessant de quarante années que cet homme éminent a recueilli ce bel ensemble. Et cependant, il a été de bon ton de déprécier ces efforts, en arguant de la mystification dont Dumège a été l'objet de la part d'un vulgaire faussaire. Les Toulousains véritablement éclairés ne retiennent que les grands services qu'un bon citoyen a rendus à une ville éminemment artistique, en lui assurant la possession de documents indispensables à l'intelligence de son grand passé. Une administration municipale soucieuse de perpétuer le souvenir des bienfaiteurs de la cité, donnera le nom de « *Musée Dumège* » à l'ensemble des collections archéologiques du Musée des Augustins.

LE VIN

LES MAUX DONT ON L'ACCUSE

MOYENS D'Y REMÉDIER

PAR M. LE Dr F. GARRIGOU[1].

Depuis un certain nombre d'années, le corps médical s'est beaucoup préoccupé de la question du vin, au point de vue de son action sur l'économie, question d'hygiène autant que médicale.

En outre de ses effets sur le cerveau lorsqu'il est pris en abondance, on l'accuse de déterminer chez certains de ceux qui en usent, même d'une façon modérée, des accidents généraux, et de causer ou d'entretenir des maladies chroniques variées.

De ce fait, un grand nombre de médecins l'ont banni de la table de bien des familles, pour le remplacer par l'eau pure, donnant souvent eux-mêmes l'exemple de cette pratique, qui a eu pour résultat, paraît-il, de porter une certaine atteinte au commerce du vin.

En acceptant le bien fondé de cette manière de faire, il vaut la peine d'examiner s'il n'y a pas des moyens scientifiques et facilement applicables de faire disparaître les défauts dont on accuse le vin.

Mais avant d'aborder ce sujet, il faut se demander ce que

1. Lu dans la séance du 7 février 1907.

c'est que le vin, et en étudier la composition afin d'en arriver à son amélioration au point de vue hygiénique et médical.

Bien entendu, nous n'avons à nous préoccuper ici que des vins naturels et non de ces préparations que d'infâmes mastroquets écoulent journellement dans ce monde intéressant des nécessiteux, attirés par le bon marché d'un liquide dont la couleur hypocrite cache les causes qui vont en peu de temps déterminer l'abrutissement, la maladie et la mort.

Un vin naturel se compose de deux parties essentielles : 1° la partie liquide; 2° la partie solide ou extrait.

Etudions chacune de ces parties de manière à nous aider dans notre étude hygiénique, médicale et chimique.

1° PARTIE LIQUIDE.

On y constate la présence des substances suivantes :

A. Eau, en quantité supérieure à tous les autres liquides.
B. Ethers, constituant le bouquet.
C. Alcool éthylique, plus abondant que les autres alcools.
D. Alcools et éthers lourds, dits de queue.
E. Composés liquides divers plus ou moins nauséeux.
F. Acides divers, organiques et minéraux.
G. Glycérine.
H. Matières organiques accidentelles provenant de fermentations secondaires.

2° PARTIE SOLIDE OU EXTRAIT.

On compte parmi les produits solides :

A. Matières organiques diverses.
B. Matières colorantes.
C. Matières minérales diverses à l'état de sels.

Un mot sur chacune des substances, au point de vue de leur action sur l'économie.

1° PARTIE LIQUIDE.

A. — *Eau.*

Par elle-même, l'eau naturellement contenue dans le vin n'a pas d'action spéciale sur l'économie. Elle constitue le véhicule neutre de tous les autres produits, facilite leur absorption par l'intestin, et, suivant son abondance comme matière ingérée, elle peut augmenter le fonctionnement des reins et la plus ou moins grande abondance des urines.

Sa quantité est en rapport inverse de la quantité d'alcool. Si un vin contient 10 °/₀ d'alcool, il y aura 90 °/₀ d'eau; s'il contient 15° d'alcool, il y aura 85 °/₀ d'eau.

B. — *Ethers constituant le bouquet.*

Ces éthers sont variables et sont les agents actifs du bouquet du vin.

Il y en a qui bouillent et se vaporisent à une température bien inférieure à 100°, ce sont les éthers légers; tandis que d'autres n'entrent en ébullition et ne se volatilisent qu'au-dessus de 100°, constituant les éthers lourds. Ces derniers surtout sont de véritables poisons; tels les éthers amylique, propylique, méthylique.

Les éthers divers ont une manifestation qu'on n'a jamais signalée au point de vue des propriétés physiques de l'alcool éthylique auquel ils sont mélangés. Ils en modifient le titre réel d'une manière plus ou moins marquée, suivant leur nature et suivant leur abondance.

Au point de vue hygiénique, ils modifient profondément, surtout lorsque ce sont des éthers lourds, l'action de l'alcool éthylique sur l'économie et contribuent à le rendre toxique.

C. — *Alcool éthylique.*

C'est là l'alcool dominant du vin, ou alcool vineux, bouillant à 78° centigrades.

Il n'exerce pas d'action nocive sur les sujets qui en usent, à la façon des alcools de queue. Mais son titre est modifié par la présence de ces derniers, ainsi que nous le verrons plus loin. Et personne n'a tenu compte de ce dernier fait dans le commerce des vins. On y considère, en effet, comme degré d'alcool éthylique, le degré alcoolique fourni par ces alcools lourds et toxiques.

D. — *Alcools lourds ou de queue.*

Ils sont multiples, bouillant à des températures supérieures à 100°, et existent, en plus ou moins grande abondance, dans les vins, d'après le mode de préparation de la vendange, et d'après la manière dont elle a fermenté. Ils constituent les vrais poisons redoutables du vin. Ce sont eux, surtout, qui ont été visés dans mes recherches diverses sur l'amélioration rapide des vins au point de vue hygiénique, ainsi que nous le verrons bientôt. Leur suppression enlève, sans doute, le mordant du vin réclamé par les dégustateurs de profession, qui ne cherchent que le goût routinier, et non les qualités hygiéniques du vin. Mais leur absence donne des vins plus fins et plus en rapport avec la santé.

Ces alcools lourds donnent à la longue, avec les acides naturels du vin, des éthers aussi mauvais qu'eux pour la santé.

E. — *Composés liquides divers.*

On y signale la présence d'huiles et de produits aromatiques dont quelques-uns se rapprochent de l'aldéhyde, du furfurol, etc.

Ces produits sont lourds, bouillant à des températures supérieures à 100°, et sont toxiques avec odeur nauséenne.

F. — *Acides divers.*

Les acides contenus dans les vins sont surtout des acides

organiques, accompagnés d'acides minéraux généralement combinés.

Tous ces acides servent à produire divers éthers, en agissant à la longue sur les alcools. Et, dans ce cas, l'alcool, en même temps que l'acidité des vins, diminuent en raison directe de leur vieillesse.

D'après ce qui précède, nous pouvons dire que le vin est constitué, dans sa partie liquide, par des substances que l'hygiène a le droit de juger comme étant, les unes inoffensives (eau, alcool éthylique, éthers légers), les autres toxiques (alcools de queue, éthers lourds, furfurol, etc.). Si l'on pouvait enlever du vin tous les corps toxiques que nous venons de signaler, on ferait perdre à ce liquide naturel ses propriétés antihygiéniques, et il n'en acquerrait que plus de valeur au point de vue de la santé publique.

Nous verrons qu'on le peut, avec la plus grande facilité, en le distillant complètement dans le vide et en le reconstituant ensuite, au moyen même de l'eau, des éthers légers et de l'alcool éthylique que la distillation dans le vide, véritable distillation fractionnée, lui a enlevés en les séparant successivement, d'une manière presque complète, des alcools et des éthers lourds, véritables toxiques du vin.

Etudions maintenant la composition de la partie solide du vin, c'est-à-dire de l'extrait.

2° PARTIE SOLIDE OU EXTRAIT.

A. — *Matières organiques diverses.*

Elles sont assez nombreuses, et je n'en signalerai que quelques-unes intéressantes, avec les sucres, au point de vue hygiénique. Ceux-ci sont inoffensifs, même avec les diabétiques, puisque autrefois, et aujourd'hui encore, on recommande à ces malades de se tonifier en buvant du vin de Bordeaux vieux.

Avec les sucres, on trouve des matières résineuses, des

matières azotées, des acides organiques, de la glycérine, toutes substances considérées avec juste raison comme inoffensives sur l'économie saine ou même malade.

Nous n'avons donc pas à nous occuper spécialement de ces substances.

B. — *Matières colorantes.*

Elles sont multiples. M. Armand Gautier en a signalé trois, d'après ses propres recherches et d'après celles de Glénard.

Bien qu'on n'ait signalé aucune action toxique de la part de ces substances, les observations du Dr Maximin Legrand, et les miennes, prouvent que les vins très colorés, comme les bourgognes foncés, exercent sur les goutteux une action vraiment nocive, et déterminent des accès de goutte quelquefois d'une intensité des plus fâcheuses. Mon ami le Dr Legrand a publié à ce sujet de nombreuses observations à nous deux personnelles, dans l'*Union médicale* de 1880.

C. — *Diverses matières minérales, et des sels organiques ou minéraux.*

Les principaux sont des carbonates, des bicarbonates, des tartrates, des sulfates; et la chaux constitue presque toujours la base de ces sels, en même temps que la potasse.

C'est surtout parmi les sels organiques ou minéraux de chaux et de potasse qu'il faut chercher les substances salines du vin, nocives pour l'homme sain, comme pour l'homme en proie à deux affections bien communes: la sclérose et l'anémie.

Les exemples de scléroses généralisées et très sensiblement modifiées par la suppression du vin et par le simple usage de l'eau, ne sont pas rares dans ma clinique thermominérale.

Je puis citer entr'autres deux cas remarquables de sclérose progressive arrêtée dans ces conditions: l'un chez une dame aux antécédents goutteux, et dont les artères fournissaient un pouls caractéristique, que le simple usage de l'eau, avec

suppression complète de vin, maintient dans un *statu quo* parfait, peut-être même avec une légère régression des phénomènes consécutifs à l'état du mauvais fonctionnement du cœur et des vaisseaux artériels durcis et scléreux.

Le second, observé sur une dame dans les mêmes conditions que la précédente, mais avec une moindre intensité, et chez laquelle la simple limonade citrique, comme boisson habituelle, a amené, depuis six ans environ, une véritable rétrogradation du mal et le retour à une santé presque parfaite.

Au point de vue de l'influence du vin sur l'anémie, comme cause productrice de ce mal, par abus journalier, un cas assez singulier s'est présenté à ma consultation, il y a de longues années. Il s'agissait d'un ouvrier menuisier ne buvant que du vin à ses repas, et se grisant une fois par semaine avec ce qu'on appelait alors du *gros bleu*. En quelques années, une anémie telle s'était déclarée, que le nombre des globules du sang était tombé au cinquième du taux normal, des bruits de souffle musicaux existaient de chaque côté du cou, et la pâleur de cet homme était devenue telle, que sa figure avait pris une couleur blanc pâle d'une teinte spéciale et mate. On pouvait croire à un léger saupoudrage de poudre de riz sur une figure déjà polie et exsangue.

La suppression forcée du vin pendant quelques mois ramenait un peu de mieux dans cet état; mais comme un ivrogne ne guérit pas de son amour pour le vin, le retour des phénomènes d'anémie était constant chez mon sujet, après chaque repas, les vieilles habitudes revenant toujours. Et le malade mourut dans un état de décoloration générale que je n'ai jamais retrouvé chez aucun autre buveur de vin de la même force.

Je répéterai maintenant ce que j'ai dit plus haut au sujet des mauvais alcools : si l'on pouvait enlever au vin les éléments générateurs de la sclérose et de l'anémie dont je viens de parler, c'est-à-dire les tartrates de chaux et de potasse, et rétablir du vin avec les éléments qui lui sont propres, en dehors des précédents, on rendrait un vrai service aux scié-

reux et anémiques qui abondent dans certaines familles prédisposées.

Les travaux que j'ai poursuivis pendant plus de trente-cinq ans sur la distillation des alcools et sur la concentration du vin, me permettent aujourd'hui d'affirmer, de la manière la plus formelle, que l'on peut donner à tous les vins une valeur hygiénique de plus, en leur enlevant les principes minéraux que je viens de signaler.

Afin de démontrer l'exactitude des deux résultats que j'ai avancés, c'est-à-dire possibilité d'enlever les éthers et les alcools lourds, ainsi que les carbonates, tartrates et sulfates de potasse et de chaux, d'un vin qui est surchargé, étudions sommairement les phases de la distillation complète d'un vin quelconque.

On peut opérer la distillation de quatre manières différentes : à feu nu, ou au bain-marie, à la pression atmosphérique ordinaire, ou dans le vide.

1° *Distillation à feu nu.*

Pour distiller l'alcool du vin sans se préoccuper de l'extrait, la distillation à feu nu est tout à fait suffisante. Peu importent les coups de feu par excès de chauffe et le goût de cuit que peut acquérir la vinasse restante, puisqu'on ne recueille que l'alcool, et que la vinasse est rejetée dans les cours d'eau pour s'en débarrasser, ce qui, à mon avis, est une grande faute. Ainsi que je l'ai démontré (*Comptes rendus Acad. des Sc.*, t. CXXXIII, p. 252, année 1901), on peut, en effet, utiliser les vinasses comme engrais de la vigne, en les enrichissant, même d'une manière aussi aisée que possible, en matières azotées[1] fortement rémunératrices.

1. H. Marés avait également recommandé aux agriculteurs l'emploi des vinasses comme engrais, après avoir saturé leur acidité avec de la chaux. Mes expériences m'ont prouvé que pour employer les vinasses à l'engraissement des vignes sur alluvions granitiques, il fallait les saturer par la chaux, mais que pour les vignobles sur terrains calcaires, il valait mieux saturer avec les lessives de cendres.

2° *Distillation au bain-marie.*

De cette manière, l'alcool obtenu est bien plus délicat et savoureux, parce qu'il ne passe que très peu d'éthers et d'alcools lourds, avec l'éther éthylique, éthers et alcools simplement entraînés mécaniquement par l'alcool éthylique bouillant entre 78° et 80°.

La vinasse est aussi bien perdue dans ce cas que dans le précédent, sa température de chauffe ayant atteint 100°, et son sucre, ainsi que des matières organiques l'accompagnant, s'étant caramélisés et ayant communiqué le goût de cuit.

3° *Distillation à la pression atmosphérique.*

Elle nécessite des températures supérieures à celles que l'on obtient dans le vide, et dès lors on en a tous les inconvénients cités dans les deux cas précédents, au point de vue de la finesse des alcools et du goût de cuit de la vinasse.

De plus, il se passe au point de vue de la constitution de l'alcool un fait que j'ai été le premier à signaler en 1901 [1], et que je dois rappeler ici.

Supposons un alambic ordinaire prêt à fonctionner, et contenant 50 litres de vin, quantité suffisante pour permettre de constater les phénomènes que je vais décrire. Chauffons ce vin d'une manière graduelle. Vers le moment où la température touche à 75° environ, si l'on écoute ce qui se passe à la sortie du serpentin, on entend un sifflement qui augmente progressivement. Bientôt, il s'échappe par cette sortie, avec une rapidité considérable, un fluide donnant à la main une sensation relative de fraîcheur, et ayant une odeur éthérée agréable.

Si l'on reçoit ce fluide dans l'eau il ne s'y dissout pas et gagne la surface en bulles odorantes. Il se condense à — 20°, et se dissout dans l'alcool auquel il communique son odeur.

Ce fluide est constitué par des éthers légers qui sont per-

1. Le *vin concentré*. Soc. d'Edit. scientifiques, Paris.

dus dans les distilleries où l'on n'est pas outillé pour les réunir.

Bientôt l'alcool éthylique distille, et peu à peu la température monte à 100° qu'elle dépasse. Il s'échappe alors des alcools lourds, nauséeux, toxiques, les flegmes.

Il reste ensuite dans l'alambic une vinasse ayant acquis un goût métallique, en même temps qu'un goût de cuit, dont tous les distillateurs se débarrassent.

2° *Distillation au bain-marie et dans le vide.*

La distillation faite dans ces conditions donne des résultats bien différents que les précédents, au point de vue pratique.

Il faut chauffer l'eau du bain-marie vers 80°, et le vide doit être fait à 74 centimètres de mercure dès le début de l'opération.

Le vin contenu dans l'alambic s'échauffe peu à peu. Lorsqu'il atteint environ 20°, on voit de nombreuses bulles très fines se former à sa surface, et vers 35° environ, il commence à bouillir.

Les produits qui s'échappent à ce moment sont constitués par des éthers très odorants, qui sont le bouquet du vin, et se dissolvent dans l'alcool.

L'alcool éthylique commence bientôt à accompagner les éthers. Il se dégage vers 40° presque seul et en abondance.

Mais la température du vin montant vers 40° à 50°, les alcools lourds se dégagent à leur tour.

Si à ce moment on arrête la distillation, en ayant soin de faire écouler l'eau du bain-marie qui est quelquefois montée insensiblement à 90° et même à 100°, on conserve à la vinasse restée dans l'alambic un goût de vin non altéré, sans odeur ni goût de cuit.

La distillation au bain-marie et dans le vide permet donc de produire une séparation fractionnée des éthers légers, de l'alcool éthylique, et des alcools et éthers lourds et nauséeux, en conservant la vinasse parfaitement intacte.

L'expérience m'a appris que pour un vin de 10°, la distillation dans le vide donne environ 2° de mélange d'alcool éthylique et d'éthers légers, 5° environ d'alcool éthylique à peu près pur, et 3° d'éthers et alcools lourds, dits flegmes ou alcools de queue, toxiques.

Deux conclusions peuvent être tirées de ces résultats :

1° Le fisc, lorsqu'il impose les vins, et les agioteurs, lorsqu'ils achètent ou vendent les vins au degré, comptent les alcools de queue au même taux que l'alcool éthylique, ce qui est souverainement injuste au point de vue de la valeur réelle des vins.

Mais tout vendeur ou tout acheteur se trouvant ainsi imposé d'une manière uniforme dans tous les pays, on peut accepter cette manière de faire, quoiqu'elle ne soit pas rationnelle au point de vue scientifique.

2° Si dans un vin contenant une forte proportion d'alcools de queue, nous enlevons ces alcools et nous les remplaçons par une quantité égale d'alcool éthylique, nous aurons un vin bien plus fin, moins dangereux pour l'économie, et moins sujet à critique au point de vue de l'hygiène.

Notre supposition peut arriver à devenir une réalité pratique, d'après le mode de distillation fractionnée que nous venons d'indiquer, et cela, grâce à l'emploi du vide dans cette opération.

Nous pouvons donc, dans un vin dit de 10°, remplacer pratiquement, 3° d'alcools de queue par 3° d'alcool éthylique préparés d'avance, et si nous mélangeons alors, à la vinasse restée intacte et sans goût de cuit, les 2° d'éthers légers et d'alcool éthylique mélangés, du début de la distillation, plus les 5° d'alcool éthylique du milieu de cette distillation, plus, enfin, les 3° d'alcool éthylique remplaçant les 3° d'alcools de queue, nous reconstituons un vin à 10°, bien plus fin et plus hygiénique que le vin primitif, sans alcool toxique.

Ce vin se conserve et s'améliore d'une manière remarquable pendant plusieurs années.

J'en ai préparé et conservé ainsi pendant dix ans, en me

servant de vins de Cugnaux et de Saint-Simon (plaine de Toulouse), que des dégustateurs de profession ont trouvé bien plus agréable et bien plus fins que les vins naturels ayant servi à cette préparation, et conservés pendant le même temps pour servir de types comparatifs.

Mais ce n'est pas tout. On peut encore, avec un vin quelconque distillé dans le vide, enlever à ce vin des produits dangereux dans les cas de sclérose et d'anémie.

Si, en effet, après avoir enlevé à un vin ses éthers et alcools, par la distillation dans le vide, à une basse température, nous continuons à lui enlever son eau tout entière, il ne reste plus dans l'alambic qu'un extrait sec, constitué par tous les sels métalliques et organiques naturels.

Parmi ces sels, il y a les tartrates, carbonates et sulfates alcalins et alcalino-terreux, qui, lorsqu'ils existent naturellement ou artificiellement avec une certaine abondance, sont les ennemis de la santé.

Mais rendons à l'extrait sec ainsi obtenu une quantité d'alcool ethylique représentant tous les alcools enlevés en même temps qu'une certaine quantité d'eau, nous dissoudrons ainsi toutes les substances de l'extrait, moins le sulfate de chaux, ses tartrates de potasse et de chaux, les carbonates alcalino-terreux.

Le vin ainsi reconstitué va devenir d'une utilité majeure pour les cardiaques et les scléreux. Il ne portera plus au cœur, et aux artères des éléments d'excitation et de transformations calcaires, éléments travaillant lentement à l'endurcissement des tuniques artérielles, des valvules du cœur, et portant finalement des entraves mortelles à la circulation du sang.

Notre manière d'opérer la distillation à sec n'ayant aucun inconvénient sur le goût, goût de cuit, que retire le vin de toute autre distillation, nous sommes arrivés, en traitant comme nous venons de le dire un vin quelconque, et le reconstituant ensuite avec ses propres éléments alcooliques à obtenir un liquide auquel on peut conserver la dénomination de vin, de goût nouveau, sans doute, puisqu'il n'a

plus le mordant que donnent les alcools de queue et les tartrates, mais véritablement très utile dans la pratique médicale, ainsi que le démontre la pratique actuelle.

Il faut, en effet, se rappeler que dans plusieurs pays, en Allemagne, en Suisse, en France même, de très nombreux praticiens soumettent les scléreux, les anémiques, les neurasthéniques au régime du vin sans alcool et au régime végétarien.

Ils obtiennent ce vin, simplement en stérilisant les moûts pour les empêcher de fermenter et de produire de l'alcool. Et les malades acceptent cette boisson sans la moindre peine, en même temps que le régime végétarien. Nous en connaissons, et nous en avons ici, à Toulouse, même dans le corps médical, et parmi les plus instruits, qui sont soumis à ce mode de traitement. Ils s'en trouvent admirablement bien au point de vue de leur état général, supportant parfaitement ce vin sans alcool, tandis qu'ils ne supportaient plus le vin avec alcool. Il y a même des médecins qui trouvent encore à ces moûts les inconvénients des vins tartriques, ce qui les a porté, à rechercher si l'on ne pourrait pas préparer un vin d'ordinaire plus médecinal encore. Le vin dont nous venons de décrire la préparation comble parfaitement ce desidérata.

Et de fait, nous avons vu un scléreux albuminurique soumis au régime lacté, et ne pouvant supporter aucune boisson fermentée sans voir le taux de son albumine augmenter rapidement, supporter avantageusement le vin sans alcool ni tartrates, et même le vin refait avec de l'alcool éthyliqne exclusivement.

Il y a donc, on peut s'en rendre compte, une voie nouvelle ouverte au traitement de nombreuses manifestations pathologiques que je viens d'indiquer et auxquelles il est difficile parfois de faire subir un régime autre que celui du lait. Ce régime exclusif fatigue beaucoup certains estomacs, et devient même répugnant pour peu qu'on le prolonge. Voilà un moyen d'obvier à cet inconvénient.

Par ses phosphates solubles, par son tannin, par ses sels divers reconstituants (sels métalliques et autres), le vin sans

alcool ni tartrates peut remplacer le lait bu aux repas. Il est donc appelé à être d'un grand secours pour varier le traitement de nombreux malades soumis d'ordinaire à la privation de toute boisson fermentée.

Après cet exposé tout à fait scientifique et médical, il nous sera permis d'insister sur un autre résultat pratique des diverses transformations hygiéniques du vin au point de vue vinicole et commercial.

Par la consommation considérable de moût de vin que l'on fait dans les pays que j'ai déjà nommés, relativement au traitement de certains malades, il est facile de prévoir que la transformation en vin sans alcool, de vins nombreux dépourvus de bouquet ainsi que des qualités recherchées par les courtiers et les consommateurs, portera un véritable fruit dans le commerce des vins. Leur valeur comme vente deviendra considérable. En effet, on leur enlèvera leur alcool, qui pourra être vendu à part, on supprimera leurs tartrates dont la valeur commerciale est avantageuse; enfin, la vente du liquide reconstitué comme vin sans alcool portera un nouveau bénéfice comme vin médicamenteux non pharmaceutique.

On peut dire que, dans cette transformation du vin, tout portera son fruit, et donnera, par la vente des produits séparés, un résultat pécuniaire bien supérieur à celui qu'aurait rapporté la simple vente du vin naturel.

Je puis donc avancer, en rappelant mes travaux antérieurs sur la concentration du vin, que par cette concentration on peut :

1° Sauver beaucoup de vins atteints de diverses maladies en les rendant, par l'enlèvement d'une partie de leur eau, plus riches en alcool et en extrait, après une pasteurisation spéciale, due à la température à laquelle on les porte dans le vide pour les concentrer ;

2° Diminuer considérablement la vaisselle vinaire, puisqu'on diminue le volume du vin, et conserver aisément plusieurs récoltes, en leur faisant occuper un moins grand volume;

3° Préparer des vins de coupage, et par conséquent d'une valeur supérieure à la valeur primitive;

4° Fournir à l'armée et à la marine le moyen de s'approvisionner facilement en vin pendant leurs campagnes;

5° Mettre les explorateurs en mesure de porter avec eux des quantités considérables de vin;

6° Arriver à préparer pour les malades, soit des vins privés des alcools de queue, soit des vins sans tartrates ni sulfates, soit, enfin, des vins absolument dépourvus à la fois, d'alcool et de tartrates, destinés à remplacer les moûts que l'on présente en Allemagne, en Suisse, et même en France, à certaines catégories de malades, comme vins sans alcool, et qui ne correspondent cependant en aucune façon, au vin sans alcool ni tartrates alcalins ou alcalino-terreux, et qui, par conséquent, sont loin d'atteindre le but thérapeutique que j'ai poursuivi, et que je crois avoir atteint.

LA LUTTE CONTRE LES GRANDS.

PAR M. LÉCRIVAIN [1].

Sous l'Empire romain, d'apparence démocratique, la société est devenue de plus en plus aristocratique. Ce serait une illusion de croire que le régime seigneurial du Moyen-âge est sorti des invasions. Il a des racines beaucoup plus profondes. Il est le produit naturel de la société antique, d'une longue évolution, partout favorisée par l'existence de l'esclavage, par la prépondérance de la propriété foncière, et dans l'Empire romain en particulier, par la continuité des guerres, les vices du régime fiscal, la transformation des classes moyennes en classes plus ou moins serviles. En détruisant l'égalité théorique des citoyens, en établissant légalement la division des individus en deux classes, les *honestiores* et les *humiliores*, les empereurs romains ont reconnu et consacré la puissance de l'aristocratie. Il n'est pas étonnant qu'elle ait abusé immédiatement de sa prépondérance contre les classes inférieures, contre l'Etat lui-même, et que l'Etat, quoique foncièrement conservateur et aristocratique, ait dû se défendre et défendre l'ordre public contre des alliés trop envahissants.

Le Haut-Empire avait déjà lutté énergiquement contre les usurpations et les abus de pouvoir des grands, des *potentes*. Les textes juridiques montrent déjà souvent cette

1. Lu dans la séance du 28 février 1907.

préoccupation. Dans Ulpien, les gouverneurs ont déjà pour mandat spécial de lutter contre les grands, de protéger les petits, surtout devant les tribunaux, contre les exactions, contre l'extorsion, par la force, des ventes, des cautions[1]. Gaius[2] signale déjà l'abus de la *translatio litium*, c'est-à-dire du subterfuge qui consiste à céder son action judiciaire à une autre personne plus puissante. La séquestration par des brigands, ou par un *potens*, est déjà, d'après Callistrate, une excuse admise devant les tribunaux pour la *restitutio in integrum*, et parait être un abus courant[3]. Les colons des Aragueni se plaignent à l'empereur Philippe des exactions des grands propriétaires[4]. Claude II s'élève, comme Gaius, contre l'abus de la *translatio litium* faite au profit des sénateurs, qu'il traduit en ce cas devant la justice ordinaire, et Dioclétien confirme sa loi en chargeant spécialement les préfets du prétoire de la répression[5]. Dans des rescrits de Dioclétien, le seul titre de sénateur est considéré comme une présomption défavorable contre la loyauté d'un contrat, et on rassure un individu contre la crainte d'une accusation soutenue par un *potens patrocinium*[6].

A partir du quatrième siècle, les deux Codes, les Novelles de Justinien et les textes historiques, nous donnent encore plus clairement l'idée d'une société où les grands sont au-dessus de l'autorité publique et règnent par la force et la terreur.

On recommande aux sujets de s'adresser directement à l'empereur ou aux préfets du prétoire et aux vicaires lorsque le gouverneur ne peut ni rendre ni faire exécuter ses jugements contre des grands[7]. Constantin recommande aux

1. *Dig.*, 1, 18, 6, § 1-2; 1, 16, 9, § 5.
2. *Dig.*, 4, 7, 1, § 1.
3. *Dig.*, 4, 6, 9. Cf. Augustin, *Conf.*, 6, 10.
4. Dittenberger, *Or. gr. inscr. selec.*, 519.
5. *C. Just.*, 2, 13, 1.
6. *Ibid.*, 2, 9, 6; 9, 9, 23.
7. *C. Th*, 2, 13, 1; 1, 16, 4; 1, 5, 4; 15, 1, 41; *Nov.* Valentin., III, 22, § 6; Martian, I, § 2-3.

sujets de s'adresser à lui directement contre les grands dignitaires, quels qu'ils soient, les palatins, les amis de l'empereur[1]. Les grands entravent constamment l'action de la justice. Leur protection soustrait les criminels, les brigands aux poursuites; les petits sont battus en justice, dit Jean Chrysostôme, s'ils n'ont pas de patrons puissants[2]. Les *potentiores*, dit la loi, ne doivent assister aux jugements criminels que quand leur présence est réclamée par l'acte d'accusation, et les *honorati*, c'est-à-dire les anciens fonctionnaires, ne doivent point s'asseoir à côté des juges pendant l'audience[3]. Les administrateurs (*procuratores*, *primates*) des grands domaines, des *possessiones*, se refusent souvent à livrer les criminels, malgré les réquisitions des magistrats[4]. Ce sont les intendants, les régisseurs des sénateurs et des *honorati* qui sont particulièrement visés dans une loi de Valentinien Ier et de Valens de 364 qui, pour arrêter l'extension du brigandage, défend aux pâtres l'usage des chevaux dans la Campanie et ne le permet dans toute l'Italie du sud qu'aux propriétaires eux-mêmes, ainsi qu'aux gouverneurs, aux vétérans et aux curiales[5]. L'usage de la *translatio litium* n'a fait que se développer[6]. On cède fictivement ses titres' créances, actions, à une maison puissante pour s'assurer gain de cause. Dans ce même ordre d'idées on défend de léguer au fisc ou à un *potentior* une chose litigieuse[7]; on a l'habitude d'inscrire sur son testament des étrangers riches et puissants pour assurer le reste de l'héritage à ses enfants; on fait souvent annuler les testaments en déclarant que le mourant avait voulu laisser un legs à l'empereur ou à un *potens*[8]; on soustrait des biens aux revendications du

1. *C. Th.*, 9, 1, 4.
2. *C. Th.*, 1, 29, 8; *Nov.* Justin., 69, 4, 64; Migne, *Patr. gr.*, 48, p. 658.
3. *C. Th.*, 9, 1, 17; 9, 3, 5-7.
4. *C. Just.*, 9, 39, 2.
5. *C. Th.*, 9, 30, 1-2.
6. *Ibid.*, 2, 13, 1.
7. *C. Just.*, 8, 36, 3.
8. *C. Th.*, 4, 4, 15; Migne, *Patr. gr.*, 51, p. 289.

fisc ou de créanciers en y apposant les *tituli* d'un grand personnage[1]. Les puissants arrachent par la force les ventes, les transactions, les donations, pillent les biens des veuves, des orphelins, des absents, des églises[2]; ils enlèvent, épousent les filles riches malgré leurs parents : d'après le concile de Carthage de 418, un évêque peut consacrer à Dieu une fille dont l'honneur n'est plus en sûreté parce qu'elle a été demandée en mariage par un grand[3]. Les gens des grands propriétaires se livrent à tous les excès; dans la Cappadoce, sous Justinien, ils pillent jusqu'aux domaines impériaux[4]. Ce sont surtout les grands qui exercent l'usure et mettent ainsi la main sur les petites propriétés[5]. Une novelle de Théodose II fait un tableau saisissant de la terreur exercée par un curiale d'Emèse, grand propriétaire, déjà une sorte de cheik[6].

La terre et les hommes sont les objets principaux de la convoitise des grands. Le crime d'*invasio terrae* est déjà aussi fréquent qu'au Moyen-âge[7]. Les grands prennent les terres les plus fertiles et ne laissent que les landes aux curies; ils mettent même la main sur les meilleures des terres impériales, cédées par l'administration à différentes conditions[8]. En 398, en Orient, on essaie de punir les grands qui extorquent des ventes de bonnes terres, en leur imposant l'obligation de payer l'impôt pour les mauvaises terres qui faisaient partie de ces propriétés[9]. C'est surtout contre des extorsions de ce genre que des lois interdisent

1. *C. Just.*. 2, 14, 1; Augustin., *Ep.* 2. 96, 2.
2. *C. Just.*, 2, 19, 12; Ambros, *de Off. ministr.*, 2, 21, 24, § 124; Salvian., *de gub. Dei.*, 1, 4: 5, 4; Symmach., *ep.* 1, 70; 9, 50; 7, 66; *C. Th.*, 4. 22, 2; Mansi, 2e éd., *Concil.*, 3, p. 969, c. 9.
3. *C. Th.*, 9, 1, 1; 3, 11, 1; Hefele, *Hist. des Conciles*, trad. Delarc 2, p. 297.
4. *C. Th.*, 1, 16, 14; 10, 26, 1-2; *Nov.* 30, 5-7.
5. *Nov.*, 32, 34; Sidon., *ep.* 3, 11; Greg. Nazianc., *or.* xvi, 18 (Migne 35); Johann. Chrysost., *hom. in Matth.*, 57.
6. *Tit.* 15, 2, § 1 (444).
7. *C. Th.*, 9, 1, 1; *C. Just.*, 8, 4, 7, 10, 11.
8. *C. Th.*, 13, 11, 9; 5, 14, 30.
9. 13, 11, 9.

l'aliénation des terres des curiales sans l'autorisation du gouverneur[1]. On sait quelles convoitises excitent alors les bien des condamnés, des proscrits, avec quelle avidité on les demande à l'empereur[2]; les grands sont sûrement les plus âpres à cette curée.

Pour cultiver ces terres il faut des hommes, et le manque d'hommes est le mal le plus profond de la société romaine. Les lois, surtout celles relatives au colonat, nous montrent une véritable chasse à l'homme. Salvien décrit cette mainmise sur les pauvres qui, d'abord reçus sur les terres des riches, y sont ensuite traités en esclaves, en serfs de la glèbe et perdent leur liberté par l'effet de la prescription.

Les petits propriétaires perdent à la fois leurs terres et leur liberté[3]. En 408, une multitude d'habitants des provinces illyriennes, pris, puis relâchés par les barbares, sont retenus malgré eux, malgré toutes les menaces des autorités, sur les terres des grands propriétaires[4]. Une Novelle de Justinien réprime le vol de laboureurs[5].

C'est l'institution du *patrocinium* qui révèle le mieux la tyrannie des grands. Contre leurs misères, les petits propriétaires et les colons cherchent un abri dans le patronage soit d'un chef militaire, soit d'anciens fonctionnaires, soit d'administrateurs du domaine impérial, soit de curiales, soit surtout de grands propriétaires[6]. C'est le *patrocinium*, autrefois employé pour les relations du client et du patron[7], mais qui prend alors un sens spécial. Il apparaît dans les lois depuis Constance jusqu'à Tibère II[8]. Libanius consacre un discours à cette nouvelle institution[9]. Le *patrocinium*

1. *C. Just.*, 10, 33, 2; *C. Th.*, 12, 3, 1, 2.
2. *C. Th.*, 10, 10, 1-3; 10, 8, 2; 10, 10, 9-33; 10, 11, 12, 28; 10, 10, 8-32.
3. Salvian, *De gub. Dei*, 5, 9; *adv. avarit.*, 3, 7.
4. *C. Th.*, 10, 10, 25; 5, 7, 2.
5. *Nov.* 11.
6. *C. Th.*, 11, 24, 4; *C Just.*, 11, 72, 1.
7. Symmach, *ep.* 9, 9, 57; 1, 93.
8. *Nov.* 17, 13 (535); Tib. *Const.*, 1, 4.
9. Περὶ τῶν προστασιῶν t. II, p. 501, éd. Reiske).

est demandé par des individus isolés, par des villages, en Orient et en Egypte par les *métrocomies* où les empereurs essaient de maintenir de petits propriétaires indépendants[1]. Pour un village, le *patrocinium*, analogue au patronat municipal, confère un droit général de protection ; appliqué aux individus, il se rapproche de la clientèle ; c'est un vrai contrat passé par-devant notaire. Le client, soit propriétaire, soit fermier, cède sa terre et la reprend à titre soit de donation, soit de vente, soit de louage, mais grevée d'une redevance[2]. La propriété se transforme ainsi en une sorte de tenure. Il se produit une nouvelle relation sociale, de caractère indéterminé, qui tient du précaire et de la recommandation. C'est une diminution considérable de la puissance publique au profit des patrons et surtout au détriment du fisc ; car le premier résultat du *patrocinium* est d'entraver la perception de l'impôt[3]. Libanius nous montre les tributs refusés au fisc, les redevances refusées aux vrais propriétaires, au détriment des curiales responsables de l'impôt. La loi frappe de nullité ces contrats de *patrocinium*, inflige des amendes aux patrons, confisque les biens des clients[4]. L'institution n'en continue pas moins à fleurir en Orient et en Occident ; la maison impériale elle-même a en Orient des clients de ce genre[5].

Les grands font échec à l'autorité publique sur tous les terrains. Ils soustraient les gens des corporations et les *collegiati* à l'exécution de leurs devoirs, de leurs *munera*[6]. Ils recèlent sur leurs terres les curiales fugitifs, les fonctionnaires civils et militaires pendant les cinquante jours qu'ils doivent passer à leur sortie de charge dans la province, pour les soustraire aux plaintes et aux accusations. Ils emploient

1. *C. Th.*, 11, 24, 6 ; *C. Just.* ; 11, 56, 1 ; *Nov.*, 89, 2, 9, 2.
2. *C. Th.*, 9, 33, 1 ; 11, 24, 1-6 ; *C. Just.*, 11, 56, 1 ; 11, 54, 1 ; *Nov.* 89, 2, § 2 ; Salvian, *de gub Dei*, 5, 8-9.
3. *C. Just.*, 11, 54, 1 ; Salvian, *l. c.*
4. *C. Just.*, 10, 19, 8 ; *C. Th.* 1, 24, 1-6 ; *Nov.*, 17, 13-14.
5. *C. Just.*, 10, 19, 8.
6. *Ibid.*, 11, 18, 1.

illégalement sur leurs terres les *domestici*, les *agentes in rebus* en congé[1].

C'est surtout pour les impôts que l'Etat lutte contre les grands. On l'a déjà vu pour les *tituli*, pour le *patrocinium*.

Les grands soustraient les curiales au payement de l'impôt; ils ferment leurs domaines aux agents du fisc[2]. D'autre part, ils se déchargent des contributions sur les petites gens[3], soustraient les marchands de leurs domaines au payement du chrysargyre, ils établissent illégalement des marchés, des boutiques[4]; ils sont d'accord, comme le montre Salvinien, avec les *peraequatores*, les *discussores*, pour faire retomber les indictions, les crues d'impôts sur les petits propriétaires, sur les curiales, et pour accaparer les dégrèvements[5].

Cette omnipotence des grands ne doit pas nous étonner. Elle repose sur une double base: ils sont à la fois, pour la plupart, grands propriétaires fonciers et sénateurs. Le sénateur, souvent en même temps fonctionnaire, ou ancien ou futur fonctionnaire, jouit d'une foule de privilèges légaux; il est devenu peu à peu le maître de la cité[6]; il en est souvent le patron; il y joue un rôle prépondérant pour l'établissement de l'impôt; il dirige les assemblées provinciales; son domaine devient un petit royaume; on y assiste à la naissance de la juridiction privée du maître sur ses gens, esclaves, affranchis, colons[7]; il renferme, malgré la loi, des prisons privées; le maître y entretient, malgré la loi, des hommes armés, esclaves, colons, fugitifs, soldats déserteurs[8].

1. *C. Th.*, 12, 1, 50; *C. Just.*, 1, 49, 1; 3, 25, 1; *Nov.* Majorian, 7, 1-8.
2. *C. Th.*, 42, 1, 146; 13, 11, 3; *C. Just.*, 11, 18, *Nov.* Majorian, 2, 4.
3. *C. Th.*, 12, 1, 173; Basil., *ep.* 299; Ammian, 18, 1, 1.
4. *C. Just.*, 4, 63, 1; *C. Th.*, 13, 1, 3, 21.
5. *C. Th.*, 13, 10, 1; Salvian, *de gub. Dei*, 5, 7-8.
6. Voir sur cette situation du sénateur notre thèse *Le Sénat romain*, p. 81-130.
7. Voir à ce sujet *Le Sénat romain*, p. 117-125; Beaudouin, *Les grands domaines dans l'Empire romain*, p. 189-194.
8. *C. Th.*, 9, 11, 1; 12, 14, 1; Liban., *or.* περὶ τῶν δεσμωτῶν; *C. Just.*,

« Luttez contre les grands », telle est la recommandation d'une foule de rescrits adressés aux magistrats de Constantin à Justinien[1].

« Trois catégories de gens, dit ce dernier[2], font échec à l'autorité : les ducs militaires, les chefs des domaines impériaux, les chefs des grandes maisons. » Les grands ont profité de tous les affaiblissements du pouvoir impérial, de l'impuissance, de la vénalité des gouverneurs, des vices du régime judiciaire, de l'anarchie amenée par les invasions, du besoin de protection qu'éprouvent les petites gens dans l'effroyable misère de cette époque. Ils ont déjà fondé le régime seigneurial.

9, 5, 1 ; 4, 65, 31 ; 12, 36, 15-18 ; 9, 12, 10 ; *Nov.* 116 ; 30, c. 5, 7, § 1 ; *Edict. Justin*, 8 ; *Nov.* Valentin III, 18, § 24.

1. *Nov.* Martian I, 1, 1 ; *Nov.* Justin, 29 ; 69, 1.
2. *Nov.*, 102.

LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION

D'APRÈS UN HUMORISTE ALLEMAND

(JEAN-PAUL-FRÉD. RICHTER ET SA *LEVANA*)

(3e PARTIE [1])

PAR M. HALLBERG [2].

L'ÉDUCATION DE LA FEMME

D'APRÈS LA *LEVANA* DE JEAN-PAUL-FRÉD. RICHTER.

Nous avons suivi notre humoriste à travers les méandres de ses capricieuses observations, dans ce qu'il conviendrait d'appeler, non son traité de l'Education, mais ses Essais et réflexions sur cette grave matière. L'idée générale qui s'en dégage nous donne une impression satisfaisante et suggère aux esprits sérieux et avertis une foule de pensées qui se groupent assez facilement autour d'elle : pour Richter, le grand principe de l'éducation doit être l'amour, l'amour de cette noble mission dont on ne doit pas faire un métier, et l'amour des enfants, de ces jeunes plantes que l'on ne saurait entourer de soins trop délicats ni de trop sages précautions.

La partie que nous abordons aujourd'hui est la plus importante de l'ouvrage, quoique la plus courte; mais l'auteur,

1. Voir les deux premières parties aux *Mémoires* de 1905, Xe série, t. V, p. 82, et 1906, Xe série, t. VI, p. 97. — Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 1907.

2. Lu à la séance du 18 avril 1907

qui semble brouillé avec toute espèce d'ordre et de plan, a cru en avoir assez dit sur ce sujet spécial de l'éducation de la femme dans les diverses parties de son livre pour ne point prendre la peine de résumer longuement ses idées dans les chapitres spéciaux qu'il consacre à cette question.

D'une façon générale, Jean-Paul affirme que la femme, éducatrice par nature, peut et doit jouer le rôle principal dans l'éducation des enfants, garçons et filles ; c'est donc sur elle que se portera de préférence l'attention et l'effort d'une pédagogie intelligente. « Sous ce titre d'éducation de la femme, dit-il, nous devons comprendre et réunir trois objets que l'on a le tort de séparer habituellement : d'abord, l'éducation que les femmes donnent un peu à tort et à travers parce qu'elles se sentent la vocation et n'y sont guère préparées ; puis l'éducation saine et raisonnable qu'elles devraient donner, tâche à laquelle nous pouvons affirmer qu'elles sont bien plus aptes que les hommes, et enfin l'éducation qu'elles doivent recevoir elles-mêmes avant de la donner à leur tour. »

Nous ne pouvons absolument que louer ce plan et l'idée qui le domine. Si les femmes ne forment pas toujours des élèves irréprochables, c'est qu'elles ont eu l'esprit faussé par leur propre éducation première, et nous sommes ainsi amenés à conclure que l'éducation des filles a une importance bien plus grande que celle des garçons. L'histoire nous apprend que la plupart des hommes éminents par la vertu ou le génie ont eu des mères remarquables ou du moins profondément pénétrées de leur devoir d'éducatrices, et l'inverse se voit malheureusement tous les jours : des hommes ayant perdu leur valeur intellectuelle ou morale parce qu'ils n'avaient plus leur mère ou que leur mère ne méritait ce nom qu'à demi, parfois même, hélas ! ne le méritait à aucun titre.

Je laisse aux mauvais plaisants la satisfaction de nous dire en ricanant que la femme achève toujours plus ou moins l'éducation du jeune homme et tout spécialement celle de l'adolescent. Notre honnête et religieux Jean-Paul,

qui n'est pourtant ni prude ni puritain, et qui ne craint point d'appeler les choses par leur nom, — et les gens aussi, — répondrait qu'il n'est pas permis de profaner ce mot sacré d'*éducation* en l'appliquant à l'apprentissage du vice, et que son livre s'adresse aux honnêtes femmes non moins qu'aux gens sérieux qui ne croient pas que les avances d'une coquine puissent être considérées comme une préparation à l'amour. Libre aux sceptiques et aux blasés d'en rire, mais nous admirons et nous partageons le respect de notre auteur pour l'amour vrai, cette source pure et intarissable où viennent s'abreuver les générations saines, destinées à vivre, à prospérer, à se perpétuer.

Comment préparer la jeune fille au rôle presque divin qu'elle est appelée à tenir un jour dans la société humaine? Tout d'abord, en la faisant *élever*, dans toute la force du terme, par sa mère seule et non point par des étrangères. « Le devoir de la mère est de garder la main de son enfant dans la sienne jusqu'au jour où elle l'en retirera pour la mettre dans celle du fiancé. »

Mais une telle mère, c'est la mère idéale, déjà élevée elle-même d'après les meilleurs principes, capable de transmettre ces principes à sa fille qui à son tour les transmettra bientôt à la sienne, et ainsi se formeront et s'entretiendront de véritables écoles d'éducation maternelle qui ne demanderont au gouvernement ni subventions, ni surveillance. Tels ces anciens coureurs qui, d'après le beau vers de Lucrèce, enseignent aux hommes à se transmettre, de génération en génération, le flambeau de la vie.

Malheureusement, la plupart des femmes (c'est notre humoriste qui parle ainsi de ses contemporaines) ne sont point à la hauteur d'une si noble tâche, parce qu'elles n'y ont pas été préparées ou peut-être aussi parce qu'elles en sont incapables. Les moins mauvaises, celles qui peuvent se corriger et se former, — c'est, affirme l'auteur, le plus grand nombre, — sont celles qui pèchent par inconséquence, qui changent à chaque instant d'avis ou de sentiment, qui n'ont ni plan, ni esprit de suite, qualités qui peuvent s'apprendre,

car l'on s'habitue aussi bien à la logique qu'au désordre. Nos mères de famille sont, en général, des femmes mal élevées ou, mieux, pas élevées du tout. Le brave Jean-Paul, qui est *bonhomme* à la façon de notre La Fontaine (autant, bien entendu, que peut l'être un Allemand), s'en donne à cœur joie de signaler tous ces travers féminins, contre lesquels il décoche ses flèches les plus fines, laissant aux prédicateurs le soin ou le plaisir de fulminer, ce qui est plus commode sans être pour cela plus efficace.

Donc, et c'est ici que le sexe fort prend sa revanche, il faut des hommes intelligents et dévoués, de sages éducateurs pour commencer à former la femme et tracer la voie à la mère. Ces hommes n'ont point manqué, dans ces derniers temps surtout. Jean-Paul en cite quelques-uns avec éloge, Fénelon surtout, cet excellent éducateur, trop négligé de nos jours. Il parle aussi de Rousseau, mais sans trop insister, et cela se comprend, car Sophie ne semble guère réaliser l'idéal féminin de Richter, pas plus que le nôtre. Il admire sans réserve les Mémoires de M^me^ Necker qui, selon lui, renferment les meilleurs préceptes d'éducation, présentés sous la forme la plus limpide et la plus agréable. Quant aux livres de sa fille, M^me^ de Staël, il ne croit pas devoir en recommander la lecture avant un certain âge, car ils ne sont pas à la portée de toutes les intelligences, des plus jeunes surtout. Je soupçonne Jean-Paul de n'avoir qu'une médiocre sympathie pour l'auteur de *Corinne;* nous en verrons plus tard la raison : il n'aime pas la femme *homme,* même quand c'est une femme de génie. Napoléon était bien aussi de ce sentiment.

La première recommandation que l'on doit faire à l'éducateur, c'est d'apprendre aux jeunes filles à estimer leur sexe, à témoigner cette estime en toute circonstance, même et surtout à l'égard des domestiques. « Il serait bon d'habituer les fillettes, dès leur bas âge, à respecter dans leurs servantes, non seulement la dignité humaine, mais encore le caractère de la femme. C'est au père qu'il appartient de montrer, par son exemple, combien l'on doit respecter le

sexe faible ; à la mère, d'enseigner à sa fille comment on doit même lui témoigner de l'affection. » C'était ce que l'on faisait le moins au dix-huitième siècle, où la prétendue galanterie avait tué le respect de la femme et où les malheureuses servantes étaient trop souvent le jouet des plus viles passions de leurs maîtres ou les souffre-douleurs de la jalousie et de la mauvaise humeur de leurs maîtresses.

Les dames ne s'aimaient guère entre elles et le témoignaient de mille façons plus ou moins raffinées ou brutales. Jean-Paul, qui prétend ne pas vouloir faire de la satire, se contente de dire que la satire contre les femmes serait trop facile à faire sous ce rapport. Les réunions féminines, les salons surtout, exercent la plus détestable influence et constituent des officines de médisance, où les femmes finissent par perdre entièrement la notion de charité comme de respect d'elles-mêmes et par compromettre aux yeux des hommes la dignité même de leur propre sexe. Il faut donc, de toute nécessité, prémunir les fillettes encore novices contre ces pernicieuses habitudes de jacasserie malveillante, jalouse et plus ridicule que piquante ; il faut qu'elles apprennent à jouer et à causer ensemble sans dauber sur le prochain, sur la *prochaine* surtout.

Sous cette réserve, l'éducation mutuelle est excellente pour les jeunes filles. Les cadettes n'auraient pas de meilleures maîtresses que leurs aînées qui, à leur tour, d'après un vieil adage, gagneraient aussi de la sorte, puisqu'elles s'instruiraient en enseignant, à condition d'avoir pour leurs sœurs plus jeunes l'affection si naturelle aux âmes bien nées et de plus la patience dont leurs parents doivent leur donner l'exemple. « Ce serait pour elles, conclut l'auteur, la meilleure école de clarté, de tolérance et de sagesse ; dommage seulement que la dernière de la famille en soit exclue ! »

Malheureusement, il y a beaucoup de ménages, de nos jours plus encore que du temps de Jean-Paul, où l'on ne trouve qu'une ou deux filles, et alors il faut bien qu'elles fréquentent des camarades. Cette société est plutôt mauvaise, parfois dangereuse, surtout dans les pensionnats qui

offrent tous de ce fait les plus graves inconvénients. L'internat, excellent pour les garçons, est déplorable pour les jeunes filles. Je regrette de ne pas citer la page si piquante où l'auteur trace un tableau vivant et, ce semble, véridique de la société des jeunes pensionnaires, pleines de mépris pour les cadettes et devisant, entre contemporaines, d'une foule de sujets qui, pour être de leur compétence, comme les questions de toilette, n'en sont pas moins hors du programme de leurs études, et d'autres sujets encore, ce qui est plus grave et, paraît-il, très ordinaire.

La conclusion qui s'impose nécessairement, et que j'accepte volontiers pour ma part, c'est, quand la mère ne peut pas être l'institutrice, la compagne, la camarade de sa fille, de remédier au mal de l'éducation en commun par la suppression des contacts en dehors des classes ; en un mot, c'est de n'avoir pour les jeunes filles que des établissements d'instruction, soit publics, soit particuliers, où elles ne séjourneraient que le moins possible. C'est là l'idée qui a présidé chez nous, il y a quarante ans, à l'institution des cours secondaires, malheureusement abandonnée depuis. Je sais bien quelle objection va nous être faite : ce système, excellent pour les habitants des villes, ne pourra pas être appliqué à ceux de la campagne, pour lesquels l'internat semble avoir été inventé tout exprès. A cela, Richter, qui est Allemand, répond sans peine, — et nous ne pouvons le faire comme lui, notre pays ne se prêtant pas encore à sa combinaison, — que rien n'empêche les familles de la campagne qui veulent donner une instruction plus complète à leurs filles de les confier à des amies ou à des connaissances habitant la ville, ou même à des familles sûres et solides qui, pour un prix modique, garderaient ces jeunes filles avec les leurs ; de cette façon, elles bénéficieraient de l'instruction donnée en commun, soit dans la famille, soit dans les cours publics, et l'on éviterait la contagion de l'internat.

C'est, en effet, par l'exemple plus encore que par le précepte que se donne l'éducation. Jean-Paul insiste souvent sur ce point, nous l'avons vu dans nos deux précédentes études,

et nous avons dit peut-être à cette occasion que son système court par moment le risque d'être taxé d'utopie, puisqu'il suppose chez les parents et les maîtres plus de vertu, de sagesse et de talent qu'on n'en trouve d'ordinaire. Montesquieu ne paraît-il pas aussi un peu utopiste lorsqu'il affirme que le gouvernement républicain est fondé sur la vertu? Il doit l'être évidemment, et quand il ne l'est pas, c'est aux citoyens à faire tous leurs efforts pour l'établir sur cette base. Cela peut demander du temps, beaucoup de temps; mais si nous croyons au progrès, pourquoi n'admettrions-nous pas que l'on peut progresser dans la voie de la vertu comme dans toutes les autres? C'est une affaire d'éducation, et nous voici ramenés du domaine ingrat de la politique dans la région sereine et vivifiante où nous a entraînés notre auteur.

Une autre objection, presque politique, que j'ai entendu faire à ces idées sur l'éducation, c'est qu'elles ne sont guère applicables que dans des familles aristocratiques ou bourgeoises, et que, par ce temps d'évolution démocratique, il fallait tenir compte du plus grand nombre et non point d'une infime minorité.

Mais, d'abord, où donc Jean-Paul a-t-il dit que les enfants du peuple seraient exclus de son système? Les vertus qu'il demande à la femme ne peuvent-elles pas se trouver autant chez la paysanne ou l'ouvrière que chez la grande dame ou la bourgeoise? Et, quant à l'instruction, est-il nécessaire que la même soit distribuée à tous les enfants, et ne pourrait-on pas proportionner la nature et la durée de cette instruction aux exigences de telle ou telle condition sociale? Enfin, même en admettant que certains enfants soient privilégiés et reçoivent une instruction supérieure à celle des autres, résulterait-il de là que les enfants pauvres seront sacrifiés et que la sainte égalité en pâtira? Qui de nous ne sait, au contraire, que notre enseignement supérieur et secondaire, comme le haut clergé depuis tant de siècles, se recrute volontiers dans les milieux parfois les plus déshérités au point de vue de la fortune, et que les pouvoirs publics font

chaque année plus large la place accordée à cette catégorie de recrues? D'ailleurs, où serait le mal, si vraiment il se formait, — je veux dire s'il continuait à se former une aristocratie intellectuelle destinée à diriger la démocratie dans la meilleure voie possible? Bien aveugles seraient ceux qui verraient dans ce fait un danger au lieu d'un avantage de premier ordre pour le bien-être et la vraie liberté des peuples!

Revenons à la femme, à ses vertus et à ses défauts, car l'auteur ne pousse pas son admiration pour le beau sexe jusqu'à prétendre qu'il soit né parfait; seulement, il croit que le terrain, chez la femme, est plus propice au développement de la vertu et d'un certain nombre de qualités. Le talent de l'éducateur consistera évidemment à développer ces qualités natives, et pourtant, que de parents ou de maîtres qui s'ingénient à les étouffer! Prenons, par exemple, la gaîté : voilà une qualité aimable, sociale au premier chef, et qui est particulière à la femme non déprimée par les circonstances extérieures ni contaminée par la civilisation. Il est presque inouï qu'une femme devienne misanthrope, même quand la vie lui a infligé les plus grandes douleurs et les épreuves les plus humiliantes, à condition qu'elle n'ait point perdu son caractère de femme, sa sensibilité, son cœur : « la femme consentirait plus volontiers à fermer sa bouche que son cœur. »

Tout le passage que Jean-Paul consacre à la gaîté des jeunes filles mériterait d'être cité; j'en détache quelques lignes. Après avoir montré, toujours en cette manière plaisante et décousue qui lui est habituelle, combien une mère, devenue sérieuse, soucieuse même avec l'âge et les préoccupations de la vie, aurait tort d'exiger le même sérieux chez sa fille, il ajoute : « Craindrait-on, par hasard, que la gaîté de la jeunesse n'eût pour effet d'exclure de l'âme de la jeune fille la profondeur et la sincérité du sentiment? Lycurgue a jadis élevé un autel au Rire et tous les Spartiates imitaient son exemple. Sous l'apparence de la plaisanterie se développe dans tout son calme l'énergie morale et la vivacité du cœur... Une mère doit permettre, que dis-je? elle doit provoquer le

rire chez sa fille, qui sera ainsi Française par les dehors et Allemande intérieurement, qui fera de sa jeune existence un de ces poèmes dits comiques dont le fond réellement sérieux est enveloppé dans une trame amusante. Nous en trouvons un exemple presque unique dans les lettres de Mme de Sévigné. » Richter reconnaît que la gaîté est une qualité éminemment française, et il voudrait qu'elle devînt, en la modérant un peu selon les cas, une des premières vertus de la jeune fille allemande. Même un peu de moquerie innocente et légère lui paraît acceptable, et il consent à en être l'objet la première fois qu'il se présentera au milieu d'un cercle de fillettes « avec les quatre-vingt-dix-neuf paragraphes » d'un traité sur l'éducation. Ce qui est dangereux chez la jeune fille, c'est le sérieux excessif, c'est surtout la mélancolie. Mais la gaîté, naturelle par définition, ne peut être enseignée ; on doit se borner à l'encourager ou à ne pas l'interdire, ce qui est déjà beaucoup.

Il en est de même de la pudeur et de la bienséance, vertus féminines par excellence, qui ne s'enseignent pas, sauf par l'exemple. Les préceptes n'apprennent rien à cet égard, et aucun cours de morale ne peut obliger aux bonnes mœurs. Très judicieuse et fine cette remarque de l'auteur : « Avec le précepte, on commence par enlever à l'enfant l'innocence de son manque de pudeur, plus tard, on lui enlève ainsi la pudeur elle-même. » Pour les garçons, c'est tout différent : « On peut corriger ceux-ci par le spectacle des Ilotes ivres ; les jeunes filles ne peuvent être formées que pas de bons exemples. Les garçons, après avoir traversé les étables d'Augias de la vie mondaine, s'en tirent souvent avec un petit relent d'écurie ; les fillettes sont des fleurs de salon, très délicates, dont il faut enlever la poussière avec les houppettes les plus fines. Comme les prêtresses des anciens, elles ne devraient être élevées que dans des sanctuaires, ne jamais entendre rien de grossier, d'indécent, de brutal, et moins encore le voir, semblables à Madeleine de Pazzi qui, à son lit de mort, ne comprenait même pas ce que pouvait être une faute contre la chasteté. Un jeune homme corrompu

pourra, en se promenant dans sa chambre un bon livre à la main, se repentir, se corriger, et se dire : Je vais changer de vie. Bien peu de femmes, à ma connaissance, ont changé de vie, sauf, tout au plus, quand c'est un homme qui les fait changer. Quel est l'homme, du reste, qui voudra chercher sa compagne parmi les Madeleines repenties? Aussi comprend-on que le monde soit autrement sévère pour les fautes des femmes que pour celles des hommes. »

Une autre vertu, bien féminine aussi, la simplicité, le naturel, devient de plus en plus rare de nos jours (c'est Jean-Paul qui l'affirme); pour mieux dire, cette vertu est la parure de toutes les autres, et presque leur raison d'être : « Les qualités de la femme ressemblent à une musique d'instruments à cordes, que l'on aime à écouter dans une chambre; celles des hommes, aux sons des instruments à vent, que l'on entend plus volontiers en plein air. » Et, de fait, qu'y a-t-il de plus gracieux chez la femme que cet abandon, cette absence de prétention et d'apprêt qui double le prix de toutes ses vertus comme de tous ses charmes? Combien les parents ont tort de ne pas faire comprendre cette vérité à tant de jeunes filles minaudières, toujours en quête de regards approbateurs, et semblables à des comédiennes qui passent leur vie sur les planches! L'homme est né pour l'action publique, pour la parade et l'ostentation, pour cet *idolon theatri* dont parle Bacon; la femme doit vivre pour l'intérieur, comme il convient à l'épouse et à la mère : c'est son caractère propre, et c'est son privilège.

Aussi, quelle n'est pas la supériorité de la femme par rapport à l'homme, quand elle n'est point gâtée, déformée, par l'éducation et la civilisation! Combien sa nature est excellente, et comme son rôle est admirable! La valeur morale d'un peuple et d'une époque peut se mesurer à l'estime ou au mépris que l'homme a pour la femme. Quand la forme du gouvernement est despotique et l'homme en servitude, la femme devient l'esclave de cet esclave. Dans les pays libres, mais de la liberté morale, s'entend, la femme acquiert un caractère sacré; on l'honore, on la vénère, et l'homme

s'honore et se respecte du même coup. Aussi peut on dire que ce sont les hommes qui font les femmes, puisqu'ils font et défont les gouvernements. Je me permettrai pourtant de rectifier, ou, plutôt, de compléter la pensée de Jean-Paul, en disant, inversement, que les femmes font d'abord les hommes, et contribuent plus qu'eux à faire et à défaire ces gouvernements.

Il y a eu, et il y aura toujours dees misogynes, et plus d'un auteur s'est fait un nom par ses diatribes et ses déclamations contre les femmes. Cela tient à ce qu'ils n'ont connu ou voulu voir dans la femme que ce qu'elle a de moins bon, ou ne pas comprendre qu'il ne faut point la juger comme on juge un homme. La femme est pourvue, avant tout, d'une excessive sensibilité ; c'est ce qui fait sa faiblesse en même temps que sa force. « Elle se sent elle-même, dit excellemment notre auteur, et elle ne se voit pas ; elle est toute cœur, et ses oreilles même sont des oreilles du cœur. Si elle s'irrite et proteste quand on la prend en faute, c'est qu'elle ne se voit pas en faute ; c'est en toute sincérité qu'elle proteste de son innocence. Nous péchons presque toujours de propos délibéré ; la femme pèche généralement sans y prendre garde ; aussi s'excuse-t-elle si volontiers et est-elle si souvent excusable. Les ennemis de la femme lui reprochent d'être toujours plus ou moins dupe de ses sens, et ils veulent en faire un être uniquement sensuel ; sensitif serait plus exact, car s'il est vrai que, physiologiquement, la femme est plus sensuelle que l'homme, elle a, comme correctif, cette sensibilité délicate du cœur qui l'empêche généralement de succomber à la séduction grossière des sens. La chasteté est habituelle chez la femme ; chez l'homme, c'est une exception. Le cœur de la femme est pur ; celui de l'homme a besoin d'être sans cesse nettoyé par les principes et la réflexion. »

Je ne suivrai pas l'auteur dans ce long chapitre, où sa bizarrerie et son humour se donnent carrière ; beaucoup de pensées fort justes et de conseils pratiques se rencontrent dans ce fouillis d'extravagances. Je n'en détacherai qu'une

seule, dont l'application est des plus faciles : « Ne luttez jamais contre la sensibilité de la jeune fille et ne la poussez pas à discuter ni à disséquer ses sentiments : portez plutôt son attention sur l'objet même qui les met en éveil; elle comprendra mieux les vices essentiels de cet objet que les erreurs de sa sensibilité. »

La femme a été créée pour être mère; l'amour maternel est sa vertu suprême, le couronnement de toutes ses vertus. Cet amour est, par essence, dévoué, désintéressé; on voit des mères aimer et soigner, de préférence, des enfants ingrats ou maladifs, et elles donnent leurs nuits et leurs baisers sans attendre de retour. Quel type idéal que cette femme antique, si simple et si forte, si tendre et si courageuse, qui ne compte ni son temps, ni sa peine quand il s'agit de se dévouer à son mari et surtout à ses enfants! Jean Paul se laisse aller, devant ce tableau, à un enthousiasme lyrique qui fera peut-être sourire plus d'un lecteur, mais que nous comprenons et partagerions volontiers.

Ces vertus de la femme, si admirables, sont exposées à plus de dangers que celles de l'homme; elles ont besoin d'être protégées par une solide clôture. La piété, les sages propos, l'instruction aussi, dans une certaine mesure, sont particulièrement nécessaires à la femme, d'abord dans sa jeunesse, pour la prémunir contre les séductions du dehors, et, plus tard, contre les stériles regrets quand elle se sent vieillir. « Tant de choses meurent en elle avant qu'elle meure elle-même! Que deviendrait-elle alors si elle n'avait son étoile tutélaire? L'amour pouvait être son astre dans la jeunesse; mais où trouvera-t-elle son étoile du soir? La foi seule la lui donnera. » Jean-Paul ajoute, et je n'ose me porter garant de l'exactitude de son assertion : « Par bonheur, une femme incroyante est encore aussi rare de nos jours qu'un homme croyant. »

Arrivons maintenant au chapitre des défauts; il sera court. L'auteur ayant disséminé un peu partout ses observations critiques ou satiriques sur la femme, sans avoir voulu

en faire un exposé *ex-professo*, nous serons aussi prudent ou aussi galant que lui.

Tous les défauts de la femme, ou presque tous, sont faciles à corriger ou à prévenir, et c'est là surtout que s'exercera le talent de l'éducateur. Le principal, ou le plus désagréable, c'est le caprice ; c'est contre lui surtout qu'il faut prémunir les jeunes filles dès leur enfance, car, plus tard, trop d'admirateurs indulgents les y encourageront. Il faut une main de fer, conclut notre auteur, pour extirper ce défaut à l'origine, et bien coupables seraient les parents qui se dispenseraient de cette tâche. Une fois mariée, la femme trouvera dans l'amour un levier assez fort pour se corriger elle-même, à condition que son époux sache s'y prendre avec douceur et bonté : la violence et la dureté ne feraient qu'enfoncer davantage les racines mêmes du mal.

L'opiniâtreté, sœur jumelle du caprice, est tout aussi habituelle aux jeunes filles : « il s'agit moins de fortifier leur volonté, que de la plier et de l'égaliser. Il faut qu'elles expriment leurs sentiments avec calme et douceur, comme les dieux plastiques des Grecs. Tout excès intérieur ou extérieur ne peut que torturer leurs charmes et empoisonner leurs enfants à venir. La femme vraiment forte est toujours calme et douce. »

L'emportement et la violence de caractère ne sont pas moins funestes pour la femme et dangereux pour leur entourage ; mais on les trouve généralement unis à l'élévation et à la noblesse du caractère, souvent même à une grande intelligence et à un réel fond de douceur et de bonté. Que de malheurs, pourtant, que de catastrophes causées par la colère ! « L'amour et le bonheur conjugal sont bien souvent noyés dans les averses d'un courroux féminin. » Comment remédier à ce mal et corriger ce défaut? Le moyen que l'on emploie d'habitude est le pire de tous : on prétend réprimer la violence par la violence. Une mère emportée est un contresens et ne fait qu'attiser le feu qui dévore son enfant ; la mère irritée donne d'ailleurs une preuve de faiblesse et procure à sa fille un avantage dont celle-ci ne manquera pas de

profiter. Le calme et la douceur viennent à bout de ces petits orages qui, chez les enfants, sont toujours superficiels; on réussit mieux ainsi qu'avec toutes les réprimandes et tous les préceptes : là surtout c'est d'exemple qu'il faut prêcher.

L'auteur ne parle que pour mémoire des moyens physiques souvent employés et qui ne remédient qu'imparfaitement au mal; les douches d'eau froide et le régime végétarien ne servent de rien à l'âge des passions, — et la passion de la colère, chez beaucoup de jeunes filles, commence de bien bonne heure!

Parmi les petits défauts que Jean-Paul passe en revue et qui peuvent être souvent nuisibles à la femme, citons les craintes folles et vaines contre lesquelles on doit les prémunir de bonne heure en changeant le cours de leur imagination ou en s'adressant à leur raison encore incertaine; la distraction, une faiblesse acquise et non naturelle, que l'on corrige en exerçant l'attention de l'esprit comme celle des sens; la vanité, qui passe pour être naturelle à la femme, comme la fierté l'est à l'homme, et dont on peut tirer parti en la réduisant à servir de contrepoids à d'autres défauts plus graves; enfin, la coquetterie même et le goût de la toilette, que notre auteur trouve légitimes et même utiles, lorsqu'ils ne sont pas exagérés. Ce qu'il appelle, d'un terme assez piquant, « le diable du vestiaire », c'est le défaut poussé à l'extrême; mais on aime à voir la femme soigner sa toilette, qui constitue en réalité le troisième organe de son âme, les deux premiers étant le cerveau et le corps. Tout le passage que je résume ici serait à citer; en voici la conclusion : « La femme est comme un tableau vivant, un de ces portraits qui charment nos yeux à condition d'être présentés avec un coloris délicat et assorti; le vernis lui-même leur est indispensable. Or la toilette de la femme, c'est le vernis de son âme bien plus que de son corps. »

Je serai très bref sur le chapitre de l'instruction : l'auteur n'y insiste pas outre mesure, et il s'en rapporte souvent, sur ce sujet, à ce qu'il a dit à propos de l'instruction des gar-

çons, avec laquelle on peut souvent faire marcher de front celle des filles.

Et d'abord, il ne faut jamais les instruire en vue du mariage, contrairement à ce que veulent beaucoup de parents et de pédagogues : acquérir les perles de la science et de l'art, c'est enrichir son esprit et son cœur, et si l'on voulait faire de ces joyaux un simple appeau pour gagner un mari, ce serait, selon l'heureuse expression de Jean-Paul, comme si l'on tirait sur du gibier avec un fusil chargé de perles. D'ailleurs, ce sont les vertus féminines, voire ménagères, plutôt que les talents, les arts d'agrément et les notions exactes qui gagneront les maris sérieux.

Non qu'il faille condamner l'acquisition de certaines connaissances et l'étude des sciences positives : la botanique, l'astronomie, un peu de physique et de chimie, et même de mathématiques, mais enseignées au point de vue pratique plutôt que spéculatif, et surtout en prévision de l'enseignement que les jeunes filles devront donner plus tard elles-mêmes à leurs enfants. Combien, encore aujourd'hui, nous devrions méditer cette maxime, déjà illustrée par les beaux vers de Molière, qu'il ne faut pas vouloir former « une femme savante afin d'être savante! » La chirurgie même et la médecine ne répugnent pas à notre auteur pour l'instruction de la femme, qui devrait être le premier, et souvent le seul médecin de ses enfants; et quant à la chirurgie : « Pourquoi, dit-il, les femmes qui savent si bien guérir les plaies de l'âme ne soigneraient-elles pas aussi celles du corps? Leurs mains sont si douces, si légères, si délicates, en même temps que leur regard si pénétrant et leur cœur si pitoyable! Elles ont peur du sang au premier abord; mais comme elles savent vite s'y habituer lorsque leur volonté les y pousse! Voyez les infirmières sur les champs de bataille, et comment elles s'y prennent pour étancher et guérir les blessures les plus horribles! » Et l'auteur ajoute avec raison (il écrivait ceci en 1806) : « Le monde actuel semble avoir pris à tâche de créer partout des écoles d'infirmières, avec ces guerres terribles qui se déchaînent de toutes parts. »

Gardons-nous, avant tout, de vouloir faire de nos filles des femmes de génie. ou de les pousser à se croire destinées à une si haute vocation ; ce serait bien pis encore que d'en faire des femmes savantes. La femme de génie n'échappe point physiologiquement à la condition commune des femmes; et si elle veut y échapper en se dispensant des premiers devoirs de son sexe, elle se privera aussi de ses meilleurs attributs. Malheureuse, en somme, si elle ne peut arriver à se maintenir dans son rôle de femme, et plus malheureuse, encore, bien souvent, lorsqu'ells s'y maintient. Elle ne peut ni aimer ni être aimée comme les autres, et l'amour se venge sur elle de ses dédains ; elle ressemble à la chauve-souris, poursuivie et blessée, de droite et de gauche, par les souris et les oiseaux. Et surtout, si elle parvient à être mère, elle est moins en mesure que toute autre de devenir l'éducatrice de ses enfants. On voit que Jean-Paul n'aimait pas les femmes dites supérieures, et l'on s'explique maintenant la petite malice que nous avons relevée plus haut à l'égard de M^me^ de Staël.

Le ménage doit être, non l'étude, mais la récréation et la distraction de la jeune fille ; la bonne ménagère est, dans son intérieur, un ministre de toute sorte de départements à la fois, sauf celui des affaires étrangères, qu'elle doit abandonner à son mari; celui des finances réclame absolument sa direction ; elle doit avoir l'ambition d'être en même temps le maître-d'hôtel et la femme de charge de la maison. A quelle ruine matérielle et morale ne mènent-elles pas la famille, ces grandes dames qui veulent uniquement conserver leur teint délicat et leurs mains aristocratiques dans un farniente majestueux, « ces Vénus de boudoir qui, comme la Vénus romaine, sont des déesses de la mort plus encore que de la beauté ou de l'amour ! » Notre auteur les renverrait volontiers à la cuisine, moins comme artistes culinaires que dans le simple rôle de laveuses de vaisselle. Elles savent peut-être broder et excellent dans ce que l'on est convenu d'appeler les travaux féminins ; mais ceux-ci sont insuffisants et parfois même dangereux : coudre, broder, tricoter

surtout, cela occupe, c'est utile, souvent indispensable, et offre une apparence de nécessité pour « fixer le vif argent si mobile de la femme »; le grand inconvénient de ces travaux, c'est qu'ils laissent l'esprit dans l'oisiveté, l'imagination la bride sur le cou; l'aiguille ne parvient pas à cicatriser les blessures du cœur; elle les entretient plutôt. Pour chasser une pensée ou empêcher l'obsession d'un sentiment, il faut un autre sentiment, une pensée nouvelle; et, d'ailleurs, la femme a plus besoin de changement que l'homme; la durée de l'effort et la continuité d'un même état d'âme lui répugnent au premier chef, et le travail purement manuel, au lieu d'assoupir chez elle la douleur ou le souci, ne fait que l'entretenir avec plus de force tout en laissant rouiller les ressorts de la volonté.

Telles sont, résumées aussi exactement que possible, et souvent avec ses expressions mêmes, les principales idées de Jean-Paul sur l'éducation féminine. La conclusion que nous croyons devoir en tirer, c'est que la femme, dans son propre intérêt comme dans l'intérêt de la société, doit être élevée, instruite, dirigée dans la voie que la Providence lui a tracée, en tant que femme, et surtout en vue de la maternité. Elle perdrait trop à tous égards, elle amoindrirait son charme et sa valeur, en ambitionnant un rôle qui n'est pas le sien, en voulant être homme; c'est ce que ne doit jamais oublier l'éducateur. Richter ne nomme pas le féminisme, c'est un mot qui n'existait pas encore de son temps, mais il condamne la chose à chaque page de son livre. S'il eût connu ce mot, je me figure qu'il aurait ajouté à son ouvrage un chapitre encore plus humoristique, si possible, que tous les autres, et se serait écrié, par exemple : « Que voulez-vous dire avec ce mot abusif, mal fait et absurde? Est-ce que le féminisme désignerait par hasard la doctrine des femmes qui veulent être femmes? Mais alors nous sommes d'accord avec vous; cette doctrine est vieille comme le monde, et le besoin d'un terme nouveau ne se fait nullement sentir. Si vous voulez, au contraire, que la femme devienne pareille ou

égale à l'homme, vous êtes absolument folles, mesdames, et de plus, vous ne savez pas le latin : c'est le *virilisme* que vous réclamez, et je vous aime et vous estime trop pour souhaiter que vous y arriviez jamais ! »

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

LE VOCABULAIRE

PAR HENRI DUMÉRIL [1].

Une langue se compose de mots. Voilà ce qui frappe tout d'abord. La manière d'assembler ces mots, d'exprimer les rapports existant entre les idées qu'ils représentent n'importe guère moins, il est vrai, à qui veut comprendre, parler ou écrire. C'est la grammaire qui nous révèle les caractères distinctifs de chaque idiome ; on l'a appelée l'âme du langage. Le vocabulaire en serait le corps. Quoi qu'il en soit, nul ne conteste la nécessité de la connaissance des mots pour quiconque apprend une langue étrangère. On serait même souvent porté à s'attacher trop exclusivement à cette étude et négliger celle de la grammaire, du style, du génie même de la langue. L'auteur d'une méthode assez connue en Angleterre s'exprime ainsi : « Quand on consulte des

1. Lu dans la séance du 25 avril 1907. — J'ai écrit jadis sur ce sujet quelques pages qui ont paru dans la *Revue de l'enseignement des langues vivantes*, t. VII, 1890-91, pp. 481-485. On retrouvera ici la plupart des idées que j'ai alors émises et souvent dans les mêmes termes. C'est par des développements et des additions plutôt que par des corrections que la présente étude se distingue de la précédente.

gens instruits sur ce qu'ils considèrent comme le point le plus important pour un débutant, ils aiment à répondre par les paroles oraculaires de Hamlet : *Des mots, des mots, des mots!* Il serait aussi raisonnable, en donnant des avis à un jeune architecte, de dire : *Des briques, des briques, des briques!* Hamlet avait quelque méthode dans sa folie ; mais de tels conseils sont une triste négation de toute méthode [1]. » Et ailleurs : « Une phrase est une branche sur laquelle toutes les feuilles sont arrangées dans l'ordre parfait de la nature. On peut se servir d'une branche comme d'un ornement décoratif, on peut l'employer en guise de drapeau blanc, comme signe de paix entre des tribus hostiles. Mais des mots séparés ne sont pas plus utiles à l'étudiant qu'un sac de feuilles détachées ne l'est au décorateur ou au parlementaire. Nos professeurs nous font perdre des semaines et des mois en des exercices qui équivalent à des tentatives pour construire des branches avec des feuilles sans bois... Le résultat est une caricature grossière ; nous voyons les feuilles de vigne d'Espagne, de France ou d'Italie grotesquement arrangées sur une baguette de chêne anglais [2]. »

J'aurai l'occasion de revenir sur les idées émises dans les lignes ci-dessus. Pour le moment, je n'insiste pas sur la valeur relative des divers éléments de langage. Je ne parle que des mots.

Mais une langue contient des milliers et des milliers de mots. L'homme le plus instruit est loin de connaître tous ceux de son propre idiome ; les dictionnaires les plus complets sont encore incomplets. Il s'en crée tous les jours. Chaque art, chaque science a son vocabulaire particulier ; des besoins nouveaux donnent naissance à des mots nouveaux ou attribuent aux anciens des acceptions jusqu'alors inconnues. D'autres vieillissent, tombent peu à peu en désuétude. Il en est qui sont réservés à certains genres de style ou que l'on n'emploie que dans certains milieux. Il

1. Th. Prendergast, *The Mastery of Languages*, p. 257.
2. *Ibid.*, pp. 19-20.

importe de choisir, de commencer par le principal en négligeant l'accessoire. Comment faire ce choix indispensable? Question capitale et dont la solution n'est peut-être pas aussi simple qu'elle le paraît à première vue.

Ce sont les mots les plus usuels qu'il faut apprendre en premier lieu, dira-t-on, ceux qui serviront à l'élève le plus souvent, dès l'abord, ceux qu'il peut comprendre le plus aisément parce qu'ils représentent des idées à lui familières. — D'accord; mais que faut-il entendre par *mots usuels?* C'est ce que je voudrais examiner.

Une langue comprend deux classes de mots. Les uns, dits *termes essentiels* (*notional words*), ont par eux-mêmes une signification, évoquent une idée distincte, celle d'un objet, d'une action ou d'une qualité. Ce sont les substantifs, les adjectifs et adverbes qualificatifs, les verbes non auxiliaires. Les autres, *termes de rapport* (*relational words, link-words*), expriment les relations qui existent entre les idées; ils servent « soit à déterminer, soit à remplacer, soit à réunir les autres mots » (Chasles). Rentrent dans cette catégorie les articles, les pronoms, les adjectifs numéraux et pronominaux, les prépositions, les adverbes non qualificatifs, les conjonctions, les auxiliaires de temps et de mode. Ces derniers termes sont de beaucoup les plus usuels dans les langues modernes, langues où domine le caractère analytique et où ils remplacent, dans une mesure plus ou moins large, mais toujours très étendue, les flexions en usage dans les langues synthétiques. Il n'est guère de proposition où l'on n'en rencontre; à chaque instant ils se représentent. Il est impossible de bien comprendre un texte, d'écrire correctement quelques lignes ou de s'exprimer facilement sans être familier avec eux. Ce sont eux qui donnent à la phrase vie et mouvement. Ils en sont les articulations. Ouvrons un dictionnaire anglais : les mots saxons y sont moins nombreux que les mots d'origine française ou classique; mais si nous prenons une page d'un auteur anglais quelconque, traitant même les sujets les plus relevés, préférant l'expression latine au mot de famille ger-

manique, la proportion est singulièrement changée [1]. C'est que tous les termes de rapport ou peu s'en faut sont d'origine saxonne. Il est donc incontestable que l'attention des élèves doit être appelée sur ces termes de très bonne heure, pour certains dès les premiers jours, et ce sera, durant tout le cours des études, une préoccupation constante du professeur de leur en faire toujours mieux connaître l'emploi et le sens jusque dans leurs nuances les plus délicates. L'importance de ces petits mots est déjà bien grande en français, elle est encore plus considérable en allemand et en anglais. Qu'on songe, par exemple, au rôle que jouent dans ces deux idiomes les auxiliaires de mode et les particules séparables (postpositions, prépositions-adverbes)!

Ce n'est évidemment que par la multiplicité et la variété des exemples, par une répétition incessante de propositions typiques qu'on peut se rendre un compte exact de la signification de particules dont les rôles sont à la fois si importants et si divers. On les retrouvera dans toutes les lectures, dans tous les exercices.

Passons aux termes essentiels, substantifs, adjectifs, verbes. Ceux-là sont infiniment plus nombreux que les termes de rapport, et c'est pour eux que le choix est délicat. On ne poursuit pas toujours le même but quand on étudie une langue étrangère, et la différence des buts implique la différence des moyens. Un jurisconsulte qui se met à apprendre l'allemand uniquement en vue de ses études spéciales perdrait à peu près son temps s'il traduisait des romans ou des poèmes. Aussitôt les premières difficultés grammaticales vaincues, il abordera la lecture d'œuvres juridiques pour acquérir la connaissance d'un vocabulaire particulier. Mais je laisse de côté les hypothèses de ce genre. Parlons seulement des élèves de nos lycées et de nos collèges. Pourquoi leur enseignons-nous un idiome étranger?

De la solution donnée à cette première question dépendra

1. Johnson, Gibbon, Macaulay, les plus *latins* des grands prosateurs anglais, emploient encore les mots saxons dans la proportion de 70 à 75 %.

dans une large mesure la solution de cette autre question : Quels sont les mots qu'on devra de préférence leur apprendre? Les enfants et les adolescents élevés dans les établissements d'instruction publics ou privés embrasseront les carrières les plus diverses : nous ne pouvons songer à les munir de vocabulaires spéciaux. Ce sont des connaissances générales qu'il faut leur donner avant tout. Connaissances de quelle nature? Ici, deux systèmes ou tout au moins deux tendances sont en présence. Les uns voient dans les langues vivantes des instruments utiles pour la pratique et assignent à notre enseignement un but utilitaire; les autres préfèrent lui donner un caractère plus élevé, songeant surtout au développement de l'intelligence, du goût, du cœur. Les plus ambitieux chercheront à initier les élèves à la vie intime d'une nation. Je n'ai pas l'intention de m'ériger ici en arbitre entre les deux écoles. On peut les concilier, je crois, sans trop d'effort; elles ont toutes deux raison dans ce qu'elles demandent, toutes deux tort dans ce qu'elles refusent parfois d'admettre. Je ne vois pas pourquoi on n'enseignerait pas une langue vivante, toutes proportions gardées, comme on enseigne la langue française elle-même, à plusieurs fins. Ne peut-on pas rédiger en bons termes une lettre d'affaires et pourtant goûter nos grands écrivains? Evitons les extrêmes, ici comme ailleurs.

Nous admettrons donc, sans plus discuter, que l'enseignement d'une langue moderne aura, autant que possible, un double but : mettre l'élève en état de comprendre les chefs-d'œuvre d'une littérature étrangère, de pénétrer dans l'esprit, dans le génie d'un peuple étranger, au grand profit de sa propre intelligence; lui fournir, d'autre part, un outil, un instrument précieux dont il se servira dans la carrière qu'il embrassera. Ce dernier objet ne sera pas le plus souvent directement atteint, car, je l'ai dit plus haut, nous ne pouvons songer à mettre des adolescents destinés à suivre les voies les plus diverses en possession du vocabulaire technique dont ils pourront avoir besoin. Mais n'est-ce pas déjà beaucoup que de déblayer le terrain devant eux, de les mettre

à même d'acquérir rapidement, et relativement avec peu d'efforts, les connaissances spéciales qui leur seront nécessaires? L'enseignement secondaire ne prétend pas à tout enseigner; il enseigne aussi à mieux apprendre, et ce n'est pas là un de ses moindres résultats.

N'oublions pas, d'autre part, que les premières impressions sont souvent les plus durables; il convient de familiariser l'enfant, dès l'abord, avec les termes qu'il ne devra jamais perdre de vue.

De ces prémisses, il ressort que les mots qu'il importe le plus de connaître sont ceux du langage courant de la pratique et ceux qui se rencontrent le plus souvent chez les grands écrivains. — La langue usuelle et la langue littéraire diffèrent plus ou moins suivant les peuples. N'accentuons pas, atténuons plutôt la différence, différence qu'on s'exagère d'ailleurs volontiers[1]. Si nous enseignons l'anglais, nous ne ferons lire aux élèves de Shakespeare et de Milton que des extraits soigneusement choisis : la littérature du dix-huitième siècle et celle du dix-neuvième sont assez riches pour que nous puissions y trouver de nombreux textes plus rapprochés de la langue ordinaire. Les programmes officiels ont parfois péché par excès d'ambition. N'est-ce pas en partie à cause du mélange des différents dialectes grecs que les élèves qui pourraient peut-être parvenir en quelques années à une connaissance suffisante du seul grec attique ou de la κοίνη arrivent au terme de leurs classes incapables de lire couramment quelques lignes de Xénophon ou de Lucien?

1. « Littéraire ou pratique? Cela n'est pas un dilemme; on le crée en donnant au mot *pratique* un sens très bas et au mot *littéraire* un sens très élevé. — Si l'on veut que la langue pratique se borne à dire : Nicole, apportez-moi mes pantoufles, et si, par littérature, on n'entend qu'oraisons funèbres et monologues de tragédie, on se donne le droit de demander si nos études doivent être pratiques ou littéraires. Mais si l'on consent à ce que l'*Avare*, le *Gendre de M. Poirier*, le *Voyage de M. Perrichon* appartiennent à la langue littéraire et à la langue pratique tout à la fois, on admettra que l'étude des langues vivantes doit revêtir un caractère à la fois pratique et littéraire. » P. Scharff, *La question des langues étrangères*, etc. Tournai, 1901, pp. 38-39.

De tous les écrivains, les romanciers sont pour l'étude des langues vivantes les meilleurs auxiliaires. On rencontre chez eux, quand ils parlent en leur nom personnel, les termes de la langue littéraire; quand ils font parler leurs personnages, ceux de la conversation : narrations, descriptions, dialogues, dissertations, les romans contiennent de tout cela. La variété des situations exige l'emploi d'un vocabulaire non moins varié. Mais n'oublions pas les précautions nécessaires. Les œuvres où un auteur met constamment en scène des personnes appartenant aux classes inférieures de la société, œuvres pleines d'expressions vulgaires et dialectales, quel qu'en soit d'ailleurs le mérite, ne sont pas des modèles à proposer aux débutants. Ici encore les programmes ont quelquefois été en défaut. Nous ne mettons pas entre les mains des élèves, dans les classes de français, des livres écrits en picard ou en bourguignon ; nous ne leur faisons pas lire de pages qu'on ne puisse bien comprendre qu'à l'aide d'un dictionnaire de l'argot. Pourquoi nous départir de cette attitude en enseignant une langue étrangère?

Au point de vue qui nous occupe en ce moment, les pièces de vers ne sont pas à recommander, surtout dans les idiomes où la langue poétique diffère sensiblement de celle de la prose. Je ne méconnais point les avantages qu'elles présentent à d'autres égards : le rythme aide la mémoire, il soutient la prononciation. Mais la poésie emploie volontiers des termes spéciaux, rares ou archaïques, qui lui paraissent moins usés, qui ont plus de relief que les mots courants. Evitons-les plutôt que de les rechercher.

Je ferai les mêmes réserves en ce qui concerne les chansons enfantines ou populaires que nous trouvons aujourd'hui dans beaucoup de recueils. Soyons sévères dans notre choix. Je ne nie pas que, comme le rythme des vers, la musique ne puisse nous être de quelque secours; mais bien des mots, bien des tournures qui renferment ces morceaux ne seraient que d'un médiocre profit aux enfants dont nous devons nous abstenir de surcharger la mémoire.

Une erreur répandue consiste à confondre avec les mots

usuels les mots désignant des objets usuels. Les deux choses sont bien différentes « Quoi de plus usuel qu'une pelle et des pincettes ? Eh bien ! vous pouvez lire six ou sept ouvrages classiques, assister à une séance d'un Parlement, à un sermon, à une plaidoirie, à une représentation théâtrale, causer avec un étranger instruit, entretenir toute une correspondance d'affaires, sans jamais avoir à entendre ou à employer les noms qui les désignent[1]. » On s'évertue trop souvent à faire retenir aux élèves les noms des menus objets qui les entourent, noms qu'ils ne retrouveront que très rarement plus tard dans leurs lectures et même dans la conversation. Les partisans de l'enseignement utilitaire insistent là-dessus, et ils ne s'aperçoivent pas qu'ils font œuvre presque inutile. Admettons un instant avec eux que les langues vivantes soient apprises surtout pour être parlées. Quand nous conversons avec des étrangers, nos entretiens roulent-ils habituellement sur des chandeliers, des armoires, ou des bretelles[2] ? Ne nous abusons pas non plus, au point de vue de l'enseignement des mots, sur les avantages de la classe en allemand ou en anglais. Si elle peut former l'oreille aux sons d'une langue étrangère, elle ne va guère au delà. Parmi les mots qu'on est obligé d'employer le plus souvent en faisant la classe, un grand nombre ne serviront plus au sortir du lycée. Les premières pages du cours d'alle-

1. J'ai écrit ces lignes dans la *Revue de l'enseignement des langues vivantes*, 7me année, 1890-91, p. 99. Il était alors question de l'adoption dans les classes d'un vocabulaire officiel et obligatoire. Le mot « obligatoire » a de tout temps exercé une grande séduction sur les Français, fussent-ils professeurs. La liberté les gêne. Différents en cela de la comtesse de Pimbesche, ils demandent à être liés.

2. M. Veyssier, dans son intéressant ouvrage *De la méthode pour l'enseignement scolaire des langues vivantes*, dont la première édition a paru en 1898, distingue les mots d'*usage courant* et les mots d'*usage domestique*. « Les mots d'usage domestique, dit-il, ont un emploi très rare en dehors des situations spéciales qui les font naître, et c'est même pour cela qu'il est si difficile de les faire figurer avec quelque naturel dans les exercices oraux des lycées. Les mots d'usage courant se rencontrent, au contraire, aussi fréquemment dans les œuvres des maîtres que dans le langage de la conversation. »

mand, bien fait du reste à beaucoup d'égards, qu'on me mit jadis entre les mains au début de mes études dans la langue de Gœthe, sont remplies des mots *proviseur*, *censeur*, *maître d'études*, *règle*, *cahier de correspondance*, *étui à plumes*, etc. Voilà, certes, des expressions que la plupart de mes camarades n'ont jamais eu l'occasion de retrouver. Qui oserait regarder un proviseur comme un objet usuel? et quand, à l'étranger, sera-t-on prié de prendre la craie et un torchon pour écrire au tableau noir? Les cerceaux, les toupies et les cordes à sauter que nous présentent d'autres livres élémentaires, appellent des réflexions analogues.

Encore moins profitable est l'enseignement de la grammaire en langue étrangère, prohibé dans certains pays. Le vocabulaire ainsi appris est des plus restreints et d'un caractère tout technique. Est-ce la peine, pour une aussi pauvre acquisition, d'ajouter aux difficultés parfois très sérieuses du fond même des règles la difficulté surérogatoire de l'expression [1]?

Chose assez curieuse au premier abord, mais facilement explicable pour peu qu'on y réfléchisse, on ne sait guère, même approximativement, le nombre de mots qu'il faut avoir à sa disposition pour connaître une langue, non pas à fond, mais de façon à la comprendre et à s'exprimer sans trop de peine. Même pour l'idiome maternel, les évaluations varient beaucoup. Naturellement, nous devons distinguer tout d'abord entre les différentes classes de la société et les différents âges. Les auteurs le reconnaissent sans parvenir à s'entendre d'ailleurs. M. O. Jespersen, dans son livre *Growth and Structure of the English Language*, pp. 212 et suiv., nous donne à ce sujet quelques détails intéressants.

D'après Max Müller, un ouvrier agricole ne se sert guère que de trois cents mots; selon Wood, l'homme ordinaire, « the average man », en emploie environ cinq cents. Ces évaluations paraissent bien au-dessous de la vérité. Une enfant

1. Voy. Schmitt, *La Grammaire en langue étrangère* (*Revue de l'enseignement des langues vivantes*, avril 1907, pp. 58-61).

de deux ans avait à sa disposition quatre cent quatre-vingt-neuf mots, une autre mille cent vingt-un, si nous en croyons Wundt; le fils de Mrs Winfield S. Hall employait déjà dans son dix-septième mois deux cent trente-deux vocables et à six ans deux mille six cent quatre-vingt-huit, — encore est-il probable que certains mots ont échappé à la mère et aux personnes qui l'aidaient à noter ce que disait l'enfant[1]. Pour des adultes instruits, professeurs ou étudiants, on arrive à des totaux considérables, jusqu'à soixante mille mots ou peu s'en faut.

Mais il y a maints degrés dans la science des mots. Pour bien connaître un mot, il faut en savoir le son, l'orthographe, la signification ou les significations; il faut le comprendre quand on l'entend ou qu'on le lit; il faut qu'il se présente à notre esprit quand nous parlons ou que nous écrivons — toutes choses qui ne sont pas nécessairement liées ensemble. Ainsi que le fait remarquer M. Jespersen, il y a une différence entre les mots simplement connus, surtout ceux dont on n'a guère connaissance que par la lecture, et les mots dont il est fait effectivement usage dans la conversation. Il y a, d'ailleurs, conversation et conversation. Autre est le vocabulaire du langage courant, autre celui de l'orateur, autre encore celui de l'écrivain. Le problème est donc extrêmement complexe. Il n'est pas plus simple quand il s'agit de langues étrangères. M. Walter Rippmann, dans un article de la revue *Modern Language Teaching* écrivait naguère : « Si, à la fin de la première année, les élèves savent mille mots de manière que la simple énonciation de ces mots

1. M. S.-S. Laurie pense que les petits enfants, jusqu'à leur huitième année, n'emploient guère que cent cinquante mots. *Lectures on Languages and Linguistic Method in the School*, Cambridge, 1890, p. 23. M. F. Gouin évaluait à vingt ou trente mille le nombre des termes que peut s'assimiler un enfant de quatre ans. *L'art d'enseigner et d'étudier les langues*, 1880, p. 67. J'ai cité ces chiffres extrêmes dans mon étude sur la *Méthode maternelle dans l'enseignement des langues* (*Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse*, 1891, p. 275;) j'ajoutais que toute évaluation est un peu arbitraire : il existe des différences très sensibles entre enfants du même âge, différences dues soit à l'inégalité des intelligences, soit surtout à la diversité des milieux.

évoque immédiatement l'objet ou l'idée qu'ils expriment, nous leur avons appris plus que s'ils avaient vu en passant cinq mille mots[1]. » — Je n'y contredis point; mais les chiffres me paraissent singulièrement exagérés. Est-il possible qu'en une seule année un débutant s'assimile complètement mille vocables étrangers? D'après M. Jespersen, beaucoup de méthodes classiques contiennent environ sept cents mots pour le premier cours : il semble considérer ce chiffre plutôt comme un maximum. Encore croirai-je difficilement qu'au bout d'une année les élèves soient en pleine possession d'un tel vocabulaire, si restreint soit-il.

Je me borne à constater que, d'après des pédagogues expérimentés, deux mille cinq cents mots environ sont nécessaires et à peu près suffisants à l'élève qui arrive à la fin de ses études[2]. C'est là ce que nous pouvons raisonnablement lui demander.

Pour former une liste à peu près exacte des trois ou quatre mille mots les plus usités dans les meilleurs auteurs et dans la conversation des *honnêtes gens*, comme on disait autrefois, il faudrait se livrer à un travail minutieux de statistique, relever les termes le plus souvent employés par de bons écrivains contemporains, par les romanciers surtout, j'en ai dit plus haut la raison. Sans nous livrer à cette besogne ingrate, rappelons-nous que, même pour les objets matériels et pour l'usage quotidien, les termes ayant un sens assez général sont plus utiles que les expressions spéciales. Le mot *voiture* peut rendre à lui seul presque autant de services que les substantifs : *charrette, chariot, calèche, coupé, cabriolet, fiacre, omnibus, wagon*, etc., réunis; le mot *chien*, que *lévrier, levrette, caniche, épagneul*, etc. Les

1. Cité *Bulletin de la Soc. des Prof. des langues vivantes*, 1907, n° 1, p. 52.

2. C'est là, dit M. G. Halbwachs, le « bagage essentiel et minimum de quiconque veut faire couramment usage de la langue allemande, non seulement dans la vie journalière, mais encore dans le domaine intellectuel et moral ». *Langue allemande, Précis grammatical et vocabulaire*, 1887, p. 6. Cpr. E. Veyssier, ouv. cité, p. 86.

termes généraux donc doivent être les premiers appris et ne seront jamais perdus de vue. On y reviendra sans cesse. *Repetitio mater est studiorum.*

C'est une idée souvent répétée que dans les classes élémentaires, s'il est bon de meubler la mémoire des enfants de mots, il faut, autant que possible, réduire ceux-ci aux termes les plus *concrets*. On s'exagère, je crois, cette nécessité. Il est beaucoup de termes abstraits que comprend parfaitement un enfant encore très jeune. Remarquons que tous les adjectifs qualificatifs ne sont, au fond, que des abstractions. Les mots *sage* et *sagesse, bon* et *bonté, méchant* et *méchanceté,* etc., lui sont aussi familiers que ceux de *table,* de *chaise* ou d'*assiette*. Ne bannissons donc pas systématiquement comme tels les termes abstraits[1].

Quelle est l'importance relative des substantifs et des adjectifs d'une part, des verbes de l'autre? Les instructions ministérielles de 1890 recommandaient tout d'abord les premiers, ajoutant : « Aux substantifs on joindra quelques adjectifs exprimant des qualités tout extérieures, telles que la forme, la dimension, la couleur. Que manque-t-il pour former de petites propositions? La troisième personne de l'indicatif présent du verbe être, et, avec deux questions fort simples : « Qu'est ce? Comment est ceci? on fera le tour de la salle d'école, de la cour, de la maison paternelle, de la ville et de la campagne[2]. » — Les exercices de conversa-

1. Il est certain que, pour les partisans de la méthode directe à outrance, ceux qui n'admettaient, en aucun cas, l'intervention du français et ne voulaient guère, pour commencer, que de l'enseignement par l'aspect, il ne pouvait être question dans les premières années que de mots concrets ou tout au moins exprimant des attributs sensibles d'objets matériels. C'était une nécessité du système; la transition des mots concrets aux mots abstraits en constituait une des principales difficultés. — La méthode d'enseignement par l'aspect a été critiquée par M. Henry Sweet, *The Practical Study of Languages*, 1899, pp. 209 et suiv., et M. J. Saroïhandy, *Revue de l'enseignement des langues vivantes*, mai 1907, pp. 110-112. — Les instructions de 1890 prescrivaient déjà l'usage exclusif, au début, des termes concrets (p. 41).

2. P. 41.

tion en classe ont trop souvent quelque chose de guindé et d'artificiel. Que serait ce si l'on n'y faisait usage que de la troisième personne de l'indicatif présent du verbe être, et si de malheureux bambins devaient répéter pendant de longs mois : *la table est carrée, la cour est grande, la maison est haute,* etc. ? Il serait difficile d'arriver ainsi à un enseignement vivant des langues vivantes, pour me servir d'une expression aujourd'hui à la mode[1]. — Le verbe a trouvé des partisans convaincus. « Le mot premier, le mot capital, qui fera l'objet de nos premières acquisitions onomatiques et des premières réglementations de la grammaire, ce mot c'est le verbe, écrit M. Ph. Kuhff, cet élément grammatical c'est la conjugaison... On ne parle pas pour dire des mots, mais pour traduire autant de jugements qui, sous leur forme la plus simple, sont la constatation de ce que nous ressentons, de ce qui nous touche; c'est le verbe qui traduit ces constatations premières, ces premiers jugements...[2] » M. Gouin considérait déjà le verbe « comme le pivot ou l'axe principal du système linguistique pratiqué par la nature[3]. »

Pour mon compte, je considère l'étude du verbe comme très souhaitable dès le début. Sans revenir sur les considérations théoriques que je viens de citer, je remarque simplement ceci : l'utilité d'une connaissance exacte des verbes, principalement des verbes irréguliers, les plus usités de tous en allemand et en anglais, est immense pour quiconque veut lire ou parler. Ne tardons pas à aborder l'essentiel. De

1. Ceci soit dit sans aucune arrière-pensée de critique à l'égard du livre de M. J. Lecoq qui porte ce titre, un des exposés les plus séduisants de la méthode directe que je connaisse. Mais qui a jamais prétendu qu'il fallait un enseignement mort à l'histoire, aux mathématiques, ou même aux langues mortes ? Tout enseignement doit être vivant; seulement chacun a sa vie propre, son but particulier, ses moyens spéciaux. L'enseignement des langues modernes ne peut prétendre au monopole de la vie.

2. *Le principe et la méthode de l'enseignement scolaire des langues vivantes*, 1886, 1re partie, pp. 32 et 33.

3. *L'art d'enseigner et d'étudier les langues*, p. 77. « It is not the power of naming, but that of predicating that we want. » Prendergast, ouv. cité, p. 124.

plus, le verbe nous fournit le meilleur instrument pour animer la classe. A l'impératif, il permet au maître de donner des ordres, *Open your book, go to the board;* à l'indicatif présent, il met l'élève à même d'exprimer ses faits et gestes et ceux de ses camarades : on le rencontrera à tous les modes et tous les temps dans les petits récits qu'il importe d'aborder au plus vite pour varier la monotonie bientôt insupportable des propositions détachées. La méthode directe trouve dans le verbe son plus précieux auxiliaire. Il est expressément recommandé aux professeurs d'habituer de bonne heure les enfants à former des phrases.

Depuis longtemps on publie partout des listes de mots, des vocabulaires plus ou moins systématiques, destinés à être appris par cœur ou tout au moins souvent lus et relus. On s'en servait beaucoup dans les classes, il y a quelques années. Quelques-uns se recommandaient des noms d'hommes distingués et alors influents. Plusieurs reproches leur ont été adressés.

En premier lieu, ils contiennent fréquemment trop de mots, et des mots d'une utilité contestable. Ce reproche s'adresse à l'exécution plutôt qu'à l'idée elle-même; les auteurs ont voulu publier un livre d'une grosseur donnée, afin que l'éditeur pût le vendre un prix donné. Ou bien ils ont fait la confusion que j'ai signalée plus haut entre les mots usuels et les mots désignant des objets usuels. Enfin, comme le faisait remarquer M. Halbwachs, « il est impossible, ayant un choix à faire entre les mots, d'établir une ligne de démarcation bien définie, et il faut se résigner à une zone neutre, où, comme on sait, tout devient matière à conflit »[1]. Il est des vocables manifestement nécessaires, d'autres seulement *demi-importants*.

Un second inconvénient est inévitable. Les mots nous sont ainsi présentés isolés. Et les mots s'emploient rarement isolés[2]. Ils ne s'offrent donc pas à nous dans leur rôle ordi-

1. Ouv. cité, p. 6.

2. « Les mots ne s'emploient pas à l'état isolé. Il n'y a guère de mots isolés que dans le dictionnaire. Il n'y a peut-être pas de mots. Il y a

naire. Pour les uns, ceux qui désignent un objet matériel et qui n'ont qu'un sens, il n'y a que demi-mal; mais pour les termes à significations multiples et pour ceux qui expriment des abstractions avec des nuances souvent assez délicates, la chose est beaucoup plus grave; un contexte est indispensable pour la netteté et la précision des idées.

Les listes de mots en question sont généralement établies en deux langues; elles sont alors condamnées sans réserve par les partisans de la méthode directe. « Les professeurs de langues vivantes qui font apprendre à leurs élèves des listes de mots (ne serait-ce que des verbes irréguliers) avec une traduction française, loin de favoriser la connaissance d'une langue, créent dans l'esprit de ces élèves un obstacle grave — et au bout de quelque temps insurmontable — à l'intelligence et au maniement de cette langue. » Telle est la conclusion d'un article de M. Firmery dans la *Revue de l'enseignement des langues vivantes*, avril 1901, pp. 69 à 72 : « Quelques réflexions sur la manière d'enseigner les langues vivantes à propos d'une récente publication allemande ». L'auteur émet cette réflexion, fort juste quand il ne s'agit pas seulement d'objets matériels ou de relations très simples: « Le nombre des mots qui se correspondent exactement d'une langue à une autre est infime. Les vocables de deux idiomes ne se superposent jamais exactement. Toujours, par une partie plus ou moins étendue du champ de leur signification, ils se dépassent. Rendre un terme toujours par le même, c'est s'exposer à se tromper fréquemment, à dire autre chose que ne dit l'original, et souvent à ne rien dire du tout... » (P. 70)[1].

des phrases. Il n'y a pas plus de mots entendus dans une phrase qu'il n'y a de petits cubes de verre dans une mosaïque. La phrase n'est pas une synthèse, c'est le mot qui est un produit de l'analyse. » (R. de Gourmont, *Mercure de France*, mars 1900, p. 760.) Faisons dans ce propos la part de l'exagération, mais reconnaissons aussi la vérité qu'il exprime.

1. Voy. aussi, du même auteur, *La Réforme de l'enseignement des langues vivantes* (*Revue politique et parlementaire*, 1902, t. XXXIV, p. 70); *La méthode directe et son application* (*Revue de l'ens. des langues viv.*, 1902-3, t. XIX, pp. 390-1).

Une condamnation absolue paraîtra pourtant bien sévère, à ceux tout au moins qui sont disposés à n'adopter la méthode directe qu'avec quelques tempéraments et qui recherchent la variété des moyens. J'observais tout à l'heure que les mots désignant des objets matériels ou certains rapports simples se superposent d'une manière suffisamment exacte; *house*=maison, *father*=père. Il n'y a pas grand inconvénient à négliger au début quelques cas spéciaux. Qu'importe que l'on traduise *House of Commons* par Chambre des communes? Même pour les vocables dont la signification est moins nette, plus multiple, il peut y avoir avantage à indiquer ainsi aux élèves le sens ou les sens les plus usités. Ce qui est incontestable, c'est qu'il ne suffit pas d'apprendre des listes de mots, que cet exercice ne peut en aucun cas être le seul, ni même le principal; qu'il faut toujours mener de front avec lui des exercices appropriés, oraux et écrits, destinés à préciser la signification et l'emploi des vocables. Un herbier, *hortus siccus,* aide à l'étude de la botanique; ce serait un triste botaniste que celui qui ne connaîtrait les plantes que par les herbiers.

Les listes de mots bien faites sont des répertoires commodes; elles rendent des services que je dois signaler, surtout à ceux qui savent déjà. Dans les quinze derniers jours qui précèdent une composition à faire sans le secours d'un dictionnaire, j'ai vu des candidats s'en servir avec grand profit [1].

Les recueils de ce genre classent les termes de diverses manières; tantôt ils les répartissent suivant l'ordre étymologique, tantôt suivant le sens. M. Veyssier, dans l'ouvrage cité plus haut, fait, au sujet de ces classifications, quelques observations judicieuses auxquelles je me contente de renvoyer. Ne nous abusons pas sur l'efficacité du système des séries. Le mot *plante* sera-t-il plus facile à retenir parce qu'il aura été appris après le mot *semence*? Est-il fort dési-

1. M. H. Sweet, ouv. cité, p. 100, n'admet les listes de mots isolés que comme moyen de révision pour les élèves déjà avancés.

rable que l'œuf soit nommé avant le poulet? Les mêmes rapports qui existent entre les objets unissent-ils les termes qui les désignent? — Le rapprochement des mots de même racine, l'étude raisonnée de la dérivation et de la composition peuvent être très profitables, mais les auteurs mêmes de vocabulaires étymologiques reconnaissent que ces livres ne rendront de véritables services qu'aux plus zélés des grands élèves : « Ce n'est qu'exceptionnellement que dans les classes des lycées, ils pourront être utilisés comme instruments généraux de travail[1]. »

Les recueils de phrases, de dialogues, manuels de conversation, *Echos*, etc., présentent les mots au milieu d'autres mots qui en précisent la signification et le rôle. Ils échappent donc à un reproche des plus sérieux adressé aux simples listes de vocables. Il en est, il est vrai, où les expressions paraissent ramassées et réunies au hasard[2], mais d'autres sont composés avec soin, et ceux-là ne doivent pas faire de tort à ceux-ci.

Une idée est venue, assez naturellement, à quelques pédagogues. Pourquoi, se sont-ils dit, ne pas écrire un livre où se trouveraient réunis, dans une exposition ou un récit suivi, offrant quelque intérêt, tous les mots d'une langue, au moins les mots fondamentaux, les racines, comme celles qui ornent le jardin — peu ombragé — des racines grecques? — Un auteur demeuré célèbre, Jean Amos Coménius, publia en 1631 sa *Janua linguarum reserata*, recueil de mots latins rassemblés en cent chapitres comprenant mille para-

1. E. Veyssier, ouv. cité, p. 91; A. Pinloche, *Vocab. étym. allem.-fr. et fr.-allem.*, 1893 (Préf.).

2. « A Carlsruhe, j'avais été tenté de faire emplette d'un petit livre du même genre (un recueil de dialogues allemands). Je l'ouvris au hasard ; j'y lus ces deux phrases significatives : « Madame la com-« tesse est sur le lac avec son frère le chevalier; voulez-vous prendre « une yole et aller la rejoindre? — Pourquoi n'avez-vous pas mis « votre habit écarlate? » N'ayant ni un habit écarlate à mettre, ni une yole à prendre, je fermai le petit livre aux dialogues et ne songeai plus à l'acheter. » X.-B. Saintine, *Le chemin des écoliers*, 1861, d. 323.

graphes. Ce livre, qui eut un succès énorme, fut traduit en un grand nombre de langues européennes ou orientales ; il a été réédité en France jusque dans le dix-neuvième siècle : j'en ai un exemplaire publié à Paris, chez Bastien, en 1815, avec traduction française et vocabulaire des mots latins, renvoyant aux paragraphes. C'est un recueil de définitions, de descriptions et de maximes morales, classées d'une façon méthodique. Quelques détails sont d'une crudité que nous nous étonnons aujourd'hui de rencontrer dans un livre destiné à la jeunesse. Dans sa préface, Coménius nous parle de ceux qui l'ont précédé dans la voie qu'il a suivie et il indique les améliorations qu'il a apportées à leur œuvre. L'an 1739, le P. Bonaventure Giraudeau faisait paraître un poème héroïque en six chants et six cents vers, intitulé *Ulysse*, renfermant trois mille racines grecques. *Les Aventures d'Énée*, poème en prose latine (?), de Barthélemy Morand, contenaient un nombre à peu près égal de racines latines. Citons encore Théodore Lafforgue, plus connu sous le nom de T. Robertson, inventeur d'une méthode jadis très répandue. Il a donné en 1857 une *Synthèse de la langue anglaise* contenant, nous dit-il, environ dix mille cinq cents mots. On y trouve réunies l'histoire du « Sultan Mahmoud », celle de « John Lounger », qui formaient les textes des premiers volumes du *Nouveau cours de langue anglaise*, et un troisième récit « Charles Saville », comprenant trente-deux chapitres. Une entreprise analogue a été tentée pour l'allemand par M. V. Mohler, professeur à Sainte-Barbe, « Die Heilige Roswitha, Prinzessin in Böhmen und der Ritter mit dem eisernen Bart », seconde partie de son livre *Ce qu'il faut savoir en allemand*.

Je pourrais probablement allonger cette liste ; mais c'est inutile. L'idée qui a présidé à la confection des ouvrages cités est séduisante au premier abord. Mais on peut, à leur endroit, formuler deux critiques. La première leur est commune avec les listes de mots, les manuels de conversation, etc. Ils sont généralement trop touffus, contiennent trop de mots rares. La seconde, c'est que les mots vraiment utiles, sauf

les termes de rapport les plus usités, ne ressortent pas au milieu des autres, ne sont pas assez souvent répétés, comme ils le sont dans des lectures bien choisies. Il y a là entassement plutôt que véritable richesse. Je ne parle pas de l'intérêt que les auteurs ont cru mettre dans leurs livres et sur lequel ils se sont peut-être fait illusion.

Beaucoup de personnes s'exagéraient autrefois, s'exagèrent encore aujourd'hui le profit que les élèves peuvent retirer de morceaux appris par cœur. Je me rappelle les cauchemars qu'ont été pour moi, dans mon enfance, les compositions en récitation classique. Nous étions forcés de nous indigérer des centaines de lignes d'auteurs français, latins et grecs pour en réciter des fragments tirés au sort. Chaque lapsus faisait reculer d'un rang ou même de plusieurs l'infortuné qui aspirait aux premières places. Toute hésitation même était dangereuse. Or, pour répéter imperturbablement un texte donné, pour arriver à un psittacisme complet, il fallait faire abstraction du sens, sinon, on était exposé à changer l'ordre des mots, à remplacer un terme par un autre; on hésitait, on balbutiait, on était perdu. Nous nous étudiions donc à nous convertir en phonographes — avant l'invention des phonographes, — en machines parlantes, conservant tout juste assez d'intelligence des morceaux *pour y mettre le ton*. Nos professeurs nous recommandaient bien *d'y mettre le ton;* mais ils se contentaient de peu; nous nous contentions de moins encore. Il suffisait qu'on n'anonnât pas abominablement pour être, relativement, un bon diseur. Nous n'osions pas nous lancer. L'élève a peur de son professeur... quelquefois : il a toujours bien plus peur de ses camarades; il sait que tout éclat de voix, toute tonalité inusitée, toute intention trop marquée les fera rire. Et il s'abstient. — Pour mon compte, j'ai souvent retenu des passages d'auteurs classiques, lus et relus parce qu'ils me plaisaient, mieux que d'autres laborieusement appris par cœur. Pour ceux-ci, le sens a disparu le premier, et le son est parti à son tour, n'ayant plus rien qui le soutînt; pour ceux-là, le sens et l'expression sont demeurés, l'un portant l'autre.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre qu'il ne faille jamais apprendre de texte par cœur ; mais que les maîtres n'usent de cet exercice qu'avec prudence et discrétion, qu'ils s'assurent à tout instant que les enfants ont parfaitement compris et continuent à comprendre les lignes qu'ils récitent.

Mieux vaut certainement lire et faire lire, en les expliquant, en les commentant soigneusement, des phrases, puis des récits très simples, que les débutants reproduiront ensuite de leur mieux, oralement ou par écrit, sans être tenus de répéter exactement les mots et les tournures du texte. Plus avancés, s'ils en ont le goût... et le temps, ils liront pour leur compte des journaux, des livres en langue étrangère. Alors la partie sera gagnée. Mais il faudrait, sur le rôle de la lecture, écrire un chapitre entier que je ne veux pas entamer aujourd'hui.

LES

VARIATIONS DU CLIMAT DE TOULOUSE

(SUITE ET FIN)

Par M. MASSIP[1].

DE QUELQUES AUTRES TÉMOIGNAGES.

« Pour trouver la nature riche partout, il ne faut, a-t-on dit, que des yeux qui sachent voir ses richesses[2] ». Pour la trouver égale, il suffit de la voir dans le passé; l'expression de sa stabilité est partout. Ne voir, comme on s'obstine à le faire, que les manifestations de sa variété, c'est la méconnaître, ce n'est pas détruire son uniformité, pas plus que les effets de la lumière qui paraissent lui prêter le mouvement ne troublent l'immobilité d'une statue.

La Flore, nous l'avons dit, nous révèle cette fixité, cette continuité, après la Faune, par des témoignages aussi nombreux, aussi péremptoires. Nous n'y insisterons pas, quoique cette démonstration soit loin d'être épuisée. On pourrait, en effet, envisager encore la plante sous d'autres aspects, et notamment dans ses relations avec l'art qu'elle a si souvent et si heureusement inspiré. On y verrait que cette flore des artistes, sous la variété des expressions qu'elle a revêtues à

1. Voir *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 9e série, tt. VI-X; 10e série, t. I-IV.

2. J.-J. Rousseau, *Lettres sur la Botanique*, lettre VII, 4 janvier 1768.

travers les âges, n'a pas cessé d'être la flore commune à tous les âges.

On pourrait rechercher aussi l'identité des plantes ailleurs que dans les vocabulaires de la botanique, dans les anciennes littératures, par exemple, ou dans les idiomes vulgaires, et l'on serait surpris de la facilité qu'on aurait à les identifier sans rien trouver d'imprévu, rien que nous ne sachions déjà, rien que nous n'ayons déjà vu autour de nous.

Le résultat serait le même si on transportait cette enquête dans le mouvement de la vie sociale. Les usages changent, leur objet ne change pas. Dans les statuts et règlements des métiers de l'alimentation, dans le tableau des approvisionnements, le tarif des octrois, l'histoire des marchés, les ordonnances de police, le même fait se manifeste; et quelle que soit la forme qu'on lui donne il n'exprime qu'une chose : l'inévitable accord entre la production, les conditions météorologiques et la nature du sol; en d'autres termes, l'uniformité du climat.

Et il resterait encore de curieuses observations à faire si l'on voulait continuer à mettre en évidence cette concordance des éléments non plus avec les animaux et avec les plantes, mais avec les hommes et avec le temps. « Le caractère du sol influe sur celui des habitants. Le Français est le fils du sol francais, comme l'Anglais est le produit de sa position insulaire[1]. » « Le tempérament des habitants de la Côte océanique et de ceux de la Côte d'azur sont l'expression de deux climatologies différentes[2]. » Tout cela est bien connu; il y a longtemps qu'on l'a dit après Hender, après Montesquieu[3], après Maheau[4] et tant d'autres. On l'a dit et on l'a démontré depuis en de très intéressantes études[5] et la

1. Klein et Thomé, *Le globe terrestre*, édit. Baye.

2. Dr Ph. Tissié, *La fatigue et l'entraînement physiques*. Paris, Alcan, 1897, p. 3.

3. Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XIV, ch. x.

4. Maheau, *Recherches et considérations sur la population de la France*. Paris, 1778, liv. II, ch. VIII.

5. Emile Boutany, *Psychologie politique du peuple américain*. — Fouillée, *Psychologie du peuple français*.

psychologie des peuples a désormais une place officielle dans toute bonne géographie économique.

La psychologie climatologique du Méridional est faite, mais il y a tant de Méridionaux[1] ! Celle du Toulousain reste à faire assurément, même après les impressions de voyage du conventionnel Picqué[2], même après les observations de l'estimable Lafont-Gouzi[3]. On a cherché à expliquer de la sorte les productions artistiques, les mouvements politiques, les influences économiques de certaines villes[4]; on pourrait de même, sans dilettantisme et « sans penser à Polichinelle », c'est-à-dire sans partager les injustes préventions de Taine à notre égard[5], expliquer ce qu'on est convenu d'appeler « l'âme latine » insuffisamment expliquée jusqu'à présent. On verrait que si le climat exerce une influence, ce qui est certain, cette influence n'a pas varié et qu'il n'y a pas la moindre différence entre les bonnes et méchantes notes que nous décernaient M. d'Aguesseau[6]; ou M. de Basville[7], et celles que nous attribuent les guides et les voyageurs de la dernière heure.

Toujours les mêmes gens et toujours les mêmes, le sol, l'air, les eaux, les bêtes, les arbres et les fleurs, depuis Strabon décrivant les pentes molles des bords de la Garonne, « pays aimé des dieux »; depuis Martial, Ausone, Sidoine Apollinaire, jusqu'à Le Blanc du Vernet qui représente Toulouse toujours « mollement couchée sur les rives de son fleuve dont on a célébré les bords charmants[8] »; toujours les mêmes en passant par Guillaume de la Ferrière au seizième

1. Henri Le Brun, *L'ancienne France*, Paris, Didier, 1901.
2. *Voyage aux Pyrénées françaises et espagnoles*, par J.-G. P., 1829, 3e édit.
3. Lafont-Gouzi, *De l'état présent des hommes*, pp. 68-75.
4. Fierens-Gavaert, *Psychologie d'une ville : Essai sur Bruges*. (Bibl. de philosophie contemporaine.)
5. Taine, *Carnets de voyage de Bordeaux à Toulouse*, 1864-1865, pp. 75-95 et *passim*.
6. D'Aguesseau, 1573, *Etudes historiques sur le Languedoc*, p. 502.
7. *Mémoires de Basville*, p. 39.
8. *L'Indicateur toulousain*, 1822.

siècle[1], par Cassan[2] et par Lamoignon de Basville au commencement et à la fin du dix-septième[3], par Arthur Young au dix-huitième, pour ne signaler que les plus grandes étapes. Et cependant, au sein de ce « climat doux et tempéré et de ces belles plaines qui sont, depuis Toulouse jusqu'à Montauban, les plus belles dans le royaume », des voix s'élèvent pour déplorer le bouleversement des saisons, l'inclémence du ciel, l'inconstance du soleil et, que les échos de cette vieille complainte vibrent encore sous les doigts du Dr Fuster entre les feuillets de Grégoire de Tours[4]; que nous répétions encore avec l'aimable Sévigné : « Il n'y a plus qu'en Provence que l'on ait froid[5] »; que nous restions convaincus avec les rédacteurs de la *France méridionale* d'il y a soixante-dix ans « qu'il n'y a rien de plus nouveau qu'un beau jour à Toulouse[6] », on ne nous empêchera pas de penser que cette trop vieille histoire n'est qu'un de ces multiples reflets de l'humaine incohérence. Notre humeur l'inventa, le climat n'y fit rien. C'est ce que nous avons voulu démontrer. Cette démonstration sera complète lorsque nous aurons rassemblés dans la brève analyse qui suit les arguments essentiels qui la composent.

* * *

RÉSUMÉ.

Les doléances des Méridionaux et de quelques autres sur la variabilité des climats se perdent dans la nuit des temps.

1. Arch. municip., AA 5, grand livre blanc 1152-1539. Dissertation historique rédigée par Guillaume de la Ferrière.

2. J. Cassan, *Panégyrique ou discours sur l'antiquité et excellence du Languedoc*. Béziers, Pech, 1617.

3. Lamoignon de Basville, *Mémoire historique sur la province de Languedoc*. — Ms. de la Bibl. municip. de Toulouse, 604, 694, 696.

4. Fuster, *loc. cit.*, ch. IV, p. 28.

5. Lettre 127.

6. *France méridionale*, 28 avril 1836. Variétés : La pluie et le beau temps.

C'est entendu. Elles continueront dans la suite des temps parce que l'homme est un animal mécontent. Il n'en reste pas moins vrai que s'il a quelquefois raison lorsqu'il se plaint du train où vont les affaires de ce monde, il a grandement tort lorsqu'il incrimine la nature qui obéit à des lois supérieures dont il ne connaît pas l'économie[1].

Le commun des hommes incline à penser que le changement d'un climat est un fait assez simple, provoqué par quelque cause banale, et qui ne demande pour s'accomplir qu'une période de quelques lunes[2]. La science qui, elle, connaît la nature des climats, nous assure qu'ils changent en effet, mais elle se montre beaucoup plus exigeante au point de vue des conditions et surtout de la durée de ce phénomène[3]. A vrai dire, elle ignore complètement ce dernier détail, ce qui permet de supposer qu'elle ne connaît qu'imparfaitement tous les autres, car tout se tient dans la nature. Néanmoins, elle croit pouvoir nous apprendre ce que pourra être le prochain changement. Je ne sais s'il y a fallu grand effort, mais il est dit que nous courons au mieux, ou au pire.

Les partisans du mieux nous bercent de cet espoir que tous les éléments finiront par se concilier en un parfait équilibre, et qu'une constante égalité d'air, de lumière, de chaleur, transformera notre planète définitivement rajeunie en ces champs élyséens qui furent, dans l'antiquité, la vision et l'ambition des sages.

Les partisans du pire, tel M. Flammarion qui prédit la fin de la terre, organisme qui se désagrège; tel M. Faye qui annonce l'extinction du soleil, lampe qui s'épuise, nous font assister à l'effondrement du monde dans le froid et dans les ténèbres. Horrible ou riante perspective paraissent à ce point lointaines qu'il n'y a pas lieu, je crois, de se préoccuper de de ce terme indéfini.

1. *Vide supra.* I. Tradition.
2. *Vide supra.* Les causes du changement.
3. *Vide supra.* Qu'est-ce que le climat ? — Les climats peuvent-ils changer ?

Mais à côté de ces changements à très longue échéance dont nous avons parlé autrement qu'en hypothèse, il y a les menus changements dont on s'aperçoit, innombrables affluents de la légende. Ceux-ci existent réellement : le thermomètre, le baromètre, l'hygromètre, le pluviomètre leur donnent en quelque sorte leur formule scientifique. Mais que sont-ils? nous l'avons dit[1]. Ainsi l'on constate actuellement que nous traversons une période de refroidissement; cette période remonte à une trentaine d'années. Mais ne nous hâtons pas de crier au changement. Cette constatation n'est pas nouvelle. Une semblable période se produisit vers 1810. Lafont-Gouzi en fit la remarque en 1827. Même observation vers le milieu et tout au commencement du dix-huitième siècle : quatre-vingts ou quatre-vingt-dix jours de « beau temps », comme aujourd'hui, contre cent vingt ou cent vingt-cinq, comme il y en avait trente ou quarante ans auparavant. Il faut donc admettre « que les phénomènes météorologiques sont soumis, dans leur ensemble, à une certaine périodicité; qu'à un certain nombre d'années froides ou pluvieuses doivent succéder des années de moins en moins humides jusqu'à des époques de sécheresse, à partir desquelles on devra marcher vers d'autres époques d'humidité et de froid[2]. Ce cycle, d'après Egeson, est de trente-quatre ans et de trente-cinq d'après les calculs publiés par M. Hann, météorologiste viennois, en 1904.

Que l'on cherche dans la différence des milieux que traverse notre planète la loi qui préside à cette périodicité; que l'on explique, par cette même différence, les faits météorologiques accidentels qui signalèrent certaines époques, il n'en reste pas moins vrai qne la périodicité implique la régularité et qu'elle exclut par le fait même toute idée de change-

1. *Vide supra*. II. Température : maxima, minima, moyennes, leur caractère. — III. Pression atmosphérique, moyennes barométriques, fortes et basses pressions, sécheresse. Hygrométrie, état du ciel.

2. *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 3me série, t. III. Mémoires de M. Petit, directeur de l'Observatoire.

ment, tout comme les faits accidentels excluent la même idée par le caractère qui leur est propre : qui dit accidentel dit le contraire de durable. Il suit de ces considérations qu'on peut faire bon marché des raisons plus ou moins ingénieuses qu'on a pu donner : tremblements de terre, éruptions volcaniques, taches du soleil, retrait des glaciers, déplacement du gulf-stream, déboisement, etc., etc., toutes raisons chimériques d'un changement qui n'existe pas.

Il n'y a pas lieu d'insister sur chacune d'elles; chacune s'applique, d'ailleurs, non à un ensemble, mais à des faits différents : pluie, vents, température, etc., dont on tire une résultante qui n'a rien de commun avec l'ensemble. Il n'y a pas lieu de démontrer que les convulsions de la terre passent comme une crise de nerfs et que les climats restent[1]; que les éruptions volcaniques, si fréquentes dans le monde pendant le cours des siècles, peuvent, déversant des millions de mètres cubes de lave comme le Vésuve en 1794, exhumer des terres nouvelles sous des cieux qui reprennent leur impassibilité quand le « champ magnétique », un instant modifié, a repris son équilibre[2]. Il n'est pas nécessaire de parler, après Ed. Bruckner, de l'influence des taches solaires sur les modifications climatologiques[3]; inutile de parler du travail « termitique » des glaciers, à peine de refaire sans but l'histoire des périodes géologiques qui se continue sous nos pas, à notre insu; inutile de parler du gulf-stream qui s'est déplacé tant de fois depuis la période glaciaire comme pour donner un démenti à la théorie du géologue américain Hull, et qui finalement ne s'est pas encore déplacé, ainsi que l'a récemment démontré le capitaine Pittsburg, de la marine américaine; plus inutile encore de revenir sur la question tant de fois agitée du déboisement, question d'or-

1. F. de Montessus de Ballore, *Les tremblements de terre : géographie séismologique*. Paris, Colin.

2. *Les éruptions du Vésuve pendant la première partie du Moyen âge*. (Revue scientifique, 12 janvier 1907.)

3. Voy. Revue générale des sciences, 15 novembre 1901 : Chronique et correspondance, *Un changement de longue période des taches solaires*.

dre économique beaucoup plus que climatologique et sur laquelle, l'histoire à la main, nous ne pouvons que maintenir nos conclusions[1], tout en reconnaissant l'importance de la question à d'autres points de vue, notamment la gravité des conséquences du déboisement, et en admettant même une certaine impressionnabilité de l'atmosphère dans le rayonnement des grandes forêts[2].

On a pu considérer comme une digression inutile la rapide incursion que nous avons entreprise incidemment dans le domaine du préhistorique. Il ne nous a pas paru inutile, au contraire, de placer à côté de notre mobilité apparente ou passagère les réalités autrement saisissantes de la mobilité continue des siècles ; d'opposer à la rapidité de nos prétendus changements de décor la mystérieuse et très majestueuse évolution de la nature vers « l'inconnaissable » terme. On a pu voir combien sont différentes les conditions de la vie pendant le cours de ces chronologies inaccessibles à nos calculs[3]. Il a suffi dès lors d'opposer à ce tableau la monotone simplicité de la vie depuis l'aurore de l'histoire jusques aux temps présents, où l'homme[4] aussi bien que les animaux[5] et les plantes[6], subordonnés aux influences des mêmes agents atmosphériques, n'ont pas accusé la moindre vicissitude capable de modifier d'une manière notable la constante uniformité de ces influences.

1. *Vide supra*, IV : *La pluie et le déboisement ; histoire de la forêt, chronique de la pluie, les effets du déboisement*, etc. — Baron Rougier de la Bergerie, *Les forêts de France ; leurs rapports avec les climats, la température et l'ordre des saisons*. Paris, 1817. — G. de Kirwan, *La forêt gauloise, franque et française* (Revue des questions scientifiques, 3me série, t. X, 1906). — F. Tissier, inspecteur des eaux et forêts, *L'idée forestière dans l'histoire* (Compte rendu du Congrès de l'aménagement des montagnes, Bordeaux, 1905).

2. On nous pardonnera de ne pas rapporter ici la bibliographie que nous avons consultée au point de vue technique et au point de vue économique ; plusieurs pages n'y suffiraient pas.

3. V. VIII. *Aperçu préhistorique*, etc.

4. V. VI. *Climatologie, météorologie médicale*, etc. — VII. *Climat et longévité, dépopulation, mortalité, hygiène*, etc.

5. V. IX. *Erreurs des anciens témoignages zoologiques.*

6. V. IX. *Témoignages botaniques de X. de Flores*, etc.

On observera peut-être que dans cet espace de quelques lieues que nous appelons le climat de Toulouse, il se peut, en effet, qu'il n'y ait rien de changé. On remarquera toutefois que le Gers et le Tarn ne sont pas la limite d'un climat et que la présence des Pyrénées, la disposition de leurs gradins, la structure de leurs sommets et la proximité des deux mers donnent à la question un cadre beaucoup plus vaste que celui qu'ont adopté quelques botanistes. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'on élargisse l'horizon; l'exactitude des observations, la vérité des témoignages n'en seront pas diminués, et il est peu vraisemblable que la nature gouverne confusément ailleurs les éléments qu'elle conserve ici à l'abri des soudaines révolutions. Elle « tourne les pages gigantesques de son livre feuille par feuille, ne revenant jamais sur celles qui sont retournées. Elle tourne une feuille et une couche de granit est posée; puis, après mille ans un lit de schiste et, après mille ans, une couche de charbon, et encore après mille ans une couche de marne et de terre; puis les couches végétales apparaissent[1] ». Et si son œuvre s'est continuée ainsi dans l'espace et dans le temps sans que nous puissions mesurer ni l'espace ni le temps, c'est faire un conte bleu que de lui assigner un terme ou de lui attribuer des changements qu'on a pris l'habitude de folioter sur l'éphémère durée d'une génération.

* * *

CONCLUSION.

« Il n'est que deux manières de poser la question de la vie atmosphérique : ou l'atmosphère, comme tout ce qui existe dans l'univers, obéit à des lois déterminées; ou l'existence atmosphérique est d'une nature propre et fait exception; au lieu d'obéir à des lois fixes, elle serait gouvernée par le hasard, par on ne sait quelle puissance capricieuse déchaînant aujourd'hui le vent du nord, demain nous envoyant le

1. Emerson, *Du Destin*. Trad. François Laneyrie.

vent du sud, décrétant qu'un été sera dévasté par des pluies diluviennes, l'autre, désolé par une sécheresse réduisant en poudre tous les fruits de la terre.

« Si nous résolvons par l'affirmative la première de ces propositions, nous écartons l'autre et vice versa...

« Si nous admettons que la vie atmosphérique est un jeu de hasard, la méthode du plus logique sera la méthode statistique. Dans cette voie, toutes les moyennes, non seulement sont utiles, elles sont même indispensables pour constater dans quel sens le hasard se porte de préférence[1]. »

Or, en compulsant les moyennes, ou en rassemblant les faits qui les déterminent, nous avons constaté que les préférences du hasard se portent vers la régularité. La notion de la loi qui régit les phénomènes atmosphériques n'est pas la suite nécessaire de ces indications; mais ces indications ne sont-elles pas un acheminement naturel vers la connaissance de la loi? N'en sont-elles pas l'expression, ou une des expressions essentielles? Dès lors, ce hasard, qui « n'est et ne peut être, suivant le mot, de Voltaire, que la cause ignorée d'un effet connu », nous ramène à la première proposition, et cette variabilité des climats qui serait si troublante si elle était réelle, corrigée par des moyennes qui, pendant une longue suite de siècles, n'ont pas dérogé à un ordre d'origine inconnu, refoule dans le domaine de l'abstraction et de l'aberration l'incompréhensible intervention du hasard dans l'harmonie de la nature.

Dans un de ces lumineux discours trop oubliés, Frédéric Bastiat disait avec sa simplicité coutumière : « Un homme tient deux boules à sa main droite et deux à sa main gauche. Il les réunit et constate que cela fait quatre boules. S'il fait l'expérience pour la première fois, tout ce qu'il peut énoncer, c'est ce fait particulier : Aujourd'hui à quatre heures à Marseille, deux boules et deux boules font quatre boules ». Mais s'il a renouvelé l'expérience de jour et de nuit, sur-

1. W. Demtschinsky, *Essai de théorie mathématique de l'onde barométrique*, introduction (Le climat, Saint-Pétersbourg, 1901, n° 1).

plusieurs points du globe, avec des objets divers, il peut à chaque fois éliminer les circonstances de temps, de lieux, de sujet et proclamer que deux et deux font quatre[1] ». Nous n'avons pas fait autre chose que de mettre en évidence, à l'aide des moyennes, une vérité aussi simple.

Mais le climat de Toulouse ? D'humeur plus capricieuse que d'autres, entre des moyennes qu'il s'obstine cependant à ne pas franchir, il fait penser au Temps tel que le décrit Gabriel Chappuis : changeant de visage « ores joyeux, ores modéré, et ores triste et dolent », sans cesser d'être « grand outre mesure et vestu d'une couleur que je ne sçauraye discerner, encore que j'y regardasse de bien près et ne sçauroye dire comment elle se nomme[2] », et toutefois, sous ces aspects si divers, il se trouve que c'est toujours le même habit. Un horticulteur de Glascow sema naguère des graines recueillies au cours d'un voyage en Egypte dans un sarcophage et il les vit croître de la hauteur de six pieds; un paysan de l'île de Bute, au comté d'Ecosse, sema des petits pois de même provenance et qu'on estimait vieux de trente siècles. Le compte fut il un peu majoré, il eut le rare plaisir de manger ce légume séculaire[3]. Bonne terre nourricière, elle avait recueilli le germe pour le féconder, comme elle l'eût fait quelques mille ans auparavant, et le soleil, qui ne change pas de tempérament malgré les taches, et qui ne sait pas procéder autrement, lui fournit la chaleur comme le nuage lui départit la rosée. Même terre, même soleil, mêmes hommes!

Mêmes hommes, même langage! « De mon temps, les pêches étoient bien plus grosses qu'elles ne le sont à présent; la nature s'affoiblit de jour en jour. » Ainsi parlait le bon seigneur d'Asumar. Et Gil Blas se disait: « Sur ce

1. F. Bastiat, *Œuvres complètes*, t. II, *Le Libre échange*, quatrième discours.

2. G. Chappuis, *Les mondes célestes, terrestres et infernaux... tirez des œuvres de Doni*. Florentin, Lyon, 1580.

3. Rapporté par *La Nature*, d'après l'*Indépendant de Saint-Omer*, 1898.

pied-là, les pêches du temps d'Adam devaient être d'une grosseur merveilleuse[1] ». Si nous pensions comme Gil Blas, nous ne parlerions pas comme d'Asumar. Mais les observations météorologiques n'y changeront rien, ceci est mystère de la psychologie.

DIVISIONS.

I. La Tradition. — Les causes du changement. — Qu'est-ce que le climat? — Les climats peuvent-ils changer?

II. Température. — Températures maxima. — Températures minima. — Moyennes annuelles. — Cours des saisons. — Caractère des moyennes mensuelles.

III. Pression atmosphérique. — Moyennes barométriques. — Aires des fortes pressions : sécheresse. — Aires des basses pressions. — Hygrométrie. — Etat du ciel.

IV. La pluie et le déboisement. — Histoire de la forêt. — Chronique de la pluie. — L'udomètre : statistique. — Les effets du déboisement. — Le climat et le déboisement. — De quelques autres météores.

V. Régime des vents. — Les vents dominants à Toulouse. — Le vent d'autan. — Coup d'œil rétrospectif.

VI. Climatologie. — Météorologie médicale à Toulouse. — Constitutions saisonnières. — Constitutions épidémiques. — Hygiène publique et privée. — Endémo-épidémies. — La grippe.

VII. Climat et longévité. — Dépopulation. — La mortalité à Toulouse. — La longévité à Toulouse.

VIII. Faune et flore. — Aperçu préhistorique : faunes. — Flores préhistoriques. — Note chronologique. — Sources de la tradition. — La tradition expliquée.

IX. Erreurs des anciens. — Témoignages zoologiques. — Témoignages botaniques. — Les champs, le potager, le verger. — La vigne.

X. Flore économique. — Flore médicale : eaux minérales. — De quelques autres témoignages. — Résumé. — Conclusion.

1. Le Sage, *Gil Blas*, liv. IV, ch. VI.

FRÉDÉRIC LE BLANC DU VERNET

SA VIE ET SES ŒUVRES

(1824-1889)

PAR M. E. ROSCHACH [1].

Un des meilleurs portraits qu'ait peints Jules Garipuy, qui avait une tendance romantique à dramatiser la figure humaine, lors même que ses modèles, empruntés pour la plupart à la bourgeoisie aisée du pays toulousain, n'imposaient pas nécessairement le mode héroïque, est celui de son ami de jeunesse et confident très intime, Frédéric Le Blanc du Vernet. Ce portrait, qui parut à une des expositions de Toulouse et qui obtint surtout un franc succès auprès des artistes par la largeur et la franchise de l'exécution, l'harmonie générale d'une gamme plutôt sévère, le naturel de la pose et le caractère très personnel de la figure, représente, assis et vu à mi-corps, un homme de grande taille et de belle prestance, en pleine maturité, vêtu avec une simplicité élégante et tenant à la main une brochure bleue. La lumière frappe vivement un front très découvert sous lequel un regard concentré de liseur et de myope trahit la prédominance habituelle du travail intellectuel.

A plusieurs années de distance, en 1862, la physionomie

1. Lu dans la séance du 29 novembre 1906.

de l'écrivain a été rendue avec un rare bonheur dans un charmant dessin au crayon, œuvre de M. Gilbert de Séverac, artiste délicat et précis, qui, dans un jour de verve, s'avisa de réunir sur la même feuille, d'une main extrêmement légère, les unes de face, les autres de profil et en trois quarts, les têtes, toutes très originales mais très dissemblables, de neuf habitués de l'atelier de Garipuy : Jules Buisson, Henri Mailhol, le baron Du Périer, Poubelle, Garipuy, Séverac, Bladé, Etienne de Voisins-Lavernière et Frédéric Le Blanc. Celui-ci avait alors quarante-cinq ans. Son grand front, élargi par une calvitie précoce, ses lèvres serrées, ombragées d'une forte moustache, la ride déjà saillante de la joue, l'œil fixe derrière le pince-nez, confirment en l'aggravant l'aspect concentré du portrait de Garipuy. Il y a plus que la tension minutieuse du liseur et de l'amateur de peintures. On sent que les duretés de la vie ont marqué d'une empreinte définitive ce visage impressionnable et mobile, en lui laissant une expression d'inquiétude et presque de méfiance.

Un ami de la plupart des personnages réunis sur cette feuille essaya de commenter en quelques vers les diverses physionomies[1]. Voici le huitain consacré à Frédéric Le Blanc, qui est comme un centon de ses formes de style où la recherche du terme rare et de l'épithète imprévue est constante et un résumé assez fidèle de quelques traits de caractère :

1. Fr. Le Blanc a écrit lui-même de ces portraits dans une de ses *Chroniques toulousaines :*

« Je connais de cet artiste sympathique (Gilbert de Séverac) des portraits au crayon librement enlevés, silhouettes d'intimes, accompagnées de huitains spirituels, improvisés, comme les portraits, par un esprit sérieux qui se délasse parfois de ses austères travaux d'érudition par des bluettes finement aiguisées. Les crayons et les vers qui circulent sous le manteau sont des fantaisies d'Athéniens qu'inquiètent médiocrement les niaiseries ampoulées et les prétentions verbeuses de l'agora. » (*Progrès libéral* du 3 mai 1869.)

Nous connaissons trois pseudonymes de Fr. Le Blanc : F. d'Hackluya, dans *le Corsaire;* Jacques Lacourtensourt, dans *la Voix de Toulouse;* Belenki, dans *le Progrès libéral.*

O Le Blanc d'Hackluya, ton front éburnéen
Des soleils d'Istamboul a subi les atteintes;
On croit voir frissonner l'ombre des térébinthes
Dans ton regard qui cherche un avatar lointain.
Loin de la prose aptère et des foules cruelles,
Tolérant le réel, tu poursuis l'idéal...
Ton dandysme exotique a replié ses ailes,
Et tu gares ton nid du tourbillon banal.

Frédéric Le Blanc est originaire de la riante ville de Beaumont-de-Lomagne, ancienne bastide royale qui fut fondée au treizième siècle, sur la rive gauche de la Gimone, par le sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumarchais, le héros de la guerre de Navarre, en paréage avec l'abbaye de Grandselve, et qui constituait une colonie française au milieu des possessions du roi d'Angleterre en Gimoës. Disparue de la contrée depuis soixante-dix ans environ, la famille Le Blanc a laissé son nom à tout un quartier de Beaumont; elle y possédait, outre une importante maison patrimoniale qui appartient aujourd'hui à M. Rivière, ancien maire et conseiller général, des terrains fort étendus qui se sont successivement vendus en parcelles et couverts de constructions et, en particulier, l'emplacement où a été établie la gare du petit chemin de fer de Castelsarrasin qui relie Beaumont à la ligne de Bordeaux, franchissant la Garonne en vue des hautes murailles vêtues de lierre, restes dégradés et dénaturés, mais encore imposants de l'abbaye de Belleperche.

C'est dans la maison de famille où son père était né le 17 février 1784 de noble Clément-Guillaume Le Blanc, officier à la grande louveterie du roi, que Frédéric est venu au monde le 5 mai 1824. Il fut baptisé le 13 dans l'église paroissiale de Notre-Dame par le curé Lagèze sous les prénoms de Guillaume-Antoine-Alexandre Frédéric. Le parrain, oncle maternel du nouveau-né, Alexandre Daunassans, praticien, n'assistait pas à la cérémonie et s'était fait représenter par M. Jean-Jacques-Frédéric de Lacosse, habitant de la paroisse, son délégué; la marraine était la grand'mère mater-

nelle, dame Antoinette Jougla, veuve Le Blanc, qui fut présente au baptême, mais ne signa pas « pour ne savoir » et céda la plume à sa fille, demoiselle Eugénie Le Blanc.

Les quatre prénoms donnés à l'enfant devaient ainsi rappeler le souvenir du grand-père Guillaume, de la grand'mère Antoinette, de l'oncle maternel Alexandre, et de l'ami Frédéric de Lacosse, délégué par le parrain. Le père a signé : *Le Blanc pater*, le délégué : *de Lacosse*, parrain. C'est par son mariage avec Jeanne-Gabrielle-Marie-Anne-Eugénie Daunassans, née à Portet en 1798, que le père Jean-Marie Le Blanc avait été mis en possession du vaste domaine du Vernet dont il devait ajouter le nom à son nom patronymique, suivant l'usage de l'ancienne société française, ressuscité par la Restauration. Cette terre, où existait encore à cette époque une majestueuse futaie, est située sur la rive gauche de l'Ariège, à 23 kilomètres au sud de Toulouse, à proximité de la troisième station du chemin de fer d'Ax-les-Thermes, en face de l'église carolingienne de Venerque.

Dix-huit mois plus tard, le 28 octobre 1825, un second baptême réunit la famille sous les voûtes de l'église de Beaumont. Frédéric avait une sœur, Clémence-Eugénie, née le 26 octobre, qui devait prendre une grande place dans ses affections et dont la fin prématurée a exercé sur sa propre destinée une influence des plus funestes. L'acte de baptême de cette enfant fait connaître deux autres personnes de sa parenté, Ambroise-Clément Le Blanc, propriétaire à Marsolan (en Armagnac, à l'ouest de Lectoure, sur les confins de la Lomagne), et Rose-Lucie Saint-Paul née Le Blanc.

Bien que son mariage eût ramené Jean-Marie Le Blanc dans sa ville natale, une grande partie de sa vie s'était passée au dehors. Il avait neuf ans quand les événements de 1793 vinrent jeter quelque trouble dans la grande louveterie du roi, et, parvenu à l'âge d'homme, il dut mettre son intelligence et son activité au service d'une grande fabrique de soierie lyonnaise qui lui confia surtout la représentation à l'étranger. Il fut employé principalement en Allemagne où les victoires impériales avaient ouvert à l'industrie fran-

çaise un large chemin. Il se vit, paraît-il, accueillir avec une faveur particulière à la cour de Weimar et eut affaire avec l'illustre chambellan du grand-duc pour le choix de satins de France destinés à la décoration du château de Willhelmsbourg ; Gœthe l'honora de longs entretiens dont le souvenir devait durer autant que sa vie.

Cette existence mouvementée, ces rapports avec la haute société, cliente naturelle d'une industrie somptuaire, lui avaient donné beaucoup d'aisance, de curiosité, en développant chez lui des façons avenantes et courtoises, mais lui firent paraître un peu étroite et monotone la petite ville où sa famille tenait une place si honorable et l'amenèrent à chercher un théâtre plus favorable à la satisfaction de ses goûts. Il transféra sa résidence à Toulouse et partagea désormais son temps entre la grande ville et la terre du Vernet où la direction et la surveillance des travaux agricoles devinrent sa principale occupation et lui fournirent bientôt matière à des études théoriques qui lui ouvrirent les portes de la Société d'agriculture.

En 1831, une vacance s'étant produite au Conseil général de la Haute-Garonne par suite de la démission de M. Cazeing-Lafont, la situation que le nouveau propriétaire du Vernet avait su acquérir en quelques années parmi les agriculteurs notables du département le désigna au choix du préfet : à cette époque, les lois du Consulat régissaient encore le recrutement des assemblées départementales. Par ordonnance royale du 5 novembre, M. Jean-Marie Le Blanc fut nommé membre du Conseil, où il siégea jusqu'au mois d'août 1833. Il a été un des derniers conseillers promus par le pouvoir central. Survint la loi du 22 juin 1833 qui rendait la fonction élective, constituant, dans chaque canton, un collège spécial formé des électeurs censitaires et des citoyens portés sur la liste du jury. L'élection eut lieu le dimanche 17 novembre dans une salle de la mairie d'Auterive. M. Le Blanc avait posé sa candidature, mentionnée par le *Journal de Toulouse* du 16 au nombre de celles qui avaient le plus de chances. Cette prévision fut déçue ; une concurrence redou-

table venait de surgir dans le canton en la personne du maréchal Clausel, devenu propriétaire du beau domaine du Secourieu. Ce fut le maréchal qui l'emporta[1]. A dater de ce moment, M. Le Blanc se confina de plus en plus dans l'exploitation de ses champs et ne fréquenta guère la préfecture qu'à l'occasion de ses différends avec la municipalité du Vernet qui se plaignait d'ouvrages défensifs exécutés dans le lit de l'Ariège pour amener l'eau au moulin construit par la famille d'Ouvrier, en vertu d'un arrêt du Conseil du 30 juin 1711[2].

M. Le Blanc écrivait au préfet, le 24 février 1834 : « Je vais toutes les semaines à Toulouse embrasser ma famille et je retourne aussitôt à mes travaux agricoles m'étourdir sur les soucis et les intrigues politiques. »

En 1836, à douze ans, Frédéric entra à l'école de Sorèze qui, après avoir traversé une période difficile, dénoncée par les ultras de la Restauration comme un foyer dangereux d'éducation libérale, avait repris faveur depuis la Révolution de juillet et réunissait un grand nombre d'élèves, tant de France que d'outre-monts et d'outre-mer. L'enfant y poursuivit ses études pendant cinq ans. Il a laissé dans la collection des palmarès quelques souvenirs de son application : en sixième, 3me accessit de latin ; en cinquième, 2me accessit de littérature et 2me accessit d'anglais ; en quatrième, 1er accessit de littérature. En 1840, son nom figure au rôle

1. Soixante-dix-neuf électeurs prirent part au vote. Les suffrages se répartirent ainsi :

Comte Bertrand Clausel, maréchal de France, 55. — Le Blanc du Vernet, 21. — Martin, baron de Randal, 2. — Maurice Lafage, 1.

Le maréchal conserva son siège jusqu'à sa mort, arrivée au Secourieu le 21 avril 1842.

2. Cet arrêt permit à la dame d'Ouvrier, et à ses successeurs, seigneurs du Vernet, de prendre un pan en carré d'eau de l'Ariège par une saignée et de faire conduire par un canal l'eau au moulin qui lui appartient, avec autorisation d'établir une écluse à la pointe de la prairie communale, à charge de tenir les ouvrages en bon état, de laisser libre la navigation et de ramener à la rivière l'eau sortant du moulin, sous l'albergue annuelle d'une livre de cire blanche. (Archives du Parlement de Toulouse, B. 1445, fo 194.)

des auditeurs du premier cours d'arithmétique et d'algèbre, de la troisième classe de littérature (poésie dramatique), du premier cours de géographie, de latin (rhétorique), d'anglais et d'hippiatrique [1]. Il avait pour maître de littérature française un professeur venu de Reims, très passionné pour les classiques du grand siècle, d'une parole chaude et colorée, M. Félix Lacointa, qui a publié les *Annales de l'Ecole de Sorèze* et plus tard fondé la *Revue de l'Académie de Toulouse*. L'enseignement de ce maître dévoué contribua puissamment à éveiller l'imagination et à susciter la vocation littéraire de son élève. Sur les bancs de l'Ecole, Frédéric Le Blanc noua des liens d'affectueuse camaraderie avec un jeune levantin de son âge, arrivant de Suïsse et destiné à jouer un rôle considérable dans l'histoire politique de l'Orient sous le nom de Nubar pacha. Entré au service de Méhémet Ali en 1842, employé par Abbas, son successeur, dans diverses missions diplomatiques, Nubar est mort président du Conseil des ministres d'Egypte en 1899.

Fixé à Toulouse, après avoir terminé son éducation, le jeune Le Blanc y fit ses débuts littéraires dans la *France méridionale*, journal ministériel, dévoué à la dynastie de Juillet, que dirigeait alors M. Gadrat [2]; mais il ne s'occupa point de politique et se borna à y publier des œuvres d'imagination. Il alla ensuite à Paris où il subit promptement la fascination de la grande ville, fréquenta assidûment les musées et les bibliothèques, et rechercha la société des artistes et des gens de lettres. Indépendant, affranchi de toute préoccupation matérielle par la libéralité de sa famille, il eut un facile accès dans les ateliers célèbres et les bureaux de rédaction, et y noua de belles relations dont quelques

1. Communication de M. le chanoine Raynal, directeur de l'Ecole de Sorèze.

2. La *France méridionale* ne survécut pas aux journées de février. Le dernier numéro, paru le dimanche 19 mars 1848, portait cette note: « A partir de demain, la *France méridionale* ne paraîtra plus. Elle est remplacée par l'*Indépendant*, journal de Toulouse et du Midi. » L'*Indépendant* est devenu plus tard l'*Aigle* et enfin le *Messager de Toulouse*.

unes devaient être durables. C'est alors qu'il fit connaissance avec Alfred de Coëtlogon, René de Rovigo, Leconte de Lisle, les Goncourt, Léon Gozlan, Barbey d'Aurevilly et le petit escadron de jeunes fantaisistes qui rivalisaient de verve et de malice dans le *Corsaire*. Dans cette société brillante et peu disciplinée, dont l'originalité était le souci suprême, il prit goût aux raffinements d'expression, aux nuances compliquées qui donnent parfois à son style quelque chose d'artificiel, tout en s'alliant à beaucoup de fermeté et de franchise.

Il perchait à cette époque à un étage très élevé de la rue de La Bruyère, et, du haut de son balcon, en compagnie d'un ami de son âge, récemment revenu du Mexique, il suivait les mouvements de la jeunesse oisive et dissipée tourbillonnant dans les quartiers de plaisir, non sans hasarder parfois des reconnaissances psychologiques dans les quartiers de travail, de misère et aussi de révolte qui offraient déjà un si grand contraste avec le Paris mondain. L'ami, optimiste chimérique, rêvait l'épanouissement de la liberté et du bonheur universel comme résultat prochain des convulsions de la France de Juillet. Le Blanc, observateur moins ébloui, soupçonnait quelques ombres au tableau et relevait çà et là des symptômes alarmants[1].

Il y mena ainsi une existence parfaitement heureuse pendant les années inquiètes où couvaient sourdement, sous les apparences de la sécurité et de la prospérité matérielles, les passions ardentes qui devaient faire explosion au 24 février. Quoique son vieux fonds de conservatisme provincial eût été un peu modifié par son introduction dans le monde lettré où ne manquaient pas les utopistes et que la générosité naturelle de ses sentiments l'eût même rendu aisément accessible à des théories assez hasardeuses, son goût dominant pour la société cultivée et les jouissances délicates de l'esprit ne tarda pas à lui rendre odieuse la turbulence des manifestations de la rue; il goûta peu le triomphe des aven-

1. *Lettres toulousaines*, 6e lettre, p. 59.

turiers et des charlatans qui avaient profité de l'effondrement de l'ancien état-major politique pour se hisser au pouvoir, et lorsque l'invasion de la Chambre, au 15 mai, par le créateur des ateliers nationaux et les organisateurs théoriques et pratiques de l'émeute, lui montra l'inanité des rêves de concorde pompeusement glorifiés dans une cérémonie mythologique, il regagna discrètement sa province qu'il ne devait plus quitter de vingt-sept ans que pour des voyages temporaires, la plupart à l'étranger. Ces voyages furent nombreux, plus nombreux qu'ils ne l'étaient généralement à cette époque où le perfectionnement des moyens de transport n'avait pas encore atténué les distances.

On peut dire que le goût des voyages était chez lui un instinct héréditaire. Tout enfant, il avait été bercé au récit des longues chevauchées de son père à travers l'Europe, à une époque où l'état défectueux des voies de communication condamnait les grands voyageurs de commerce à de véritables exploits équestres. L'ancien représentant de la soierie lyonnaise enflammait l'imagination de son fils en lui racontant ses pérégrinations solitaires sur les côtes de la Baltique, où les touffes d'ajoncs coupaient seules de leurs aigrettes fleuries les lignes monotones de l'horizon, ses ascensions de montagnes pelées sous le soleil de l'Espagne, ses réceptions dans les petites cours d'Allemagne, sans oublier les audiences de Gœthe. Aussi, une fois ses études achevées, le jeune Frédéric Le Blanc, à qui les largesses paternelles ménageaient une assez grande liberté d'initiative, n'eut plus qu'un rêve, voir beaucoup de pays, élargir son champ d'observation, satisfaire son ardente curiosité en amassant des impressions, des images, des souvenirs. C'est ce qu'il a appelé plus tard l'âge des folles équipées.

Non seulement Le Blanc a visité durant cette période les régions les plus pittoresques de la France : Provence, Dauphiné, Auvergne, Normandie, Bretagne, mais ses excursions à l'étranger ont été fréquentes et prolongées. La Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Ecosse, le Danemark, la Norwège le virent tour à tour

aussi consciencieusement épris des beaux sites, des grands spectacles de la nature que des œuvres d'art et des souvenirs historiques, amassant, en vue de travaux projetés, des notes et des souvenirs qui, pour la plupart, devaient demeurer inemployés [1].

En 1850, il accomplit son pèlerinage d'Orient, revit le Sorézien Nubar en Egypte, y fit diverses excursions en compagnie du peintre Narcisse Berchère et de l'archéologue Lottin de Laval et remonta le Nil jusqu'aux cataractes.

Ce fut au retour de cette expédition mémorable où il s'était grisé de lumière, de couleur, de vastes horizons et avait emmagasiné dans son cerveau des souvenirs et des éléments de comparaison sans nombre, qu'il souleva dans le monde toulousain une petite tempête dont les conséquences se prolongèrent beaucoup plus qu'il ne l'aurait imaginé et souhaité et qui lui attira des inimitiés durables.

Le Blanc a raconté lui-même aux lecteurs du *Corsaire*, le 10 septembre 1850, sa turbulente intervention dans le milieu un peu endormi du monde des arts de Toulouse. Ce bulletin d'une campagne orageuse est assez intéressant, car il permet de prendre sur le fait, avec beaucoup de netteté, le double coefficient de son attitude de critique cruel qui devait le classer pour longtemps malgré lui et lui faire une réputation de férocité bien peu conforme à son caractère : d'une part, une préparation esthétique intense, des yeux éblouis des lumineuses visions de l'Orient et de la contemplation passionnée des maîtres vénitiens et de l'autre les suggestions impérieuses de jeunes artistes pleins d'ambition et d'espérance, pressés de vendre leurs toiles et portés à considérer comme une tyrannie insupportable le succès relatif de vieux peintres dont le principal défaut était de durer trop longtemps. Voici cette narration autobiographique, tout échauffée encore des passions de la lutte :

1. Pendant son séjour à Venise, notamment, il fit au couvent des Mékhitaristes de Saint-Lazare et à la bibliothèque de Saint-Marc, sous la paternelle direction de l'abbé Valentinelli, d'assez laborieuses recherches sur l'Arménie.

« J'arrive d'un pèlerinage en Orient et je suis rentré à Toulouse pour assister à l'ouverture de l'exposition des Beaux-Arts et de l'Industrie. Les arts et les jeunes artistes sont ici opprimés sous la gérontocratique dictature de quelques cacochymes, stériles promoteurs des poncifs académiques et des débris expirants de la maussade école de David. Ces obscurants qu'inquiètent les talents jeunes, poétiques et ardents, dont ils redoutent instinctivement le parallèle, s'évertuent à les étouffer. Venus à une époque où les arts négligés permettaient le succès aux médiocrités, ils avaient perverti le goût, s'étaient créé des partisans dans la partie béotienne du public, et, forts de cet appui, se gavaient béatement dans leur nullité derrière laquelle ils se croyaient inviolables et sacrés. Le public intelligent s'indignait secrètement de cet abus, mais semblait dédaigner de s'élever contre cette grotesque usurpation. J'ai dû me faire l'interprète de cette indignation et j'ai vertement attaqué les fétiches des béotiens. Cette attaque imprévue, — comme un coup de foudre dans un ciel serein, — a soulevé des clameurs, allumé des colères, excité des rancunes chez ceux que je venais troubler dans leurs faciles triomphes et contrister dans leurs puériles vanités.

« Toutes ces clameurs, toutes ces colères m'ont médiocrement ému et ne m'arrêteront pas dans ma croisade, car je défends l'indépendance de la poésie, l'autonomie de l'art, les droits imprescriptibles de la raison contre les impuissances dogmatiques des poncifs académiques. »

M. Jules de Lahondès, qui fréquentait alors les ateliers « académiques » de Toulouse, se rappelle encore avec quelle voix désolée et quels yeux baissés de *pietà* allemande l'excellente M^me^ Villemsens, la future belle-mère de Jean-Paul Laurens, l'accueillit un matin, après l'apparition du fameux article de *l'Indépendant*, en lui disant : « Avez-vous vu ces mauvais journaux?... »

La bonne dame était surtout navrée de cette définition irrévérencieuse d'un tableau religieux de son mari : « Quatre têtes de carton peint et un as de cœur dans un nuage abricot. »

Il y eut aussi une comparaison des troncs d'arbre de Théodore Richard à des gigots rôtis qui fit scandale. Le pauvre Le Blanc, qui était au fond l'homme le plus doux du monde, qui rougissait comme un enfant à la plus discrète louange et qu'on accusait de porter la tête d'une façon hautaine, parce qu'il était myope et qu'il craignait toujours de laisser tomber son pince-nez, se trouva ainsi avoir attristé de fort braves gens sans aucune arrière-pensée de méchanceté et peut-être uniquement par excès d'affectueuse camaraderie à l'égard de ses amis Garipuy et Duston qui l'avaient attendri, au débotté, en gémissant avec un peu d'hyperbole méridionale sur la tyrannie de Villemsens, de Joseph Latour et de Théodore Richard.

La *Gazette du Languedoc* du 12 août 1850 reproduit intégralement un fragment de « l'article célèbre » qui est un ardent dithyrambe en l'honneur de Benjamin Duston, en le faisant précéder de quelques lignes légèrement ironiques :

« Voici heureusement un voyageur qui arrive tout exprès de l'Orient pour nous faire toucher du doigt dans quatre ou cinq tableaux de notre exposition des beautés incomparables, et voici la leçon qu'il nous donne :

« Je retrouve enfin la nature dans sa sérénité rêveuse, dans sa splendeur mélancolique avec M. Duston, dont les œuvres sont la plus sanglante critique que l'on puisse faire de celles de M. Richard et consorts. Le *Ravin de Nemi*, la *Vallée de Longezza*, le marais de *Fiumiccino* sont sans contredit les plus beaux paysages du Musée. J'en suis fâché pour les Béotiens, mais c'est ainsi. M. Duston peint avec une pieuse exactitude, un naturalisme fervent, une sévérité de style et une austérité de couleur très lumineuse, dans sa tranquille sobriété, les solitudes rêveuses, grandioses, harmonieuses de l'Italie : c'est un panthéiste qui anime toutes les voix de la nature. »

Au commencement de l'année 1852, Frédéric Le Blanc perdit son père, âgé de soixante-huit ans, dont la carrière très active et très laborieuse fut résumée en excellents termes, le 27 juin, dans une notice nécrologique lue en séance

publique de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, par le capitaine d'artillerie Bosquet, alors attaché à la poudrerie de Toulouse. M. Jean-Marie Leblanc avait été admis dans cette compagnie le 14 mars 1837. Il joignait en ce moment à son titre essentiel de grand propriétaire foncier celui de régent de la sucrerie de Madron et le premier mémoire qu'il publia en 1836 dans le journal de la Société traite en effet du sucre indigène et de la culture de la betterave. Le nouveau sociétaire, qui écrivait avec facilité et non sans charme, a été un des rédacteurs les plus féconds du journal. Dans les onze ans écoulés depuis sa réception jusqu'à la lecture de son dernier travail en 1849 (rapport sur le concours des domaines), il n'a pas inséré moins de vingt-sept mémoires, les uns se rattachant à la technique agricole : culture du colza, du trèfle, de la vesce noire, de l'ajonc, élève des chevaux et des mulets, appréciation des machines, périodicité des assolements, étude du fermage et du colonage partiaire ; les autres touchant aux questions les plus délicates de l'économie politique : le morcellement de la propriété, la mendicité, l'association appliquée à l'agriculture, le danger des innovations, l'influence de l'agriculture sur la tranquillité publique, l'organisation du corps agricole, l'enseignement spécial, l'occupation des mendiants valides à des travaux utiles, dessèchement des marais, défrichement des landes, reboisement des montagnes, canaux d'irrigation, entretien des routes et des ponts. En 1839, il avait été nommé membre d'une Commission départementale chargée d'étudier les moyens d'améliorer la race chevaline. L'âge de Frédéric Le Blanc, sa culture intellectuelle, les traditions de la Société, semblaient lui assurer, dans ce milieu toulousain très considéré, la continuation du rôle paternel. Mais, fasciné d'abord par la littérature d'imagination des romantiques, puis par les curiosités de l'érudition livresque, il ne se sentit aucun goût pour ce genre d'études.

Nous avons retrouvé, à la date du 5 avril 1852, une requête de sa main, au nom de sa mère, sollicitant de l'autorité préfectorale l'autorisation de travaux défensifs aux bords de

l'Ariège. C'est probablement, de toute sa vie, le seul écrit de lui touchant aux questions qui avaient exclusivement occupé l'activité de son père.

A cette même année 1852 appartient une publication d'un caractère particulièrement grave et qui semble témoigner d'une orientation imprévue de son esprit : c'est un ouvrage fait en collaboration avec M. Henry Imbert et traitant de la peine de mort et de la loi du talion dans la société moderne, avec dédicace au pape Pie IX. *Sanctitati tuæ Pio nono, Romæ episcopo, summo christianæ ecclesiæ pontifici...*

Vers la même époque Le Blanc fit imprimer, également par Victor Lecou, un *Essai sur l'Islamisme* qui ne figure pas à la Bibliothèque nationale et qui paraît aujourd'hui introuvable [1].

La réimpression, faite en 1854, sous le titre de *Correspondance humoristique*, des huit lettres toulousaines adressées au *Corsaire* de 1848 à 1851, marque le retour à des préoccupations moins austères, bien que la courte préface qui la précède, tout en excusant le « caractère un peu âpre » de ces écrits inspirés par « les mauvais jours d'une époque orageuse qui entraînait la France vers des rivages inconnus », témoigne d'une ardeur de prosélytisme catholique assez accentuée.

« Dieu avait déchaîné ses colères contre les esprits en révolte et faisait flamboyer le glaive irrité de ses châtiments. Nos larmes et notre sang l'auront-ils apaisé?...

« ... Les âmes, lassées de leur captivité dans l'erreur, semblent vouloir revenir de Babylone à Jérusalem.

« ... C'est au sein de la Religion qui a courbé sous sa discipline austère et vivifiante tant de fiers courages et de grandes âmes qu'il faut aller demander pardon et asile...

« L'humanité, haletante et épuisée par tant de tempêtes, va revenir, humiliée et suppliante, aux pieds de Dieu. »

1. Notre obligeant ami, M. Figuères, à qui nous devons de fort intéressantes informations et qui était lui-même très lié avec Frédéric Le Blanc, a eu ce livre entre les mains, mais n'a pas pu réussir, malgré de minutieuses recherches, à en découvrir un exemplaire.

En 1855, à la suite du remaniement de la géographie universitaire qui fit justice de la pulvérisation systématique de 1848 — un rectorat par département — pour constituer, d'après les données du bon sens et l'intelligence des intérêts régionaux, de vastes circonscriptions académiques, Toulouse étant devenu le centre d'un ressort très étendu, M. Félix Lacointa, l'ancien professeur de littérature de l'école de Sorèze, installé par M. Fortoul au secrétariat des Facultés, fonda une revue mensuelle qui devait être, dans sa pensée, l'organe et l'interprète officieux du nouveau groupe d'études supérieures. La *Revue de l'Académie de Toulouse*, qui devait durer jusqu'en 1870 et qui fournit à nombre de débutants littéraires l'occasion, si rare en province, de conquérir par leurs travaux une notoriété relative, compta Frédéric Le Blanc parmi ses premiers collaborateurs; mais, abandonnant sur ce nouveau théâtre les compositions romanesques et les fantaisies ultra-romantiques qui avaient charmé ses premières années, il s'y occupa principalement de critique littéraire, de bibliographie, d'histoire locale et de voyages.

C'est de ce moment que datent ses premières études sur Cyrano de Bergerac, dont la physionomie, grâce à une brillante présentation de Théophile Gautier, lui avait inspiré un goût très vif. En préparant une édition d'œuvres choisies, — les États et Empires de la Lune et du Soleil, — édition à laquelle le bibliophile Jacob a rendu justice, il fit des recherches assez minutieuses sur l'étrange personnage et eut, le premier, le mérite de reconnaître qu'il n'existait aucun lien réel entre la sous-préfecture de la Dordogne et le turbulent écrivain qui en a, sans le vouloir, popularisé le nom. Le Blanc ne se crut pas, du reste, en règle avec son auteur en rééditant son livre et, sur l'invitation du directeur de la Revue, il lui consacra un travail considérable, *Essai sur Cyrano de Bergerac et sur son époque*, qu'il publia seulement douze ans plus tard.

L'année 1857 vit paraître le *Guide dans Toulouse* qui, sans renouveler aussi violemment l'émotion causée par le fameux

article de 1850, ne contribua pas à désarmer la malveillance provinciale et attira sur l'auteur le reproche d'abuser quelquefois de son humeur caustique et de ne pas sacrifier suffisamment son tempérament d'Alceste aux exigences d'apothéose perpétuelle que professent les ténors et les hôteliers.

L'inconvénient de quelques coups de plume un peu vifs qu'auraient dû faire pardonner l'élégante et substantielle concision du travail, la précision des données historiques et la judicieuse appréciation des monuments fut de créer autour de l'écrivain une sorte de légende isolante dont il était très affecté.

Il triomphait aisément de ces préventions quand on le voyait de près et qu'on pouvait reconnaître, sous ses dehors d'homme *distant*, un grand fond de bonté, de facultés affectives et de dévouement.

Au mois de novembre 1860, un nouveau cercle s'étant formé à Toulouse, sous le nom d'*Union artistique*, avec M. Etienne de Voisins-Lavernière pour président et le comte Fernand de Rességuier pour secrétaire général, dans la pensée d'établir une sorte de solidarité entre la société polie et les artistes, d'organiser des expositions annuelles et d'encourager le talent sous toutes ses formes, Le Blanc fut du nombre des membres fondateurs et fit partie de la Commission administrative au sein de laquelle sa parfaite courtoisie, sa conversation originale et sa connaissance de la plupart des musées d'Europe lui assuraient une légitime autorité.

Dans les premiers mois de l'année 1861, Frédéric Le Blanc fit un voyage d'exploration artistique en Hollande, en compagnie de M. Auguste George, ancien commissaire expert du Louvre, qui avait été appelé en 1855 à Toulouse par la municipalité pour vérifier l'état des collections de peinture du Musée et en refaire le catalogue. C'était un critique de grande expérience que des séjours prolongés en Allemagne en qualité de représentant de l'administration des Musées royaux avaient particulièrement familiarisé avec les écoles du Nord et qui mettait une mémoire remarquable au service d'un esprit d'observation très minutieux. Les

deux voyageurs, qui avaient associé, l'un, son vif sentiment de l'art et ses capitaux, l'autre, ses connaissances techniques et ses relations commerciales, rapportèrent un très bel ensemble de peintures qui furent exposées à Toulouse au mois d'avril et rallièrent les suffrages de tous les connaisseurs. Nombre d'anciens maîtres d'Italie, de Flandre, de Hollande, d'Allemagne et d'Espagne y étaient représentés, quelques-uns par des œuvres d'importance, tous par des pièces intéressantes et dont l'authenticité paraissait indiscutable. Sur cet ensemble, Le Blanc préleva un certain nombre de toiles qui répondaient surtout à ses goûts personnels et qui firent, pendant une vingtaine d'années, le luxe le plus apprécié de ses appartements, notamment un très beau *Gentilhomme chasseur* d'Albert Cuyp, un *Intérieur de temple protestant* d'Emmanuel de Witte, une *Basse-Cour* de Hondekoeter d'une richesse de ton extrêmement brillante. D'autres furent vendues à compte à demi par les deux associés. M. Eusèbe Cazals, peintre à Toulouse, acquit à cette vente un grand panneau décoratif de Berghem ($1^m \times 0^m 80$), paysage avec figures et animaux ; un autre panneau de même dimension de Gérard de Lairesse, *Chasse de Diane*, avec de belles natures mortes ; une très jolie peinture de Louis de Hondt (0,30×0,25) *Choc de cavalerie ;* une composition pittoresque de Jean Miel (0,50 × 0.60), *Chute d'un âne avec sa charge de marchandises qui s'éparpillent sur le sol ;* une *Nymphe assise au bord de l'eau* de Van der Meer de Yungk (0,40 × 1,30) d'exécution merveilleuse, et enfin un tableau capital de Zurbaran, *Moine à genoux priant avec ferveur*, le visage violemment éclairé d'un coup de soleil qui en laisse la moitié dans l'ombre. Un compte rendu sympathique de l'Exposition, inséré dans la *Revue de Toulouse* du mois d'avril, mentionne encore un *Ecce homo* du Guide, un *Moine méditant sur une tête de mort* de Carlo Dolci, le *Mariage de la Vierge* de Garofalo, *le Christ et la Madeleine* de Carletto, fils de Paul Véronèse, une *Madone* de Timothée della Vita, *la Vierge et l'Enfant* de Carlo Maratta, une *Vierge* de Marco Zoppo, *Deux Vénitiens du quinzième*

siècle, une Adoration des mages (allemand gothique); *Hercule terrassant le Sanglier d'Erymanthe*, de Lucas de Cranach; le *Portrait de la femme d'un électeur de Saxe;* un *Village de Hollande* de Jean Van Goyen; une *Marine* de Ludolph Bakhuysen; *Louis XV enfant* de Constantin Netscher; un *Paysage avec animaux* de Camphuysen; des *Vaches dans un paysage* de Jean van der Meer le Jeune; des *Fleurs* de van Huysum; des Fruits de David de Heem; des *Batailles* de Palamède et du chevalier Breydel; le *Chasse-Marée* de Philippe Wouwermans, le *Duelliste blessé* de Gérard Dow, un *Paysage* avec figures de Breughel de Velours; un *Vieillard lisant la Gazette* d'Adrien van Staveren, *Diane au milieu de ses Nymphes*, par van Balen et van Kessel; une *Bacchanale* de Nicolas Chaperon, une *Villa* d'Izaac Moucheron, des tableaux de van Stry, van Falens, Gryf, Horemans, Berkheyden, Zœrg, Pœlenburg, Cuylenburg, Clément de Torres, Porbus, Bega, Swagers, Bout et Boudewyns.

Deux de ces tableaux provenaient des collections célèbres du cardinal Fesch et du maréchal Soult. Du même convoi faisait partie un carton de dessins portant pour la plupart l'estampille du cabinet Vallardi de Milan et contenant des originaux authentiques de Mantegna, Luini, Raphaël, Perino del Vaga, Polidor Caravage, Parmesan, Procaccini.

L'année 1866 est une date néfaste dans la vie de Frédéric Le Blanc. Le 6 mars, une maladie cruelle et rapide emporta sa sœur Clémence à l'âge de quarante et un ans. Cette mort prématurée avait été précédée de chagrins domestiques sérieux qui atteignaient la jeune femme dans ses sentiments les plus intimes et compromettaient à la fois ses intérêts de mère de famille et l'avenir de ses enfants. Le Blanc, qui avait toujours beaucoup aimé sa sœur, gracieuse compagne de sa jeunesse sous les ombrages du Vernet, et qui n'avait garde de manquer la visite quotidienne qu'elle faisait à sa mère, ressentit douloureusement cette perte et en subit le double contre-coup. A dater de cette époque, le pessimisme romantique dont on trouve la trace dans ses premiers ouvrages et que son existence relativement heureuse ne jus-

tifiait pas, cessa d'être un parti pris littéraire pour devenir une sorte de maladie chronique aigrissant son caractère, désorientant sa vie et le condamnant à des alternatives de travail acharné, d'affaissement, et de diversions éphémères et nuisibles.

Nous avons raconté comment la propagande révolutionnaire de 1848 l'avait dégoûté de la politique; mais, si la chute des hommes de février lui coûta peu de regrets, sa droiture naturelle et son esprit d'indépendance le tenaient à l'écart du monde officiel. Ce n'est que vingt ans après, lorsque la tentative d'évolution libérale de l'Empire réveilla les espérances des anciens parlementaires et de tous les partisans du gouvernement représentatif, que Frédéric Le Blanc, rompant avec ses habitudes d'absolue abstention, consentit à participer, avec un certain nombre de ses amis, à la fondation d'un journal d'opposition modérée, *le Progrès libéral*, dont il fut un des premiers actionnaires avec MM. Charles et Paul de Rémusat, Léon de Malleville, Jules Buisson, Etienne de Voisins-Lavernière, le duc de Lévis-Mirepoix, le duc Decazes, Ernest Pascal, fils d'un ancien préfet de Louis-Philippe, et quelques autres représentants, les uns de l'ancien parti orléaniste, les autres du faible noyau de républicains conservateurs de 1848 ou des libéraux éclectiques ralliés à l'hypothèse nouvelle d'Empire constitutionnel. Le premier numéro du journal parut à Toulouse le dimanche 28 juin 1868. Le Blanc devint alors un des causeurs les plus assidus au cabinet de rédaction où l'agrément et l'originalité de sa conversation obtenaient un succès facile; mais il demeura complètement étranger à la polémique et surtout aux manipulations électorales, et repoussa avec une résolution intraitable toute offre de candidature, n'apportant au journal que sa collaboration littéraire, qui fut, dans les premiers temps, assez active. On y chercherait vainement des articles signés de lui. Il semblait avoir autant de passion pour fuir la notoriété que la majorité des écrivains pour la poursuivre. Ses plus importantes communications, les *Merveilles du grand central*, itinéraire très informé et

très soigneusement écrit des voies ferrées de la Compagnie d'Orléans ouvertes de 1860 à 1866 entre Toulouse, Périgueux, Rodez et Arvant et les *Notes de voyage* (Languedoc, Provence et Dauphiné) sont anonymes. Pour les *chroniques toulousaines*, articles de critique littéraire ou de critique d'art, publiées de 1868 à 1870, il avait adopté le pseudonyme de *Belenki*, travestissement à l'orientale de son nom de famille.

Ennemi juré du charlatanisme, de la réclame et des prétentions outrecuidantes, il s'attachait surtout à mettre en lumière, dans ses articles de bibliographie et de critique, les travaux personnels et consciencieux qui témoignaient d'un amour sincère de la vérité, sans arrière-pensée d'ambition ou de lucre. Cette préoccupation, bien rare dans le monde du journalisme, lui permit de rendre justice à de modestes études provinciales presque fatalement condamnées d'avance à l'indifférence et à l'oubli. C'était une heureuse, une exceptionnelle dérogation aux pratiques mercantiles de la presse contemporaine.

Le Blanc a rédigé quelques-uns de ses articles à Toulouse, dans son élégant cabinet de la rue Duranti encore tout peuplé d'œuvres d'art, trophées de son tour d'Europe, sur lesquels, en posant la plume, il arrêtait ses regards avec complaisance. « J'ai là, écrit-il le 11 février 1869, devant la table où j'écris ces lignes, entre un paysage de Van der Meer et des baigneuses de Polenbourg, un petit portrait en pied de la grande-duchesse Marie, gouvernante des Pays-Bas, fille unique de Charles et d'Isabelle de Bourbon, ravissante peinture de Porbus, empreinte des finesses dont Chalette a importé à Toulouse les magiques attraits... »

C'était là son atelier d'hiver; mais, durant toute la belle saison, il se cantonnait dans le domaine patrimonial du Vernet, pour lequel il s'était repris d'une belle passion et qu'il semblait considérer alors comme le refuge assuré de ses vieux jours.

Bien que situé dans une plaine à peine ondulée, au pied des collines terreuses du Lauragais, le domaine du Vernet,

grâce aux eaux vives de l'Ariège et à la belle végétation dont elles entretiennent la fraîcheur, formait en somme un asile fort attrayant. Le critique d'art Théophile Sylvestre, qui y a fait, le 28 août 1866, un court séjour en l'absence du maître, en compagnie de Jules Garipuy, en a donné dans le *Figaro* une description enthousiaste[1] à l'occasion d'une pêche au barbeau fort pittoresque au « trou de Grépiac ».

« A qui appartiennent, m'écriai-je, ce parc dont les chênes, les ormes, les yeuses, les sycomores séculaires s'étendent de ce rivage à la grande route, à qui ce vaste rideau de peupliers d'Italie? Ces allées d'orangers, de citronniers, de grenadiers, de myrtes, de lauriers-roses qui nous donnent ici l'ivresse embaumée du Généralife? A qui ces vergers chargés de fruits, ces ronds-points encorbeillés de fleurs et ces tapis arrosés d'eaux vives ne se taisant ni jour ni nuit? — A notre ami Le Blanc du Vernet[2]. »

Sous le coup des mécomptes de toute nature qui avaient inopinément bouleversé son existence, Frédéric Le Blanc caressait alors des projets de retraite solitaire et recueillie partagée entre ses livres et la contemplation des paysages familiers. Il a laissé quelques témoignages intéressants de cette disposition d'esprit.

Il écrit le 13 septembre 1868 :

« J'ai passé ma vie dans l'intimité des forces secrètes et de la vertu génératrice de la nature qui n'est peut-être que la robe vivante et changeante de Dieu. Je ne sache pas d'étude plus attrayante et de spectacle plus enivrant. L'univers y apparaît comme la cité radieuse du Créateur. On l'y trouve à chaque étoile, à travers chaque brin d'herbe, dans

1. Sous le titre : *Plaisirs rustiques*, avec dédicace « à M. F. Le Blanc du Vernet, à Toulouse. » Un autre récit de pêche au brochet, faite à Boussens, est dédié « à M. Leconte de Lisle. » L'article est précédé d'une introduction laudative de B. Jouvin : « Voici un admirable paysage... signé Théophile Sylvestre..... »

2. L'article du *Figaro* est reproduit dans le feuilleton du *Progrès libéral* du jeudi 28 septembre 1869.

la tunique de molle vapeur rose de l'aurore comme sous les voiles languissants du crépuscule.

« Vers la vingtième année, nous recherchons les folles équipées, les bruyantes aventures, les excursions lointaines. Plus tard, nous revenons aux lieux où s'écoula notre enfance, parce que nous y avons laissé la meilleure partie de notre âme. Je vis ici au milieu des souvenirs chimériques et adorés de mon adolescence. Ces souvenirs sont comme le chant de la fable indienne dont l'ardeur était telle qu'il consumait ceux qui le chantaient. J'ai promené mes rêveries printanières sous mes ombrages séculaires; j'y passe aujourd'hui, non plus avec la vaste espérance, le dithyrambique emportement de la jeunesse, mais avec la quiétude systématique d'un esprit désenchanté que l'ironie préserve des surprises de la sensibilité...

« Les heures s'envolent ici, loin des horreurs humaines, avec une monotonie qui m'enchante...

« Dans ce pays découvert, dénué de ravins et de halliers, la chasse n'offre aucun intérêt et n'est qu'une corvée de braconnier, dont les piètres bénéfices ne dédommagent pas des fatigues qu'elle impose. La campagne est brûlée par la sécheresse, la terre craquelée a soif, la moisson est dans les greniers, la vendange est dans les celliers, et j'entends geindre autour de moi les agriculteurs inquiets... Je m'abandonne sans arrière-pensée, — loin du bruit et des passions de la foule anonyme, — aux charmes de la campagne et j'y trouve l'oubli des tourments mondains : *jucunda oblivia vitae*. L'air est saturé d'aromes, d'harmonie et de rayons. Le soleil se lève et se couche sur des horizons resplendissants comme des apothéoses. Le ciel d'opale, d'améthyste, de rubis, de topaze et d'émeraude n'est plus cette coupole de plomb des jours caniculaires; il est doux, tiède, blond, et s'estompe de nuages errants, roses et blancs, glissant devant la brise.

« Le flot chante sur les grèves de l'Ariège, le carillon s'évertue au vieux clocher roman du village voisin, les locomotives parcourent la plaine, et ma pensée remonte aux

époques celtiques en apercevant là-bas, sur le flanc du Pech qui borne mon horizon, un galgal mystérieux et le vallon de l'Infernet où l'on a trouvé dans le gravier le grand félin des cavernes, le mammouth, le rhinocéros à narines cloisonnées, le grand cerf des tourbières, le cheval et le bœuf fossile mêlés aux cailloux pyrénéens façonnés de main d'homme. La température dont nous jouissons me fait songer à l'Italie et surtout à Rome où j'ai séjourné à pareille époque il y a déjà bien des années et dont j'ai gardé un souvenir ineffaçable... »

A ces résolutions illusoires de renoncement définitif s'associent parfois des aspirations d'ardent spiritualisme.

Transcrivant ce passage de saint Grégoire de Nazianze : « Mon âme, quelle es-tu? d'où viens-tu? Si tu es, comme tu le penses, un souffle et une parcelle de Dieu, rejette la souillure de la vie et je te croirai divine », il ajoute :

« Je ne sais pourquoi ces paroles m'assiègent depuis quelques jours, comme une sorte de « hantise », dans mes promenades au bord des méandres où le flot gémit avec un doux murmure et où la brise, en le ridant, le pousse à baiser la rive sur laquelle j'erre à l'ombre des saules, des grands peupliers d'Italie et de la Caroline, à travers lesquels je vois passer, dans la plaine poudreuse, les trains emportant rapidement les heureux du monde vers les vallées des Pyrénées, dont l'imposant rideau cerne mon horizon. »

Avec la mobilité du poète et de l'artiste, le solitaire du Vernet avait parfois des retours imprévus vers la société et le mouvement de la vie urbaine.

Quand des lassitudes d'isolement le ramenaient à Toulouse, il fréquentait à cette époque, de midi à deux heures, l'élégant café Tivollier, situé alors en face des arcades du Capitole, à l'entrée de la rue des Balances, et rendu particulièrement attrayant par les charmants panneaux décoratifs du peintre Engalière. Là se rencontrait régulièrement une élite de causeurs et d'hommes d'esprit ou de science dont la convergence ne s'est plus réalisée depuis. Jules Garipuy y voisinait avec Jules Buisson, Etienne de Voisins-Lavernière,

le docteur Noulet, Emile Vaïsse, Poubelle, Gustave Humbert, qui ne prévoyait encore ni les Portugais imaginaires ni le coffre fort mystificateur, Beudant, l'Athénien Boutan, les deux frères Mazzoli, l'un dessinateur spirituel, l'autre musicien de grand goût.

Cette société, fort variée d'idées et de tendances, mais très animée et très vivante, abordait en se jouant toutes les questions d'art, de littérature et de politique, et résolvait à sa façon les plus délicats problèmes de gouvernement, sans avoir le pressentiment du coup de foudre qui devait interrompre, d'une surprise si terrible, ses controverses académiques.

Les événements du mois d'août 1870 dissipèrent la réunion comme le coup de feu du chasseur disperse une volée d'oiseaux. Nombre de membres du cénacle virent s'ouvrir devant eux des destinées imprévues. Buisson, de Voisins, Humbert partirent pour l'Assemblée nationale; Pascal, pour la préfecture de Nantes; Poubelle, pour la défense de Paris, puis les préfectures de la Charente, de Marseille, de la Seine, pour aboutir à l'ambassade de France auprès du Vatican. Frédéric Le Blanc, sur qui les « mauvais jours » de 1848 avaient produit une impression ineffaçable, prévit, dès le 4 septembre, une réédition aggravée des journées de juin et, n'ayant jamais rien demandé au régime impérial, garda vis-à-vis de ses successeurs une attitude de réserve inquiète.

Mais, quelque réserve que l'on garde, l'individu ne peut échapper au contre-coup des grandes commotions. Il n'y a pas de tour d'ivoire qui permette d'en éviter l'ébranlement. Tout désabusé qu'il se dît et qu'il le fût en réalité, tout préservé qu'il se sentît des illusions politiques par l'acuité de son esprit observateur et par sa psychologie pessimiste, Le Blanc, sans partager au fond du cœur les espérances et surtout les désirs des membres de l'ancienne Union libérale qui menèrent une si violente campagne contre M. Thiers, se laissa entraîner dans leur mouvement et fut du nombre des fondateurs du *Progrès libéral* qui rompirent brusquement avec cette feuille et vendirent leurs actions.

A ce moment, un travail tout à fait inattendu se produisit dans son esprit. La perte de sa sœur et de sa mère, le foyer désert, les relations brisées, la collaboration littéraire interrompue, des nécessités financières, aussi, résultant d'un double deuil, l'induisirent à une résolution qu'il était fort loin de prévoir en 1869, celle de quitter définitivement Toulouse après trente-trois années de résidence et de redevenir Parisien à quarante-six ans.

Il vendit d'abord l'habitation et le parc où il avait passé son enfance et puis toutes les dépendances du domaine.

C'est ainsi que la terre du Vernet, dont l'ancien représentant de la soierie lyonnaise avait cru faire un fief patrimonial, avec l'espérance d'en rattacher pour longtemps le nom à son nom patronymique, a échappé à la famille Le Blanc après une cinquantaine d'années de possession tout au plus. C'était, sous l'ancien régime, un domaine seigneurial de la famille d'Ouvrier, dont la dernière titulaire, Marie-Rose d'Ouvrier, avait rendu le dénombrement en 1786. Le bien était ensuite passé aux Douziech, dont le personnage le plus notable, général de la garde nationale de Toulouse en 1789 et plus tard « commandant en chef des citoyens armés du département », reçut une couronne civique avant d'être condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris. Un parent du général, Justin Douziech, était l'oncle de M^me^ Le Blanc et c'est en qualité d'héritière de ses biens que sa nièce apporta le domaine à son mari dans sa corbeille de mariage. Celui-ci n'était pas d'ailleurs sans quelque pressentiment de la mobilité des choses humaines; dans un Mémoire à la Société d'agriculture écrit en 1841, traitant de l'influence de la vie rurale sur la tranquillité publique, il recommande une bienveillante sollicitude à l'égard de « ces classes intéressantes et nécessaires d'où nous sommes tous sortis à des époques plus ou moins éloignées et où nos enfants pourront rentrer un jour[1] ».

1. *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale de la Haute-Garonne*, 1841, p. 33.

Si l'on se rappelle en quels termes émus Frédéric Le Blanc évoquait, en 1869, les « souvenirs adorés » de son adolescence étroitement liés à la terre du Vernet, on devinera qu'il n'en put signer le contrat de vente sans déchirement.

Mais son imagination inquiète cédait alors à d'autres illusions. Il croyait souffrir de cette nostalgie de Paris dont il avait reconnu les symptômes chez quelques amis rencontrés en province sur divers points, cantonnés comme lui dans des solitudes champêtres. Oubliant que vingt-cinq ans s'étaient écoulés depuis sa propre émigration, il comptait sur l'action vivifiante du boulevard et sur une sorte de résurrection intellectuelle dans ce milieu brillant et animé dont les réminiscences avaient quelquefois troublé son isolement.

De fait, les premières années de séjour semblèrent lui donner raison. Il renoua de vieilles amitiés littéraires et artistiques; il forma de nouvelles relations dans un monde dont les goûts répondaient aux siens et dans lequel sa distinction naturelle, sa haute culture et le charme de sa conversation, alimentée de tant de souvenirs, l'eurent promptement acclimaté. Il se lia particulièrement avec le marquis d'Arcangue, administrateur de la Compagnie du Nord; avec Alfred Stevens, le peintre de toutes les élégances, dont l'atelier, aménagé avec un raffinement délicat, lui était un refuge idéal; avec Puvis de Chavannes, dont les conceptions élevées et grandioses l'enchantaient; avec son compatriote Jules Carles, qui avait fait, en même temps que lui, en 1850, de la critique d'art à Toulouse, lors de la fameuse exposition, esprit ardent, très cultivé, très actif, installé alors à la direction de la presse au Ministère de l'Intérieur; avec M. de Caussade, l'éditeur d'Agrippa d'Aubigné, conservateur à la Bibliothèque Mazarine...

Le Blanc n'avait eu garde d'oublier, dans son exode, les tableaux, les dessins et les meubles précieux qui faisaient l'honneur et le charme de son habitation. Jusqu'à un âge assez avancé, il professa, en matière d'art, un éclectisme fort impartial, ne s'emprisonnant jamais dans les préfé-

rences exclusives d'une école. Comme il comprenait tout, il aimait tout et le beau avait prise sur lui, sous toutes ses formes, quels qu'en fussent la date, le principe et l'inspiration. Une fois réinstallé à Paris, son tempérament d'amateur se modifia, soit que l'amoncellement des merveilles sur le grand marché de la curiosité et le spectacle des magnificences que les fortunes princières peuvent seules se permettre l'eussent découragé, soit que l'abus des lectures et de la critique parlée eût produit en lui quelque lassitude, sans se départir de son admiration pour les maîtres italiens, français, flamands qui l'avaient si sincèrement passionné, ses goûts se dévièrent vers l'Extrême-Orient et, à l'Exposition universelle de 1878, qui fut, suivant sa propre expression, une apothéose de l'art japonais, il s'éprit avec une ardeur toute juvénile de cette technique raffinée, de cette interprétation si fidèle et si originale de la nature, de cet instinct décoratif d'une élégance si capricieuse et si libre, et la recherche des échantillons authentiques de cet art, même dans ses manifestations les plus exiguës, devint pour lui une préoccupation obsédante et, comme il l'a dit lui-même, une véritable hantise.

De cette hantise, de cette passion intransigeante, quelquefois redoutable pour ses interlocuteurs, il est resté, dans la mémoire du petit nombre de ses amis qui existent encore, un souvenir assez amusant.

En ce moment, Le Blanc, toujours en quête de quelque rareté précieuse, ne sortait pas de chez lui sans emporter un petit musée japonais dans ses poches, qu'il voiturait partout, en visite, en voyage, au théâtre, et dont il exhibait une parcelle de la façon la plus imprévue, quand il se trouvait en présence d'un homme supposé digne de cette marque de confiance.

Dînant un soir en brillante compagnie chez M^me^ Sarah Bernhardt, il ne put résister à la tentation d'exhiber quelques merveilleuses pendeloques d'ivoire ou d'orfévrerie dont il ne se séparait jamais. Un voisin de table, homme politique et médecin en renom, très empressé auprès de la

dame du logis, crut devoir s'exclamer sur l'incomparable beauté de ces bijoux *chinois*. Le Blanc tressauta sous l'offense involontaire, comme s'il avait foulé du pied un serpent, et, dardant sur le flatteur mal informé un regard olympien, répliqua de sa voix mordante : « *Japonais*, Monsieur; un abîme! »

Il possédait à cette époque une collection, minutieusement triée à travers les ventes, qui ne contenait pas un très grand nombre de pièces mais qui forçait l'admiration par l'exquise sélection d'un goût raffiné. C'étaient de menus objets, ivoires ciselés, laques opulentes, incrustations métalliques d'une précision idéale, et surtout des soieries d'une richesse de tons, d'une souplesse de tissus et d'un chatoiement de reflets à défier les plus somptueux plumages.

Les pages que l'heureux possesseur de ces trésors a consacrées à la commémoration de cette passion d'automne témoignent d'une fraîcheur et d'une vivacité d'impression tout à fait jeune et renouvellent ses plus belles ardeurs de la vingtième année. Néanmoins, au milieu des élans d'enthousiasme du collectionneur, la note personnelle se retrouve, trahissant, malgré l'éblouissement du critique, l'inguérissable morsure des tristesses intimes :

« Si, comme l'ont cru des penseurs moroses, la vie n'est qu'une longue douleur pour les âmes d'élite, elles peuvent se consoler des amères fatalités de l'existence en se réfugiant dans les sphères artistiques. L'art, qui couvre d'un voile d'or les tristes réalités, est la représentation du monde des phénomènes à travers un prisme consolateur, une sélection de la nature transfigurée par l'imagination. Et il devient alors la fleur sacrée et conquise d'une plante maudite. » (p. 15.)

Les dernières années de Frédéric Le Blanc ont été singulièrement assombries par des préoccupations auxquelles sa jeunesse et sa maturité avaient été étrangères et qui lui devinrent intolérables dans le milieu élégant et quelque peu prodigue où il avait repris son rang avec tant d'aisance. Propriétaire foncier, il s'était vanté de n'avoir aucun goût

pour les calculs et les combinaisons de l'agriculture intensive. Peut-être ne s'était-il pas rendu un compte très exact de la situation que lui assurait la liquidation de son domaine et n'avait-il pas mesuré avec une parfaite justesse l'équilibre de ses revenus et de ses dépenses. Il rencontra dans quelques-unes de ses relations des exigences qui l'exploitèrent et contre lesquelles il était sans défense à cause de son naturel confiant, de son extrême bonté et de la facilité de son caractère. Les tentatives qu'il fit en vue d'améliorer son bien-être tournèrent à son détriment. Il eut quelquefois, à la façon de Balzac, des rêves d'aventures financières merveilleuses, sans aucune des qualités ni surtout des défauts qui auraient pu les faire sortir du domaine de la chimère ; à chaque effort, il creusa plus profondément le gouffre où sa fortune disparaissait jour par jour, comme le voyageur imprudent qui s'enlise dans le sable. A un certain moment, il s'était engoué d'une horlogerie suisse qui ne fabriquait que des montres de deux mille francs, donnant sur le cours de la lune, sur le mouvement des marées, les indications les plus précieuses. Il y hasarda des capitaux qui n'eurent jamais de reflux. La commandite d'une fabrique de bougies lui causa des déceptions encore plus graves, et, graduellement, d'expérience en expérience, de mécompte en mécompte, il en fut réduit à égrener tout cet adorable superflu d'objets d'art, de luxe intelligent qui, avec sa nature d'esprit, lui semblait un cadre si nécessaire et qui était comme un élément essentiel de sa personnalité. Peu à peu, ses livres de choix, ses dessins, ses tableaux familiers partirent l'un après l'autre, voire même ce cabinet italien de la Renaissance, rapporté d'un de ses voyages, dont il avait dirigé la restauration avec tant d'amour, jusqu'à faire tailler des colonnettes en lapis-lazuli pour en encadrer les statuettes. A la suite de ce dépouillement systématique dont il confiait le secret soit à Bing, soit au fils de l'ancien expert du Louvre, avec qui il avait fait en Hollande tant d'excursions fructueuses, ses appartements des jours de prospérité lui devinrent inhabitables. Après avoir longtemps logé rue de Laval, puis avenue

Trudaine, il émigra vers les fortifications et alla se cantonner dans la rue Caulaincourt, son dernier domicile, où il devint à peu près invisible. En 1887, Joseph Stevens, le grand animalier, frère d'Alfred, témoin de sa noire mélancolie, essaya de le dépayser en l'entraînant avec lui à Bruxelles, où il le garda quelque temps. Ce fut l'ultime déplacement du grand voyageur, dont la décadence physique correspondait à la dépression morale. Rentré à Paris, il y végéta deux années encore, dissimulant sa tristesse dans un isolement farouche.

Il s'éteignit le lundi 30 septembre 1889, à onze heures du matin, dans son appartement de la rue Caulaincourt, n° 19.

Le mercredi 2 octobre, à neuf heures du matin, un convoi d'une extrême simplicité l'emporta vers l'église abbatiale Saint-Pierre de Montmartre; deux amis seulement accompagnaient son corps, avec une vieille bonne alsacienne demeurée à son service dans la mauvaise fortune : c'étaient le brillant peintre Alfred Stevens et un ancien collaborateur de la *Revue de Toulouse*, Edmond Bonnal, historiographe du dépôt de la guerre. Après la messe, le modeste cortège s'achemina par la rue Rochechouart, le boulevard de la Chapelle et la rue d'Allemagne vers le lointain cimetière *extra-muros* de Pantin, où fut plantée une croix inscrite de son nom et où le parfum des violettes du Midi évoqua pour un instant le souvenir de la province natale[1].

Ainsi Paris, dont l'attraction avait si péniblement dépaysé sa vieillesse, ne devait pas accorder à sa dépouille la suprême hospitalité, et c'est au delà des fortifications, dans un milieu faubourien tout à fait inconnu qu'il rencontra, comme il a écrit dans un de ses livres, « un *campo santo* mélancolique pour s'endormir dans la nuit radieuse de la mort, après le long jour âpre de la vie[2] ».

L'œuvre de Frédéric Le Blanc est complexe et variée et

1. Communication de M. Edmond Bonnal.

2. *Les Merveilles du Grand-Central*, p. 27. Il s'agit, dans ce passage, d'un ancien cimetière abandonné des nobles de Rabastens d'Albigeois.

une bibliographie complète en est difficile à établir par suite de la dispersion de ces travaux dans des publications très diverses et souvent éphémères. D'ailleurs, la province, qui accepte les yeux fermés quantité d'inepties parisiennes sur la seule foi de la provenance et de l'étiquette, montre une indifférence et une ingratitude profonde à ceux qui ne l'ont pas reniée et qui ont mis leur intelligence à son service. En outre, cette bibliographie même, serait-elle sans lacune, donnerait encore une idée insuffisante de son labeur. Il était de ces hommes à intelligence active et richement douée, d'une promptitude et d'une intensité d'impression extrêmes, qui s'éprennent à tout instant d'un sujet à traiter, d'une étude à faire, sans tenir compte de la valeur du temps, de la brièveté de la vie et sans mesurer la tâche à leurs forces, accumulant imprudemment des plans magnifiques comme s'ils disposaient de l'éternité et multipliant des cadres destinés à n'être jamais remplis. A mesure que les années passaient, apportant leurs enseignements souvent sévères, il considérait avec un effroi croissant, en visitant ses tiroirs, les traces déjà oubliées de beaux projets qui avaient quelque temps occupé ses insomnies, absorbé toute sa puissance d'application et dépensé une fécondité inlassable en recommencements indéfinis.

Les écrits imprimés peuvent être groupés sous plusieurs chefs :

Quelques compositions d'imagination pure, récits et nouvelles, œuvres de la prime jeunesse, insérés comme débuts littéraires dans la *France méridionale* de Toulouse, pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe.

Ces œuvres romanesques sont très difficiles à retrouver. Quelques-unes ont été reproduites dans la *Revue du Midi*, dans la *Petite Gazette* et dans *l'Union méridionale*, très longtemps après la publication originale. L'auteur lui-même en avait réuni quatre sous le titre de *Tétraméron* et en avait fait une plaquette devenue extrêmement rare. On y retrouvait *le Bois des Térébinthes*, le *Kief mortel*, *Fœdiva*...

Le *Kief mortel* est le récit, richement agrémenté de

détails somptuaires, d'un rendez-vous donné par deux cadines du Caire, l'une Géorgienne, l'autre chrétienne d'Abyssinie, toutes deux femmes de pachas, à deux touristes français, un peintre et un poète, qui font ensemble leur tour d'Egypte, rendez-vous terminé par la décollation des deux imprudentes.

Dans *Fœdiva,* scène fantaisiste de la vie réelle, un groupe de causeurs paradoxaux, réuni dans un atelier de peintre, écoute le récit d'une apparition féminine, favorisée d'ailleurs par les vapeurs de l'opium. C'est une belle inconnue, aimée à distance d'un amour discret et partagé qui se manifeste après la mort et affirme la répercussion des sentiments du survivant sur son âme elle-même, prisonnière du tombeau. Cette histoire étrange est précédée d'une épigraphe de Sterne :

« Je croyais l'amour une chose joyeuse, dit mon oncle Tobie. Sauf votre respect, c'est quelquefois la chose la plus sérieuse qu'il y ait au monde. »

Des articles humoristiques dans *le Corsaire*, notamment huit *Lettres toulousaines* espacées du 20 août 1848 au 25 octobre 1851 et réimprimées avec une préface en 1854.

Des travaux d'érudition, comprenant des études historiques relatives à des périodes particulièrement intéressantes du passé toulousain : *Notice sur le couvent des Jacobins de Toulouse, du XIII^e^ au XVII^e^ siècle,* publiée à l'occasion de l'Exposition de 1865, dépouillement très consciencieux et habilement résumé des *Monumenta conventus tolosani*, du Père Percin; *Etude sur la ligue*, imprimée en 1861 chez Auguste Abadie; *Notice sur le duc et la duchesse de Montmorency; Essai sur Cyrano de Bergerac et sur son époque,* inséré dans la *Revue de Toulouse* en 1867 et 1868.

Des éditions critiques avec préfaces et notes de livres anciens et de pièces curieuses : *Œuvres choisies de Cyrano de Bergerac,* histoire comique des Empires de la Lune et du Soleil, précédées de recherches biographiques qui ont été mentionnées par le bibliophile Jacob dans sa réimpression; une petite collection imprimée chez Abadie sous le titre

général de *Trésor des pièces toulousaines*, comprenant l'*histoire véritable de la délivrance de la ville de Toulouse arrivée le 17 mai 1562*, édition de 1762, avec les notes de la réimpression d'Amsterdam de 1763; *Histoire véritable de ce qui s'est passé à Toulouse en la mort du président Duranti, d'après deux relations contemporaines; La Montmorenciade, contenant les exploits héroïques de M^gr le duc de Montmorency en ces dernières guerres, tant par terre que par mer; Histoire véritable de ce qui s'est passé à Toulouse a la fin du mois d'octobre 1632 en la mort de Monsieur de Montmorency;* la *Légende du prêtre Jean*, dans la *Revue archéologique du Midi de la France.*

Des articles de critique littéraire :

L'Histoire du grand chevalier Tiran le Blanc, roman du poète catalan Auzias March, dans la *Revue de Toulouse* de juillet 1866; *l'Autre monde* (voyage en Amérique) *de M^me Marie Fontenay* (*Revue* d'octobre 1855); *Esquisse historique de la musique arabe aux temps anciens*, de M. Alexandre Christianowich (*Revue* du 1^er juillet 1863).

En fait de critique d'art, le fameux salon de peinture de 1850, dont nous avons raconté le retentissement dans les ateliers toulousains, et trois chroniques artistiques dans la *Revue archéologique du Midi* de M. Bruno Duzan, en 1866 : Ingres et Delacroix; Jules Garipuy et Dominique Baron; les vitraux de MM. Rigaud et Chalon et quelques communications à l'élégante revue *l'Art.*

Le Japon artistique et littéraire. Paris, Alphonse Lemerre, 1879, imprimé par A. Quantin, dédié aux artistes.

En tête, une élégante chromolithographie, médaillon d'or ciselé figurant un cavalier japonais en somptueux costume de guerre, montant un cheval fougueux qui se cabre.

Ce petit ouvrage, écrit avec beaucoup de soin, a pour but de résumer en quelques données synthétiques les révélations faites à l'ancien monde par l'Exposition universelle de 1867, et surtout par celle de 1878 qui fut, pour les Japonistes, « une apothéose » dans les sections modernes du Champ-de-Mars et dans les galeries rétrospectives du Trocadéro, et subsi-

diairement d'ouvrir des perspectives sommaires sur la littérature nippone.

Il est divisé en sept chapitres. Dans le premier, après avoir affirmé le charme absorbant de l'art japonais qui « devient une obsession, une hantise » pour « les initiés, familiarisés avec l'esthètique dont il relève », l'auteur définit avec des précisions techniques la matière et les procédés d'exécution des meubles de laque, dont il résume l'histoire depuis le second siècle avant notre ère, — laques rouges, laques d'or, laques orangées parsemées de paillettes d'or, laques incrustées de nacre, — il signale un temps d'arrêt dans la production durant la période des guerres féodales du septième au dixième siècle, le réveil des artistes au douzième siècle et l'apogée de la perfection au dix-septième. Les œuvres soignées exigeaient des années entières de travail et atteignaient un fini et une solidité incomparables. Au retour de l'exposition de Vienne, en 1874, lors du naufrage du *Nil* près l'île de Rock-Island, les laques précieux repêchés par les scaphandriers revinrent à la lumière sans aucune avarie après dix-huit mois de séjour dans l'eau de mer.

Trois pièces à fond noir mat et chagriné imitant l'ardoise « rarissimes et probablement uniques en Europe » sont amoureusement décrites : « Un chat endormi, laqué d'or et d'argent, et deux souris d'or qui profitent de son sommeil pour le narguer; un arbre noueux dont le tronc rugueux sert d'abri à un insecte aux élytres chatoyants que poursuit un oiseau au plumage prismatique; des feuilles et des fleurs de lotus sur lesquelles une abeille butine et une grenouille fait son kief. » Tout en reconnaissant que le Japon a reçu les premières inspirations artistiques de la Chine, l'auteur relève le caractère de personnalité, l'allure absolument libre, vive, riante, fantaisiste qu'il a donné à ses productions.

Enfin, la littérature de voyage, itinéraires et souvenirs, qui est assez considérable. Ici, Le Blanc était dans son élément. Très observateur, très sensible au beau sous toutes ses formes, ennemi juré des admirations de commande, n'expri-

mant une émotion que quand il l'avait réellement ressentie, il excellait à trouver des mots pittoresques pour caractériser un paysage ou résumer un tableau. D'après ce que nous apprend, dans le compte-rendu d'un de ses livres, un écrivain distingué de la *Revue de Toulouse*, Jules Renoult, les amis de Le Blanc le pressaient de mettre en ordre et de rédiger les notes innombrables qu'il avait recueillies au cours de ses excursions de grande envergure, tant en Europe qu'en Asie Mineure, en Syrie et en Egypte. Il promettait et différait toujours, savourant dans ses méditations solitaires mille souvenirs précieux et ne se résignant jamais à arrêter l'interminable préparation. Il est vrai que la matière était périlleuse : Après l'*Itinéraire* de Chateaubriand, après le *Voyage en Orient* de Lamartine, comment oser reparler du Liban, du Sinaï, des Pyramides? L'aire de la littérature routière qu'il nous a laissée ne dépasse pas le midi et principalement le sud-ouest de la France. Elle comprend le *Guide* dans Toulouse, publié en 1855, dont quelques lignes, où se reconnaît peut-être un peu trop la plume du *Corsaire*, ont excité des susceptibilités locales ; cinq *lettres sur le Midi*, insérées dans la *Revue de Toulouse* en 1858 et 1859, où l'auteur nous promène tour à tour en Albigeois, dépeignant Cordes, Rabastens, Gaillac, le château de Sicard d'Alaman, Sainte-Cécile d'Albi, le château de Penne, Narbonne, Perpignan, le château de Roussillon, Béziers, Maguelonne, Aniane, Lunel, Aigues-Mortes, Charleval, Aix, Arles, les Baux, la vallée du Rhône d'Avignon à Tournon, avec stations à Carpentras, Vaucluse, Orange, Valréas, Grignan, Montélimar, Valence, Grenoble, Vienne. Quatre de ces lettres, les dernières, ont été réimprimées en 1869 dans le *Progrès libéral* et il en a paru un tirage à part sous le titre : *Notes de voyage*.

Beaucoup de lectures, des souvenirs historiques et littéraires sobrement évoqués, une impression de réalité très franche distinguent ces pages où se rencontrent de charmantes peintures. On pourrait y relever bien des pages où quelques traits suffisent à mettre un pays sous les yeux du lecteur.

Voyez cette évocation des tristes plages du Bas-Languedoc :

« A quelques kilomètres de Lunel, nous traversâmes le joli village de Marsillargues, émeraude oubliée dans une plaine crayeuse, et bientôt après le paysage devint insensiblement triste et silencieux comme les steppes. La route, sur les bords de laquelle erraient les douaniers hâves et fiévreux, s'étend au milieu de marais d'où s'envolaient parfois des mouettes et des hérons. Les joncs, les tamaris, les roseaux jettent leur manteau vert sur les eaux qui fermentent; les touffes de soude et de varech constellent les grèves; dans les canaux encaissés qui traversent les marais, de lourds dragueurs tournaient leurs roues à godets immobiles et les goëlands, rangés sur la plage, nous regardaient passer. » (p. 32.)

Les Merveilles du Grand-Central, guide du touriste sur le réseau des chemins de fer de la Compagnie d'Orléans dans le sud-ouest de la France, dépasse de beaucoup en importance et en étendue toutes les œuvres de la littérature routière de notre écrivain. Le texte a d'abord paru sous la rubrique « Variétés » dans le *Progrès libéral*, découpé en soixante-quatre articles, du jeudi 30 juillet 1868 au mardi 9 mars 1869; puis il en a été fait un tirage à part, dans la justification des colonnes du journal, formant un volume de 592 pages, précédé d'une courte préface qui ne contient qu'un remerciement à l'adresse de MM. Solacroup et de Maublanc, directeur et inspecteur principal de la Compagnie d'Orléans, préface datée du Vernet le 1er mai 1869 et accompagnée, comme les *Notes de voyage*, de cette dédicace touchante :

« A la mémoire de ma chère sœur C. de B..., morte à Toulouse le 5 mars 1866. »

L'itinéraire des *Merveilles* couvre une longueur totale de 765 kilomètres[1], jalonnée par cent dix-huit stations.

1. Exactement 765 kil. 742 m. qui se décomposent ainsi : Toulouse-Albi, 64 kil. 641; Tessonnières-Lexos, 30 kil. 417; Montauban-Rodez, 189 kil. 860; Capdenac-Périgueux, 167 kil. 829; Figeac-Arvant, 167 kil. 582; Niversac-Agen, 145 kil. 413.

La région décrite appartient tout entière au versant océanique de la France et au bassin de la Garonne, rive droite, avec une faible pénétration dans le bassin de la Loire.

La ligne Toulouse-Albi coupe les vallées de l'Hers, du Girou et du Tarn pour suivre cette dernière jusqu'à destination.

La ligne Tessonnières-Lexos coupe les vallées du Tarn, de la Vère, du Cérou et du Lot.

La ligne Montauban-Rodez longe l'Aveyron jusqu'à Villefranche et le rejoint à Rodez après un crochet dans le bassin du Lot.

La ligne Capdenac-Périgueux coupe les vallées du Lot, de la Dordogne, de la Vézère et de l'Isle.

La ligne Figeac-Arvant suit la vallée de la Cère, traverse le massif du Cantal et pénètre dans le bassin de l'Allier.

Enfin, la ligne Niversac-Agen coupe les bassins de la Vézère, de la Dordogne et du Lot.

Ainsi, des portions importantes de l'Albigeois, du Quercy, du Rouergue, du Velay, de l'Auvergne, du Limousin, du Périgord et de l'Agenais se trouvent décrites, d'après des observations directes faites sur place avec infiniment de conscience et dans une forme originale où le pittoresque de l'expression n'altère en rien l'exactitude.

Ce guide n'est pas un ouvrage de cabinet, fabriqué avec des livres. Les résultats de recherches historiques, d'ailleurs sérieuses, qui s'y trouvent sobrement et clairement résumées, y sont partout animés et vivifiés par l'observation directe et tout à fait personnelle du pays. L'auteur décrit minutieusement l'assiette de la voie sur une longueur de près de 800 kilomètres, le paysage qui l'encadre, les travaux d'art qu'elle comporte, ne laisse aucun point intéressant de l'horizon sans le déterminer, et, lorsque en dehors du rayon visuel mais à portée de la station traversée, il se rencontre quelque centre de population, un édifice, un site que recommandent des mérites ou des souvenirs particuliers, il ne manque pas d'en faire l'objet d'une étude toujours précise

rendue plus saisissante par l'originalité de l'expression et la vivacité du sentiment.

Quelques-unes de ces digressions, dont aucun touriste ne songera à contester l'opportunité, ont fourni la matière des pages les mieux venues.

Nous citerons notamment, sur la ligne de Tessonnières à Lexos, station de Vindrac, les descriptions de Vaour et de Cordes, p. 94; sur la ligne de Montauban à Rodez, la station de Saint-Antonin, l'abbaye de Beaulieu et la lande sinistre des Affraux, p. 167; station de Villefranche, l'abbaye de Loc Dieu, p. 205; station de Naussac, Peyrusse, p. 218; station de Penchot, le château de Laroque, p. 232; station de Cransac, le château de Bournazel, p. 241; station de Marcillac, l'église et le trésor de Conques, p. 256; station de Nuces, la domerie d'Aubrac, p. 275; station de Rodez, l'abbaye de Bonnecombe, p. 316; ligne de Capdenac à Périgueux, station de Gramat, le puits de Padirac, p. 346; l'église de Saint-Céré, p. 348; le château de Montal, p. 354; le château de Castelnau-de-Bretenoux, p. 363; station de Saint-Denis, près Martel, le Puy-d'Issolu, p. 414; station de Condat, Sarlat et Dommes, p. 443; ligne de Figeac à Arvant, station d'Aurillac, Salers, p. 507; Mauriac, p. 510; station d'Arpajon, Carlat, p. 517; station de Vic, le Pas de la Cère, p. 526; station de Lioran, le Plomb du Cantal, p. 535; station de Murat, Saint-Flour, p. 544; ligne de Niversac à Agen, station du Buisson, abbaye de Cadouin, p. 570.

Les études d'architecture et d'archéologie tiennent naturellement une grande place dans ce travail et les caractères essentiels de nombre d'édifices intéressants y sont résumés en quelques traits précis et justes, sans abus de terminologie technique.

Au nombre des monuments étudiés, il en est de très considérables, tant au point de vue de l'art que des souvenirs. Il suffit de citer, parmi les églises, Sainte-Cécile d'Albi, Sainte-Foy de Conques, Saint-Géraud d'Aurillac, Saint-Sauveur de Sarlat, Saint-Martin de Brive, Saint-Sauveur de Rocamadour; parmi les châteaux, Vaour, Milhars, Penne, Bourna-

zel, Belcastel, Bruniquel, Assier, Montal, Castelnau-de-Bretenoux, Turenne, Baynac...

Les pérégrinations lointaines de l'écrivain lui suggèrent fréquemment des réminiscences et des rapprochements qui précisent et rehaussent ses descriptions.

De Montrabe à Gragnague : « coteaux dont les molles déclivités rappellent les pentes du Taunus » ; Cordes. « centre aussi intéressant que Vittoria, Vitré et Nuremberg qui ne s'effaceront jamais de mes souvenirs; du haut de l'Esplanade un panorama semblable à celui qui entoure la pittoresque ville écossaise de Stirling, mais sans l'imposant rideau des Grampiaus » ; Penne d'Albigeois : « le Rhin ne mire pas dans ses flots de burg plus altier que ce sauvage nid de vautours » ; Beaulieu : « la ravissante, harmonieuse et mélancolique ruine, fait songer à la romantique abbaye de Melrose, en Ecosse, que Walter Scott a chantée » ; Orlhonac : « le château surgit dans le *landscape* comme un *castle* du Yorckshire » ; Naussac : « un repaire de clephtes au faîte du Pentélique » ; Saint-Julien d'Empare : « magnifique plaine, véritable Thessalie qui produit avec prodigalité la vigne, le mûrier, le chanvre, le froment et le maïs » ; Rocamadour : « paysage et sanctuaire évoquant le souvenir des couvents du Sinaï et du mont Athos ». « Des mendiants dont la *faccia smorta* est celle des Italiens énervés par la maladie des Maremmes entre Radicofani et Acquapendente » ; Montvalent : « défilé dont la réfraction torride et les âpres profils renouvellent l'impression du Mokatan calciné par le soleil d'Egypte, d'où les Pharaons extrayaient les blocs de leurs pyramides » ; Niversac : « une petite vallée aussi verte et aussi fleurie que celle de Tempé » ; Périgueux : « la tour de Vésone, un autre tombeau de Cécilia Métella » ; Saint-Etienne de la Cité : « une réduction du Panthéon de Rome; le clocher de Saint-Front : « une apparition de l'Orient féerique embaumé de parfums et ruisselant de soleil... »

Touriste sincère et complet, Frédéric Le Blanc ne réserve pas exclusivement son attention aux œuvres de l'art et aux souvenirs de l'histoire ; les beautés naturelles l'émeuvent et

aucune des infinies variétés du magnifique décor de la terre ne le laisse indifférent. Si sa prédisposition romantique le rend plus sensible aux paysages tourmentés, aux sites tragiques des volcans éteints, à la désolation des Causses, et s'il pousse à l'extrême la recherche de l'expression pour caractériser

les vertigineux ravins du Bout du monde (p. 442)

il trouve aussi de charmantes expressions pour laisser dans la mémoire une image durable des paysages riants et tranquilles dont quelques vallées privilégiées lui offrent parfois le tableau apaisant et des formules originales pour signaler quelques panoramas exceptionnels, sans s'interdire, mais moins fréquemment que dans ses *Lettres sur le Midi*, certaines silhouettes pittoresques de voyageurs ou de voyageuses rapidement entrevues en route et notées d'un crayon humoristique à la façon de Sterne et d'Henri Heine.

Il est regrettable qu'un travail aussi consciencieux ait été enfoui dans un journal de province dont les collections sont extrêmement rares, et que le très petit nombre d'exemplaires imprimés chez Chauvin et dispersés dans quelques bibliothèques d'amis ne soit guère d'accès plus facile. Quand on voit le marché de la librairie encombré d'élucubrations insignifiantes et malsaines qui se reproduisent par milliers, on ne saurait trop déplorer l'inique répartition de la publicité.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Extrait du registre des baptêmes de l'église de Beaumont-de-Lomagne.

L'an mil huit cent vingt et quatre, et le treizième jour du mois de mai, a été baptisé par nous, curé soussigné,

Guillaume-Antoine-Alexandre Frédéric, que M. Jean-Jacques Frédéric de la Cosse, délégué par M. Alexandre Daunassans, praticien, oncle maternel, parrain désigné, et dame Antoinette Jougla, veuve Le Blanc, grand'mère paternelle et marraine, tous les deux de cette paroisse, nous ont déclaré, le père présent, être né du mariage légitime entre M. Jean-Marie Le Blanc, propriétaire, et dame Jeanne-

Gabrielle-Marie-Anne-Eugénie Daunassans, le cinq des susdit mois et an, lesquels ont signé avec nous et non la marraine pour ne savoir, par quoi a signé demoiselle Eugénie Le Blanc, sa fille.

En foi de quoi :

LE BLANC, *pater*, DE LACOSSE, parrain, Eugénie
LE BLANC, LAGÈZE, *curé*.

(Communiqué par M. l'abbé CLAVÉ, *curé-doyen*.)

Extrait des minutes des actes de décès du XVIIIe arrondissement de Paris.

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf et le premier octobre, à neuf heures du matin,

Acte de décès de Guillaume-Antoine-Alexandre-Frédéric Le Blanc du Vernet, âgé de soixante-trois ans, homme de lettres, décédé hier matin, à onze heures, en son domicile, rue Caulaincourt, no 19.

Etat civil de nous inconnu.

Dressé par nous, Léon-Alix Lamquet, adjoint au maire, officier de l'état civil du XVIIIe arrondissement de Paris, sur la déclaration de Guillaume Martin, âgé de cinquante-quatre ans, cordonnier, demeurant rue Victor-Massé, 14, et de Edouard Rousseau, âgé de cinquante-quatre ans, médecin, demeurant rue Bourdaloue, 1, qui ont signé avec nous après lecture.

(Communiqué par la mairie du XVIIIe arrondissement de Paris.)

TRAVAUX IMPRIMÉS DE FRÉDÉRIC LE BLANC.

1848. Lettres toulousaines au *Corsaire*, signé : F. d'Hackluya. — Première lettre, du 20 août.

La députation de Toulouse à l'Assemblée nationale. — L'idéal républicain et la réalité. — Une lettre d'Armand Carrel. — Propos d'un exilé rentré d'Amérique. — La tyrannie des minorités. — Opinion d'un Asturien sur la situation de l'Espagne.

1848. Seconde lettre au *Corsaire* (1er septembre).

Changements de Paris. — La pipe et l'estaminet. — Un souvenir de la rue de la Chopinette. — Les banquets démocratiques à Toulouse. — Fondation d'un cercle où la politique est interdite.

1849. Troisième lettre au *Corsaire*.

Le balcon de la rue de La Bruyère. — Illusions philan-

thropiques d'un ami rentré du Mexique. — Excès démagogiques. — Les banquets. — Les changements de Toulouse. — La belle Paule. — Les Toulousaines. Un opéra-comique composé à Toulouse.

1849. Quatrième lettre au *Corsaire* (15 juillet).

La mélancolie et le chevalier de la mort d'Albert Durer. — L'anarchie de Paris et les droits de la province. — Les déclassés. — La journée des semelles. — Le suicide de l'étudiant Joseph Bajouet à Belpech. — Souvenirs paternels : le bottier nocturne.

1849. Cinquième lettre au *Corsaire* (1er août).

La mort de Montmorency. — Lettre d'une Parisienne. — Excursion aux Pyrénées : Ax, Luchon, Bigorre, Barèges, Pic-du-Midi. — Rencontre d'une actrice du Palais-Royal. — Souvenirs de propos révolutionnaires tenus au café d'Aguesseau.

1850. Revue critique de l'Exposition de peinture de Toulouse. (*L'Indépendant*, 13 juillet).

1850. Sixième lettre au *Corsaire* (10 septembre).

Le socialisme avant 1848. — Souvenirs parisiens. — La pauvresse à la poupée du passage Colbert. — L'Exposition de peinture de Toulouse.

1850. Septième lettre au *Corsaire* (20 novembre).

Le surnaturel. — Une nécromancienne à Toulouse. — Le crapaud solitaire du Mont-Wa-ho.

1851. Huitième lettre au *Corsaire* (25 octobre).

Propagande anarchiste et antireligieuse. — Chanteurs nomades. — Souvenirs du 24 février : Neuilly, Tuileries, Palais-Royal. — Satire Ménippée. — Sottie du vieux monde. — Opinion de Jean-Jacques Rousseau. — Prophétie de Zoroastre.

1852. *De la loi du talion et de la peine de mort dans les sociétés modernes*, par Henry Imbert et Frédéric Le Blanc. Paris, Victor Lecou, éditeur, rue du Boulois, 10; in-8°.

1854. *Correspondance humoristique. Lettres toulousaines*, par Frédéric Le Blanc. Toulouse, impr. Bayret et Ce, rue Peyras, 12; in-16 cav., 81 pages. Courte préface : Toulouse, 1er juillet.

1855. *Œuvres choisies de Cyrano de Bergerac (histoires comiques des Etats et Empires de la Lune et du Soleil)*,

précédées d'une notice par M. Le Blanc. — Toulouse, impr. Chauvin; Paris, Victor Lecou, in-12, format anglais. — Compte rendu dans *la Revue de l'Académie de Toulouse* d'août 1855, I, p. 278.

1855. *L'autre monde*, par Mme Marie Fontenay. Compte rendu. (Les Etats-Unis d'Amérique.) — *Revue de l'Académie de Toulouse*, I, p. 465; octobre 1855.

1857. *Guide dans Toulouse*, par M. Le Blanc du Vernet. In-18, Toulouse, librairie centrale. — Compte rendu de M. Jules Renoult dans *la Revue de Toulouse* de février 1857, IV, p. 142.

1858. *Lettres sur le Midi de la France.* — I. Le mouvement artistique à Toulouse. — Cordes à vol d'oiseau. — Rabastens et le Rodier. — Le château de Sicard d'Alaman. — Sainte-Cécile d'Albi. — Indie et Saho. — Ruines druidiques. — Les châteaux de Bruniquel et de Penne. (*Revue de l'Académie de Toulouse*, avril 1858, VI, p. 334.)

1858. *Lettres sur le Midi.* — Deuxième lettre, datée de Charleval (Provence), juin 1858. — Carcassonne, Narbonne, Perpignan, Château de Roussillon, Béziers, Maguelonne, Aniane, Lunel, Aigues-Mortes, Charleval. (*Revue de l'Académie de Toulouse*, août 1858, VII, p. 213.)

1858. *Lettres sur le Midi.* — Troisième lettre, datée des Baux (Provence), juin 1858, Aix et Arles. (*Revue de l'Académie de Toulouse*, 1er décembre, VIII, p. 205). — Cordes, Tarascon, les Baux. (*Ibid.*, 15 décembre, p. 278.)

1858. *Lettres sur le Midi.* — Quatrième lettre. Orange, juin 1858. — Avignon, Cavaillon, Carpentras, Vaison, Vaucluse, Orange. (*Revue de l'Académie de Toulouse*, 1er juin 1859, IX, p. 338.)

1859. *Histoire véritable de ce qui s'est passé á Thoulouze à la fin du mois d'octobre 1632, en la mort de Monsieur de Montmorency.* Notice sur le duc et la duchesse de Montmorency datée du Vernet, 10 avril 1859. Toulouse, Auguste Abadie.

1859. *Lettres sur le Midi.* — Cinquième lettre, datée de Vienne (Dauphiné), juillet 1859. — Nyons, Die, Valréas, Grignan, Montélimar, Valence, Tain, Tournon, Grenoble, Vienne. (*Revue de l'Académie de Toulouse*, novembre 1859, X, p. 410.)

1861. *Histoire véritable de ce qui s'est passé à Toulouse en la mort du président Duranti*, d'après deux relations contemporaines précédées d'une étude sur la Ligue. Toulouse, Aug. Abadie.

1862. *La Montmorenciade contenant les exploits héroïques de Mgr le duc de Montmorency en ces dernières guerres tant par mer que par terre.* Introduction datée du Vernet le 15 janvier 1862. Toulouse, Aug. Abadie.

1862. *Histoire véritable de la délivrance de la ville de Toulouse, arrivée le 17 mai 1562, où l'on verra la conjuration des huguenots contre les catholiques, leurs différents combats et la défaite des huguenots.* Edition d'une plaquette de Toulouse, 1762, avec les notes de la réimpression d'Amsterdam, 1763. Toulouse, Aug. Abadie, rue Louis-Napoléon, 27.

1863. *Saint-Gilles-les-Boucheries. (Le Midi illustré*, n° 2, p. 11, 10 janvier.)

1863. *Cordes dAlbigeois.* Dessin de F. Mazzoli. (*Le Midi illustré*, 24 janvier.)

1863. *Les châteaux de Bruniquel et de Penne* (une photographie et deux dessins de F. Mazzoli. (*Le Midi illustré*, 21 février.

1863. Bibliographie : *Essai historique de la musique arabe aux temps anciens*, avec dessins d'instruments et quarante mélodies notées et harmonisées par M. Alexandre Christianowitch. Cologne, 1863. (*Revue de l'Académie de Toulouse*, 1er juillet.)

1864. Articles littéraires dans la *Voix de Toulouse*, signés Jacques Lacourtensourt.

1865. *Notice sur le couvent des Jacobins de Toulouse* (en collaboration avec E. Roschach). Toulouse, A. Chauvin. — Compte rendu (*Revue de Toulouse*, XXII, p. 288; octobre 1865.)

1866. Chronique : *Ingres et Delacroix.* (*Revue archéologique* ... *la France* ... louse, Rives et Faget, I, p. 2...

1866. *Histoire d*... *valier* ... *Blanc* (roman d'... Marc... n. (*Rev*... *ouse*, XXIV, p. ... t 18...

1866. ... *aux de* ... *ud et Châ*...

lons. (*Revue archéologique du Midi de la France*, II, p. 16.)

1866. Chonique artistique : *Jules Garipuy et Dominique Baron.* (*Revue archéologique du Midi*, II, p. 79.)

1866. *Le Prêtre Jean.* Réimpression avec préface. (*Revue archéologique du Midi*, II, p. 103.)

1866. *Le Kief mortel*, histoire orientale. (*Revue méridionale, scientifique, artistique et littéraire.* Toulouse, in-8°, pp. 13-23. — *Progrès libéral*, 19 décembre 1868.). — *Le bois des Térébinthes*, symphonie fantasque. (*Revue*, pp. 118-131.) — *Fœdiva*, scène fantaisiste de la vie réelle. (*Ibid.*, pp. 273-280. — *Progrès libéral*, 21 décembre 1868.)

1867. *Essai sur Cyrano de Bergerac et sur son époque.* (*Revue de Toulouse*, XXVI, p. 54 (juillet); p. 321 (novembre); la fin : XXVII, janvier 1868.)

1868. Chronique toulousaine (Belenki). (*Progrès libéral*, vendredi, 3 juillet.)

1868. *Les merveilles du Grand-Central.* Guide du touriste de Toulouse à Albi, de Tessonnières à Lexos, de Montauban à Rodez, de Capdenac à Périgueux; de Figeac à Arvant, de Niversac à Agen. — Publié en soixante-quatre numéros du *Progrès libéral*, du jeudi 30 juillet 1868 au mardi 9 mars 1869, et réimprimé en volume de 592 pages (Chauvin à Toulouse), avec une préface datée du Vernet le 1er mai 1869.

1868. Concordance des numéros du *Progrès libéral* et du tirage en volume.

Juillet : jeudi 30, Toulouse, p. 1. — 31, Montastruc, p. 11.

Août : 2, Rabastens, p. 22. — 5, Gaillac, p. 33, — 6, 7, 8, Albi, p. 55-68. — 10, Cahuzac, p. 76. — 11, Donnazac, p. 88. — 13, 16, 18, Cordes, pp. 96-109. — 20, Montauban, p. 115. — 21, Négrepelisse, p. 121. — 23, Bruniquel, p. 125. — 25, Penne, p. 140.

Septembre : 2, Saint-Antonin, p. 160. — 9, Lexos, p, 170. — 10, 11, Najac, pp. 180, 189. — 12, Villefranche, pp. 198. — 15, Villeneuve, p. 211. — 17, Capdenac, p. 222. — 18, Viviez, p. 233. — 19, Cransac, p. 244. — 20, 22, Marcillac, pp. 255, 267. — 23, Salles-la-Source, pp. 267, 279. — 26, 27, Rodez, p. 287, 293.

Octobre : 1, 6, Rodez, pp. 303, 313. — 7, 10, Figeac,

pp. 323-329. — 13, Assier, p. 336. — 14, 15, 16, Gramat, pp. 344, 351, 358. — 17, Castelnau de Bretenoux, p. 362. — 18, 19, 20, 21, Rocamadour, pp. 372, 378, 385, 392.

Novembre : 11, 13, 14, Montvalent, p. 399, 402, 407. — 17, 24, 27, le Puy-d'Issolu, pp. 414, 422, 434.

Décembre : 1, Larche, p. 437. — 14, La Bachellerie, p. 446. — 17, 29, Périgueux, pp. 455, 462.

1869. *Janvier :* 5, 13, Périgueux, p. 470, 478. — 20, Le Rouget, p. 483. — 27, Aurillac, p. 489.

Février : 1, Aurillac, p. 483. — 13, Arpajon, p. 516. — 18, Vic-sur-Cère, p. 524. — 25, Le Lioran, p. 534.

Mars : 2, Le Lioran, p. 541. — 8, Neussargues, p. 548. — 9, Blesle, p. 556.

Il y a dans le journal trois lacunes qui correspondent aux pages 46-45, Tessonnières; 66-68, Albi; 149-160, Saint-Antonin; 568-592, Niversac-Agen.

1868. *La chronique en voyage* (Belenki). (*Progrès libéral*, dimanche 30 août.) — Le Vernet, Carbonne, Montréjeau, Luchon, Arreau, Col-d'Aspin, Bigorre, Biarritz, Capvern, L'Escale-Dieu, Sarrancolin, Arreau.

1868. *La chronique en villégiature* (Belenki). (*Progrès libéral*, dimanche 13 septembre.) Le domaine du Vernet.

1868. *La chronique en villégiature.* (*Progrès libéral*, dimanche 13 décembre.) Souvenirs de Smyrne: vers à une jeune Arménienne; démence d'une fiancée grecque.

1868. *Le Kief mortel, histoire orientale.* Réimpression de la nouvelle parue dans la *Revue méridionale* en 1866. (*Progrès libéral*, samedi 19 décembre.)

1868. Chronique toulousaine (Belenki), *La Psyché de M. Prouha.* (*Progrès libéral*, dimanche 20 décembre.)

1868. *Fœdiva, scène fantaisiste de la vie réelle.* Réimpression de la nouvelle parue en 1866 dans la *Revue méridionale.* (*Progrès libéral*, lundi 21 décembre (feuilleton).

1869. Revue bibliographique (Belenki). (*Progrès libéral*, jeudi 11 février.) — *Jean Chalette* (Roschach); *Castelsarrasin, statistique agricole* (Taupiac); *Parlement de Toulouse* (Lapierre), *William-Allen* (G. de Félice), *Tarn-et-Garonne* (Devals), *Comme une fleur* (A. de Viguerie).

1869. *La légende du prêtre Jean.* Toulouse, librairie centrale,

impr. Rives et Faget, 29 pages. Préface historique et bibliographique datée du Vernet, 1er mars.

1869. Chronique toulousaine (Belenki). *Les artistes : MM. Jules Garipuy, Gilbert de Séverac, Dominique Baron, Rigaud.* (*Progrès libéral*, lundi 3 mai.)

1869. Notes de voyage. *Languedoc, Roussillon, Provence, Dauphiné, La Camargue.* (*Progrès libéral* du 2 et du 8 septembre.)

1869. Notes de voyage. *Arles.* (*Progrès libéral* du 5 octobre.)

1869. Notes de voyage. *Nimes.* (*Progrès libéral* du 12 octobre.)

1869. Notes de voyage. *Orange.* (*Progrès libéral* du 18 octobre.)

1869. Notes de voyage. *Languedoc, Roussillon, Provence, Dauphiné* (*Progrès libéral*, mercredi 20 octobre). — Die, Grignan.

1869. — Notes de voyage. *Rochecourbière, Saint-Paul-Trois-Châteaux.* (*Progrès libéral*, jeudi 21 octobre.)

1869. Notes de voyage. *Montélimar, Valence.* (*Progrès libéral*, jeudi 4 novembre.)

1869. Notes de voyage. *Valence, Plan-de-l'Aiguille.* (*Progrès libéral*, vendredi 5 novembre.)

1870. Notes de voyage. *Languedoc, Roussillon, Provence, Dauphiné.* — Réimpression des articles du *Progrès libéral*, avec une préface datée du Vernet, le 1er décembre 1869. — Leipzig, Cornélius Blüm ; impr. à Toulouse, chez Chauvin.

1870. Chronique (Bélenki). *Souvenir d'Esneh : la belle de Ouarah, les tribulations de la liberté, un dessin de Gavarni.* (*Progrès libéral*, dimanche 25 janvier)

1879. *Le Japon artistique et littéraire.* Paris, Lemerre, in-12 de 71 pages avec une chromolithographie.

LA RÉGLEMENTATION INDUSTRIELLE APRÈS COLBERT

PAR M. DUMAS
Doyen de la Faculté des Lettres.

RAPPORTS DE LA ROYAUTÉ AVEC L'INDUSTRIE DEPUIS LA MORT DE COLBERT JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XIV (1683-1715).

De 1683 à 1715, la décadence de l'industrie française fut progressive. Elle se ressentit pendant quelque temps de la vive impulsion et des encouragements de toutes sortes que lui avait donnés Colbert; mais bientôt l'indifférence de ses successeurs, la révocation de l'édit de Nantes et surtout les misères atroces causées par la guerre de la succession d'Espagne amenèrent une ruine à peu près complète. Les contemporains semblaient prévoir les conséquences de la mort de Colbert. Gui Patin écrivait à Falconet, le 2 juin 1671 : « On dit que si M. Colbert vient à mourir, il faut dire adieu à toutes les manufactures qu'il a fait établir en France, tant pour les tapisseries et bas de soie que pour ceux d'étame qui se font en plusieurs lieux de France, ce qui fait travailler beaucoup de petit peuple en diverses provinces[1]. » Il ne faudrait cependant pas croire que si Colbert avait vécu

1. *Lettres de Gui Patin*, III, 780.

sa présence aurait suffi pour empêcher la décadence. Sans doute ses successeurs n'eurent ni son activité ni sa vive intelligence des affaires, mais Colbert aurait subi comme eux la conséquence de la révocation de l'édit de Nantes et de la guerre étrangère. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'avec lui la décadence eût été moins prompte et moins profonde.

Colbert avait eu dans ses attributions « l'inspection du commerce du dedans du royaume, de celui de la marine et des manufactures ». Après lui, « le commerce du dedans et les manufactures » furent donnés à Louvois avec le titre de surintendant des arts et manufactures et « celui du dehors » à Seignelay[1]. Louvois montra dans ses fonctions nouvelles le caractère violent dont il avait déjà donné tant de preuves, et Seignelay la même insouciance que dans l'administration de la marine. Après eux, les contrôleurs généraux Le Pelletier, Pontchartrain, Chamillart, Desmaretz, qui réunirent de nouveau entre leurs mains les fonctions qu'avait eues Colbert, virent leur bonne volonté complètement paralysée par la triste situation du trésor royal.

A partir de l'année 1700, le contrôleur général fut secondé pour tout ce qui touchait au commerce par le *Conseil du commerce*, chargé spécialement de « connaître et de procurer tout ce qui pourrait être de plus avantageux au commerce et aux manufactures du royaume[2] ». Il était composé de conseillers d'Etat, de maîtres des requêtes et de douze députés choisis parmi les principaux marchands et négociants, dont deux pour la ville de Paris. Il y en eut bientôt un treizième pour le Languedoc. Les villes devaient entretenir leur député et lui donner entre six et dix mille livres. L'élu devait avoir pratiqué le commerce pendant dix ans; il était nommé pour un an, mais le roi pouvait le proroger dans ses fonctions. Le Conseil se réunissait une fois par semaine; il ne pouvait émettre que des avis. C'est devant lui qu'on devait discuter toutes les affaires concernant les

1. *Corr. des contrôleurs généraux*, II, appendice 1.
2. *Recueil de règlements*, I, 157. Arrêt du 29 juin 1700.

manufactures[1]. L'année suivante, en 1701, un arrêt ordonne l'établissement d'une Chambre de commerce dans les villes de Lyon, Lille, Rouen, Bordeaux, Toulouse, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Bayonne et dans une ville du Languedoc[2]. Les Chambres de commerce avaient pour mission d'éclairer le gouvernement sur les désirs et les besoins des manufactures.

Le Conseil du commerce et les Chambres de commerce, qui étaient appelés à rendre les plus grands services, furent établissur la demande de Daguesseau, père du chancelier, qui, depuis 1695, s'occupait spécialement des manufactures[3].

En 1708, afin d'expédier plus rapidement les questions soumises au Conseil du commerce, on créa six intendants du commerce qui avaient à présenter des rapports sur les mémoires, demandes, propositions et affaires qui leur seraient renvoyés[4].

Le gouvernement avait donc tous les moyens pour être bien renseigné. Malheureusement, il ne sut pas toujours se servir d'une manière efficace des organes qu'il avait lui-même créés.

Le système de la réglementation, qui ne devait avoir dans la pensée de Colbert qu'un caractère transitoire, fut maintenu par ses successeurs. Ils ne tinrent aucun compte des circonstances, des changements de la mode, des progrès de nos rivaux, et peu à peu se fermèrent les débouchés que Colbert avait tant travaillé à conquérir. Ils firent même des règlements nouveaux, plus précis, plus minutieux, plus vexatoires, et ils multiplièrent les amendes et les saisies. La logique le voulait d'ailleurs ainsi; il y avait toujours quelque point particulier qui n'avait pas été prévu par les anciens règlements et que l'expérience faisait découvrir, ou bien il fallait prévenir les fraudes que les fabricants s'ingéniaient à commettre. Quelques-uns de ces règlements nouveaux

1. *Saint-Simon*, édit. de Boislisle, VII, 421, appendice.
2. *Recueil de règlements*, I, 214. Arrêt du 30 août 1701. Il y eut des arrêts particuliers pour chaque ville, de 1700 à 1726.
3. *Saint-Simon*, VII, appendice 1.
4. *Recueil de règlements*, I, 160, mai 1708.

avaient un caractère général, mais ce n'est qu'une exception très rare; le plus souvent ils ne s'appliquent qu'à une localité, à une région du royaume et ils sont le fait de l'intendant.

Parmi les arrêts ayant un caractère général, il faut signaler tout d'abord l'arrêt de 1704 qui défendait de saisir les métiers, outils, ustensiles et instruments servant aux manufactures. Le règlement de 1669 n'avait pris une disposition semblable qu'à l'égard des ouvriers travaillant la laine. Le règlement de 1704 l'applique aux ouvriers de toutes les manufactures de France, soie, laine, coton, chanvre, lin et autres matières propres à la fabrication de toutes sortes d'étoffes.[1]

C'était une mesure salutaire pour l'industrie, mais, en droit, elle était tout aussi contestable que les ordonnances rendues par le contrôleur général ou par les intendants pour accorder un sursis de payement aux marchands et aux fabricants, malgré les engagements qu'ils avaient pris envers leurs créanciers. L'arrêt qui eut les conséquences les plus graves fut celui de 1686 qui interdisait les toiles peintes[2]. Louvois ordonne de mettre en prison les ouvriers qui y travaille raient et ceux qui les auraient employés[3]. Les habitants vêtus de toiles peintes devaient rapporter leurs habits aux bureaux de marque sous peine d'amende. Les dénonciateurs recevaient des encouragements et des récompenses[4]. Les intéressés dans la Compagnie des Indes avaient seuls le droit d'en faire venir, mais ils devaient les soumettre à la marque, alors que les marchands croyaient que le seul fait de les acheter à la Compagnie des Indes suffisait pour en permettre la vente[5]. Les ordres les plus sévères furent donnés pour

1. *Recueil de Règlements*, I, 538. Arrêt du 19 août 1704.
2. *Corr. des contr. gén.* Lettre de La Reynie au contrôleur général, 16 décembre 1692, I, 304.
3. Arch. départ. de l'Hérault, C. 2610. Lettre du 22 novembre 1690.
4. *Ibid.*, C. 2606.
5. *Corr. des contr. gén.*, I, 156. Lettre à M. de la Faluère, premier président au Parlement de Bordeaux, 30 juin 1688, I, 147. Lettre à M. de Gourgue, intendant à Caen, 1er mai 1688.

que l'ordonnance fût partout rigoureusement exécutée. De 1690 à 1692 on saisit à Paris et on brûla 11,800 aunes de toiles[1]. L'intendant de Bordeaux demandait qu'on se montrât indulgent et il estimait à plus de dix huit mille pièces la quantité de marchandises que l'arrêt frapperait dans la seule ville de Bordeaux. Le contrôleur général répondit que le roi ordonnait l'exécution rigoureuse de l'arrêt et que, indépendamment de la marque, les marchands, sous peine de saisie, devaient justifier de la provenance[2]. Toutes ces mesures barbares étaient prises pour favoriser la fabrication des petites étoffes[3], alors qu'il eût été plus avantageux de tolérer celle des toiles peintes qui étaient fort à la mode. On aurait pu, semble-t-il, distribuer aux pauvres, qu'on était obligé de secourir, les toiles peintes saisies, au lieu de les brûler en pure perte. Mais une longue lettre du lieutenant général de police, La Reynie, adressée au contrôleur général, nous donne les raisons qui empêchaient de le faire. Il espère que les pauvres qu'on pourrait soulager avec les toiles peintes seront secourus par des particuliers qui leur donneront de vieux habits, « et ceux qui donneront ainsi achèteront pour remplacer et ils consommeront des marchandises neuves qu'on tirera des manufactures du royaume dans lesquelles d'autres particuliers trouvent à vivre en travaillant et qui seraient pauvres comme les autres s'il n'y avait ni consommation ni travail. » « Faire de nouveaux pauvres pour secourir ceux qui le sont déjà n'est rien faire du tout, et il est encore plus juste de soutenir les ouvriers qui travaillent dans l'ordre et qui sont utiles à l'Etat. » La Reynie va jusqu'à dire qu'il serait plus utile au roi et à l'Etat d'habiller les pauvres de bons draps de laine des fabriques de

1. *Corr. des contr. gén.*, I, 304 et suiv. Lettres de La Reynie des 2 décembre 1692, 9 et 26 janvier 1693.

2. *Corr. des contr. gén.*, I, 147. Lettre de l'intendant de Bordeaux, 1er mai 1688. Réponse du contrôleur général le 18 du même mois.

3. *Corr. des contr. gén.*, I, 304, Lettres de La Reynie au contrôleur général, 16 décembre 1692.

France, à vingt livres l'aune, que de les habiller de toiles peintes sans aucune dépense[1].

Les saisies, les amendes ne purent détourner le public des toiles peintes et les nombreuses confirmations dont furent l'objet les règlements absurdes qui régissaient la question prouvent qu'ils étaient régulièrement violés.

Un arrêt de 1689 enjoignit aux ouvriers de faire leurs étoffes égales tant par le dos que par la lisière. Beaucoup d'ouvriers avaient, en effet, l'habitude de tirer les pièces par le dos en les mesurant, dans le but de faire un plus grand profit, de telle sorte qu'une pièce qui n'avait que vingt aunes de long, mesurée par la lisière, en avait vingt-deux et même vingt trois mesurée par le dos. Le roi interdit cet usage qui pouvait arriver à discréditer les fabriques du royaume; il permit aux acheteurs de faire auner les draps tant par la lisière que par le dos et d'en payer le prix sur le moindre aunage[2].

Les fabricants arrivaient au même résultat par le ramage des draps, et bien souvent ils les allongeaient outre mesure. Un procès-verbal du consul français à Smyrne, du 10 octobre 1690[3], constate que sur des draps d'une manufacture du Languedoc on avait trouvé 17 p. 100 de diminution, tant en longueur qu'en largeur, après avoir soufflé de l'eau dessus et les avoir passés sous le fer chaud, alors que les règlements de Colbert ne permettaient qu'une différence d'un et demi ou deux p. 100. Ce mémoire fut cause d'un règlement nouveau sur le ramage et il faut reconnaître qu'il était justifié.

En 1697, il fut défendu « à tous marchands drapiers, manufacturiers, fabricants et autres d'avoir et tenir chez eux aucunes presses à fer, airain et à feu, ni de s'en servir pour presser les draps et étoffes de laine ». C'était un moyen de cacher les inégalités et les défauts, ce qui, dit le préam-

1. *Corr. des contrôl. gén.*, I, 304. Lettre de La Reynie du 16 décembre 1692.
2. *Recueil de règlements*, I, 306. Arrêt du 3 oct. 1683.
3. Savary, *Dict. du commerce*. Ramage des draps.

bule, pouvait donner occasion aux ouvriers et fabricants de se négliger et pouvait faciliter les fraudes dans le commerce. Cet usage avait été d'ailleurs interdit par les ordonnances de 1508, 1560 et 1601 [1].

En 1700, on promulgua un règlement nouveau pour les fabriques de bas et autres ouvrages de bonneterie. Dix-huit villes seulement étaient autorisées à fabriquer ce genre de produits. Pour tout ce qui touche à la fabrication on remet en vigueur le règlement de 1672 [2]. Nous aurions donc passé sous silence l'arrêt de 1700, si un document curieux ne nous avait pas fait connaître la discussion à laquelle il donna lieu. Les gardes-jurés de la bonneterie de Paris et deux ou trois des plus fameux fabricants s'assemblèrent chez M. de la Bove, intendant du commerce. On débattit dans plusieurs séances tous les articles du règlement. Le député de la province du Languedoc au Conseil du commerce observa très justement que, bien que l'on dût avoir en vue la perfection de la fabrique, il ne fallait pas oublier qu'il est nécessaire d'avoir des ouvrages à tous les prix pour contenter le goût des acheteurs. Son observation était d'autant plus importante que les fabricants français faisaient à l'étranger un gros commerce de bonneterie ; leur intérêt exigeait qu'on autorisât la fabrique de bas légers, absolument nécessaire pour la consommation de l'Espagne et des Indes. Il fit ressortir aussi que le prix des bas de soie de Paris, Lyon et Nîmes était si différent qu'il n'était pas naturel d'exiger la même perfection dans ces trois fabriques, que les qualités des ouvrages devaient être proportionnées aux prix, et qu'il fallait surtout avoir des égards particuliers pour la fabrique des bas de laine légers qui se faisaient dans les diocèses de Nîmes et d'Uzès. Malgré cela, les gardes-bonnetiers, insistant toujours sur la perfection, on se détermine à dresser le projet dans l'esprit du corps de la bonneterie [3]. Il en résulta

1. *Recueil de règlements*, I, 315.
2. *Ibid.*, IV, 10 et suiv.
3. Arch. départ. de l'Hérault, C. 2637 : « Observations des députés

que les fabricants du Languedoc ne cessèrent de violer ce règlement général, qui, sous prétexte d'établir l'uniformité et la perfection, ne pouvait que causer leur ruine, en les mettant dans l'impossibilité de donner satisfaction au goût de leurs clients d'Espagne et des Indes et de lutter contre les rivaux d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne.

Colbert s'était contenté de réglementer l'industrie des tissus, ses successeurs s'occupèrent des chapeaux et même des savons. Un arrêt de 1700 décida que « pour que le public ne soit pas trompé » les chapeaux de pur castor seraient marqués d'un C, les demi-castors d'un D et d'un C; les chapeaux mélangés de plusieurs sortes de poils avec du castor ou sans castor d'un M et les chapeaux de laine d'un L. Toute contravention était punie de mille livres d'amendes pour la première fois et entraînait, en cas de récidive, la déchéance de la maîtrise. Le poil de lièvre était interdit et des visites devaient être faites chez les ouvriers et fabricants pour s'assurer qu'ils n'en possédaient pas [1].

Pour les savons, il n'y eut pas, jusqu'en 1715, de règlement en forme, mais le contrôleur général recommanda à l'intendant de Provence de surveiller cette fabrication pour assurer la bonne qualité des produits [2].

Les règlements particuliers qui ne s'appliquent qu'à un centre manufacturier ou à une région sont assez nombreux dans cette période. Ils sont provoqués par des raisons diverses. Souvent, comme sous le ministère de Colbert, les marchands de Paris élèvent des plaintes sur telle ou telle manufacture dont les produits sont défectueux, et afin de leur donner satisfaction on fait un nouveau règlement; parfois c'est pour compléter les anciens règlements, qui n'ont pu tout prévoir, ou pour les modifier sur la demande des fabri-

de la province de Languedoc au Conseil du commerce sur le règlement pour la fabrique des bas ». 1742.

1. *Recueil de règlements*, I. 340. Arrêt portant règlement pour la fabrique des chapeaux, 10 août 1700.

2. *Corr. des cont. gén.*, II, 271. Lettre de Lebret, intendant en Provence, au contrôleur général, 22 août 1705.

cants; quelquefois, enfin le règlement s'applique à une industrie nouvelle. Mais quelle que soit la raison qui les ait dictés, ces règlements nouveaux ont tous un caractère commun : ils s'inspirent des règlements généraux de 1669, qui, partout et toujours, doivent être exécutés « en leur forme et teneur ».

Les marchands de Paris prétendaient que les tisserands de Laval ne faisaient pas leurs toiles égales dans toute la largeur et dans toute la longueur. L'intendant de Tours réunit tous les « facturiers » de Laval, et sur leur avis il dressa un règlement pour faire disparaître les défauts signalés; mais il prit toutes sortes de ménagements pour les porter à la perfection, « cette voie étant la plus sûre pour en venir à bout [1] ».

Dans certaines fabriques, comme à Sedan, à Vire, à Valognes, à Saint-Lô, on employait des laines de mauvaise qualité ou de qualités différentes, ce qui nuisait à la perfection des étoffes ou les rendait dures et inégales. Le contrôleur général recommande à l'intendant de faire cesser ces abus qui sont très préjudiciables au commerce [2]. A Romorantin, les règlements généraux n'avaient rien prévu pour la qualité des laines; à Louviers, ni la qualité des laines, ni le nombre des fils, ni la largeur des rots n'avaient été fixés. Ces lacunes furent comblées, mais on consulta les marchands, les fabricants du lieu et les inspecteurs des manufactures [3].

Les fabriques de Tours, depuis le règlement de 1667, avaient perdu leur ancienne prospérité; elles n'avaient cessé de réclamer contre les privilèges accordés aux Lyonnais. Colbert avait toujours refusé de leur donner satisfaction, afin

1. *Corr. des cont. gén.*, I, 299. Lettre du contrôleur général à Miromesnil, intendant à Tours, 31 octobre 1692.

2. *Corr. des cont. gén.*, I, 303. Lettre du contrôleur général au sieur Blampignon, commis aux manufactures à Reims, 30 novembre 1692. *Id.* I, 304. Lettres au sieur Bocquet, commis des manufactures à Caen, 30 novembre et 31 décembre 1692.

3. *Recueil de règlements*, II, 393, et III, 1. Arrêt du 15 janvier 1715 portant réglementation pour la fabrique des draps fins de Louviers et du 27 avril 1706 pour la manufacture des draperies de Romorantin.

de maintenir l'uniformité dans la fabrication, comme le demandaient les marchands de Paris. En 1686, Louvois rendit aux Tourangeaux le monopole de fabriquer des étoffes en 5/12 d'aune de largeur et le nombre des métiers ne tarda pas à augmenter dans des proportions presque incroyables [1].

Dans le Languedoc, l'intendant Bâville fait un règlement pour la fabrique des couvertures de laine de Montpellier, il en détermine avec le plus grand soin la qualité et le poids [2]. Dans le Dauphiné, les intendants rendent aussi des ordonnances pour réglementer les manufactures de leur généralité [3].

Si les successeurs de Colbert ont maintenu avec tant de rigueur les anciens règlements, si même ils les ont exagérés, ils se sont montrés beaucoup moins favorables que lui à l'établissement de manufactures privilégiées. Ils veulent que les industries nouvelles restent libres afin que les produits se vendent à meilleur marché [4]. Ils recommandent aux intendants quand ils règlent les conditions d'un privilège ou d'une concession « d'en relâcher autant qu'ils le jugeront à propos » quand il s'agira de l'intérêt particulier de Sa Majesté, mais à l'égard des articles qui intéressent le public et les particuliers, ils en useront avec plus de réserve et de ménagement [5].

Le sieur Dormoy, maître des fours à verres à vitres d'Anor, demandait un privilège de vingt ans pour continuer

1. Arch. dép. d'Indre-et-Loire, C. III. Lettre de M. de Cotte à l'intendant de Tours, 1er novembre 1779. — *Corr. des cont. gén.*, I, 236. Lettre de Miromesnil, intendant de Tours, 6 mars 1691.

2. *Recueil de règlements*, III, 207. Statuts et règlements pour la fabrique de couvertures de laine, autorisée par ordonnance de M. de Bâville.

3. *Recueil de règlements*, III, 120. Ordonnances de MM. les intendants du Dauphiné concernant les manufactures.

4. *Corr. des cont. gén.* I, 419. Lettre de M. Voysin, intendant en Hainaut, au contrôleur général, 30 mars 1696.

5. *Corr. des cont. gén.*, I, 140. Lettre du contrôleur général à M. de Bâville, intendant en Languedoc, 12 mars 1688.

seul cette fabrication dans une étendue de dix lieues à la ronde. Sa requête avait été présentée pour éviter la concurrence d'un autre gentilhomme verrier qui allait établir un fourneau à Anor. Elle fut rejetée [1].

Le sieur de La Haye fit envoyer des pipes à tabac au contrôleur général. Elles furent trouvées aussi bien travaillées et « d'une matière aussi fine et aussi belle que celles de Hollande ». Le roi en fut très satisfait, mais il ne jugea pas à propos de lui accorder un privilège exclusif, « voulant laisser la liberté à tout le monde de travailler et de faire valoir son industrie [2] ». Le même de La Haye voulait fonder à Ypres une manufacture de faïence, mais il sollicitait un privilège exclusif; le roi refuse encore de lui donner satisfaction, « attendu qu'il y a d'autres endroits dans le royaume où il s'en fait de très-belles, et qu'il ne faut pas empêcher l'industrie de ceux qui voudraient faire de pareilles entreprises et qui pourraient peut-être réussir mieux que lui [3] ».

A Rouen, le sieur Saint-Etienne avait fondé en 1644 une manufacture de faïence et de porcelaine avec privilège exclusif. En 1694, le contrôleur général refusa de renouveler le privilège pour la faïence et il prolongea de vingt ans celui qui avait été donné pour la fabrication de la porcelaine, mais à la condition que le secret serait livré au public à l'expiration de ce second privilège [4].

Malgré des principes aussi justes et aussi rigoureux, il y eut, de 1683 à 1715, des concessions de privilèges. L'ancien régime, gouvernement arbitraire par excellence, ne pouvait, en effet, administrer en se conformant à des principes fixes et ce qu'il refusait à l'un en faisant valoir d'excellentes raisons, il l'accordait à un autre et trouvait pour se justifier des

1. *Corr. des cont. gén.* I, 419. Lettre du 30 mars 1696. Anor (Nord, arr. d'Avesnes).

2. *Corr. des cont. gén.*, I, 303. Lettre du contrôleur général à M. de Madrys, intendant en Flandre maritime, 30 novembre 1692.

3. *Corr. des cont. gén.*, I, 303. Lettre au même, 9 juillet 1692.

4 *Ibid.*, I, 368, Lettre de M. d'Ormesson, intendant à Rouen, au contrôleur général, 30 juin 1694.

raisons non moins excellentes. On avait refusé au sieur de La Haye, en 1692, le privilège exclusif de la fabrication des pipes afin de laisser à tout le monde la liberté de travailler; deux ans plus tard, en 1694, on l'accorde au sieur Cottereau, sous prétexte que c'était une industrie nouvelle[1].

Le privilège le plus étendu que nous ayons pu constater dans cette période est celui qui fut concédé à Victor-Augustin de Mailly, évêque de Lavaur. Il obtint la permission d'exploiter à son profit, durant trente ans, « toutes les mines de métaux, minéraux et matières terrestres et souterraines, soit d'or, d'argent, s'il s'en trouve, étain, cuivre, plomb, mercure, antimoine, alun, pierres précieuses, cristaux, vitriol, couperose et autres, dans l'étendue des provinces de Languedoc et de Rouergue[2]. »

Les subventions en argent que Colbert avait multipliées pour créer ou soutenir les manufactures sont beaucoup plus rares à partir de 1683. Le trésor royal était tellement obéré qu'il ne pouvait même pas toujours subvenir aux dépenses de première nécessité. Pourtant, Desmaretz, le neveu de Colbert, avait fait ressortir l'utilité qu'il y avait pour l'Etat à donner des secours « à propos et bien aménagés » pour soutenir les manufactures d'étoffes de laine et de bas, « parce qu'elles faisaient travailler beaucoup de pauvres gens et leur faisaient gagner leur subsistance et celle de leur famille ». « D'autres qui languissent par la misère et la disette d'argent augmenteraient par le même moyen[3]. »

Malgré la détresse du trésor, les contrôleurs généraux consentirent de temps à autre à faire quelques sacrifices en faveur de certaines industries. En 1684, les manufacturiers de Roubaix sont exemptés pendant quelques années des tailles et autres impôts en considération de l'incendie qui

1. *Corr. des contr. gén.*, I, 303. Lettre du maire et des échevins de Rouen au contrôleur général, 1694.

2. Arch. départ. de l'Hérault, C. 2700. Privilège du 3 août 1705.

3. *Corr. des contr. gén.*, I, 546, appendice. Mémoire sur l'état présent des affaires présenté en 1686 par Desmaretz.

avait détruit une grande partie des métiers[1]. En 1688, les manufactures de toiles damassées de la ville de Menin sont exemptées pour trois ans de la moitié des droits des cinq grosses fermes. Les toiles grises et écrues qui venaient dans la même ville pour y être blanchies n'étaient plus soumises au droit du tarif de 1671[2]. En 1696, le Conseil du roi examine ce qu'on pourrait faire pour conserver l'industrie de la draperie à Elbeuf et empêcher la désertion des ouvriers et des maîtres[3]. En 1706, l'intendant de Tours prie le contrôleur général de vouloir bien l'autoriser à prêter vingt mille écus aux juges-consuls des marchands de Tours, sur les recettes des tailles et celles des gabelles, pour subvenir aux besoins de la fabrique, payer leurs ouvriers et prévenir les désordres qui peuvent arriver faute de payement. Le contrôleur général répond que les recettes des tailles ont été négociées et qu'il ne peut apporter remède à la situation qu'au 1er janvier[4]. La bonne volonté ne manque pas, mais l'argent fait défaut.

Le gouvernement était d'ailleurs convaincu que le meilleur encouragement qu'il pût donner aux manufactures était de veiller avec le plus grand soin à l'exécution des règlements. Aussi on multiplia les inspecteurs et on leur donna les instructions les plus sévères. En 1697, on en créa quatre dans le Languedoc, « afin qu'ayant moins de circuit à faire ils pussent visiter plus souvent les lieux de fabrique de leur département et empêcher les abus qui s'y glissaient facilement par la négligence des ouvriers[5] ». La qualité des draps destinés au Levant semble avoir été l'objet d'une surveillance

1. *Corr. des contr. gén.*, I, 28. Lettre de M. de Bagnols, intendant en Flandre, au contrôleur. général, août et septembre 1684.

2. *Corr. des contrôleurs généraux*, I, 137. Lettre à M. de Bagnols, intendant en Flandre, 10 février 1688.

3. *Corr. des contr. gén.*, I, 422. Lettre à M. de la Bourdonnaye, intendant à Rouen, 10 mai 1696.

4. *Corr. des contr. gén.*, II, 363. Lettre de l'intendant de Tours au contrôleur général, 22 novembre 1706.

5. *Corr. des contr. gén.*, I, 466. Lettre à M. de Bâville, intendant du Languedoc, 9 décembre 1697.

particulière. Ils étaient d'abord visités et marqués dans les lieux de fabrique; mais, comme les inspecteurs du Languedoc et des autres provinces apportaient peu de soin dans l'accomplissement de leurs fonctions, il fut établi à Marseille, en 1693, un inspecteur qui devait visiter gratuitement les draps qu'on exportait par Marseille. Il devait les examiner en présence de deux marchands de la ville, les saisir quand ils seraient défectueux et faire juger les propriétaires ou commissionnaires par le maire et les échevins de Marseille. Ces derniers avaient un recours contre les inspecteurs des lieux des fabriques pour la moitié de la valeur des étoffes ou des draps qui seraient confisqués et des amendes qui seraient prononcées[1]. Aucune pièce de drap ne pouvait être exportée sans un certificat de l'inspecteur de Marseille. Si cette dernière formalité n'était pas remplie, les consuls de France dans les échelles du Levant avaient l'ordre de renvoyer les draps aux échevins de Marseille pour qu'il fût statué contre les expéditeurs conformément aux règlements[2].

Ce luxe de précautions ne fut bientôt plus jugé suffisant et, en 1714, il fut décidé que tous les draps fabriqués dans le Languedoc pour le commerce des échelles du Levant seraient portés à Montpellier et déposés dans un bureau où « leurs qualités, matières, apprêts, longueurs, largeurs et teintures seraient examinés par l'inspecteur des manufactures établi dans cette ville, conjointement avec deux négociants qui seraient nommés par l'intendant de la province ». C'est sur la demande de Bâville que fut établi l'inspecteur de Montpellier. Cette visite ne dispensait pas de celle qui avait lieu à Marseille en vertu des arrêts précédents[3].

Il est facile de comprendre combien ces visites et ces marques successives étaient gênantes pour les fabricants, et comment elles allaient pour ainsi dire à l'encontre du but que poursuivait le gouvernement. Il voulait avant tout assu-

1. *Rec. de règlements*, I, 106 et suiv. Arrêt du 1er septembre 1693.
2. *Ibid.*, III, 291. Ordonnance du 23 septembre 1699.
3. *Ibid.*, III, 153. Arrêt du 16 mai 1714.

rer le débit des étoffes françaises dans le Levant; or, il semblait oublier que la vente ne dépend pas seulement de la qualité mais encore et surtout du prix des étoffes. Les formalités nombreuses imposées aux fabricants ne pouvaient que favoriser leurs rivaux de l'étranger.

Une mesure plus utile fut la création à Calais et à Saint-Valéry de deux inspecteurs des manufactures étrangères. Ils avaient pour mission de marquer les draps étrangers qui ne pouvaient entrer en France que par les ports de Calais et Saint-Valéry et de veiller à la perception exacte des droits établis[1].

L'instruction générale donnée par Pontchartrain aux inspecteurs des manufactures en 1691 précise et complète celle de Colbert[2]. Il menace tout d'abord de la révocation ceux qui ne feront pas appliquer les règlements. Les inspecteurs ne devront remplir que cet emploi et ne pas se contenter d'aller dans les lieux de manufactures pour y toucher le produit du droit de marque. Ils avaient à faire une visite générale des manufactures de leur arrondissement au moins quatre fois l'an et dans l'intervalle ils devaient aller dans les principales manufactures et dans celles où il y avait le plus de désordres. De six mois en six mois, ils envoyaient un état général, par colonne des lieux où il y avait des manufactures, du nombre des métiers, de la qualité des étoffes et du nombre de pièces de chaque sorte qui étaient fabriquées pendant lesdits six mois. Ils devaient faire ressortir la différence de quantité et en rechercher la cause. La qualité et la quantité des laines qu'on pouvait recueillir dans leur département, « la capacité des teinturiers », la qualité des eaux, le débit des manufactures avaient aussi à attirer leur attention.

L'appui de l'intendant et du contrôleur général leur fut toujours assuré en cas de conflit avec les jurés ou avec les marchands. Ils furent autorisés à visiter seuls les manufac-

1. *Recueil de règlements*, I, 109. Arrêt du 24 septembre 1714.
2. *Corr. des contr. gén.*, I, 558. Instruction donnée par Pontchartrain, 30 décembre 1691.

tures[1], et ils eurent « séance et voix délibérative dans toutes les affaires qui concernaient l'industrie[2] ». Cet arrêt fut rendu parce que certains juges leur refusaient l'entrée dans leurs assemblées.

Certains inspecteurs ne furent cependant pas plus actifs qu'ils ne l'avaient été sous le ministère de Colbert. En 1692, un an après l'instruction pourtant si sévère de Pontchartrain, l'inspecteur de Sedan et celui de Caen furent blâmés à cause des désordres et des défectuosités signalés dans leur arrondissement[3]. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, le relâchement devint général dans toutes les manufactures. La plupart des draps et des serges n'avaient plus la qualité prescrite. Les étamines, les camelots avaient ce qu'on appelait des *montres*, c'est-à-dire que les premières aunes étaient meilleures que le reste de la pièce. Dans les teintures, on affaiblit les couleurs, on épargna les ingrédients. Les inspecteurs étaient impuissants à réprimer ces abus par suite de l'entente qui régnait entre les jurés et les marchands[4].

La principale cause de tous ces désordres était la misère du peuple. « On veut des étoffes à vil prix, dit l'inspecteur de Beauvais, parce qu'on n'a pas le moyen d'avoir du bon et le fabricant se trouve en quelque manière obligé de dégénérer pour avoir du débit. Les marchands, qui ne s'embarrassent guère du bien des manufactures, s'accommodent de tout, en sorte que la marchandise la plus commode est la première vendue[5]. »

En dehors de l'application des règlements. les intendants et les inspecteurs avaient aussi à s'occuper des relations entre ouvriers et patrons. Cette partie de leur tâche devient

1. *Recueil de règlements*, III, 10. Arrêt du 31 août 1689 et III, 130. Arrêt du 2 septembre 1689.

2. *Recueil de règlements*, I, 99. Arrêt du 29 mai 1691.

3. *Corr. des contr. gén.*, I, 304. Lettres au commis de Caen, 30 novembre et 31 décembre 1692. *Id.*, I, 303. Lettre au commis de Reims, 30 novembre 1692.

4. *Mémoire sur la généralité de Paris*, publié par M. de Boislisle, appendice 633.

5. *Mémoire sur la généralité de Paris*, appendice 633.

de plus en plus délicate et difficile au fur et à mesure que se développe la grande industrie. Patrons et ouvriers considèrent l'Etat comme le régulateur suprême, et ils s'adressent à son représentant pour les motifs souvent les plus futiles. Parfois aussi les questions les plus graves, qu'on voit se renouveler si fréquemment de nos jours, sont soumises à son jugement, à son arbitrage.

En 1685, un chômage se produisit, aux environs de Rouen, dans deux ou trois paroisses remplies d'ouvriers. Ces derniers vinrent, au nombre de deux ou trois cents, trouver l'intendant, comme ils viendraient aujourd'hui trouver le préfet. Il leur fit dire qu'il enverrait examiner d'où provenait la cessation du travail et qu'il tâcherait d'y remédier. Il chargea un marchand de la ville, nommé Barandon, « qui avait bon sens », de faire une enquête. Barandon apprit que le dernier navire qui était arrivé, chargé de toiles peintes, avait fait cesser le débit des serges, et qu'on n'en faisait plus faire depuis quelque temps. De plus, les marchands qui donnaient à travailler « n'ayant pas de quoi avancer pour acheter des laines et payer leurs ouvriers » avaient arrêté la fabrication. L'intendant fit venir six des principaux maîtres, il conféra avec eux. Il fut convenu qu'il leur prêterait deux mille livres qu'ils s'engagèrent solidairement à lui rembourser dans quatre mois. Sur son conseil, les ouvriers se contentèrent d'un salaire de huit sols par jour, bien qu'ils eussent l'habitude d'en gagner quinze. Il promit aux maîtres que s'ils rendaient exactement la somme prêtée, il leur laisserait « une pistole de dix », c'est-à-dire qu'ils ne rendraient que dix-huit cents livres[1].

Aux moulins d'Ambert, les compagnons papetiers s'étant mutinés, l'intendant proposa au contrôleur général un règlement portant fixation de la durée et du produit du travail, de la nourriture des compagnons, des congés et

1. *Corr. des contr. gén.*, I, 44. Lettre de M. de Marcillac, intendant à Rouen, 20 février 1685.

démissions[1], etc. Il faut croire que le règlement ne fut pas appliqué, car les compagnons papetiers se montrèrent très indisciplinés pendant tout le dix-huitième siècle.

La question de la main-d'œuvre étrangère qui provoque trop souvent aujourd'hui des luttes parfois sanglantes dans les grands centres industriels fut déjà posée au dix-septième siècle. En 1688, Louvois ayant permis aux drapiers de Rouen d'employer toutes sortes d'ouvriers et même des étrangers, les compagnons ouvriers de la ville se soulevèrent et demandèrent la suppression de cet arrêt comme contraire à leurs privilèges et aux intérêts de deux ou trois mille familles[2].

Le gouvernement, qui avait cru devoir conserver, dans l'intérêt de l'industrie, le système de la réglementation, pensa qu'il devait aussi continuer à appliquer, au point de vue commercial, les idées de Colbert. Mais il les exagéra plus encore peut-être qu'il n'avait exagéré le système de la réglementation. Il entra décidément dans la voie des exclusions, des prohibitions et des rigueurs excessives des tarifs, si bien qu'il arriva à un résultat tout à fait contraire à celui qu'avait obtenu Colbert. Les débouchés que la France avait eu tant de peine à conquérir se fermèrent et notre commerce fut en grande partie ruiné. La révocation de l'édit de Nantes, la guerre de la ligue d'Augsbourg et celle de la succession d'Espagne contribuèrent à aggraver encore une situation déjà déplorable.

Nous sommes renseignés d'une manière précise sur l'état du commerce et sur les conséquences du régime adopté sous les successeurs de Colbert par les mémoires que présentèrent en 1701 les délégués des villes au Conseil du commerce[3]. Ces mémoires très étendus, rédigés par des hommes compétents et appartenant à diverses régions du royaume, nous

1. *Corr. des contr. gén.*, I, 157. Lettre de M. de Vaubourg, intendant en Auvergne, 16 juillet et 5 novembre 1688.

2. *Corr. des contr. gén.*, I, 146. Lettre de l'intendant de Rouen au contrôleur général, 27 avril 1688.

3. *Corr. des contr. gén.*, II, 477-503. Les observations qui suivent sont empruntées à ces mémoires.

font connaître les doléances du corps des marchands. Tous admettent qu'il y a eu une diminution considérable depuis la mort de Colbert. Les raisons qu'ils invoquent pour le commerce intérieur sont partout les mêmes. Ils se plaignent du mépris dans lequel on les tient; ils sont si maltraités dans tous les bureaux des douanes, des postes, des coches et des messageries qu'il ne faut pas s'étonner si leurs enfants se tirent de cet état « par le nombre des charges qu'on a créées en France et par les privilèges et les honneurs qu'on a attribués à ces charges ». Les taxes locales, les droits de péage que Colbert avait cherché à faire disparaître se sont multipliés. On en comptait encore sur la Loire plus de trente depuis Roanne jusqu'à Nantes qui composaient autant de bureaux où il fallait s'arrêter. Le roi avait accordé l'exemption de ces péages aux fournisseurs de la marine, aux adjudicataires de vivres pour les armées, aux marchands d'armes et d'habits pour les soldats et à beaucoup d'autres gens privilégiés qui ne l'étaient point autrefois. Aussi les propriétaires de ces péages les exigeaient avec plus de dureté et peut-être avec injustice, car presque nulle part les tableaux des droits à payer prescrits par Colbert n'étaient plus affichés. Les matelots et les voituriers étaient obligés de donner des présents à chaque péager, sans quoi il les retardait à plaisir. La mauvaise régie des fermes est l'une des choses qui contribuaient le plus à détruire le commerce. Les commis n'ayant pas d'appointements suffisants mettaient tout en œuvre pour se procurer de l'argent. Ils avaient mille prétextes « pour fatiguer les marchands »; ils saisissaient les marchandises, arrêtaient les bateaux. Les arrêts et règlements sur la régie des fermes étaient, en effet, si nombreux, si remplis de rigueurs et de formalités impraticables qu'il était impossible aux marchands et voituriers de ne pas être pris en faute, alors même qu'ils n'avaient aucune intention de frauder. Quand par hasard les marchands s'avisaient d'intenter un procès aux commis de la ferme devant les juges des traites, ils étaient toujours condamnés aux dépens, sous prétexte « qu'on ne pouvait jamais condamner

le roi aux dépens », alors pourtant que les confiscations appartenaient aux fermiers. Toutes ces vexations avaient pour résultat de réduire le commerce intérieur « à la seule et pressante nécessité indispensable ». Les routes que Colbert avait entretenues avec tant de soin étaient fort négligées, « ce qui nuisait beaucoup au commerce ».

En ce qui concerne le commerce extérieur, les opinions ne sont pas non plus sensiblement divergentes. Presque tous font l'éloge des tarifs de Colbert et applaudissent aux mesures qu'il avait prises pour diminuer le commerce que les Anglais et les Hollandais faisaient en France. Malheureusement, on ne s'en était pas tenu là, et en 1687, sous prétexte de favoriser nos manufactures qu'on ne pouvait plus subventionner, on avait surchargé les marchandises étrangères de droits qui avaient provoqué de sévères représailles. Un seul délégué, celui de Rouen, approuva ce système restrictif et demanda des tarifs élevés pour interdire l'entrée en France des marchandises étrangères; tous les autres le blâmèrent en termes plus au moins vifs. Ils démontrent d'ailleurs de la manière la plus évidente les conséquences funestes qu'il eut pour la France. Par suite de l'élévation de nos tarifs, les étrangers se passaient de nos vins, de nos eaux-de-vie; il en résulta un appauvrissement général qui fut des plus nuisibles à l'industrie. Le délégué de Nantes faisait remarquer très justement que les nouveaux droits ne produiaient pas, à beauoup près, ce que rapporteraient les droits de sortie des denrées que les étrangers se privaient de tirer de la France : « Si les droits imposés à l'entrée sur les marchandises étrangères étaient moins forts et mieux réglés, les produits en seraient beaucoup plus considérables, parce que la fraude cesserait et que le commerce se multiplierait. C'est un principe incontestable dont on a la preuve puisqu'on voit que les nouveaux ne rendent pas ». Le délégué du Languedoc regrette amèrement le temps où les Anglais et les Hollandais venaient enlever non seulement nos vins, nos eaux-de-vie, mais encore nos étoffes de soie

et de laine, ce qui faisait un grand bien à la province, attendu « que par le facile débit des denrées les peuples étaient mieux en état de payer les charges publiques ». Le délégué de La Rochelle déplorait l'interruption de notre commerce avec le Portugal : « Précédemment, dit-il, nous lui envoyions des rubans, des brocarts, toutes sortes d'étoffes de soie et de laine, et tel navire lui avait apporté 500,000 livres de rubans de Saint-Etienne, ce qui était peu encore comparativement à ce qui se chargeait au port de Marseille. Malheureusement, on avait augmenté le droit sur les sucres et sur le tabac qu'il nous expédiait en échange, et ce commerce avait toujours été depuis lors en déclinant. » Le délégué de Nantes réclamait contre la fixation de Calais et de Saint-Valéry pour l'introduction de marchandises étrangères. Ces ports n'ayant rien à fournir, les étrangers n'y venaient pas, tandis que, si la liberté avait existé, ils seraient venus dans d'autres ports de France, où ils étaient assurés du frêt de retour.

Le remède que sollicitaient les délégués pour relever le commerce de « l'extrême abaissement » dans lequel il était tombé était un régime plus libéral et une réduction des droits.

Au lieu de donner satisfaction aux vœux des délégués, le gouvernement français, par l'arrêt du 6 septembre 1701, prohiba l'entrée de la plupart des marchandises anglaises et frappa de droits très élevés celles dont l'importation resta autorisée. Les vaisseaux anglais ne pouvaient importer en France que des marchandises fabriquées avec « des matières du cru d'Angleterre autres que celles dont l'entrée était prohibée ». Les droits d'entrée ou de sortie « pour droit de frêt » étaient élevés à trois livres dix sols, au lieu de cinquante sols portés par l'ordonnance de 1681. L'arrêt de 1701 plaça les Anglais qui viendraient en France dans la situation que l'*acte de navigation* avait faite aux Français. Ces dispositions, sauf des modifications peu importantes, subsistèrent jusqu'au traité de 1786.

Cette exagération de droits amena une contrebande consi-

dérable. Genève devint une sorte de dépôt central d'où partaient les marchandises étrangères pour s'introduire en France[1], de telle sorte que la concurrence que voulait éviter le gouvernement existait malgré lui et le trésor était frustré des sommes qu'il aurait facilement perçues si les droits avaient été moins élevés.

La révocation de l'édit de Nantes, l'acte le plus impolitique du régne de Louis XIV, qui fit sortir de France une foule d'industriels et de bous ouvriers, fit connaître aux étrangers le secret de nos principales industries. La Hollande, la Prusse, l'Angleterre, la Suisse s'enrichirent à nos dépens et purent désormais se passer d'une partie des produits qu'elles nous achetaient. Les rapports des intendants, en 1698, et les mémoires des députés au Conseil du commerce sont unanimes à reconnaître que le départ des religionnaires a causé la ruine de plusieurs industries et l'abaissement du commerce. Les taffetas, les soieries, les papiers ne tardèrent pas à être fabriqués en Angleterre aussi bien qu'en France. Les guerres presque continuelles que Louis XIV eut à soutenir à partir de 1683 eurent des conséquences plus immédiates et tout aussi néfastes que la révocation de l'édit de Nantes. On ne dira jamais assez à quel état de misère se trouva réduite la France pendant la guerre de la succession d'Espagne. Toutes les sources de revenus semblaient taries : l'agriculture, le commerce étaient pour ainsi dire ruinés; les corsaires avaient anéanti notre commerce dans la Méditerranée; les Anglais et les Hollandais avaient pris notre place dans le Levant. Les négociants de Lyon avaient résolu de ne plus rien expédier que contre argent comptant ou lettres de change, de peur qu'on ne retînt leur argent ou qu'on ne

1. *Corr. des contr. gén.*, I, 405. Lettre du sieur de Cormery, fermier général à Lyon, au contrôleur général, 27 octobre 1695. La contrebande est signalée sur toutes les frontières par de nombreuses lettres d'intendants. Pour l'empêcher sur les frontières de l'Est, on créa, en 1704, un inspecteur général chargé de surveiller les provinces de Bourgogne, Dauphiné, Lyonnais, Beaujolais, Bresse, Bugey. Il avait à sa disposition deux gardes à cheval. (Arch. nat., F 12, 730.)

saisît leurs marchandises[1]. Pour éviter les saisies, on fut obligé de permettre aux marchands de faire circuler leurs étoffes avec des marques étrangères[2].

La correspondance des intendants est pour ainsi dire muette sur les manufactures pendant la guerre de la succession d'Espagne. Il semble qu'elles n'existent plus. Et pourtant c'est dans cette période particulièrement désastreuse que furent multipliées les créations d'offices.

C'était un usage fréquent sous l'ancien régime de battre monnaie en créant des offices plus ou moins inutiles. Mazarin, Colbert lui-même avaient eu recours à ce procédé; mais jamais l'abus ne fut aussi grand que dans la seconde moitié du règne de Louis XIV. De 1691 à 1703, on créa plus de quarante mille offices. Tous ou presque tous soulevèrent les réclamations les plus vives de ceux qui étaient visés par ces expédients ou des intendants chargés de faire rentrer les fonds qui en proviendraient. « Chaque fois, disait Pontchartrain, que Votre Majesté crée un office, Dieu crée un sot pour l'acheter. » Aucune transaction ne pouvait s'opérer, aucun achat se conclure sans qu'on appelât le juré ou le fermier qui avait acheté le privilège exclusif de visiter, d'auner, de peser, de mesurer. Les corporations d'arts et métiers auraient pu se croire à l'abri de ces charges nouvelles tant on avait pris de précautions, en 1683 et en 1686, pour liquider leurs dettes et pour les empêcher d'emprunter[3], mais il n'en fut rien. Comme tous les autres corps de l'Etat, et dans une très large mesure, elles durent contribuer aux besoins du Trésor.

Un édit du 14 mars 1691 supprima les élections des maîtres et gardes-jurés des corps et marchands des arts et mé-

1. *Corr. des contr. gén.*, II, 156. Lettre de M. de Vaguiay, prévôt des marchands de Lyon, au contrôleur général, 24 octobre 1703.

2. Arrêt du 26 avril 1723.

3. *Corr. des contr. gén.*, I, 8, 70, 114. Lettres des intendants de Provence, du Poitou, du Dauphiné, 20 septembre, 8 octobre 1683, 4 janvier 1684, et du contrôleur général aux intendants du Dauphiné et de Champagne, 9 mai, 17 et 23 juillet 1687 et 1688.

tiers dans toutes les villes et bourgs du royaume, au lieu et place desquels des maîtres et gardes dans chaque corps de marchands et des jurés dans chaque corps d'arts et métiers furent créés et érigés en titre d'offices héréditaires[1]. Le préambule fait ressortir que les brigues et les cabales qui se pratiquent dans l'élection des jurés troublent les communautés et les consomment souvent en frais de procès, et ceux qui sont choisis et préposés pour tenir la main à l'exécution des ordonnances, règlements et statuts ne devant exercer la jurande que pendant peu de temps se relâchent de la sévérité de leur devoir et se croient obligés d'avoir pour les autres, particulièrement pour ceux qu'ils croient leur devoir succéder dans la jurande, la même indulgence dont ils souhaitent qu'ils usent dans la suite à leur égard. Au contraire, les jurés en titre d'office « qu'une perpétuelle application et l'intérêt de la conservation de leur charge, qui répondraient des abus et des malversations qu'ils pourraient commettre, engageront avec plus d'exactitude et de sévérité à l'observation des ordonnances, règlements et statuts ». Les critiques étaient certainement justifiées. Mais ce n'est pas le désir de faire disparaître les abus commis par les jurés qui avait été le véritable mobile de la publication de l'édit; le roi nous le fait connaître lorsqu'il déclare qu'il espère tirer de l'organisation nouvelle « quelque secours pour soutenir la lutte ». Les artisans des villes où il n'y avait ni maîtrise ni jurande n'étaient pas atteints par l'édit du 14 mars, mais au mois de décembre de la même année fut promulgué un édit « portant établissement parmi les marchands et artisans d'un ou deux syndics, en titre d'office, pour faire quatre visites par an chez chacun des marchands[2] ». Les titulaires des offices prélevaient sur toutes les marchandises qu'ils visitaient des taxes fixées par un tarif annexé à l'édit. Les corporations, pas plus que les municipalités dont on allait supprimer le régime électif, ne vou-

1. Registres du Parlement de Toulouse, n° 52, f° 95.
2. *Ibid.*, n° 52, f° 174.

laient voir des étrangers s'occuper de leurs affaires, elles demandèrent à racheter les offices de jurés héréditaires. C'est ce qu'avait prévu le roi, aussi s'empressa-t-il de donner satisfaction aux demandes qui lui étaient adressées. On discuta seulement sur le taux du rachat. Les six corps des marchands de Paris versèrent dans le Trésor 624,000 livres[1].

Pour faire face aux exigences de la royauté, les corporations furent obligées d'emprunter, et pour payer l'intérêt de leurs dettes et rembourser le capital, elles durent augmenter les droits qu'elles prélevaient sur chacun de leurs membres, qui à leur tour les faisaient porter sur la marchandise; il en résultait donc un renchérissement et, par suite, une diminution dans la production. Certaines corporations, trop pauvres pour se racheter, supportèrent les jurés héréditaires jusqu'en 1728[2], mais presque toutes conservèrent leurs jurés électifs, et les abus, que le préambule de l'édit avait si vivement critiqués, subsistèrent sans que la royauté s'en inquiétât. Elle avait l'argent, c'était son seul désir.

En 1694, un édit créa dans chaque communauté l'office d'auditeur et examinateur des comptes, afin de détruire les désordres qui existaient dans les registres des jurés[3]. Le rachat fut autorisé et les corporations durent de nouveau recourir à l'emprunt et à la taxation de leurs membres. Beaucoup de maîtres, trouvant que les charges qui pesaient sur eux étaient trop exorbitantes, préférèrent quitter leur métier; un édit de 1696 les en empêcha[4].

Les besoins du trésor ne cessant de s'accroître, il fallut chercher de nouveaux expédients. Au mois d'août 1696 sont créés les offices « de trésoriers des bourses communes » qui furent encore rachetés. En 1702, des offices absolument semblables furent de nouveau établis, sous le nom de trésoriers-

1. De Lamarre, *Arts et Métiers*, II, 3.
2. Arrêt du 26 avril 1728 qui supprime les jurés héréditaires; De Lamarre, *Arts et Métiers*, VI, 26.
3. Registre du Parlement de Toulouse n° 52, f° 315.
4. *Ibid.*, n° 52, f° 502.

receveurs et payeurs des communautés, toujours pour faire disparaître des abus[1]. Comme les autres ils furent rachetés.

En février 1704 fut rendu un édit portant création des offices d'auneurs et de courtiers-commissionnaires de draps à la halle de Paris. Dans la fixation des droits qui devaient tenir lieu de salaire à ces officiers et « de l'intérêt de la finance » on s'approcha le plus possible de l'usage établi à la halle. Les draps fins durent payer quinze sols pour droit d'aunage et deux sols pour cent du prix de la vente pour les droits de courtiers-commissionnaires[2].

La même année 1704, il fut question de créer, en titre d'offices, des contrôleurs-visiteurs de draperies et autres étoffes de laine. On devait leur attribuer un ou deux deniers par aune, « outre et par-dessus le droit d'un sol par pièce qui se perçoit par les maîtres et gardes ». Les intendants, consultés sur le projet, se divisèrent; mais la majorité combattit l'établissement du nouveau droit comme étant une entrave pour le commerce[3]. Malgré leur avis, l'édit d'octobre créa, en titre d'offices, des inspecteurs généraux des manufactures dans chaque généralité, des commissaires contrôleurs-visiteurs dans chaque lieu de fabrique d'étoffes et de toiles, et dans toutes les villes de commerce et de consommation. Il y eut même des offices de concierges ou gardes-halles dans les villes et lieux où il y avait des halles aux draps et aux toiles. Les intendants étaient autorisés à créer autant de postes qu'ils le jugeraient nécessaire. Pour en faciliter la vente, des droits et des privilèges considérables furent attachés à ces nouveaux offices[4].

Les députés du commerce firent de si vives remontrances sur les inconvénients qu'amènerait l'exécution de l'édit qu'un

1. Registre du Parlement de Toulouse, n° 53, f° 210 et 275.

2. *Corr. des contr. gén.*, II, appendice, 618. Lettre de Desmaretz, directeur des finances, à M. d'Herbigny, intendant à Rouen, 20 avril 1704.

3. *Corr. des contr. gén* , II, 175.

4. *Ibid.*, II, 620. Lettre du contrôleur général aux intenants, 2 novembre 1704.

mois après sa promulgation, le roi, préférant une somme certaine de 1.200,000 livres à celle de 3.000,000 qu'aurait pu produire la vente des offices, permit aux corps de marchands qui fourniraient cette somme de lever à leur profit des droits sur les marchandises pour leur tenir lieu d'indemnité et les mettre en état de faire des emprunts, savoir : « deux sols sur chaque pièce de drap, un sol sur chaque pièce d'autres étoffes de laine ou mêlées, et un sol sur chaque pièce de toile, tant dans les lieux de fabrique que dans les villes de commerce et de consommation ». Les intendants avaient l'ordre d'exiger des marchands qui étaient à la tête de leur communauté, soit comme syndics, maîtres ou gardes, une soumission de faire les payements de leur contingent aux termes marqués[1]. Les marchands réclamèrent contre la part contributive qu'on leur imposait. Dans bien des villes, ils déclarèrent qu'ils n'étaient pas en état de payer et, sur l'avis des intendants, le roi accorda des « modérations » à presque toutes les communautés[2]. Ceux de Toulouse demandèrent la suppression des droits et offrirent de payer au traitant une somme de 50,000 livres et les demi-sols pour livre, à la charge de lever lesdits droits à leur profit jusqu'au remboursement des emprunts qu'ils feraient pour le payement de cette somme[3].

Les difficultés que rencontra l'édit de 1704 auraient dû faire renoncer le roi à la création de nouveaux offices; pourtant, en 1708, fut promulgué un édit créant des charges d'inspecteurs, contrôleurs, visiteurs et marqueurs de bas et autres ouvrages au métier. Ils percevaient dix sols par paire de bas de soie, cinq sols par paire de gants de soie, vingt sols par veste de soie, deux sols six deniers par paire de gants de laine[4]. Ces droits, très élevés, n'étaient perçus que diffi-

1. *Corr. des contr. gén.*, II, 212. Lettre aux intendants, 25 novembre 1704.
2. *Corr. des contr gén,* II, 214. Résumé de l'opinion des intendants.
3. Arch. départ. de l'Hérault, C. 2753. Mémoire des marchands de Toulouse à l'Intendant.
4. Arch. départ. de l'Hérault, C. 2630. Arrêt de mars 1708.

cilement; ils furent cependant maintenus jusqu'en 1720[1]. Une ordonnance du 18 février les supprima et décida que les fabricants payeraient trente livres par métier.

Outre le capital que le gouvernement se procurait par la vente de ces offices, il exigeait parfois un supplément de « finance » pour le maintien ou pour la confirmation des offices déjà existants[2].

Par suite de toutes ces créations qui étaient à la fois onéreuses et vexatoires, les communautés d'arts et métiers étaient à peu près ruinées à la fin du règne de Louis XIV. Les droits qu'elles étaient autorisées à lever allaient sans cesse en diminuant, puisque la production industrielle ne faisait que baisser. Il leur fut permis de recevoir des maîtres « sans qualité » en faisant payer par les aspirants de gros droits de réception; mais les candidats étaient d'autant plus rares que les charges à supporter étaient plus lourdes.

L'intervention de la royauté dans l'industrie fut en somme aussi funeste de 1683 à 1715 qu'elle avait été fructueuse sous le ministère de Colbert; elle peut se résumer de la manière suivante : maintien et développement du système de la réglementation et comme conséquence augmentation du nombre des inspecteurs; abaissement du commerce intérieur à cause des taxes locales, des péages et des abus, toujours tolérés, des commis de la ferme; diminution du commerce extérieur par suite de l'exagération des tarifs à l'importation et à l'exportation; ruine des communautés par la création de nombreux offices presque toujours inutiles; misère générale causée par la guerre; concurrence étrangère rendue plus facile sur tous les marchés par la révocation de l'édit de Nantes.

F. DUMAS.

1. Arch. départ. de l'Hérault, C. 2630. Arrêt du 18 fév. 1720.
2. De Lamarre, *Arts et métiers*, II, 3.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

PAR M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD[1]

MEMBRE RÉSIDANT

IV. — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LE MUSÉE DE TOULOUSE.

De nouveaux documents nous ont été révélés qui nous renseignent plus complètement sur la formation, le fonctionnement et les séances publiques du Musée de Toulouse. Nous ne devions pas négliger de les faire connaître dans l'intérêt de son histoire. Nous les joignons à ceux que nous avons déjà rapportés[2].

* * *

C'est bien en 1784 que le Musée fut établi sous l'inspiration de l'archevêque de Toulouse, M^gr^ Loménie de Brienne. Il avait déjà commencé de fonctionner, lorsque M. Delaistre, « inspecteur des travaux publics du Languedoc et ci-devant professeur de génie à l'Ecole militaire de Paris », publia, dans le *Journal des affiches, annonces*, etc., *de Toulouse* en date du 16 juin 1784, son « Plan abrégé d'un Musée présenté à la ville de Toulouse ». Cette publication ayant été l'objet de diverses critiques, elle fut suivie d'une « Lettre au rédac-

1. Lu dans les séances des 17 et 24 janvier 1907.
2. Voir les *Mémoires de l'Académie*, année 1906, pp. 224 et suiv.

teur des *Affiches* », qui parut également en supplément dans le numéro du 7 juillet 1784, et qui était ainsi conçue :

« MONSIEUR,

« Le projet du Musée que j'ai présenté à la ville de Toulouse demande certains éclaircissements, dans lesquels je ne puis entrer que de vive voix; il en est d'autres dont je vais, Monsieur, vous faire part, et que je vous invite d'insérer dans votre feuille.

« Les citoyens ont assez généralement applaudi à l'établissement proposé; mais ils doutent de la facilité de son exécution; plusieurs même cherchent à le combattre, et peut être mon projet aura-t-il le sort de tous les projets utiles : on mettra tant de temps à délibérer s'il peut avoir lieu, qu'on en sera déjà fatigué quand on commencera à reconnaître qu'il est praticable.

« On a embelli Toulouse de promenades magnifiques, et Toulouse manque d'eau; la seule fontaine qu'on y voit est ancienne, ridicule, indécente même, et les eaux en sont malsaines.

« On souscrit pour l'exécution de machines aériennes qui emportent les hommes dans des tourbillons inconnus, invention peut-être plus ingénieuse qu'utile, quoiqu'elle ait immortalisé son auteur. Pourquoi ne pas souscrire pour un monument patriotique qui se construira sous nos yeux et qui couvrira de gloire Toulouse, en même temps qu'il fera passer à la postérité les noms de ses meilleurs citoyens? Alexandrie ne dut sa célébrité qu'au Musée qui fut élevé dans ses murs; c'est de là que sont sortis les grands hommes qui ont orné les fastes de l'Egypte. Le Musée attirait à Alexandrie des citoyens de la terre entière; elle était devenue la patrie commune de tous les savants.

« Le Musée que je propose d'élever à Toulouse aura sur celui d'Alexandrie l'avantage d'être fondé par des savants et des artistes en tout genre, d'être entretenu par des citoyens, de n'avoir rien à craindre des changements de gouvernement, et de posséder des revenus particuliers qui s'augmen-

teront, chaque année, par l'amélioration des manufactures; ces manufactures donneront au commerce de la ville une nouvelle activité et de plus grandes ressources.

« Vous savez ainsi que moi, Monsieur, que pour que le commerce soit utile et favorable à la population, il faut qu'il soit dans le rapport et dans la dépendance des productions du pays, et que la manière la plus avantageuse d'exporter ces productions, c'est de les mettre en œuvre auparavant. Cependant, nous abandonnons aux provinces voisines des richesses que nous pourrions acquérir aisément, si, pour utiliser les matières premières qu'on y recueille, on établissait à Toulouse des manufactures de soieries; si, pour augmenter cette branche de commerce, on faisait des plantations de mûriers le long de nos chemins brûlants : le pays y trouverait une récolte de plus et le voyageur un adoucissement à ses fatigues.

« Le rez-de-chaussée sous les Académies pourrait contenir cinq cents métiers, qui occuperaient plus de quatre mille personnes; on serait obligé de tirer du Piémont et du Lyonnais au moins six cents ouvriers. Cette émigration augmenterait en un demi-siècle la population de Toulouse de quinze mille âmes, ferait circuler tous les ans dans cette ville un million d'espèces numéraires, et produirait à chaque actionnaire du Musée dix fois plus que l'intérêt de son argent, de manière que si cet établissement patriotique réussit, on achètera dans la suite des actions du Musée comme on achète aujourd'hui les ucheaux du Moulin.

« Ceci, Monsieur, ne sont point des propos vagues : il ne faut que spéculer et suivre dans l'avenir la chaîne des événements pour parvenir à tout ce que j'annonce. On ne doit pas craindre que les manufactures soient réduites à rester dans l'inaction : les mille actionnaires du Musée seront intéressés à ce que leurs familles se fournissent à leurs entrepôts. Toulouse pourra aussi vendre au dehors ses étoffes à meilleur marché qu'aucune autre ville du royaume, parce que toutes les fois que les manufactures sont établies dans les lieux où se recueillent les matières premières, l'exportation

s'en fait à peu de frais. Citoyens, étrangers, tous feront leurs approvisionnements aux manufactures du Musée; l'intérêt, le patriotisme, amèneront les acquéreurs, tandis que le génie des sciences et des arts veillera à la perfection des travaux des manufactures. Il faut six années pour la construction totale de cet édifice; ces six années donneront 450,000 livres, qui seront employées à la perfection du bâtiment; il faut de ces 450,000 livres soustraire les sommes destinées à la loterie et aux remboursemens qui se feront dès la première année.

« La conduite des eaux sera le premier objet dont on s'occupera, autant pour satisfaire les besoins de la ville que pour procurer au Musée un revenu annuel de 25 ou 30,000 livres dont il jouira par la vente des eaux de source ou de la Garonne qu'il distribuera dans toutes les maisons de la ville. On ne demande point d'argent en ce moment aux actionnaires, on prie seulement ceux qui désireront souscrire, si le projet a lieu, de se faire inscrire chez MM. Corail, notaire; Broulhiet, libraire, et chez MM. Cammas et Delaître, qui donneront tous les éclaircissemens que les actionnaires pourront désirer. Lorsqu'il s'agit d'un établissement patriotique, tous les citoyens doivent se réunir, se communiquer, se concilier, afin de parvenir tous au même but, au bien public; et je vous le répète, Monsieur, cet établissement a l'avantage nécessaire d'augmenter la somme des connaissances, de perfectionner les arts, d'étendre le commerce, de faciliter la population et de rendre Toulouse une des villes les plus florissantes du royaume.

« J'ai l'honneur d'être, etc. « DELAISTRE. »

Ce nouvel appel était des plus chaleureux. Il ne devait pas être entendu mieux que le premier. Et le projet de M. Delaistre resta sans exécution. On se contenta du Musée tel qu'il avait été établi par M^gr^ Loménie de Brienne.

* * *

Pendant qu'on discutait les propositions de M. Delaistre, un incendie avait éclaté, le 18 juin 1784, dans l'île de Tou-

nis, et réduit à la misère plusieurs familles d'ouvriers. Dès le lendemain, le Musée fut saisi, par l'un de ses membres, le comte Potoski, de la proposition suivante :

« Le Musée est institué, Messieurs, pour encourager les sciences et les arts. L'effet le plus heureux a suivi cette institution : les lectures qu'on a déjà faites dans cette assemblée et les expériences qu'on va y faire en sont la preuve. Mais il serait plus glorieux pour notre établissement et plus satisfaisant pour chacun de ses membres en particulier, si nous pouvions nous flatter de servir d'exemple et d'encouragement à la bienfaisance et à l'humanité. C'est à ces titres que j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, une contribution volontaire pour les malheureuses victimes de l'incendie d'hier. Ils méritent, à juste titre, votre pitié et votre commisération. »

Cette proposition reçut un accueil unanime des membres du Musée, et le *Journal des Affiches de Toulouse et du Haut-Languedoc*, dans son numéro du 25 juin 1784, se plut à louer l'initiative du comte Potoski, « dont on connaît, ajoutait-il, la sensibilité et la grandeur d'âme ».

Tous les corps constitués et toutes les administrations religieuses s'empressèrent également de venir en aide aux malheureux. Le Parlement vota 1,000 livres, l'administration municipale 1,200 livres. La loge de l'Amitié fit un don de 200 livres et les autres loges, alors nombreuses à Toulouse, se montrèrent également généreuses. Le curé de la Dalbade, dont dépendait l'île de Tounis, fit une quête générale qui compléta les souscriptions volontaires.

* * *

Peu après, le Musée était appelé à tenir sa première séance publique dans la salle du Concert. C'était le samedi 17 juillet 1784. Les assistants furent très nombreux. Beaucoup de dames y vinrent en grande toilette. L'ordonnance de cette fête satisfit pleinement le public.

La séance commença par une *Symphonie* de la composi-

tion d'un amateur toulousain très réputé, le chevalier de Chalvet-Goujouse, chevalier de Malte, qui dirigea lui-même l'orchestre.

M. Jean Castilhon, président, lut « un discours sur les principaux objets que se proposait le Musée et sur le désir qu'avait cette Société naissante de plaire à tous les citoyens ». Elle ne se bornera pas, dit-il, à la culture des beaux-arts; elle « embrassera une carrière plus vaste et des projets plus patriotiques, tels que ceux d'enrichir les sciences de découvertes utiles; de remonter aux sources de la langueur du commerce de Toulouse et de chercher les moyens de lui rendre une activité qu'elle paraît avoir eue autrefois; de prescrire à l'industrie un goût plus sévère; de hâter les progrès de l'agriculture, qui, dans une province aussi fertile que le Languedoc, doit être la source la plus abondante de ses richesses ». Jean Castilhon ajouta que, malgré les conquêtes nombreuses que la philosophie avait faites depuis quelque temps sur les préjugés, tous n'étaient pas encore détruits et que de nouveaux abus étaient nés de la réforme des anciens. Il signala quelques-uns de ces abus et émit l'espoir que les enseignements du Musée contribueraient à les faire disparaître.

Le président au Parlement Daguin, vice-président du Musée, donna lecture d'un discours de l'abbé Saint-Jean, prébendier de la cathédrale, qui montrait l'insuffisance des Sociétés académiques séparées pour le progrès des sciences et des arts et qui préconisait les avantages de la nouvelle institution du Musée groupant les savants, les gens de lettres et les artistes en une Société unique.

L'abbé d'Auffréry donna lecture de vers composés par M. Jean Castilhon et intitulés : *Adieux à Paris*. Ces vers, déjà lus à la séance publique des Jeux Floraux, y avaient obtenu un grand succès. Ils furent de nouveau très applaudis.

Un intermède musical suivit. M^me^ Guigue, première actrice des théâtres, et M. Alan, basse-taille, firent entendre deux ariettes, intitulées l'une *les Femmes* et l'autre *le Secret*.

Puis, la lecture des ouvrages littéraires fut reprise.

M. Lavedan, secrétaire du Musée, lut le premier chant de son poème sur les Arts, consacré à la *Peinture*. « Ce chant, comparé aux poèmes sur le même sujet de MM. Watelet et Lemerre, a paru, dit le reporter du *Journal des Affiches*[1], quelquefois supérieur à celui de M. Watelet quant au mérite poétique, et à celui de M. Lemerre pour la connaissance de l'Art. »

A cette lecture succéda celle de M. Reboul, avocat au Parlement. C'était un précis historique du genre burlesque, qu'il considéra chez les Grecs, qu'il suivit chez les Romains, et, enfin, chez les Modernes. Ce morceau, écrit avec esprit et prononcé avec entrain, fut très applaudi.

L'abbé Carré, professeur d'éloquence au Collège royal, lut un morceau de poésie sur la *Réunion des Arts* et sur les avantages que présentait le Musée à cet égard. Il y ramena l'éloge de l'archevêque Loménie de Brienne, fondateur du Musée, et obtint un grand succès.

La séance fut terminée par une cantate, mise en musique par M. Le Blanc, muséen. L'exécution en fut très bonne et fit d'autant mieux valoir son mérite. L'orchestre était composé d'une cinquantaine d'exécutants, parmi lesquels trente-cinq au moins étaient muséens et appartenaient à la haute société toulousaine.

Le *Journal des Affiches* constate que cette première séance publique du Musée ne laissa rien à désirer pour « la variété des objets, le nombre, la beauté, la parure des dames, les beaux morceaux de musique exécutés par les muséens mêmes ». Il ajoute qu'on fut d'accord pour reconnaître que « le Musée de Paris n'avait pas de séances plus brillantes ».

* * *

A la mort de Court de Gébelin, le 10 mai 1784, le Toulousain Cailhava était devenu définitivement président du

1. Journal du 21 juillet 1784, nº 29, p. 118.

Musée de Paris, et il avait proposé aux Musées de Toulouse et de Bordeaux de former une association qui s'étendrait à toute la France. Cette proposition paraît avoir été bien accueillie à Toulouse, car on trouve dans le *Journal des Affiches* du 8 septembre 1784[1] les vers suivants qui furent adressés à Cailhava pour le féliciter de son projet :

Oui, la prévention, marâtre injuste et vaine,
Du dieu des Arts déserte enfin le cours.
Quelle main unit en ce jour
Les Muses de province et celles de la Seine?
Entreprise sublime! accord vivifiant,
Qui de la France littéraire
Va féconder le Nord, le Midi, le Couchant!
Paris, centre du goût, n'en est plus la frontière...
Province, si longtemps condamnée à te taire,
L'anathème est levé... rends grâce à CAILHAVA;
Des talents dispersés rassemblant la lumière,
Sa main écarte la barrière
Qu'entre Athène et Lesbos l'amour-propre éleva.
Favori de Thalie et père du Musée,
C'est à la renommée à vanter tes succès :
Reçois dans ce nouveau Lycée
Le prix qu'il doit à tes bienfaits;
Des lieux qu'honore ta naissance,
Des cœurs que charme ta présence,
Partage les transports affectueux et vrais.
Qu'elle est douce la jouissance
Quand l'estime et l'amour composent ses attraits!

Malgré cette approbation, il ne paraît pas que le Musée de Toulouse se soit jamais inféodé à celui de Paris. Il faut, sans doute, l'attribuer à l'insuccès de Cailhava, dont l'œuvre ne tarda pas à péricliter, et, finalement, à disparaître.

* * *

Le Musée de Toulouse, au contraire, ne fit que prospérer, et son succès s'accusa lors de la seconde séance publique

1. N° 36, p. 148.

qu'il tint le 26 janvier 1785 dans la salle de Concert. La séance commença vers les cinq heures du soir. On y put voir non seulement l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, mais encore les six évêques qu'il y avait invités. Tout contribua à la rendre très brillante : le nombre et le mérite des assistants, la toilette des dames qui rivalisaient d'élégance, la valeur des ouvrages qui furent lus, le choix des morceaux de musique qui furent exécutés.

Après une « symphonie à grand orchestre », dont la composition et l'exécution furent également applaudis, M. Jean Castilhon, président du Musée, fit le résumé des travaux des Muséens depuis la dernière assemblée publique. Il insista sur la nécessité pour les savants, les écrivains et les artistes, de travailler à perfectionner leur goût.

L'abbé Taverne lut ensuite une ode sur le commerce et termina par un compliment en vers à l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, dont il vanta les mérites et les bienfaits aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

La paraphrase en vers du psaume 1, par l'abbé Treneule, fut également très goûtée.

Le P. Azerat, de l'ordre de la Merci, donna lecture d'une dissertation de l'abbé Racine, professeur d'éloquence au Collège royal, établissant l'érection de la capitale des Volces Tectosages en colonie romaine et prouvant que Toulouse avait été fondée par cette colonie. L'entreprise était difficile. Elle fut accueillie avec faveur.

Le dernier ouvrage qui fut lu émanait de l'abbé Carré, également professeur d'éloquence au Collège royal. Il était intitulé : *Hommage à Toulouse.*

La séance fut clôturée par un *oratorio* sur la naissance du Dauphin et quelques morceaux détachés exécutés sur le violon par M. Maréchal.

*
* *

Les fondateurs du Musée avaient annoncé, dans leur programme, qu'ils se proposaient de réunir en un faisceau les

lettres, les arts et les sciences, et d'en faire un ensemble dont aucune Académie n'avait encore donné l'idée. Ce programme se réalisa tout particulièrement dans la troisième séance publique qui eut lieu le 6 juillet 1785. On y vit l'éloquence, la poésie, la peinture, la chimie et la musique contribuer à faire de cette solennité une fête aussi instructive qu'agréable.

Elle commença, comme à l'ordinaire, par une *symphonie*, de la composition de M. de Chalvet-Goujouse.

Après cet excellent morceau de musique, l'abbé d'Auffréry, secrétaire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, et président du Musée, prononça un discours dans lequel il prouva, par des faits et par des raisons, que le génie fécondé par l'émulation pouvait, sans le secours de la naissance, de la fortune et de la protection, prétendre aux succès les plus éclatants.

Ce discours fut suivi de la lecture d'un conte intitulé : *Les Trois Plaisants,* par M. Carrière de Brimont. Le sujet était tiré d'une anecdote de la vie de Piron.

Malliot, professeur à l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, lut un chapitre de son *Histoire de l'Art à Toulouse*. Il y parlait, notamment, de Raimond Lafage, « aussi singulier dans sa vie privée que sublime dans l'art du dessin », et intéressa vivement l'assemblée.

L'abbé Treneule lut une ode, tirée du cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge. Lefranc de Pompignan avait traité ce même sujet et l'abbé Treneule ne parut pas indigne de se mesurer avec lui.

Les lectures furent interrompues par une ariette de M. Azaïs, muséen, sur des paroles de l'abbé Treneule. Elle satisfit également les partisans de la musique française et les partisans de la musique italienne.

Le succès du jour fut pour un poème de l'abbé Carré, sur les désastres de Messine, qui venait d'être éprouvée par un tremblement de terre. Il y retraçait en termes saisissants l'épisode de la marquise de Sparada, engloutie vivante dans

une crevasse qui s'était formée sous ses pieds et tenant en ses bras son fils qu'elle venait d'arracher aux flammes. Il terminait par quelques vers sur la catastrophe également récente du célèbre et infortuné Pilâtre du Rosier.

L'émotion douloureuse qu'avaient produite ces tableaux sombres et saisissants fut adoucie par la lecture d'un ouvrage en vers, intitulé *Un Rêve*. M. de Lavedan, secrétaire du Musée, montrait Cupidon ayant quitté Cythère pour se fixer en France, où il régnait sur quelques bergers, de façon à faire oublier tous les souvenirs de l'antiquité. Cette poésie, à la façon de Florian, était trop dans le goût du jour pour ne pas être applaudie.

A ces poésies succéda un Mémoire de M. Reboul, avocat, sur la décomposition et la recomposition de l'eau, d'après le système de Lavoisier. Ce Mémoire fut appuyé de quelques démonstrations tendant à prouver que l'air vital était la base des acides. Comme les expériences qui l'accompagnaient, il obtint le plus grand succès.

Pour terminer la séance, on fit entendre une « cantate à grand chœur », dont les paroles étaient de M. Blanchard et la musique de M. Blanc, tous deux muséens.

La séance avait duré près de trois heures, et bien des personnes l'avaient trouvée trop courte, disent les journaux du temps.

* * *

Le 22 avril 1786, le Musée de Toulouse rendit compte au public, pour la quatrième fois, dans la salle du Concert, de ses travaux et de ses progrès dans les sciences, les lettres et les arts.

C'est encore M. de Chalvet-Goujouse qui fit entendre une « symphonie » de sa composition au début de la séance.

Puis, l'abbé d'Auffréry, chevalier profès de l'ordre de Malte, secrétaire de l'Académie des Arts et président du Musée, lut un discours sur les avantages que présente l'union des gens de lettres, les savants et les artistes, pris

en particulier ou réunis eusemble, pour faire les délices de la société et contribuer au bonheur du genre humain.

M. Calais, médecin, professeur de physique au Collège royal, commença la lecture d'une étude sur la pompe à air de Bianchi; mais il ne put la continuer à cause de la faiblesse de sa voix.

Le chevalier de Saint-Salvy ramena la gaieté dans l'auditoire en chantant une « ariette » de sa composition. Elle fut suivie d'une « symphonie concertante », composée et exécutée par MM. Manent frères.

Puis vinrent des discours de M. Floret, avocat, correspondant de l'Académie des Sciences de Toulouse, sur *l'état de l'homme de lettres*, et de M. Gez, avocat au Parlement de Toulouse, sur *l'Éloquence*.

L'abbé Carré lut un poème sur *l'Étude*, auquel succédèrent une seconde ariette, chantée par le chevalier de Saint-Salvy, et un duo, chanté par l'abbé Prat et par le chevalier de Saint-Salvy, qui l'avait composé.

M. de Rességuier, avocat général au Parlement, donna lecture d'un extrait du discours de M. le chevalier de l'Espinasse *sur les Femmes*. Tout en justifiant le goût des femmes pour la toilette, ce discours avait pour objet de montrer que les hommes avaient tort de ne leur laisser que l'art de plaire. Leur affectation de ne compter pour rien les femmes dans leurs sociétés politiques mettait les hommes dans une condition plus défavorable qu'avantageuse à leurs prétentions.

M. Janole prêta son organe à M. de Lavedan, de l'Académie des arts et secrétaire du Musée, pour la lecture d'un *Voyage*, en vers et en prose, *dans les montagnes de la Bigorre*.

A la suite de ces lectures, on exécuta une cantate en l'honneur de Buffon, envoyée par le Musée de Paris. La musique était de Désaugiers père et les paroles de Désaugiers fils. Elle fut trouvée digne du glorieux savant à qui elle était adressée.

M. Marin l'aîné termina la séance par quelques morceaux

de harpe de sa composition auquel il ajouta un morceau de violon. Tous les assistants s'accordèrent à trouver que son talent pouvait rivaliser avec celui des plus habiles exécutants de l'Italie.

* * *

Nous avons déjà rendu compte de l'assemblée publique du samedi 29 juillet 1786, et nous n'avons rien à y ajouter.

Celle qui suivit fut tenue le 4 mai 1787, le lendemain du jour où l'Académie des Jeux Floraux venait de distribuer ses fleurs. Elle n'en excita pas moins l'empressement du public.

Après une « symphonie » de la composition de M. le chevalier de Chalvet-Goujouse, le discours d'ouverture fut prononcé par M. de Puymaurin, syndic général de la province, membre de l'Académie des Sciences et président du Musée, qui montra les muséens s'efforçant de mériter les éloges de leurs compatriotes et qui les complimenta des résultats qu'ils avaient obtenus. Il fit ensuite une courte analyse de leurs principaux travaux.

L'abbé Saint-Jean succéda à M. de Puymaurin et disserta savamment sur l'utilité des assemblées publiques des Sociétés littéraires.

M. de Lavedan, continuant la lecture de son poème sur les Arts, parla cette fois de *l'Architecture*.

La musique se fit de nouveau entendre. Puis, la parole fut donnée à M. Gez, avocat, membre de l'Académie des Sciences, pour lire un discours sur la *Vieillesse*.

L'ouvrage de M. Floret, membre de l'Academie de Marseille et de l'Académie des Sciences de Toulouse, intitulé *Voyage aux planètes*, obtint le plus grand succès. Il était, en effet, rempli de pensées ingénieuses et de mots spirituels.

L'abbé Treneule lut une idylle morale ayant pour titre : *Le Chêne frappé de la foudre*.

A ces lectures succédèrent une ariette et un duo de la composition de M. Azaïs, muséen.

Puis, on recommença les lectures par une idylle intitulée

Le Seigneur bienfaisant et qui était un hommage rendu à Gesner.

On lut un fragment de poème, où M. Lemêle, membre du Musée de Bordeaux et correspondant du Musée de Toulouse, célébrait le *Rétablissement du commerce maritime à l'époque de la fondation de Venise.*

La séance fut terminée par plusieurs morceaux de musique, dont une ouverture par M. Labat de Serène, correspondant du Musée, et quelques airs exécutés par M. Boyé, sur la guitare et sur l'harmonica.

* * *

Depuis longtemps, un parti politique nombreux poussait aux affaires l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. Son esprit, sa conversation facile et brillante, son goût pour les lettres et les sciences, ses manières nobles et généreuses, ses liaisons avec des amis prompts à l'exalter, avaient donné à ce prélat une grande notoriété. On le citait comme un évêque administrateur, sorte de mérite dont on commençait à faire plus de cas que des vertus purement religieuses. On vantait l'ordre qu'il avait établi dans son diocèse et la faveur qu'il y avait acquise. Lui-même ne négligeait aucune occasion de se faire valoir. L'assemblée des Notables qui se réunit le 12 février 1787 lui fournit l'occasion de satisfaire son ambition politique. Il y siégeait dans le bureau de Monsieur et fut des plus ardents à critiquer l'administration du ministre de Calonne. Elle se soldait, en effet, par 100 millions de déficit selon les uns, par 200 suivant les autres. Les ennemis de de Calonne finirent par l'emporter. Louis XVI l'exila en Lorraine et le remplaça par son adversaire le plus déclaré, Loménie de Brienne, qui fut nommé ministre d'Etat, chef du Conseil des finances, tandis que son frère, le comte de Brienne, fut fait ministre de la guerre.

C'était au commencement de mai 1787. Dès que la nouvelle en parvint à Toulouse, elle fut accueillie avec des transports d'allégresse. Le 10 mai, l'Académie des Sciences fut la

première à adresser ses félicitations au nouveau ministre d'Etat; puis, le lendemain, ce fut le tour de l'Académie des Jeux Floraux, du Conseil de ville de Toulouse et du Chapitre métropolitain, sous la signature de l'abbé d'Aldéguier, chanoine archidiacre[1]. Il dut en être de même du Musée; mais nous n'avons aucun renseignement à cet égard.

A partir de ce moment, le Musée semble n'avoir eu qu'une existence précaire. Rien n'indique s'il tint d'autres séances publiques. Nous ignorons même s'il continua à se réunir en séances privées. On dirait que le départ de Toulouse de l'archevêque Loménie de Brienne avait paralysé son fonctionnement en le privant de son fondateur.

Il en fut, dans tous les cas, ainsi lorsque ce prélat voulut reprendre la réforme judiciaire vainement tentée par le chancelier Maupou et enlever aux Parlements les procès civils de moins de 20,000 livres pour les confier à quarante-sept « grands bailliages ». Loménie de Brienne finit par devenir si impopulaire qu'il dut quitter le ministère le 24 août 1788 pour céder la place à Necker. Son discrédit personnel dut s'étendre jusqu'aux diverses institutions provinciales qu'il avait établies, et, en particulier, jusqu'au Musée de Toulouse, car, à partir de ce moment, il n'en est plus question nulle part.

1. *Journal des Affiches*, etc., supplément du n° 20 du 16 mai 1787.

LE LYCÉE[1]

La Révolution de 1789 ne respecta pas longtemps les anciennes institutions de la Monarchie. Après avoir supprimé toutes les organisations politiques, administratives et judiciaires, elle se préoccupa de transformer les divers modes d'enseignement. Puis elle s'en prit aux Académies et autres Sociétés littéraires ou scientifiques.

Dans les débuts, les nouveaux gouvernants n'eurent pas de mauvais sentiments contre les Sociétés savantes. C'est ainsi qu'à Toulouse les Officiers municipaux, élus conformément à la loi municipale du 14 décembre 1789 et entrés en fonction le 28 février 1790, se firent honneur de continuer les relations qu'avaient eues les Capitouls avec les Académies et s'efforcèrent d'en maintenir les traditions.

Après s'être concertés sur le cérémonial à suivre, les Officiers municipaux firent, le 15 avril 1790, une visite officielle à l'Académie des Sciences. Ils se rendirent au lieu de ses assemblées, en l'ancien hôtel de la Sénéchaussée, occupant l'emplacement actuel de la chapelle de l'ancienne résidence des Jésuites, rue des Fleurs, et rue de Furgole. Ils s'étaient fait accompagner par la troupe du guet et précéder des trompettes, tambours et clarinettes de la ville. Ils furent reçus à la porte de l'hôtel de l'Académie par deux Acadé-

1. Lu dans les séances des 17 et 24 janvier 1907.

miciens à ce délégués; quatre autres Commissaires les atten ndaient dans la seconde cour; puis ils arrivèrent à la salle des séances publiques, où ils prirent place sur des sièges égaux à ceux des Académiciens et se placèrent à la suite sans aucun intervalle. L'officier commandant le guet restait à portée de la voix des Officiers municipaux, afin de recevoir au besoin leurs ordres; le bedeau de l'Hôtel de ville se plaça derrière le maire, M. de Rigaud. L'abbé Roger Martin, président de l'Académie, ouvrit la séance publique par un discours très applaudi. Puis, MM. Picot de Lapeyrouse, l'abbé Saint-Romain et Floret prirent successivement la parole[1].

Les choses ne se passèrent pas d'une façon aussi courtoise pour l'Académie des Jeux Floraux. Suivant l'habitude, au début du mois d'avril 1790, elle avait envoyé son bedeau à l'Hôtel de ville pour retirer le mandement de 1,400 francs sur le trésorier de la ville, exigible en vertu de l'arrêt du Conseil du 14 décembre 1671, des lettres patentes de 1694 et de l'édit de 1773. Cette somme de 1,400 francs était destinée à fournir à la dépense des prix annuels jusqu'à concurrence de 1,100 francs et aux besoins particuliers de l'Académie pour les 300 francs restants. L'abbé Magi, dispensateur, s'adressa à l'officier municipal chargé des finances, Chauliac, ancien capitoul, qui promit d'en parler au bureau de la municipalité. La réponse tardant à venir, l'Académie chargea deux de ses membres, MM. Poitevin-Peytavi et Jean Castilhon, l'un comme dispensateur et l'autre comme secrétaire perpétuel, de s'adresser directement au bureau de la municipalité pour lui demander le payement de la somme qui lui était due.

Lorsque MM. Poitevin-Peytavi et Jean Castilhon se présentèrent à l'Hôtel de ville, ils trouvèrent les Officiers municipaux assemblés dans la salle du Petit Consistoire. Ceux-ci se levèrent pour les recevoir, et, après les politesses d'usage, le maire fit asseoir MM. Poitevin-Peytavi et Jean

1. Voir le procès-verbal de cette visite aux Archives municipales.

Castilhon à sa droite. M. Poitevin-Peytavi exposa l'objet de sa démarche et demanda que la somme de 1,400 francs fût payée le plus tôt possible à l'Académie des Jeux Floraux, le jour de la distribution des prix étant prochain.

M. Gary, l'un des officiers municipaux, avocat au Parlement et ancien capitoul, répondit que le Bureau s'était déjà occupé de cette affaire, qu'il était tout disposé à donner satisfaction à l'Académie, mais que celle-ci n'ignorait point les changements qui s'étaient opérés dans l'administration de la Ville. Le corps des Capitouls était un corps subordonné; la nouvelle municipalité, au contraire, a la préséance sur tous les autres corps. Le cérémonial établi entre les Capitouls et l'Académie ne peut donc continuer avec la nouvelle municipalité; l'Académie l'a compris, et, pour les assemblées privées, elle a fermé par une table le fer à cheval autour duquel se rangeaient les Académiciens. Les Officiers de l'Académie occupant l'un des bouts de ce carré long et les Officiers municipaux occupant l'autre, on ne distingue point si c'est le directeur de l'Académie ou le premier offfcier municipal qui préside. Par là, les droits et les prétentions des uns et des autres sont sauvegardés. Un pareil arrangement pourrait se faire pour les séances publiques. Ce n'est pas tout. Les Capitouls-bayles allant avec les Commissaires de l'Académie chercher les fleurs déposées sur l'autel de l'église de la Daurade, la droite était donnée aux Académiciens; cette droite serait cédée aux officiers municipaux, puisqu'ils doivent toujours être en tête des cortèges publics.

M. Poitevin-Peytavi répondit à M. Gary qu'il n'avait aucune qualité pour traiter cette question et qu'il avait été délégué avec M. Castilhon simplement pour réclamer au Bureau l'expédition du mandement de la somme due à l'Académie.

M. Gary répliqua que cette expédition dépendrait de la réponse qui serait faite par l'Académie, et que les Officiers municipaux tenaient absolument à ce que le cérémonial des Capitouls fût changé.

M. Poitevin-Peytavi déclara de nouveau que ce n'était pas en cette forme que les vœux de la municipalité devaient être portés à l'Académie et qu'il ne se présentait au nom de l'Académie que pour faire valoir sa créance légitime. Il ajouta que l'Académie se contenterait des droits que sa constitution lui donnait et qu'elle verrait avec plaisir les Officiers municipaux venir prendre les places accoutumées dans le Corps des Jeux Floraux. S'ils se refusaient à répondre à l'invitation qui leur serait faite, cela n'empêcherait pas l'Académie de célébrer sa fête annuelle et de distribuer ses prix avec la pompe et la solennité habituelles.

Sur quoi, M. Poitevin-Peytavi se leva et se retira avec M. Castilhon, en saluant les Officiers municipaux qui leur rendirent leur salut.

Dans la séance suivante (29 avril 1790), l'Académie approuva la conduite de ses mandataires et délibéra de prendre les voies de droit contre les Officiers municipaux pour parvenir au payement de la somme qui leur était due par la Ville. En conséquence, elle saisit de sa demande le Parlement, qui rendit une ordonnance conforme à ses prétentions.

Cependant, le premier mai était arrivé. L'Académie avait fait préparer la salle des Illustres comme d'habitude. A son arrivée dans la salle des assemblées ordinaires, elle fit prévenir par son bedeau les Officiers municipaux que la séance allait commencer; mais aucun d'eux ne se présenta et la séance se tint sans incident.

A l'issue de la séance, l'Académie se réunit en comité privé dans la salle des assemblées ordinaires, et l'un des commissaires dit que, conformément à ce qu'il avait annoncé la veille, l'ordonnance rendue par le Parlement avait été signifiée aux Officiers municipaux avec commandement d'y obéir, et qu'il s'agissait de pourvoir à la séance du 3 mai, laquelle « était une fête publique pour la ville de Toulouse » et qui « attiroit par l'éclat et la solennité de la distribution des prix une foule toujours immense », qu'il « falloit dès lors une garde assez forte pour prévenir toute irruption tumultueuse »,

qu'il « en falloit une autre dans l'intérieur de la salle pour garder les places destinées aux Académiciens, aux bailes des Jeux, aux membres des Académies », enfin qu'il « falloit un garde pour accompagner les commissaires de l'Académie, lorsqu'ils allaient prendre les fleurs d'or et d'argent déposées sur l'autel de l'église de la Daurade ». Ce commissaire ajouta « que dans les temps de calme et lorsque l'ordre général était encore établi, on auroit pu négliger ces précautions et compter, pour la tranquillité de la séance, sur l'intérêt qu'inspire l'amour des Lettres naturel aux habitants de cette grande ville; mais qu'on ne peut pas avoir la même confiance dans un temps de trouble et d'anarchie, où les citoyens de tout état ont été obligés de se mettre sous les armes pour la sûreté de leurs foyers et de leurs personnes, surtout après l'exemple récent d'une assemblée de citoyens légalement et paisiblement formée dans une des salles de l'Académie des Sciences et qui avait été troublée à main armée par une irruption de trente ou quarante jeunes gens ». Il termina en disant que « tout citoyen qui craint d'être troublé dans l'exercice de ses droits est autorisé, par les décrets de l'Assemblée nationale, à demander main-forte à la municipalité qui, dès lors, devient responsable des événements », et qu'il en est ainsi, à plus forte raison, pour l'Académie qui est spécialement « autorisée à requérir cette main-forte pour (assurer) la tranquillité, l'ordre et la décence de ses paisibles exercices ». En conséquence, la Commission proposa à l'Académie de faire une sommation judiciaire aux Officiers municipaux pour obtenir satisfaction, et l'Académie approuva cette proposition. La sommation fut aussitôt signifiée, et les Officiers municipaux répondirent le 2 mai, à midi, que la main-forte réclamée par l'Académie lui serait accordée.

La séance solennelle du 3 mai pour la distribution des prix se tint comme à l'ordinaire, mais sans la présence des Officiers municipaux, quoiqu'ils y eussent été invités conformément aux usages établis.

Un nouveau conflit se produisit à la fin de l'année 1790. Pendant les vacances, la clé de la salle des assemblées ordi-

naires de l'Académie avait été confiée au président du Directoire du département, M. Romiguières, qui l'avait fait demander au secrétaire perpétuel, M. Castilhon, en ce moment remplacé par l'un des censeurs, M. Floret. A la rentrée de l'Académie, M. Castilhon fit réclamer cette clé aux membres du Directoire. Ceux-ci répondirent qu'ils l'avaient remise aux Officiers municipaux, lesquels refusèrent de la rendre à l'Académie, prétendant qu'ils avaient la libre disposition de la salle réclamée, et déclarèrent que, s'ils en donnaient la clé, « ce ne serait qu'à titre de prêt » et à la condition que « l'Académie consentiroit à être présidée par les Officiers municipaux dans toutes les séances tant publiques que particulières ».

Ces conditions avaient été déjà repoussées par l'Académie. Elle insista vainement pour qu'il fût fait droit à sa réclamation. Et, le moment de juger le concours de l'année 1791 étant arrivé, elle ne put procéder à ce jugement et décida que le concours resterait ouvert jusqu'au moment où les circonstances lui permettraient de toucher les fonds qui lui étaient nécessaires pour la distribution de ses prix. Cette décision fut prise dans la séance qui fut tenue le 16 avril 1791, chez M. Lavedan, modérateur, et cette séance fut la dernière qui fut tenue par l'Académie des Jeux Floraux pendant la période révolutionnaire.

Quant à l'Académie des Sciences, elle devait prolonger ses séances quelque temps encore ; mais elle avait cessé de se recruter depuis l'année précédente (1790), si l'on en juge par l'état de ses membres dressé par le docteur Armieux[1].

L'Académie des Arts (ancienne Académie royale de peinture, sculpture et architecture) était restée florissante malgré les troubles du temps. Elle comptait de nombreux élèves dans ses écoles de dessin, lorsqu'on fit courir le bruit, en novembre 1790, qu'elle allait être dissoute. Une députation de l'Académie se présenta au Conseil général du département,

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1876.

le 25 de ce mois, pour réclamer sa protection. Elle y fut gracieusement accueillie. Une Commission fut instituée avec le mandat de constater les progrès des élèves des Ecoles de l'Académie et, à la suite de son rapport très favorable, une subvention de 5,000 livres fut votée.

La création d'une Société d'agriculture avait été proposée, le 10 novembre 1790, par Pelleport, et le principe en avait été admis par le Conseil général du département dont il faisait partie. Mais ce projet ne put se réaliser en ce moment. Il fut repris le 16 prairial an II (4 juin 1794), par les ordres du représentant du peuple Dartigoeyte, en mission dans le département de la Haute-Garonne, et sous le patronage du Club des Jacobins, soucieux de combattre les pratiques routinières, ces « Tyrans de la Nature ». Dartigoeyte se conformait aux décrets de la Convention. A la chute définitive des Girondins (16 germinal an II, 5 avril 1794), Robespierre s'était trouvé maître tout à la fois du parti révolutionnaire et du parti des modérés. Le nouveau Gouvernement avait fait preuve d'une activité singulière pour pourvoir à toutes les difficultés de la situation. Tandis qu'il rendait des règlements multipliés en matière politique et militaire, il s'était occupé de réformer l'agriculture, de changer la législation du fermage pour diviser l'exploitation des terres, d'introduire de nouveaux assolements, de favoriser l'établissement des prairies artificielles et l'élevage des bestiaux ; il avait décrété l'institution de jardins botaniques, dans tous les chefs-lieux de département, pour acclimater les plantes exotiques, former des pépinières d'arbres et d'arbustes de toute espèce et ouvrir des cours d'agriculture à l'usage et à la portée de tous les cultivateurs. Mais les circonstances n'étaient guère favorables à de pareilles organisations, et la Société d'Agriculture de Toulouse ne put se constituer définitivement que sous le Directoire, en vertu d'un arrêté qui porte la date du 8 thermidor an VI (26 juillet 1798).

Pendant ce temps, l'institution des anciennes Académies ne put se maintenir. Le 25 décembre 1792 était intervenu un

décret dont l'article 3 suspendait « dans toutes les Académies de France tout remplacement et toutes nominations ». Moins d'un an après, un autre décret, en date du 8 août 1793, supprimait toutes les Académies et Sociétés littéraires « patentées ou dotées par la Nation »; et, le 6 thermidor an II (24 juillet 1794), leurs biens furent incorporés à la République et leurs dettes déclarées nationales.

En même temps que les Académies et les Sociétés savantes, la Convention avait fait disparaître tous les organes de l'instruction publique, supérieure ou secondaire, classique ou artistique, par un décret du 15 septembre 1793, qui avait prononcé la suppression des Collèges et des Facultés. Quoiqu'elle se fût plusieurs fois préoccupée des diverses questions concernant l'enseignement, elle hésita à mettre en pratique le nouveau régime auquel elle paraissait attachée. Le Conseil général du département dut y pourvoir en vertu du décret du 22 décembre 1789[1] qui l'avait chargé de la surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement politique et moral. Par arrêté en date du 24 frimaire an II (14 décembre 1793), il établit un enseignement provisoire à Toulouse, et, cinq jours après, le 29 frimaire an II (19 décembre 1793), le représentant du peuple Paganel organisait un « Directoire de Surveillance des Etudes provisoire. » Le 22 nivôse suivant (11 janvier 1794), Paganel prenait un nouvel arrêté qui, sur la liste des sujets proposés par l'Administration, nommait les professeurs auxquels étaient confiés les divers enseignements; et le quintidi de la première décade de pluviôse an II (29 janvier 1794) avait lieu l'ouverture solennelle des cours « en l'église des ci-devant Pénitents bleus » (aujourd'hui Saint-Jérôme), choisie par l'Administration du département « comme le local le plus commode pour procéder à l'installation des professeurs chargés de l'enseignement public gratuit provisoire ». Les invitations à cette cérémonie comprirent « les Représentants du Peuple, la Société Populaire, les Corps administratifs et

1. Section III, art. 2, 3°.

judiciaires, les Etats-majors, les Directeurs des deux Théâtres et les Citoyens Artistes de leurs spectacles ». Le point de ralliement avait été indiqué à la Commune, c'est-à-dire au Capitole. Le cortège en sortit, accompagné d'un détachement de la Garde nationale et de la Garde soldée, « ayant à sa tête une musique militaire jouant les airs favoris des vrais Républicains Montagnards ». La séance s'ouvrit par la lecture des arrêtés qui avaient été rendus pour organiser l'Enseignement public provisoire et pour nommer les Professeurs. Un discours fut prononcé par le citoyen Bellecour, un des deux professeurs des Droits de l'Homme, qui prit pour thème : « la nécessité de l'éducation pour consolider la régénération des mœurs, et, par suite, la stabilité de la République ». Puis, les Professeurs nommés, après avoir reconnu l'unité et l'indivisibilité de la République, jurèrent de remplir avec fidélité et exactitude les fonctions qui leur étaient attribuées. Enfin, le citoyen Carré, professeur d'éloquence, prononça un discours en vers, « où il faisait voir, avec tout le charme de la poésie et l'énergie du sentiment, les avantages d'une éducation morale pour former la République ».

Parmi les membres du Directoire de Surveillance des Etudes provisoire se trouvait Jean Castilhon. Il lut à ses collègues un Mémoire « tendant à prouver la nécessité d'établir à Toulouse, de préférence à Bordeaux et à Montpellier, un des Lycées qui devaient être décrétés pour l'Instruction publique ». Ce mémoire obtint l'approbation unanime du Directoire de Surveillance des Etudes provisoire, et l'Administration du Département (de la Haute Garonne) « pénétrée de la nécessité qu'il y avait d'indemniser Toulouse des pertes qu'elle avait éprouvées par la Révolution, en établissant dans son sein l'un des grands enseignements de la République... arrêta, le 21 ventôse an III (11 mars 1795), que le susdit Mémoire serait imprimé au nombre de deux cents exemplaires et qu'il en serait incessamment envoyé une certaine quantité au Comité d'Instruction publique (de la Convention nationale), à la Députation de la Haute-

Garonne et autres Citoyens, afin d'obtenir pour la Commune de Toulouse l'établissement dont s'agit ».

Tel fut « l'Institut provisoire » auquel le représentant du peuple Paganel a attaché son nom. Toutes les branches de l'instruction y avaient été représentées, conformément aux conceptions nouvelles, formulées dans le fameux rapport de Condorcet sur l'organisation générale de l'enseignement, lu à l'Assemblée législative les 20 et 21 avril 1792 au nom du Comité de l'Instruction publique.

Toulouse devint ainsi le siège d'un Institut provinciai qu'on appela l'INSTITUT ou LYCÉE DU SUD-OUEST [1]. Mais, comme il n'existait pas de local assez grand pour y réunir tous les cours, on fut obligé de les distribuer dans divers établissements. C'est ainsi que l'enseignement du droit public et constitutionnel se fit à l'ancien Collège royal, devenu Collège national (aujourd'hui le Lycée), ainsi que l'enseignement de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie, de la physique, de la chimie, des belles-lettres, de l'histoire et de la géographie. A la « ci-devant Académie des Sciences », furent professés l'astronomie, la botanique, les sciences médicales et chirurgicales, tandis que l'art vétérinaire était enseigné à la tour de la rue du Rempart, vers l'angle de la rue de ce nom et du boulevard Carnot actuel. Enfin, à la « ci-devant Académie de peinture, sculpture et architecture », ancien hôtel du Petit-Versailles, rue Villeneuve. aujourd'hui rue Lafayette, se continua l'enseignement de tout ce qui concernait le dessin, la peinture, la sculpture, l'architecture, la stéréotomie, et l'on y ajouta les démonstrations pratiques du Muséum [2].

Ce Muséum avait été une des conceptions de Jean Castilhon. En effet, dès 1791, Castilhon avait publié un Mémoire pour demander « la réouverture des bibliothèques

1. *Archives parlementaires*, 1re série, t. XLII.

2. Cf. *L'Enseignement supérieur* à Toulouse de 1793 à 1810, par Louis Vié, *in* BULLETIN DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE, fascicule no 19, septembre 1906.

nationales en général et de la bibliothèque du ci devant Collège royal de Toulouse en particulier. » Il y proposait également la formation d'un « Musée », destiné à conserver toutes les richesses artistiques provenant des églises et des couvents de la région toulousaine qui avaient été fermés. En cela, il se conformait à la motion faite à l'Assemblée nationale par son ancien collègue du « Musée de Toulouse », Barrère de Vieusac, rapporteur du décret du 26 mai 1791, qui ordonnait que le Louvre recevrait « le dépôt des monuments de la Science et des Arts ». Mais ce ne fut qu'après le 10 août 1792, le sac des Tuileries et l'abandon des résidences royales, des palais, des hôtels et des églises ayant mis en dispersion un grand nombre de tableaux et d'objets d'art, que l'Assemblée législative ordonna leur réintégration et chargea le ministère Roland de la formation d'un *Muséum national*. Une commission fut nommée à cet égard, et, le 8 février 1793, Barrère présenta, au nom du Comité d'Instruction publique et de la Commission des Monuments, un projet de décret concernant les arts, les artistes, et la formation d'un *Muséum national*, rassemblant dans plusieurs dépôts les chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture, la bibliographie, etc. Ce projet de décret fut adopté dans la séance du 27 juillet suivant, et le Ministre de l'Intérieur fut invité à donner les ordres nécessaires pour que le *Muséum de la République* fût ouvert le 10 août dans la galerie qui joint le Louvre au Palais national. Mais l'inauguration définitive n'eut lieu que le 10 novembre.

Pendant que cet établissement se poursuivait à Paris, un projet semblable s'élaborait à Toulouse. Le 30 décembre 1792, le peintre François Bertrand avait repris l'idée de Castilhon et proposé à l'Académie des Arts, dont il faisait partie, la création d'un Musée. Cette proposition obtint l'assentiment général de ses collègues. Une Commission fut chargée d'aller la présenter au District. Elle se composait des artistes suivants : Pierre Lucas aîné, sculpteur; Jean-Paul Lucas cadet, son frère, peintre; Mal-

liot, peintre et antiquisant; Suau, peintre; Vigan, sculpteur, et l'auteur de la proposition, François Bertrand. Dans le cas où cette proposition recevrait un accueil favorable, les organisateurs du Muséum avaient pour mission de rechercher toutes les peintures, sculptures, médailles et autres objets d'art dignes d'être collectionnés.

Malgré les troubles du temps occasionnés par l'exécution de Louis XVI, la lutte acharnée des Girondins et des Jacobins, les excitations des clubs, les emprisonnements politiques et les condamnations capitales, la Commission nommée par l'Académie des Arts s'empressa de faire les démarches nécessaires auprès des diverses administrations compétentes. Sur l'avis favorable du Corps de Ville, le Conseil départemental arrêta le 22 frimaire an II (12 décembre 1793), c'est-à-dire quelques jours seulement après l'inauguration du Muséum de la République à Paris, « qu'il seroit fait un choix de tous les monuments publics transportables; que les gravures, dessins, tableaux, bas-reliefs, statues, vases, médailles, antiquités, cartes géographiques, plans, reliefs, modèles, machines, instruments, et, généralement, tous autres objets intéressant les arts, l'histoire et l'instruction, dont la Nation avait le droit de disposer, seraient recueillis, et que toutes ces productions du génie rassemblés formeraient une galerie qui prendrait le titre de MUSÉUM DU MIDI DE LA RÉPUBLIQUE. »

L'église des Cordeliers fut désignée par le même arrêté pour servir de dépôt général à ces diverses collections. Mais l'éloignement de cet édifice et son isolement engagèrent l'autorité supérieure à rapporter cette partie de l'arrêté. Il fut décidé le 5 germinal an II (23 mars 1794) qu'on lui substituerait l'église des Grands-Augustins, plus centrale et d'accès plus commode. Ce ne fut que le 10 fructidor an III (27 août 1795) qu'eut lieu l'ouverture solennelle du MUSÉUM PROVISOIRE.

Jean-Paul Lucas avait été nommé « démonstrateur » de cet établissement dès le 19 nivôse an II (8 janvier 1794), et avait réussi à recueillir plus de deux cents tableaux, dont

beaucoup n'étaient pas sans mérite, quoi qu'en ait dit d'Aldéguier, en son *Histoire de Toulouse*[1]. Le peintre Duromme en devint « conservateur », tandis que le peintre Jean Briant, d'origine bordelaise, fut nommé « inspecteur ».

Les événements du 9 et du 10 thermidor an II (27 et 28 juillet 1794) amenèrent une détente politique qui fut également favorable aux sciences et aux lettres. Le naturaliste Picot de Lapeyrouse fut chargé d'aller solliciter à Paris que le Cabinet d'histoire naturelle et le Jardin des plantes fussent établis dans l'ancien couvent des Carmes-Déchaussés, les bâtiments et le jardin de la Sénéchaussée où ils avaient été d'abord placés étant devenus très insuffisants. Cette translation, d'une utilité urgente, trouva de redoutables opposants dans les soumissionnaires de l'ancien couvent. Mais elle fut heureusement secondée par l'Administration qu'avaient nommée les représentants en mission Bouillerot et Malarmé, et qui était composée de citoyens fort honorables: Dehoué père, avocat; Pons-Devier, de Muret; Gary, fils aîné; Clausolles, père; Durand, négociant à Saint-Gaudens; Tatareau, avocat à Saint-Gaudens; Deville, négociant à Villefranche-Lauraguais, et Olivier aîné.

* * *

Pendant tous ces temps si troublés, aucune Société académique n'avait pu se maintenir à Toulouse et nulle ne s'était formée pour remplacer les anciennes. Mais il en avait été autrement à Paris. Le *Lycée*, qui avait succédé au *Musée* le 8 février 1786, n'avait pas cessé de continuer ses conférences et avait eu même des rivaux.

On sait que les conférences du Lycée avaient été inaugurées sous la présidence de Flesselles, et qu'elles avaient eu le plus grand succès grâce aux nouveaux conférenciers qui

1. T. IV, pp. 535 et 52 des notes (note 8).

avaient été choisis. Ces conférenciers étaient Garat, qui avait été chargé d'enseigner l'histoire proprement dite, et La Harpe, qui devait faire un cours d'histoire littéraire. Ils représentaient l'esprit nouveau qui animait les intelligences, ce qui ajouta à leur succès. Garat devait continuer ses leçons jusqu'à l'Empire, non sans quelque interruption, et La Harpe exécuter son histoire raisonnée des productions de l'esprit et de l'imagination depuis Homère jusqu'à son temps.

Quant à la partie scientifique, Condorcet en précisait ainsi le programme dans son premier discours d'inauguration, en décembre 1786 : « Calculs par les logarithmes; théorie des machines simples et application de cette théorie; problèmes sur la construction des vaisseaux; méthode pour calculer les différentes forces motrices employées dans la construction des machines, » etc. Il en expliquait le but : « C'était de prémunir les gens du monde contre le charlatanisme des faux savants et les mères contre le dédain de leurs fils. » Mais il déclarait qu'on n'y donnerait que des connaissances superficielles et que les développements philosophiques remplaceraient les preuves, car, disait-il, « des connaissances superficielles très répandues diminuent le prestige des imposteurs qui spéculent sur l'ignorance ». C'était évidemment se tromper : la demi-science n'a jamais produit de tels résultats; et il a été obligé lui-même de confesser qu'il s'adressait à un auditoire incapable de profiter des leçons scientifiques qu'il se proposait de faire. C'est pourquoi, dans un second discours, il annonça que le Lycée allait désormais insister davantage sur les conséquences des principes, expliquer la folie des joueurs qui poursuivent une martingale, combattre l'abus des rentes viagères, préconiser les placements en vue de la vieillesse ou de la famille du déposant. Tous ces conseils étaient excellents; mais les esprits étaient surtout tournés à la critique et à l'opposition. Condorcet lui-même donnait l'exemple en attaquant le Parlement, dès son premier discours d'ouverture du Lycée. En combattant les erreurs de Montesquieu sur la monarchie, La Harpe en sapait les fondements; et, en retraçant l'his-

toire des républiques anciennes, Garat « façonnait déjà les âmes françaises à l'énergie républicaine[1] ».

Les débuts de la Révolution n'avaient pas nui au Lycée, dont les professeurs avaient préparé l'avènement et dont les nouveaux cours consacraient le succès. Mais il ne tarda pas à souffrir de la perturbation générale. Les recettes avaient fini par ne plus couvrir que les frais et les conférenciers de 1791 n'avaient pu toucher d'honoraires. Ce fut pis encore l'année suivante. Une rivalité redoutable lui fut suscitée par la fondation du *Lycée des Arts*, qui eut lieu en juin-août 1792 sous les auspices de la « Société philomatique[2] » et qui s'ouvrit solennellement quelque temps après la fin de l'Assemblée législative, sous la présidence de Fourcroy.

Cet établissement était magnifiquement installé dans le cirque qui existait alors dans le jardin du Palais-Royal devenu le Palais-Egalité. Il comprenait, entre autres pièces, un salon pouvant contenir trois mille personnes, une jolie salle pour concerts, bals, spectacles, une bibliothèque et un cabinet littéraire, quatre salles pour les cours et pour les écoles primaires, une salle pour un « dépôt des arts », un vaux-hall et un salon pour les assemblées du soir, des emplacements pour bains, café, restaurant.

Tout était gratuit dans le Lycée des Arts. Les directeurs comme les professeurs n'étaient point payés. Il avait sollicité de l'Etat des subventions qui lui avaient été accordées et avec lesquelles il publiait un *Journal des Arts* et récompensait les inventeurs par des mentions, des médailles, des couronnes décernées dans des séances solennelles.

Tandis que l'ancien Lycée était surtout littéraire, le nouveau était exclusivement scientifique et artistique[3]. C'est ce qui explique qu'il ait pu traverser facilement les épreuves

1. Paroles de Boissy d'Anglas à la Convention, le 18 brumaire an III (8 novembre 1794). (*Moniteur* du 21 brumaire an III).

2. Voir sur cette Société un article de M. Berthelot dans le *Journal des Savants* d'août 1888.

3. Voir pour son organisation détaillée l'*Annuaire du Lycée des Arts* pour l'an III.

de la Terreur. Son enseignement technique devait inspirer peu d'ombrage : quelque nom qu'elle porte, la tyrannie se défie toujours moins des savants et des artistes que des lettrés. Les administrateurs du Lycée eurent beau l'épurer en renvoyant soixante-douze membres (sur cent), parmi lesquels Lavoisier, et en les remplaçant par des « patriotes », donner à leur établissement le titre de *Lycée républicain* et déclarer, à la reprise des cours de l'année 1793-94, que ses conférenciers professeraient désormais en bonnet rouge. Cette régénération ne leur procura ni les subsides ni la tranquillité. La Harpe fut incarcéré. Les recettes tombèrent bien au-dessous des dépenses. Mais le Lycée républicain ne ferma pas ses portes, contrairement à ce que l'ont cru Peignot et Thiers[1]. Et il prit sa revanche après thermidor, dès que La Harpe fut délivré de la prison du Luxembourg.

Ce fut à la séance solennelle du 1er décembre 1796 que La Harpe fit sa rentrée.

Gautherot, chargé d'un cours d'arts et métiers, prononça le discours d'ouverture.

Après lui parla Dumoustier, connu par ses *Lettres à Emilie sur la Mythologie*, auteur de petits vers légers et de quelques comédies pleines de traits d'esprit et de jolies finesses de style. Il professait au Lycée la morale. Il avait choisi pour sujet de son discours *les Femmes*. C'était un sujet délicat à traiter. Il s'en tira fort habilement, en ne parlant pas de leurs devoirs, mais de la manière dont elles devaient embellir et développer leurs vertus. Ce fut un véritable succès de galanterie, mais aussi de bonne morale. Son discours fut fort applaudi.

Le discours de La Harpe dura une heure et demie sans lasser ses auditeurs. Il fit un tableau historique du progrès des Lettres depuis le Bas-Empire jusqu'à la Révolution française comprise. Ce tableau ne frappa pas seulement par sa peinture : il se fit remarquer aussi par la véhémence de l'action due au souvenir de ses malheurs.

1. *Histoire de la Révolution française*, t. VII, p. 48.

La Harpe continua de rester républicain; mais ses cours furent surtout consacrés à la critique acerbe des Terroristes, et ils furent d'autant plus suivis. Ce ne fut qu'au cours de l'année 1797 qu'il se mit à attaquer la philosophie du dix-huitième siècle tout entière et qu'il embrassa dans une haine commune tous les partis qui, depuis 1789, avaient dirigé la France.

Dès son inauguration, en juin-août 1792, le Lycée des Arts s'était fait remarquer par son utilité pratique. Tandis que le Lycée républicain était surtout littéraire et y ajoutait de la politique pour ou contre les personnes et les choses du jour, suivant les fluctuations des partis, le Lycée des Arts s'était appliqué à faire connaître les inventions utiles, telles que la machine à fabriquer les canons que venait d'inventer un ancien facteur de pianos, Jean Dillon, les procédés nouveaux pour faire du salpêtre, l'exploitation des mines, l'élève des vers à soie, les machines à moissonner ou à fabriquer les rubans, les moyens de conjurer la famine en réservant toute la farine pour l'alimentation, etc. On peut suivre, jour par jour, dans les numéros de la *Décade* et dans le *Moniteur* toutes les inventions qui ont été propagées par le Lycée des Arts. A la fin de 1794, les rapports qui y avaient été faits s'élevaient à cent cinquante, et ils étaient signés des noms des savants les plus réputés, tels que Lavoisier, Fourcroy, Lalande, Vicq d'Azir, etc. En janvier 1797, le Lycée des Arts avait récompensé cinq cent quatre-vingts inventions ou perfectionnements utiles. Les cours qui y étaient professés concernaient l'agronomie, la mécanique, la perspective, le calcul appliqué au commerce et aux banques, la physique végétale, la chimie appliquée aux arts, l'harmonie théorique et pratique, le contrepoint, la composition, enfin la technologie, c'est-à-dire tout ce qui concernait les manufactures. A tous ces cours, le Lycée des Arts ajoutait des encouragements, notamment à la vertu. Enfin, il avait ses concerts et ses fêtes : nos pères de la fin du dix-huitième siècle, sous la Monarchie comme sous la République, estimaient que les fêtes étaient un moyen pré-

cieux de sociabilité et d'éducation, ainsi que l'a fait observer Michelet[1].

Pour subvenir à tant de dépenses (en l'an IV elles s'élevaient à 500,000 francs par an), les cotisations des membres du Lycée des Arts finirent par être insuffisantes. On commença par faire payer l'entrée aux cours et aux séances. Puis, on eut recours aux libéralités de la Convention qui accorda, sur la demande de Lakanal, au nom du Comité de l'Instruction publique, une subvention de 60,000 livres le 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794). Cet établissement passait pour mal faire ses affaires lorsque le 16 frimaire an VII (6 décembre 1798) un incendie consuma entièrement le cirque où il était établi. Il essaya de se reconstituer, mais pour disparaître peu après sans laisser des souvenirs durables, malgré son désintéressement et ses services, tandis que le Lycée républicain devait prolonger son existence de longues années encore et occuper vivement l'opinion par ses cours publics qui ont préparé la clientèle des cours de la Sorbonne et du Collège de France, fort peu suivis en général au dix-septième et au dix-huitième siècles.

***

Cependant, beaucoup de Toulousains regrettaient de n'avoir plus de Sociétés académiques pour satisfaire leurs goûts pour les lettres, les sciences et les arts. Il en fut surtout ainsi après la suppression des clubs, qui avaient surexcité les esprits au point d'être exclusivement absorbés par les passions politiques. La tranquillité commençant à renaître, plusieurs songèrent à se grouper en une institution calquée sur l'ancien établissement du Musée. Malgré l'insuccès de cet essai, ils préféraient une Association réunissant tous les éléments de connaissances humaines plutôt que de rétablir les anciennes Compagnies académiques, rappelant les corporations de la Monarchie et procédant isolément à l'étude des diverses

1. En son livre intitulé : *Nos Fils*.

branches de la Science. Conformément à ce qui s'était passé à Paris, ils donnèrent à cette nouvelle institution le nom de LYCÉE.

Les initiateurs du Lycée de Toulouse furent les principaux membres de l'ancien Musée fondé sous les inspirations et les auspices de Mgr Loménie de Brienne. Ils convoquèrent leurs adhérents à l'Hôtel de ville, et se réunirent, au nombre de cinquante, dans le salon octogone, le 30 frimaire an VI (20 décembre 1797)[1]. L'un d'eux, prenant la parole, dit : « Les orages de la Révolution qui a régénéré la France ont dû nécessairement frapper de stupeur les arts, les sciences et les lettres. Cette longue tourmente est maintenant calmée ; et les Muses, rassurées à la voix d'un héros qui les aime et d'un gouvernement protecteur, commencent à remonter leurs lyres pour célébrer le retour de la paix. Nous sommes réunis, Citoyens, pour mettre en commun nos lumières et notre espérance, pour rallumer le feu sacré dont les dernières étincelles semblent près de s'éteindre. Nous voulons relever dans ces murs le Temple des Arts qui firent jadis notre gloire. Nous avons le noble projet d'inspirer à la génération qui s'avance l'émulation des arts, ces uniques consolateurs de la vie, ces précepteurs adorables du genre humain. »

Ce discours fut salué par les applaudissements des assistants, qui décidèrent de procéder immédiatement à la constitution du Lycée et formèrent un bureau provisoire dont le vieux bibliothécaire et ancien muséen, Jean Castilhon, fut nommé par acclamation président d'âge. Il s'adjoignit pour secrétaires les citoyens Lacoste, Aubegès et Gaspard Lafont. Et l'on procéda aussitôt, par voie de scrutin, à la composition définitive du bureau. Pin, directeur du canal du Midi, fut élu président, et Jean Castilhon, vice-président. Les deux secrétaires furent Aubegès, chef du bureau de l'ins-

1. Les procès-verbaux des séances du *Lycée de Toulouse* ont été conservés. Ils forment un volume de 250 pages, papier in-f° allongé. On peut le voir aux Archives de l'Hôtel de ville de Toulouse, dites du Donjon.

truction publique près la municipalité de Toulouse, et Gaspard Lafont. Pin déclina la présidence par le motif que les soins de ses fonctions l'obligeaient à s'absenter prochainement, et Castilhon prit le fauteuil à sa place.

Les cinquante fondateurs du Lycée furent déclarés être les suivants, par ordre alphabétique :

Aubegès ;

Bellecour ;

Belou ;

Benet, professeur, ancien officier municipal, élu en novembre 1791, réélu en octobre 1792, maintenu par le représentant du peuple Dartigoeyte le 26 ventôse an II (16 mars 1794), démissionnaire en germinal an II (avril 1794), après l'exécution des Dantonistes ;

Etienne Bru ;

Brun ;

Lambert Cammas, peintre et architecte ;

Carré, ancien professeur du Collège royal, qui devait fournir une longue carrière dans l'Université ;

Carrère ;

Castex ;

Cazaux, commissaire du Directoire exécutif près le Département ;

Crouzet ;

Louis Castilhon, frère de Jean ;

Dardenne, rédacteur de l'*Anti-Royaliste* ;

Dast ;

Delbrel ;

Desacy, membre du jury d'instruction près de l'Ecole centrale de Toulouse, frère de Desacy, membre de la Convention ;

Desbarreaux, comédien, qui a joué un rôle très actif pendant toute la période révolutionnaire ; élu administrateur municipal le 15 brumaire an IV (5 novembre 1794), il était devenu président de l'administration municipale le 11 germinal an V (31 mars 1797), et conserva ces fonctions jusqu'au 1er floréal an VI (20 avril 1798) ; le nom de Desbar-

reaux n'était qu'un nom de théâtre, il s'appelait Pellet et était originaire de Maubec, en Dauphiné;

Destrem, commissaire du Directoire près la municipalité, peu après élu député aux Cinq-Cents;

Doublé;

Duffey;

Gleyses, ancien juge de paix;

Gratian, homme de loi;

Hynard, auteur d'un éloge en vers du général Hoche;

Lacoste, de Plaisance;

Lacoste, du Département;

Lacroix;

Lafont, médecin;

Lafont (Gaspard), qui devait se rendre célèbre par son roman de *Nérine* et être appelé « Lafont-Nérine »;

Lucas aîné, sculpteur;

Lucas cadet, peintre;

Malliot, peintre et antiquisant;

Maynard, professeur d'éloquence latine;

Montels;

Oléac;

Pague, lauréat de l'Académie des Jeux Floraux;

Pin, ancien élève de l'Académie des Arts, devenu directeur du Canal du Midi;

Pié, membre du jury d'instruction criminelle, qui se plaisait à rimer;

Honoré Robert, libraire;

Saint-Jean, ancien prébendier de Saint-Etienne et prieur de Roqueserrière, professeur à l'Ecole centrale;

Saint-Amans, fils du savant numismate de ce nom;

Saint-Romain;

Saurine, peintre;

Suau, peintre;

Tajan cadet, avocat disert et poète facile;

Taverne cadet, émule de Tajan pour la poésie;

Jacques Vaysse, négociant, administrateur municipal en germinal an V (avril 1797) et qui devait devenir président

de l'Administration municipale du 1er floréal an VI (20 avril 1798) au 1er floréal an VII (19 avril 1799);

Viçose aîné;

Viçose cadet;

Vigan, sculpteur.

Après s'être ainsi constituée, l'Assemblée décida que le nombre des membres du Lycée serait porté à soixante-dix, sans y comprendre les associés correspondants, dont le nombre était illimité.

Le Bureau fut chargé d'élaborer un projet de règlement pour la prochaine séance, de concert avec les citoyens Des barreaux, Lacoste et Saint-Jean. Ce règlement fut, en effet, présenté à la séance du 10 nivôse an VI (30 décembre 1797) et définitivement arrêté à la séance du 25 de ce mois (14 janvier 1798)[1].

D'après ce règlement, le Lycée fut divisé en quatre classes : la première avait pour objet les *Sciences*, et se composait de vingt membres; la seconde concernait les *Belles Lettres*, et se composait aussi de vingt membres; la troisième devait s'occuper des *Arts*, et se composait de quinze membres; enfin la quatrième avait dans son lot l'*Agriculture* et le *Commerce*, et se composait également de quinze membres.

Les assemblées particulières, d'abord mises au terme de chaque mois, furent fixées à chaque décadi, sans convocation expresse[2]. Il devait y avoir, en outre, deux assemblées générales par an « tenues le 10 du mois nivôse (fin décembre) et le 10 du mois messidor (fin juin) ». Il pouvait enfin y avoir des assemblées extraordinaires, publiques ou privées, suivant les circonstances imprévues, avec l'autorisation du Bureau.

Il était pourvu aux dépenses du Lycée par un « don de réception fixé à la somme individuelle de 3 livres », et par une « coécation de 1 franc par mois ».

1. Registre des Procès-verbaux des séances, pp. 3 et suiv.
2. Séance du 20 pluviôse an VI (8 février 1798). Registre des Procès-verbaux, p. 13.

Le Lycée donnait une place particulière, dans les séances publiques, aux élèves des Ecoles nationales du département qui avaient remporté dés prix ou s'étaient distingués pendant le cours de leurs études. Les élèves jouissaient de cette distinction pendant tout le cours de leurs études et devaient être âgés de quatorze ans au moins.

Les dames qui cultivaient les Lettres ou les Arts pouvaient être admises au rang d'associées, mais elles n'assistaient qu'aux assemblées publiques, et étaient invitées à y contribuer par leur talent.

Les assemblées publiques devaient être remplies par la lecture des ouvrages des associés et des correspondants, des analyses et des rapports des ouvrages envoyés, trop considérables pour être lus en entier. Ces lectures étaient entremêlées de divers morceaux de musique, et souvent aussi d'expériences nouvelles de physique et de chimie. Les séances se terminaient soit par un hymne, soit par un oratorio, soit par un concert à grand chœur.

Les deux séances suivantes du 2 et du 5 pluviôse an VI (21 et 24 janvier 1798) furent consacrées à compléter le nombre des anciens résidents pour chaque classe[1]. On nomma

Pour les Sciences :

Adancour;
Frisac fils;
Levis;
Pailhès;
Romieu
et l'ex-père carme, Hyacinte Sermet.

Pour les Lettres :

Gaude.

Pour les Arts :

Bertrand, peintre;
Causse, organiste;

1. Registre des Procès-verbaux des séances, pp. 10 et 11.

Deromme, peintre;
Robert, musicien;
Virebent, architecte,
et Artaud, graveur.

Pour l'Agriculture et le Commerce :

Audouy, cultivateur;
Boyer-Fonfrède, fabricant;
Duffé, négociant;
Marie aîné, négociant;
Murel, arboriste,
et Saint-Michel, ancien officier municipal en 1793, élu administrateur municipal le 9 germinal an V.

Les statuts du Lycée ayant été ainsi établis et la liste des membres fondateurs ainsi arrêtée, la nouvelle institution fit à l'Administration municipale la déclaration exigée par les lois, et demanda à l'Administration centrale de lui accorder la grande salle des Ecoles de peinture pour y tenir ses séances particulières, ce qui lui fut accordé[1].

A la séance du 30 pluviôse an VI (18 février 1798), on se préoccupa de désigner les associés étrangers[2]. Il y fut procédé d'abord par chaque classe; puis, en assemblée générale. Les noms suivants furent adoptés :

Andrieux, le célèbre poète de Paris;

Arnal, ancien élève et lauréat de l'Académie de peinture de Toulouse, architecte, à Madrid;

Baour-Lormian, qui s'était fixé à Paris et devait devenir membre de l'Académie française;

Benet, de Perpignan;

Bertholet, déjà célèbre par ses travaux sur la chimie, à Paris;

Boilleau, commissaire des guerres, qui se livrait à la poésie

1. Séance du 20 pluviôse an VI (8 février 1798). Registre des Procès-verbaux des séances, p. 13.
2. Registre des Procès-verbaux des séances, pp. 14 et suiv.

et devait devenir député de la Restauration sous le nom de marquis de La Caze;

Buonaparte, dont les succès militaires avaient enflammé tous les esprits, et furent souvent célébrés par les membres du Lycée;

Brisson, à Paris;

Cailhava, le poète-académicien, originaire de Gragnague, près Toulouse, en ce moment à Paris;

Colin d'Harleville, poète dramatique, à Paris;

Carrière, professeur de langues;

Castex, sculpteur, à Paris;

Chaptal, ancien professeur de chimie au Collège royal de Toulouse, où ses cours publics avaient attiré beaucoup de monde, en ce moment à Montpellier;

David, le célèbre peintre de la Révolution, à Paris;

Dudevant, à Bordeaux;

Dalayrac, originaire de Muret, compositeur de musique, à Paris;

De Lasteyrie (Charles), à Paris;

Duffaut, à Lardenne, près Toulouse;

Dupin, ingénieur, à Perpignan;

Dreuilhe, à Paris;

Fontana, à Florence;

Fourcroy, à Paris;

Troy, commissaire des guerres;

Gamelin, ancien élève de l'Académie des Arts à Toulouse, peintre, à Paris;

Garat, homme de lettres, à Paris;

Gossec fils, musicien à Toulouse et poète à ses loisirs;

Gottey, inspecteur, à Paris;

Haüy, à Paris;

Hérouard, à Saint-Girons;

Houdon, sculpteur, à Paris;

Jullien, sculpteur, à Paris;

Labeaumelle, à Saint-Girons;

Lacroix, à Paris;

Lagrange, à Paris;

Lagrenée aîné, peintre, à Paris, ancien élève de l'Ecole académique de Toulouse;

Lange, sculpteur, élève de l'Académie des Arts de Toulouse, en ce moment à Rome;

Lalande, à Paris;

Laplace, à Paris;

Laromiguière, le philosophe, qui avait quitté Toulouse pour Paris, en 1795;

Laxan, à Saint-Martin;

Lebrun, poète, à Paris, connu sous le nom de Lebrun-Pindare;

Legouvé, littérateur, à Paris;

Legendre, mathématicien, à Paris;

Libes, à Paris;

Magi, l'ancien abbé, littérateur et mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux, à Grenade;

Roger-Martin, l'ancien abbé, professeur au Collège des Jésuites de Toulouse, à Paris;

Méhul, compositeur de musique, à Paris;

Monge, professeur de chimie, à Paris;

Monlon, littérateur, à Toulouse;

Pajou, sculpteur, à Paris;

Parmentier, l'agronome, à Paris;

Parny, poète, à Paris;

Pavée, à Montpellier;

Pech, à Paris;

Pelleport père;

Pérès, de la Haute-Garonne, à Paris;

Ramond, le révélateur des Pyrénées, alors à Tarbes, puis à Barèges, enfin à Bagnères-de-Bigorre;

Renaud, peintre, à Paris;

Roques, à Donneville;

Saint-André, à Grenade;

Tamm, de Hambourg, à Toulouse;

Taverne, à Montastruc;

Tournon, médecin, à Bordeaux;

Valenciennes, ancien élève de l'Académie des Arts de

Toulouse, peintre à Paris, où il devait devenir le chef des paysagistes français;

Vien, originaire de Montpellier, peintre, à Paris;

Vidal, astronome, à Mirepoix;

Villars, homme de lettres, à Paris;

Vincent, peintre, à Paris.

Deux dames furent d'abord désignées comme associées : Julie Crabère, à Rieux, et Constance Pipelet, à Paris. Plus tard, on y joignit la comtesse de Beaufort-d'Hautpoul, Madame Bourdic-Viot, à Paris, Madame Sophie Fontès, à Toulouse[1], Madame d'Esparbès (la comtesse de Lussan-d'Esparbès), maître ès jeux floraux[2], et plusieurs autres telles que Mademoiselle Delonchamps, Madame Boutet et Mademoiselle Pauline Mascart[3]. Deux de ces dames devaient se faire particulièrement remarquer dans les séances du Lycée : la comtesse de Beaufort-d'Hautpoul, qu'on appelait « la citoyenne d'Hautpoul, ci-devant Beaufort », et Madame Julie Crabère.

Les travaux ordinaires du Lycée ont été ainsi précisés par un de ses présidents, Auguste Jamme, dans le style fleuri particulier à son temps[3] :

« Les diverses classes qui composent le Lycée, quoique occupées d'objets différents, sont animées du même esprit, tendent au même but et se réunissent pour l'utilité publique et la gloire de la patrie.

« Tandis que les uns cueillent les fleurs de la belle littérature et associent la lyre de Pindare au luth d'Anacréon, d'autres, prenant d'une main hardie le pinceau d'Apelle et le ciseau de Phidias, animent la toile et le marbre, et l'ouvrage qui sort de leurs mains est une espèce de création nouvelle qui brave la mort et fait survivre l'homme à lui-même.

« D'autres enfin sont profondément occupés à poursuivre

1. Séance du 30 floréal an VI (19 mai 1798). Registre des Procès-verbaux des séances, p. 25.

2. *Eod. lib.*, p. 119.

3. Discours lu dans la séance publique du 30 germinal an IX (20 avril 1801).

les phénomènes des cieux, à saisir les secrets de la nature, à fixer les vérités éparses sur les débris de l'antiquité et à mettre en lumière les monuments élevés à la gloire des hommes célèbres.

« Tous ambitionnent également l'estime de leurs concitoyens : *Is labor omnibus unus.* »

* * *

Le Lycée tint sa première séance publique le 10 floréal an VI[1] (29 avril 1798), dans la salle du Concert. « Le hasard, d'accord avec les circonstances, semblait en avoir déterminé le jour, ainsi qu'on le fit observer, et le faire coïncider avec cette époque où Toulouse célébrait les fêtes d'Izaure, où son Académie, la plus ancienne de l'Europe, distribuait les prix aux talens. » Six cents billets imprimés et timbrés avaient été distribués. L'Administration centrale et l'Administration municipale avaient été invitées et se rendirent exactement à la séance. Le fauteuil de la présidence fut occupé par Jean Castilhon, auquel le grand âge et la voix très affaiblie ne permirent pas de lire en entier le « discours d'ouverture ». Ce discours débutait par faire l'éloge du gouvernement républicain qui « exige des vertus plus sévères, des mœurs plus épurées que tout autre gouvernement », et il ajouta : « Tels sont les principes sur lesquels le Lycée a fondé son établissement, et c'est vers ce but qu'il dirigera ses travaux... Mais, quelque grand que soit en lui-même son projet d'étendre les connaissances humaines, le Lycée ne l'envisage que comme un moyen de régénérer les mœurs publiques et privées... Puisse cette société naissante rendre à cette commune les mœurs douces et l'éclat littéraire dont elle n'a cessé de jouir depuis les derniers siècles de la République romaine. »

Ce discours fut suivi d'un morceau de chant avec orchestre, musique de Sacchini, chanté par le citoyen Duc, amateur,

1. Registre des Procès-verbaux des séances, pp. 20 et suiv.

le citoyen Baour, associé correspondant, et le citoyen Montels, associé résident.

Puis, la parole fut donnée à l'ex-abbé Saint-Jean, qui lut un « discours en vers » sur le *Lycée de Toulouse*, dont il était membre résident. Ancien prébendier de la cathédrale Saint-Etienne et prieur de Roqueserrière, il avait fait partie du Musée, et il était devenu mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux après avoir été deux fois son lauréat. La Révolution l'avait ruiné. Il n'en avait pas moins applaudi à son avènement et vanté son « influence sur l'histoire de la nation française » en un discours qu'il « lut au Temple de la Raison le 20 germinal, l'an II[e] de la République française une et indivisible ». Devenu professeur d'histoire du « ci-devant Collège royal », appelé successivement Collège national, Lycée provisoire et Ecole centrale du département, c'était un discoureur infatigable, malgré la cécité dont il était menacé et dont il se plaignait dans son discours de réception à l'Académie des Jeux Floraux le 11 mars 1787. Il ne devait terminer sa carrière qu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le 12 mai 1828, en publiant un *Nouveau manuel ecclésiastique*. Malgré cette vie accidentée, il n'avait jamais cessé de faire apprécier sa parole. Elle fut particulièrement goûtée lorsqu'il fit l'éloge du Lycée de Toulouse en vers de huit syllabes procédant de la poésie légère de Voltaire, si fort en vogue au dix-huitième siècle. Il y développait la même idée que Jean Castilhon dans son discours d'ouverture :

Les Artistes et les Savans,
Les Orateurs et les Poètes
Vont réunir tous leurs talens
Pour mieux agrandir leurs conquêtes.
Je les vois de communs efforts,
S'animer, s'entr'aider sans cesse,
Se communiquer leurs trésors
Sans rien perdre de leur richesse.

On entendit en cette même séance « les extraits d'un poème intitulé *Hommage à Bonaparte* par le citoyen Pié, associé

résident. Pié était un ancien doctrinaire et, après avoir été pendant vingt-cinq ans avocat au Parlement avant la Révolution, il était devenu membre du jury d'instruction criminelle. Un poète, résidant à Saint-Papoul, Mailhol, lui avait adressé, en 1784, des vers où il le traitait de

Esprit profond, savant aimable.

Son poème fut très apprécié par ses auditeurs; mais il ne fut pas inséré au *Recueil des ouvrages lus dans cette séance publique*, parce que « l'auteur, voulant donner à son ouvrage l'étendue qu'exigeait son sujet, avait décidé ne point l'imprimer encore ». Nous ignorons s'il le fut jamais.

Puis vint un *Essai poétique sur Clémence Isaure*, par la citoyenne Julie Crabère, de Rieux, associée correspondante. Les Lycéens se félicitaient d'avoir imité l'Académie des Jeux Floraux en l'admettant au milieu d'eux, car ils avaient ainsi « donné aux Dreuillet, aux Catelan, aux Montégut et aux d'Esparbès une rivale de leurs talents et de leurs grâces ».

Julie de Thomas, dame Crabère, etait née à Rieux, arrondissement de Muret, le 3 avril 1767. Douée d'un esprit aimable et facile, de beaucoup de grâce joint à une véritable beauté, elle s'était livrée, dès son plus jeune âge, à la culture des lettres; mais elle ne l'avait fait qu'en secret. Quand elle se décida à laisser connaître ses essais poétiques, elle ne le fit qu'avec beaucoup de réserve, en sorte qu'on connaît peu de ses œuvres. On avait beaucoup goûté son poème intitulé *Télésille* et consacré à une héroïne grecque qui sauva par son courage la ville d'Argos, sa patrie[1]. Son *Essai poétique sur Clémence Isaure* fut également très apprécié. On sut gré à Mme Julie Crabère de ce retour aux vieilles traditions de la cité Palladienne. « Après les dissensions les plus sanglantes, a dit Dumège dans la *Biographie toulousaine*, le nom de l'illustre bienfaitrice des Jeux Floraux fut pour la première fois rappelé aux Toulousains par une personne de son sexe qui cultivait avec succès l'art des vers. Mme Crabère

1. Ce petit poème a été publié par Labouïsse-Rochefort dans son journal *l'Anecdotique*, no 46, du 16 septembre 1842.

croyait acquitter la dette de sa patrie en rendant un hommage solennel à la protectrice des Troubadours. » Clémence, disait-elle,

De vos cœurs à jamais serait-elle effacée?
A côté des neufs Sœurs vos pères l'ont placée.
Respectez ce décret approuvé par les Cieux
Et souffrez qu'en ce jour si propice à nos vœux,
De la main d'une femme elle reçoive encore
Le tribut que les arts doivent au nom d'Isaure.

Cette pièce débutait ainsi :

Dans ce siècle barbare où, fier de sa puissance,
L'homme nous ravissait l'usage de nos droits
Et forçait notre sexe à respecter ses lois,
Clémence, méprisant l'erreur et la satire,
Des beaux-arts avilis a rétabli l'empire.
Que ce courage est grand! que cet exemple est beau!
Faut-il que cette Muse, hélas! soit au tombeau?
. . . . . .
Du sein de l'Elysée, en l'honneur de nos fêtes,
Elle vole en ces lieux et plane sur nos têtes.
Les lettres, les talents lui doivent de beaux jours
Qui, longtemps, parmi vous, illustrèrent leurs cours.
Mille objets à nos yeux rappellent son génie,
Gravent encor ses dons dans notre âme attendrie;
Le Dieu des vers la mit au rang des immortels
Et son siècle aurait dû lui dresser des autels.

Madame Crabère continuait en regrettant de n'avoir le talent ni de Rousseau, ni de Corneille pour chanter dignement Clémence Isaure, et elle s'excusait de l'avoir essayé par ce trait qu'on trouva touchant par sa modestie :

Instruite, dès longtemps, de mon insuffisance,
Je consultais mon cœur et non mon éloquence.

Evidemment, tout cela n'était pas très exact au point de vue historique; mais on n'en savait pas davantage à cette époque. La forme elle-même n'était pas bien brillante; et

cependant, les contemporains y trouvaient « de la facilité, de l'élégance, du feu et tous les charmes que la poésie exige[1] ».

Des vers apprêtés, nous passons à la prose simple du citoyen Malliot, professeur des fortifications et des costumes, associé résident du Lycée, ancien directeur de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, ancien élève et professeur des Ecoles de ladite Académie. Il lut une « courte notice » sur la vie du peintre Antoine Verrius, se disant Italien et élève de Pierre de Cortone, qui s'était fixé à Toulouse après de nombreuses pérégrinations et aventures amoureuses, et qui fut obligé de la quitter à la suite de nouveaux méfaits du même genre pour échapper aux rigueurs de la justice. On lui doit plusieurs ouvrages, et, notamment, deux tableaux actuellement au Musée, où la Vierge est représentée sous les traits de la présidente de Riquet.

Après différentes autres lectures par des Lycéens dont les noms et les œuvres n'ont pas dépassé la notoriété de leur temps, la séance se termina par une *Epître en vers aux gens de lettres sur leur conduite dans la Révolution*. L'auteur en était « le citoyen Carré, associé résident ». Cet ancien élève de l'abbé Delille, ce protégé de M^gr^ de Brienne, cet ex-professeur du Collège royal dirigé par les Jésuites, y représentait Brutus venant demander à Caton sa ligne de conduite, parce que

> On se menace, on craint, on se ligue, on s'agite ;
> Dans l'armée on conspire et l'on tremble au Sénat.

Et Caton lui répond :

> ..... Il n'est qu'un camp pour Rome :
> Celui de tes aïeux, celui de ce grand homme
> Qui déchira le cœur des perfides Tarquins,
> Le camp de la patrie et des républicains.
> Là, tu verras Caton ; là Brutus doit me suivre ;
> C'est là qu'avec nos lois il faut cesser de vivre.

1. Labouïsse-Rochefort, *Trente ans de ma vie*, t. IV, p. 151.

Les gens de lettres doivent agir de même. La liberté triomphe et ils ne doivent pas la trahir :

> Si tout mortel est libre, il doit se gouverner ;
> Et, s'il a des tyrans, il doit les détrôner.

Après avoir fait l'éloge des « vérités dont Montaigne est armé », du « pur flambeau par Voltaire allumé », d'Helvétius, de Jean-Jacques Rousseau, du « mâle Diderot » et du « brûlant Raynal », en un mot de tous les « interprètes de la Raison » et de tous les « courageux prophètes de la liberté », enfin de Bonaparte,

> « Un héros sans revers et sans modèle encore,

il termine en faisant appel à l'union :

> Venez : rétablissons la douce confiance ;
> Nos bras vous sont encore ouverts pour l'amitié ;
> Servez la République, et tout est oublié.

Après avoir commencé par une symphonie d'Haydn. exécutée par l'orchestre, la séance se termina par l'ouverture de *Démophon*, musique de Vogel.

Cette séance fut fort appréciée. Elle fut suivie, chaque année, de séances pareilles, où l'on ajouta la résumption des travaux accomplis par les Lycéens depuis la précédente séance.

Dans la séance ordinaire du 30 floréal an VI (19 mai 1798), le Lycée procéda à la nomination de nouveaux associés correspondants[1]. Ce furent :

Barreau, à Paris, auteur d'une tragédie intitulée : *La Mort de Marat ;*

Barrié, médecin, à Castelnaudary ;

Bernardin de Saint-Pierre, l'auteur de *Paul et Virginie*, à Paris ;

1. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 27.

Combe-Dounous, à Cahors;
Dispan aîné, à Flourens;
Dolier, négociant, à Marseille;
Despouy, musicien, à Toulouse;
Daydé, à Toulouse;
Duc-la-Chapelle, à Montauban;
Duc, musicien, à Toulouse;
Dupau, médecin, à Rieux;
Jougla-Paraza, à Paris;
Ferlus aîné, à Sorèze;
Ferlus cadet, à Sorèze;
Lareveillère-Lepaux, à Paris.
Lombard, à Villefranche-d'Aveyron;
Mercadié, ingénieur, à Foix;
Neufchâteau (François), à Paris;
Perrin, musicien, à Toulouse;
Pons, à Paris;
Ruelle (Louis), musicien, à Toulouse;
Saget, à Gaillac;
Talleyrand-Périgord, à Paris;
Tarteyron (Isaac), à Bordeaux;
Vauquelin, chimiste, à Paris;
Villar, inspecteur général du service de la santé, à Paris;
Villar, botaniste, à Grenoble.

Peu après, des modifications furent faites aux statuts. Il fut décidé, dans la séance du 20 prairial an VI (8 juin 1798[1]) :

1° Que le nombre des associés *résidents* serait porté à *cent;*

2° Que ceux des associés *correspondants* nommés jusqu'à ce jour et domiciliés à Toulouse, passeraient dans la Classe des associés résidents;

3° Qu'il ne serait nommé à l'avenir aucun associé correspondant domicilié à Toulouse;

1. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 25.

4° Que le mode de présentation des candidats resterait le même ;

5° Enfin, que les séances dans lesquelles des candidats seraient proposés à l'admission devraient toujours être nommément convoqués; que le président ferait procéder à l'élection une heure après la lecture du procès-verbal; et que, pour être nommé, il suffirait d'avoir obtenu les suffrages des deux tiers des membres présents.

En exécution de ces décisions, il fut pourvu aux places restant à compléter dans chaque classe.

C'est ainsi que pour la Classe des Sciences, il fut fait choix, en la séance du 30 prairial an VI, des titulaires suivants :

Picot (de Lapeyrouse);
Casimir Marcassus (de Puymaurin);
Chalvet aîné.

Dans la Classe des Lettres fut nommé, en la même séance du 30 prairial an VI[1] :

L'avocat Jacques Floret.

Pour la Classe des Arts, furent proposés en la séance du 6 messidor an VI (6 juin 1798) :

Laupies, architecte;
Courtalon, architecte;
Roques, peintre,
et Faure, peintre.

Enfin, pour compléter le chiffre de cent, un seul titulaire devait être ajouté et il était réservé à la Classe du Commerce et de l'Agriculture. Le titulaire proposé fut Pomarède aîné. Ces propositions furent ratifiées dans la séance du 30 thermidor an VI (17 août 1798). Mais Faure dut céder la place à Goudin, également peintre, devenu plus tard conservateur du musée de Versailles[2].

Deux associés correspondants furent nommés à la séance du 19 messidor an VI :

1. P. 27 du Registre des Procès-verbaux des séances.
2. P. 34 du Registre des Procès-verbaux des séances.

Rein, musicien, à Toulouse (7 juillet 1798);
Berjaud, chanteur, également à Toulouse.

*
* *

La seconde séance publique du Lycée fut tenue le 20 messidor an VI (8 juillet 1798), conformément aux statuts qui prescrivaient de tenir annuellement deux séances publiques. Elle fut présidée par Jean Castilhon, de plus en plus éprouvé par les années et les infirmités[1].

L'assemblée était nombreuse et brillante.

A cinq heures précises, l'orchestre débuta par une ouverture de la composition du citoyen Despouy, associé correspondant.

Puis, le président fit lire par l'un des secrétaires son discours d'ouverture. Ce discours rappelait que les anciens poètes avaient placé le *Temple de la Vertu* sur le sommet d'un mont presque inaccessible, entouré de précipices. Lycurgue en rendit le chemin encore plus difficile; mais il enflamma le cœur des Spartiates soumis à ses lois et il leur inspira l'amour de la Vertu. Il ajoutait qu'il fallait être prêt à verser son sang pour la patrie ou pour la défense de la vertu persécutée; faire la guerre au crime; être fidèle à ses engagements, aux dépens de ses jours; regarder comme des bassesses infâmantes l'intrigue au regard inquiet, la ruse perfide, la flatterie, le vil intérêt et tous ces moyens si connus de lâches courtisans; être compatissant pour les faiblesses d'autrui, inexorable envers les méchants; n'envisager d'autre récompense de ses travaux que la satisfaction d'être utile; être modeste dans la victoire; soutenir d'un courage égal l'infortune et la prospérité; déposer ses trophées au pied de la beauté; puiser, dans l'amour et dans le respect pour une femme aimable et vertueuse, cette politesse et cette douceur qui ont donné à la nation française un si grand avantage sur toutes les autres. »

1. Registre des Procès-verbaux des séances, pp. 30 et 31.

Jean Castilhon parlait le langage du jour. Malgré les troubles de la Révolution, malgré les orgies sanguinaires de la Terreur, malgré tous les appétits et tous les débordements du Directoire, les grands mots de vertu, de sacrifice, d'honneur, de patrie étaient plus que jamais sur toutes les bouches. On n'était pas moins galant pour les femmes, et Jean Castilhon s'écriait : « O vous ! le plus bel ouvrage de la création, n'oubliez jamais que vous dûtes aussi à l'honneur et à la vertu, autant qu'à la beauté, l'empire que vous exerçâtes toujours sur les Français. Quelque altéré qu'on suppose le caractère national, il ne tient qu'à vous de le ramener à la pureté des mœurs antiques. Que ne peuvent sur nos cœurs les grâces unies aux talents? »

Le discours se terminait en saluant la présence à la séance de la comtesse de Beaufort-d'Hautpoul. « Esprit, beauté, vertus, lui disait Jean Castilhon, vous les possédez tous ces trésors, vous que le Lycée vient de s'associer; vous qui avez eu le courage d'abandonner le séjour trop enchanteur de la capitale, dont vous faisiez les délices, pour reporter dans votre terre natale un bien qu'elle était en droit de réclamer. »

Castilhon se trompait. La comtesse de Beaufort-d'Hautpoul n'était pas originaire de Toulouse. Elisa Marsolier était née à Paris et était nièce de Marsolier de Vivetières, auteur de jolis opéra-comiques pleins de gaieté, quoiqu'il fût de caractère morose et même misanthrope. Elle s'était mariée avec un Toulousain, le comte de Beaufort, colonel du régiment du Roi-infanterie, alors le 105e, qui avait émigré, et était devenue, raconte Thiers dans son *Histoire de la Révolution*[1], la maîtresse du conventionnel Julien, élu député de Toulouse en août 1792 et exécuté l'année suivante comme « agioteur » et compromis dans les intrigues financières des banquiers étrangers, des fournisseurs du gouvernement et des usuriers qui avaient profité des calamités publiques pour s'enrichir. La comtesse de Beaufort avait été incar-

1. T. IV, p. 340, et t. V, p. 211.

cérée avec son fils, alors âgé de dix ans, et elle n'était sortie de prison qu'après la chute de Robespierre (thermidor an II, juillet 1794). Son mari ayant été tué l'année suivante (3 thermidor an III, 21 juillet 1795) à Quiberon « par les satellites du proconsul Tallien », elle avait épousé peu de temps après le comte d'Hautpoul, officier du génie, et avait pris le nom de comtesse de Beaufort-d'Hautpoul. Au dire de ses contemporains, Baour-Lormian, Gaspard Lafon, Labouïsse-Rochefort et bien d'autres, sa conversation était spirituelle et enjouée et les salons littéraires qu'elle tint successivement à Toulouse et à Paris furent des plus brillants et des plus fréquentés par les gens du monde comme par les gens de lettres. Elle a composé de nombreux ouvrages, tant en prose qu'en vers : tous se font lire avec plaisir, surtout ses romans, qui offrent une foule de situations attachantes, décrites avec une correction et une élégance bien rares en province, surtout à l'époque où elle vivait. Quant à ses poésies, elles se caractérisent par un doux abandon, et, comme on l'a dit de son temps, elles semblaient « échappées d'une lyre parée des fleurs d'Isaure ». C'est à Toulouse, en 1789, qu'elle avait fait paraître son premier ouvrage, intitulé : « ZILIA, roman pastoral. » Le volume est in-12 et n'a pas plus de 113 pages. Il est imprimé sur papier fil et forme une plaquette aussi élégante que coquette avec ses petits caractères elzéviriens et ses grandes marges blanches. L'ouvrage est précédé d'un « Hommage à Jean-Jacques Rousseau » et procède tout à fait de son culte pour la nature. Il est en prose et coupé de pièces de vers formant autant de « romances », comme on disait alors, et ces « romances » passèrent longtemps pour des modèles du genre. *Zilia* fut tiré en un petit nombre d'exemplaires exclusivement réservés aux amis de la comtesse de Beaufort. Mais, en 1790, on la sollicita d'en donner une seconde édition, destinée au public, et le *Journal universel et Affiches de Toulouse et du Haut-Languedoc* lui adressa, à cet effet, la supplique suivante[1] :

1. N° 10, p. 40, du 10 mars 1790.

O toi ! qui réunis tant d'esprit et de charmes,
Quand les Filles du Ciel vont te rendre les armes,
Pourquoi, tendre BEAUFORT, nous priver du plaisir
Que chacun doit goûter à te lire à loisir?
Ah ! sans doute, un Auteur que tant de vertu guide,
Doit donner à regret un arrêt si rigide !...
Le cœur de Zilia nous retrace le tien ;
Elle offre à tous les yeux tes grâces, ton maintien...
Et, lorsque l'enjoûment, la vertu, la sagesse
Sont tracés par tes mains avec tant de justesse,
En vain chercherions-nous un livre si charmant,
Rien ne saurait l'offrir à notre empressement...
Ah ! suis l'heureux penchant qui dirige ton âme;
Consulte tes bontés, cède au bien qui t'enflamme ;
Je te verrai combler le vœu le plus ardent,
Et te rendre aux désirs d'un peuple impatient :
Il n'attend qu'un seul mot pour te prouver son zèle,
Couronner tes travaux et te rendre immortelle...
Ton cœur fait mon espoir : il est né généreux,
Et c'est par des bienfaits qu'on est égal aux Dieux.

Ces vers étaient signés « *par* SOUQUE *cadet, directeur de l'imprimerie Desclassan* ».

La comtesse de Beaufort céda à ces insistances, et Souque l'en remercia par les quatrains suivants :

O vous, dont la touche légère
Enchante et ravit à la fois,
Pardonnez si ma faible voix
Ose encore tenter de vous plaire.

Oui, si le zèle qui m'enflamme
Faisoit naître en moi les talens,
Je voudrois n'offrir mon encens
Qu'aux traits généreux de votre âme.

Et si jamais je pouvois peindre
Tout ce que l'on admire en vous,
Mon cœur feroit bien des jaloux,
Mais je serois loin de m'en plaindre.

Tout est divin dans votre Ouvrage :
L'esprit, l'éloquence et le goût ;
Mais c'est à vos vertus surtout
Que je me plais à rendre hommage.

En cette même année 1790, elle concourut à l'Académie des Jeux Floraux et y remporta le prix du genre avec une épître intitulée : *Sapho à Phaon.*

Pendant le cours de la Révolution, la comtesse de Beaufort ne cessa pas d'écrire. Elle avait fini par acquérir une véritable réputation littéraire, même à Paris. Si elle s'attira parfois des épigrammes caustiques de la part de Lebrun, dit Lebrun-Pindare, qui attaquait tout le monde, elle avait fini par conquérir son estime, et, un beau jour, il lui écrivait :

Votre sexe a plus d'un trophée
Qui déposeroit contre lui.
Jadis, il déchiroit Orphée;
A Racine même il a nui.

Mais ne rappelons que vos charmes :
Beaufort, vous les possédez tous.
Notre Apollon vous rend les armes;
Voyez ses fils à vos genoux.

Lorsque le Lycée s'était fondé, la comtesse de Beaufort-d'Hautpoul était revenue à Toulouse et avait repris son salon littéraire. Il était donc tout naturel que Jean Castilhon eût fait tous ses efforts pour la faire entrer au Lycée. Elle finit par y consentir et s'y montra très assidue.

Dans le cours de la séance du 20 messidor an VI, la comtesse de Beaufort-d'Hautpoul fut appelée à lire deux de ses œuvres. Elle fit d'abord entendre une *Idylle aux Violettes*, « suave et parfumée comme les fleurs qu'elle chantait », dit un mémorialiste du temps[1]; puis elle lut une *Epître aux Français*, qui fut également très goûtée.

« Le citoyen Baour-Lormian » fit son entrée au Lycée dans cette même séance du 20 messidor an VI. Il y récita un fragment du poème intitulé : *La Nuit,* et fut fort applaudi.

Malgré le succès de cette séance, elle fut suivie d'un libelle ayant pour titre : *Observations critiques sur les ouvrages lus à la dernière séance publique du Lycée de*

1. Labouïsse-Rochefort, *Trente ans de ma vie*, t. IV, pp. 216 à 218.

Toulouse et signé : *Dentelle*. Ce libelle n'épargnait personne. Il censurait les vers si gracieux et si spirituels de la comtesse de Beaufort-d'Hautpoul. Il critiquait les vers de Baour-Lormian, de Pié, de Pague, etc. Il ne ménageait pas davantage ceux de Collin d'Harleville. Ces sarcasmes, quelquefois virulents, et mêlés même de personnalités offensantes, mirent en émoi tout le Lycée. On rechercha l'auteur, et l'on finit par découvrir qu'il n'était autre qu'un membre du Lycée, Daydé, lauréat de l'Académie des Jeux Floraux en 1781 pour une *Hymne à la Vierge*, et qui depuis s'était fait connaître par quelques autres pièces de vers assez médiocres. Il lui fut vertement répondu par Tajan, qui releva les fautes de français de son libelle. Puis, il fut déféré à la censure du Lycée, et il fut rayé de la liste des membres résidants. La sentence ajouta qu'il en serait de même à l'avenir pour tous ceux qui l'imiteraient, le Lycée étant « une société où l'accord et la paix doivent régner et où le désir de perfectionner les sciences et les arts doit animer tous les membres », et non « une arène où ils s'attaquent réciproquement par des épigrammes » et des « méchancetés[1] ».

La liste des associés correspondants fut complétée dans la séance du 30 thermidor an VI (17 août 1796) par les titulaires suivants :

Vigée, à Paris;
Laya, homme de lettres, à Paris;
Arnault, homme de lettres, à Paris;
Robert, à Montauban;
Guillou, professeur, à Bordeaux;
Lacour, peintre, à Bordeaux,
Et la citoyenne Daumaison, à Toulouse.

En fin de séance, le président présenta au Lycée le citoyen Lausel, membre du Bureau consultatif du Commerce près le Ministre de l'Intérieur et du Lycée républicain à Paris : « Ce

1. Séance du 20 thermidor an VI (7 août 1796), p. 33 du Registre des Procès-verbaux.

citoyen fut admis au nombre des associés correspondants[1]. »

En moins d'une année, le Lycée de Toulouse avait acquis une véritable réputation, et bien des célébrités parisiennes sollicitaient l'honneur de figurer dans ses rangs tout au moins comme membres correspondants.

C'est ainsi que « les citoyennes Dubocage et Beauharnais » demandèrent à en faire partie. Leur demande fut accueillie avec le plus grand empressement dans la séance du 10 thermidor an VI (28 juillet 1798), « ces deux citoyennes, dit le procès-verbal, jouissant depuis longtemps de la célébrité[2] ».

Il en fut de même pour les citoyens Cubières, « connu par ses talens et par ses ouvrages », ce successeur de Dorat, comme on l'appelait, et pour le citoyen Villars, « ci-devant ambassadeur, qui, dans mille occasions, a donné les plus grandes preuves de son zèle pour le progrès des Lettres ».

Dans cette même séance fut admis comme associé résidant « le citoyen Mayniel, ingénieur en chef de la place, aucun des membres du Lycée n'ignorant le civisme et les talens de ce compatriote ». Le citoyen Labouïsse y sollicita le titre de correspondant[3]. Auguste de Labouïsse-Rochefort habitait à cette époque Saverdun. Il devait passer toute sa vie, qui fut longue, à écrire sur tous les sujets, en vers et en prose. On a de lui une foule d'ouvrages et, en particulier, des *Mémoires* et des *Voyages* qui nous donnent des renseignements précieux sur bien des choses et des personnes de son temps.

A la séance du 30 frimaire an VII (20 décembre 1798), le président Castilhon s'excuse de ne pouvoir venir à cause du dérangement de sa santé. Il informe le Lycée de la mort du citoyen Floret, membre résidant, et « propose d'arrêter qu'il sera fait une notice historique sur la vie et les ouvrages de ce littérateur, et, pour l'avenir, de tous les membres que la mort enlèvera au Lycée ». Cette proposition fut adoptée[4].

1. Registre des Procès-verbaux des séances, pp. 34 et 35.
2. P. 32 du Registre des Procès-verbaux du Lycée.
3. *Eod. lib.* et *loc.*
4. Registre des Procès-verbaux des séances, pp. 34 et 35.

Peu après, Jean Castilhon mourait à son tour, et son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 20 nivôse an VII (9 janvier 1799). La salle avait été tendue de noir et une urne funéraire, entourée de longs festons de cyprès, avait éte placée vis-à-vis le bureau, à l'autre extrémité de la salle, pour « payer un juste tribut d'hommages et de regrets à la mémoire du Nestor de la littérature et du fondateur du Lycée ». Les citoyens Monlon et Taverne lurent des vers « sur la cruauté du sort qui leur avait ravi un ami et un guide dans la carrière des Sciences, des Lettres et des Arts ». Et le citoyen Bergeau exécuta un « chant funèbre sur la mort du citoyen Castilhon, paroles du citoyen Baour, musique de Méhul ».

La séance se termina par la présentation au Lycée du célèbre chanteur Garat, dont le président proposa, au nom de Baour, la nomination comme associé correspondant. Cette proposition fut accueillie par de chaleureux applaudissements. Garat témoigna sa reconnaissance à l'assemblée, et, cédant à l'invitation du Président, il chanta une romance « analogue à la triste cérémonie » que célébrait le Lycée[1].

La liste des associés résidants fut complétée :

A la séance du 10 pluviôse an VII (29 janvier 1799), par la nomination de :

Lefranc, pour la Classe de Littérature;
Fitz-Simon, professeur de langue anglaise, pour la Classe des Sciences;
Bulion et Boutaric, pour la Classe des Arts[2].

A la séance du 10 ventôse an VII (1er mars 1799), par la nomination de :

Viguerie, officier de santé, pour la Classe des Sciences;
Jamme père, Corail jeune, Martel père, pour la Classe des Belles-Lettres;
Briant, peintre, inspecteur du Muséum, pour la Classe des Arts[3].

1. Registre des séances du Lycée, pp. 38 et 39.
2. Registre, etc., p. 41.
3. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 42.

A la séance du 20 de ce même mois de ventôse (10 mars 1799), par la nomination :

De Poitevin (Peytavi), le futur secrétaire perpétuel et historien de l'Académie des Jeux Floraux, qui s'excusa de ne pouvoir résider à Toulouse et fut mis dans la classe des associés correspondants[1].

A la séance suivante du 20 germinal an VII (9 avril 1799), le Bureau proposa et le Lycée nomma comme associés correspondants, les citoyens :

Grancher, à Rieux;
Bailly, à Paris;
Saint-Salvy;
Ferradou;
Cheverry;
Portes;
Falcon;
Vitry, musicien et chanteur;
Sirven;
Marie fils;
Guénée;
Chalvet;
Pagne;
Laborde,
Et Labadens fils[2].

* * *

Le Lycée tint sa troisième séance publique[3] le 30 germinal an VII (19 avril 1799).

Gaspard Lafont, surnommé Lafont-Nérine, à cause de son roman de *Nérine*, ouvrit la séance en prononçant l'éloge de Castilhon, qu'il proclama « l'ami de tous les gens de bien, le patriarche de la littérature en France, le modèle des litté-

1. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 43.
2. *Eod. lib.*, pp. 44 et 45.
3. *Eod. lib.*, pp. 4 et 45.

rateurs et des savants, le fondateur du *Lycée*, notre tendre père à tous... Vous ne verrez plus parmi vous, continua-t-il, ce vieillard vénérable, dont le zèle toujours actif ranimait notre émulation. Un froid cercueil enferme et dévore cette tête précieuse, dans laquelle soixante-dix ans d'étude avaient réuni toutes les connaissances humaines. Ce cœur incomparable, qui ne ressentit jamais d'autre émotion que celle de la vertu, est livré maintenant à la destruction affreuse : l'homme bon par excellence est la triste pâture des vers. »

A la suite de cet éloge, il fut donné lecture d'une idylle composée par Jean Castilhon et intitulée *les Roses*. Cette pièce de vers remontait à l'année 1766. Elle était adressée à une jeune personne, et le poète lui disait à propos de ceux qui la courtisaient :

Voulez-vous de leur cœur volage
Prévenir l'infidélité?

Des roses vous avez la fraîcheur en partage,
Ayez-en la simplicité.
Mais les présents les plus brillants de Flore
Naissent et meurent en un jour.
Fleur de beauté, rose d'amour
Passent plus vite que l'aurore;
Leur éclat d'un moment disparaît sans retour.

Tu soupires, Eglé; j'excuse ta faiblesse.
Puisque ton cœur ne peut étouffer sa tendresse,
Pour fixer ton amant, emprunte leur secours;
Cueille les fleurs de la jeunesse.
Aime, si c'est ton sort; mais souviens-toi toujours
Qu'il n'est qu'un temps pour les amours,
Et que l'esprit, les talens, la sagesse
Sont des roses de tous les jours.

La résumption des travaux du Lycée depuis la séance publique du 20 messidor an VI (8 juillet 1798) fut présentée par le citoyen Bellecour, l'un des secrétaires. Elle mentionne des travaux sur l'Histoire naturelle par Picot de Lapeyrouse, membre de l'Institut, professeur d'histoire naturelle à l'École centrale, associé résidant, et par Tournon, associé correspon-

dant; deux Mémoires, dont l'un sur Fermat, par Léon, associé résidant; des notices historiques sur le bonnet de la liberté, par l'ex-abbé Magi, devenu juge de paix de Grenade, associé correspondant, et sur la reine Pédauque, par Malliot; trois discours sur des sujets divers par Plantié, associé correspondant.

La partie littéraire est plus nombreuse. On y remarque un Remerciement en vers, « par la citoyenne Fanny Beauharnais, » trois poésies « par la citoyenne Dhaut-Poul, ci-devant Beaufort, » toutes deux associées correspondantes; quatre poésies par Carré; des fables par Gaspard Lafont et par Monlon, etc. La comtesse de Beaufort-d'Hautpoul avait notamment lu un fragment de son poème d'*Achille et Deidamie*. C'était une gracieuse imitation de Stace. Métastase avait composé une cantate sur le même sujet; seulement, il lui avait donné un but plus moral, et il l'avait en conséquence intitulée : *Le Triomphe de la Gloire*.

Le peintre Lucas avait présenté des *Observations sur la manière d'apprendre à dessiner*.

Marcassus de Puymaurin s'était occupé de la culture du blé noir dans les Pyrénées et Robert, de Montauban, de la taille de la vigne.

Le citoyen Naylies avait examiné la nécessité et les avantages de l'établissement d'une chaire de commerce.

A la suite de cette résumption des travaux du Lycée, le Recueil publia plusieurs travaux de ses membres, et notamment, des *Fragments d'un Voyage au Mont-Perdu* fait en thermidor an V (juillet 1797) par Picot de Lapeyrouse; une fable en vers par Henry Boilleau, associé résidant (*Le Lévrier et la Dame*); une épître en vers par Carré, adressée au généreux domestique qui avait soutenu de ses épargnes et de ses soins le citoyen Mazéas, vieillard octogénaire, ancien professeur de mathématiques dans la ci-devant Université de Paris ».

Cette épître fut très applaudie. On lui reprocha cependant, les deux premiers vers :

Toi qui *venges* ton rang, ton pays et nos lois

« Venges, » de quoi? lui dit-on.

Toi qu'on eût ignoré sous le règne des Rois.

Il s'adressait à la Vertu; et la Vertu était récompensée sous Louis XVI, répondait-on, et couronnée toutes les fois qu'elle était connue. Elle n'était donc pas l'apanage exclusif du régime républicain.

Auguste de Labouïsse-Rochefort, membre correspondant, apporta son tribut à cette séance avec une cantate intitulée *l'Obstacle*, traduite de Métastase. Elle fut très goûtée et obtint le lendemain de grands éloges dans le « cercle » qui se rassembla chez la comtesse de Beaufort-d'Hautpoul.

Le Recueil qui fut publié à la suite de cette séance contenait en outre un extrait d'un Mémoire sur le phosphate de plomb en végétation, par Frizac jeune.

Il se terminait par une Notice nécrologique sur la vie et les ouvrages de Jacques Floret, par Henry Boilleau, secrétaire.

Dans sa séance du 30 floréal an VII (19 mai 1799), le Lycée procéda à l'élection de nouveaux candidats. Il admit comme membres résidants :

Dans la Classe des Sciences :

Treyssac, officier de santé,
Et Gounon, l'oncle.

Dans la Classe de Littérature :

Dalles;
Gez, qui refusa cette nomination à la séance suivante;
Jamme fils (Casimir),
Et Pradel.

Dans la Classe des Arts :

Ajon.

Dans la Classe d'Agriculture et du Commerce :

Duperrié l'aîné;
Milhas, arboriste;

Saint-Jean, négociant;
Leflet, arboriste;
Baissade, négociant;
Sahuqué;
Duvernoi;
Beguilhet le père,
Et Cassaing, négociant[1].

A la séance du 10 prairial an VII (29 mai 1799), le Président lit une lettre du citoyen Saint-Amans, disant qu'il « existait dans la ci-devant église Saint-Michel-du-Touch quelques débris précieux d'architecture et demandant que ces débris fussent transportés au Muséum de Toulouse[2].

Avant de se mettre en vacances, le Lycée procéda au renouvellement de son Bureau dans la séance du 30 prairial an VII (18 juin 1799). Il résulta de cette élection que le citoyen Picot (de Lapeyrouse) devint président, le citoyen Chalvet vice président, et le citoyen Pié secrétaire[3]. Mais, Pié ayant fait observer que ses fonctions judiciaires l'empêchaient de remplir ces attributions, il fut remplacé par le citoyen Dalles.

Sur la présentation du citoyen Grancher, de Paris, associé correspondant, le Lycée mit au rang des associées correspondantes la citoyenne Henriette Georgon, après lecture de deux petits poèmes de sa composition, le *Serment d'Amour* et l'*Adieu*, « ouvrages pleins de naïveté, de goût et de délicatesse », porte le procès-verbal du 10 nivôse an VIII[4] (31 décembre 1799). Puis, le président annonça la mort du peintre Jean Briant, inspecteur du Muséum, lequel fut remplacé à la séance du 10 pluviôse an VIII (30 janvier 1800) par le peintre Sabères[5].

A cette dernière séance, les deux additions suivantes sont faites au règlement :

1. Registre des Procès-verbaux des séances, pp. 47 et 48.
2. *Eod. lib.*, p. 49.
3. *Eod. lib.*, p. 50.
4. *Eod. lib.*, p. 57.
5. *Eod. lib.*, p. 65.

1° « Tout membre du Lycée qui donnera un ouvrage au public ne pourra déclarer qu'il a été lu dans une séance s'il n'y a été approuvé;

2° « Tout membre qui voudra livrer à l'impression un de ses ouvrages est invité à en faire préalablement la lecture au Lycée[1]. »

A la séance du 30 ventôse an VIII (21 mars 1800), nous voyons apparaître pour la première fois « le citoyen Dumège fils », qui « instruit le Lycée de l'existence dans la ci-devant église de Saint-Michel, située au confluent de la petite rivière du Touch avec la Garonne, de plusieurs monuments antiques d'un grand intérêt », et qui demande que des moyens soient pris pour conserver ces monuments. Cette lettre est renvoyée au citoyen Lucas cadet « pour qu'il engage l'acquéreur de ce bien national à conserver ces monuments », et celui ci s'empresse d'y satisfaire[2].

Après la lecture de plusieurs ouvrages des secrétaires, le Lycée désigne de nouveaux associés correspondants. Ce sont les citoyens :

Niel, ex-administrateur du département de la Haute Garonne;

Chirac fils,

Et Molinier aîné, botaniste à Agde[3].

* * *

Les événements du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) avaient amené la constitution consulaire et la création des préfets en remplacement des directoires électifs sur lesquels le pouvoir central avait peu d'action et qui eux-mêmes n'agissaient point ou agissaient mal. Le préfet qu'on envoya à Toulouse était un ex-conventionnel qui avait condamné le roi Louis XVI à mort, sans sursis. Il était fils d'un maître de poste à La Flèche, et se nommait Richard. Au dire de d'Al-

1. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 61.
2. *Eod. lib.*, pp. 65 et 67.
3. *Eod. lib.*, p. 66.

déguier, qui l'avait personnellement connu[1], c'était un homme de mœurs très douces, d'une société agréable, aimant le monde, le jeu et les femmes. A son arrivée à Toulouse, il n'eut d'autre soin que celui de faire oublier aux Toulousains le régime révolutionnaire. Il y réussit et parvint à se faire apprécier, et même aimer, par les républicains aussi bien que par les royalistes. La répugnance qu'il avait d'abord inspirée s'effaça quand on s'aperçut que c'était un homme de plaisir. Il accordait toutes les demandes qui tendaient à faire rentrer chacun dans sa position sociale. Rien ne fut plus doux que le mode de surveillance qu'il établit pour les émigrés. Il leur facilita tous les moyens de rentrer dans leurs biens invendus. Il accueillit toutes les demandes en radiation définitive et les appuya de tout son pouvoir auprès du Gouvernement. Il fit ainsi oublier à l'aristocratie de Toulouse qu'il avait été conventionnel, et conventionnel forcené, terroriste ! Il restait bien dans les salons quelques rancunes implacables ; mais elles finirent par se calmer ou se perdre dans la satisfaction générale.

Peu après son installation à la préfecture, le Lycée lui envoya une députation composée des membres du Bureau, auxquels avaient été adjoints deux membres de chaque classe. Cette députation fut parfaitement reçue par le préfet, auquel elle offrit une place de membre résidant. Celui-ci l'accepta dans les termes les plus gracieux[2]. Et quand arriva la séance publique du Lycée, il s'empressa d'y assister.

Cette nouvelle séance publique fut tenue le 30 germinal an VIII (20 avril 1800). La salle était richement illuminée, « le cercle brillant et si nombreux qu'on était arrivé deux heures avant l'ouverture pour se placer d'une façon supportable ». Cinq heures sonnent. Le préfet arrive, et la séance commence aussitôt, sous la présidence du citoyen Chalvet. L'orchestre fait entendre l'ouverture de la *Chasse du jeune Henri*, puis le président prononce son discours. Il rappelle les causes de

1. *Histoire de la ville de Toulouse*, t. IV, p. 588.
2. Séance du 10 germinal an VIII (31 mars 1800), p. 66 du Registre des Procès-verbaux.

l'institution du Lycée. Il insiste sur ses mérites, et il « invite les auteurs qui lisent ou adressent des ouvrages au Lycée, à les tourner principalement vers quelque objet philosophique ou moral », afin de rendre les hommes « plus éclairés et meilleurs ». Il fait appel au concours des dames, qui sont déjà venues nombreuses pour « raviver les sentiments de l'homme », et « font revivre l'urbanité, l'élégance dans les costumes, l'affabilité dans les manières ». Il cite en particulier Mme de Bourdic-Viot, associée correspondante, qui venait d'envoyer l'*Éloge de Montaigne*.

La résumption des travaux des membres du Lycée pendant l'année précédente fut présentée par le citoyen Dalles, l'un des secrétaires. Elle rapporte divers travaux du médecin Tournon; trois Mémoires lus par Malliot, dont l'un sur l'église et le monastère de la Daurade; des observations météorologiques par Léon; des recherches astronomiques par Vidal, astronome à Mirepoix, complétant celles de Lalande et de son neveu Lefrançois, etc.

Les littérateurs abondèrent. En outre de Mme Bourdic-Viot et de son *Éloge de Montaigne*, nous voyons toute une série de poésies par Mlle Georgeon, Mme Julie Crabère, les citoyens Taverne, Monlon, Plantié, Alibert, Labouïsse-Rochefort, Baour-Lormian, etc.

La comtesse de Beaufort-d'Hautpoul se fit également entendre : elle lut une « héroïde » en vers intitulée la *Mort de Lucrèce*, écrite avec une réelle fermeté.

Casimir Jamme fils donna lecture du premier chant d'un poème intitulé : *Télémaque dans l'ile de Calypso*. On a reproché à ce poème de ressembler au poème d'*Achille et Deïdamie*, par la comtesse de Beaufort-d'Hautpoul. Il présentait, en effet, « la même situation, les mêmes images, les mêmes peintures, sauf un peu moins de ces grâces que Mme d'Hautpoul avait su répandre avec profusion sur tout son poème [1]. »

Le *Recueil* de cette séance a reproduit quelques-unes des

1. Labouïsse-Rochefort, *Trente ans de ma vie*, t. V, p. 142.

lectures qui furent faites, et, en particulier, un essai d'Auguste Jamme, sur les *Hommes illustres de la ville de Toulouse;* des fables de Monlon; des vers de Mme Julie Crabère, sur la perte d'une épingle d'or en forme de lyre; un poème de Casimir Jamme fils, intitulé : *Télémaque dans l'île de Calypso;* une notice nécrologique sur le peintre Jean Briant, par Pague, secrétaire; une épître en vers de Pié; un éloge de Marmontel, récemment décédé, par Taverne, etc.

La partie musicale de la séance nous est rapportée par le *Journal de Toulouse*, qui mentionne une ariette de *Laurette et Bléval*, par le citoyen Caussé; une sonate du même, avec accompagnement de cor, de flûte et de basson; un quintetti de la composition de Mlle Fontès, exécuté par elle sur le piano; une romance du citoyen Monlon, musique de Mlle Fontès; un air de *Gulnare*, chanté par le citoyen Berjaud.

La séance avait duré près de cinq heures. La salle du Concert avait été trop petite pour contenir le public. La salle des Illustres l'aurait été également, dit le reporter du *Journal de Toulouse*, qui voudrait qu'on choisît l'ancien temple décadaire (église Saint Jérôme), et qui ajoute : « Quel motif objectera-t-on du choix de ce local ? Peut-on supposer des préjugés gothiques ou religieux à des membres d'une Société savante et éclairée, dont les travaux doivent tendre exclusivement à développer les bienfaits des Arts, des Lettres, des Sciences et de la Civilisation? »

Le préfet Richard vint également assister à la séance ordinaire du Lycée qui se tint le 20 floréal an VIII (11 mai 1800). Il y prit la parole. Le sujet qu'il traita fut l'*Histoire philosophique de la culture de l'esprit humain.* Son discours se terminait par un remerciement au Lycée de l'avoir appelé dans son sein. Il fut d'autant plus applaudi, et le président, le citoyen Chalvet, se fit l'interprète de l'assemblée en l'assurant de ses sentiments d'estime et de sympathie et en manifestant l'espoir qu'il voudrait bien animer le plus souvent possible par

sa présence et par son concours les séances du Lycée[1].

A la séance du 30 prairial an VIII (19 juin 1800), il est procédé au renouvellement du Bureau. Picot de Lapeyrouse est nommé président et l'ancien abbé Saint-Jean, secrétaire[2].

* * *

La seconde séance publique de l'an VIII ne put avoir lieu que le 10 fructidor (28 août 1800). Elle se tint dans l'ancien couvent des Carmes, et non dans l'ancienne église Saint-Jérôme, comme l'avait suggéré le reporter du *Journal de Toulouse* à la suite du compte rendu de la séance précédente du 30 germinal. Elle fut présidée par Picot de Lapeyrouse.

A six heures, l'orchestre commença par exécuter l'ouverture de l'opéra d'*Euphrosine*, par Méhul, associé correspondant.

Le discours d'ouverture fut prononcé par Carré, vice-président.

Tajan, associé résidant, lut des fragments d'un *Eloge historique de Bonaparte*, genéral en chef de l'armée d'Italie.

La comtesse de Beaufort-d'Hautpoul donna lecture d'une épître à Baour-Lormian.

Plusieurs autres pièces de vers furent récitées par leurs auteurs, et la séance se termina par un trio des *Noces de Dorine*[3].

La séance publique du 10 fructidor an VIII fut suivie d'une séance extraordinaire qui eut lieu le 30 de ce même mois (17 septembre 1800). On y prononça les éloges de trois membres du Lycée récemment décédés : Sabères, professeur de l'Académie de peinture, par Lambert Cammas; Jérôme Hadancourt, astronome du département, par le docteur-médecin Tournon, secrétaire du Lycée, et Jougla de

1. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 72.
2. *Eod. lib*, p. 78.
3. *Eod. lib.*, pp. 84 et 85.

Paraza, ancien président à mortier du Parlement de Toulouse, par le préfet Richard. La mort subite de M. Henri-Elisabeth Jougla, baron de Paraza, avait ému si vivement sa femme née de Bonfontan, qu'elle ne put résister à la violence de la douleur. La fin dramatique de ces deux époux, qne la mort elle-même n'avait pu séparer, fut le sujet d'un chant funèbre écrit par le poète Carré et mis en musique par le citoyen Despouy. Il fut précédé de la lecture de quelques strophes *sur la mort de M^me^ de Paraza*, par le citoyen Damin, associé résidant, et suivi d'une ode élégiaque *sur la mort des citoyens Sabère, Hadancourt et Paraza,* par le citoyen Casimir Jamme fils, associé résidant[1].

De nouveaux associés correspondants furent nommés à la séance du 10 vendémiaire an IX (12 octobre 1800). Nous distinguons dans la Classe des Lettres les noms de M^me^ d'Esparbès et d'Auguste Jamme[2].

Des nominations furent faites également dans la séance du 10 brumaire an IX (1^er^ novembre 1800), parmi lesquelles celles des citoyens Théron, Furgole et Des Essarts pour les Sciences; d'Escouloubre pour les Lettres[4] et Jacquemin, peintre, pour les Arts[3].

Des vacances assez nombreuses s'étant produites de nouveau parmi les membres résidants, il fut procédé le 20 brumaire an IX (11 novembre 1800) à plusieurs nominations, notamment à celles des citoyens de Malaret, Prosper de Reversac-Marsac et d'Auffréry l'aîné pour les Lettres, et de Combettes pour la section du Commerce et de l'Agriculture[4].

Le Lycée ayant constaté que chaque année se soldait par un excédent de recettes d'environ 400 francs, il fut décidé, le 30 brumaire an IX (21 novembre 1800), que cette somme serait affectée à deux prix de 200 francs chacun pour deux classes et qu'une Commission serait chargée d'élaborer un

1. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 89.
2. *Eod. lib.*, p. 91.
3. *Eod. lib.*, p. 3.
4. *Eod. lib.*, p. 3.

règlement des ouvrages présentés au concours [1]. Ce règlement fut approuvé à la séance du 10 frimaire an IX (1er décembre 1800[2].) Toutes personnes de l'un et de l'autre sexe, de quelque pays qu'elles fussent, pouvaient aspirer aux prix à l'exception des membres du Lycée. Il était nommé un rapporteur pour chaque ouvrage ; puis, l'assemblée discutait verbalement les mérites et les défauts de l'ouvrage et opinait ensuite par un bulletin sur lequel chacun écrivait la classe *première*, *seconde* ou *troisième* dont il appréciait que l'ouvrage était digne. Le triage étant ainsi fait, il était nommé un rapporteur et un vérificateur aux ouvrages restés au rang utile, qui étaient de nouveau examinés et jugés séparément à la pluralité des suffrages. Les ouvrages qui montaient à la première classe concouraient entre eux pour le prix. Pour décider de la prééminence entre ces ouvrages, chacun d'eux était remis à un rapporteur spécial qui devait « l'examiner mûremeut *chez lui* », puis le lire en entier à l'assemblée et en « faire le rapport à charge et à décharge ». Après ce rapport, en assemblée générale et sans autre discussion, on passait au scrutin, et l'ouvrage qui obtenait le plus de suffrages remportait le prix.

Ce prix était de 200 francs en numéraire ou en une médaille d'or de la même valeur, au choix du lauréat. La médaille représentait d'un côté le sceau du Lycée et de l'autre le millésime de l'année et le nom de l'auteur avec un ornement de laurier.

Parmi les associés correspondants proposés à la séance du 20 frimaire an IX (11 décembre 1800) et nommés à la séance du 20 vendémiaire suivant[3], nous trouvons deux Toulousains qui n'habitaient plus Toulouse, tel que Gazad, peintre, devenu administrateur du Musée spécial de Versailles, et Bouton, artiste peintre miniaturiste à Paris.

Conformément aux statuts, il fut procédé le 30 frimaire an IX (21 décembre 1800) au renouvellement du Bureau.

1. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 95.
2. *Eod. lib.*, pp. 95 à 98.
3. *Eod. lib.*, pp. 99 et 109.

Alexandre Jamme fut nommé président, Dupin Saint-André vice-président, et Tournon secrétaire. Marie fut maintenu trésorier[1].

Le choix d'Alexandre Jamme comme président s'imposait par sa capacité et sa notoriété.

C'était un juriste distingué dont les succès universitaires avaient été si exceptionnels qu'ils lui avaient valu le titre de « chevalier ès lois », et ce titre n'avait été accordé qu'une fois depuis sa création à Blaise d'Auriol, en 1522. Alexandre Jamme s'était fait également remarquer comme poète; et, après avoir remporté plusieurs fleurs à l'Académie des Jeux Floraux, des lettres de maître ès jeux lui avaient été accordées le 21 avril 1769. Devenu un des avocats les plus brillants du Parlement de Toulouse, il avait plaidé avec succès plusieurs causes célèbres, lorsqu'il fut appelé à défendre l'Ordre dont il faisait partie, à la suite de sa protestation contre les édits de 1788 qui venaient de bouleverser les Parlements, et il y avait si bien réussi que ses confrères reconnaissants lui avaient décerné une médaille commémorative avec le titre de : *Orator Patriæ*.

La présidence du citoyen Jamme devait être brillante, mais peu fructueuse. Le *Lycée* dégénérait, malgré les efforts de certains membres pour le faire progresser[2].

Sur le rapport du citoyen Pinaud, il fut statué de nouveau à la séance du 10 nivôse an IX (31 décembre 1800) sur l'admission des correspondants[3]. D'après les nouveaux règlements proposés, tout associé correspondant qui avait passé cinq années sans envoyer d'ouvrage au Lycée ou sans en publier devait cesser d'être compté parmi ses membres (article 3).

Par l'article suivant, il était établi une Classe d'associés honoraires, composée de trente-deux membres, soit Français, soit étrangers, dont huit pour chaque section du Lycée, les-

1. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 100.
2. Séance du 20 nivôse an IX. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 103.
3. Registre des Procès-verbaux des séances, pp. 101 et 102.

quels ne pouvaient être pris que parmi les personnages les plus avantageusement connus dans leur spécialité. Ces Associés honoraires devaient jouir de tous les droits des anciens associés résidants. Leur désignation fut fixée à la séance suivante du 20 nivôse. Mais il ne fut pas donné suite à cette décision [1].

Un membre proposa, à la séance du 20 nivôse an IX (10 janvier 1801), d'inviter les musiciens adjoints au Lycée à venir une fois par mois exécuter dans le lieu de ses séances des morceaux de musique afin de se préparer à rendre plus brillantes les séances publiques. Une Commission fut chargée d'aviser aux moyens d'exécuter cette proposition [2]. A la séance suivante du 30 nivôse (20 janvier 1901), elle fit part de ses démarches infructueuses pour obtenir des musiciens membres du Lycée qu'ils donnassent un concert mensuel, et le projet fut ajourné [3].

Le citoyen Vignole, ancien membre de l'Administration municipale aux débuts de la Révolution, fit part à la réunion du 10 pluviôse an IX (30 janvier 1801) d'un projet d'établissement d'une banque à Toulouse. Elle aurait cent actions de 15,000 francs chacune, et le cautionnement du capital souscrit serait hypothéqué sur des immeubles libres. Ce Mémoire contenait des vues très intéressantes sur la position commerciale de Toulouse et sur les moyens d'activer le commerce dans cette ville. Il fut très apprécié par le Lycée qui nomma une Commission pour examiner le projet présenté par le citoyen Vignole [4].

Sur ces entrefaites, un des membres correspondants les plus qualifiés du Lycée de Toulouse, Chaptal, venait d'être nommé ministre de l'Intérieur. Le président fut chargé de lui envoyer une lettre de félicitations [5], à laquelle Chaptal répondit par un aimable remerciement.

2. Registres des procès-verbaux des séances, pp. 107 et 177.
1. *Eod. lib.*, p. 103.
3. *Eod. lib.*, p. 104.
4. *Eod. lib.*, p. 106.
5. *Eod. lib.*, p. 106, séance du 20 pluviôse, an IX (9 février 1801).

Il fut délibéré, dans la séance du 20 pluviôse an IX (9 février 1801), que les diplômes que le Lycée expédierait à l'avenir aux associés résidants et correspondants seraient ainsi conçus :

EXTRAIT

DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS

DU LYCÉE DE TOULOUSE.

Le Lycée a sursis dans une séance du an à une place d'associé dans la classe d . Il espère qu' voudra bien contribuer par ses ouvrages aux progrès des siences et des arts.

, *président*;
, *vice-président*;
, } *secrétaires*.
,

Toulouse, le an de la République française[1].

Parmi les associés correspondants nommés à la séance du 20 ventôse an IX (11 mars 1801), figure un peintre de Toulouse, Gazard, devenu administrateur du Musée de Versailles[2].

Dans la séance du 10 germinal an IX, la Classe de Commerce et d'Agriculture proposa comme sujet du concours pour l'an XI la question suivante : *Quels sont les meilleurs moyens pour faire fleurir le commerce à Toulouse ?* « Le Lycée désire que les auteurs portent leurs vues sur les avantages que présentent le canal du Midi, la Garonne, les Pyrénées, les mines qu'elles renferment et les divers établissements qui peuvent être formés à Toulouse d'après sa situation. Il désire aussi qu'ils pèsent sur les rapports de ce département avec l'Espagne et sur ceux qu'il pourrait avoir avec le Levant et l'Egypte[3]. » Ce sujet avait été évidemment

1. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 106.
2. *Eod. lib.*, pp. 107 et 117.
3. *Eod. lib.*, p. 111.

inspiré par le Mémoire du citoyen Vignole. Il devait rester sans réponse.

Le citoyen Monlon égaya cette soirée par une chanson ayant pour titre : *Parallèle des malheurs de l'ancien Gouvernement avec la félicité que nous promet le nouveau.*

* * *

La première séance publique réglementaire de l'an IX se tint le 30 germinal (20 avril 1801)[1].

Elle fut présidée par le citoyen Alexandre Jamme, président du Lycée. Son discours d'ouverture fut un véritable dithyrambe en l'honneur du Lycée qui « peut enfin se dégager des langes de l'enfance et revêtir la robe virile ». Il parla de la suppression des Académies et s'en déclara « affligé »; mais il ajouta que le Lycée était animé du même esprit et poursuivait la même route. Il fit appel aux poètes des deux sexes pour les encourager à briguer l'un des « deux prix distribués tous les ans, le 30 germinal, aux talens vainqueurs », et il indiqua le sujet de prose qui devait être traité l'année suivante. Il parla ensuite de la situation politique qui s'améliorait chaque jour pour le grand profit des lettres, des sciences et des arts : « C'est après une longue guerre, dit-il, et surtout après une grande révolution que les esprits sont capables d'enfanter des chefs-d'œuvre dans tous les genres. » Il exalta les mérites du « vainqueur de Marengo », donnant à la France une paix glorieuse, conquise par tant de victoires. Enfin, il termina son discours en prose par quelques vers dont voici le dernier trait :

Le Héros qui préside aux destins de la France
Est juste, humain, bienfaisant, généreux ;
De l'Europe il tient la balance,
La vertu siège dans son cœur.
La paix est à ses yeux la plus belle victoire.
France, à te rendre heureuse il met toute sa gloire.
Nous veillons sur ses jours ; il veille à ton bonheur.

1. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 114.

Ce discours fut suivi du « Rapport des travaux du Lycée depuis le 10 fructidor an VIII jusqu'au 1er germinal an IX » par le médecin D.-J. Tournon, l'un des deux secrétaires. C'est une revue très complète des lectures qui avaient été faites soit en prose, soit en vers, et des communications qui avaient été adressées par des médecins, des chimistes, des inventeurs. Plusieurs de ces communications étaient vraiment intéressantes, par exemple celle qui décida le Lycée à former une Commission permanente de santé ayant les mêmes attributions que les Bureaux de Santé de Paris, de Lyon, de Marseille, etc., dont Toulouse était privé. Il faut aussi citer un rapport sur les méthodes employées par l'abbé de l'Épée à Paris et l'abbé du Bourg à Toulouse, perfectionnées par l'abbé Sicard, pour communiquer avec les sourds et muets de naissance; les perfectionnements de la boussole par le citoyen Vidal; les procédés du comte de Rumford pour la construction des fourneaux qui ont donné lieu aux « Soupes économiques à la Rumford »; deux Mémoires sur la Vaccine par le chirurgien Tarbès. En ce moment, l'attention de l'Europe entière s'était portée sur la découverte de Jenner. Mais le Lycée de Toulouse ne voulut prendre aucune détermination à son sujet, « persuadé qu'une découverte de cette importance ne peut être constatée qu'après un grand nombre d'années et d'expériences faites sans prévention, sans partialité et sans enthousiasme ».

La partie littéraire avait été particulièrement abondante. On avait surtout remarqué une épître du citoyen Ruffat sur les *Devoirs respectifs des maîtres et des élèves;* une ode morale de l'abbé Gaye; une épître en vers du citoyen Carré sur *l'Urbanité française;* plusieurs contes d'Henri Boilleau; une épître du citoyen Taverne, aux *Manes de Fenelon.* Deux pièces morales avaient encore fixé l'attention du Lycée : l'une, intitulée *le Clocher*, avait pour auteur Auguste Jamme; l'autre était du citoyen Laborde-Roncal et avait pour titre : *Considerations sur la Religion par rapport aux particuliers et à l'Etat.* Ce dernier avait encore lu une hymne à

la *Mélancolie* et une épître en vers, intitulée : *A nos Instituteurs*.

Le Recueil rapporte plusieurs de ces pièces. Elles justifient cette appréciation du président Auguste Jamme : « L'éclat des rimes a été porté au plus haut degré. Les sciences exactes ont fait des pas de géant. Mais la poésie et l'éloquence ont rétrogradé... Il n'y a jamais eu autant de vers, et jamais peut-être on n'a trouvé aussi peu de poésie... »

Les Mémoires scientifiques qui eurent les honneurs de l'impression au *Recueil* sont un Mémoire sur *l'Aimant*, par le citoyen Vidal, astronome, associé résidant; un Mémoire du même sur un *Catalogue de 888 étoiles australes;* enfin, un Mémoire du médecin Tournon sur des plantes aquatiques et, en particulier, sur la *Vallisneria spiralis*, trouvée en fleur dans le canal du Languedoc, près le pont des Demoiselles, à Toulouse, et dont les mœurs curieuses sont ainsi racontées par René Richard-Cartel dans son poème sur *les Plantes :*

Le Rhône impétueux, sous son onde écumante,
Durant dix mois entiers nous dérobe une Plante
Dont la tige s'allonge en la saison d'amour,
Monte au-dessus des flots et brille aux yeux du jour.
Les mâles, jusqu'alors dans le fond immobiles,
De leurs liens trop courts brisent les nœuds débiles,
Voguent vers leur amante et, libres dans leurs feux,
Lui forment sur le fleuve un cortège nombreux.
On dirait une fête où le dieu Hyménée
Promène sur les flots sa pompe fortunée.
Mais, les temps de Vénus une fois accomplis,
Sa tige se retire en rapprochant ses plis,
Et va mûrir sous l'eau sa semence féconde.

*
* *

Le renouvellement du Bureau pour l'année suivante appela à la présidence le préfet Richard et à la vice-présidence le sculpteur François Lucas. Le citoyen Tajan fut nommé secrétaire[1].

1. Registre des Procès-verbaux des séances, p. 121.

Le préfet Richard exerçait ses fonctions à Toulouse depuis quelques mois seulement et Auguste Jamme lui avait rendu hommage en ces termes dans son *Essai sur les hommes illustres de la ville de Toulouse* : « Le soleil de Justice qui vient de se lever sur la France a réchauffé les arts et ranimé les sciences; et le littérateur, le militaire, l'homme d'Etat que le Destin nous a envoyé pour présider spécialement au bonheur de cette ville, a déjà répandu sur tout ce qui l'entoure cette douce influence d'un esprit conciliateur qui sait si bien inspirer la confiance et commander le respect. Sa présence a effacé la flétrissure de l'âme; tous les cœurs honnêtes s'ouvrent à des sensations trop longtemps comprimées, et sentent une espèce de renaissance. C'est ainsi qu'après un long orage, un beau jour semble rajeunir la nature et la console des ravages qu'elle vient d'essuyer. » Le préfet Richard devait, en effet, fermer bien des plaies et réparer bien des iniquités qui s'étaient commises pendant la période révolutionnaire, notamment pendant la tyrannie des Jacobins dont il avait fait partie.

Le vice-président du Lycée, François Lucas, était le frère aîné du peintre Jean-Paul Lucas, que nous avons montré créant le Muséum, aujourd'hui le Musée de Toulouse, et y centralisant toutes les œuvres d'art provenant des anciens établissements religieux. C'était un sculpteur de grand mérite; il a laissé de nombreuses œuvres d'art, parmi lesquelles plusieurs sont remarquables par l'idée créatrice comme par l'exécution.

Quant au secrétaire Tajan, nous l'avons déjà vu procéder, et son zèle ne devait pas diminuer. Il était un des plus agissants parmi les membres du Lycée.

Le préfet Richard ne put remplir exactement ses fonctions de président et la séance publique du 10 fructidor an IX (28 août 1801) fut présidée par François Lucas, qui prononça le discours d'ouverture. Cette séance débuta, comme les précédentes, par une symphonie et fut accompagnée de chants et de morceaux de musique. Le secrétaire B. Tajan y fit le rapport des travaux du Lycée depuis le 1er germinal jus-

qu'au 1er fructidor an IX. Mme Julie Crabère présenta une pièce de vers *A Madame d'Hautpoul* et une autre sur le *Couronnement d'une rosière*. Et le citoyen Carré lut une notice historique, écrite par le citoyen Lambert Cammas sur feu Phe Gleyzes, ingénieur du Canal, professeur de stéorotomie et de géométrie pratique à l'Ecole des Arts[1].

A la séance suivante du 20 fructidor an IX (7 septembre 1801), on voit le citoyen Abadie présenter au Lycée une pompe à feu dont il était l'inventeur[2]. Mme Puyligneux fait don au Lycée d'un buste dont elle est remerciée à la séance du 30 vendémiaire an X (22 octobre 1801)[3]. A cette même séance, le secrétaire Tajan donne lecture d'une épître de Mme de Beauharnais au Lycée de Toulouse.

* * *

Il est procédé, le 30 frimaire an X (21 novembre 1801), au renouvellement du Bureau. Le citoyen Vignoles est élu président, le citoyen Malliot vice-président, et le citoyen Adam Klewanski secrétaire[4].

Nous avons déjà fait connaître Malliot.

Nous avons également montré Vignoles, faisant partie de l'administration municipale aux débuts de la Révolution et s'intéressant aux intérêts économiques de la ville de Toulouse.

Quant à Adam Klewanski, il passait pour être le fils naturel d'un prince polonais qui lui servait une assez grosse pension. Il était venu s'établir à Toulouse depuis quelques années. Il s'y était lié avec Paul-Louis Courier qui avait pour lui une grande estime et une véritable affection, ainsi qu'en témoignent plusieurs lettres à son adresse datées de 1798 et 1799. C'était un antiquisant, comme Paul-Louis Courier, et probablement aussi un hellénisant, car Paul-Louis Courier émaille ses lettres à Klewanski de mots grecs et de

1. Registre des procès-verbaux des séances, p. 127.
2. *Eod. lib.*, p. 128.
3. *Eod. lib.*, pp. 130 et 131.
4. *Eod. lib.*, p. 136.

citations latines, et lui communique ses découvertes épigraphiques. Pour l'auteur des *Satires toulousains*, c'était, au contraire, un homme « bien morne, bien froid, bien monotone, grand écrivailleur de notices, grand amateur de spectacles, grand littérateur, grand politique : il brille, ajoutait-il, dans le style épistolaire, dans la critique, et, malgré tous ces talents, il baille toute la journée, il court toutes les rues, se trouve en même temps au parterre et au café, et finit par porter son ennui, son pédantisme, sa lorgnette et ses grimaces chez le libraire Devers, dont la boutique est un bureau d'esprit. » Il s'était fixé complètement à Toulouse, car, vers 1825, il était attaqué, avec d'autres hommes de lettres, par la *Revue méridionale* de d'Aldéguier, à laquelle répondit un dessin satirique où l'on voit d'Aldéguier châtié par ses voisins et dont l'original se trouvait, il y a quelques années, dans la collection Mazzoli[1].

Dans les séances qui suivent, nous voyons la Classe des littérateurs faire d'intéressantes communications. Ainsi, le citoyen Aillaud, membre correspondant, soumet à l'appréciation du Lycée le premier chant de son poème intitulé l'*Egyptiade;* le citoyen Chastenet d'Estère envoie deux exemplaires de son ouvrage intitulé *Précis du régiment de Crète-Dragons;* le citoyen Chantevau, professeur d'histoire à l'Ecole centrale du département du Gers, communique le programme d'un grand ouvrage qu'il préparait sur l'histoire du monde.

A la séance du 6 pluviôse an X (26 janvier 1802), un membre fait une motion d'ordre. Il dit « qu'à l'époque où des idées saines et tutélaires reprennent la place que les malheurs des temps leur avait fait perdre, il convenait au Lycée de ne pas négliger de les accueillir; que l'hommage rendu aujourd'hui publiquement aux morts était la plus forte preuve de ce retour souhaité; que cet acte était religieux et social; qu'il tendait à serrer les liens entre les personnes que d'autres nœuds unissent, puisqu'il témoigne qu'en mourant elles n'emporte point tout avec elles; que

1. Communication de M. Ader.

cet hommage marque l'intérêt qu'elles inspirent, et qu'en accompagnant l'homme à sa dernière demeure on lui prouve le cas qu'on faisait de sa personne, de ses vertus et de ses talents; que l'usage de suivre à la sépulture un membre était depuis longtemps celui de l'Institut national de France; que l'exemple de ce corps distingué pouvait servir de règle et de guide dans cette triste occasion ». Mais ce n'est pas seulement à ce pieux office que devaient se borner les soins de l'assemblée, ajoutait le demandeur. « Si l'hommage à rendre aux morts devait rentrer dans ses vues, il n'était pas moins conforme à l'esprit d'union, d'amitié et de confraternité qui devait animer tous ses membres de montrer ces sentiments tendres et bienveillants lorsque des maladies graves et dangereuses viennent affliger quelqu'un d'entre eux; qu'il est donné à l'homme forcé par la douleur d'apprendre qu'elle est partagée, et que des démarches publiques d'un intérêt commun doivent porter plus de soulagement que des consolations privées; qu'il est de l'honneur des Sciences, des Lettres et des Arts de prouver que, si elles sont le plus noble but et le plus beau moyen d'association parmi les hommes, la sensibilité pour ceux que leur nom réunit est en raison de la beauté de leur réunion. »

D'après ces considérations, le membre qui les avait présentées proposait : « que dans le cas où un membre de l'assemblée serait affligé par quelque maladie grave et dangereuse, le Bureau du Lycée, en tout ou en partie, se transporterait chez le malade dès qu'il aurait connaissance de son état pour prendre des renseignements sur sa situation et pour en faire part dans une assemblée décadaire au Lycée; il témoignerait au malade l'intérêt que le Corps prend à sa situation et les vœux qu'il fait pour son rétablissement; en cas de décès d'un sociétaire, le Lycée assisterait par une députation prise dans son sein aux funérailles du décédé; la députation suivrait le corps du décédé jusqu'au lieu de sa sépulture; il serait rendu compte dans la séance décadaire qui suivrait le jour de la cérémonie de l'exécution de la mesure ordonnée et de la manière dont elle

l'aurait été; le jour du décadi qui suivrait celui de l'enterrement du décédé du Lycée, les membres de l'assemblée se réuniraient à l'heure accoutumée dans le lieu de leurs séances où serait placée une urne funéraire ou cénotaphe; le président prononcerait l'éloge du défunt. »

Cette proposition ne put être discutée qu'à la séance du 30 pluviôse an X (19 février 1702) et, après quelques observations, l'assemblée désigna les citoyens Taverne et Dallas pour « lui présenter un mode d'honorer les cendres de ses membres en cas de décès[2] ».

Peu après, deux membres associés étant venus à mourir, le Lycée décidait que des lettres de regrets seraient envoyées à leur famille et que leur éloge serait prononcé à la séance publique du 30 germinal suivant[3].

Dans les séances particulières du mois de ventôse an X, il fut procédé par les diverses Classes du Lycée au jugement des ouvrages renvoyés au concours.

La Classe des Lettres distingua deux poèmes en vers, intitulés l'un *Thyrza au tombeau d'Abel* et l'autre la *Mort d'Atala*. Mais, finalement, ces poèmes ne furent pas couronnés parce qu'ils manquaient d'originalité et parce que leur style laissait à désirer. L'héroïde sur la mort d'Atala fut cependant jugée digne d'un encouragement; et, comme les règlements n'autorisaient pas ce genre de récompenses, il fut décidé de demander au Lycée d'accorder des prix d'encouragement aux ouvrages qui, n'ayant pu obtenir le prix ordinaire, mériteraient cependant d'être distinguées en quelque partie[4]. Des membres de la Commission protestèrent contre cette décision et en appelèrent au Lycée, qui l'annula dans la séance générale du 30 ventôse an X (21 mars 1802)[5].

La Classe du Commerce déclara à son tour qu'il n'y avait

1. Registre des procès-verbaux des séances, pp. 142, 143 et 144.
2. *Eod. lib.*, p. 148.
3. *Eod. lib.*, p. 148.
4. *Eod. lib.*, pp. 152, 153 et 154.
5. *Eod. lib.*, p. 156.

pas lieu de décerner de prix, les ouvrages envoyés n'ayant pas obtenu les suffrages réglementaires[1].

Le sujet de prix désigné pour l'année suivante (an XI), par la Classe des Sciences fut : *La meilleure méthode d'observer la déclinaison de la boussole en terre ferme, de manière à obtenir la connaissance de cette déclinaison, tout à la fois avec certitude et avec précision, même en ayant égard à la variation diurne de l'aiguille aimantée.*

La Classe des Arts avait projeté de proposer pour son sujet un tableau représentant *Auguste fermant le temple de Janus*. C'était évidemment une allégorie de circonstance. Mais elle dut y renoncer « à son grand regret, vu les déboursés que ce sujet aurait imposés au peintre ». Elle s'était par suite arrêtée à un dessin représentant un *Arc triomphal de trente mètres de long à ériger au premier consul Bonaparte*. Cette proposition fut ratifiée par le Lycée[2].

* * *

Nous n'avons que des renseignements sommaires sur la séance publique du 30 germinal an X (25 avril 1802). Elle fut présidée par le citoyen Vignoles, président du Lycée, qui prononça le discours d'usage. Le secrétaire Adam Klewansky lut la notice sur les travaux du Lycée depuis le 10 fructidor au IX jusqu'au 20 germinal an X (15 avril 1802) et fit le rapport sur le jugement des ouvrages de poésie présentés au concours. Plusieurs morceaux de littérature furent récités, notamment: par Carré, qui lut la traduction en vers du début du livre 13 du *Prædium rusticum;* par Labouïsse-Rochefort, qui lut une pièce en vers ayant pour titre l'*Orage*, traduite de Métastase; par Boilleau, qui lut un conte intitulé *Les Prières;* et par Tajan, qui lut une notice sur le poète Goudelin, œuvre d'un associé correspondant nommé Naylies. M^me^ Theinard d'Esparbès (la comtesse d'Es-

1. Registre des procès-verbaux des séances, p. 159.
2. *Eod. lib.*, p. 159.

parbès) s'excusa « de ne pouvoir contribuer par son travail au succès de la séance ».

La musique ne fut pas négligée. Elle débuta par l'ouverture du *Calife de Bagdad* et continua par des chants, des morceaux de flûte et d'autres œuvres d'auteurs célèbres et d'auteurs locaux[1].

* * *

Des germes de discorde existaient depuis quelque temps dans le Lycée. Ils se manifestèrent plus particulièrement à l'occasion de la séance du 30 germinal an X (25 avril 1802), et l'un des membres résidants, le citoyen Monlon, fut suspendu pour six mois de son droit de siéger dans l'assemblée[2] ». D'autre part, on se plaignait de l'insuffisance des règlements, de l'inassiduité aux séances des membres du Lycée, de la médiocrité de leurs travaux et de leur négligence à payer les cotisations. Des modifications étaient demandées. Sans cesse retardées, elles furent surtout imposées par les événements politiques et par les décisions législatives qui venaient de se produire.

1. Registre des Procès-verbaux des séances, pp. 159, 160 et 161.
2. Séances des 10 et du 20 floréal an X. Registre des Procès-verbaux des séances, pp. 161, 162 et 163.

L'ŒUVRE SCIENTIFIQUE

DE

CYRANO DE BERGERAC

I. — But de cette étude.

Le nom de Cyrano de Bergerac a été enfin connu du public, grâce à la comédie héroï-comique de Rostand ; mais, loin d'être la reconstitution d'une physionomie qui méritait d'être tirée de l'oubli, le Bergerac-Rostand-Coquelin offre des dissemblances énormes avec le Cyrano de l'histoire ; elles sont si criantes, que quiconque a lu les œuvres de ce philosophe, quiconque a pu saisir l'importance scientifique de ses voyages dans la Lune et le Soleil, regrette que l'on ait dénaturé ce personnage, si remarquable à tant de titres, même dans une comédie triomphale, et déplore que le théâtre ait fait revivre ce penseur, sous les espèces d'un cadet de Gascogne fantasque, n'ayant que de très rares ressemblances avec le savant dont le nom mérite tous les respects.

Je vais donc essayer d'établir pourquoi l'on ne saurait protester assez hautement contre l'abus commis par la fantaisie littéraire[1] sur la personne de Savinien-Hercule de Cyrano, plus connu sous le nom de Cyrano de Bergerac.

1. V. au point de vue critique historique de la pièce de Rostand — Emile Magne — *Les Erreurs de documentation de Cyrano de Bergerac* (novembre 1898).

II. — La Vie de Cyrano.

Avant d'entrer dans l'examen scientifique du personnage, il convient de rappeler que Cyrano n'a probablement jamais vu les rives de la Dordogne sur lesquelles on l'a fait naître pendant bien longtemps.

Il est, en effet, né à Paris le 6 mars 1619 et a été baptisé quatre jours après, dans l'église Saint-Sauveur.

Comment, alors, expliquer le surnom « de Bergerac » qui a trompé si longtemps les historiens?

Un des descendants de Marie de Cyrano, cousine germaine du poète-philosophe, M. Paul Frédy de Coubertin, a fourni, en 1898, la clef définitive de cette énigme[1], entrevue depuis les travaux de M. Moutié sur l'histoire de Chevreuse.

L'explication est très simple.

Le grand-père de Cyrano acheta aux environs de Chevreuse (Seine-et-Oise), au hameau de Sous-Foretz, le château de Mauvières qui avait été possédé par la famille « de Bergerac » pendant plus d'un siècle; de sorte que Sous-Foretz et Bergerac sont des noms différents portés successivement par une seule et même localité.

Cyrano a donc pris le nom d'un domaine ayant appartenu à son père.

Les preuves sont les suivantes :

En 1466, un sieur Nicolas de Bergerac cédait ses bois de Sous-Foretz à Jean Leclerc, seigneur de Tremblay; et, en 1576, les descendants de cette famille des « de Bergerac » vendaient la terre de Mauvières et Bergerac à Thomas de Fortboys, qui la revendit en 1572 à Savinien de Cyrano moyennant 833 livres de rentes.

Le 3 juillet 1636, Abel de Cyrano, fils de Savinien et père de Cyrano de Bergerac, vendait 17,200 livres tournois la

1. *La Nouvelle Revue*, 1er juin 1898. P. Frédy de Coubertin, *La Famille de Cyrano de Bergerac.*

terre de Mauvières et Bergerac à Antoine Balestrier, sieur de l'Arbalestre.

La possession du domaine de Bergerac par la famille de Cyrano est donc bien démontrée [1].

Il reste à expliquer l'emploi du surnom de Bergerac dont aucun autre des membres de la famille de Cyrano ne fit usage.

Notre auteur eut dès sa jeunesse un caractère d'une indépendance extrême.

A treize ans, il tenait tête au prêtre chargé de son éducation « parce qu'il le croyait incapable de lui enseigner quelque chose », de sorte que, nous dit son historiographe et ami H. Lebret, « il faisait peu d'état des leçons et des corrections [2] » de son maître, et le considérait (toujours au dire de Lebret) comme un « âne aristotélique ».

L'enfant et le précepteur se plaignirent au père, qui, comme punition et dans l'espoir de dompter ce caractère rebelle, fit enfermer son fils, à Paris, au collège de Beauvais [3]. en 1631 ou 1632.

Le principal de cet établissement célèbre était alors Jean Grangier, professeur de rhétorique, renommé par son érudition, par son éloquence pédantesque, par ses querelles, ses procès avec les régents, ainsi que par son caractère violent et son avarice.

Cet éducateur, qui épousa sa servante « et faisait administrer le fouet à tout venant [4] » eut certainement des démêlés graves avec Cyrano.

Celui-ci se vengea en écrivant la comédie du *Pédant joué*,

1. Ces renseignements ont été découverts dans les archives de Seine-et-Oise. Voir également Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Dujarric-Descombes, *Société archéologique du Périgord*, Ribérac, 1889.

2. Lebret, *Préface aux œuvres de Cyrano*. Edition P. Lacroix. — Henri Lebret est le camarade de Cyrano auquel on doit la conservation de la plupart des ouvrages connus de cet auteur.

3. Fondé par le fils du procureur Jean Dormans et lui-même évêque de Beauvais.

4. Lebret, *loc. cit.*

dont le héros est un sieur Granger, ridicule et pédant à souhait.

L'analogie des deux noms, Grangier et Granger, rapprochée du caractère du personnage, si vigoureusement dessiné par notre juvénile auteur, ne permet guère de mettre en doute l'intention satirique et caricaturale qui a inspiré *le Pédant joué*.

On prétend que Cyrano était en rhétorique lorsqu'il composa cette pièce remarquable à divers égards; d'abord parce que, pour la première fois, on voit sur la scène un paysan parlant son patois et parce qu'elle contient la fameuse ruse « de la galère turque[1] » que Molière devait utiliser plus tard dans *les Fourberies de Scapin*[2].

A dix-neuf ans, la conduite de Cyrano, qui « fit un peu le fou, et la nuit brûla plus d'un auvent de savetier », donna lieu à une grave intervention de l'autorité paternelle; l'étudiant fut sur le point d'être privé de pension « s'il ne voulait s'astreindre à des habitudes laborieuses ».

Son ami Lebret intervint et le décida à suivre les leçons de Gassendi (1592-1655) qui combattait les doctrines d'Aristote, c'est-à-dire l'enseignement classique. L'esprit de Cyrano, avide de vérité, ennemi du pédantisme dogmatique et des routines scolastiques qui étaient alors la base de l'enseignement, fut évidemment séduit par la nouveauté des vues du philosophe provençal.

Là, il rencontra notamment Rohault[3], l'élève favori de Descartes, Chapelle, Bernier, Lamothe le Vayer fils, Molière etc...

Mais son caractère difficile, son humeur batailleuse, ses duels retentissants l'empêchèrent de vivre longuement dans ce milieu où il était craint et jalousé.

En 1638, il avait dix-neuf ans, Cyrano s'engage avec Le

1. *Le Pédant joué*, acte II, scène IV.
2. *Les Fourberies de Scapin*, acte II, scène XI, représentées pour la première fois en 1671, seize ans après la mort de Cyrano.
3. Rohault, physicien français (1620-1675), auteur d'une des première physiques écrites en français, publiée en 1672.

bret au régiment des gardes de M. Carbon de Castel-Jaloux.

C'est au milieu des Cadets de Gascogne qu'il fut traversé de part en part d'une balle de mousquet, au siège de Monzon, en 1639.

A peine guéri de sa blessure, il rejoint l'armée; et, devant Arras, reçoit un coup d'épée à la gorge (1640).

Son besoin d'indépendance ne sut pas se plier à la discipline militaire ; « le peu d'espérance qu'il avait d'être considéré, faute d'un patron auprès de qui son génie tout libre le

rendait incapable de s'assujettir[1] », « son grand amour de la science » qui l'attirait vers Gassendi lui firent quitter l'armée en 1641.

Ce court résumé des premières années de la vie de Cyrano suffit pour permettre de penser que les rapports avec sa famille furent plutôt froids.

Ce qui le confirme, c'est que dans les registres de la paroisse de Saint Forget, de laquelle dépendait le domaine de Mauvières, on ne trouve jamais son nom, comme parrain des enfants pauvres, alors que les membres de sa famille y figurent fréquemment.

On ne rencontre pas davantage le nom de Savinien de Cyrano dans l'acte de mariage de son frère Cyrano de Mauvières, en 1649.

Tout permet donc de penser, que pour se distinguer des Cyrano de Mauvières, avec lesquels il tenait à ne pas être confondu, il se baptisa lui-même du nom de Cyrano de Bergerac, en souvenir du domaine où il avait passé une partie de sa jeunesse, et parce que ce nom de Bergerac rappelait en même temps le souvenir de ses prouesses et de ses duels pendant son court passage au régiment de Gascogne.

Aux raisons d'ordre moral qui le séparaient de sa famille, il faut peut-être en ajouter une autre, d'espèce toute différente.

Cyrano, disgracié de la nature, par un visage peu agréable et par un nez de dimensions extraordinaires, ne devait pas plus flatter sa famille au physique qu'il ne la flattait au point de vue social par sa lutte ouverte contre les mille préjugés bourgeois et dogmatiques qui, bien plus encore qu'aujourd'hui, étaient les maîtres de la société.

On ne connaît pas la date des œuvres de Bergerac; la plupart furent écrites au hasard de sa vie aventureuse; il rima même pendant son séjour à l'armée, puisque Lebret indique, dans la Préface qu'il a donnée aux œuvres de Cyrano, qu'il le vit « un jour, dans un corps de garde, travailler à

1. Lebret. Préface citée.

une élégie, avec aussi peu de distraction que s'il eût été dans son cabinet, fort éloigné du bruit ».

Il est malheureusement certain que beaucoup de ses productions ont disparu ou n'ont pas été publiées sous son nom; il nous reste, en dehors du *Pédant joué*, ses *Lettres*, qu'à la fin de sa vie il traitera « de ramas confus des premiers caprices, ou, pour mieux dire, des premières folies de sa jeunesse »; quelques poésies, des mazarinades; une tragédie la *Mort d'Agrippine*, veuve de Germanicus; et enfin l'*Autre Monde*, qui comprend le *Voyage dans la Lune* et l'*Histoire comique des États et Empires du Soleil*.

La cause de ce fait regrettable est la pauvreté de Bergerac qui ne lui permit pas de publier ses œuvres au fur et à mesure de leur production; aussi elles circulèrent à l'état de manuscrit jusqu'en 1654, époque à laquelle il put enfin en éditer une partie, et c'est Lebret, « son plus cher et son plus inviolable ami », qui publia ses voyages comiques, afin « de satisfaire aux dernières volontés d'un mort ».

On ne peut tenter même une biographie succincte de Cyrano sans parler du courage à toute épreuve de ce « démon de la bravoure », toujours prêt à soutenir ses camarades et à affirmer ses idées, l'épée à la main.

Ce point particulier de son caractère n'est pas contestable; Lebret déclare qu'en cent rencontres, Cyrano a été « le second de tout le monde », c'est-à-dire, qu'en maintes circonstances, il aida de sa vaillance la cause de ses amis, sans se battre pour lui-même.

Son équipée la plus célèbre est la bataille, que, seul, il engagea avec une bande de spadassins, ameutés par un grand seigneur, contre le poète Linière, qui s'était permis une épigramme un peu trop osée sur ce personnage.

Linière, qui connaissait les habitudes des coupe-jarrets au service de la noblesse, alla se réfugier chez son ami Cyrano, et n'osait pas rentrer chez lui. Sans hésiter, notre héros lui dit : « Prends une lanterne et marche derrière moi, je veux t'aider moi-même à faire la couverture de ton lit. »

Le lendemain, au petit jour, on relevait, près des fossés de

la Porte de Nesles, deux cadavres et sept blessés, le reste de la troupe avait pris la fuite.

Cette conduite héroïque avait eu pour témoin M. de Cuigy et M. de Bourgogne, mestre de camp du régiment du prince de Conti. Le fait fut rapporté au maréchal de Gassion qui voulut attacher Cyrano à sa personne; mais malgré toute son influence, le maréchal ne parvint pas à vaincre l'esprit d'indépendance de cet ami de la liberté qui repoussa hautement la puissante protection qui lui était offerte, à une époque où cependant ce genre de *domesticité* était enviable et envié.

Cependant, à la fin de sa vie, en 1653, vaincu par la misère et la maladie, Cyrano accepta les propositions du duc d'Arpajon, qui lui donna un logement dans son hôtel du Marais.

Par reconnaissance, il dédia au duc ses *Œuvres diverses*, éditées chez Sergy, en 1654.

Mais, né sous une mauvaise étoile, il ne pouvait échapper à sa destinée; l'événement ne se fit pas attendra.

La première édition de sa tragédie *Agrippine*, précédée d'une lettre-dédicace à M. d'Arpajon, parut la même année.

Cette tragédie eut uu gros succès de scandale en raison de quelques vers mal interprétés; l'auteur fut taxé d'impiété, et le duc, blessé de voir son nom servir d'introduction à une œuvre impie et libertine, donna à Cyrano le conseil de quitter l'hôtel d'Arpajon. Celui-ci se réfugia chez messire Tanneguy-Regnault des Bois-Clairs, grand prévôt de Bourgogne et de Bresse, chevalier, conseiller du roi en ses conseils.

Un soir que Cyrano passait au Marais, il fut blessé à la tête par la chute d'une pièce de bois et mourut des suites de cet accident en septembre 1655, à la campagne, chez son cousin Pierre, où il s'était fait transporter.

Sur la demande de sa tante Catherine de Cyrano, prieure du monastère des Filles de la Croix, notre philosophe fut enterré dans l'église de ce couvent, auprès de la femme et du fils du duc d'Arpajon.

Son tombeau fut très probablement détruit pendant la Terreur, lorsque l'église qui le contenait a été transformée en magasin à charbon.

Telle est, très rapidement résumée, l'existence agitée et malheureuse de cet écrivain, victime d'une société qui lui fit payer en souffrances, en douleurs et en misère, une liberté d'esprit incapable de souplesse et une rigidité de caractère que rien ne pouvait fléchir.

On ne peut s'empêcher de remarquer que le destin lui fut cruel même après sa mort, puisque le cadavre de ce « libertin » (suivant le nom de l'Ecole littéraire dans laquelle on l'a si souvent classé) fut réclamé par l'Eglise dont il s'était affranchi de son vivant; que ses cendres furent dispersées par la tourmente révolutionnaire dont il avait devancé les aspirations; que ses historiens devaient non seulement le faire naître en Gascogne, lui, Parisien de Paris, mais méconnaître son esprit au point de le traiter de fou, et que, de nos jours, Rostand l'a fait revivre sous un masque complètement faux, en lui prêtant un caractère qui, à beaucoup d'égards, ne pouvait pas être le sien.

Pauvre Cyrano!

Combien est justifiée la pensée anonyme qui figure sous son portrait :

La Terre me fut importune,
Je pris mon essor vers les Cieux,
J'y vis le Soleil et la Lune
Et maintenant j'y vois les Dieux.

Puissent-ils l'avoir consolé de tant d'injustices!

III. — Son milieu social.

Pour permettre de mieux apprécier Bergerac, il n'est pas inutile de rappeler brièvement l'état d'esprit qui régnait en France, au commencement du dix-septième siècle.

La jurisprudence étant la pierre de touche de la conscience d'une nation, c'est à l'aide de rapides emprunts à deux ouvrages de droit, l'un du seizième, l'autre du dix-septième siècles, que j'essaierai de caractériser la société française à l'époque qui nous intéresse.

Le premier est le « *Praxis rerum criminalium* » de Damhoudère[1].

Le second est le *Traité des matières criminelles*[2] de Guy du Rousseaud de la Combe, avocat au Parlement de Paris.

Ces deux traités, dont l'un est antérieur et l'autre postérieur à Cyrano, commentent avec force détails le crime de « *lèse-majesté divine* » et le « *blasphème* » qui ont disparu de notre code, crimes pour lesquels l'ordonnance de 1561 inflige *amende, carcan, pilori, ablation de la langue...*, etc.

La *prison*, *la torture*, ne sont pas exclusivement considérées comme des peines, elles peuvent être également des moyens d'enquête auxquels accusés et témoins seront soumis.

L'inquisition existait encore ; elle avait fait brûler Vanini à Toulouse en 1619, l'année de la naissance de Cyrano, et elle n'y fut supprimée comme tribunal de mort qu'en 1645[3] ; mais si à partir de cette date l'inquisiteur n'armait plus le bras séculier, elle y subsista jusqu'à 1772[4]

1. *Praxis rerum criminalium*. — Anterpiae, 1554. Ce livre rare existe à la Bibliothèque municipale de Toulouse. « Il contient 56 figures sur bois qui le font rechercher des curieux, surtout à cause des planches libres (Brunet et Deschamps, I, 342, édition 1878) ».

D'après la *Grande Encyclopédie*, cet ouvrage a eu neuf éditions latines, quatre allemandes, deux françaises.

Il fut mis à l'Index en 1623, le 3 juillet, d'après l'*Index librorum prohibitorum*, Innocent XI, Rome, 1681. L'interdiction existe encore à l'Index de Pie VII publié en 1835, et avec la même mention. Je dois ces renseignements à l'obligeance éclairée de M. Massip, bibliothécaire.

2. Guy de Rousseaud de la Combe, avocat au Parlement. *Traité des matières criminelles, suivant l'ordonnance du mois d'août 1670 et les édits. Déclarations du Roi, arrest et règlements intervenus jusqu'à présent*. Paris, 6e édition, 1672.

Cet ouvrage est dédié à M. de Lamoignon, président du Parlement.

3. Ordonnance du Conseil d'Etat du 30 avril 1645, rendue sur l'initiative de Ch. de Montchall, archevêque de Toulouse.

4. Le marquis d'Aignan d'Orbessan, président à mortier du Parlement de Toulouse, grâce au crédit de la Dubarry, obtint en 1772 la suppression des gages qui avaient toujours été payés à l'Inquisiteur de Foi. Il fut interdit au frère Daydé, alors en fonction, de continuer à prendre ce titre, et, aux dominicains, de nommer un nouvel inquisiteur. (D'après les documents fournis par le P. Sermet, évêque métropolitain de Toulouse en 1791).

comme tribunal dogmatique autorisant ou interdisant la publication de livres, délivrant le « *certificat de catholicité* » aux avocats..., etc.

Le duel est considéré « *comme un crime abominable qui renverse tous les fondements de la religion chrétienne*[1] ».

« La *sorcellerie*, la *magie*, le *sortilège* sont punissables du dernier supplice, parce qu'ils constituent des *hérésies*[2] ».

L'*apostasie* ou renoncement à la religion catholique est un crime supprimant le droit de porter témoignage, d'accuser ou de dénoncer..., etc.

A cette époque, *l'enseignement* officiel est fait en latin ; tout est soumis à l'Écriture sainte ; le mouvement de la terre est condamné ; dans les Facultés il n'existe que des chaires de théologie, de droit, de medecine, de beaux-arts.

Ni les lettres françaises, ni les sciences n'ont encore trouvé dans les programmes des écoles la place qu'elles méritent.

L'esprit religieux domine à ce point la vie publique qu'un « feu d'artifice tiré à Toulouse, à l'occasion du mariage « de Louis XIV avec Marie-Thérèse, offrait comme pièce « principale une figure allégorique représentant l'hérésie « destinée à être réduite en cendres[3] ».

La législation invoque l'autorité des conciles, des canonistes, des théologiens.

Malgré les protestations de Bossuet contre l'association inconciliable des sciences et de la théologie, certains membres du haut clergé voudront faire plier les mathématiques sous le poids du dogme.

Les Jésuites tenteront de prouver Dieu par des considéra-

1. Art. XXXIV et dernier de l'Edit de 1643, sur le Duel. Les peines qu'il prévoit sont très sévères ; les porteurs de billets d'appel peuvent être punis de mort, les spectateurs même étaient dégradés, privés de charges, dignités et pension, comme complices du duel.

2. Le curé Urbain Grandier fut brûlé en 1634 pour avoir jeté un maléfice sur les Ursulines de Loudun.

3. L. Braud et L. Ariste, *Histoire populaire de Toulouse*, 1898, p. 178.

tions sur les asymptotes[1]; ils assigneront une essence divine au point géométrique[2]; Caramuel de Lobkowitz[3] cherchera à démontrer les questions théologiques et plus spécialement celles qui ont trait au libre arbitre et à la grâce, en employant la règle et le compas.

L'intolérance de certains ordres religieux est telle que *les Lettres provinciales* de Pascal sont mises à l'index comme « libelle diffamatoire et hérétique » et condamnées à être brûlées[4] en 1660.

Avec de pareilles décisions de la justice royale, la liberté de conscience accordée par Henri IV, au siècle précédent, n'est plus qu'un leurre, et bientôt les restrictions de l'Edit de 1598 ne suffiront plus à l'ultramontanisme.

Une ordonnance de 1680 interdira d'embrasser la religion réformée sous peine de galères perpétuelles; les lettres de maîtrise, les emplois, grades et retraites seront retirés aux protestants; ces vexations juridiquement légales se feront de plus en plus odieuses jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

Pour ses auteurs, cette mesure devait très probablement être le dernier terme de la répression. Il ne pouvait pas en être ainsi; l'iniquité ne se limite pas, car l'éclosion de l'idée, sans cesse renaissante sous les coups qui l'oppriment, appelle des persécutions plus terribles que celles qui les avaient précédées.

Les *missions bottées* (dragonnades), les supplices, la misère excitèrent le droit de penser, au lieu de l'éteindre, mais en exaspérant l'injustice du pouvoir, affolé du peu de résultats de ses cruautés. C'est ainsi que l'ordonnance de 1686 enleva aux parents qui professaient la religion

1. *Eléments de géométrie* du père Ignace Gaston Pardies (jésuite), 2e édition, 1673.

2. L'*Académie des Sciences et des Arts*, par le R. P. Léon, prédicateur de Leurs Majestés très-chrétiennes, 1679.

3. Cet évêque vécut de 1606 à 1682.

4. Arrêt du Conseil d'Etat du 23 septembre 1660. « Sa Majesté y étant, condamne le livre à être lacéré et brûlé... par les mains de l'exécuteur de la Haute justice. »

réformée, leurs enfants de cinq à seize ans, pour les faire élever soit par des aïeuls, des oncles... pratiquant la religion chrétienne, soit à la diligence de la justice, par des étrangers, dans les hôpitaux désignés à cet effet.

Le pouvoir religieux, par l'intermédiaire de l'autorité royale qu'il a asservie, est parvenue à s'arroger des droits supérieurs à ceux de la famille. Ce résultat inespéré encouragea le fanatisme dans son dessein d'arrêter les progrès de la science.

Cette mentalité n'est pas à son déclin. Le 23 janvier 1759, près d'un siècle plus tard, un arrêt solennel de la justice royale, toutes chambres de la cour réunies, condamnera l'*Encyclopédie* de Diderot et Dalembert en ces termes : « C'est avec douleur que nous sommes contraints de le « dire, peut-on se dissimuler qu'il y ait un projet conçu... « pour détruire la Religion, pour inspirer l'indépendance... De « pareils excès n'exigent-ils pas les plus grands remèdes? « La justice ne devrait-elle pas se montrer dans toute sa « sévérité, prendre le glaive en main et frapper sans dis- « tinction des auteurs sacrilèges et séditieux... que la « Patrie désavoue... et qui font si mauvais usage des « lumières que leur accorde « *Le Dieu qui est le seigneur* « *de toutes les sciences*[1] ». Cette dernière phrase explique comment la plupart des ouvrages de physique publiés au dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle, portent l'indication « Conforme à l'Écriture sainte » ou toute autre équivalente.

Ce rapide coup d'œil sur la société à l'époque de Cyrano permet de comprendre pourquoi, au début du dix-septième siècle, la langue nationale est à peine formée; pourquoi la poésie, bien qu'éternelle et universelle, se manifeste seulement dans les arts, puisque les lettres françaises sont enlisées au milieu du flot de latin des pédagogues, perdues dans les facéties des burlesques, les mièvreries des précieux ou noyées dans les concetti et les agudezzas mis en hon-

1. Ce passage est souligné dans le texte imprimé de l'arrêt.

neur à la Cour par les personnages italiens qui y donnaient le ton.

Mais, grâce à l'imprimerie, la grande semeuse d'idées, rien n'a pu empêcher l'humanité de conquérir la notion d'expérience, de découvrir la valeur de la loi, de prendre pour guide la Raison souveraine, de porter la logique de la mathématique dans l'interprétation des phénomènes de la nature, en un mot de fonder la philosophie scientifique.

L'obscurantisme avait supposé qu'en portant la source des vérités jusqu'aux pieds de Dieu le père, le dogme dominerait éternellement la pensée humaine.

Ce calcul était une erreur grossière.

Malgré les obstacles les plus cruels, le génie de l'homme a escaladé le ciel; et, nouveaux Prométhées, les Képler, les Galilée, les Bacon, les Descartes ont allumé le flambeau de la science à la flamme de l'intelligence, définitivement libérée de ses chaînes.

Rien n'a pu l'éteindre; rien ne l'éteindra plus; la science est définitivement fondée.

La rigueur des idées eut une répercussion immédiate; elle fit naître la précision du langage.

La clarté sereine du génie français put dès lors s'épanouir dans la langue de Pascal, de Corneille, de Racine, de Molière.

A dater de ce moment, lettres et sciences triomphent de toutes les entraves; les lueurs qui, au seizième siècle, avaient percé les ténèbres de l'ignorance deviennent des éclairs qui dissipent peu à peu la nuit profonde où gisaient apeurées la science, la tolérance, la liberté, la justice; l'impulsion est donnée, le mouvement s'accélère, et le nombre des pensées qui éclairent la marche de l'humanité ira sans cesse en augmentant avec la rapidité et la puissance de la foudre, jusqu'au coup de tonnerre de la Révolution française, dont les échos rénoveront la face du monde et proclameront le triomphe définitif des *Droits de l'homme* sur l'indignité des persécutions religieuses.

C'est au milieu des combats engagés pour l'existence

même de la science; c'est au milieu de ces luttes sublimes dont je viens de donner une idée bien imparfaite, que Cyrano se fit le défenseur indéfectible de la vérité expérimentale.

C'est dans cette mêlée indescriptible, c'est dans le frémissement de la nation tout entière qu'il jeta les éclairs redoutables de son épée, en même temps que les « *pointes* » étincelantes de sa plume loyale et généreuse, autant qu'intransigeante avec les lois de l'honneur et les droits de la Raison.

IV. — Son milieu littéraire et philosophique.

Je n'examinerai pas le côté littéraire de ses productions en vers et en prose. une pareille étude dépasse ma compétence.

Cependant, on ne peut passer sous silence le parti que Bergerac a tiré de « la Pointe » dans laquelle il renferme parfois des idées scientifiques intéressantes.

C'est principalement dans ses « Lettres » que Cyrano « le libertin » use et abuse de la Pointe, dont il fait en quelque sorte sa réaction personnelle sur ses contemporains le « Pédantisme », la « Préciosité » et le « Burlesque ».

Quelques mots sur ces trois formes de Belles-Lettres, cultivées par les beaux esprits au milieu desquels il a vécu, complèteront le rapprochement du personnage et de son cadre.

Le Pédant a recours aux expressions redondantes, aux métaphores excessives, aux comparaisons outrées, et surtout aux citations dont il fait un abus intolérable.

Ce *Magister dixit*[1] « n'a point de plus forts arguments « pour prouver ce qu'il dit, sinon d'alléguer que c'est « une maxime, comme si ses maximes étaient bien plus « certaines que ses autres propositions »; le Pédant répète donc avec emphase des formules toutes faites auxquelles il croit aveuglément, sans songer à les comprendre; aussi sa

1. Cyrano, *Lettre XIII, contre les Sorciers.*

prétentieuse et crédule ignorance considère comme criminels ceux qui osent douter de la parole du Maître; c'est lui que Cyrano accusera d' « accommoder les principes à sa philosophie », au lieu d'accommoder « sa philosophie aux principes »; c'est encore lui qu'il raillera lorsque, dissertant avec les « Lunaires » qui acceptent la pluralité des mondes, il dira en parlant de notre satellite : « N'importe, Aristote affirme que ce n'est que la Lune (c'est-à-dire une terre inhabitée), et si vous aviez dit le contraire dans les classes où j'ai fait mes études, on vous aurait sifflé[1] ».

Ces traits suffisent à prouver combien Cyrano faisait peu de cas de la scolastique, cependant toute-puissante, sur laquelle le Pédant prenait son appui. Ce personnage est convaincu que plus son style est amphigourique, plus il domine le vulgaire; de là cette suite interminable de périodes grandiloquentes, ce pathos inintelligible qu'il prodigue à tout venant; de sorte qu'au lieu d'élever un édifice solide ou harmonieux, plus le Pédant parle, plus il s'enfonce dans le galimatias de phrases creuses au milieu desquelles sa personnalite disparaît et se noie sous un flot de médiocrités fatigantes et ennuyeuses. Il est une sorte de phonographe vivant, puisque sa seule faculté est la mémoire physique; mais cet accumulateur sentencieux, aux décharges inopportunes, a le reste du cerveau bourré d'une infatuation illimitée, et c'est elle, qui comble tout le vide laissé dans son « Moi », par l'absence complète d'esprit critique et de jugement.

Pendant que ce travers sévissait dans le corps enseignant, le *Pédant Joué* en est un témoignage, la haute société était atteinte d'nn malaise littéraire au moins aussi grave, la « Préciosité », que Molière a dépeinte avec la netteté de touche qui caractérise son génie.

Le Précieux recherche exclusivement les tournures manié-

1. *Œuvres de Cyrano de Bergerac,* p. 160; toutes les citations relatives aux voyages dans la Lune et le Soleil sont faites d'aprés l'édition Paris-Toulouse, 1855, précédées d'une très intéressante préface de Le Blanc.

rées, les expressions bizarres et affectées; il étale en permanence une bouffonne prétention qui vise à l'élégance et au raffiné le plus délicat; le contraste entre le but et le résultat fait jaillir le ridicule comme l'étincelle s'allume au choc du silex et de l'acier.

Le Précieux fait pis encore; il substitue l'artificiel à la Nature perçue[1]; il lui semble qu'en ne voyant pas les choses comme tout le monde, sa mentalité dépasse celle du commun des mortels; c'est sans doute pourquoi la préciosité ravageait plus spécialement l'aristocratie et son entourage immédiat.

A la perception sensorielle, le Précieux substitue des concepts frelatés par une sorte d'instinct de l'artificiel; il se persuade que le beau consiste à étendre sur toutes choses le fard, les rubans, les postiches dont se parent les lascives amoureuses des salons à la mode[2]; que ses fadaises font pâmer en des poses voluptueuses et rêver en leur boudoir à des délices inaccessibles.

C'est le mépris de la Nature telle que nos sens nous la révèlent, telle que la science peut la connaître; par voie de conséquense, c'est une façon de dédaigner la réalité, la masse populaire, les artisans et tout ce que la naissance n'a pas ennobli ou que la faveur n'a pas comblé de l'amitié des grands.

Bergerac, tout en étant parfois précieux lui-même, surtout dans ses lettres amoureuses, s'est moqué du Précieux en diverses circonstances; c'est ainsi que dans sa lettre à M. Gerzan sur le *Triomphe des Dames* de cet auteur qui avait près de quatre-vingts ans, il dira : « Vous n'avez point « cloué les étoiles dans leurs yeux, vous n'avez point dressé

1. Dans les romans, on admire le Lignon aux flots de petit lait; les feuilles des arbres en soie verte, les buissons peignés, les nuages ouatés, les ruisselets formés des larmes des vrais amants; on fait des voyages au pays du Tendre, etc.

2. Les plus célèbres ont été ceux de Ninon de Lenclos, la *Chambre de génie* de l'hôtel Pisani, où paradait le Napolitain Marino, dont la devise célèbre était : « Le poète n'a pas d'autre but que d'étonner ».

« des montagnes de neige à la place de leur sein; l'or, « l'ivoire, l'azur, le corail, les roses et les lis n'ont point été « les matériaux de votre bâtiment, ainsi que tous nos écri- « vains modernes... »

Une autre partie, et non la moins bruyante, des littéraires que fréquenta Cyrano, s'adonnait aux Jeux burlesques dont Scarron et Dassoucy[1] furent les deux plus illustres représentants.

S'il est vrai que les deux extrêmes se touchent, on peut dire que le Burlesque est une forme du Précieux.

Mais, au lieu de s'attacher à des images élégantes et raffinées, à des descriptions puériles et mièvres, à des comparaisons fantaisistes et maladives; au lieu d'affecter un sentimentalisme à fleur de chair qui cache un sensualisme licencieux d'où dériveront les mœurs Louis XV, le Burlesque, fils dégénéré de la gaîté et de l'indépendance rabelaisiennes, affecte la trivialité la plus vulgaire, rabaisse et travestit les plus belles œuvres de l'antiquité[2].

A la poésie du panthéisme grec, le Burlesque oppose un prétendu réalisme grossier, plein de passion, de vigueur et de santé; il fait descendre l'Olympe sur la terre, mais après l'avoir détraquée par un séjour aux Petites maisons; il jette à propos de tout et de tous un retentissant éclat de rire qu'alimentent des facéties de *haulte gresse* et se moque qu'Aristote approuve ou condamne ses paradoxes.

A cet égard, les auteurs burlesques étaient des libertins.

Le « libertinage » est une protestation d'abord instinctive de l'esprit humain contre les mentalités ridicules du Pédantisme, puis du Précieux; en s'opposant systématiquement à l'absolu de l'Ecole et de l'Eglise, il deviendra une philosophie dont les « sentiments particuliers sur toutes choses[3] » l'affran-

1. Charles Coypeau sieur Dassoucy est souvent appelé : « Empereur du Burlesque ».

2. Témoin le *Virgile travesti* de Scarron, l'*Ovide en belle humeur* de Dassoucy.

3. Expression de Balzac.

chiront des étreintes du dogme, par la connaissance scientifique de la sensation, dont le rôle et les effets définitivement compris imposeront à l'homme les charmes et les mystères du monde, sans l'intermédiaire fatal d'Aristote ou de l'Ecriture sainte.

Pour apprécier cet état d'esprit, on ne peut mieux faire que de rappeler comment Cyrano décrit le langage des arbres par l'intermédiaire d'un chêne des forêts solaires, auquel il suppose l'usage de la parole [1]. « N'avez-vous pas « pris garde à ce vent doux et subtil qui ne manque jamais « de respirer à l'orée[2] des bois? C'est l'haleine de leur « parole, et ce petit murmure ou ce petit bruit délicat dont « ils rompent le sacré silence de leur solitude, c'est proprement leur langage. Mais encore que le bruit des forêts « semble toujours le même il est toujours si différent que « chaque espèce de végétaux garde le sien particulier, en « sorte que le bouleau ne parle pas comme l'érable, ni le « hêtre comme le cerisier. »

Dans l'œuvre de Bergerac, cette originale interprétation de la Nature ne reste pas exclusivement poétique comme dans les lignes que je viens de citer; son analyse du monde affecte les formes les plus variées : il attribue la personnalité aux végétaux et aux choses; il donne l'intelligence humaine aux animaux qu'il fait parler en critiques raisonnables des plus avisés; il a une prédilection particulière pour les oiseaux auxquels il fait dire de nombreuses vérités que l'homme n'avait pas le droit de prononcer sans encourir les rigueurs des tribunaux ecclésiastiques et civils.

Cet état d'esprit est bien une sorte de panthéiste vague, basé sur l'incertitude, sœur aînée du doute cartésien.

C'est la victoire de la perception analysée sur l'*a priori* de la crédulité; c'est la communion féconde de l'homme avec tout ce qui l'environne; c'est le germe de la science, enfin digne de ce nom.

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 321.
2. Le mot est de Cyrano.

Malgré la prison, malgré les bûchers de l'Inquisition[1], le libertinage triomphera de toutes les entraves, parce qu'il se sert logiquement de l'intermédiaire des sens pour s'élever de l'entendement jusqu'aux causes premières.

Il marque le tournant de la route qui de Montaigne à Voltaire, en passant par Gassendi, Descartes, aboutira à Jean-Jacques Rousseau et à l'Encyclopédie.

Les « libertins » sont nombreux, mais ils comprennent surtout cette jeunesse que sa conduite épicurienne, au sens le moins philosophique du mot, a fait qualifier « d'ivrongnets et de moucherons de taverne ».

On verra par la suite qne ces qualificatifs ne peuvent être attribués à Cyrano.

S'il a échappé à l'influence du cabaret et du pédantisme, il a subi faiblement la répercussion du Précieux et bien davantage celle du Burlesque[2] sans doute en raisou de son amitié pour Dassoucy, avec lequel il a été brouillé, pendant les dernières années de sa vie[3].

Ce qui paraît certain, c'est que, tout en suivant les leçons

1. Théophile Viaud et Vanini furent emprisonnés et brûlés pour leurs idées « libertines ».

2. Dans sa lettre contre Scarron, Cyrano se moque cependant de cet auteur avec une fougue peu commune. « Je n'ai jamais vu de « ridicule plus sérieux, ni de sérieux plus ridicule que le sien... « je m'imagine, quand il se mêle de profaner le saint art d'Apollon, « entendre une grenouille fâchée, coasser au pied du Parnasse... il « en est venu à ce point de bestialité de bannir les pointes et les pen- « sées de la composition de ses ouvrages. Quand par malheur, en « lisant, il tombe sur quelqu'une, on dirait, à voir l'horreur dont il « est surpris, qu'il est tombé des yeux sur un basilic, ou qu'il a mar- « ché sur un aspic ».

3. Après avoir écrit la préface du *Jugement de Pâris*, de Dassoucy, Cyrano se fâcha à mort avec son ami, lui décocha de nombreuses épigrammes, écrivit plusieurs lettres contre lui, parce qu'il s'était permis de dresser Fagotin, le singe du bateleur Brioché, installé sur le Pont-Neuf, à imiter la démarche, les gestes de Bergerac... Celui-ci, dans un accès de fureur tua Fagotin; un procès retentissant intenté par Brioché à Cyrano fut la conclusion de cet épisode qui faillit tourner au tragique, car à la suite de ces événements Dassoucy s'enfuit en Italie d'où il *osa* répondre en traitant son ancien ami de « mendiant, de parasite... » et plus tard il l'accusera d'être « mort fol ».

de Gassendi, Bergerac accepta avec joie l'empreinte du génie de Descartes et qu'il apprécia la haute valeur du « doute méthodique », ce fertilisateur génial de la pensée scientifique française.

Ces hypothèses sur l'esprit de Cyrano sont justifiées par ce fait que sa philosophie est plus gassendiste que cartésienne, alors que sa science est plus cartésienne que gassendiste; quant à son style, en dehors des passages où le philosophe l'emporte sur l'écrivain, lorsqu'il ne se ressent pas directement du burlesque, il est exagérément « pointu ».

La « Pointe » vise à l'effet, comme les autres procédés littéraires; mais par des moyens qui lui sont propres, elle saisit l'esprit du lecteur, le frappe par surprise, comme l'épée d'un habile duelliste pique l'adversaire au point qu'il a choisi.

La Pointe rejette donc l'érudition orgueilleuse dont l'emphase éblouit; elle repousse la névrose qui dénature tout ce qu'elle décrit et leur substitue un effort de pensée qui oblige l'intelligence à agir et à se souvenir.

Le but est difficile à atteindre, le chemin qui y conduit est étroit; aussi il n'est pas rare de voir la Pointe verser dans les défauts du Burlesque aux côtés duquel elle a pris naissance.

Sa forme, son allure, sa substance varient à l'infini avec les sujets qu'elle aborde; Tantôt elle charme par sa finesse ou étonne par son audace; le plus souvent elle stupéfie par sa platitude ou déconcerte par sa banalité; parfois elle n'est qu'un mauvais calembour, plus souvent un bon mot ou une boutade qui veut être spirituelle.

L'imagination fantaisiste de Cyrano donne à la Pointe un tour imprévu et souvent original, pendant que ses connaissances philosophiques et scientifiques lui permettent d'emprunter à ces deux ordres d'idées et d'élargir l'emploi de ce procédé d'expression qu'il affectionne tout particulièrement.

Ce fait assez rare, d'un écrivain à la fois littéraire et savant, exige du lecteur une culture analogue, s'il veut,

selon le mot de Rabelais, sucer la « substancifique moelle » du texte de Bergerac; c'est pourquoi Cyrano est un auteur imparfaitement compris de la plupart de ses commentateurs et de ses historiographes.

La raison en est simple : le lettré ne peut, par manque de connaissances positives, saisir la portée des vues audacieuses du savant, et les scientifiques ne vont guère chercher les précurseurs dans le monde des lettres, surtout lorsque l'auteur a une réputation déplorable et que ses vues scientifiques les plus importantes sont contenues dans des ouvrages aussi ultra-fantaisistes que « l'*Autre Monde* » de Bergerac.

Quelques exemples synthétiseront les remarques qui précèdent bien mieux que de plus longues explications.

Dans sa lettre « contre l'Hiver », pour dépeindre les méfaits de cette saison parfois si cruelle au pauvre diable, Cyrano s'exprime ainsi : « Mais le Barbare ne s'est pas contenté d'avoir ôté la langue à nos oiseaux, d'avoir déshabillé nos arbres, d'avoir coupé les cheveux à Cérès... ; afin que nous ne puissions nous sauver par eaux dans un climat plus doux, il les a toutes renfermées dans des murailles de diamant ; et, *de peur même que les rivières n'excitassent par leur mouvement quelque chaleur* qui pût nous soulager, il les a clouées contre leur lit. »

Dans le langage moderne, nous pouvons dire que ce clou dans la glace[1] est une pointe énergétique, par la liaison judicieuse qu'elle établit entre la chaleur et le mouvement.

Avec non moins de science, Cyrano déclare à ceux qui se plaignent de l'ardeur estivale des rayons du soleil[2] : « Il échauffe les eaux, il les distille, il les rectifie de peur que leur crudité ne vous nuise, et vous lui chantez pouille, pendant qu'il boit à votre santé. »

1. Dans sa lettre *Pour le Printemps*, Cyrano revient au point de vue optique sur le même sujet et dit :

« Ce vieux jaloux (l'Hiver) avait gelé jusqu'aux rivières afin qu'elles « ne produisissent pas même des images. Il avait malicieusement « tourné la glace de ses miroirs qui coulait du vif-argent, et ils y « seraient encore, si le Printemps à son retour ne les eût renversés. »

2. Lettre *Pour l'Eté*.

On peut difficilement mettre sous une forme plus humoristique et plus saisissante, les bienfaits de l'eau distillée qu'est l'eau de pluie, par opposition aux crudités et aux dangers des eaux de surface que le soleil élève dans l'atmosphère, en les purifiant comme s'il voulait les boire... quoiqu'en la circonstance, il y ait loin de la coupe aux lèvres, surtout si l'on tient compte de la nature du milieu qui les sépare.

Mais l'on ne peut en vouloir au poète, même pour une « pointe hygiénique », si l'image ne respecte pas la rigueur scientifique.

Il y a, en effet, une distinction profonde, on peut dire un abîme insondable, entre le langage du savant et le parler des Muses.

La précision scientifique a pour but de spécialiser le terme et de réduire au minimum ses interprétations objectives ou objectivées ; ce qu'elle construit au moyen d'expressions de plus en plus rigoureuses est d'autant plus solide que les monosignifications placées à la base de l'édifice, sont plus restreintes et plus minutieusement exactes. C'est la méthode fondamentale du langage scientifique dont les expressions mathématiques sont un type si parfait et si satisfaisant que la logistique cherche à les utiliser.

C'est pourquoi un ingénieur peut dire : La précision est une sonde qui s'enfonce d'autant plus profondément dans l'inconnu, qu'elle est plus finement formée par l'exactitude du langage.

Le poète, loin de s'astreindre à la description des réalités objectives, poursuit les représentations subjectives de l'imagination ; or, cette faculté ne connaît de limites, ni dans le temps, ni dans l'espace, ni dans la forme; aussi, lorsque cet écrivain altère la signification objective des mots, il ne commet pas une erreur ; cette fatalité est réservée à la science où la magie du verbe fait de si nombreuses victimes. Bien au contraire, l'expression littéraire a d'autant plus de saveur qu'elle étend davantage le sens des termes ; et, lorsque l'inspiration poétique fait déborder l'objet de sa significa-

tion vulgaire, la multiplicité des concepts qui en résultent irradie la nouvelle idée dans l'infini subjectif du lecteur. Cette extension représentative des mots donne des ailes à notre pensée et nous rapproche d'autant plus de la beauté parfaite que le sens de l'expression est plus large et plus imprévu.

Cette digression, suscitée presque malgré moi, par mes recherches sur la terminologie scientifique, qui laisse tant à désirer, étant achevée, je reviens définitivement à Bergerac, dont les comparaisons sont parfois d'un réalisme saisissant.

Dans sa « Lettre sur l'Eté », il représente d'une façon très personnnelle la maturité du froment : « Le soleil, dit-il, « assiste aux couches de Cérès, et chaque épi de blé « paraît une boulangerie de petits pains au lait qu'il a pris « la peine de cuire. »

Ne semble-t il pas que l'on voit un épi de blé, comme l'on apercevrait par le gros bout d'une lunette, un étalage de ce bon pain fendu ou de ces pistolets dorés, dans la confection desquels les mitrons parisiens éteient déjà passés maîtres du vivant de Cyrano ?

Quoique « libertin », notre auteur ne buvait que rarement du vin, et dans sa lettre « contre l'Automne » il fait la réflexion suivante, sur le breuvage si cher à ses amis : « Pour « moi, je porte tant de haine à ce poison, qu'encore que « l'eau-de-vie soit un venin beaucoup plus furieux, je ne « laisse pas de lui pardonner, à cause que ce m'est un « témoignage qu'elle lui a fait rendre l'esprit. »

C'est là une pointe inattendue pour le lecteur moderne, qui ne songe pas aux désignations « Esprit de vin », « Esprit de bois », usitées par l'ancienne chimie et abandonnées par les nomenclatures actuelles.

Dans cette même lettre nous trouvons un exemple de pointe burlesque suscitée par la situation astronomique de l'automne entre l'été et l'hiver. « Elle est (l'automne) une « harpie affamée qui mord de la glace pendant que sa « queue est en feu... ; qui, vieille à quatre-vingts jours, est

« si passionnée d'amour pour l'hiver, à cause qu'il nous tue[1], « qu'elle expire en le baisant »

Pour corriger la mauvaise impression de ces images de mauvais goût qui ne sont cependant que du Burlesque presque acceptable, je citerai un dernier exemple de pointe qui met en évidence une théorie matérialiste de la pensée et de ses effets physiologiques, volontairement exagérés.

La scène se passe dans le Soleil, où après avoir conversé avec Descartes et Campanella, Bergerac rencontre étendu sur le sol un philosophe inanimé, dont la tête « grosse comme un tonneau » est « ouverte par plusieurs endroits. »

L'explication qu'il fournit de ce phénomène inconnu sur la terre est la suivante[2] : « L'enflure de sa tête provient « d'avoir exercé son esprit; car encore que les espèces dont « il a rempli son cerveau soient des images fort petites, « elles sont corporelles et capables de remplir un grand lieu « quand elles sont fort nombreuses[3].

« Or, vous saurez que ce philosophe a tellement grossi sa « cervelle, à force d'entasser image sur image, que ne les « pouvant plus contenir, elle s'est éclatée : cette façon de

1. Allusion aux orages, aux épidémies qui ont lieu en cette saison et aux guerres qui autrefois s'engageaient à la fin de l'été, de sorte que l'automne était, le plus souvent, la saison des campagnes meurtrières.

2. Cyrano, *loc. cit.*, p. 368.

3. Ce passage se ressent des interminables discussions sur la divisibilité de la matière; discussions qui cesseront le jour où l'on voudra bien reconnaître que la divisibilité mathématique atteint des infiniment petits d'un ordre quelconque, parce qu'elle opère sur une *abstraction*, la grandeur mathématique, œuvre de notre intelligence; tandis que la divisibilité de la matière est un fait limité par la *réalité* qui nous la révèle. La découverte des dimensions probables de l'électron négatif, deux mille fois plus petit que la molécule d'hydrogène, prouve combien les spéculations sur l'atome nécessairement insécable étaient erronées, par suite de la confusion entre le convenu et le réel qui lui a donné naissance; c'est pour diminuer ces chances d'erreur que j'ai proposé de limiter le mot *vérité* à l'expression des phénomènes exactement décrits et d'appeler *survérité* les liaisons exactes entre grandeurs abstraites, comme les nombres, les longueurs, etc., qui n'ont pas d'existence au sens physique du mot.

« mourir est celle des grands génies, et cela s'appelle « crever d'esprit. »

Cette nouvelle pointe, sur le mot esprit, pointe dont il est inutile de développer la valeur philosophique et l'intention satirique du meilleur aloi, indique que Cyrano est convaincu de la répercussion du psychique sur le physique; il accentuera ailleurs cette idée en affirmant que[1] : « La force de l'imagination est capable de guérir toutes les « maladies que vous attribuez au surnaturel. »

La possibilité des traitements psychiques est donc regardée comme scientifique depuis fort longtemps.

V. — Son œuvre scientifique.

Pénétrons maintenant dans des idées plus positives.

Le 22 juin 1633[2], agenouillé devant les Évangiles, dans l'Église de la Minerve à Rome, Galilée avait dû « abjurer, maudire et détester l'hérésie du mouvement de la terre ».

Cyrano, devenu homme, n'acceptera pas la décision de l'Église.

Non seulement il est partisan du mouvement de la terre, mais il a une notion assez exacte de ce qu'est l'attraction planétaire, dont Newton énoncera la loi[3] exacte au siècle suivant; il est facile de le prouver.

Dans la description de son équipée entre la terre et la lune, où il est censé avoir été soumis successivement aux forces de gravité de ces deux planètes, il dit fort judicieuse-

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 201.

2. Cyrano avait quatorze ans.

3. Dans mon *Essai d'Energétique,* j'ai établi que la loi de Newton et, par suite, celle de Coulomb, ne sont rigoureuses que dans les milieux qui n'absorbent absolument rien de l'énergie qu'ils transmettent. Comme tous les milieux réels sont absorbants et qu'il y a partout dégradation de l'énergie, la loi de Newton est une abstraction au même titre que les postulats de la mécanique et les liaisons mathématiques, puisque, en fait, son application équivaut à supprimer le milieu, par suite à étudier une abstraction et non la réalité concrète totale.

ment : « Cette masse (la lune) étant moindre que la nôtre (la « terre), il faut que la sphère de son activité ait aussi moins « d'étendue et que, par conséquent, j'aie senti plus tard la « force de son centre. »

Il est impossible de ne pas voir dans cette phrase une compréhension assez rapprochée de la loi de gravitation universelle, puisque le rôle de la masse et de la distance y sont pressentis.

Ce qui est également remarquable dans ce passage, c'est l'indication de la « sphère d'activité », cette aïeule de nos « couches sphériques homogènes », et de l'action de leur centre, dont Bertrand a donné une si élégante démonstration.

On pourrait objecter que les mots : masse et centre, sous la plume d'un littérateur, sont dues à des hasards heureux d'expression et que Bergerac aurait pu employer d'autres termes n'ayant pas de nos jours la même portée scientifique.

Il est facile de prouver qu'il n'en est pas ainsi.

En ce qui concerne la masse, la remarque suivante, conforme aux vues de Galilée, suffira [1] : « quoiqu'une roche « tombe avec plus de rapidité qu'une plume, l'une et l'autre « ont *même inclination* pour ce voyage », l'expérience de la chute des corps dans le vide le démontrera plus tard; quant à l'action du centre, Cyrano y revient à diverses reprises; dans le soleil, notamment, il répétera [2] : la pesanteur « n'est qu'une attraction du centre, dans la sphère de son activité ».

Cette nouvelle affirmation de la même idée met hors de doute l'opinion de Cyrano sur la direction de la résultante des attractions planétaires.

Ses erreurs mêmes la justifient; il admet, en effet (ce qui est grossièrement faux), qu'à la surface du soleil il n'y a pas de pesanteur. Cyrano accepta très probablement cette hypothèse pour lui permettre d'expliquer comment il a pu marcher sur les nuées qui forment la surface du soleil.

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 143.
2. Cyrano, *loc. cit.*, p. 273.

Là, l'imagination l'a emporté sur la raison, car il dit [1] :

« Je me sentais tout honteux de marcher sur le jour...; il « me souvient seulement que je marchais légèrement des- « sus; je ne touchai le plancher que d'un point et je roulais « souvent comme une boule, sans que je me trouvasse incom- « modé de cheminer avec la tête, non plus qu'avec les « pieds...; sur quelque endroit de mon corps que je me plan- « tasse, sur le dos, sur un coude, sur une oreille, je m'y « trouvais debout. Je connus par là que le soleil est un « monde qui n'a point de centre... et que, comme j'étais bien « loin hors de la sphère active du nôtre..., il était par con- « séquent impossible que je pesasse encore... »

Puisque c'est en raison de l'absence du centre qu'il nie la pesanteur à la surface du soleil, c'est donc indiscutablement qu'il reconnaissait les propriétés directrices des centres des planètes; propriétés si précieuses pour la théorie du potentiel statique.

Les contemporains de Cyrano s'imaginaient volontiers que la Nature avait été créée pour la satisfaction ou le plaisir de l'homme.

Bergerac ne partage pas cette illusion qu'il raille fréquemment; ainsi, d'après lui [2], « dire que la Nature a pourtant « plus aimé l'homme que le chou, c'est que nous nous cha- touillons pour nous faire rire ».

Dans sa conversation avec le gouverneur de la Nouvelle-France [3], où son premier appareil (sorte de Montgolfière sur laquelle je reviendrai bientôt) [4] l'avait transporté au lieu de l'emporter dans la lune, il développe à nouveau cette idée lorsqu'il dit : [5] « Ajoutez à cela l'orgueil insupportable des

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 273.
2. Cyrano, *loc. cit.*, p. 170.
3. Le Canada, qui appartenait à la France depuis François Ier et avait pour gouverneur, à cette époque, M. de Montmagnie.
4. Cet aérostat était constitué par : « quantité de fioles de rosée, « sur lesquelles le soleil dardait ses rayons si violemment, que la cha- « leur qui les attirait comme elle fait des plus grosses nuées, m'éleva « si haut qu'enfin je me trouvai au-dessus de la moyenne région.
5. Cyrano, *loc. cit.*, p. 106.

« humains, qui se persuadent que la nature n'a été faite que « pour eux, comme s'il était vraisemblable que le soleil, un « grand corps, quatre cent trente-quatre fois[1] plus vaste que « la terre, n'eût été allumé que pour mûrir les nèfles et pom- « mer les choux. Quant à moi, bien loin de consentir à leur « insolence, je crois que les planètes sont des mondes autour « du soleil et que les étoiles fixes sont aussi des soleils qui « ont des planètes autour d'eux..., car, comment, en bonne « foi, s'imaginer que ces globes spacieux ne soient que de « grandes campagnes désertes, et que le nôtre, à cause que « nous y campons, ait été bâti pour une douzaine de petits « superbes.

« Quoi, parce que le soleil compasse nos jours et nos « années, est-ce à dire pour cela qu'il n'ait été construit « qu'afin que nous ne nous frappions pas de la tête contre « les murs? Non, non, si ce Dieu visible éclaire l'homme, « c'est par accident, comme le flambeau du roi éclaire par « accident un crocheteur qui passe par la rue. »

Cette image fort jolie en complète une autre non moins heureuse par laquelle Cyrano critique ceux qui pensent que le soleil tourne autour de la terre[2].

« Il serait aussi ridicule de croire que ce grand corps « lumineux tournât autour d'un point (la terre) dont il n'a « que faire, que de s'imaginer, quand nous voyons une « alouette rôtie, qu'on a pour la cuire tourné la cheminée à « l'entour. »

Flammarion, qui apprécie Cyrano, rappelle cette comparaison dans son *Astronomie populaire*.

Quelques brèves citations achèveront de préciser les idées de Bergerac sur le système du monde et sur l'origine de la vie à la surface de la terre.

Pour lui[3] : « évidemment, les planètes sont comme la lune « et la terre, des globes sans clarté qui ne sont capables que « de réfléchir celles qu'ils empruntent... Ce n'est pas qu'on

1. Chiffre très inexact.
2. Cyrano, *loc. cit.*, p. 104.
3. Cyrano, *loc. cit.*, pp. 255, 256.

« se puisse imaginer qu'autrefois tous ces globes n'aient été « des soleils... », il n'est donc pas téméraire de regarder Cyrano comme un des précurseurs de l'hypothèse de Laplace sur l'origine du monde.

Revenant spécialement à la terre, il ajoute[1] :

« Il y a des siècles éloignés au delà desquels il ne paraît « aucun vestige du genre humain. Peut-être qu'auparavant « la terre était un soleil peuplé d'animaux proportionnés au « climat qui les avait produits..., etc. »

Ces hypothèses très saines et très en avance sur les idées de son temps, sont en désaccord avec les doctrines de l'Église[2], « à qui nous devons donner aveuglément les mains », Bergerac ne manque pas de le faire remarquer à diverses reprises et de signaler l'incompatibilité irréductible de la foi et de la raison.

« Si vous me demandez, dit-il, de quelle façon ces mondes « ont été faits, vu que la Sainte Écriture parle seulement « d'un, que Dieu créa, je réponds que je ne dispute plus; « car si vous voulez m'obliger à rendre raison de ce que « me fournit mon imagination, c'est m'ôter la parole et « m'obliger de vous confesser que mon raisonnement le « cédera toujours, en ces sortes de choses, à la foi. »

Pour monter dans le soleil[3], Cyrano abandonne son aérostat « à fioles de rosée » et imagine un appareil dynamo-optique, c'est-à-dire une machine mise en mouvement par l'action de la lumière. Il y a là une prescience remarquable des actions mécaniques de l'éther, bien que les forces de Maxwell-Bartholi ne puissent, en raison de leur petitesse, réaliser le rêve de Bergerac.

Sa conception est la suivante : il attribue à l'action des rayons solaires sur les miroirs et le vaisseau de cristal qui

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 257.

2. Cyrano, *Lettre XIII contre les Sorciers*. Rapprocher cette citation de la note 4, page 359, relative au rôle de la raison.

3. Ce départ a lieu de la prison de Toulouse où il prétend, d'une façon toute romanesque d'ailleurs, avoir été enfermé pour impiété à la suite de la publication de son *Voyage dans la Lune*.

couronnent son aéro-éthéronef, une force suffisante pour continuer de l'entraîner vers le soleil lorsqu'il a quitté l'atmosphère et que l'action thermo-dynamique de l'air qui avait commencé l'ascension[1] ne peut plus s'exercer.

« [2] On ne doit pas s'étonner, dit-il, que dans une région « au-dessus de la moyenne où sont les vents, je continuasse « de monter, *parce que l'éther devenait vent, par la furieuse « vitesse avec laquelle il s'engouffrait* pour empêcher le « vide, et devait, par conséquent, pousser sans cesse ma « machine. »

Il admet donc dans ce mythe, que l'éther, lorsqu'il est animé d'une vitesse suffisante, est capable d'une action mécanique analogue à celle de l'air, c'est-à-dire comme la matière pesante à laquelle Bergerac l'assimile.

Malgré l'impossibilité de construire un appareil susceptible de voguer dans les espaces interplanétaires, cette conception de Cyrano sur le rôle de l'éther est remarquable au point de vue théorique. La genèse de cet instrument lui a été très probablement suscitée par l'opinion qu'il a sur la cause du mouvement de rotation de la terre; il l'attribue, en effet, à l'action des rayons du soleil qui[3], « venant à frapper « dessus (la terre) par leur circulation, la font tourner « comme nous faisons tourner un globe en le frappant de la « main[4] ».

Ce détail de l'histoire des sciences est assez ignoré; cela

1. L'appareil fantaisiste de Cyrano est une boîte surmontée d'un cristal troué en forme d'icosaèdre; il admet qu'au moment du départ la chaleur des rayons lumineux, en dilatant l'air, fait un vide « qui « attirerait pour le remplir une furieuse abondance d'air, dont la boîte « serait enlevée »; c'est cette action qui est ensuite continuée par l'éther.

2. Cyrano, *loc. cit.*, p. 251.

3. Cyrano, *loc. cit.*, p. 105.

4. On peut rapprocher de ces théories, celle qui expliquait la rotation de la terre par un effet du feu de l'enfer enfermé sous le sol; les damnés, en cherchant à fuir leur supplice éternel, font tourner notre planète comme un écureuil fait tourner sa cage?? — ou bien encore l'explication de ceux qui combattaient Galilée en disant : Dieu étant au ciel et non sur la terre peut mouvoir le ciel et non la terre??

n'est guère surprenant si l'on songe que dans les ouvrages de physique les plus réputés, on ne rappelle même pas que les théories vibratoires de l'électricité ont été très longuement discutées par de nombreux auteurs pendant la première moitié du dix-huitième siècle; cependant cela ne rabaisse en rien le mérite de Maxwell et de Hertz[1], pas plus que la « Matière effluente » de l'abbé Nollet ne diminue la portée des idées de Crookes sur la matière radiante.

Ces faits, qui prouvent la puissance d'investigation de la raison pure, montrent que nos théories modernes sont le plus souvent la confirmation d'opinions émises depuis bien longtemps et qui réapparaissent lorsque les progrès expérimentaux permettent de leur donner une base plus solide que les spéculations intuitives des savants qui les ont énoncées.

Cyrano, en bon philosophe, est très scrupuleux au point de vue des principes de la connaissance; il met en doute la création et admet « l'origine[2] éternelle du monde », il se méfie des apparences que nous révèle la sensibilité, sa reconnaissance du mouvement de la terre en est une preuve; de plus, il revient, en divers passages de ses œuvres, sur ce point essentiel de la formation du savoir; c'est ainsi qu'il observe à un contradicteur[3] : « Pourquoi supposer le ciel rond, puisque vous ne sauriez le savoir... » c'est à-dire puisque vous ne pouvez le vérifier expérimentalement.

Dans le même ordre d'idées, mais dans le domaine psychique, sa critique est non moins aiguisée; après avoir fait un parallèle satirique entre l'âme du chou et celle de l'homme, comparaison dans laquelle le chou nous est évidemment supérieur, il conclut[4] : « Si, enfin, vous insistez à me demander comment je sais que les choux ont ces belles pensées, je vous demande comment vous savez qu'ils ne les ont point. »

1. Auxquels on doit la démonstration définitive du bien fondé de ces théories.
2. Cyrano, *loc. cit.*, p, 179.
3. Cyrano, *loc. cit.*, p. 105.
4. Cyrano, *loc. cit.*, p. 174.

Ce n'est évidemment pas comme modèle de réponse logique que je cite ce passage, puisque Bergerac se répond à lui-même par une deuxième interrogation aussi insoluble que la première; mais cette boutade montre combien il est convaincu que le savoir de l'homme est peu de chose en présence de ce qu'il ignore, et que sa pénétration dans l'univers est limitée par le pouvoir récepteur de notre sensorium.

C'est par un habitant de la lune, dont les sens sont différents des nôtres[1], qu'il précise cette vérité inéluctable; entre autres choses, il fait dire[2] à ce sélénite relativement à la vie et à la mort : « Il y a trop peu de rapport entre vos sens et « l'explication de ces mystères; vous vous imaginez, vous « autres, que ce que vous ne sauriez comprendre est spiri- « tuel, ou qu'il n'est point; mais cette conséquence est très « fausse, et c'est un témoignage qu'il y a dans l'univers un « million de choses qui, pour être connues, demanderaient « en vous un million d'organes tous différents. »

En parcourant le soleil, notre audacieux voyageur traverse une contrée habitée par des oiseaux; ceux-ci discutent sur la nature de l'homme, dont Cyrano est un échantillon qu'ils observent minutieusement et au sujet duquel les philosophes emplumés se querellent longuement. Cela permet à Bergerac de se moquer des sophismes de la scolastique, de ses crédulités naïves, de ses arguments sans valeur, et de répondre finement à ceux qui refusent aux animaux la faculté d'effectuer des opérations intellectuelles, en faisant dire aux oiseaux[3] : « Hé quoi! l'homme n'a ni bec, ni plumes, ni « griffes et son âme serait spirituelle?... O Dieu, quelle im- « pertinence... »

Cette satire, dont il varie les formes par de nombreux

1. Le lunaire connaît *par ses sens* « la cause de la sympathie de « l'aimant avec le pôle, etc., alors que les proportions à ces miracles « manquent à l'homme, non plus qu'un aveugle ne saurait s'imaginer « ce que c'est que la beauté d'un paysage et les nuance de l'iris (arc- « en-ciel) ».

2. Cyrano, *loc. cit.*. p. 129.

3. Cyrano, *loc. cit.*, p. 296.

à-propos tout aussi spirituels, est plus explicite que de longues dissertations.

Sur la constitution de la matière, Cyrano a des vues fort intéressantes; il distingue très nettement la substance qui produit la chaleur de la substance qui produit la lumière[1]; c'est là une conséquence directe de ses idées dynamo-optiques.

« Ce n'est point, à proprement parler, le feu[2] même qui « brûle, écrit-il, mais une matière plus grosse, que le feu « pousse çà et là par les élans de sa nature mobile; .. *ce qui « brûle n'est pas feu, mais la matière où il est attaché,* « et que le feu du soleil ne peut être mêlé d'aucune ma- « tière[3]. »

La chaleur, ce qui brûle, est donc pour Cyrano un mouvement des molécules pesantes des corps, tandis que la lumière a un autre siège « attaché » à la masse; c'est notre milieu intermoléculaire[4]. Bergerac précise cette distinction en racontant qu'un habitant de la lune s'éclairait « avec deux « boules de feu si brillantes que chacun s'étonna comment « il ne se brûlait point les doigts ».

La raison de ce phénomène, d'après Cyrano, est la suivante :

« [5] Ces flambeaux incombustibles dit le Sélénite... sont « des rayons du soleil que j'ai purgés de leur chaleur... j'en

1. Cyrano, *loc. cit.*, pp. 252-253.

2. Le mot feu a des significations très multiples à l'exemple du mot force; souvent, ce mot (comme dans la présente citation) est synonyme d'éther lumineux; c'est ainsi que Cyrano dira : « Le feu, cette « poudre de bluettes... »; d'autres fois, il sera synonyme de l'énergie moderne, ainsi que nous le verrons plus loin.

3. Ce passage est à rapprocher de ses idées sur l'absence de pesanteur à la surface du soleil; la matière pesante ne serait pas encore formée. Cyrano attribue à l'état solaire les propriétés de l'état nébuleux qu'il ignorait.

4. Cyrano a des idées très précises sur les analogies du milieu intermoléculaire et l'éther : « Je vous réponds que ces pores du verre « (parce qu'il est transparent) sont taillés de même façon que ces « atomes de feu (éther) qui le traversent. » (Cyrano, p. 187.)

5. Cyrano, *loc. cit.*, p. 191.

« ai fixé la lumière et l'ai renfermée dans ces boules trans-
« parentes que je tiens ; cela ne vous doit pas fournir un
« grand sujet d'admiration, car il ne m'est pas plus diffi-
« cile à moi qui suis né dans le soleil de condenser ses
« rayons qui sont la poussière de ce monde-là, qu'à vous
« d'amasser de la poussière ou des atomes qui sont de la
« terre pulvérisée de celui-ci. »

Il y a loin, évidemment, de ces idées à la théorie électromagnétique de la lumière et aux lampes à vapeur de mercure ; mais on ne peut s'empêcher de remarquer que cette distinction fondamentale entre la matière qui échauffe et l'éther qui éclaire, est faite d'une façon très précise près de cent ans avant les expériences de Newton sur le spectre solaire.

A une époque où l'horreur du vide était très en honneur pour expliquer l'aspiration de l'eau dans les pompes, Cyrano, interrogé sur ce sujet, répondra[1] :

« Vous me demandez pourquoi par un chalumeau, une
« seringue ou une pompe, on fait monter l'eau contre son
« inclination ; à quoi je vous répondrai qu'elle est violentée
« et que ce n'est pas la peur qu'elle a du vide qui l'oblige à
« se détourner de son chemin, mais qu'étant jointe avec
« l'air d'une nuance imperceptible, elle s'élève, quand on
« élève en haut, l'air qui la tient embarrassée. »

Il reconnaît donc la pesanteur de l'air et la pression atmosphérique, le texte précédent ne permet pas d'en douter.

L'a-t-il comprise avant ou après Pascal, c'est un point qu'il est impossible d'éclaircir ; mais on peut admettre qu'il n'a pas attendu les expériences du Puy-de-Dôme pour avoir cette opinion ; il est facile de le justifier. Le P. Mersenne soupçonnait la pesanteur de l'air en 1632 ; les expériences de Torricelli sont de 1644 ; de plus, c'est à la suite d'entretiens avec Descartes, en présence de Roberval, les 23 et 24 septembre 1647, que Pascal fit ses expériences du

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 146.

Puy-de-Dôme, un an après, le 19 septembre 1648, et Cyrano a écrit ses voyages entre 1645 et 1650.

Contrairement à ce qui est admis dans la plupart des ouvrages de physique, Pascal n'a donc pas découvert la pression atmosphérique, puisque l'idée de l'expérience du Puy-de-Dôme appartient à Descartes dont Cyrano suivait les travaux, et qu'Adrien Auzout avait démontré la pesanteur de l'air en 1647, par l'expérience célèbre « du vide dans le vide. »

D'un travail fort intéressant de M. Félix Mathieu[1], j'extrais les quelques lignes suivantes qui indiqueront comment les scolastiques interprétaient l'expérience de Torricelli et la nature du vide barométrique; elles permettent d'apprécier à sa véritable valeur, le mérite de ceux, qui, comme Bergerac, avaient courageusement déchiré le bandeau que la croyance mettait sur les esprits les plus cultivés.

« [2]Jacques Pierus, curé de Villedé, docteur en médecine « et en théologie, professeur de philosophie au collège que « l'archevêque de Rouen venait de fonder pour faire con- « currence à celui des Jésuites, se hâta de rassurer ceux « que la pensée du vide épouvantait. En vingt-quatre heu- « res, il écrivit une dissertation *An detur vacuum in « naturâ* où il établissait que le vide est absolument impos- « sible; les anges eux-mêmes ne pourraient le produire; « Dieu seul le peut, mais il ne le voudra que lorsqu'il aura « résolu de détruire le monde. Ce que le nouveau phéno- « mène (l'expérience de Torricelli) présente de singulier « est dû à une particularité du mercure; c'est un corps « bâtard, inachevé, qui, n'ayant pas encore reçu sa « forme », ne sait quel est son mouvement naturel, s'il doit « descendre, monter ou tourner, et qui a cette particularité « de se raréfier naturellement, sans qu'il soit besoin de le « chauffer, comme en témoigne la colique des peintres,

1. *Revue de Paris*, 1er, 15 avril, 1er mai 1906; Pascal et l'Expérience du Puy-de-Dôme.

2. *Revue de Paris, loc. cit.*, 1er avril 1906, p. 578.

« *colica pictorum*, qui se servent du blanc de céruse. Ces « hésitations du mercure mettent l'Univers en danger, ce « que voyant, la Nature intervient : dans le fond du tube, « elle développe une force active, qui arrache au mercure « des vapeurs par lesquelles le danger du vide est conjuré ; « quand le mercure ne peut plus en fournir, il s'arrête et « demeure suspendu à ses propres vapeurs. »

Avec notre culture scientifique, on ne peut que sourire de la monumentale inconscience qui inspirait ces idées dogmatiques, dans lesquelles l'ignorance la plus pédantesque est alliée à l'orgueil le plus extravagant, puisque celui qui admet ces théories suppose qu'il connaît la pensée intime de Dieu. Après la lecture de ces quelques lignes, on comprend mieux que Cyrano, dans son bon sens et son savoir, ait pu se moquer de ceux qui « accommodent les principes à leur philosophie » ; est-il besoin d'ajouter que la race n'en est pas éteinte et ne le sera peut-être jamais ?

Les ouvrages philosophiques du dix-septième siècle sont remplis des discussions sur le *vide* et sur le *plein*. Cyrano, en critique avisé, ne prend pas partie dans cette lutte de deux théories extrêmes.

Aux adeptes du plein, Bergerac riposte très justement[1] :

« Il serait trop ridicule de croire que quand une mouche « pousse de l'aile une parcelle de l'air, cette parcelle en « fait reculer devant elle une autre, cette autre encore une « autre, et qu'ainsi l'agitation du petit orteil d'une puce « allât faire une bosse derrière le monde. »

Pour répondre aux vacuistes, Cyrano fait parler Descartes qu'il rencontre dans le soleil[2].

« Nous ne devons pas, dit-il, hésiter à déterminer notre « jugement sur les choses que nous concevons. En effet, « pouvons-nous rien imaginer sur la manière dont l'âme « agit sur le corps[3] ? Cependant, on ne peut nier cette

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 145.
2. Cyrano, *loc. cit.*, p. 352.
3. A ce sujet, Cyrano dira : « Je me contenterai de vous apporter « l'exemple d'un peintre qui ne peut travailler sans pinceau ; et je

« vérité ni la révoquer en doute ; au lieu que c'est une « absurdité bien plus grande d'attribuer au vide cette qua- « lité de céder au corps, et cet espace, qui sont les dépen- « dances d'une étendue qui ne peut convenir qu'à la « substance, vu que l'on confondrait l'idée de rien avec « celle de l'être, et que l'on donnerait des qualités à lui qui « ne peut rien produire, et ne peut être auteur de quoi que « ce soit. »

Les idées de Cyrano sur la pesanteur de l'air ont été assez exactes pour lui permettre de pressentir la possibilité du ballon à gaz et de la Montgolfière[1] dont il donne le principe d'une façon on ne peut plus claire ; il dit, en effet, que pour s'élever au-dessus du sol il suffit « de remplir un globe creux et très mince d'un *air*[2] très subtil ou d'une « *fumée* d'un poids[3] moindre que celui de l'atmosphère ».

Bergerac revient plus en détail sur la Montgolfière, en indiquant comment un autre personnage était monté avant lui dans la Lune. Pour cela[4], dit-il, « ce voyageur remplit deux grands vases qu'il luta « hermétiquement et se les « attacha sous les ailes ; la fumée aussitôt, qui tendait à « s'élever et qui ne pouvait pénétrer le métal, poussa les « vases en haut, et de la sorte enlevèrent avec eux ce grand « homme. »

Mais si Bergerac a conçu le moyen de s'élever, il a également imaginé le procédé pour atterrir à l'aide du parachute. Il raconte, en effet, l'arrivée du même personnage sur la Lune[5] de la manière suivante : « Quand il fut monté jus- « qu'à la Lune, et qu'il eut jeté les yeux sur ce beau jar- « din... il délia promptement les vaisseaux qu'il avait « ceints comme des ailes autour de ses épaules, et le fit

« vous dirai que l'âme est tout de même quand elle n'a pas l'usage « des sens » (Cyrano, p. 204).

1. La Montgolfière qui précéda le ballon à gaz est de 1782.
2. *Air* pour gaz, suivant le langage de l'époque.
3. *Poids*, pour densité.
4. Cyrano, *loc. cit.*, p. 118.
5. Cyrano, *loc. cit.*, p. 119.

« avec tant bonheur, qu'à peine était-il en l'air à quatre toi-
« ses au-dessus de la Lune, qu'il prit congé de ses nageoires.
« L'élévation cependant était assez grande pour le beaucoup
« blesser, sans le grand tour de sa robe où le vent s'engouf-

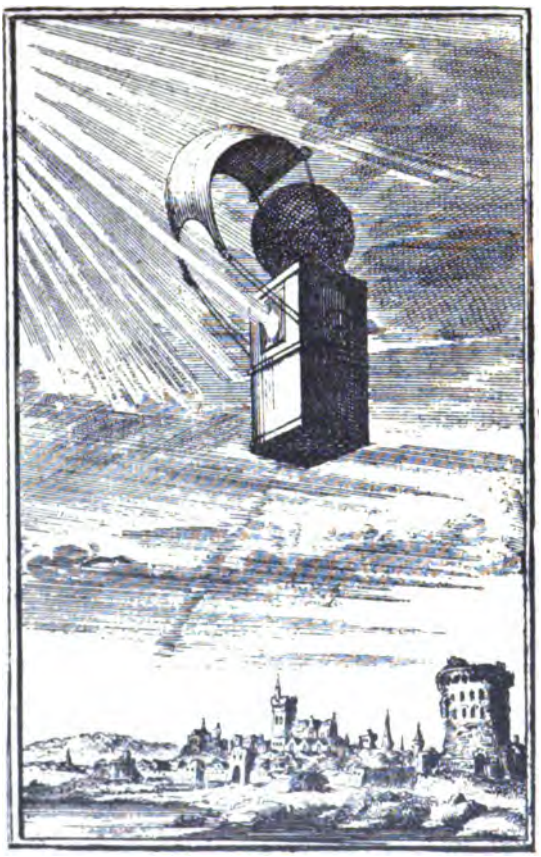

« fra et le soutint doucement jusqu'à ce qu'il eût mis pied à
« terre. »

Je m'en voudrais d'insister sur la valeur de ces presciences, dont la précision est telle que le dessinateur qui, en 1710, à Amsterdam, illustrera les œuvres de Cyrano cinquante-

cinq ans après sa mort, représentera le ballon avec tous ses éléments constitutifs, nacelle, ballon et voile directrice; le manque de mesures expérimentales a seul empêché de donner à l'ensemble des proportions acceptables.

Les investigations de Bergerac dans l'avenir, ne s'arrêtent pas là; il prévoit le phonographe, mais sans indiquer comment la réalisation sera possible.

Dans la Lune, on remet à notre voyageur des livres, dans des boîtes admirables pour leur richesse, et il s'empresse de les examiner[1].

« A l'ouverture de la boîte, je trouvai, dans un je ne sais « quoi de métail presque semblable à nos horloges, plein de « je ne sais quelques petits ressorts et de machines imper- « ceptibles... C'est un livre miraculeux où pour apprendre « les yeux sont inutiles; on n'a pas besoin que des oreilles[2].

« Quand quelqu'un donc souhaite lire, il bande, avec « grande quantité de toutes sortes de petits nerfs, cette ma- « chine; puis il tourne l'aiguille sur le chapitre qu'il désire « écouter, et en même temps il *en sort comme de la bou- « che d'un homme*, ou d'un instrument de musique, tous « les sons distincts qui servent entre les grands Lunaires à « l'expression du langage...[3] »

L'imagination débordante de Cyrano, guidée par son savoir, va plus loin encore : il conçoit une extension du sens de la vue qu'il est difficile de ne pas comparer aux rayons Roentgen.

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 193.

2. Les lunaires ont deux langages : le premier, à l'usage des grands, est formé de sons non articulés qui servent à communiquer les pensées, de sorte qu'une discussion philosophique ou juridique entre quinze ou vingt personnes est « un concert le plus harmonieux dont on puisse chatouiller l'oreille. . » (Cyrano, p. 130); le second, réservé au peuple, s'exécute par le trémoussement des membres et des gestes « d'un doigt, d'une main, d'un bras, d'un œil, d'une joue..., etc... » (p. 131); ce sont là des presciences du langage musical et de la langue des sourds-muets.

3. Dans certaines éditions, le manuscrit est interrompu juste à ce passage, soit par la perte, soit par la destruction volontaire d'un feuillet.

Lorsque Cyrano tombe dans le Soleil[1], « l'horreur dont le « consterna la bizarrerie de cet accident s'accrut bien davan- « tage par ceux qui se succédèrent; car, dit-il, *ma vue*, qui « voguait çà et là, étant par hasard tombée sur ma poi- « trine, au lieu de s'arrêter à la superficie de mon corps, « passa tout à travers... aucun endroit, ni de ma chair, ni « de mes os, ni de mes entrailles, quoique transparents, « n'avait perdu sa couleur naturelle; au contraire, mes pou- « mons conservaient encore, sous un rouge incarnat, leur « molle délicatesse... l'air que je respirais continuait la cir- « culation du sang[2]. »

Ce n'est qu'une fantaisie de l'imagination, soit; mais si on la rapproche des idées scientifiques qui lui ont donné naissance, elle est beaucoup plus remarquable, au point de vue physique, que les fictions dont la littérature offre de nombreux exemples.

Ses idées sur la Physique générale sont encore plus intéressantes.

Le « *Fragment de Physique* » que l'on trouve dans les éditions complètes de ses œuvres est d'autant plus suggestif, que cette science était encore incluse dans la Philosophie et ne formait pas un corps de doctrine spécial.

Lorsque l'on compare ce « Fragment » à la table des matières de la Physique de Rohault, publiée en 1672, alors que Cyrano est mort en 1655, on est frappé du parallélisme de ces deux ouvrages. Cette constatation n'est pas faite pour surprendre, puisque Rohault et Bergerac ont vécu ensemble; mais elle permet de supposer que Cyrano a pris une part très active dans la constitution de la science physique.

Ses vues sur le mouvement sont loin d'être diffuses ou purement déistes[3] comme celles que l'on trouve dans bon nombre d'ouvrages du dix-septième et même du dix-hui-

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 269.
2. La circulation du sang, démontrée par Harvey en 1619, était encore très discutée.
3. Dieu, cause première universelle, produit tous les mouvements mécaniques.

tième siècles. Ses conceptions se ressentent évidemment de la netteté des systèmes de Galilée, de Montaigne, de Descartes, de Gassendi, etc..., qui ont définitivement percé l'obscurité dogmatique qu'entretenait le culte de la philosophie d'Aristote.

Pour en donner une idée, je citerai quelques lignes du chapitre VII qui termine le Fragment de Physique ; il est consacré à l'examen de la communication du mouvement d'un corps à un autre.

« Nous ne reconnaissons pas de différence entre l'effet « d'un boulet poussé par un canon contre la muraille d'une « ville et celui qu'il fait en tombant de haut en bas. »

C'est une reconnaissance non douteuse de l'identité du travail de la gravité avec celui de l'expansion de la poudre.

Continuant l'analyse du mouvement dans un milieu où les corps déplacés rencontrent d'autres matières, Cyrano déclare qu'ils « communiquent du mouvement *au préjudice du leur*, « qu'on concevra diminuer à mesure et se perdre ensuite « tout à fait, quand, avec le peu de mouvement qui leur « restera, ils viendront à rencontrer des corps de telle résis- « tance qu'ils leur départiront à la fin tout le mouvement « qu'ils avaient.

« Ainsi l'on entendra comment le mouvement se doit « ralentir dans un corps, à proportion qu'il le communi- « quera à d'autres, lesquels de leur côté continueront à se « mouvoir jusqu'à ce qu'ils aient encore donné tout leur « mouvement.

« De cette explication, il est facile à juger que *dans le « monde, le mouvement n'augmente ni ne diminue* puisque « ce qu'un corps en perd, se conçoit possédé par un autre. »

« Pour confirmation de cette doctrine, et pour vous faire « entendre qu'un corps ne cesse de se mouvoir que parce « qu'il a donné son mouvement à un autre, vous n'avez qu'à « remarquer que, disposant un mobile, en sorte seulement « qu'il ait à déplacer moins de parties du milieu, dès lors il « se meut beaucoup plus longtemps que s'il était continuel « lement appliqué à de nouvelles parties. »

On ne peut, à mon avis, s'empêcher de voir dans ce passage (que domine la phrase : « dans le monde le mouvement n'augmente ni ne diminue ») un premier énoncé du principe de la conservation de l'Energie mécanique[1] que Newton précisera au siècle suivant en disant : « Partout, « l'action (produit de la force par la vitesse[2]) est égale à la « réaction[3]. »

Lorsque j'admets que Cyrano pressentait le principe de la conservation de l'Energie, je ne vois pas d'un regard trop bienveillant l'œuvre de ce libertin. Je vais, en effet, démontrer très facilement qu'il soupçonnait les diverses transformations de l'Energie, dans laquelle il faisait même rentrer les faits psychiques.

Pour Bergerac, le « feu est[4] le constructeur des parties et « du tout de l'Univers; le feu[5] se meut de soi-même, car « ayant trouvé les organes propres à l'agitation nécessaire « pour raisonner, il a raisonné; quand il en a seulement « trouvé de propres à sentir, il a senti; quand il en a trouvé « de propres à végéter, il a végété... » comme l'eau d'une grande rivière « fait moudre un moulin ou conduit les res- « sorts d'une horloge ».

Cette série de manifestations du « feu » de Bergerac, qui est indubitablement ce que nous appelons aujourd'hui l'Energie, est à mon sens une prescience des plus remarquables; elle l'est d'autant plus qu'il n'oublie pas de faire rentrer la chaleur dans son idée de conservation du mouvement[6].

« Prenez, je vous prie, dit-il, une bûche ou quelque autre

1. Le terme *énergie* que l'on ne trouve pas dans Cyrano était cependant employé par Gassendi.
2. Travail par unité de temps ou puissance.
3. Remarquons, en passant, que Newton n'a pas écrit, comme on le lui fait dire dans un postulat de la mécanique : *La force d'action est égale à la force de réaction;* la différence entre l'énoncé newtonien et ce que la science classique lui fait dire est si considérable que l'on ne peut s'expliquer comment la pensée du philosophe anglais a pu être travestie à ce point.
4. Cyrano, *loc. cit.*, p. 184.
5. Cyrano, *loc. cit.*, p. 186.
6. Cyrano, *loc. cit.*, p. 148.

« matière combustible, et y mettez le feu; ils diront, quand « elle sera embrasée, que ce qui était bois est devenu feu; « mais je leur soutiens que non, et qu'*il n'y a point davan-* « *tage de feu, quand elle est tout enflammée, qu'avant* « *qu'on en eût approché l'allumette.* »

Ce passage ne permet pas de doute sur la portée du mot « *feu* » qui est bien notre énergie; autrement la phrase n'aurait aucune signification.

Mais les raisons qu'il donne de son opinion, qui a devancé de près de deux siècles la démonstration de Joule, n'ont aucune signification pour nous, elle n'en avait peut-être pas davantage pour ses contemporains; il dit, en effet: Mais le feu[1] « qui était caché dans la bûche, que le froid et « l'humidité empêchaient de s'étendre et d'agir, secouru « par l'étranger, a rallié ses forces contre le flegme qui « l'étouffait et s'est emparé du champ qu'occupait son « ennemi; aussi se montre-t-il sans obstacles et triomphant « de son geôlier. »

Nous sommes forcément réduits à des conjectures sur le fond de la pensée de Cyrano. Comment interpréter le « secours de l'étranger »? songeait-il au rôle de l'air dans la combustion? qu'entend-il par « le champ qu'occupait son ennemi »? qu'est-ce que le « triomphe du feu sur son geô-lier... » autant d'énigmes que la découverte des manuscrits de son *Histoire de l'Etincelle*, ouvrage qui a disparu, permettrait peut-être d'éclaircir.

Je livre sur ce point, une supposition, qui ne vaut que ce que valent de pareilles hypothèses.

A cette époque, les savants ne donnaient pas toujours leurs découvertes au public; ils les dissimulaient même de façon assez bizarre, généralement sous des logogriphes qui permettaient de prendre date, tout en réservant le monopole de sa trouvaille à celui qui l'annonçait.

C'est ainsi que Galilée, en 1610, peu de temps après l'invention de la lunette, fit connaître l'aspect singulier de

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 148.

Saturne, qui lui paraissait formée de trois corps, au moyen de l'énigme suivante :

Smaisnermiclmbpobtalevmibvneuvgyaviras.

Ce texte dissimulait la phrase latine :

Altissimum planetam tergeminum observavi.

J'ai observé que la planète la plus élevée est trijumelle.

En 1655, l'année même de la mort de Bergerac, dans une lettre à John Wallis, Huyghens employait le même procédé pour exprimer son avis sur les satellites de Saturne.

Il est donc permis de supposer que Cyrano a provisoirement enveloppé ses idées dans des phrases à double sens, qu'il aurait explicitées s'il avait vécu, et qu'il avait peut-être développées dans ses manuscrits très probablement perdus pour toujours.

Sa circulation du « feu » à travers tous les phénomènes naturels est encore indiquée dans le passage suivant[1] :

« ...ce malheureux enfermé dans une goutte d'eau se « rencontrera peut-être au pied d'un chêne, de qui le feu « animal invitera ce pauvre égaré de se loger avec lui. « Ainsi le voilà qui revient au même état dont il était sorti « quelques jours auparavant.

« ...Le voilà donc qui sert de ballons aux vents, fournit « aux animaux de respiration, remplit le vide que la « nature fait, et peut-être que, s'étant enveloppé dans une « goutte de rosée, il sera sucé et digéré par les feuilles altérées de cet arbre où s'est retiré notre feu... mais il nous « manque un Prométhée... qui nous rende sensible ce que « je veux bien appeler matière première. »

Il se rend compte, également, des transformations de la matière sous l'action des « feux » de diverses espèces ; et pour fixer sa pensée, il se sert d'une image fort expressive[2]. « Ainsi à pénétrer sérieusement la matière, *vous connaîtrez* « *qu'elle n'est qu'une*, qui, comme excellente comédienne,

1. Cyrano, *loc. cit*, p. 149.
2. Cyrano, *loc. cit.*, p. 141.

« joue ici-bas toutes sortes de personnages, sous toutes « sortes d'habits. »

Il adopte l'unité de la matière, idée très ancienne, au sujet de laquelle il imagine des fictions métamorphiques les plus extravagantes; il ne peut évidemment pas soupçonner la diversité des corps simples, dont notre chimie a déterminé les propriétés caractéristiques; et puis, qui sait si les philosophies anciennes et Cyrano ne sont pas en avance sur la chimie actuelle, encore impuissante à démontrer l'unité de la matière. Certains défenseurs modernes de cette idée admettent que les substances dites corps simples ont leurs atomes identiques, groupés dans la molécule, comme les unités dans les nombres premiers; aujourd'hui ce n'est qu'ingénieux, l'avenir dira s'ils ont raison.

Ce philosophe est tellement convaincu de la nécessité du mouvement de la matière dans tous les faits sensoriels, que, d'après lui, le contact n'est pas suffisant pour produire la sensation du toucher; aussi il admet[1] « que de toute matière palpable, il se fait une émission perpétuelle de petits corps ».

C'est le principe que G. Lebon vient d'invoquer tout récemment pour démontrer que la radioactivité n'est pas spéciale au radium, mais bien une propriété générale des corps[2]. Cela revient à admettre que la forme solide n'est qu'un stade de très longue durée, et que la matière se résout continuellement en éther, par dissociations atomiques; on ferme ainsi le cycle des transformations entre la masse pesante et l'éther sidéral, qui peut être la matière unique des philosophes, en même temps que l'on explique l'origine de l'énergie si considérable extériorisée par le radium[3].

Je terminerai cette bien longue analyse des œuvres scien-

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 189.

2. G. Lebon. *L'Evolution de la matière* (dans la bibliothèque de Philosophie scientifique de Flammarion).

3. Cyrano développe ailleurs ce changement continu des formes de la matière. « Cette sueur (vapeur) étendue par le feu se convertit en « fumée et devient air (gaz); cet air encore davantage fondu par la « chaleur s'appelle feu (éther)... » (Cyrano, p. 142).

tifiques de Cyrano en signalant trois idées fort curieuses au point de vue biologique.

Il pressent assez nettement la découverte de la cellule organique, qui est devenue la base de l'étude des êtres vivants. Cyrano dit à ce sujet : « Peut-être que notre chair, « notre sang... ne sont autre chose qu'une tissure de petits « animaux qui s'entretiennent, nous prêtent leur mouve- « ment par le leur, et se laissent aveuglément conduire à « notre volonté qui leur sert de cocher..., et produisent « tous ensemble cette action que nous appelons la vie[1]. »

Mais ce qui est plus remarquable, c'est que non seulement il voit l'évolution de la matière, avec les alchimistes qui cherchaient la transmutation des métaux, mais il entrevoit l'évolution des espèces végétales et animales. Cette idée, reprise par Goethe et définitivement formulée par Lamarck et Darwin, est bien soupçonnée par Bergerac, puisqu'après avoir dit[2] qu'avec « un peu moins de certaines figures » la matière eût été un « orme, un peuplier, un saule... la plante « sensitive, une huître à l'écaille, un ver, une mouche, une « grenouille, un moineau, un singe, un homme », il ajoutera[3] :

« Vous ne savez donc pas qu'un million de fois cette ma- « tière s'acheminant au dessein d'un homme s'est arrêtée à « former tantôt une pierre, tantôt du plomb, tantôt du co « rail, tantôt une fleur, tantôt une comète, et tout cela *à* « *cause du plus ou moins de figures qu'il fallait* », et que plus loin il précisera toute sa pensée en disant[4] : « Nous « devons croire, *puisque tous les êtres dans la nature ten-* « *dent au plus parfait, qu'ils aspirent à devenir hommes*, « cette essence étant l'achèvement du plus beau mixte... « qui soit au monde... »

Enfin, en ce qui concerne l'influx nerveux, Cyrano a prévu qu'il avait une vitesse de transmission appréciable[4], puis-

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 176.
2. Cyrano, *loc. cit.*, p. 185.
3. Cyrano, *loc. cit.*, p. 199.
4. Cyrano, *loc. cit.*, p. 189.

qu'il écrit : « Je m'imagine toutefois que plus nous tâtons « par un membre proche de la tête, et plus vite nous distin- « guons[1]; ce qui se peut expérimenter. »

Quel a pu être le guide de Cyrano dans l'énoncé de ses presciences surprenantes?

Je crois l'avoir trouvé dans sa lettre *Contre les Sorciers*, à laquelle j'ai déjà fait quelques emprunts.

Le titre ironique de ce document, véritable modèle de générosité et de courage civique, cache une protestation vibrante contre les supplices infligés à de prétendus sorciers, comme les curés Urbain Grandier[2], Louis Goffredi[3], etc...

Malgré les dangers que sa sincérité pouvait lui faire courir, il qualifia « les grands effets de magie » qui ont servi de prétexte aux condamnations, de « Credo de ceux qui ont trop de foi », et écrivit les lignes suivantes que je voudrais voir en tête de tous les ouvrages de science : « Ni le nom « d'Aristote plus savant que moi, ni celui de Platon, ni « celui de Socrate, ne me persuadent point, si mon juge- « ment n'est convaincu par raison, de ce qu'ils disent. « *La raison seule est ma reine, à qui je donne volon-* « *tairement les mains*[4]. »

Cette dernière phrase surtout mériterait d'être gravée au frontispice de toutes les écoles, elle est l'expression parfaite du droit ou plutôt du devoir de libre examen, que l'homme ne devrait jamais abdiquer devant qui que ce soit; elle est la négation absolue du principe d'autorité scientifique, qui en aucun cas ne peut se substituer aux arguments de la raison[5].

1. Pour, nous percevons.
2. Accusé d'avoir jeté un sort aux Ursulines du couvent de Loudun.
3. Accusé d'avoir séduit une fille de seize ans, par l'intermédiaire du diable, auquel il s'était donné.
4. A reprocher de la citation de la note 2, page 341, relative à l'Eglise.
5. Le philosophe doit abhorrer « toutes ces expressions de prodiges et d'événements de nature (pour surnaturels) qu'ont inventé les stupides, pour excuser les faiblesses de leur entendement » Cyrano, p. 201).

Ces vérités, oubliées par trop de maîtres et encore par plus d'élèves (puisque chacun de nous reste toujours un élève sur tant de choses), sont, à mon avis, l'étoile qui a guidé la marche de Cyrano dans ses extraordinaires anticipations.

Elles forment une très haute leçon de choses qui sera la conclusion de cet examen rapide des productions scientifiques de Cyrano.

A son exemple[1] « n'embrassons point une opinion, à cause « que beaucoup la tiennent ou parce que c'est la pensée d'un « grand philosophe; mais seulement à cause que nous « voyons plus d'apparence qu'il soit ainsi que d'être autre- « ment »... alors on ne sera jamais « assez déraisonnable, « après s'être soustrait à la tyrannie de l'autorité, pour éta- « blir la sienne, sans preuve », et l'on pratiquera la tolérance, on sollicitera la libre discussion, seules voies fécondes qui, à l'aide de l'expérience, puissent conduire vers le progrès.

VI. — Ses idées sociales.

Le tempérament de Cyrano et son indépendance de caractère, impliquent des appréciations intéressantes sur les mœurs de son époque; nous les examinerons brièvement pour compléter l'étude de cet esprit si original.

Ses luttes avec l'autorité paternelle lui font rêver d'une organisation où l'intelligence aurait le pas sur l'autorité de la vieillesse[2].

« Enfin, lorsque vous aimiez un homme spirituel, c'était « à cause que, par la vivacité de son génie, il pénétrait une « affaire mêlée...; et cependant vous lui continuez vos hon- « neurs, quand ses organes usés rendent sa tête imbécile, « pesante et importune aux compagnies,... concluez donc « par là... qu'il vaut mieux que les jeunes gens soient

1. Cyrano, *loc. cit.*, *Lettre contre les sorciers*.
2. Cyrano, *loc. cit.*, p. 166.

« pourvus du gouvernement des familles que les vieillards...»; il trouve même, dans la Lune[1], un pays « où les animaux vont de la mort à la naissance, et rajeunissent à force de vieillir ».

Pour exprimer que le talent devrait mesurer le bien-être de celui qui le manifetse, Cyrano admet que dans la Lune, la monnaie est constituée par les œuvres en vers, que chacun doit produire[2].

« Quand on a composé, l'auteur les portes à la cour des « monnaies, où les poètes jurés du royaume tiennent leur « séance. Là, ces versificateurs officiels mettent les pièces à « l'épreuve, et si elles sont jugées de bon aloi, on les taxe. « selon le mérite de la pièce; et ainsi quand quelqu'un « meurt de faim, ce n'est jamais qu'un buffle, et les per- « sonnes d'esprit font toujours grande chère. »

Les collectivistes modernes qui rêvent d'une société où les bons de consommation remplaceraient l'or et l'argent de nos monnaies n'ont donc pas le mérite de l'invention.

Cet ennemi de toute autorité conventionnelle devait fatalement railler le pouvoir royal; Cyrano n'y manque pas.

Il prête au royaume des oiseaux une organisation dont l'ironie cache de larges pensées humanitaires que nos sociologues et nos pacifistes cherchent à réaliser[3].

« Pensiez-vous donc, me dit-elle (la Pie), que ce grand « aigle fût notre souverain ? C'est une imagination de vous « autres hommes qui, à cause que vous laissez commander « aux plus grands, aux plus forts, aux plus cruels de vos « compagnons, avez sottement cru, jugeant de toutes choses « par vous, que l'aigle nous devait commander. Mais notre « politique est bien autre; car nous ne choisissons pour nos « rois que les plus faibles, les plus doux, les plus pacifi- « ques... et nous les prenons faibles, afin que le moindre à « qui ils auraient fait quelque tort se pût venger de lui. « Nous le choisissons doux, afin qu'il ne haïsse, ni ne se

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 133.
2. Cyrano, *loc. cit.*, p. 138.
3. Cyrano, *loc. cit.*, p. 302.

« fasse haïr de personne ; et nous voulons qu'il soit d'une « humeur pacifique pour éviter la guerre, le canal de toutes « les injustices. »

La Ligue contre la dépopulation trouverait toute satisfaction dans une société organisée, comme la « Province des Philosophes » dans le Soleil[1], puisque Cyrano y suppose les mœurs suivantes :

« Au reste, quand une famille a plus d'enfants qu'elle « n'en peut nourrir, *la République les entretient ;* mais « c'est un malheur qui n'arrive guère, parce qu'aussitôt « qu'une femme accouche dans la Cité, *l'Epargne* fournit « une somme annuelle pour *l'Education* de l'Enfant, selon « sa qualité, que les Trésoriers d'Etat portent eux-mêmes à « certains jours à la maison du père. »

Heureux pays que celui où le percepteur apporte l'argent aux pères chargés d'une nombreuse famille.

Dans la Lune, on apprécie particulièrement les hommes qui ont un grand nez.

Ce nez a une utilité assez inattendue[2] ; « il sert à se passer d'horloge » ; il est l'aiguille d'un cadran solaire dont les dents des lunaires indiquent les heures.

Mais ce n'est pas la seule raison d'être de ce nez aux dimensions exceptionnelles ; Cyrano, pour se consoler sans doute de sa laideur physique[3], attribue aux possesseurs d'un grand nez, des qualités morales qui compensent largement les inconvénients physiques d'un organe un peu trop développé ; les lunaires disent, en effet, à Bergerac :

« Afin que vous sachiez pourquoi en ce pays tout le « monde à le nez grand, apprenez qu'aussitôt que la femme « est accouchée, la matrone porte l'enfant au maître du sémi- « naire, et justement au bout de l'an, les experts étant as- « semblés, si son nez est trouvé plus court qu'à une certaine

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 369.
2. Cyrano, *loc. cit.*, p. 197.
3. Qu'il partage avec Mansard, l'architecte, dont la ressemblance avec Bergerac est frappante.

« mesure que tient le syndic, il est censé camus et mis « entre les mains des gens qui le châtrent.

« Vous me demandez la cause de cette barbarie et com- « ment il peut se faire que chez nous, chez qui la virginité « est un crime, établissons des continences par force? Mais « sachez que nous le faisons après avoir observé depuis « trente siècles qu'un grand nez est le signe d'un homme « spirituel, courtois, affable, généreux, libéral, et que le petit « nez est le signe du contraire. C'est pourquoi, des camus « on bâtit les eunuques. »

Comme Cyrano obligeait « à aller sur le pré » ceux qui le regardaient avec trop d'insistance, on peut supposer que cette fiction est une pointe, inoffensive celle-là, contre les anonymes auxquels son physique n'avait pas le don de plaire.

A-t-il soupçonné quelques principes d'hygiène? Il est permis de le penser. Ses vues sur l'eau de pluie et les bienfaits du soleil qui boit à notre santé en sont une preuve; mais on trouve d'autres arguments plus précis en faveur de cette supposition.

Un lunaire, notamment, lui dit :

« Sachez donc, quoique en votre monde on gouverne la « santé plus négligemment, que le régime de celui-ci (la « lune) n'est pas à mépriser[1]. »

Ce sélénite lui expose ensuite que dans la lune, la crémation est la règle. « Hormis les criminels on brûle ici tout le « monde; aussi est-ce une coutume très décente et très rai- « sonnable, car nous croyons que le feu ayant séparé le pur « d'avec l'impur, la chaleur rassemble par sympathie cette « chaleur naturelle qui faisait l'âme, et lui donne la force « de s'élever toujours en montant jusqu'à quelque astre, la « terre de certains peuples plus immatériels que nous et « plus intellectuels, parce que leur tempérament doit répon- « dre et participer à la pureté du globe qu'ils habitent. »

La portée sanitaire de cette mesure est imparfaitement

1. Cyrano, *loc. cit.*, p. 313.

comprise, mais nettement reconnue par Cyrano; ce passage nous indique également qu'il admet la circulation de l'esprit, comme la circulation de la matière dans des mondes analogues à ceux que Wells nous a dépeints, notamment dans « *La machine à explorer le temps* ».

Il reviendra sur ce sujet dans le soleil où les oiseaux de paradis disent en lui « mettant le bec à l'oreille...

« Il faut... te persuader que comme toi et les autres brutes, êtes matériels, et, comme la mort, au lieu d'anéantir « la matière, elle n'en fait que troubler l'économie, tu dois, « dis je, croire avec certitude que, cessant d'être ce que tu « étais, tu commenceras d'être quelqu'autre chose... Mais « j'ai un secret à te découvrir, que je ne voudrais pas qu'aucun de mes compagnons eût entendu de ma bouche, c'est « qu'étant mangé comme tu vas être, de nos petits oiseaux, « tu passeras en leur substance. Oui, tu auras l'honneur de « contribuer, quoique aveuglément, aux opérations intellectuelles de nos mouches et de participer à la gloire, si tu « ne raisonnes toi-même, de les faire au moins raisonner. »

Ces quelques extraits donnent une idée de la méthode critique de Cyrano, en ce qui concerne les mœurs de la société; mais il est un point pour lequel il n'a pas recours à la fiction, malgré les lois contre le duel, c'est que pour lui[1]: « L'honneur sali ne se lave qu'avec le sang ».

Cette pensée qu'il a mise en pratique et qu'il pose comme règle de conduite des individus, est en contradiction avec les mœurs pacifiques qu'il voudrait voir substituer aux régimes guerriers encore en honneur chez tous les peuples, même civilisés; mais en matière de mœurs et d'honneur, la logique n'est pas ce qui les réglemente, il ne faut donc pas s'étonner de cette contradiction sous la plume de Bergerac[2].

1. *Lettre contre un poltron.*

2. Certains mots du langage de cette époque auraient mérité d'être conservés par les techniciens; ainsi, le verbe *poulier* dont Cyrano fait un fréquent usage, indique très exactement l'action de monter un fardeau, en tirant sur une corde qui passe sur une poulie; ce mot a

VII. — Les jugements portés sur Cyrano.

Les principales appréciations qui ont été portées sur Bergerac, achèveront de démontrer qu'une tentative de réhabilitation scientifique n'était pas inutile.

Les contemporains et le siècle qui suivit Cyrano furent injustes et même cruels à l'égard de cet esprit trop indépendant pour être compris par eux.

Il faut le dix-neuvième siècle et les libertés qu'il a vues naître pour que la critique, devenue impartiale, apprécie la valeur littéraire de cet écrivain; mais les savants, par un oubli regrettable, ont omis d'analyser son œuvre.

De Tallemant des Réaux[1] donne sur Bergerac une opinion qui devait être celle de leurs contemporains; par sa brutalité elle a l'allure d'une sentence[2].

« Un *fou* nommé Cyrano fit une pièce de théâtre, intitulée « la Mort d'Agrippine..... La pièce était un pur galima- « tias... » et c'est tout.

Aucune remarque sur les autres œuvres, les Lettres, le Pédant et ses voyages.....; le nom de Cyrano n'est plus cité par ce chroniqueur, qu'à l'occasion d'un mot du libraire qui avait édité Agrippine; et non pour laisser une trace quelconque du nom de Cyrano; voici, du reste, comment s'exprime Tallemant des Réaux :

« Sercy, qui imprima la tragédie d'Agrippine, dit à Bois- « Robert qu'il avait vendu l'impression en moins de rien. — « Je m'en étonne, dit Bois-Robert. — Ah ! Monsieur, reprit « le libraire, il y a de *belles* impiétés[3]. »

Toutefois, l'éditeur de Tallemant des Réaux donne dans

disparu de l'usage et n'a pas été remplacé, c'est regrettable; *poulier* des briques, du mortier, etc..., serait beaucoup plus expressif que le mot *monter* employé aujourd'hui.

1. Né à La Rochelle, la même année que Cyrano.

2. Les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, 2e édition, 1840. Delloy, X, p. 190.

3. Tallemant des Réaux, *loc. cit.*, p. 193.

un renvoi[1] des détails intéressants sur la mutilation des œuvres de Cyrano. Il affirme que, même le Pédant joué, les Lettres n'ont été imprimées qu'avec de grands retranchements; il dit posséder le manuscrit ayant appartenu à M. Monmerqué[2] et qui contient trois lettres inédites.

Ménage (1613-1692) est aussi injuste et plus méchant[3] que Tallemant des Réaux : « Les pauvres ouvrages, dit-il, que « ceux de Cyrano de Bergerac!... je crois que, quand il fit « son voyage dans la Lune, il en avait déjà le premier quar- « tier dans la tête. Il est mort *fou*. »

Cependant, Ménage, tout en les méprisant, constate le succès qu'ont eu les traits d'esprit de Cyrano[4]. « Je ne sais si « les bons mots de Bergerac qui ont le plus été admirés de « la cour..... dérideraient à présent le front aux grimaux[5] « de collège, tant le goût est changeant. »

Le premier auteur qui ne médise pas de Cyrano paraît être l'abbé Guéret[6]. Dans un dialogue supposé entre Balzac, Vaugelas, Ogier et Cyrano, il fait dire à ce dernier : « Je « suis fantasque comme la Mule du pape et vaillant comme « mon Espée. »

Les critiques ultérieures ne sont pas plus équitables :

Voltaire (1694-1778) affirme que Cyrano est mort fou, à la suite d'une longue folie. La vengeance de Dassoucy qui n'avait pu atteindre Cyrano de son vivant, le poursuit donc après sa mort.

L'Encyclopédie ne cite même pas le nom de Cyrano, et en critiquant la « Pointe », conformément au goût de Boileau, le Chevalier de Jaucourt ne nomme pas Bergerac, qui cepen-

1. Tallement des Réaux, *loc. cit.*, p. 190.

2. Trouvé le 18 avril 1833 auprès de Saint-Sulpice à Paris; c'est M. Deullin d'Epernay qui en fit don à la Bibliothèque nationale où il est classé sous le n° 4557. Fonds français, nouvelles acquisitions (d'après A. Brun, *Savinien de Cyrano*, Paris, 1893).

3. *Menagiana*, 3e édition, II, p. 22, 1715.

4. *Menagiana*, *loc. cit.*, III, p. 241.

5. *Grimaux*, nom donné aux élèves des classes les plus élémentaires et principalement aux plus ignorants.

6. Abbé Guéret. *La Guerre des auteurs anciens et modernes.* Paris, 1671, p. 193.

dant a produit, plus que tout autre peut-être, des exemples remarquables de ce jeu d'esprit.

Mirabeau (1749-1791) n'a vu dans Agrippine qu'un trait d'athéisme avec privilège du roi.

Le genre d'esprit, si spécial à Cyrano, paraît avoir été apprécié par l'un des meilleurs auteurs du dix-septième siècle, par La Bruyère. Le célèbre psychologue ne cite pas Bergerac, ne fait pas d'allusion à sa burlesque audace, cependant, il ne devait pas mépriser la Pointe puisqu'il n'a pas craint d'écrire : « La Cour est comme un édifice bâti de « marbre, je veux dire qu'elle est composée d'hommes fort « durs, mais fort polis. » C'est une démonstration à la Bergerac.

Bien plus, La Bruyère approuve les audaces littéraires; et peut-être a-t-il pensé à Cyrano lorsqu'il écrivait :

« Il faut éviter le style vain et puéril, de peur de ressem- « bler à Dorilas[1] et Handbourg[2]. L'on peut, au contraire, « en une sorte d'écrits, hasarder de certaines expressions, « user de termes transposés[3] et qui peignent vivement, et « plaindre ceux qui ne sentent pas le plaisir qu'il y a à s'en « servir ou à les entendre ».

La Bruyère ajoute encore :

« Il y a des artisans ou des habiles[4] dont l'esprit est « aussi vaste que l'art et la science qu'ils professent; ils « lui rendent avec avantage, par le génie et par l'invention, « ce qu'ils tiennent d'elle et de ses principes; ils sortent de « l'art pour l'ennoblir, s'écartent des règles si elles ne les « conduisent pas au grand et au sublime; ils marchent « seuls et sans compagnie, mais ils vont fort haut et pénè- « trent fort loin, toujours sûrs et confirmés par le succès « des avantages que l'on tire de l'irrégularité. »

1. L'historien Varillas.
2. Le P. Maimbourg.
3. Transposés quant au sens qu'on leur attache ordinairement.
4. D'après Vaugelas, « savant, marque seulement une mémoire remplie; au lieu que le mot habile suppose toute cette science, et ajoute un génie élevé, un esprit solide, un jugement profond, un discernement étendu. »

Puis, pour expliquer l'incompréhension quasi générale du caractère qu'il vient d'analyser, La Bruyère ajoute :

« Les esprits justes, doux, modérés, non seulement ne les « atteignent pas, ne les admirent pas, mais ils ne les com- « prennent point, et voudraient encore moins les imiter. Ils « demeurent tranquilles dans l'étendue de leur sphère, vont « jusques à un certain point qui fait les bornes de leur « capacité et de leurs lumières ; ils ne voient pas plus loin, « parce qu'ils ne voient rien au delà. » Et comme pour mieux préciser ce portrait qui ressemble singulièrement à Bergerac, bien qu'il ne soit pas nommé, La Bruyère précise les caractéristiques de l'esprit critique [1] et s'élève contre le pédantisme et le plagiat, les deux cauchemars de Cyrano.

On voit par ce rapide aperçu combien Bergerac était méconnu, même par les hommes supérieurs. Il n'est donc pas étonnant que La Bruyère, tout en appréciant le genre d'esprit qui a inspiré les œuvres de Cyrano, n'ait pas tenté de défendre un « fou ».

« Les étrangers, ont été à son égard plus justes que nous, « puisqu'il a été traduit en plusieurs langues... Les Anglais « l'ont surtout apprécié, comme il est facile de s'en con- « vaincre en lisant le troisième volume de *History of fic- « tion*, et un journal littéraire de Londres : *The Retrospec- « tive Review*, qui publia, en 1820, un article sur les écrits « de notre poète, avec une appréciation, accompagnée d'ex- « traits, qui popularisa son nom en Angleterre[2]. »

Nous venons d'avoir, dans un tout autre ordre d'idées, un nouvel exemple de la supériorité de jugement de l'étranger sur nos illustrations françaises, puisque ce n'est que lorsque lord Kelvin eut hautement apprécié les travaux de Curie sur la piezo-électricité, sur le thermo-magnétisme, sur les milieux cristallisés et le principe de symétrie, que la notoriété est venue à cet illustre savant, dont la modestie

1. Ces citations de La Bruyère sont extraites du chapitre Ier des *Ouvrages de l'esprit*, in fine.

2. Le Blanc, *Préface des œuvres de Cyrano*, p. 94.

n'eut d'égale que la grandeur de caractère et la profondeur des connaissances physiques.

Il faut arriver à Nodier (1838), soit près de deux cents ans après la mort de Cyrano, pour trouver un jugement éclairé et équitable[1].

La discussion fine et judicieuse de ce critique érudit s'applique exclusivement à l'œuvre littéraire; néanmoins, il a soupçonné l'importance des aperçus scientifiques dont Cyrano a semé ses histoires de la Lune et du Soleil, ainsi que ses Lettres.

Nodier écrit, en effet : « Quoi qu'il en soit, et que le « *Voyage dans la Lune* ait été, comme je le pense, un des « essais de la jeunesse de l'auteur[2], ou qu'il ne soit venu, « comme dit Voltaire, qui a le privilège de dire tout ce « qu'il veut, que lorsque Cyrano était déjà fou, c'est une « production remarquable par la quantité de paradoxes « physiques dont il contient ou le principe, ou le dévelop- « pement. Si la partie romanesque n'en a rien de fort « agréable, la partie systématique en est au moins fort « remarquable.

« Ses idées sur les sentiments des métaux, l'instinct des « plantes, la raison des brutes, ses heureuses anticipations « sur la découverte des aérostats, une foule de conjectures « aussi piquantes... cette ingénieuse prévision d'un progrès « inconnu, avaient certainement, en ce temps-là, quelque « mérite de nouveauté. »

Nodier continue en affirmant, à son point de vue, la supériorité complète de Cyrano sur Fontenelle, dont le *Livre des Mondes* est inspiré par Bergerac, puis il ajoute :

« La *Lettre contre les Sorciers*, que l'on brûlait encore

1. *Bulletin du Bibliophile*, 1838, n° 8.

2. Nodier est par suite d'avis que Cyrano n'a pu être inspiré par l'*Homme dans la Lune* de Godwin, ou le *Voyage chimérique fait au monde de la Lune*, nouvellement découvert par Dominique Gonzalès, aventurier espagnol, autrement dit le Courrier volant.

Nous reviendrons plus loin sur *Le Monde de la Lune* de Wilkins (1655).

« cinquante ans après, me paraît un des modèles les plus « parfaits de la discussion philosophique, et elle était com- « posée en face des fanatiques de Loudun... »

Pour montrer jusqu'à quel point il admire Cyrano et apprécie la logique, la franchise de son inspiration, Nodier continue ainsi : « Je n'ai pas le droit de me montrer difficile sur « le choix de la place que j'occuperai dans la mémoire des « hommes, mais j'aimerais mieux, au talent près du style, « léguer à la postérité ce généreux et solide plaidoyer pour « l'innocence et le malheur, que *les Provinciales* du grand « Pascal...

« Il semble qu'un homme qui a ouvert tant de voies au « talent, et qui est allé si avant de lui-même dans toutes les « voies qu'il a ouvertes, devait avoir laissé un beau nom « dans la littérature. Or, demandez, s'il vous plaît, ce que « vaut en France le nom littéraire de Cyrano. »

Et après avoir montré que, chez Cyrano, le souci de l'honneur personnel, de sa personnalité, de son indépendance, ont été la cause de ses malheurs, il termine sa critique en disant : « Il mourut de chagrin, de misère, et « peut-être de faim à l'âge où le génie achève à peine de « mesurer ses forces et de comprendre la hauteur à laquelle « son essor peut s'élever. Pourquoi tenter aussi la carrière « des lettres, quand on a le malheur d'y porter un carac- « tère qui ne sympathise pas avec le monde et une liberté « d'âme incapable de souplesse?

« *Que diable allait-il faire dans cette galère ?* »

Théophile Gautier, sans doute inspiré par Nodier, a été séduit par le tempérament original de Bergerac; et ce maître ès lettres a certainement contribué pour une large part à la réhabilitation littéraire du grand méconnu.

Dans *Les Grotesques*[1], il s'exprime ainsi :

« Quoique tout jeune encore, et malgré son goût, Cyrano,

1. Théophile Gautier, *Les Grotesques*, édition Charpentier, p. 209.

« à force de feu, de hardiesse et d'esprit, avait presque « trouvé grâce auprès de Boileau, qui a dit de lui :

« J'aime mieux Bergerac et sa burlesque audace
« Que ces vers où Motin se morfond et nous glace.

« Ces deux vers l'ont plus fait connaître que tout ce qu'il « a fait. Regardez comme vont les fortunes humaines ; et « que sert d'être un homme de génie ! car si homme de « génie veut dire inventeur, original dans le fond et la « forme, personne au monde n'a autant de droits à ce titre « que Cyrano de Bergerac, et cependant on ne le regarde « que comme un fou ingénieux et amusant. »

Le côté fantastique du caractère et des œuvres de Cyrano pouvait seul frapper Gautier, qui a peut-être eu des souvenirs de Cyrano lorsqu'il écrivit le *Capitaine Fracasse*, en 1863.

Plus tard, en 1866[1], Le Blanc du Vernet publiait à Toulouse une étude documentée sur l'œuvre de Cyrano ; il loue son originalité, son dédain « pour l'art de soigner sa répu- « tation... la verve gauloise de la pensée, la vigoureuse « saveur et parfois la crudité de son langage... » et il cite l'opinion de Grimarest, suivant lequel Cyrano serait « de- « venu un grand physicien, un habile critique, un profond « moraliste, si la mort ne l'eût enlevé presque aussitôt « qu'il se fut consacré aux lettres. »

Ce critique toulousain indique, comme ayant pu inspirer Cyrano, les fantaisies de Lucien et d'Apulée, l'*Utopie* de Thomas Morus, la *Nouvelle Atlantide* de Bacon et le *Monde dans la Lune* de Wilkins[2].

1. *Revue de Toulouse et du Midi de la France*, 1867, 2e série, 13e année, t. XXVI, pp. 54, 321, 416.

2. *A discourse concerning a new World and another Planet in two books, by John Wilkins*. London, 1640. Traduit avec des modifications par le sieur de la Mortagne et édité à Rouen en 1655, sous le titre : *Le Monde dans la Lune*, « divisé en deux livres ». Le premier prouvant que la Lune peut être un monde, le second que la Terre peut être une planète.

Nous avons pu lire cet ouvrage qui existe à la Bibliothèque municipale de Toulouse.

En ce qui concerne ce dernier ouvrage, publié en français l'année même de la mort de Cyrano, il est difficile de partager l'avis de Le Blanc du Vernet, car rien dans les œuvres de Bergerac n'indique qu'il connaissait l'anglais, et que, par suite, il ait pu lire Wilkins dans le texte original; du reste, cet ouvrage n'est qu'une défense du système astronomique moderne, et n'a rien de commun avec l'excessive fantaisie philosophique que l'on trouve à chaque ligne dans Cyrano.

Mais, dit Le Blanc du Vernet, « personne n'eut l'imagination plus vive... »; et, portant un jugement général sur les esprits audacieux, il ajoute :

« Quoique leur imagination les égare souvent, il ne faut « pas dédaigner les hommes doués de ces qualités brillantes « et douloureuses. Ils ont l'intuition des merveilles que la « civilisation a tant de peine à réaliser, et la science, sur- « prise, finit par s'apercevoir, après des efforts inouïs et des « calculs infinis, qu'elle sait tout juste ce que les poètes « avaient depuis longtemps pressenti [1].

L'attention ainsi appelée sur Cyrano, les érudits se préoccupèrent de lever les incertitudes qui planaient sur les détails de son existence; et c'est aux efforts de Jal [2], Vitu (1872) [3], Auguste Moutié (1875) [4], Brun (1893) [5] le bibliophile Jacob, Frédy de Coubertin [6] (1898), que l'on doit la connaissance de l'œuvre, de la famille, de la généalogie de Cyrano, et l'explication de son surnom « de Bergerac » sous lequel il passera à la postérité.

Après les citations que j'ai faites, comment expliquer,

1. *Revue de Toulouse, loc. cit.*, p. 324-325.
2. Jal. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Plon, 2e édit., 1872; contient la signature de Cyrano Mauviéres, frère aîné de Savinien.
3. Vitu, Conférence faite au Théâtre de la Gaîté le 10 novembre 1872, devant Camille Doucet et des sociétaires de la Comédie-Française, parmi lesquels Montval, Mounet-Sully, dans laquelle Vitu déclare que Cyrano mérite une place d'honneur à côté de Corneille.
4. Moutié, *Communication à la Société historique du Périgord*, 1875.
5. V. Renvoi, n° 2, p. 366.
6. V. Renvoi, n° 1, p. 313.

sinon par insuffisance de culture scientifique, des appréciations comme celles-ci : « Le Fragment de Physique est « d'une médiocre importance; aussi crois-je inutile d'en « parler »[1] ou bien : « Savant, je l'ai sacrifié sans scru- « pules et sans remords, faisant de lui un simple et inconnu « vulgarisateur des théories de Descartes! »[2]. On n'est pas surpris du dernier de ces jugements si l'on remarque que son auteur déclare « les idées scientifiques de Cyrano exac- « tes — au moins en gros — sur l'immobilité du soleil? » Ce lettré ignore que l'on a déterminé par différentes méthodes le point du ciel vers lequel notre soleil se déplace à raison de vingt kilomètres par seconde! son erreur s'explique sans s'excuser.

A mon avis, on doit surtout regretter, avec Rohault, que Bergerac[3], « enlevé comme il commençait à paraître..., nous ait privé de sa doctrine ». Ce témoignage d'admiration, autorisé, n'a pas suffi pour exciter les chercheurs qui ont cru à un éloge dicté par l'amitié[4], uniquement parce qu'ils n'avaient pas compris la valeur des théories qu'ils étudiaient.

Cette injustice n'a été que partiellement réparée tout près de nous.

Flammarion[5], de Rochas[6], ont reconnu le mérite scientifique de Bergerac, mais à un point de vue trop limité, à mon avis, car il vient d'être démontré que ce philosophe a des vues remarquablement vastes, des envolées souvent géniales, qui non seulement ne sont « pas plus indignes d'être appréciées à côté de son contemporain Corneille que Callot en regard de Raphaël »[7]; et, que pour certaines de ses presciences, comme ses idées sur la gravitation, la conservation de l'énergie, l'évolution..., etc., on peut dire qu'elles révè-

1. Le Blanc, *loc. cit.*, p. 90.
2. Brun, *loc. cit.*, p. 342.
3. Rohault, *Préface du Fragment du Physique.*
4. Brun, *loc. cit.*, p. 323.
5. Flammarion. *Astronomie pupulaire; les Terres du Ciel.*
6. *Revue scientifique*, 21 février 1891.
7. Le Blanc, Préface, *loc. cit.*, p. 91.

lent une audace raisonneuse[1], une fougue méthodique qui, sur certains points, le font plus grand que les plus illustres de ses contemporains, puisque ses « éclairs éblouissants de vérité[2] » loin de l'entraîner « hors des limites de la raison[3] », lui ont fait prophétiser, des principes, des théories, des inventions dont la démonstration ou la réalisation sont la gloire des siècles suivants ».

Si les deux vers de Boileau, rappelés par Théophile Gautier, ont longtemps mesuré la renommée de Cyrano; si jusqu'en 1844, ils ont été le clou qui fixe Motin au gibet dressé par Boileau[4] », il n'en est plus de même aujourd'hui que ce nom glorieux est dans toutes les bouches, grâce à la résurrection due à la comédie de Rostand.

Mais le portrait héroï-comique Rostand-Coquelin est une sorte de sacrilège.

C'est pourquoi j'ai tenté de faire connaître plus exactement ce tempérament audacieux, cet esprit incapable de dissimulation, ce philosophe n'ayant pour guide que la raison, à une époque où le dogme était triomphant.

A mon avis, Cyrano paraît être l'homme qui réflète le mieux la pensée française au début du dix-septième siècle.

S'il est moins parfait que Montaigne, moins profond que Descartes, moins génial que Pascal, moins puissant que Corneille et que Molière, il a sur eux une supériorité incontestable : c'est qu'il est beaucoup plus complet et qu'il a osé s'affranchir de tout *a priori* dogmatique.

A la fois, soldat sans peur; philosophe; auteur comique; dramaturge; poète tantôt élégiaque, tantôt satirique et pamphlétaire, tantôt précieux ou burlesque; vulgarisateur; il est physicien assez profond pour avoir entrevu ou pressenti nos découvertes les plus modernes.

1. Toujours guidée « par une enfilure de raisons ». Cyrano, *loc. cit.*, p. 143.
2. Le Blanc, p. 93.
3. Le Blanc, p. 94.
4. Vitu, *Le Figaro*, 1872, au sujet de la reprise *d'Agrippine* a la Gaîté.

Ce Gascon de Paris, cet audacieux original dont rien ne pouvait refréner ni le geste, ni la pensée, serait sûrement devenu célèbre parmi les célèbres, si des mains criminelles n'avaient détruit ou morcelé ses œuvres, et surtout, si la mort, aidée par la misère et les tortures morales, n'avait fauché, à trente-cinq ans, cette existence remarquable à tant de points de vue, et empêché ce savant de mûrir les idées écloses dans son cerveau peut-être unique dans l'histoire de la pensée humaine.

Je serai largement satisfait si j'ai contribué à la réhabilitation du penseur dont l'indépendance et l'intransigeance ont été assez absolues pour étouffer la voix de la renommée, cette fille bâtarde de la gloire, qui nous a conservé le souvenir de personnages innombrables, dont le nom mérite à peine d'être connu, alors que Savinien de Cyrano doit être salué comme un précurseur de la Science positive, de nos idées sociales actuelles et de nos inventions modernes les plus remarquables.

MESURE DES HAUTES TEMPÉRATURES

PAR L'ÉCOULEMENT DES GAZ

PAR M. A. JOB

La dilatation des gaz a fourni longtemps le procédé le plus sûr pour repérer avec précision les températures élevées. Mais on sait que les mesures à effectuer sont compliquées et délicates; de plus, elles ne s'appliquent avec succès qu'au delà d'un certain volume gazeux, ce qui exige l'uniformité de la température dans un espace relativement grand. On va voir qu'il est possible de réaliser un thermomètre à gaz d'un genre tout nouveau où ces inconvénients disparaissent : au lieu de mesurer la dilatation d'un gaz, on mesure sa variation de viscosité [1].

Imaginons qu'on électrolyse une solution de soude dans un voltamètre clos et qu'on ne donne issue au gaz que par un tube capillaire. Le gaz, à cause de sa viscosité, ne peut s'écouler que sous pression; la pression s'élève donc d'elle-même dans l'appareil, et elle atteint une valeur fixe caractéristique du débit [2]. Supposons maintenant qu'on change la

1. L'idée de repérer la température d'un gaz au moyen de sa viscosité avait déjà été émise par Barus (*Geological Survey of U. S.*, 1889), mais elle n'a jamais été réalisée d'une façon pratique.

2. Cette pression est, d'après la loi de Graham, proportionnelle au débit. Elle est donc ici proportionnelle à l'intensité du courant. Par suite, le voltamètre devient un véritable ampéremètre, indicateur continu de l'intensité. — C'est l'ampère-manomètre qui a été imaginé en

température du capillaire, aussitôt la température du gaz qui le traverse varie, sa viscosité varie, et il en résulte un nouveau régime de pression. Dès lors, si le débit est resté constant, la pression dans le voltamètre devient caractéristique de la température du capillaire. — Les dimensions du capillaire peuvent être très réduites; on pourra donc pratiquement mesurer la température en un point, et ce point sera aussi éloigné qu'on le voudra de l'appareil de mesure.

Tel est le principe du nouveau pyromètre. Pour le réaliser, il faut séparer les gaz de l'électrolyse, car on ne peut songer à envoyer du gaz tonnant dans un espace fortement chauffé. On s'arrange donc de façon à débiter séparément l'oxygène, et, en l'écoulant à travers un capillaire de platine, on pourra sans inconvénient atteindre 1700°. — D'autre part, il est essentiel de pouvoir rapporter les indications de l'appareil à un débit rigoureusement constant. On y parvient par une méthode différentielle. On fait passer le même courant dans deux voltamètres disposés en série : l'un débite son oxygène dans un capillaire maintenu à température constante t_0; la pression p_0 y est alors caractéristique de l'intensité : c'est le voltamètre de comparaison ou de contrôle. L'autre débite son oxygène dans le capillaire de platine à la température variable T. Sa pression P, rapportée à p_0, définit alors la température T : c'est le voltamètre de mesure.

Indiquons maintenant les moyens pratiques de construire l'appareil. Comme vase à électrolyse (voir la figure), on choisit un bocal cylindrique de forme haute (exemple : hauteur 210 millim., diamètre intérieur 77 millim.), et on le coiffe d'un couvercle métallique. Ce couvercle doit livrer passage à un vase poreux. Aussi convient-il d'y souder une cheminée métallique qui servira de gaine à ce vase et où il sera maintenu par une bague de caoutchouc. Une coulée de cire [1] ferme

même temps par Bredig et Hahn, et par moi-même. (Voir *Bulletin de la Société chimique*, 1901.)

1. Je recommande la composition suivante : 3 parties de colophane pour 1 partie d'ozokérite. Dessécher longuement à 110° les surfaces qu'on veut mastiquer et couler la cire sur les pièces encore chaudes.

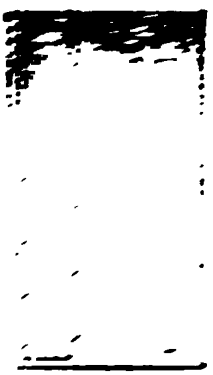

rieure de cette colonne se trouve un joint de serrage[1] (avec cuir) qui permet d'y ajuster un tube de cuivre fin et flexible allant au capillaire. Un autre tube fin allant au manomètre est soudé à la paroi même de la colonne.

Le manomètre n'est autre chose qu'un petit cristallisoir en verre de forme basse sur lequel on a mastiqué à la cire un couvercle métallique. Deux tubes traversent ce couvercle : l'un porte un joint de serrage qui le relie au tube flexible de cuivre, l'autre porte un second joint dans lequel est mastiqué un tube de verre long et fin, bien vertical, ouvert à ses deux extrémités, et qui plonge à sa partie inférieure dans le liquide manométrique. Ce liquide manométrique est du pétrole pour lampes; il est préférable à l'eau pour cet usage, parce qu'il mouille parfaitement le verre.

Un tel voltamètre peut débiter séparément et d'une façon indéfinie l'hydrogène et l'oxygène purs. Il suffit d'y ajouter de l'eau à mesure qu'elle s'épuise. Mais, pour le bon fonctionnement de l'appareil, il faut encore veiller à ce que la pression reste égale de part et d'autre de la cloison poreuse, sinon il se produit une migration du liquide à travers cette paroi, et l'un des compartiments s'emplit démesurément aux dépens de l'autre. Dans le voltamètre de comparaison où l'oxygène s'écoule sous pression constante, la compensation est facile à faire : on débite l'hydrogène lui-même à travers un capillaire choisi de telle sorte qu'il impose à ce gaz une pression égale à celle de l'oxygène dans le compartiment

nickelique, moins conducteur que le nickel. — Autrement, on peut retarder les progrès de cette couche en mettant le voltamètre en court-circuit après chaque usage. Quand elle s'est formée, on peut la détruire par l'électrolyse à l'aide d'un courant inversé.

1. Ces joints sont utiles pour la commodité du montage de l'appareil. Leur étanchéité étant une condition essentielle pour la précision des mesures, ils doivent être construits avec le plus grand soin. M. Jobert, préparateur à la Faculté des Sciences, qui a étudié pour moi, avec beaucoup d'ingéniosité et de patience, cette question difficile de l'étanchéité, les construit avec des valves de chambres à air. M. Jobert m'a d'ailleurs beaucoup aidé pour la mise au point des diverses pièces de l'appareil.

positif[1]. — Mais dans le second voltamètre où l'oxygène s'écoule à température variable, et, par suite, sous pression variable, il faut recourir à un autre artifice. On communique la pression de l'oxygène à un manomètre accessoire dont le liquide est du mercure; on dégage alors l'hydrogène à travers la colonne de mercure en y plongeant un tube abducteur fin[2] dont l'orifice coïncide avec le zéro du manomètre. Dans ces conditions, la pression imposée à l'hydrogène étant justement celle qu'indique le manomètre à mercure reste constamment égale à celle de l'oxygène. La compensation se fait ainsi automatiquement et sans aucune surveillance. D'ailleurs, pour plus de sûreté, on assure le contrôle de cette compensation, pour chaque voltamètre, par un manomètre à pétrole indiquant la pression de l'hydrogène. La figure 2 indique le montage de l'appareil. Les différents organes ont été amenés dans le même plan pour faciliter la lecture du dessin. Mais, dans la réalité, on les dispose de façon que l'encombrement soit aussi réduit que possible, et on ne laisse au premier plan que les deux manomètres à

1. Les vitesses d'écoulement de l'hydrogène et de l'oxygène sont entre elles, à peu près, comme 100 et 45. Le débit d'hydrogène étant double, les pressions imposées par des capillaires identiques seraient entre elles comme 2×45 et 100. Si on veut qu'elles soient égales, il faut donc prendre pour l'hydrogène un capillaire un peu plus long (à diamètre égal), soit 10/9 au lieu de 10. — En réalité, le diamètre n'étant jamais uniforme, meme le long d'une baguette capillaire, l'expérience seule décidera de la longueur qu'il faut adopter. L'importance des variations de diamètre est considérable puisque la pression imposée par un capillaire de longueur l et de diamètre d est proportionnelle à $\frac{l}{d^4}$.

2. Il faut éviter que le dégagement gazeux se fasse par soubresauts. Pour cela, le tube abducteur, qui peut être en cuivre rouge, est taillé en biseau, puis recourbé de façon que ce biseau vienne presque s'accoler à la paroi du tube manométrique. De la sorte, le gaz se dégage régulièrement en chapelets de bulles fines. — Si, malgré cette précaution, des soubresauts viennent à se produire, on peut empêcher que des oscillations brusques de pression se transmettent au manomètre de lecture : il suffit d'interposer un capillaire entre l'atmosphère du manomètre à mercure et celle du voltamètre. Les sautes de pression sont ainsi parfaitement supprimées.

oxygène nécessaires aux mesures. Leurs tubes de verre sont agrafés aux deux bords d'une règle bien verticale fixée au socle.

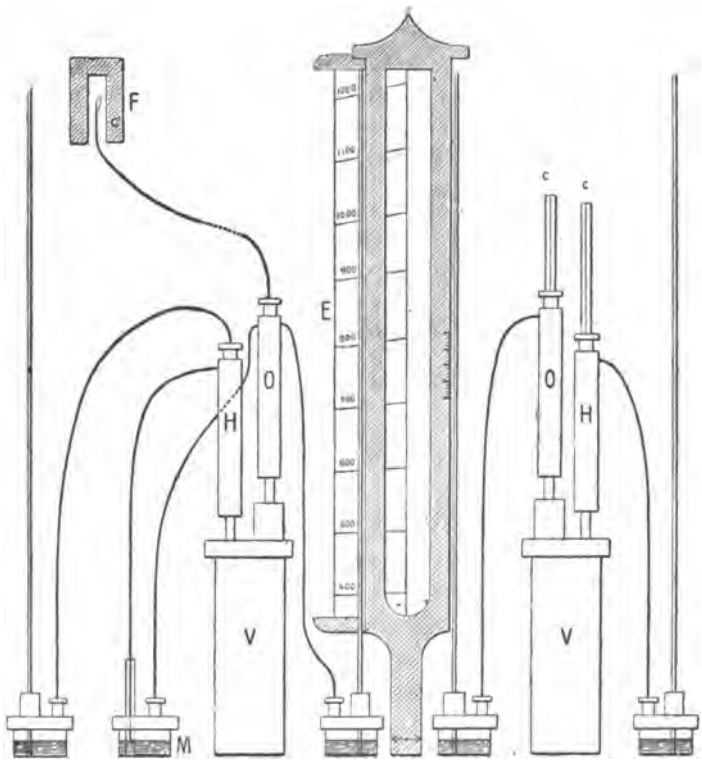

FIG. 2.

M, mercure. — *c c*, tubes capillaires en verre. — *c'*, capillaire en platine. — F, four chauffé. — E, échelle graduée mobile. — V V, voltamètres. — O H, colonnes desséchantes.

L'échelle des pressions peut être dilatée autant qu'on le veut, soit qu'on augmente le débit, soit qu'on réduise le diamètre des capillaires. Mais la pratique des mesures, en montrant comment la précision peut s'accorder avec la sensibilité, fixe à l'opérateur l'échelle la plus convenable. Une pression de 40 centimètres, en hauteur de pétrole, peut être évaluée très facilement à 1 millimètre près. Tel sera, si l'on veut, l'ordre de grandeur moyen des pressions observées. — On

peut, en outre, choisir arbitrairement le débit. Plus il est grand, plus vite s'établit dans l'appareil le régime d'équilibre[1], et plus rapides sont ses indications. Mais, d'autre part, il faut que le débit soit constant. Le courant doit donc être fourni par des accumulateurs, et on a intérêt à diminuer l'intensité pour qu'elle varie peu. Avec les voltamètres décrits plus haut et des accumulateurs de 45 ampères-heure, on peut commodément adopter une intensité d'environ $0^{A},8$. Elle reste pratiquement invariable pendant les mesures. Les dimensions des capillaires sont maintenant définies. Un capillaire de platine ayant 7 centimètres de long et 3/10 de millimètre de diamètre, chauffé à la température de fusion du zinc (417°), impose à l'oxygène une pression d'environ 25 centimètres, et chauffé à la fusion de l'argent (957°), une pression d'environ 63 centimètres. La moyenne est voisine de 40 centimètres.

On munira donc le voltamètre de comparaison d'un capillaire de verre (mastiqué dans un tube de cuivre) choisi de telle manière qu'il détermine une pression de $0^{m},40$ pour $0^{A},8$, c'est à dire 50 centimètres pour un ampère-oxygène à la température moyenne du laboratoire. — On découpe simplement ce capillaire de verre dans une baguette pour thermomètre. Quant au capillaire de platine, il est disposé de la façon suivante : on prend un tube de platine ayant 1 millimètre de diamètre intérieur et assez long pour assurer le trajet du gaz dans la région fortement chauffée. A l'une de ses extrémités, il sera relié par une soudure à l'or au tube abducteur de cuivre; à l'autre extrémité, on l'étire à la filière jusqu'à ce que son diamètre intérieur corresponde aux conditions demandées, enfin on achève de l'ajuster en le coupant à la longueur convenable. — On peut objecter à cette disposition la dépense de platine qu'elle entraîne. Pour les fours de laboratoire qui sont de dimensions restreintes, cette dépense sera minime, car le tube d'un millimètre ne pèsera

1. On conçoit qu'il y a aussi intérêt, pour cela, à réduire autant que possible le volume occupé par le gaz dans l'appareil.

guère qu'un gramme par décimètre de longueur. Et pour les fours industriels, on pourra adopter une canalisation presque tout entière en cuivre, à condition de la protéger par une canne à circulation d'eau dont elle suivra l'axe et qui lui servira de support. La partie qui émergera de cette canne dans le four sera seule en platine. On la protègera, s'il y a lieu, contre les gaz du four ou du foyer, en la recouvrant d'un dé allongé en platine mince, porté lui aussi par la canne [1].

L'appareil étant ainsi décrit dans ses détails, supposons qu'on veuille procéder à des mesures. On fait passer le courant, et on attend que les voltamètres soient purgés d'air. On en est averti quand on voit que la compensation des pressions s'est établie dans le voltamètre de comparaison [2]. — Il faut maintenant, avant de lire la pression dans le voltamètre de mesure, ajuster le courant. Voyons en quoi consistera cette opération : imaginons que la température T du capillaire de platine soit fixée et qu'on ait fait choix d'une intensité qui fixe la pression à la valeur P. Il faut qu'en toute autre circonstance, pour la même température T du capillaire de platine, on retrouve cette pression P. Notons, en ce moment, la pression p_0 dans le voltamètre de comparaison et la température t_0 du capillaire de verre. Le courant qui, à la température T, ramènera la pression P, est justement celui [3] qui, à la température t_0, ramène la pression p_0. Pour le retrouver à coup sûr, il nous faut marquer sur la règle du manomètre de comparaison le niveau correspondant à p_0 et ins-

1. Le bain d'oxygène dans lequel le tube d'écoulement se trouve constamment plongé est une condition excellente pour préserver le platine de toute altération.

2. Au début, l'hydrogène du voltamètre de comparaison chasse dans le capillaire de l'air dont le coefficient de viscosité est à peu près double. Il en résulte une pression double. — Au contraire, l'oxygène et l'air ont des coefficients de viscosité de même ordre (comme 1 et 0,9).

3. Il n'aura pas forcément, d'une expérience à l'autre, la même intensité. En effet, les variations de la pression atmosphérique influent un peu sur la viscosité des gaz. On voit ici un nouvel avantage de la méthode différentielle qui élimine cette influence.

crire à côté du trait de repère l'indication t_0. De plus, comme la température ambiante est destinée à varier, nous déterminerons par le calcul[1] et nous inscrirons sur la règle les niveaux qu'on observerait (toutes choses restant égales d'ailleurs) pour les diverses valeurs t de cette température ambiante. — Cela posé, l'ajustage du courant se fera de la manière suivante : on note la température du capillaire de verre, soit t ; puis on agit sur la résistance du circuit électrique jusqu'à ce que le niveau du pétrole dans le manomètre de comparaison vienne se fixer en face du trait t. A ce moment le courant est ajusté, et la pression P dans le manomètre de mesure repère la température T du capillaire de platine.

Cet ajustage peut être fait avec sûreté au moyen d'un rhéostat continu très sensible[2]. Seulement, il exige quelques minutes parce que le voltamètre ne passe pas instantanément d'un régime d'équilibre à un autre; aussi doit-on le faire d'avance, au début d'une série de lectures. Mais il faut prévoir le cas où, par suite d'une légère variation d'intensité, l'ajustage viendrait à se déranger pendant les mesures. On va voir que la méthode adoptée pour ces mesures écarte toute erreur de ce fait.

Le tube de verre du manomètre de mesure est agrafé à l'un des bords d'une règle verticale fixe. Mais la graduation est inscrite sur une règle mobile qui coulisse dans le sens horizontal derrière la règle fixe (voir la figure). L'échelle est constituée par une série d'isothermes[3] qui représentent pour

1. La viscosité, à la température ordinaire, varie d'environ 57/10000 par degré.

2. J'ai adopté comme résistance variable un fil de ferronickel ou de constantan qui plonge plus ou moins dans le mercure. Le fil est tendu par un ressort le long de l'axe d'un tube de verre qui coulisse dans un autre tube plus large servant de godet à mercure. La plongée du fil se fait ainsi d'une façon très régulière et très continue.

3. Rien n'est plus simple que de construire ces isothermes : ce sont des droites qui concourent en un point situé dans le même plan horizontal que le zéro manométrique. Leur inclinaison est calculée de telle sorte que sur une même isotherme la pression varie de 57/10000 pour une erreur d'ajustage d'un degré. Cette erreur, dans les conditions

chaque température T les variations de la pression P en fonction de l'erreur d'ajustage. La lecture se fait alors comme il suit : 1° on note sur le manomètre de contrôle l'erreur d'ajustage Δt évaluée en degrés; 2° on fait coulisser l'échelle mobile derrière le manomètre de mesure jusqu'à ce qu'elle présente l'abcisse Δt; 3° on observe le niveau du manomètre de mesure et on note l'isotherme T avec laquelle il coïncide.

Ces lectures sont très faciles et peuvent être faites rapidement par un aide quelconque, même peu exercé aux mesures physiques. Elles atteignent aisément une précision de 1/2 °/₀. Comme le capillaire de platine peut rester indéfiniment dans le four, on peut assurer le contrôle continu de la température pendant des opérations de très longue durée. On pourra d'ailleurs enregistrer les résultats. Il suffira pour cela de disposer deux manomètres enregistreurs sensibles inscrivant simultanément l'un la pression p, l'autre la pression P. Si l'on a soin de maintenir constante la température du capillaire de verre (par exemple au moyen d'un tube *vacuum*), les variations de p indiqueront justement les erreurs d'ajustage, et il sera possible de retrouver pour chaque instant de l'inscription la température T du capillaire de platine[1].

Il me reste à indiquer comment on peut évaluer la température T en degrés centigrades. Je me suis contenté jusqu'à présent de comparer les indications de l'appareil à celles d'un pyromètre de Le Châtelier, et de constater qu'au delà de 400° la pression variait à peu près linéairement avec la température. Au point de vue pratique, il suffit de connaître ce résultat et de savoir retrouver deux points fixes[2]; mais au point de vue théorique une étude plus approfondie s'impose.

ordinaires, ne doit jamais dépasser 3 degrés. La graduation des abcisses s'étendra donc seulement de — 3° à + 3°.

1. J'étudie actuellement le moyen le plus commode pour réaliser cette inscription graphique.

2. Ou bien de retrouver un point fixe et de connaître le coefficient angulaire de la droite. L'accroissement de pression par degré est environ 0,00285 P.

L'écoulement à travers le capillaire de platine ne donne que la variation apparente de la viscosité puisque la dilatation du platine intervient en modifiant le diamètre du tube. J'ai fait construire un capillaire de quartz qui donne directement l'allure de la variation vraie, la dilatation du quartz étant négligeable. Je publierai séparément les résultats de cette étude.

Enfin, on trouvera peut-être quelque intérêt à connaître le moyen très simple que j'emploie dans mon laboratoire pour mesurer des points de fusion, et, par suite, retrouver des points fixes de l'échelle centigrade. — Soit à mesurer le point de fusion de l'argent[1]. Un grain d'argent (de 2 ou 3 décigrammes) est placé dans le creuset d'une petite pipe dont le capillaire de platine prend à chaque instant la température. Le tout est chauffé lentement dans un four. Dans le tube de la pipe on écoule un gaz à débit constant, par exemple l'oxygène d'un petit voltamètre. A l'instant précis où se produit la fusion du métal, une goutte liquide vient obstruer le tube de la pipe, la pression s'élève brusquement dans l'appareil producteur de gaz, et un contact électrique actionnant une sonnerie avertit l'observateur qu'il faut lire la température. Ce dispositif m'a été très précieux pour contrôler la précision de l'appareil. — Il présente cet avantage qu'il exige très peu de matière et qu'il s'applique tout aussi bien aux corps non métalliques.

Ainsi, avec les ressources ordinaires d'un laboratoire, on peut très bien construire le nouveau pyromètre et établir sa graduation. On disposera alors d'un appareil de précision très comparable à lui-même, facile d'ailleurs à contrôler. Il est probable qu'il pourra rendre quelques services aux chimistes et aux physiciens.

1. C'est le plus commode à déterminer dans la pratique courante.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU DIMANCHE 26 MAI 1907.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M. CH. LÉCRIVAIN

PRÉSIDENT

MESDAMES,

MESSIEURS,

S'il y a une question qui nous intéresse tous, s'il y a une préoccupation noble et urgente, c'est celle de l'éducation de nos enfants. Ces jeunes générations tiennent dans leurs mains, sans s'en douter encore, le sort de notre pays. L'avenir ne leur ménagera sans doute pas les difficultés. Elles arrivent à une heure qui sera celle des forts, qui exigera des bras et des cerveaux vigoureux. Au dedans, elles vont être appelées à participer à la grande œuvre de solidarité sociale, à la grande guerre qui s'engage contre la misère, le mal et la souffrance; au dehors, dans cette mêlée internationale qui met aux prises avec une âpreté nouvelle tous les peuples jeunes et vieux, où jamais le patriotisme n'aura été plus nécessaire pour maintenir à chaque race ses droits historiques et sa place légitime, elles auront à porter et à défendre les couleurs de la France.

Jamais donc l'éducation des enfants n'a eu et n'aura plus d'importance que de nos jours. Il suffit du reste, pour s'en convaincre, de constater quel rôle joue, en tous pays, cette question de l'éducation et de l'enseignement et dans les luttes purement politiques et dans les conflits des nationalités. Notre Académie s'est de tout temps vivement intéressée à ces matières. Pour ne citer que quelques travaux, nul d'entre nous n'a oublié les fines études de deux de nos

confrères sur l'enseignement des langues vivantes, sur la pédagogie de Goldsmith et de Jean-Paul Richter. J'aurai donc peut-être la bonne fortune de ne pas trop vous ennuyer en vous parlant d'une des sanctions de l'enseignement, du baccalauréat.

C'est plutôt son oraison funèbre que je devrais prononcer, puisqu'après cent années environ de méfaits cet examen néfaste, débris de l'ancien régime, va enfin, dit-on, expier par une condamnation à mort les fatigues et les larmes de tant de candidats, les angoisses et les cauchemars de tant de parents, la désorganisation des études, la diminution de notre énergie morale, et qu'avec lui succombera une des dernières citadelles de la bourgeoisie. On est heureusement en nombreuse et bonne compagnie pour protester contre cet arrêt; dans son dernier congrès, l'enseignement secondaire s'est prononcé presque à l'unanimité pour le maintien du baccalauréat, et l'hostilité de quelques membres de l'enseignement supérieur ne saurait avoir, en l'absence de référendum, la prétention de représenter l'opinion de toutes les Facultés intéressées[1]. Si l'instabilité n'était pas notre régime habituel, qui ne trouverait surprenant, étrange, qu'on songe à modifier un régime nouveau établi depuis à peine cinq ans, et qu'on n'attende même pas une génération pour en constater les effets? Nous nous résignerions cependant à une nouvelle révolution, si on nous en démontrait la nécessité. Une bonne partie des reproches qu'on a faits de tout temps et qu'on fait encore aujourd'hui au baccalauréat le dépasse et s'adresse en réalité à tout l'enseignement secondaire, à ses programmes anciens et nouveaux, à notre constitution politique et sociale. On ne prépare pas nos enfants à la vie moderne; on ne leur donne qu'une culture générale; on garde sur les bancs des classes jusqu'à dix-huit ou

1. Les résultats d'une enquête officieuse et les principaux articles de journaux sur le baccalauréat ont été analysés et exposés par M. Paul Crouzet dans deux remarquables articles de la *Revue universitaire* (nos 1-2, pp. 1-46, 93-141, 1907) qui m'ont fourni la plupart des arguments invoqués dans les deux sens.

dix-neuf ans cette élite qui devrait courir à la lutte dès l'âge de quinze ans; on la pousse vers les fonctions publiques au lieu d'enrayer ce fléau du fonctionnarisme! Voilà les reproches généraux que nous sommes habitués à entendre.

Mais ce n'est point le baccalauréat qu'ils atteignent; c'est le caractère français tel que l'ont façonné quinze siècles d'existence. Qu'on commence d'abord par changer nos mœurs, notre conception de la vie. Qu'on habitue les enfants à préférer aux maigres salaires alloués par l'Etat la rude indépendance avec ses aléas; à la douce quiétude du rond de cuir la responsabilité commerciale et industrielle. Qu'on utilise l'entente cordiale pour donner à nos jeunes gens un tempérament plus anglo-saxon, pour leur inspirer l'amour de la vie active en même temps que du tennis et du football!

L'enseignement secondaire a cessé du reste d'être l'enseignement de luxe, purement classique, qu'il était autrefois. Il s'est ouvert des avenues dans toutes les directions, il prépare à toutes les carrières, et le sacrifice de temps qu'il demande aux élèves n'est certainement point inutile. On a créé à côté de la culture classique une culture moderne, plus pratique, qui pourra former des industriels, des commerçants, nous fortifier contre la concurrence étrangère.

Après s'en être pris aux études secondaires en général, on s'en prend maintenant en particulier au régime d'études inauguré en 1902. Que d'accusations il a déjà subies! La surcharge des programmes, l'augmentation des heures de classe, la suppression de la classe de deux heures, le nombre excessif des sections, l'absence d'homogénéité, le déclin des études littéraires, l'insuffisance du programme scientifique dans la section latin-grec, l'exagération de ce même programme dans les sections scientifiques, l'obligation pour les enfants, ou plutôt pour leurs parents, de deviner leur vocation ou de la leur imposer une première fois en sixième, une seconde fois définitivement à la fin de la troisième.

Si nécessaire que soit avant tout la stabilité des programmes, quelques-unes de ces plaintes mériteraient évidemment

satisfaction. On pourrait sans grand inconvénient simplifier le sectionnement, alléger les programmes, diminuer les heures de classe au profit des heures d'étude, revenir aux anciennes méthodes pour l'enseignement des langues vivantes, retarder la seconde bifurcation et surtout développer au dehors l'enseignement professionnel qui recueillerait une partie de la surabondante clientèle des lycées et des collèges. Il y a là matière à réforme, et si on consultait nos professeurs, ils suggéreraient probablement d'excellentes améliorations. Mais, encore une fois, sur tous ces points, l'examen du baccalauréat n'a pas de responsabilité propre, il n'est que le reflet des programmes.

Il ne mérite pas davantage le reproche de favoriser la bourgeoisie, de réserver à ses rejetons les fonctions publiques, les professions libérales, de faire de la France un pays de mandarins. Il y a là encore une équivoque. La bourgeoisie devrait plutôt maudire le baccalauréat qui arrête au passage un certain nombre de fruits secs, de cancres, de paresseux. C'est le seul obstacle sérieux qui barre la route au résidu des classes. Ce n'est pas le baccalauréat qui maintient le privilège de la bourgeoisie; c'est l'argent, c'est la faculté de laisser des enfants au lycée pendant tout le temps nécessaire pour le développement de leur esprit et la préparation d'examens ultérieurs. Si on veut puiser de nouvelles énergies dans les couches profondes de la nation, accroître notre élite intellectuelle d'éléments vigoureux, si on désire l'ascension plus rapide du peuple au monde de l'intelligence, à la haute culture, et là-dessus nous sommes tous d'accord, il faut élargir, multiplier les communications entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, enlever à ce dernier son caractère de culture de caste, choisir par sélection dans l'enseignement primaire supérieur les meilleurs sujets, les pourvoir de bourses, provoquer une émulation féconde entre les fils du peuple et les fils de cette bourgeoisie elle-même, qui n'est point une caste fermée, mais une simple émanation du peuple, constamment renouvelée, voilà des mesures que la démocratie peut et doit prendre; elles

atténueront peu à peu, sans bouleversement, les inégalités sociales; elles ne favoriseront pas la lutte des classes, mais leur concorde et leur union.

Les reproches personnels adressés au baccalauréat ne sont pas neufs. C'est sa vieille querelle avec les études classiques qui se réveille. Le baccalauréat, dit-on, fausse les études, déforme les intelligences; ôte à l'enseignement secondaire sa principale qualité, le désintéressement; il engendre forcément la préparation artificielle, le gavage, le « bachotage », le mépris de tout ce qui ne sert pas directement à l'examen; au travail réfléchi, aux lectures étendues, il substitue, dans ces belles et profitables années de la rhétorique et de la philosophie, la préparation hâtive et fiévreuse, le bourrage indigeste; sur la réflexion, le goût, le raisonnement, il fait triompher la mémoire, le rabâchage, la compilation; il tue le livre par le manuel; il transforme le professeur en préparateur au « bachot ». La plupart de ces reproches se trompent de date et, si quelques-uns ont été justes, ils ont cessé de l'être depuis longtemps. Ce régime n'ést pas celui de nos bons établissements d'enseignement, mais de ces hôtelleries inommables, refuges des cancres et des paresseux. Où trouve-t-on aujourd'hui des professeurs qui répondent à ce signalement? Nos maîtres voient-ils dans le baccalauréat autre chose que la consécration toute naturelle de bonnes études? Pourquoi, du reste, se ravaleraient-ils au rôle de préparateurs? Les épreuves essentielles de l'examen, si les sujets sont bien choisis, ne sont pas de simples exercices de mémoire. Un thème, une version, un devoir français, un problème comportent du raisonnement, de l'intelligence, et assurent à elles seules le succès d'un bon élève sans préparation spéciale. Les épreuves orales comportent davantage, il est vrai, la préparation mécanique; mais elles ne sont à nos yeux qu'un supplément d'information, une vérification, et on pourrait en supprimer un certain nombre sans grand inconvénient. Le baccalauréat ne trouble pas l'éducation des bons et des moyens élèves; s'il fait faire un effort aux mauvais, où est le mal?

A défaut de baccalauréat, quelle sanction donnera-t-on aux études secondaires? Aucune, répondent les partisans de la liberté complète; l'enfant sortira simplement du lycée, plus ou moins bien armé pour la vie, selon son travail antérieur. Ce paradoxe est difficilement soutenable. Pourquoi conserve-t-on alors les deux brevets de l'enseignement primaire? Si nos longues et coûteuses études n'entraînent aucune sanction, aucun avantage, quels parents les infligeront à leurs enfants? Ne verra-t-on pas diminuer le nombre de ceux qui s'assujettissent à cette patiente gymnastique? L'intérêt immédiat ne contre-balancera-t-il pas souvent le sentiment du devoir civique, de la nécessité morale d'une haute culture? Ne sera-ce peut-être pas la ruine des études secondaires, des humanités, de cette culture générale que nous considérons comme nécessaire même pour les études spéciales? Ne sera-ce peut-être pas à bref délai la désertion de nos collèges et de nos lycées, et comme conséquence une poussée aussi violente, aussi compacte et cette fois sans guichet, sans barrière, sans contrôle, vers les places, vers les fonctions publiques, le triomphe encore plus complet des recommandations, des influences politiques et autres, des clientèles, de ce favoritisme dont l'opinion publique témoigne suffisamment qu'elle est lasse et dégoûtée?

On nous répond qu'il y aura désormais à l'entrée de chaque carrière et aussi à l'entrée des Universités des examens spéciaux. Mais ils ne se comprennent que soit techniques et professionnels, soit généraux. Dans le premier cas, nous supprimons encore la nécessité de la culture générale; c'est de nouveau la décadence intellectuelle, c'est l'encombrement des Universités par une cohue qui n'aura traversé que l'école primaire et ne nous apportera que le brevet supérieur; ou bien si le lycée s'obstine à vivre, il devra se résigner à préparer directement aux carrières les plus diverses, abandonner sa véritable mission éducatrice. Dans le second cas, des examens généraux ne pourront guère avoir d'autres programmes, d'autres jurys que les programmes et les jurys actuels. En quoi différeront-ils alors de l'ancien baccalau-

réat? ou bien, si ce certificat de culture générale comporte un passage plus ou moins long dans une Faculté, ce sont les classes supérieures des lycées qu'on transporte dans les Universités. C'est là une réforme considérable dont on ne peut actuellement ni mesurer la portée, ni prévoir les conséquences. Elle donnerait sans doute aux Facultés des Sciences et des Lettres une nombreuse clientèle, mais risquerait d'abaisser leur enseignement tout en décapitant les lycées et en tout cas infligerait aux parents un supplément énorme de dépenses, aux enfants un sacrifice de temps encore plus lourd et plus difficile à concilier avec les exigences du service militaire et des professions individuelles. Cette réforme, en tout cas, devrait être étudiée à loisir, mûrie et prendre place dans une refonte générale de notre enseignement.

Devant ces inconvénients, la plupart des réformateurs se résignent donc à accepter une sanction et nous proposent différents systèmes. On nous offre d'abord un simple livret scolaire, plus précis, mieux pourvu de chiffres et de notes que le livret actuel; c'est en réalité l'absence de sanction. On nous propose ensuite un diplôme de fin d'études, qu'obtiendraient seuls les bons élèves, sans examen, et qui résumerait par une seule note toute leur vie scolaire. Que d'objections ont déjà été faites à ce système! On a plaint avec raison la vie des enfants qui n'auraient droit à aucune défaillance, à aucune nonchalance, à aucune maladie pendant ces sept années de la huitième à la philosophie; ils attendraient dans l'angoisse cette terrible échéance à laquelle apparaîtrait l'interminable cortège de leurs devoirs, de leurs compositions antérieures. L'expérience amènerait rapidement à jeter par-dessus bord les notes des premières années et à ne tenir compte que de la dernière ou des deux dernières années au plus. Un des buts essentiels, visé par les réformateurs, l'effort soutenu dans toutes les classes, ne serait pas plus atteint que précédemment. On aurait également à compter avec la fraude, non plus dans un seul examen, dans une seule composition, mais avec la fraude pratiquée pendant de longues années, de diverses manières, surtout au

moyen de répétiteurs, avec la connivence et l'aide presque légitimes des parents. Le système le plus généralement préconisé est un diplôme de fin d'études, conféré sans examen aux meilleurs élèves et aux autres après un examen intérieur qui tiendrait compte aussi des notes du livret scolaire. Ce système offre évidemment de nombreux avantages; les élèves ne seraient pas examinés par des inconnus, mais par leurs maîtres; la part de chance, inhérente à tout examen, serait considérablement diminuée; le travail désintéressé serait favorisé; il y aurait adaptation exacte de l'examen à l'enseignement. Et cependant les professeurs de l'enseignement secondaire sont les premiers à rejeter ce cadeau qu'on leur offre. « *Timeo Daneos* » s'écrient-ils en chœur. Ils craignent d'être à la fois juges et parties; ils se demandent qui les garantira ou contre leur indulgence ou contre leur sévérité, qui protègera leur indépendance contre la pression des chefs d'établissement naturellement intéressés au succès de leurs élèves et à la réputation de leurs maisons, contre les sollicitations des parents, des amis, des hommes politiques, contre les recommandations, voire même contre les rancunes. Ces certificats ne seront-ils pas bientôt qualifiés, comme on l'a dit, de certificats d'assiduité, de complaisance? D'autre part, au point de vue des études, qui maintiendra la concordance de l'examen et des programmes? Quelle sera la valeur respective des certificats dans les divers établissements. Quelle commune mesure établir entre l'examen d'un petit collège où les hautes classes ont quatre ou cinq élèves et l'examen du Lycée de Toulouse? Entre un jury d'agrégés et un jury de licenciés? Mettra-t-on, pour répondre à cette dernière objection, mettra-t-on à la tête du jury un président indépendant, un délégué du ministre, un professeur de Faculté? Mais ou bien il se bornera à une simple assistance, à un simple contrôle matériel, à une simple addition, et alors son action sera complètement illusoire et inefficace; ou bien il sera investi d'attributions plus larges et prendra son rôle au sérieux; mais il ne sera naturellement compétent que pour une ou plusieurs branches; il réclamera des

assesseurs de même origine que lui, et ainsi se trouvera reconstitué dans l'examen intérieur un véritable baccalauréat.

Le plus grave obstacle que rencontre l'examen intérieur est l'existence de l'enseignement libre. Nous entrons ici dans la lutte politique. On peut trancher la difficulté et revendiquer pour l'Etat le monopole de l'enseignement. Mais si on ne va pas jusqu'à cette extrémité, on n'a que le choix entre les systèmes les plus incohérents et de conséquences les plus inattendues. Accordera-t-on, par exemple, le droit de délivrer des diplômes aux établissements libres qui accepteraient le contrôle de l'Etat et la présence dans leurs jurys de délégués officiels? Mais le rôle de ces délégués comportera les difficultés qu'on vient de voir et on admettra difficilement, d'autre part, que l'Etat abandonne ainsi, même partiellement, son droit de collation des grades. Gardera-t-on le baccalauréat pour les élèves de l'enseignement libre et aussi pour les élèves de l'enseignement public, non pourvus du diplôme extérieur ? Ce serait certainement la plus détestable solution du problème Les Facultés seraient occupées à repêcher les déchets des examens intérieurs. Elles procureraient à l'enseignement libre le bénéfice d'un diplôme, revêtu, quelle que fût sa valeur intrinsèque, d'une valeur officielle et qui ne tarderait peut-être pas à faire une concurrence sérieuse au diplôme intérieur.

Gardonc donc le baccalauréat, en améliorant les candidats qui le sollicitent et en l'améliorant lui-même. D'abord, pour le régime des études, puisqu'on reproche au baccalauréat d'être un contrôle très tardif et d'encourager le gavage du dernier moment, il devrait y avoir au lycée un contrôle antérieur et comme un premier filtre. On a proposé un examen éliminatoire, une sorte de petit baccalauréat après quatre ans d'études, à la fin du premier cycle, de la troisième. Cet examen aurait l'avantage de débarrasser les classes suivantes d'éléments gênants et encombrants, de les rejeter vers les écoles professionnelles, vers l'enseignement technique, commercial, agricole, industriel; mais c'est un rouage

nouveau, compliqué, qui s'établirait avec tous les inconvénients ou du diplôme intérieur ou du baccalauréat extérieur, selon le système employé pour le faire manœuvrer. Nous préférerions une vieille institution, les examens de passage. On n'ose plus guère les prendre au sérieux, tant ils ont prouvé de fois leur faiblesse, leur impuissance, leur docilité à toutes les influences. Ils pourraient cependant rendre de réels services en retardant les mauvais élèves, en éclairant leurs parents, en obtenant surtout de la seconde moitié de la classe un travail et des efforts plus soutenus qui s'additionneraient tous les ans et finiraient par la faire monter au niveau nécessaire.

Le baccalauréat viendrait ensuite compléter naturellement la série des examens de passage. Il maintient l'unité de l'enseignement secondaire, sa fidélité aux programmes officiels. Il offre toutes les garanties nécessaires de justice et de loyauté; il est empreint de cet esprit de tolérance large et éclairée qui est la tradition et l'honneur de l'Université. A l'instar de certaines spécialités pharmaceutiques, il peut être classé parmi les stimulants utiles. Sans doute le goût de l'étude, l'affection à l'égard du professeur, l'émulation scolaire, l'attente des récompenses de fin d'année, les satisfactions et les joies données aux parents, la vision lointaine d'une brillante carrière, le témoignage intime de la conscience, tels sont les mobiles principaux qui doivent inspirer le travail de l'élève; il n'en est pas moins vrai que le baccalauréat peut être aussi, pour une certaine catégorie d'enfants moins touchés par ces hautes considérations, comme un coup de fouet salutaire.

Dans la pratique, le baccalauréat est susceptible de beaucoup d'améliorations. Le nouveau régime d'examens constitue déjà un progrès notable sur l'ancien. La part de chance a déjà été considérablement diminuée par toutes sortes de précautions, par la consultation obligatoire du livret scolaire, par le bénéfice de l'admissibilité, par le choix entre plusieurs sujets pour une partie des compositions écrites, par l'adjonction d'une composition écrite. Dans certaines

Facultés, par exemple à Paris, l'examen est sans doute trop rapide, mais en général le temps consacré à chaque épreuve, tant écrite qu'orale, est suffisant; en un quart d'heure d'interrogations un examinateur intelligent et adroit sait à quoi s'en tenir sur la valeur du candidat.

L'adjonction des professeurs de lycées dans les jurys aux professeurs de l'enseignement supérieur a donné des résultats excellents et n'a guère provoqué que des éloges. Après les tâtonnements inévitables du début, les deux groupes d'examinateurs se sont rapidement mis à l'unisson; là où on a pu trouver les nouveaux juges trop sévères, ils ont fait contrepoids à l'indulgence quelquefois excessive des anciens. Quoique le baccalauréat ne constitue pour les Facultés qu'une attribution accessoire, leurs professeurs tiennent cependant, sauf quelques exceptions, à la conserver et ne la considèrent nullement comme une corvée. Ce service, singulièrement allégé par la collaboration des professeurs de lycée, ne contrarie en rien nos travaux scientifiques. Cette surcharge dont on a fait tant de bruit est une pure légende. Si elle existe pour Paris, qu'on prenne des mesures spéciales pour Paris. Mais il est en général de l'intérêt public de maintenir ce lien entre les deux groupes, entre les maîtres, les professeurs des Facultés et leurs anciens élèves, les professeurs des lycées. Il importe que nous constations ce que l'enseignement secondaire garde de l'enseignement supérieur, sous quelle forme, par quelle adaptation. Cet exercice de pédagogie ne nous est point inutile.

Nous acceptons et souhaitons également quantité d'autres réformes de détail qu'on a proposées : l'anonymat des copies; une meilleure répartition des examinateurs entre les différentes épreuves, tant écrites qu'orales; l'exclusion, dans les compositions écrites, des sujets de pure mémoire, simples chapitres de manuels. Il faut surtout que l'examinateur améliore l'esprit de l'examen en se pénétrant de ce qu'est et doit être le baccalauréat. Préparant non pas à une, mais à toutes les carrières, il résume l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'ouverture de l'intelligence, la formation et la

gymnastique, non le gavage de l'esprit. A l'examinateur de vérifier si ce résultat a été atteint; à lui de choisir ses sujets, ses interrogations dans ce sens; à lui de pratiquer la maïeutique de Socrate, avec douceur, avec sérénité, sans éclats de voix ni étalage de sa propre science, en excusant les défaillances de la mémoire, en octroyant une note très libérale à toute preuve d'intelligence. Si le baccalauréat est condamné, cette dissertation académique ne contribuera pas plus que tant d'autres protestations plus éloquentes et plus complètes à retarder sa mort. Mais, à coup sûr, on peut lui promettre la résurrection. C'est un des traits heureux de notre caractère que nous ne savons pas nous entêter indéfiniment. Il est beaucoup plus spirituel de changer. La peine de mort, pour prendre un exemple, a été supprimée à la demande unanime, je ne dis pas seulement des criminels, mais même des honnêtes gens; des milliers de voix en réclament déjà le rétablissement. Le baccalauréat, qui n'a pas tant d'erreurs judiciaires sur la conscience, regagnera peut-être aussi un jour et l'opinion publique et la faveur officielle.

Ch. LÉCRIVAIN.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS DE 1907

PAR M. CARTAILHAC[1].

MESSIEURS,

Les fondateurs de notre Académie, les membres de la « Société des sciences » ont bien mérité du pays. Volontiers notre souvenir reconnaissant va vers eux lorsque nous tenons chaque année notre séance publique et distribuons nos prix. Pour mieux poursuivre leur noble but, ils avaient imaginé des œuvres qui fonctionnent encore, des pratiques qui sont entrées dans le courant des habitudes.

Ils avaient voulu, d'abord, examiner, contrôler les découvertes et les expériences faites partout. Afin d'être promptement informés de ce qui se passait de curieux pour les sciences et pour les belles-lettres ils entretinrent commerce avec les savants, soit du royaume, soit des pays étrangers.

Ils avaient organisé un jardin botanique, ouvert aux pauvres qui allaient y chercher des remèdes dans leurs maladies, et on y faisait régulièrement, en faveur des étudiants en médecine, un cours de botanique d'autant plus utile que cette science ne pouvait être enseignée dans les écoles.

Ils possédaient un observatoire renommé par la valeur des observations et des calculs astronomiques qu'on y avait effectués et dont on parle encore.

1. Lu dans la séance publique du 26 mai 1907.

Ils avaient formé et donné au Collège royal un cabinet de physique expérimentale. Les leçons publiques de l'un d'eux, M. l'abbé Martin, sur cette science nouvelle, étaient une innovation et furent suivis par de nombreuses personnes de l'un et de l'autre sexes.

Ils souhaitaient un laboratoire de chimie. Ils auraient voulu installer dans leur hôtel une école de minéralogie où un de leurs associés « aurait communiqué au public les connaissances que vingt ans de travail et de longs voyages lui ont procurées sur les mines; ils visaient ainsi une meilleure et plus générale exploitation des mines des Pyrénées.

Parmi d'autres projets, il était question d'établir à Toulouse, pour le Languedoc, une section d'agriculture, d'art et de commerce qui « tournerait les esprits vers des connaissances plus solides que brillantes, mais qui sont la source de l'aisance et de la félicité publiques ». Ce sont les termes mêmes d'une lettre de l'Académie qui sollicitait à cet effet les secours des Etats.

On peut juger que tout en voulant cultiver la science pure, ainsi que fit notre illustre Fermat, et en laissant au premier rang des préoccupations les travaux théoriques, si louables, elle visait aussi le côté pratique si nettement en rapport avec le bien-être des hommes et le développement de la civilisation.

Nous devons noter l'accord qui régnait entre toutes les intelligences de cette époque. Aujourd'hui, nous avons une tendance à subdiviser à l'extrême le domaine du travail. Nous multiplions les Instituts et l'on y vit séparément. Chaque ruche universitaire poursuit une tâche spéciale, indépendante de ses voisines; chaque professeur se confine dans son laboratoire et ne s'intéresse qu'à ses étudiants. Il n'y a guère que notre Académie où, suivant de séculaires traditions, nous scrutons ensemble tous les horizons de la pensée. Nos devanciers lointains, dans leurs discours, observaient que l'union des sciences et des lettres ne pouvait que tourner à leur commun avantage.

Nous avons parlé de l'activité scientifique des académiciens d'autrefois. Les littéraires — si je puis employer cette expression moderne — n'avaient pas moins d'initiative. Un d'eux — pendant douze ans — enseigna gratuitement le grec et l'hébreu. Vous voyez que les cours libres, auxquels un Directeur regretté de l'Enseignement supérieur donnait l'essort il y a quelques années, sont d'invention toulousaine.

Un autre érudit, un grand seigneur, suivant une mode alors fort répandue, réunira à grands frais ce médaillier qui est encore notre beau trésor et que libéralement nous confionsau musée public et municipal du Collège Saint-Raymond.

Les meilleurs Français, du siècle de l'Encyclopédie, avaient partout la même impulsion généreuse. La décentralisation était une réalité. Les Académies des diverses régions répandaient le goût de tout ce qu'elles aimaient et cultivaient. Elles ont été sans contredit un des ornements et une des forces de l'esprit français. C'est à elles, c'est à leur large initiative, à leurs sacrifices financiers, ne l'oublions pas, que la province a été redevable de toutes ses institutions, établissements littéraires scientifiques, artistiques.

Toulouse rivalisait avec Montpellier, Rouen avec Dijon, Bordeaux et Marseille avec Metz et Lyon. Ce fut l'âge d'or des Académies. Elles brillèrent, tandis que les Universités anémiées s'éteignaient.

Lorsque le Roi, en juin 1746, approuve et autorise à Toulouse l'établissement d'une Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres, en fait, sous un nom un peu différent, l'institution fonctionnait depuis longtemps et ces *lettres patentes* le déclarent. Mais avec une grande élévation de vues, dans un langage élégant et poli, elles apportent l'appui de l'autorité suprême et le secours précieux des privilèges consécutifs.

Le Roi s'est inquiété de savoir si les académiciens possédaient les ressources nécessaires, et certains articles des *Lettres* sont comme une invitation permanente adressée aux protecteurs naturels, Etats de Languedoc, personnages en vue... Il est fait mention des revenus assurés déjà et il est

ordonné qu'un prix sera fondé pour la solution de quelques questions importantes de mathématique, de physique et de littérature — avec la moitié de la subvention annuelle accordée par la ville.

Toutes les Académies offraient de même des récompenses et des encouragements qui étaient fort recherchés. L'élite de la France contemporaine brigua ces couronnes et les louanges retentissaient dans la presse d'un bout à l'autre du territoire. C'est là une page importante de l'histoire des sciences et des lettres au dix-huitième siècle.

A Toulouse, de 1747 à 1784, le prix annuel fut accordé douze fois; vingt-trois fois il fut réservé. L'Académie était-elle trop sévère, ses sujets d'un ordre trop élevé? En tous cas, la liste des lauréats lui apporte un témoignage dont elle peut être fière : on compte parmi eux des savants de tous les pays et de premier ordre, Clairaut, Bossut, Lecat, Sauvage, Camper.

Il faut mentionner, en outre, que ces concours académiques posaient déjà des questions d'intérêt général que, plus d'un siècle après, nous discutons encore. Par exemple, en 1781, l'Académie demande l'étude des moyens d'emprunter soit aux sources éparses dans les environs de la ville, soit au fleuve qui la traverse, quantité d'eau suffisante pour fournir en tout temps, dans les différents quartiers, aux besoins domestiques, aux incendies et à l'arrosement des rues, des places, des quais, des promenades. Le prix fut porté de 500 à 1,000 livres, puis à 3,000, mais en vain. Hélas! nous le savons trop, la question est toujours posée, et, peut-être, n'a-t-on pas assez tenu compte des indications fournies à maintes reprises par nos confrères.

La tourmente révolutionnaire emporta l'Académie royale et ses sœurs. Comme il était à prévoir, on la vit reparaître peu après; mais sa fortune avait sombré, comme une grande partie de ses collections. La réaction centralisatrice de l'Empire ne devait plus permettre une renaissance complète. L'Académie de 1807 fut languissante durant un demi-siècle et il en fut de même de ses concours.

C'est seulement vers 1850 qu'elle reprend force et vigueur, et à partir de cette époque on la voit à l'apogée de sa prospérité, grâce à l'intelligence des pouvoirs publics qui, réalisant le désir de Louis XIV, pourvoyaient à ses dépenses publiques, grâce surtout à la collaboration assidue des professeurs de l'Université de France, de nos ingénieurs et des érudits locaux, tous très dévoués, très affectionnés à l'Académie et jaloux de sa bonne renommée. La série des volumes de *Mémoires* de cette période, très sévèrement composés, sont peut-être les meilleurs des Sociétés savantes françaises.

La liste des correspondants, très étendue, était fort brillante et les prix furent très recherchés. Tout se tient dans une institution comme la nôtre.

Le 9 mars 1854, l'Académie prit une décision qu'un réel succès justifia bientôt. Voici les termes de la délibération :

« Mue par le désir de favoriser le progrès des sciences et surtout de recueillir tous les faits qui se rapportent à la faune antédiluvienne, à la constitution géologique et à l'histoire du bassin de la Garonne; considérant, en outre, les grands travaux de terrassement qui s'exécutaient ou qui étaient projetés dans la région pour l'établissement des voies ferrées et qui pouvaient amener des découvertes importantes pour l'archéologie et la géologie », l'Académie offrait à tous les inventeurs des médailles d'encouragement. L'année suivante, elle agrandissait le cadre; elle faisait appel à tous ceux qui auront importé dans nos contrées une industrie nouvelle ou qui auront perfectionné les anciens procédés.

L'appel fut entendu et, vers 1860, plus de trente personnes sollicitaient tous les ans les médailles de bronze, d'argent ou de vermeil qui portaient les effigies de Pallas et de Fermat, symboles des lettres et des sciences.

Les séances même de l'Académie, les séances hebdomadaires, nous en pouvons juger par les procès-verbaux sommaires, furent vivifiées par ces communications très variées et par la correspondance qui s'ensuivait.

Malgré d'intéressants résultats, l'industrie locale, le com-

merce, l'agriculture n'ont pas trop bénéficié des médailles d'encouragement. Mais d'autres branches furent privilégiées et fructifièrent. Je citerai quelques exemples.

Le très distingué disciple de Geoffroy Saint-Hilaire, M. Joly, reçut de tous côtés ces animaux irrégulièrement conformés, ces monstres, selon l'expression vulgaire, qu'il étudiait avec des vues très élevées, très philosophiques. Ses travaux devaient contribuer à la fondation d'une science devenue importante : la tératologie. C'est un jeune disciple de l'Université de Toulouse qui l'enseigne aujourd'hui à la Sorbonne.

Deux autres professeurs, MM. Leymerie et Noulet, débrouillaient la géologie du bassin sous-pyrénéen. Ils étaient redevables d'une foule d'échantillons précieux à de modestes collaborateurs disséminés partout. Le directeur de l'École de médecine, professeur à la Faculté, M. Édouard Filhol, engageait de son côté tous ses étudiants, devenus pharmaciens et docteurs en médecine, à réunir des matériaux pour l'aider à réaliser le vœu déjà ancien de l'Académie et à doter Toulouse d'un musée d'histoire naturelle. Les dons affluèrent, les médailles de l'Académie se dispersèrent et le musée fut ouvert en 1866.

Et parmi ces naturalistes récompensés modestement, nous rencontrons le pharmacien Rames dont les collections, à sa mort, ont formé le musée d'Aurillac et du Cantal, Caraven-Cachin qui, léguant les siennes au département du Tarn, a provoqué la construction du musée d'Albi. Je puis certes citer encore, bien qu'il vive, le docteur Garrigou, qui a le plaisir et l'honneur d'avoir fondé le musée de l'Ariège, après avoir enrichi le nôtre.

Ainsi l'influence de l'Académie eut des répercussions très heureuses et imprévues.

L'Académie, en 1858, était fortunée. Le Ministère, le Conseil général, la Municipalité collaboraient à leur manière à ses œuvres utiles.

En outre de son grand prix annuel et traditionnel de cinq cents francs, elle put songer à décerner une médaille d'or à

l'auteur d'un bon livre nouveau, d'une découverte ou d'un travail remarquables. Selon ses principes, les lettres et les sciences devaient alterner.

Cette médaille d'or fut honorée immédiatement par les lauréats eux-mêmes, car elle échut à des hommes qui avaient consacré leur vie à l'étude avec le plus parfait désintéresse ment; tels Chaudruc de Crazannes, Mahul de l'Aude, Rossignol du Tarn, l'un de nos doyens actuels — puis à d'autres qui débutaient avec maîtrise et devaient marquer dans le monde des savants. Je veux nommer seulement celui qui vient de disparaître, l'éminent Directeur de notre École vétérinaire, notre regretté Laulanié.

Messieurs, un poète de l'antiquité a prévu les conclusions de la science actuelle :

Tout change et tout renaît dans l'immense nature.

Les Académies sont soumises à l'évolution générale, et quand elles semblent délaissées par le sort, on peut se demander si elles ne sont pas simplement victimes de leur immobilité. D'un côté, les Académiciens se désintéressent un peu trop de la vie courante de la Compagnie, absorbés qu'ils sont, plus que jamais, par les affaires ou la profession; d'autre part, les Académies sont — administrativement — en marge des Universités dont l'activité féconde s'étend sans les entraîner.

La manne des subventions officielles se fait rare; on nous fait sentir notre indépendance. Or, avant de distribuer des prix aux travailleurs de bonne volonté, il faut vivre, et l'allocation municipale, isolée et réduite, suffit tout juste à assurer notre vie, c'est-à-dire nos publications si honorables pour nous et qui nous procurent, par voie d'échange, une bibliothèque exceptionnelle. M. Crouzel, donnant un exemple de grand dévouement, s'occupe à la classer. Notre savant confrère, avec sa compétence parfaite, vous a dit l'importance de ce fonds considérable que nous voulons ouvrir au public, si la Ville nous aide.

Le grand prix, la médaille d'or étaient condamnés à disparaître si deux bienfaiteurs n'étaient survenus, par la grâce du ciel, à point nommé.

L'un est une femme, Mme veuve Gaussail. En souvenir de son mari, qui fut longtemps associé ordinaire de l'Académie, elle nous a laissé, en 1883, une somme de 20,000 francs. Le prix Gaussail est constitué par le revenu, soit 667 francs.

L'autre est M. Ozenne. Nous lui devons ce beau palais où l'Académie et ses sœurs toulousaines et nos chers livres furent installés à souhait par un exécuteur testamentaire idéal. Ozenne nous a attribué, en outre, un autre capital de 10,000 francs, soit 306 francs pour un prix annuel, qui a remplacé notre médaille d'or. De sorte qu'en fin de compte, l'Académie devient héritière au moment même où elle voyait se tarir la source des prix et des médailles. Puissent d'autres amis songer à elle quand ils disposeront de leurs biens et qu'ils aient la satisfaction délicate de lui permettre de mieux accomplir sa mission.

Maintenant, Messieurs, excusez-moi d'avoir un peu trop insisté sur ces souvenirs rétrospectifs et occupons-nous du concours de l'année.

Les médailles d'encouragement n'ont attiré que deux candidats.

L'un s'est préoccupé du perfectionnement de notre luminaire. Son système de lampe n'est pas nouveau. « La lampe soleil » qui eut quelque succès il y a une trentaine d'années, utilisait un procédé analogue. D'ailleurs, l'auteur se trompe en recherchant le progrès par l'incandescence. Les phénomènes de luminescence résolvent beaucoup mieux le problème de l'éclairage[1]. L'Académie, désirant encourager M. E. Freche, lui accorde une mention.

M. A. Soucarat, de Bioule (Tarn-et-Garonne), a envoyé un Mémoire ayant pour titre : Etude sur la distribution d'eau potable.

C'est le vieux sujet, cher à l'Académie, comme nous le

1. Rapporteur de la Commission spéciale, M. Camichel.

rappelions tout à l'heure. L'auteur résume assez bien la question, mais seulement au point où elle était il y a quelques années. Il paraît ignorer les grands progrès réalisés depuis lors, et la supériorité, maintenant acquise, des filtres sur la canalisation. Mais il fournit quantité de documents précis que peuvent lire avec profit toutes les personnes qui s'intéressent à ce gros problème d'hygiène, et pour ce motif M. Soucarat mérite une mention honorable [1].

Le concours pour le prix Ozenne a intéressé deux candidats.

L'un vous est arrivé avec plusieurs volumes de ses œuvres, Toulouse 1905. M. Cazals (Lucien), directeur de l'Ecole communale de Montaudran, est un esprit cultivé et un bon Français. Sa vie est un modèle de travail désintéressé, courageux et intelligent. Il a été un des initiateurs d'œuvres excellentes, musées scolaires, jardins botaniques et agricoles scolaires, etc. La Société archéologique du Midi récompensa son *Histoire de Montesquieu sur-le-Canal.*

L'Académie était donc absolument favorable à M. L. Cazal et elle aurait été vraiment heureuse de le récompenser si elle l'avait pu. Mais les volumes qu'elle a examinés sont composés d'articles brefs et disparates. Ce sont plutôt des notes de journalistes que des mémoires. Il est qustion du fameux canal maritime du Midi et du système métrique à ses débuts, de la vie de Garibaldi et de l'orpheline de Montastruc, idyle patriotique, de l'aperçu philosophique sur l'éducation populaire et de l'utilité de la langue italienne, de la dépopulation des campagnes et de la musique et du chant dans les écoles.

Les sentiments de M. Cazals sont aussi louables que son zèle. Il mériterait un prix Monthyon et nous le lui accorderions bien volontiers si nous étions l'Académie française [2].

L'œuvre que nous avons examiné, ensuite est bien différente. Ce sont deux gros manuscrits consacrés à l'Histoire des rues, places et avenues de Toulouse.

1. Rapporteur de la Commission spéciale, M. Charles Fabre.
2. Rapporteur de la Commission spéciale, M. Lécrivain.

Le principal nous fournit d'abord la liste très sommaire des sources documentaires. Ce sont les cadastres des quatorzième et quinzième siècles, d'après les copies faites au dix-septième. Puis les cadastres partiels ou complets de 1470, 1550, 1570. Le règlement pour le nettoiement des rues de 1688, de 1770. Les répertoires des rues et places annexés au plan de la ville par Saget (1770), ou gravés sur d'autres, enfin une série de pièces officielles du dix-neuvième siècle.

L'auteur, M. Charles Fouque, signale d'un mot une source importante : « les fiches des divers auteurs qui se trouvent aux archives municipales renfermées dans un carton dénommé « carton Saint-Charles. »

En effet, ce laborieux et regretté Toulousain, M. Saint-Charles, avant d'être un des associés ordinaires de l'Académie, avait obtenu en 1876 une première récompense pour son essai, d'un *Dictionnaire alphabétique des rues*, et, en 1879, la médaille d'or pour son *Dictionnaire topographique de Toulouse*. Sa famille retient, et on peut le regretter pour la mémoire de l'auteur, une partie de cette œuvre très importante; mais les notes préliminaires, fiches innombrables, sont entrées dans les archives de la ville et ce sont elles que M. Fouque a pu utiliser.

Mais elles ne lui ont pas suffi. Il a fallu les contrôler, et les Conservateurs de notre Bibliothèque publique et des Archives se plaisent à reconnaître l'ardeur que mit M. Fouque à poursuivre ses recherches durant plusieurs années.

Il n'a pas la prétention d'apporter un travail complet tel que pourrait le présenter un archiviste ayant vécu dans notre dépôt toulousain et noté les noms et les faits que ses lectures de chaque jour auraient pu lui procurer. M. Fouque a délimité le champ de son enquête à la série des documents les plus accessibles et de lecture facile.

En tête de son manuscrit, nous trouvons une série de notes intéressantes, les divisions administratives de Toulouse en 1346, 1389, 1438, d'après Catel; le dénombrement des maisons de la ville et des faubourgs en 1478; pour chaque Capitoulat, le tableau des rues; puis les sections électorales du-

rant tout le dix-neuvième siècle. Des cartes et plans sont joints au texte, et cette illustration spéciale pourra faciliter la besogne des personnes qui se plaisent à étudier le passé de Toulouse.

Tout cela constitue en quelque sorte la préface de l'œuvre. Celle-ci, *Répertoire alphabétique des rues actuelles,* donne pour chacune d'elles l'indication du Canton, de la Paroisse, du Capitoulat et de la Section ; la liste des dénominations antérieures. Chaque nom porte sa date. On aimerait des explications, des renseignements historiques ou anecdotiques, quelques lumières sur les origines et le sens réel de divers noms.

Le répertoire, très sec, est accompagné d'un *Dictionnaire alphabétique général.* Ils sont tous deux susceptibles de recevoir aisément des indications complémentaires. Espérons que M. Fouque voudra perfectionner son travail, et, pour l'aider, l'Académie lui décerne le prix Ozenne[1].

Deux Mémoires importants ont visé le grand prix Gaussail.

C'est d'abord l'*Inventaire des archives communales de la Bastide-de-Sérou (Ariège).* Les deux cahiers manuscrits ne comprennent pas moins de 520 pages in-4°. L'auteur a passé minutieusement en revue les registres des délibérations municipales de 1619 à 1790, l'ancien état civil depuis 1649, les documents cadastraux et autres. Travail long, monotone, qui exigea une attention soutenue. Au moment des périodes troublées, la curiosité est excitée, cela est rare. Le plus souvent les faits sont réguliers et se répètent identiques.

La commune est le premier organe de la vie sociale, et en suivant les évolutions d'un groupement municipal pendant deux siècles de l'ancien régime, on se rend compte des progrès plus ou moins rapides des générations qui se succèdent et aspirent à une condition meilleure. Les délibérations des conseils de ville fournissent des renseignements qu'on ne peut rencontrer ailleurs, et qui, groupés, commentés, permettent de tracer l'histoire générale.

1. Rapporteur de la Commission spéciale, M. Emile Cartailhac.

De là l'utilité des inventaires qui résument exactement toutes les pièces. A la lecture, celui de la Bastide-de-Sérou est plus intéressant qu'on ne pouvait le supposer d'abord. De 1621 à 1629, le pays est sans cesse agité; séditions et répressions se succèdent. Varilhes, le Mas-d'Azil, Pamiers, Saverdun sont assiégés par les armées royales. Catholiques et huguenots ravagent tour à tour la contrée. La Bastide est demeurée fidèle au culte antique.

Sous Louis XIV elle éprouve le contre coup des guerres de la France avec l'Espagne. Ce ne sont que passages de troupes, quartiers d'hiver, réquisitions, impôts, vexations incessantes. On souffre et on gémit. On se plaint aux États de Foix, aux gouverneurs, aux intendants; on s'insurge même. Puis, pendant le dix-huitième siècle, la comme soutient de longs et dispendieux procès avec ses voisines. Le service postal s'organise sur les routes améliorées. Que de détails curieux, par exemple cette défense d'engrange de la paille dans les maisons sans cheminées et l'obligation de construire partout des cheminées.

On aurait désiré de la part de l'auteur plus de soin dans la partie économique de son inventaire; mais, en tout cas, l'œuvre de M. Rumeau est très louable et lui vaut, sur la réserve du legs Gaussail, un prix de 300 francs [1].

Plus considérable est le dernier envoi : *La question du culte dans la Haute-Garonne pendant la Révolution (1791-1801), Essai d'histoire religieuse*, ne comprend pas moins de 1,050 feuillets. L'auteur a rédigé patiemment, longuement (peut-être n'a-t-il pas eu le temps d'être plus court), un exposé du régime administratif des cultes. Ce n'est pas encore une histoire, l'auteur a raison de dire que ce n'est qu'un essai, dont malgré le développement on peut apercevoir les lacunes. Il avait à exploiter deux éléments : l'esprit du gouvernement d'une part, et celui des gouvernés de l'autre. Il a dirigé plus volontiers son activité dans le premier sens. Nous ne lui ferons pas un grief de n'avoir pas trop

1. Rapporteur de la Commission spéciale, M. Pasquier.

insisté sur le second, fort curieux assurément, mais épineux tout autant, à travers les multiples débats qui s'agitent entre les questions de principe et les faits, et quelquefois les dramatiques solutions qui les suivent.

Votre Commission, Messieurs, a fait maintes critiques de détail, ce qui est tout naturel en face d'une œuvre de longue haleine qui groupe de diverses manières une foule de faits. Elle a regretté quelques exagérations du narrateur.

Il ne conclut pas, et il avait pourtant annoncé dans son introduction que les faits religieux eurent une influence déterminante sur les événements politiques, et que leur longue répercussion constitue l'une des pages les plus curieuses des idées morales durant les temps modernes ? On s'attendait, en conséquence, à un dénouement offrant le prestige d'un peu de philosophie. C'est partie remise, sans doute.

Peu importe, d'ailleurs. Cet ouvrage, fruit d'un séjour prolongé dans nos archives diverses, est plein de notes érudites, choisies avec discernement dans les historiens les plus autorisés; riche aussi d'aperçus personnels très justes. C'est un recueil de bons matériaux pour le livre à faire. L'Académie est heureuse d'attribuer à M. Adher, directeur de l'école des Minimes, à Toulouse, le prix Gaussail, porté par exception à la somme de 700 francs [1].

Un professeur très en vue, journaliste souvent, publiait, il y a quatre ans [2], deux colonnes contre les Académies provinciales et « vieillotes », qui, disait-il, sont des « officines où se cultivent et se fabriquent les légendes contre-révolutionnaires ». — « Toutes Sociétés — ajoutait-il — qui se recrutent par cooptation dans un monde suranné. »

L'Académie de Toulouse, jadis royale, puis impériale et nationale, est de ces vieilles qui peuvent laisser passer ces propos. Elle couronne des œuvres sur la Révolution — période difficile à juger — lorsque les auteurs ont l'esprit de

1. Rapporteur, M. Massip.

2. Le Congrès des Sociétés savantes. *La Dépêche* de Toulouse, 15 avril 1903.

justice et le sens critique. Et il se trouve qu'aujourd'hui le lauréat appartient au corps de nos instituteurs, qu'on ne soupçonnera pas d'être rétrograde. De plus, ce sont deux instituteurs, habitués heureux de nos concours, qui, par leur valeur, gagnent deux prix sur trois.

Mais il y a des partis pris qui de temps en temps se manifestent, font un peu de bruit et sont vite oubliés, tandis qu'au sein des Académies on travaille toujours en conscience pour une intime satisfaction et pour le bien public.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR L'ANNÉE 1908.

PRIX GAUSSAIL

Pour se conformer scrupuleusement aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL et aux résolutions prises dans les séances des 8 mars 1883 et 4 avril 1889, l'Académie décernera tous les ans, et pour la vingt-troisième fois, en 1908, sous la dénomination de *prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraîtra le plus digne de cette distinction*. (Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1908.)

Ce prix, pour 1908, est fixé à 667 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, qui sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie, dans les Sciences.

PRIX DE L'ACADÉMIE

PRIX OZENNE.

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour

les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 306 francs qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années, et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1908.

MÉDAILLES.

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement : 1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies*, *médailles*, *sculptures*, *vases*, *armes*, etc.), et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux*, *fossiles d'animaux*, *de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettront des descriptions détaillées, accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui sont l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze ou d'argent, de première ou de seconde classe, ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les Mémoires destinés au prix *Gaussail* ne seront reçus que jusqu'au 1er janvier de l'année pour laquelle le concours est ouvert; ce terme est de rigueur.

II. Les Mémoires et communications concourant pour le prix *Ozenne* et pour les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année.

III. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, rue d'Auriol, 43, ou à M. Roschach, secrétaire perpétuel, rue des Récollets, 134.

IV. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

V. Les auteurs des Mémoires *pour le prix Gaussail* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le pli cacheté ne sera ouvert que sur la demande de l'auteur prévenu par la voie des journaux.

VI. Les Mémoires concourant pour le prix Gaussail dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VII. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche après la Pentecôte.

VIII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix au Secrétariat de l'Académie, rue d'Auriol, 43, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

IX. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

BULLETINS DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1906-1907.

Séance de rentrée du 22 novembre 1906.

M. le Président ouvre la séance par l'allocution ci-après :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

En remplaçant sur ce fauteuil présidentiel notre cher confrère M. le Dr Garrigou, qui me laisse le meilleur des exemples et le modèle achevé du président, j'exprime d'abord à l'Académie toute ma gratitude et pour l'honneur qu'elle m'a conféré, et pour les devoirs qu'elle m'a imposés. C'est la plus haute et la plus précieuse des marques de sympathie et d'estime qu'elle n'a cessé de me témoigner depuis l'époque déjà lointaine où elle m'a reçu parmi ses membres; je ne puis saisir de meilleure occasion pour lui affirmer ma dette de reconnaissance et lui promettre tout mon dévouement, en souhaitant qu'il ne soit pas trop inférieur à la tâche.

Nous avons élaboré et fait approuver de nouveaux statuts. Ils succèdent à beaucoup d'autres, et j'espère qu'ils ne seront pas les derniers.

La France a bien eu au dix-neuvième siècle environ sept constitutions. On ne nous reprochera pas de nous figer dans une immobilité hiératique, de ne point nous adapter aux temps, aux mœurs, à l'évolution universelle. Nous avons cherché à simplifier les formalités de notre vie académique. Nous avons voulu élargir et fortifier nos cadres, nous ouvrir plus largement à toutes les sciences, à des sciences qui ne sont point encore représentées parmi nous, par exemple

à la philosophie et aux sciences sociales. Nous espérons que ces changements donneront d'excellents résultats, surtout si nos séances réunissent un nombreux auditoire, si de nombreux travaux remplissent nos Mémoires.

Que sont, en effet, les lois sans les mœurs? Que sont les statuts et les règlements sans la foi académique? A-t-elle gardé sa vivacité, son énergie d'autrefois? Entend-on assez dans la ruche le bourdonnement des abeilles? Avec la présidence, j'ai acquis le droit de procéder à notre examen de conscience. Il serait puéril de nier une sorte de crise qui ne nous est point heureusement particulière, mais dont souffrent avec nous la plupart des Sociétés savantes. Provient-elle des exigences multiples de la vie moderne et des devoirs de notre état, des occupations qui remplissent la journée laborieuse d'un professeur, d'un chimiste, d'un physicien, d'un ingénieur, d'un médecin? Et, en vérité, nous avons beau, pour la plupart, éviter les besognes excentriques, la pente des diversions et l'éparpillement de nos forces, ceux qui ont du temps de reste sont l'exception. Faut-il plutôt croire avec quelques pessimistes que c'est la forme académique elle-même qui est démodée, condamnée par l'énorme développement des sciences et destinée à disparaître au profit des groupements absolument spéciaux? Ce serait là une perte irréparable, et rien, à mon avis, ne nous oblige à nous y résigner. Il me semble, au contraire, qu'en face de cet isolement de plus en plus fâcheux des spécialités, contraire à l'unité de la science, les Académies n'ont jamais eu un rôle plus utile à jouer, une fonction plus importante à remplir qu'aujourd'hui. Nous sommes presque tous, comme la monade de Leibnitz, sans fenêtre sur le dehors. Nous serons reconnaissants de toutes les clartés, de quelque point de l'horizon qu'elles viennent. En nous lisant un travail, le savant fait œuvre de propagande et d'apostolat; il n'a point à craindre de se rapetisser, de céder une part de son apanage; c'est ce que prouvent du reste surabondamment le nombre et la valeur des travaux de généralisation et de vulgarisation scientifiques publiés par les Revues parisiennes et provinciales.

Ils réalisent le désir si souvent exprimé par nos pédagogues de faire tomber les cloisons étanches qui séparent les divers ordres de recherches. Les savants n'ont rien à perdre à faire œuvre d'art ou de littérature. Les Académies peuvent être comme des Revues, plus vivantes, plus animées, dont les collaborateurs soient en contact fréquent les uns avec les autres, liés par la même loi scientifique, par le même amour de la vérité, et chargés aussi d'entretenir ces petits foyers d'activité provinciale qu'on ne rallumerait pas aisément s'ils étaient éteints.

Cette allocution est accueillie par l'assentiment unanime de l'Académie.

M. le Dr MAUREL rend compte des démarches qu'il a faites auprès de M. le Préfet en vue de faire approuver les modifications aux statuts votées par l'Académie.

Il propose de voter des remerciements à M. le Préfet pour la bienveillance avec laquelle il a facilité la tâche du mandataire de l'Académie.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Ouvrages reçus : 29 novembre.

1° *Note sur un frontal humain trouvé dans un ancien cimétière à Cournon* (*Puy-de-Dôme*).

2° *Mémoire sur un cimetière gallo-romain déeouvert à Saint-Denis* (*Puy-de-Dôme*), tous deux de M. l'abbé PINGUET, curé de Saint-Denis-de-Combarnazat, qui pose sa candidature au titre de membre correspondant.

3° *Introduction à la théorie des nombres transcendants et des propriétés arithmétiques des fonctions,* par M. MAILLET, correspondant,

M. ROSCHACH, appelé par l'ordre du travail, lit une *Notice sur la vie et les œuvres de Frédéric Le Blanc du Vernet.* (Imprimée p. 154.)

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie charge la

Commission qui a revisé les statuts et qui est composée des membres du bureau et de MM. Lapierre, Duméril, Dumas, Legoux et Basset, de mettre les règlements intérieurs en harmonie avec les nouveaux statuts.

6 décembre. M. JUPPONT analyse au point de vue scientifique l'*œuvre de Cyrano de Bergerac*, né à Paris en 1619 et mort dans la même ville en 1655. (Imprimé p. 312.)

13 décembre. M. DELOUME, président du Conseil d'administration de l'hôtel d'Assézat, fait connaître que, dans la séance du 11 décembre courant, il a été réélu pour trois ans et demande que cette élection soit soumise à la ratification de l'Académie,

Il demande aussi que l'Académie élise son délégué annuel au même Conseil pour 1907.

Renvoyé à la prochaine séance.

M. CARTAILHAC fait un rapport sur la demande de M. l'abbé Pinguet du titre de membre correspondant, dans lequel il conclut en proposant de surseoir à son élection jusqu'à l'envoi annoncé de son travail sur les alphabets. Approuvé.

M. CARTAILHAC expose les récentes découvertes qui concernent nos ancêtres lointains, ceux de l'ancien âge de la pierre, les chasseurs de bisons, de chevaux, de mammouths et de rennes. On connaît maintenant dans le midi de la France et dans les Pyrénées espagnoles septentrionales près de vingt cavernes profondes dont ils ont couvert les parois de gravures et de peintures figurant ces animaux et d'autres. Ces œuvres considérables révèlent un talent artistique extraordinaire. Il y a aussi parmi ces curieuses images des signes étranges qui avaient certainement un sens convenu et des apparences d'inscriptions.

Dans les Pyrénées, deux nouvelles cavernes viennent d'offrir des documents du même genre. La grotte de Gargas, commune d'Aventignan, bien connue des touristes, a ses parois couvertes de plus de quatre-vingts mains figurées d'une façon très origi-

nale sur fonds rouges et noirs. La grotte principale de Niaux (Ariège) renferme, à près de 800 mètres de l'entrée, une belle salle décorée d'une cinquantaine de dessins noirs d'animaux. Elle a aussi de nombreux signes semblables à ceux que l'on connaissait déjà et d'autres fort remarquables.

Ces peintures diverses sont les plus anciennes du monde. Mais de nos jours, des peuplades attardées aux niveaux inférieurs de la civilisation, surtout celles qui vivent uniquement de la chasse, par exemple les Australiens et les hommes des bois, les Boschimans de l'Afrique du Sud, continuent à faire des travaux de ce genre.

Et comme ils font ces peintures avec un but déterminé, tantôt pour des opérations de magie, tantôt pour fixer un souvenir, etc., il est logique d'attribuer des idées analogues, une même mentalité, aux anciens sauvages de notre Europe.

M. MAILLET envoie à l'Académie une note *Sur les équations indéterminées en nombres transcendants de Liouville*, dont il demande l'impression dans le prochain volume des Mémoires. Approuvé. (Voir cette note imprimée p. 2) 20 décembre.

M. LAPIERRE continue l'*Histoire de l'Académie*. (Imprimée p. 4.)

L'Académie ratifie l'élection de M. Deloume comme président du Conseil d'administration de l'hôtel d'Assézat.

Elle renouvelle pour l'année 1907 les pouvoirs de M. le baron DÉSAZARS comme délégué au Conseil d'administration de l'hôtel.

Elle charge de nouveau M. MATHIAS, secrétaire-adjoint, de remplacer au besoin M. le Secrétaire perpétuel, délégué permanent de l'Académie au même Conseil.

M. le Dr MAUREL, directeur, entretient l'Académie des difficultés que rencontre la modification des statuts de la Compagnie.

M. NEUMANN offre sa démission de membre ordinaire de l'Académie.

L'Académie décide que cette démission ne sera acceptée que si, à la suite d'une démarche qu'elle charge M. le Président de faire auprès de M. Neumann pour l'inviter à la retirer, notre confrère maintient ladite démission.

10 janvier 1907. M. LÉCRIVAIN lit une étude sur l'assemblée du peuple à Athènes. Il examine successivement : la composition de l'assemblée où il y a eu rarement plus de six mille citoyens présents; l'indemnité des assistants portée finalement à trois oboles par séance ; le local qui fut successivement l'agora, le Pnyx, le théâtre de Dionysos; la police de l'assemblée ; le rôle, les pouvoirs et la responsabilité du bureau, prytanes et leur épistate, puis proèdres et leur épistate; le nombre et le programme des séances ordinaires ; le caractère de l'institution dite procheirotonie ; le rôle, les différentes formes du sénatus-consulte préliminaire et obligatoire qui sert de base à la discussion devant le peuple; les moyens employés sur ce point pour tourner la loi ; le mode de discussion, le rôle et la responsabilité des orateurs qui jouissent de la plus grande liberté; les modalités du vote; la forme, la rédaction, les diverses parties des décrets du peuple ; les pouvoirs de l'assemblée qui, en réalité, sauf le contrôle du Sénat, sont à peu près illimités et comprennent : l'administration générale, le contrôle incessant des magistrats par l'examen mensuel, les eisaggélies et par les redditions de comptes; l'élection des magistrats non recrutés par le sort, la direction de la politique étrangère, la concession du droit de cité et des différents privilèges aux étrangers, le vote de l'ostracisme et de l'autorisation spéciale dite *adeia*, le pouvoir législatif exercé sous les deux formes principales de la nomothésie et de la graphè paranomôn; le pouvoir judiciaire sous les deux formes de la probolè et des procès politiques dits eisaggélies.

17 janvier. M. le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD continue l'*Histoire de l'Académie pendant la Révolution*. (Imprimée p. 229.)

24 janvier. M. le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD continue et termine

la lecture de son *Histoire de l'Académie pendant la Révolution*. (Imprimée, p. 229.)

M. l'abbé PINGUET, curé de Saint-Denis (Puy-de-Dôme), annonce que son travail sur les alphabets ne pourra être prêt que vers la fin mars ; en attendant, il envoie un tableau comparatif manuscrit des différents alphabets étudiés dans son opuscule. Renvoyé à M. Cartailhac. 31 janvier.

M. VERSEPUY fait une communication sur la manutention mécanique.

M. GARRIGOU communique un travail sur : *Le vin : les maux dont on l'accuse ; le moyen d'y remédier*. (Imprimé, p. 81.) 7 février.

Sur la demande de M. le Président, l'Académie prend en considération la proposition de déclarer vacantes :

1° Dans la Classe des Sciences, la place de M. Laulanié, décédé ;

2° Dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres, les deux places de MM. Brissaud et Antoine, décédés.

M. le Dr MAUREL, directeur, lit un rapport sur la question de savoir si l'Académie avait ou non été déclarée d'utilité publique. Il conclut, d'après les recherches auxquelles il a procédé ou fait procéder, que jamais aucun décret n'a reconnu l'Académie comme établissement d'utilité publique. 14 février.

Il propose de faire des démarches en vue d'obtenir cette reconnaissance.

L'Académie décide que la question sera traitée dans la prochaine séance tenue sur convocation motivée.

M. le Dr MAUREL entretient l'Académie de ses expériences sur *l'Influence des vents sur les dépenses de l'organisme*.

Il donne d'abord une idée générale de la vitesse des vents et compare ces vitesses avec celles de nos divers moyens de locomotion.

Puis il rappelle les travaux faits par M. Lefèvre (du Havre)

en 1897 sur les animaux, et en 1898 sur l'homme, travaux qui conduisent à ces deux conclusions que les dépenses de l'organisme, sous l'influence des vents, sont d'autant plus élevées que ces derniers sont plus rapides et plus froids.

Enfin il résume ses propres expériences faites sur des cobayes avec des vitesses de 12, 16 et 21 kilomètres à l'heure.

Ces expériences peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Sous l'influence des vitesses de 12 kilomètres à l'heure, la quantité d'aliments absorbés, est augmentée de 17 p. 100 ; et en opérant sur des animaux dans la période de croissance, on constate ce fait intéressant que le poids de ces animaux augmente davantage quand ils sont ventilés que quand ils ne le sont pas.

Il semble donc que les vents, à cette vitesse, excitent assez les fonctions digestives et nutritives pour que le surcroît des aliments ingérés dépasse celui des dépenses. Peut-être, fait remarquer le Dr Maurel, est-ce ainsi, au moins en partie, qu'il faut expliquer les heureux résultats sur l'enfant du régime à la campagne où les vents règnent souvent.

2° Avec les vitesses de 16 kilomètres à l'heure, pour les animaux adultes, les aliments ingérés ne sont augmentés que de 14 p. %; et, de plus, ils perdent de leur poids quand ils sont ventilés, et, au contraire, ils augmentent quand ils ne le sont pas.

3° Sous l'influence de la vitesse de 21 kilomètres, en donnant la même alimentation aux animaux pendant toute la durée de l'expérience, les poids diminuent pendant la ventilation et, au contraire, ils augmentent quand on l'a supprimée.

Le Dr Maurel termine en faisant ressortir les applications que l'on peut faire de ces données générales à l'hygiène de l'enfance, à l'hygiène alimentaire de l'adulte et aussi au traitement de toutes les affections dans lesquelles il y a lieu d'augmenter les dépenses de l'organisme ou d'exciter les fonctions digestives.

21 février. M. le Dr MAUREL rend compte de la gestion financière de l'Académie pendant l'année 1906.

Les comptes de l'année sont approuvés.

M. CAMICHEL entretient l'Académie du rôle du temps dans les phénomènes physiques.

Il montre en particulier comment le temps intervient dans les phénomènes de radioactivité et en métrologie.

L'ordre du jour appelle la décision de l'Académie sur la question de savoir s'il y a lieu de poursuivre auprès du Gouvernement sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique.

L'Académie approuve la continuation des démarches pour obtenir la déclaration d'utilité publique et donne mandat à MM. LÉCRIVAIN, président, et MAUREL, directeur, de la représenter dans lesdites démarches et de faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

28 février. M. LÉCRIVAIN lit un travail intitulé : *La lutte contre les grands*. (Imprimé p. 96.)

7 mars. M. le Président fait part à l'Académie du décès de M. PRADEL, associé libre.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie déclare définitivement vacantes les trois places précédemment occupées par MM. Laulanié, Brissaud et Antoine, décédés.

M. le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD entretient l'Académie de la nouvelle situation des Musées de province, auxquels un règlement d'administration publique en date du 30 septembre dernier a donné l'existence légale, conformément à l'article 52 de la loi de finances du 16 avril 1895. Il montre la valeur de ce règlement pour le développement des Musées provinciaux et son intérêt aux points de vue archéologique, historique et ethnographique.

La centralisation des objets d'art dans les Musées est de date relativement récente. Elle remonte à la Révolution, au temps de la Convention. Elle avait pour objet de recueillir les reliques du temps passé provenant des églises désaffectées, des couvents supprimés, des biens confisqués sur les émigrés, et de les sauver du « vandalisme », suivant le mot du conventionnel Grégoire.

Les Musées de province se sont surtout formés sous le Consulat et se sont développés sous le premier Empire, grâce aux dons de l'Etat provenant de nos conquêtes en Italie et de nos campagnes à Anvers, à Munich et à Vienne. Ils se sont encore enrichis notablement, en 1862, par l'acquisition de la collection du marquis Campana.

C'est ainsi que l'Etat a envoyé successivement à Toulouse un Pérugin, un Guide, un Guerchin, un Procaccini, un Crayer, un Rubens, un Van Dyck, un Philippe de Champaigne et plusieurs autres tableaux constituant des œuvres de premier ordre.

Ces tableaux sont aujourd'hui revendiqués pour le Louvre par certains critiques d'art parisiens. Mais la province a droit autant que la capitale aux jouissances d'art. D'autre part, ces toiles servent à l'instruction des artistes locaux, et les jeunes vocations ont besoin, pour s'éveiller et pour se former, de voir de belles œuvres. Enfin, les Musées concourent, au premier chef, à l'enseignement du peuple comme de l'élite intellectuelle. A tous égards, donc, les Musées jouent un rôle social dont il faut maintenir le caractère et garantir la portée. Il est plutôt à regretter que l'Etat, les départements et les villes ne profitent pas davantage des occasions qui leur sont fournies, notamment par les expositions, pour enrichir les Musées provinciaux de tableaux et de statues susceptibles de compléter utilement leurs collections et de former l'éducation et le goût des artistes indigènes.

Toute la question est de savoir si la province traite les chefs-d'œuvre qui lui ont été donnés avec les garanties de conservation et de déférence qui sont nécessaires. M. le baron Desazars rappelle les diverses critiques qui ont été soulevées à ce sujet. Il ne nie pas certains actes d'incurie, de maladresse ou de népotisme qui ont été commis dans plusieurs Musées de province. Mais on pourrait faire les mêmes reproches au Louvre.

Ce qu'il regrette surtout, c'est le retard apporté à la confection des catalogues, en particulier à Toulouse. Mais il ne désespère pas de voir les municipalités se préoccuper davantage de leurs Musées, aujourd'hui surtout qu'ils possèdent une véritable existence légale et que leur conservation est regardée comme étant

au premier chef une œuvre d'utilité publique pour l'agrément et l'instruction de tous, qu'il s'agisse de Musées artistiques, de Musées archéologiques, ou de Musées simplement ethnographiques.

M. le Dr Basset pose sa candidature à la place d'associé libre devenue vacante par suite du décès de M. Pradel. Il est élu à l'unanimité des suffrages. 14 mars.

M. l'abbé Maisonneuve, doyen de la Faculté de théologie, pose sa candidature à la place déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres à la suite du décès de M. Brissaud.

M. Job explique comment la mesure des temps peut servir à l'étude des réactions chimiques. — La loi de Guldberg et Waage permet de prévoir la marche chronométrique d'une réaction quand on l'a formulée. Inversement, elle permettra de la formuler quand on aura suivi sa marche chronométrique. C'est ainsi que, par la simple mesure des temps, on peut être conduit à discerner, au moins par hypothèse, dans la réaction totale, une série de réactions transitoires qu'aucun autre moyen ne laisse soupçonner. Mais, toute hypothèse mise à part, l'étude attentive d'une réaction au point de vue chronométrique demeure très importante comme procédé d'identification. Il n'est pas difficile de montrer par des exemples empruntés à la catalyse oxydante comment la seule étude des vitesses met en évidence des composés nouveaux que l'analyse ne pouvait révéler.

M. Labat, directeur de l'Ecole vétérinaire, pose sa candidature à la place déclarée vacante à la suite du décès de M. Laulanié. 21 mars.

M. Emile Renauld, professeur au Lycée de Toulouse, pose sa candidature à la place déclarée vacante par suite du décès de M. Antoine.

M. Leclerc du Sablon fait une communication sur *l'Influence de la fécondation sur les caractères des figues*.

Les variétés de figuiers cultivés en France ont la propriété de produire des figues comestibles sans fécondation et on n'avait pas signalé de graines mûres à l'intérieur de ces figues. Mais en étudiant des figuiers poussés dans le voisinage de figuiers mâles ou caprifiguiers, M. Leclerc du Sablon a constaté la présence de graines bien constituées dans un certain nombre de figues; il a constaté de plus que les figues fécondées avaient des caractères parfois très différents de ceux des figues non fécondées. Les figues fécondées sont plus grosses, ont une coloration plus foncée et une saveur plus relevée que les figues non fécondées, mais elles renferment moins de sucre. En somme, il semble que la fécondation soit un avantage et qu'on doive la favoriser : mais il ne faut pas oublier qu'elle n'est possible que dans les régions où se trouvent des figuiers mâles et et où existe le Blostaphage, insecte hyménoptère qui est l'agent indispensable pour la fécondation du figuier. En France, ces conditions ne se trouvent réalisées que dans la région méditerranéenne, et notamment dans le département du Gard, où M. Leclerc du Sablon a fait ses observations.

11 avril. A la suite de rapports favorables faits au nom des Commissions des candidats, savoir : 1° par M. Leclerc du Sablon sur M. Labat; 2° par M. le baron Desazars de Montgailhard sur M. l'abbé Maisonneuve et 3° par M. Lécrivain sur M. Emile Renauld, l'Académie procède au vote au scrutin secret.

Ont été successivement élus associés ordinaires à la majorité des suffrages, savoir :

1° M. Labat, en remplacement de M. Laulanié, décédé;

2° M. l'abbé Maisonneuve, en remplacement de M. Brissaud, décédé;

3° M. Emile Renauld ,en remplacement de M. Antoine, décédé.

M. Massip lit une notice sur une collection d'ouvrages de poésie composés par des femmes depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.

Cette anthologie, qui ne comprend pas moins de mille cinq cents volumes, fut donnée à la Bibliothèque de la ville, en 1901,

par M. Barutel, ancien conseiller de préfecture, qui l'avait formée lui-même, au prix de laborieuses recherches.

Il semblerait de prime abord que le rapprochement un peu frivole de ces productions ne vise qu'à satisfaire un intérêt de pure curiosité; cependant, si l'on considère le nombre et la variété des matériaux qu'il rassemble, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il se recommande autant et plus par son utilité que par son intérêt.

C'est dans le domaine de la critique et de l'histoire que se manifestera son caractère pratique, car elles seront appelées l'une et l'autre à trouver dans cette encyclopédie, unique probablement et où sont traités les sujets les plus divers et dans tous les genres, les éléments que les répertoires de la Bibliographie n'ont pu leur procurer. Notre collection leur donnera, en effet, les œuvres dont la Bibliographie ne leur donna le plus souvent que les titres, possession bien autrement avantageuse qui permettra à l'histoire de combler quelques regrettables lacunes et à la critique de reviser peut-être quelques jugements précipités.

D'autres considérations, mais dans un ordre d'idées différent, découlent de ce rapprochement inespéré d'un si grand nombre d'âmes féminines épanouies au souffle de la poésie. Ce n'est pas le lieu d'y insister, d'autant qu'elles exposeraient le commentateur à verser dans ce marivaudage littéraire qui gâte la plupart des préfaces de notre collection, ou à venir échouer sur les écueils de la critique psychologique si difficiles à éviter quand on agite le problème féminin.

L'impression qui résulte de cette exploration à travers plusieurs siècles de poésie féminine est qu'il ne faut jamais demander beaucoup de logique à la femme poète, et que notre jugement, en ce qui la concerne, ne sera équitable qu'autant qu'il admettra l'intervention d'une mentalité qui plaide en sa faveur les circonstances atténuantes.

M. Baillaud fait hommage à l'Académie du tome VII des *Annales de l'Observatoire de Toulouse* qui est l'œuvre de notre confrère M. Mathias.

L'Académie remercie M. Baillaud et félicite M. Mathias.

18 avril. M. HALLBERG donne la troisième partie de son *Etude sur la réforme de l'Education d'après un humoriste allemand (Richter, plus connu sous le nom de Jean Paul)*. (Imprimée p. 104.)

25 avril. M. l'abbé PINGURT, curé de Saint-Denis, fait hommage à l'Académie de son *Etude sur l'origine hiéroglyphique des alphabets sémitiques*.

M. H. DUMÉRIL, poursuivant ses études sur la méthode dans l'enseignement des langues vivantes, soumet à l'Académie quelques réflexions *sur l'enseignement du vocabulaire*. (Imprimées p. 122.)

2 mai. M. le Dr GESCHWIND communique à l'Académie les impressions documentées par des observations personnelles et des faits nombreux qu'il a recueillies pendant un récent séjour en Alsace. Il lui a paru que, dans ces dernières années, il s'était produit dans ce pays des modifications bien plus sérieuses que dans les trente ans qui ont suivi immédiatement la déchirure d'avec la France. En particulier le régime de compression, de germanisation à outrance, qui avait donné si peu de résultats, a fait place à une détente qui se manifeste par une certaine tolérance dans l'expansion des sentiments francophiles à l'occasion des fêtes, des congrès, des réunions de Sociétés, etc. D'autre part, l'autonomisme s'affirme de plus en plus en Alsace à mesure que le retour à la France paraît moins proche. Ne voulant pas être Allemand, ne pouvant être Français, on s'affirme Alsacien : il y a une littérature alsacienne, il s'est créé un théâtre alsacien.

En dépit des charges d'un lourd budget qui est loué d'être uniquement consacré aux besoins de l'Alsace, l'aisance, la richesse même se montrent de plus en plus dans le pays; on travaille dans ces familles nombreuses; on a de l'initiative parce qu'on croit être sûr du lendemain.

Mais alors, dira-t on, l'Alsace ne s'attachera-t-elle pas à ce régime qui lui permet cette prospérité comme elle s'est attachée à la France qui lui a donné la tranquillité et le bien-être après

les terribles épreuves de la guerre de Trente ans? La chose n'est pas à craindre. Le sens pratique, le sentiment de la personnalité, l'amour de la liberté innés chez l'Alsacien et que son union à la France avait ménagés et fortifiés, ne s'accommoderont jamais avec la morgue pédante et brutale de la classe dirigeante allemande que l'Alsacien a toujours ridiculisée et méprisée.

L'âme alsacienne est bien mieux rendue dans le livre de Barrès : *Au service de l'Allemagne,* que dans le roman de Bazin : *les Oberlé,* dont les caractères de convention, dans un paysage assez exact, ont fort étonné les gens du pays.

Une comparaison déjà citée résume les sentiments actuels de l'Alsacien pour la France : « Nous considérons la France comme une vieille maîtresse qu'on a beaucoup aimée, qui vous a fait beaucoup souffrir, qui ne se conduit pas très bien et ne pense plus guère à vous ; mais on chérit encore son souvenir quand même, et si l'on parvenait à rompre une union imposée par la force et dans laquelle on a toujours fait chambre à part, c'est avec plaisir qu'on reprendrait la vie commune, surtout si la vieille amie voulait être un peu sage. »

8 mai. M. Ed. CABIÉ, correspondant, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Guerres de religion dans le sud-ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice de 1561 à 1590.*

M. le PRÉSIDENT donne lecture du discours qu'il doit prononcer à l'ouverture de la séance publique. Ce discours est unanimement approuvé.

M. CARTAILHAC lit le rapport général sur le concours du prix Gaussail, sur celui du prix Ozenne et sur les concours des médailles d'encouragement dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres et dans la Classe des Sciences.

Ce rapport étant approuvé, il est procédé à l'ouverture des plis cachetés des Mémoires couronnés inscrits sous les numéros 2 et 3.

L'auteur du Mémoire n° 2 est M. Rumeau, ancien directeur

d'école à Toulouse, et celui du Mémoire n° 3 est M. Adher, directeur de l'Ecole des Minimes, aussi à Toulouse.

16 mai. M. JOULIN fait hommage à l'Académie d'un Mémoire sur *les Etablissements antiques du bassin supérieur de la Garonne.*

Ce Mémoire résume les travaux archéologiques que l'auteur poursuit dans la région formée par le bassin supérieur de la Garonne. Trois grandes fouilles, à Toulouse, à Vieille-Toulouse et dans la plaine de Martres-Tolosanes, ont permis de classer chronologiquement les vestiges antiques signalés jusqu'ici, notamment depuis cinquante ans, dans les différentes parties de la contrée. On a pu ainsi restituer les établissements qui se sont succédé pendant un millier d'années, des temps précelti-ques à la fin de la domination romaine.

Les nouvelles recherches éclairent la protohistoire de la région et des contrées voisines, comme celle de l'Europe occidentale. En ce qui concerne Toulouse, la question du premier emplacement, discutée depuis le seizième siècle, se trouve définitivement résolue. Il y avait, dès l'époque préceltique, sur les coteaux de Vieille-Toulouse, une agglomération qui a subsisté jusqu'à l'avènement de l'Empire. La ville des bords du fleuve a été fondée, comme le port de Narbonne, par les Celtes des premières invasions ; elle est devenue, au troisième siècle avant notre ère, la capitale des Volkes Tectosages. Les vestiges manifestent la prospérité de Toulouse aux troisième et deuxième siècles, mentionnée par Posidonius, ses relations avec le monde grec, et la prépondérance commerciale que les Tectosages exerçaient sur tout le bassin de la Garonne. Ils montrent également que le fleuve a été, depuis le quatrième siècle, l'une des voies de diffusion de la civilisation hellénique en Gaule. C'est enfin dans la ville de la vallée qu'il faut placer le principal théâtre des événements des années 107 et 106.

Les ruines et les vestiges de l'époque romaine fournissent d'importantes contributions à l'étude des éléments de la vie gallo-romaine, aux diverses périodes de l'Empire, à savoir : les agglomérations urbaines et rurales, l'agriculture, l'industrie, la religion, l'art et les sépultures. Ils rapportent à l'ère Antonine

les fastueuses résidences du midi de la Gaule, dont la grande villa de Chiragan, à Martres-Tolosanes, reste incontestablement le type. Les nombreux et très intéressants débris de la décoration sculpturale recueillis dans cette villa sont de nouveaux témoins des dévastations produites par les invasions des premières années du cinquième siècle.

M. JOULIN lit ensuite un Mémoire sur *La salle des antiques du Musée de Toulouse*. (Imprimé p. 69.)

M. DE SANTI lit un Mémoire intitulé : *Molière et le prince de Conti*. (Imprimé p. 48.) 23 mai.

La séance est tenue dans la grande salle de l'hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, à deux heures de l'après-midi. Séance publique du 26 mai 1907.

M. le PRÉSIDENT déclare la séance ouverte et donne lecture du discours d'usage, qui est accueilli par les applaudissements unanimes de l'assemblée. (Imprimé p. 387.)

M. CARTAILHAC lit le rapport général sur le concours du prix Gaussail, sur celui du prix Ozenne et sur le concours des médailles d'encouragement dans la Classe des Sciences et dans celle des Inscriptions et Belles-Lettres. (Imprimé p. 399.)

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait l'appel des lauréats qui viennent recevoir leur prix dans l'ordre suivant :

PRIX GAUSSAIL, D'UNE VALEUR DE 1,051 FRANCS, RÉDUIT A 700 FR.

M. **Adher**, directeur de l'école des Minimes, à Toulouse. — Manuscrit intitulé : *La question des cultes dans la Haute-Garonne pendant la Révolution.*

PRIX DE 300 FRANCS, PRÉLEVÉ SUR LE PRIX GAUSSAIL.

M. **R. Rumeau**, ancien directeur d'école à Toulouse. — Manuscrit intitulé : *Inventaire sommaire des archives de Labastide-de-Sérou (Ariège).*

PRIX OZENNE, D'UNE VALEUR DE 306 FRANCS.

M. **Ch. Fouque**, à Toulouse. — Manuscrit intitulé : *Catalogue avec répertoire alphabétique des noms successifs des rues, places et avenues de la ville de Toulouse.*

29 mai. L'ordre du jour appelle les élections annuelles.

Ont été successivement élus au scrutin secret et à la majorité des suffrages :

Président.....	M. LÉCRIVAIN.
Directeur.....	M. MAUREL.
Secrétaire adjoint...	M. MATHIAS.

Membres du Comité de librairie et d'impression.

MM COSSERAT, ROULE et DUMAS.

Membres du Comité économique.

MM. VERSEPUY, JOB et DE SANTI.

M. le Président désigne M. HALLBERG pour remplir les fonctions d'Econome.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie décide :

1° De donner son assentiment à l'organisation, par toutes les Sociétés savantes qui ont leur siège à l'hôtel d'Assézat, d'une réception en l'honneur des délégués barcelonais qui doivent venir incessamment à Toulouse,

2° De supprimer la séance du 6 juin, en raison des fêtes qui doivent avoir lieu à cette date à l'occasion de la visite desdits délégués.

13 juin. M. DUMAS lit un travail sur *la réglementation industrielle après Colbert*. (Imprimé p. 201.)

Sur la proposition de divers membres, l'Académie décide de changer la date de la séance publique qui avait lieu tous les ans le premier dimanche après la Pentecôte et de la reporter au premier dimanche du mois de décembre.

Le bureau de l'année précédente présidera cette séance.

M. Job lit un travail sur la *Mesure des hautes températures* par l'écoulement des gaz. (Imprimé p. 376.) 20 juin.

Ouvrages offerts : 27 juin.

Les œuvres d'art de la collection de Vibraye au Muséum national, par MM. E. Cartailhac et l'abbé Breuil..

M. Baillaud fait une communication sur la réduction des clichés photographiques.

M. Pasquier communique une *Etude sur les archives communales*. 4 juillet.

L'Académie s'ajourne jusques après les vacances.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Etat des membres de l'Académie VII

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION

SCIENCES MATHÉMATIQUES

MATHÉMATIQUES PURES

Sur les équations indéterminées en nombres transcendants de Liouville, par M. Edmond MAILLET, membre correspondant.. 1

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

L'œuvre scientifique de Cyrano de Bergerac, par M. JUPPONT... 312

PHYSIQUE ET ASTRONOMIE

Mesure des hautes températures par l'écoulement des gaz, par M. JOB..... 376

Du rôle du temps dans les phénomènes physiques, par M. CAMICHEL..... 425

De la mesure des temps appliquée à l'étude des réactions chimiques, par M. JOB..... 427

DEUXIÈME SECTION

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

HISTOIRE NATURELLE

Sur l'influence de la fécondation sur les caractères des figues, par M. LECLERC DU SABLON..... 427

MÉDECINE ET CHIRURGIE

Le vin; — les maux dont on l'accuse, moyens d'y remédier, par M. le Dr F. GARRIGOU..... 81

Sur l'influence des vents sur les dépenses de l'organisme, par M. le Dr E. MAUREL..... 423

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04844 1342

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04844 1342